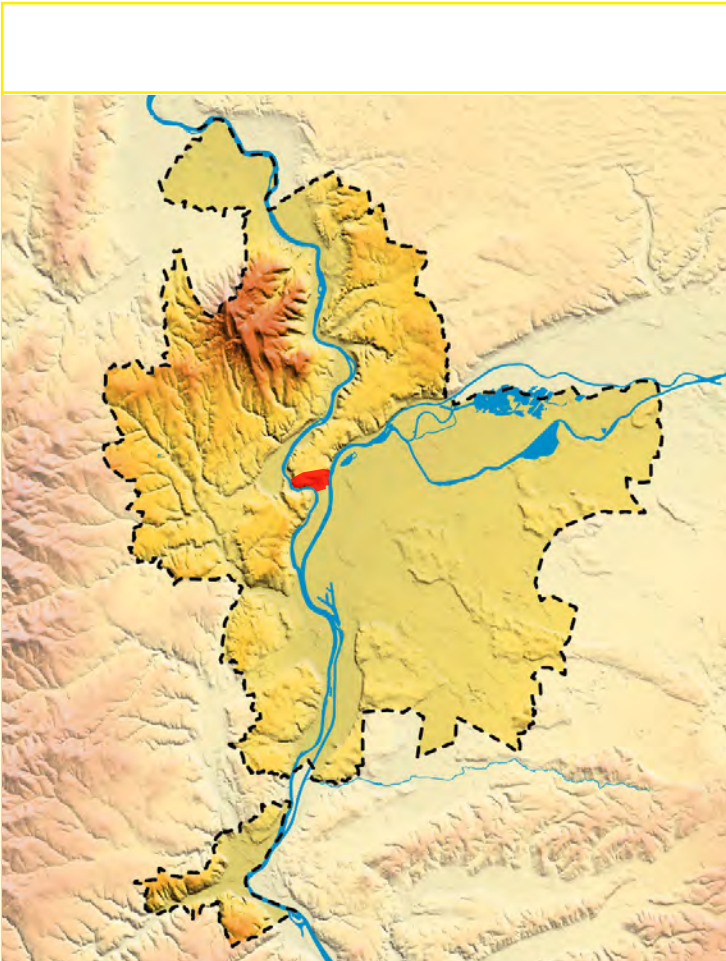


GRANDLYON
la métropole

*Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie
Service Planification*

**Aire de mise en
Valeur de
l'Architecture et
du Patrimoine
(AVAP)**



LYON 1er

APPROBATION

2020

SOMMAIRE GENERAL

Diagnostic

Rapport de présentation

Règlement

Documents graphiques



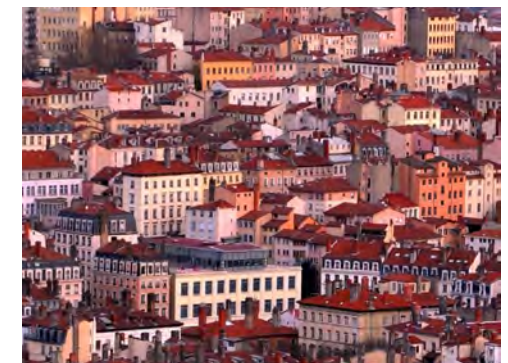
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

69M – LYON 1er ARRONDISSEMENT

GRAND LYON
la métropole



DIAGNOSTIC
APPROBATION
JANVIER 2020



SOMMAIRE

1.	LE SITE DES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE	
	1.1 - Présentation du site	5
	1.2 - Historique de l'occupation des Pentes	18
	1.3 - Les protections et reconnaissances patrimoniales	78
2.	LE VOLET PATRIMONIAL	
	2.1 - Le patrimoine paysager	92
	2.2 - Le patrimoine urbain	98
	2.3 - Le patrimoine architectural	120
	2.4 - Autres patrimoines	169
3.	LE VOLET ENVIRONNEMENTAL	
	3.1 - Morphologie paysagère, urbaine et bâtie	176
	3.2 - Les ressources naturelles du territoire	179
	3.3 - L'amélioration thermique du bâti	186
	3.4 - L'amélioration du cadre de vie	196
	3.5 - La conception durable	203
	3.6 - La production d'énergie renouvelable	210
4.	ANALYSE DE LA ZPPAUP	
	4.1 - Les documents constitutifs	216
5.	ANNEXES	
	5.1 - Étude patrimoniale et thermique du 8, rue Général de Sève	226

I - LE SITE DES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE

I.1 – PRÉSENTATION DES Pentes DE LA Croix-Rousse

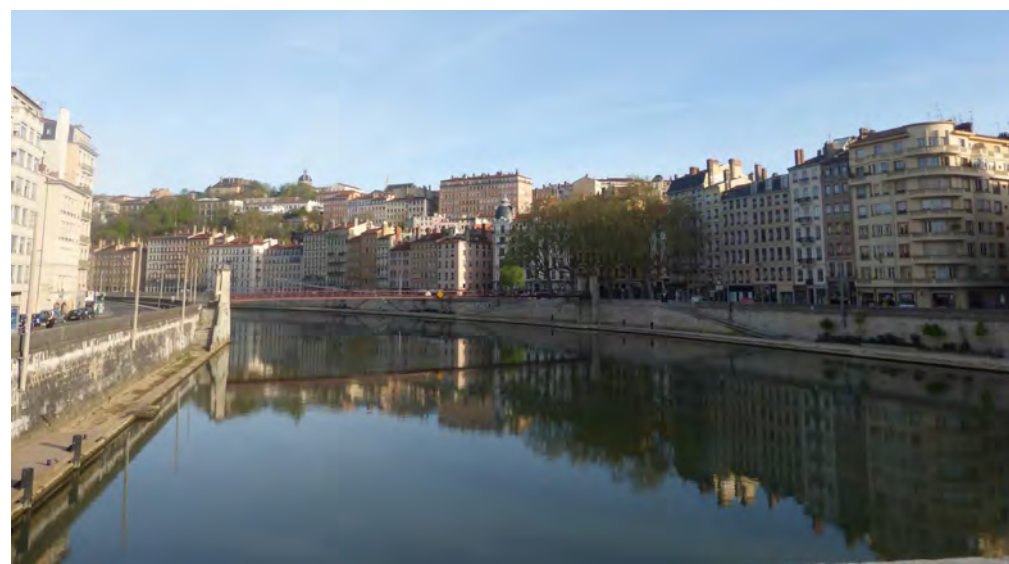
Généralités

L'actuel secteur de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) dénommé «Pentes de la Croix-Rousse» est intégralement situé dans le 1er arrondissement de Lyon, dont il constitue la partie est et sud des Pentes.

Le 1er arrondissement de Lyon, entre Rhône à l'est et Saône à l'ouest, est encadré par le second arrondissement au sud et le 4ème arrondissement au nord, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. C'est l'un des cinq premiers arrondissements créés en 1852 et le plus petit des neuf actuels arrondissements lyonnais. Bordée au sud par l'hôtel de ville de Lyon, le Palais des Beaux-Arts, la place des Terreaux, la ZPPAUP est très riche en sites remarquables : amphithéâtre des Trois Gaules, montée de la Grande-Côte, place Sathonay, quartier Saint-Clair, ses quelques 160 traboules...

Une grande partie du 1er arrondissement est constituée par les Pentes de la Croix-Rousse, lui conférant une identité tout à fait particulière et une forte image auprès des Lyonnais ou des visiteurs. La topographie des Pentes offre un paysage urbain exceptionnel avec ses nombreux escaliers et passages, ses immeubles Canuts, sa densité, ses espaces verts. C'est également un quartier marqué par un esprit traditionnellement contestataire, hériter des mouvements Canut du XIX^e siècle.

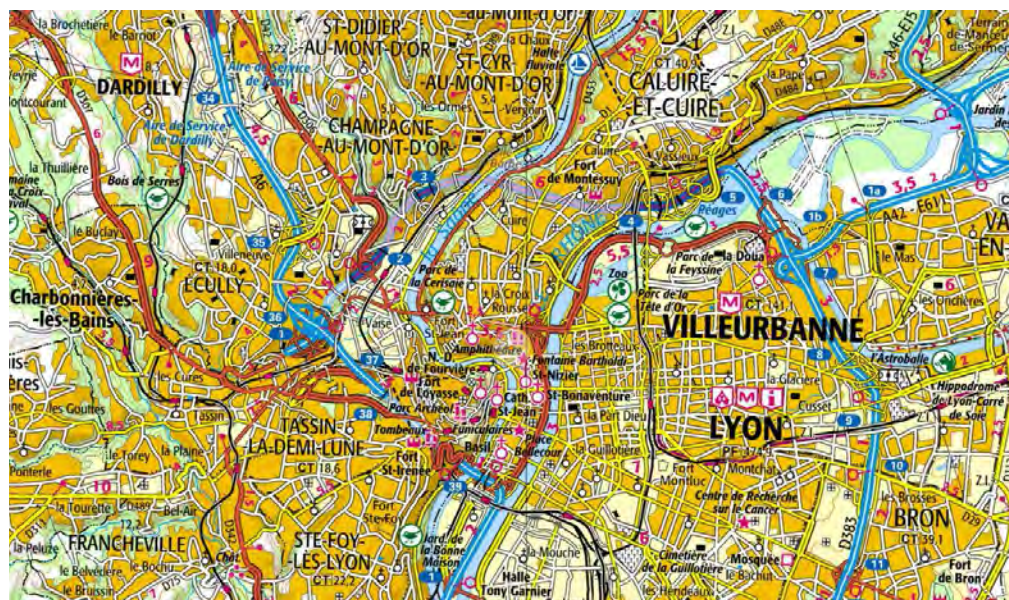
Le premier arrondissement totalise environ 29000 habitants sur 1,51km², ce qui en fait un quartier particulièrement dense. En revanche on en dénombrait environ 65000 en 1900, ce qui en faisait l'un des quartier les plus denses en Europe.



Vues des Pentes de la Croix-Rousse.



Carte topographique du site. source : topographic.map.com



Carte IGN de la ville de Lyon.

Contexte géologique

Les diverses assises qui forment le plateau de la Croix-Rousse se répartissent entre un socle cristallin formé pour l'essentiel de granites ou de gneiss et des assises sédimentaires appartenant à diverses formations remontant principalement au Miocène.

Les terrains des Pentes de la Croix-Rousse reposent sur un socle à caractère granitique. Sur ce socle résistant reposent des terrains sédimentaires, composés de molasses, de sables fins à moyens, peu argileux, calcaires. Au fur et à mesure que l'on remonte vers la surface, en progressant donc à l'échelle des temps géologiques, la quantité d'argile dans ces sables augmente : alternance de lits marneux et sableux, puis marnes sombres ou blanches. Les argiles et marnes du Pontien forment la surface imperméable la plus constante de la Croix-Rousse et supportent donc la nappe aquifère principal.

Au dessus de la nappe aquifère, la moraine glaciaire est une formation hétérogène de boues, argileuse, à blocs erratiques et galets calcaires. Elle reflète l'expansion maximale des glaciers alpins ; cette moraine constitue l'essentiel du plateau des Dombes, et délimite ainsi le cours de la Saône. De fait, les fameuses «pierres des Mont d'Or» sont absentes du Franc-Lyonnais, la géologie des lieux étant très différente de part et d'autre de la Saône.

Enfin, venant superposer et raviner les terrains précédemment décrits, les éboulis de pente.

Contexte climatique.

Lyon possède un climat de type semi-continentale, dans lequel les précipitations sont plus importantes en été (dues principalement aux orages relativement fréquents) qu'en hiver. La ville a néanmoins subi à plusieurs reprises les conséquences d'épisodes méditerranéens violents remontant au nord, ces derniers touchant chaque année les régions du sud de la France. Lyon se trouve donc être une ville possédant à la fois des influences surtout continentales, mais également océaniques, et, dans une moindre mesure, méditerranéennes. La température moyenne annuelle a été, entre 1920 et 2008 de 11,7 °C avec un minimum de 2,8 °C en janvier et un maximum de 21 °C en juillet. La température minimale y a été de -24,6°C le 22 décembre 1938 et la plus élevée de 40,5 °C le 13 août 2005. L'architecture de la ville s'est progressivement adaptée à ce climat : rues étroites protégées du soleil, rues anciennes majoritairement est-ouest afin d'être protégées des vents dominants (sud-nord)...

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

PRESENTATION DES Pentes DE LA Croix-Rousse

L'ensoleillement y est de 1976 heures par an en moyenne, soit environ 164 jours par an. Le record absolu d'épaisseur de neige a été de 33 cm à la fin du mois de décembre 1970.

Contexte hydrographique.

La ville est irriguée par les deux cours d'eau principaux, Rhône et Saône. La Saône fut, depuis la première installation des hommes sur le site un couloir de communication majeur, notamment avec les villes du Nord (Paris, la Flandre...) et c'est sur ses rives que s'installèrent les premiers habitants. Son lit, resserré au niveau du défilé de Pierre Scize, est très sinueux entre les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse.

Le Rhône s'est avéré un fleuve difficile à maîtriser, et de nombreuses inondations exceptionnelles sont encore présentes dans la mémoire lyonnaise (notamment celle de 1856, qui détruisit un grand nombre d'édifices en pisé situés sur la rive gauche). La construction de la grande digue de la Tête-d'Or, le creusement du canal du Miribel et celui de Jonage, la création des plans d'eau du parc de Miribel-Jonage ou du réservoir du Grand Large, accompagnés d'une requalification des berges ont mis fin aux crues importantes du fleuve.

La ville s'est coupée de ses cours d'eau dans les années 1960 et 1970, en construisant sur les berges des voies rapides dédiées à l'automobile, mais depuis quelques années plusieurs opérations d'aménagement permettent de nouveau aux Lyonnais de s'approprier leurs cours d'eau, notamment les Berges du Rhône, ainsi que les récentes rives de Saône.

En revanche, les Pentes et le plateau de la Croix-Rousse sont pauvres en eau, les terrains n'étant pas aquifères du fait de la nature du sous-sol de la Croix-Rousse. En effet, les alluvions glaciaires et du miocène recouvrent un socle cristallin laissant peu de place à l'eau dans le sol.

En outre, les sous-sols de la Croix-Rousse sont parcourus par un réseau très dense de galeries hydrauliques, historiquement implantées afin de capter les venues d'eau observées en surface, puis de les évacuer, du fait des importants risques de glissement de terrain.



Carte hydrographique de Lyon. Source : IGN.com



Topographie régionale : plaine Est et val de Saône sont bien visibles. Source : IGN.com



*L'histoire des Pentes de la Croix-Rousse commence dès l'antiquité...
L'amphithéâtre des Trois Gaules fut construit vers 19 av JC puis remanié vers 130 ap JC.*

Synthèse historique

Bien qu'occupée depuis le Néolithique, notamment à Vaise, Lyon est avant tout l'héritière de la colonie romaine fondée en 43 avant Jésus-Christ par Lucius Munatius Plancus. Du fait de la position géographique favorable des lieux, au carrefour de plusieurs voies naturelles, ce qui n'est au début qu'un simple camp romain fortifié connaîtra un développement immédiat et soutenu. Dès 27 av JC, elle est Capitale des Gaules. L'essor démographique est considérable, la ville hébergeant entre 50 000 et 80 000 habitants vers 100 ap JC. On installera sur les Pentes un amphithéâtre ainsi que le Sanctuaire des Trois Gaules, de même qu'un atelier monétaire frappant des monnaies d'or et d'argent.

L'identité du secteur des Pentes de la Croix-Rousse résulte de deux formes principales d'occupation. Elles sont toutes deux chronologiquement définies et se scindent avec la Révolution. La première correspond à un monde silencieux voué à la prière et à la méditation dans des clos religieux, des abbayes et des monastères. La seconde répond au développement de la «Fabrique» cachée derrière les façades sévères des immeubles qui abritent une population laborieuse d'ouvriers en soie et de marchands fabricants.

En effet, les communautés religieuses ont investi le secteur principalement au XVIIème siècle. A l'issue des guerres de religion, le clergé et le pouvoir royal donnent une nouvelle impulsion au catholicisme. De nombreux couvents vont alors être fondés intra-muros et principalement sur les Pentes de la Croix-Rousse. Ces communautés religieuses s'implantent sur des terrains jusqu'alors occupés par des cultures (vignes, céréales, fruits et légumes). Cette occupation perdue jusqu'à la Révolution, époque à laquelle les communautés sont expropriées et leurs biens (terres, édifices) vendus comme Biens Nationaux, entraînant le morcellement des clos qui seront ensuite majoritairement lotis par des propriétaires privés.

Le tissage des étoffes, dont Lyon s'est fait une spécialité depuis le XVIème siècle, était déjà disséminé dans des maisons de ville ou des immeubles de rapport, en marge des clos religieux, le long de la montée de la Grande Côte et dans le quartier des Terreaux. Le quartier Saint-Clair depuis les années 1750 s'est forgé une réputation liée au négoce et à la banque. Ces deux activités, dont le développement était freiné par le manque de terrain disponible, prédestinaient les Pentes à leur future occupation. La confiscation des biens du clergé et des émigrés permettra l'extension de la ville en libérant deux espaces intra-muros, le quartier des Pentes et celui de Bellecour. Mais ce dernier, par sa renommée aristocratique séduit les bourgeois et les rentiers.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

PRÉSENTATION DES Pentes DE LA Croix-Rousse

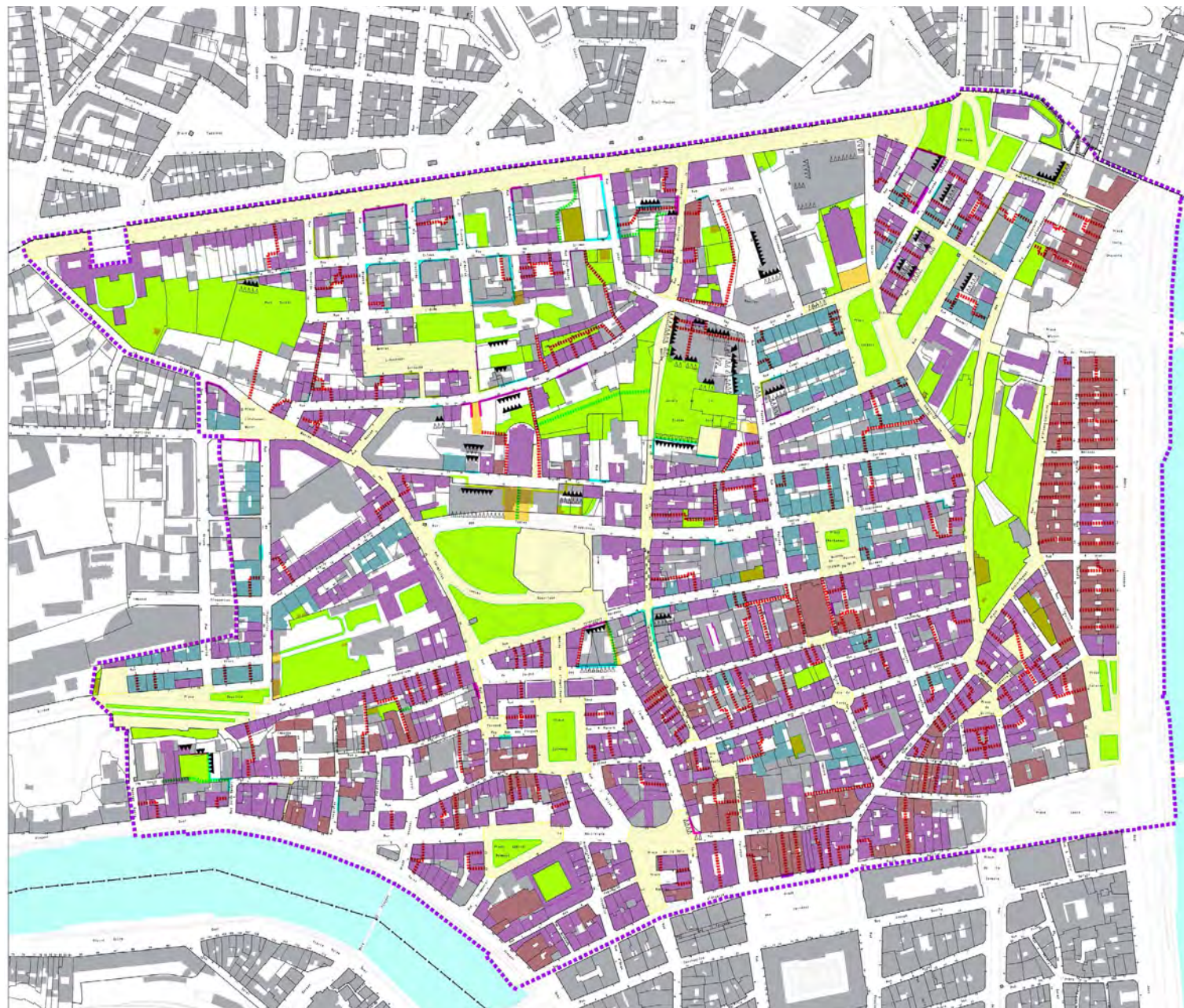
La presqu'île, déjà surpeuplée et considérée comme insalubre avant les grands travaux de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, reste le domaine d'une population de boutiquiers.

Les Pentes de la Croix-Rousse présentent donc la particularité de réunir, en un même espace, toutes les activités liées à la production et à la vente des étoffes. L'expansion de la Fabrique est aussi liée à des innovations techniques dont la plus importante est l'invention du métier à tisser «Jacquard», permettant la suppression de l'auxiliaire indispensable qu'était le tireur de lacs (ou de cordes) et par conséquent des économies de main d'œuvre.

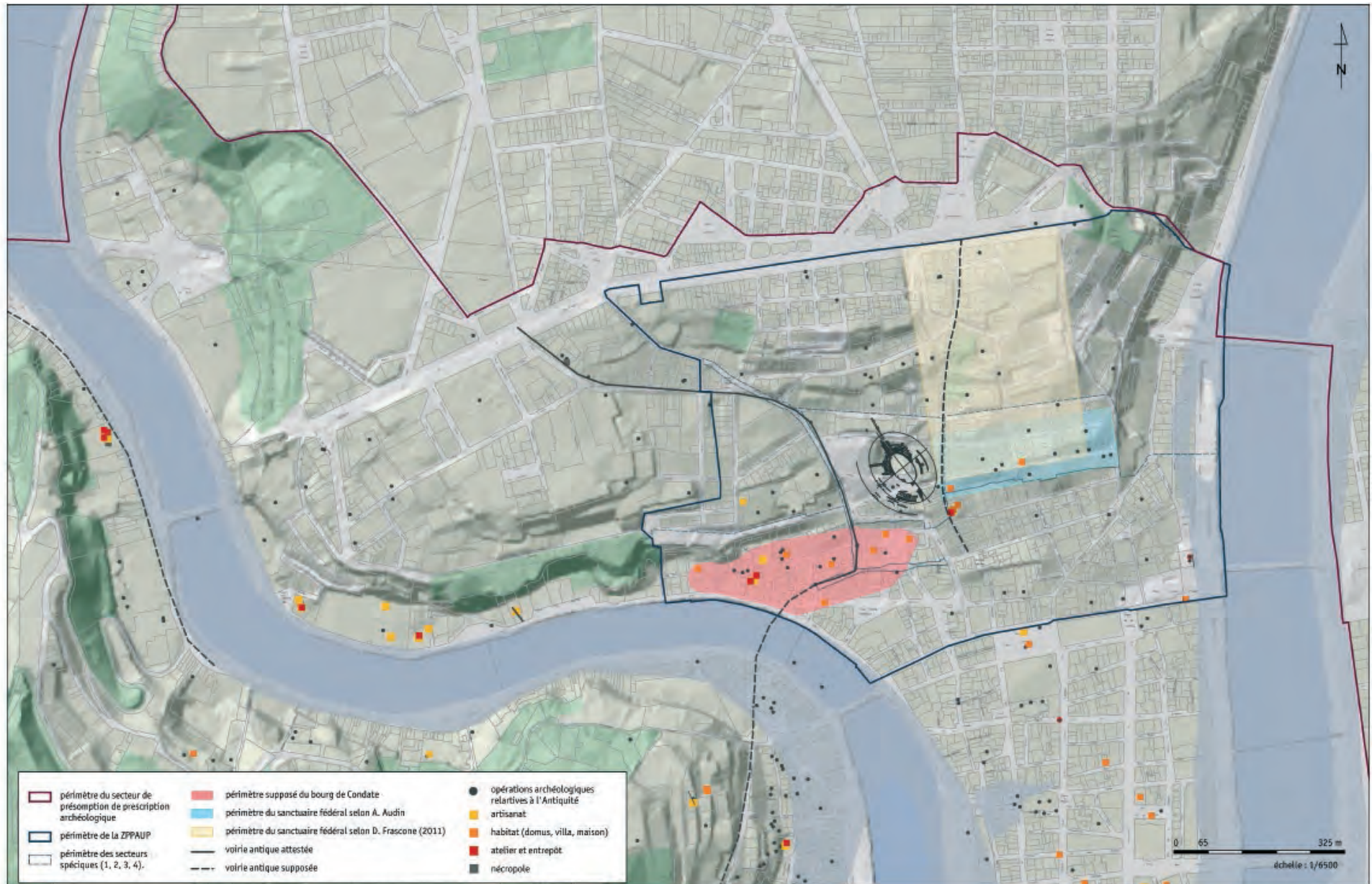
Le XIX^{ème} siècle inscrit le quartier dans la modernité : tramways et funiculaire dès les années 1850, éclairage et pavage, équipements publics (écoles Jules Ferry, école des Institutrices...). De grands travaux sont entrepris : percements, régulation de tracés, suppressions d'équipements obsolètes (abattoirs), opérations d'embellissement (place Sathonay).

Avec le déclin de l'industrie textile au cours du XX^{ème} siècle, les Pentes se paupérisent et voient diminuer le nombre d'habitants. Depuis 1980, sous l'impulsion des municipalités, le déclin est peu à peu enrayé et le quartier se repeuple progressivement.

Les cartes situées p11 à 15 : source Service Archéologique de la Ville de Lyon.

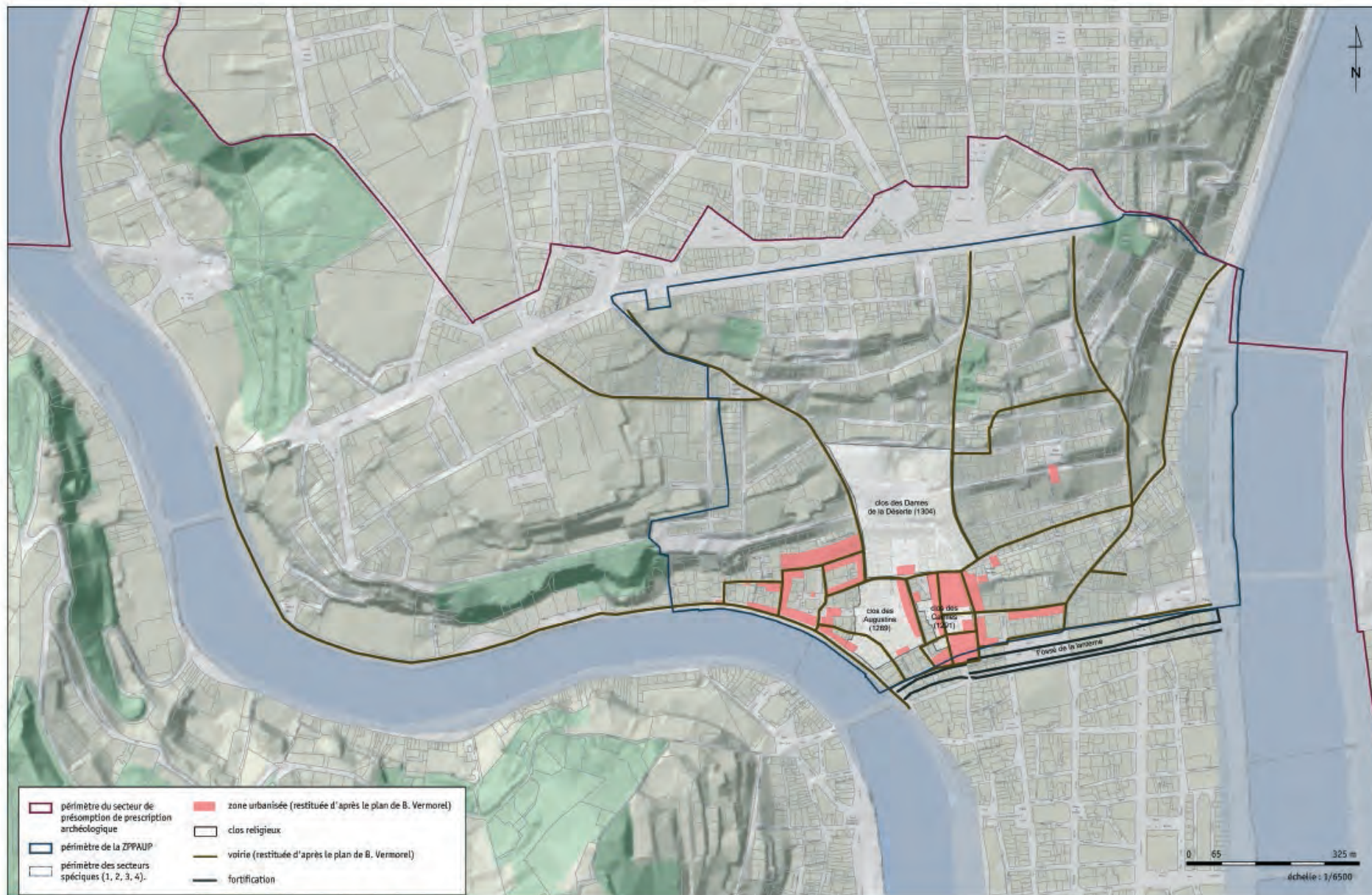


La ZPPAUP de 1994, révisée en 2000.



ALyAS Archéologie Lyonnaise et Analyse Spatiale > Cartographie projet ZPPAUP/ AVAP
Les pentes de la Croix-Rousse à l'Antiquité (1er s. av JC - Ve s. ap JC)
 sources : données archéologiques ALyAS SAVL ; fond de plan Ville de Lyon, Grand Lyon, Cadastre
 cartographie : SAVL, janvier 2014

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
 DE LA VILLE DE LYON



AlyAS Archéologie Lyonnaise et Analyse Spatiale > Cartographie projet ZPPAUP/ AVAP

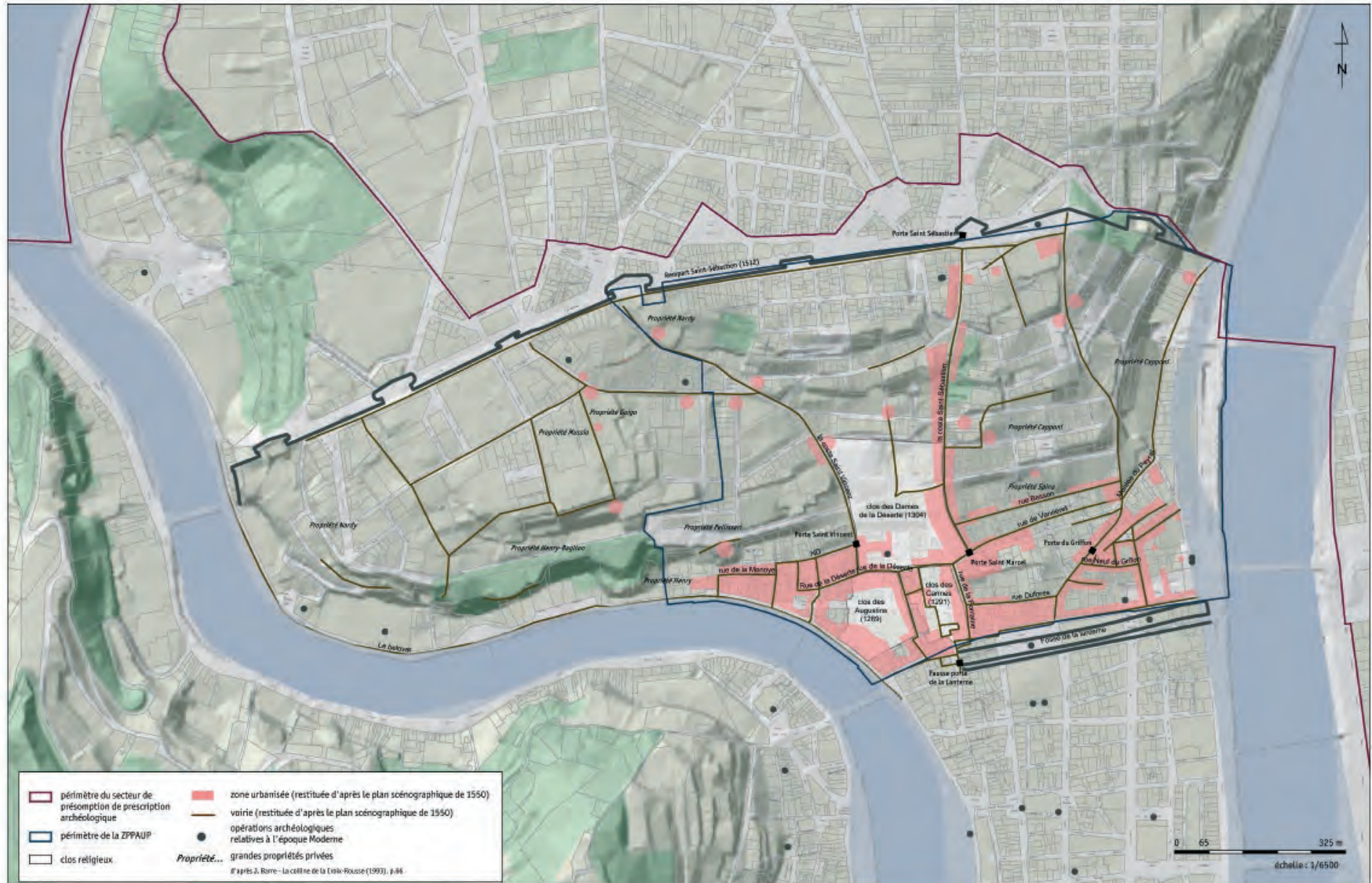
Les pentes de la Croix-Rousse au bas Moyen Age (XIVe-XVe s.) d'après le plan de B. Vermorel (1814-1885) - Arch. mun Lyon 1 S 181

Plan topographique historique de la Ville de Lyon en 1350, établi d'après les terriers de cette époque avec le recensement cadastral de 1493 (...).

sources : données archéologiques AlyAS SAVL ; fond de plan Ville de Lyon, Grand Lyon, Cadastre

cartographie : SAVL, janvier 2014

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

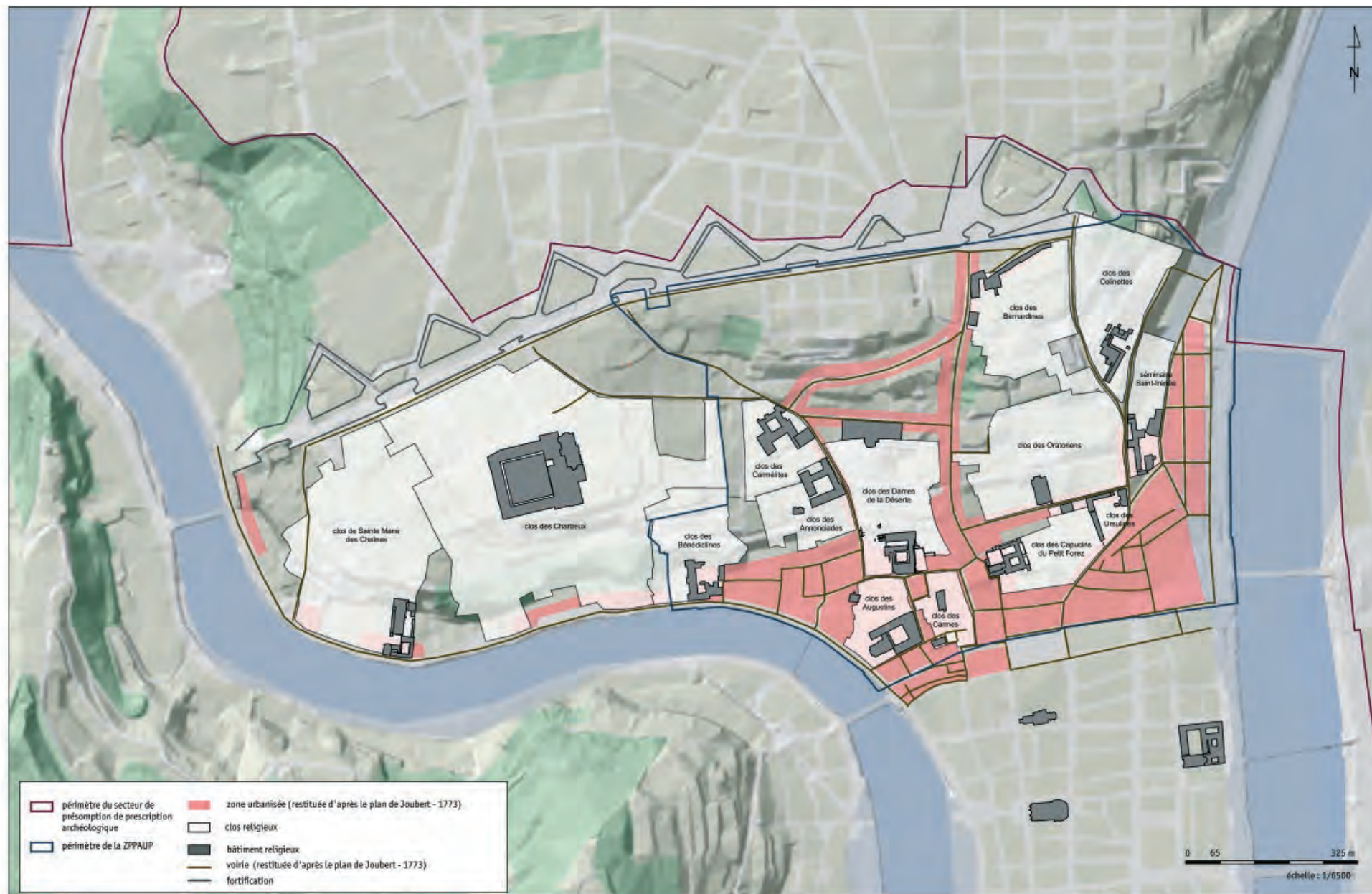


ALyAS Archéologie Lyonnaise et Analyse Spatiale > Cartographie projet ZPPAUP/ AVAP

Les pentes de la Croix-Rousse au XVI^e siècle d'après le plan scénographique de Lyon (vers 1550). Arch. Mun. Lyon, 2 S atlas 21

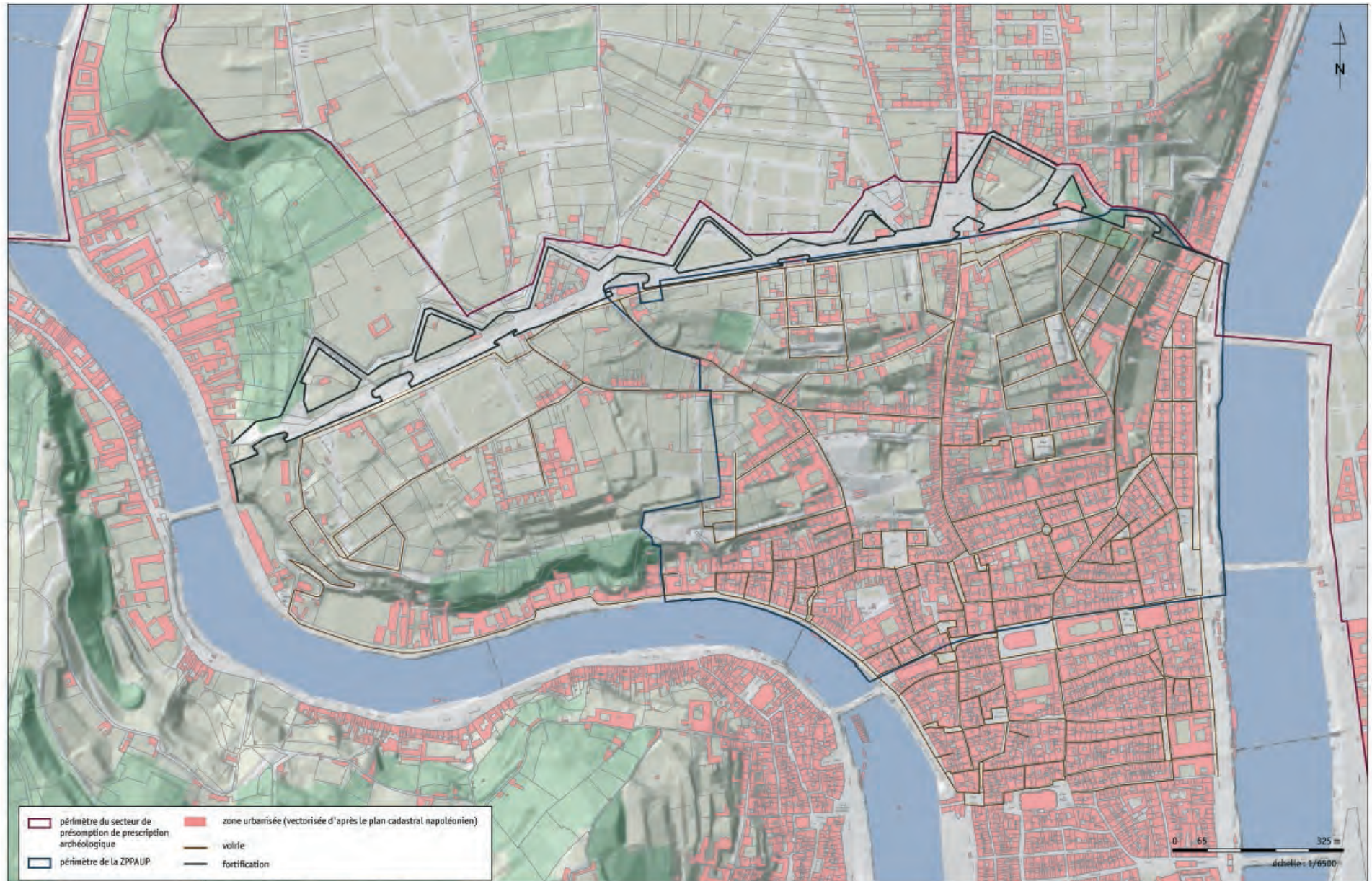
sources : données archéologiques ALyAS SAVL ; Fond de plan Ville de Lyon, Grand Lyon, Cadastre cartographie : SAVL, janvier 2014

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



ALyAS Archéologie Lyonnaise et Analyse Spatiale > Cartographie projet ZPPAUP/ AVAP
Les pentes de la Croix-Rousse au XVIII^e siècle, d'après le plan de Joubert (1773) - Arch. mun. Lyon, 1 S 90
Plan géométral de la Ville de Lyon, assujéti aux nouveaux alignements augmenté des quartiers neufs et enrichi des bâtiments principaux.
 sources : données archéologiques ALyAS SAVL ; fond de plan Ville de Lyon, Grand Lyon, Cadastre cartographie : SAVL, janvier 2014

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



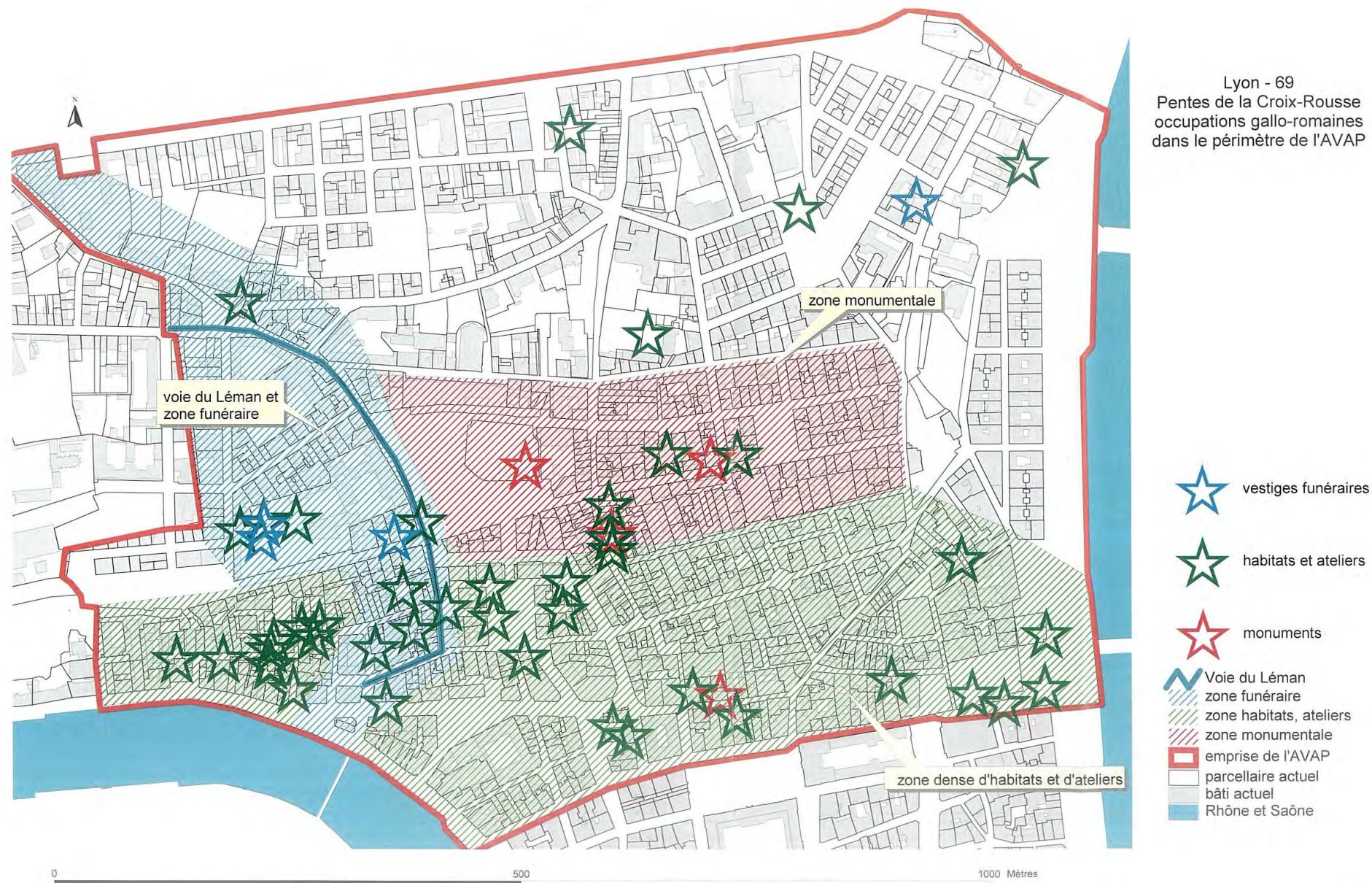
ALyAS Archéologie Lyonnaise et Analyse Spatiale > Cartographie projet ZPPAUP/ AVAP

Les pentes de la Croix-Rousse dans la première moitié du XIXe s. d'après le plan cadastral napoléonien (v. 1830) - Arch. dép. Rhône 3 P (Lyon)

Plan parcellaire cadastral napoléonien. Commune de Lyon. Données vecteur © B. Gauhiez (Univ. Lyon 2).

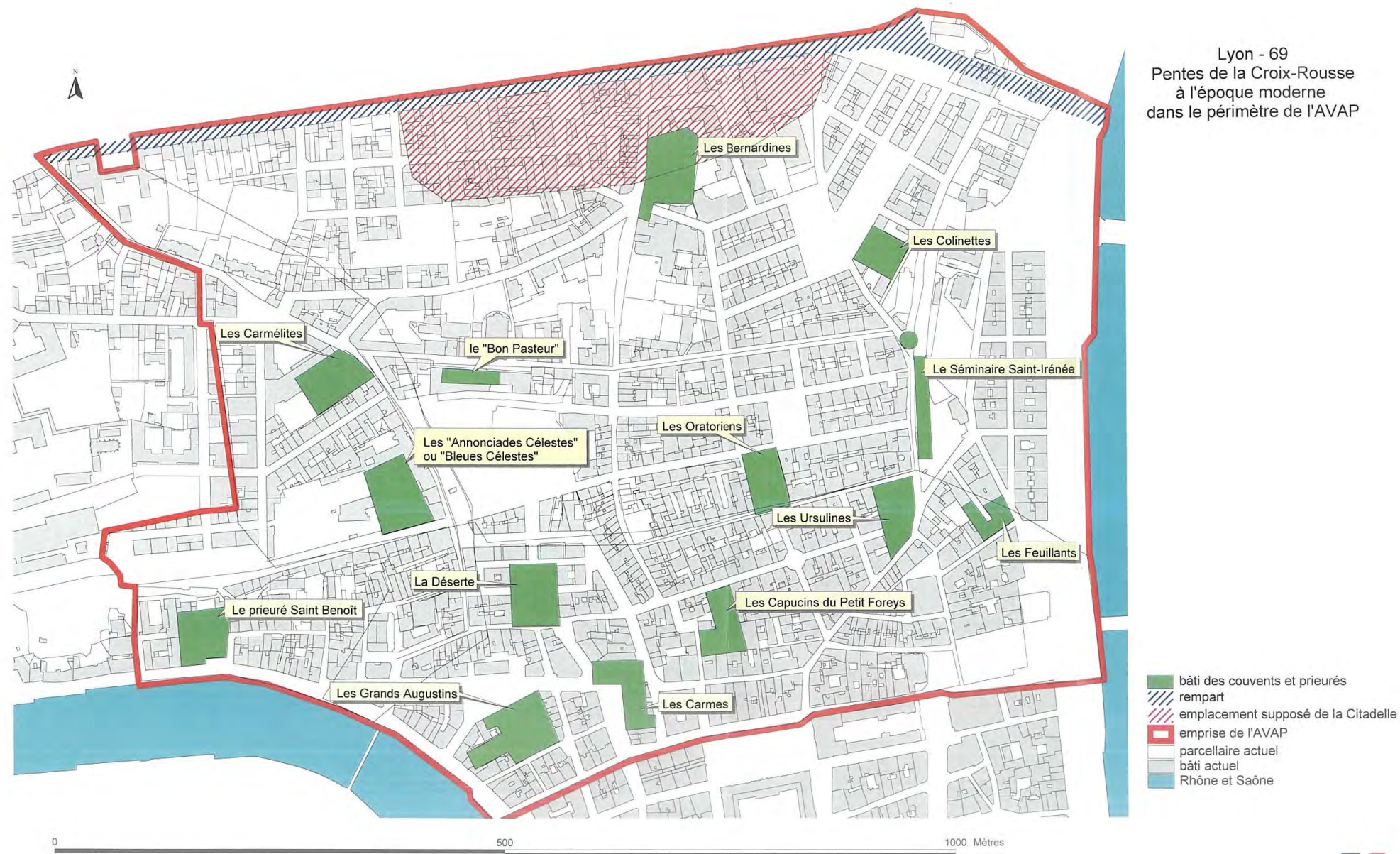
sources : données archéologiques ALyAS SAVL ; fond de plan Ville de Lyon, Grand Lyon, Cadastre

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie - mars 2014





Lyon - 69
Pentes de la Croix-Rousse
à l'époque moderne
dans le périmètre de l'AVAP

- bâti des couvents et prieurés
- rempart
- emplacement supposé de la Citadelle
- emprise de l'AVAP
- parcellaire actuel
- bâti actuel
- Rhône et Saône

Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie - mars 2014



I.2 – HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Les paragraphes intitulés «époque gauloise», «les Pentes gallo-romaines» et «époque médiévale» sont une contribution du Service Régional d'Archéologie à l'AVAP des Pentes de la Croix-Rousse. Nous les remercions vivement pour cette contribution.

I.2.1 - L'époque gauloise.

Les Pentes de la Croix-Rousse connaissent des installations humaines dès le 1er millénaire av.J-C, essentiellement dans la zone du quartier Saint-Vincent et aux abords de la Grande-Côte. En effet, des vestiges remontant aux âges du Bronze et du Fer ont été découverts rue de la Vieille, tels que des trous de poteaux, témoins de constructions en bois, des fosses, ou des fours. Des traces de ces mêmes périodes ont été observées rue Pierre Dupont et en différents endroits le long du quai Saint-Vincent. Rue des Pierres Plantées, Montée de la Grande-Cote, dans la ZAC Saint-Vincent, des niveaux du 1er s. av. J.-C. ont été étudiés. Rue de la Vieille, rue Couverte, rue Tavernier un atelier de potiers produit des olpes (grandes cruches) au cours de la première moitié du 1er s. av. J.-C.

La découverte, rue de la Vieille, au début du XIXe, d'une inscription mentionnant Condate a longtemps accrédité la présence en bas des Pentes d'un bourg gaulois pré-existant à la colonie de Lugdunum fondée par Munatius Plancus en 43 av. J.-C. Le nom de Condate mentionné sur l'inscription est à la source de nombreuses spéculations. Aujourd'hui, le principe d'une agglomération préromaine nommée Condate occupant la presqu'île est très contesté et l'absence de vestiges gaulois conséquents lors de fouilles récentes confirme cette remise en cause. Malgré tout, il est acquis par la majorité des auteurs que le bloc inscrit a été découvert à son emplacement d'origine et qu'il existait un bourg de Condate dans le secteur du quartier Saint-Vincent.



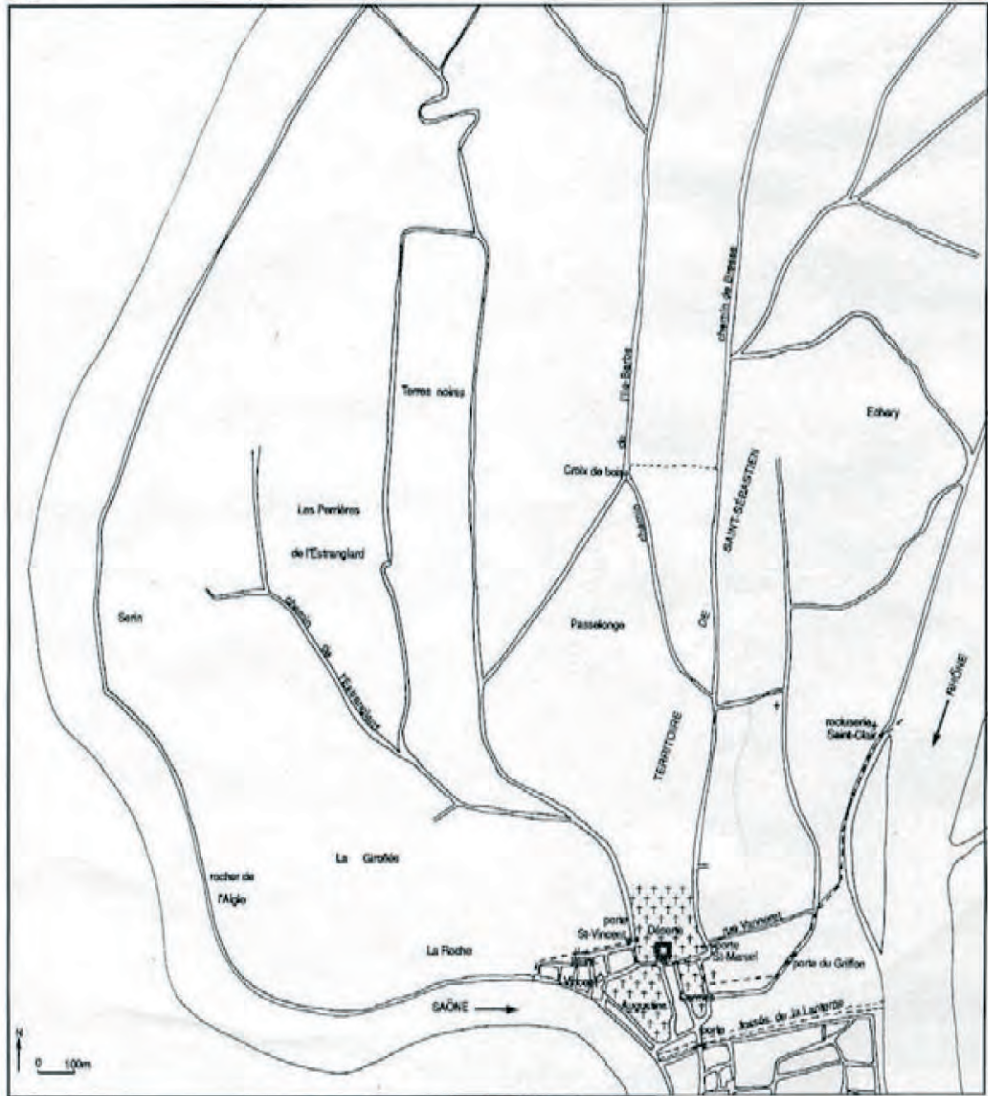
*Lyon vers 1550. Fac similé, gravé vers 1874 par J. Séon et F. Dubouchet.
Carte n°1 : AML_1.S.0165-a, Plan scénographique, Lyon, Archives Municipales.*



*Les Pentes vers 1650.
Archives Municipales de Lyon 1.S.0171*



*La statue moderne de Lucius Munatius Plancus à Bâle (datant de 1580).
Image wikipédia.*

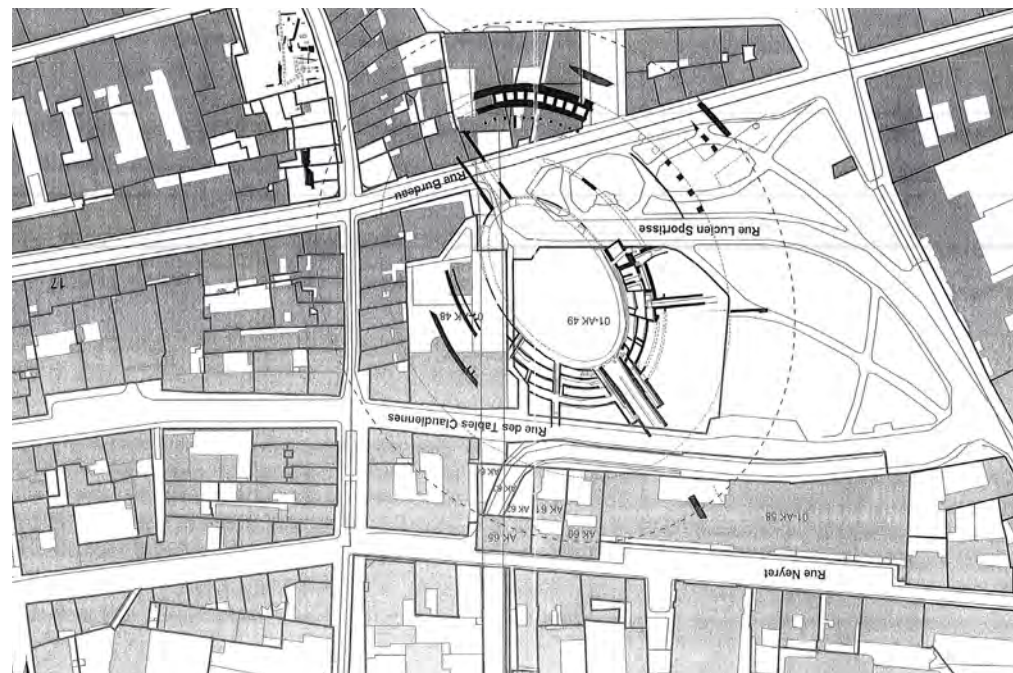


*Restitution hypothétique de la colline de la Croix-Rousse avec
la conception du sanctuaire telle que proposée antérieurement.
(COULON, GOLVIN, 2002, p. 72-73) (reproduction de la photo du Musée gallo-romain de Lyon)*

I.2.2 - Les Pentes gallo-romaines*Le complexe civique*

A l'époque antique, alors que Lugdunum est devenue la capitale de la Gaule lyonnaise, les Pentes sont largement occupées avec, implanté en leur centre, le complexe civique constitué par l'amphithéâtre et le sanctuaire des Trois Gaules, inauguré en 12 av.J.-C.. La représentation de ce dernier, sous la forme d'un autel flanqué de deux colonnes surmontées de Victoires ailées, figure sur les monnaies frappées sous Auguste et Tibère. Son emplacement reste hypothétique, bien que la configuration en double pente de la rue Burdeau apporte un indice topographique non dénué d'intérêt et permet, sans certitude archéologique, d'avancer la localisation du sanctuaire sur cette terrasse. Parmi les indices archéologiques, on notera, rue Burdeau, la découverte d'un dispositif de voûte constructive d'époque antique orienté est-ouest qui aurait pu servir à soutenir la terrasse sur laquelle aurait été construit le sanctuaire. Les découvertes mobilières faites dans le quartier se rattachant à cet espace sont constituées de divers fragments d'inscriptions, de plaquages en marbre décorés de guirlandes de feuilles de chêne en bas relief, d'une couronne de laurier en bronze et de la célèbre table claudienne. Retrouvée en 1528 sur l'emplacement supposé du sanctuaire, elle a pu être apposée sur le monument. Plaque de bronze monumentale, elle transcrit le discours prononcé par l'empereur Claude devant le Sénat romain, proposant l'entrée en son sein des notables romanisés de la Gaule chevelue. Conservée depuis par la Ville, elle a toujours constitué un témoin de la haute antiquité de Lyon et de sa grandeur passée.

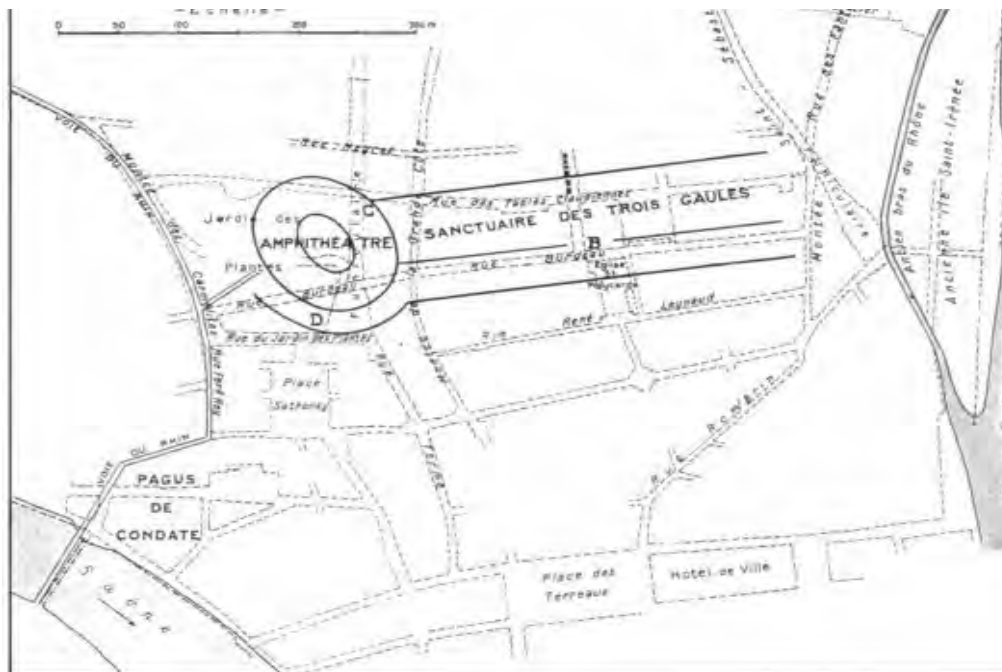
A l'ouest de cet espace se dresse, dès la période tibérienne (14-37 apr.J.-C.) l'amphithéâtre des Trois Gaules. Largement agrandi sous Hadrien (117-138 apr.J.-C.), c'est en ce lieu qu'auraient péri en 177 les martyrs chrétiens dont la lettre des chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie relate la fin tragique (Eusèbe de Césarée, livre V). Rue des Chartroux, la mise à jour de fosses comblées avec des restes osseux de lions, d'ours et de chiens apparaît comme les probables témoins de combats donnés dans l'amphithéâtre. Un autre ensemble monumental, sans doute lié au sanctuaire, se situe au bas des Pentes à l'emplacement de l'ancien Hôpital Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la rue Terme. Constitué d'un hémicycle formé de blocs de calcaire retrouvé en 1859, il est bordé de socles supportant des autels dont un dédié à Jupiter.



Plan hypothétique de l'Amphithéâtre des Trois Gaules
Service archéologique de la ville de Lyon - SAVL.



Restitution hypothétique de la colline de la Croix-Rousse avec la conception du sanctuaire telle que proposée antérieurement.
(COULON, GOLVIN, 2002, p. 72-73) (reproduction de la photo du Musée gallo-romain de Lyon)



Emplacement supposé du sanctuaire des Trois Gaules.



Aureus d'Auguste, émis à Lyon en 10 av JC.

Image wikipédia.

Habitat, artisanat et commerce

Des quartiers se développent sur les Pentes, essentiellement au sud et à l'ouest, la partie urbanisée ne s'étendant que de façon très limitée vers le nord et ne semblant pas atteindre le plateau.

L'urbanisation des Pentes mêle habitats et ateliers et prolonge les occupations denses de la partie nord de la Presqu'île. Ainsi, des fouilles archéologiques ont établi, entre autres, la présence d'un atelier de verrier montée de la Grande-Côte ou d'un potier rue de la Vieille. Sur l'actuelle place Sathonay se dressaient de riches maisons dont on a retrouvé les mosaïques, ainsi que dans la rue Sainte-Catherine. Ce secteur, largement urbanisé, se développe au moins jusqu'à la place Morel et la rue Neyret, où des murs antiques ont été observés. En amont, les nombreux sondages archéologiques négatifs semblent indiquer que l'occupation devait être plus lâche, et probablement rurale.

Voies et espaces funéraires

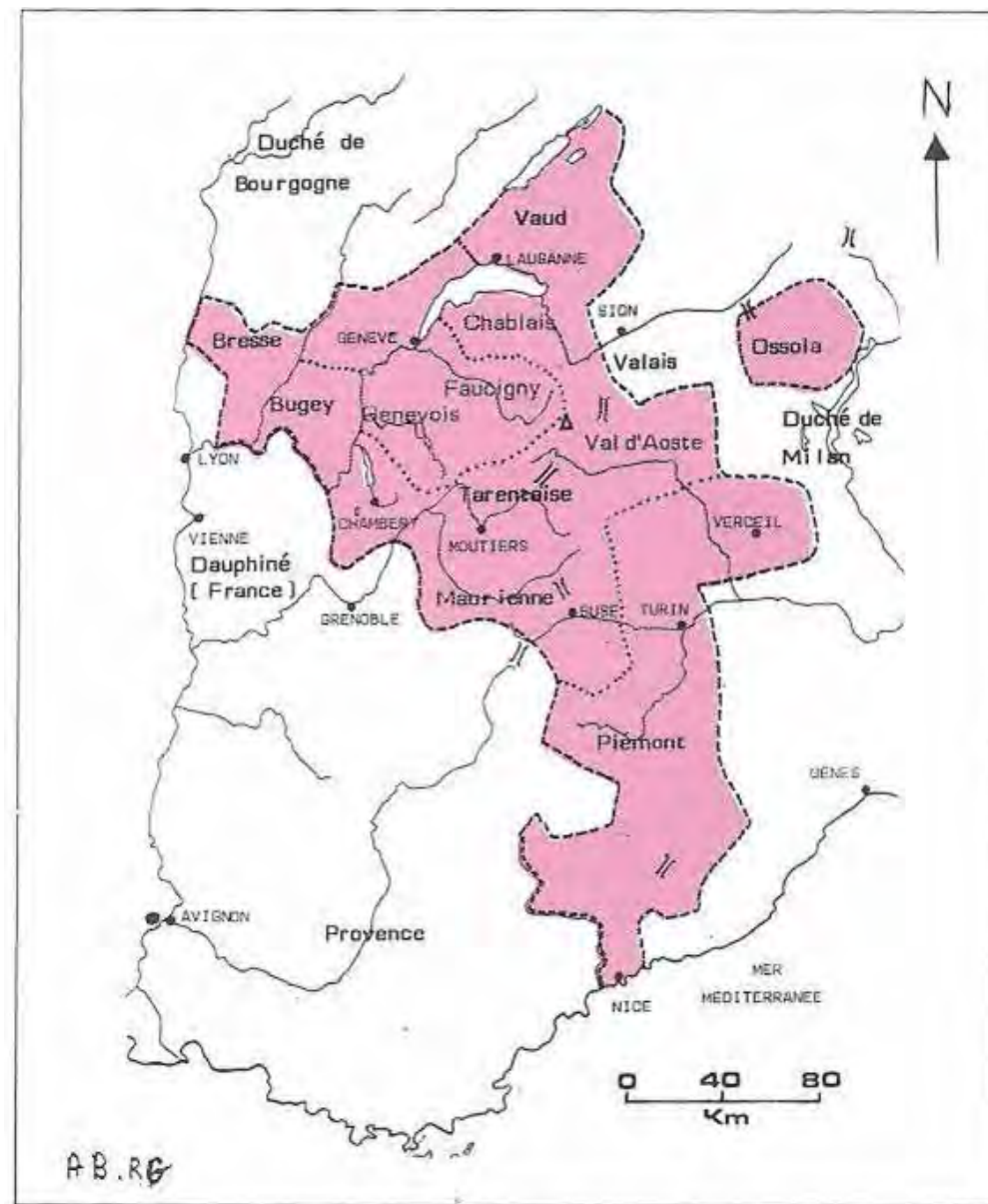
Différentes voies de circulation parcourent alors les Pentes. Celle qui descend de Fourvière, la ville haute de Lugdunum, par la montée Saint-Barthélemy, devait franchir la Saône à hauteur de Saint-Paul. Elle remonte ensuite les Pentes de la Croix-Rousse par la rue Sergent Blandan, empruntant le tracé de la montée des Carmélites pour accéder à l'amphithéâtre et rejoindre la voie du Léman menant au pays des Helvètes.

Des fouilles archéologiques récentes, comme celles de la rue de Chartreux où des inhumations et des crémations datées du 1ers ont été étudiées, démontrent que des espaces funéraires s'installent le long de la cette voie, au-delà de l'espace central occupé par le sanctuaire. Dans cette même rue des Chartreux, en 1989, de nombreux fragments d'inscriptions funéraires ont été mis au jour. Cette découverte accrédite la présence d'une nécropole en ce secteur, le long de la voie du Léman, ainsi que celle d'un atelier de taille de stèles funéraires. De la même façon, des sépultures s'étendent entre le 1er et le 4ème siècle le long de la rue de Flesselles. Plus anecdotique, on note la présence du corps d'un légionnaire retrouvé en 1950 rue des Fantasses, jeté dans une fosse avec tout son équipement, peut-être à la suite d'une rixe.

I.2.3 - L'époque médiévale.

Si le réseau viaire antique ne nous est pas connu dans son ensemble celui du Moyen-âge s'organise autour de trois montées autorisant l'accès au plateau de la Croix-Rousse. L'accès de chacune d'elles se fait par une porte percée dans l'enceinte de la Lanterne bordant les Terreaux dont l'actuelle "rue de la Lanterne" est un témoin. Le mur, d'environ 500mètres de long, est percé d'une seconde porte, à l'ouest (porte de la Pêcherie). Plus tardivement, de nouvelles portes seront percées de manière à desservir de manière plus directe les différentes montées. La porte Saint-Vincent ouvre sur l'ancienne voie du Léman (nommée ensuite Côte Saint-Vincent puis Montée des Carmélites), la porte Saint-Marcel donne sur la future Grande-Côte Saint-Sébastien (nommée par la suite simplement Grande-Côte.) La porte du Griffon, quant à elle, contrôle l'accès de la montée Saint-Sébastien. Ces fortifications seront démolies vers 1559, rendues inutiles par l'érection du mur Saint-Sébastien.

Le sommet de ces Pentes, alors nommées montagne Saint-Sébastien, semble avoir été aménagé dès cette époque en vue de protéger la ville, soit par des fossés, terralia ou fossata nova, attestés dès le XIVème siècle, soit par une enceinte plus hypothétique. Quelle qu'elle soit, cette structure s'étend alors entre l'actuelle place de la Croix-Rousse et le lieu-dit Pierre d'Aigle (au droit du Grenier de l'Abondance.)

**Le duché de Savoie en 1430.***M. Hudry et al. , Découvrir l'histoire de Savoie, p. 142-143*

I.2.4 - Renaissance et Contre-Réforme (1512-1650)

Une ville frontière.

Au début du XVI^{ème} siècle Lyon est une ville faisant frontière avec de nombreuses provinces qui ne sont pas directement intégrées dans le royaume de France : la Bresse (rattachée en 1601 au Royaume) et la Savoie par exemple (rattachée en 1861). Par ailleurs, si Lyon est française depuis deux siècles (1312) la géopolitique locale est en constant bouleversement. Le Dauphiné voisin se rattache à la France en 1349, mais conserve une autonomie relative jusqu'en 1457. Le Franc-Lyonnais, petite région d'une quinzaine de kilomètres de long sur la rive orientale de la Saône, et qui a pour extrémité sud le bas des Pentes de la Croix-Rousse, n'est détachée de la Savoie et rattachée à la France qu'en 1475. Cette région jouit d'ailleurs de très grands privilèges économiques : pas d'octroi sur les marchandises, par exemple.

L'intégration administrative des Pentes et la construction du mur Saint-Sébastien.

Lyon est donc en ce début de XVI^{ème} siècle une ville frontière, c'est à dire naturellement très exposée aux conflits armés. La politique des guerres d'Italie menée par les Rois de France conduit Louis XII à ordonner la construction de nouveaux remparts destinés à protéger efficacement la ville, et ce en haut de la montagne Saint-Sébastien, nom qui sera par la suite donné au mur. Nous sommes en 1512. Le mur - massif, environ deux kilomètres de longueur, composé de huit bastions - sera érigé en une vingtaine d'années. A l'origine il n'est percé que de deux portes : la principale, la porte Saint-Sébastien, sépare la montée de la Grande-Côte du plateau. La seconde porte, piétonne, est située à l'extrémité de la montée Saint-Vincent. Ultérieurement sera percée à Saint-Clair une troisième porte, vers la fin du XVI^{ème} siècle. Le mur est achevé en 1536. En 1600, l'ensemble du mur compte neuf bastions, dont Saint-Jean, Saint-Sébastien, Saint-Laurent, Saint-Clair. En 1630 Charles d'Alincourt ordonne l'édification de six demi-lunes en avant du rempart, qu'on retrouve aujourd'hui de manière partielle dans le tracé des rues du plateau. Alincourt fait également construire une porte fortifiée au pied de Saint-Jean, porte qui prendra le nom de «voûte d'Alincourt».



Les Pentes de la Croix-Rousse au XVI^{ème} siècle.

Bibliothèque Municipale de Lyon. Rés.5133.T-05

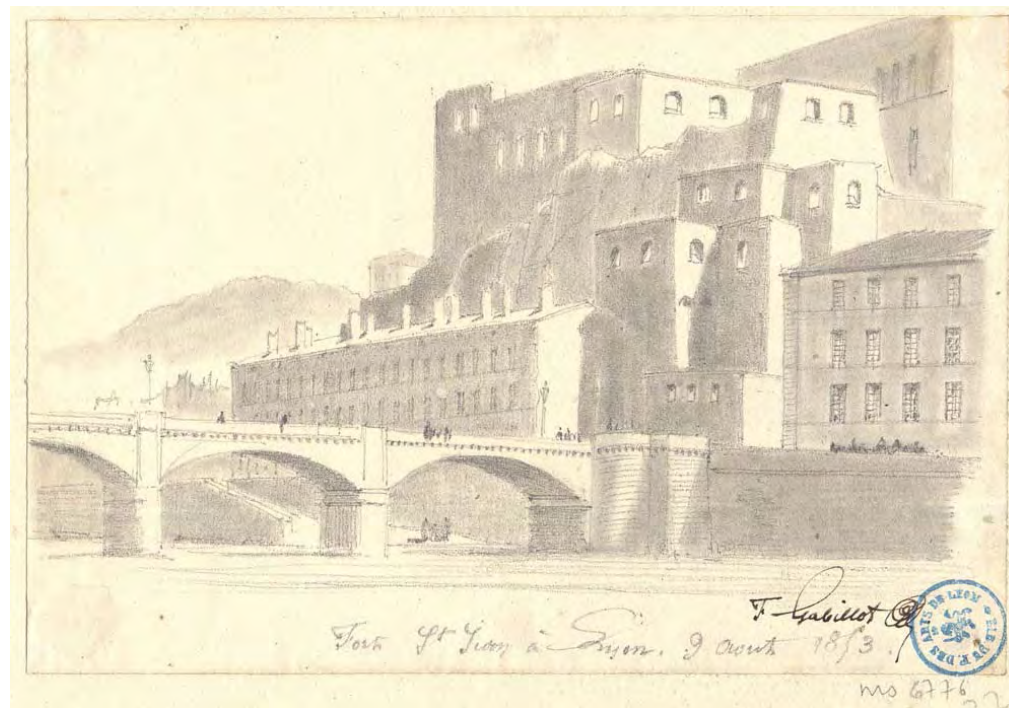
Le déplacement des fortifications lyonnaises vers le nord conduit à l'agrandissement de la ville, les Pentes en faisant désormais partie. Celles-ci ne sont alors que faiblement urbanisées, aux alentours directs de la Grande-Côte. Le reste est essentiellement constitué de vignes, de champs cultivés entourés de haies, appartenant pour l'essentiel au Couvent de la Déserte, installé sur les Pentes en 1304, ou à de petits propriétaires privés.

La Grande-Côte au XVIème siècle.

Cet axe historique demeure jusqu'en 1750 le seul grand axe au départ de Lyon permettant de rejoindre les territoires situés au nord de la ville de Lyon, entre Rhône et Saône : Dombes, Bresse, Alsace, Genevois, France-Comté, terres d'Empire (les rives, encore fortement soumises aux crues, sont impraticables). La ville étant en pleine croissance économique au tournant du XVIème siècle et jusqu'aux guerres de religion, notamment grâce à son rôle toujours croissant de carrefour commercial entre l'Europe du Nord et la Méditerranée (Lyon est sur la route Italie du Nord-Bruges) les volumes transportés sont en augmentation, et une partie de ce trafic emprunte nécessairement la montée de la Grande-Côte. En 1500, on ne dénombre que quatre maisons, situées tout en bas de la rue. Puis les sœurs de la Déserte, ayant des difficultés financières, lotissent des terrains situés à l'Est de leur couvent, qui deviendront les maisons au sud-ouest de la Grande-Côte. Ce type d'opération sera répété plusieurs fois dans les années qui suivent.

L'urbanisation des Pentes, ayant débuté dès la fin du XVe siècle, est constituée avant tout de petits édifices abritant des commerces dédiés aux transporteurs transitant par la rue. Elle s'accroît toutefois fortement avec la construction du mur, celui-ci plaçant les Pentes dans un secteur «sécurisé.» En 1560, l'on dénombre déjà 114 maisons !

Cette urbanisation se concentre le long de l'axe principal. Mais on voit également apparaître des ramifications, réalisées par des propriétaires de vergers ou de vignes, car ceux-ci se mettent à lotir. Les tronçons les plus occidentaux de l'actuelle rue René-Leynaud apparaissent dans la première moitié du XVIème, même si leur urbanisation est plus lente et ponctuelle.



Le Fort Saint Jean en Août 1853.

Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Ms 6776



Gravure attribuée à Jacques Androuet du Cerceau : Lyon, vers 1570.

Bibliothèque nationale de France.



Domaine de la Belle Allemande, vers 1900, par Jules Sylvestre.

Bibliothèque municipale de Lyon / P0546 SA 6/26.

Le temps des «Maisons de Plaisance.»

La plupart des marchands étrangers à Lyon édifient sur place un «pied-à-terre» leur permettant de se loger à peu de frais et grand confort. Toutefois, les plus riches d'entre eux bâtissent également une maison secondaire dite « de plaisance » : ce sont les premières « Maison des Champs ». Les Pentes - ainsi que le Plateau - sont des emplacements idéaux : exposition sud, proximité de la ville, environnement campagnard, air réputé plus sain. Ainsi, pendant la période située entre la construction du mur et les premières guerres de religion - qui feront fuir ces acteurs économiques - la colline se couvre de propriétés entourées de grands domaines, possédées par des étrangers, Italiens pour la plupart : Capponi, Nardy, Baglioni, Russio. Ainsi, l'Allemand Jean Cléberger - l'homme de la Roche - détient en 1544 «la Belle Allemande» ; un domaine de 13 hectares.

Les guerres de religion.

Lyon est très sévèrement touchée par les guerres de religion. Ces troubles entraînent un déclin durable de la ville, qui voit son rôle de place financière et commerçante s'amoindrir au profit d'autres villes comme Genève. L'instabilité chronique de ces décennies particulières entraîne de grands travaux sur les fortifications lyonnaises, y compris sur le mur Saint-Sébastien. Les bastions Saint-Jean et Saint-Clair sont transformés. Mais surtout, est décidée en 1564 l'érection d'une forteresse intra-muros, à proximité du mur, construction nécessitant plusieurs démolitions. On sait très peu de choses sur cette forteresse. Il semblerait qu'elle se soit située à l'intérieur des remparts, délimitée à l'ouest par les rues de la Tourette ou Neyret, à l'est par les rues Mottet de Gerando ou Saint-Sébastien. Toutefois, cette citadelle n'aura qu'une existence tout à fait éphémère : dès 1585, sa démolition débute, les Lyonnais n'ayant jamais accepté l'édifice, symbole trop ostentatoire de la domination royale sur la cité.

I.2.5 - De la Contre-Réforme à la Révolution : 1650-1789.*L'installation des clos religieux.*

A l'issue des guerres de religion naît la Contre-Réforme, opération durant laquelle le clergé et le Roi entreprennent une reconquête catholique, de manière à lutter contre la montée du Protestantisme. La fondation de monastères à l'intérieur des villes est alors vivement encouragée, mais nécessitant de vastes terrains. A Lyon, alors densément peuplée, ceux-ci ne sont guère nombreux : ils se concentrent au sud de Bellecour, sur les flancs de la colline de Fourvière, et sur ceux de la colline de la Croix-Rousse. Cette dernière présente un avantage certain sur la colline de Fourvière : la pente y est moins raide. Ce facteur topographique entraîne l'installation d'un grand nombre de communautés religieuses lyonnaises ; même si, dans certains cas, ce ne sont que des déplacements vers des terrains plus importants. Ces clos finiront à terme par couvrir plus de la moitié de la superficie des Pentes, tout en restant concentrés en partie basse, les parties les plus hautes étant constituées de grandes propriétés privées. (les «maisons de plaisance» évoquées précédemment.)

Entre 1584 et 1700, dix couvents sont fondés: Chartreux, Annonciades, Carmélites, Capucins, Ursulines, Oratoriens, Bernardines, Colinettes, Bon Pasteur et le Séminaire de Saint-Irénée. Les premiers à s'établir sur les Pentes sont les Chartreux, en 1584 - ils rachètent le domaine du marchand Russio, et ne feront construire de nouveaux bâtiments qu'au début du XVIIème siècle. A son apogée, à force de rachats de propriétés, le domaine fera 24 hectares ! D'autres congrégations rachèteront des maisons de plaisance déjà constituées, comme celles de Saint-Benoit et de Sainte-Marie-des-Chânes. D'autres, encore, profiteront de dons : Carmélites, Oratoriens, Capucins, Annonciades. Les autres, pour la plupart, se contentent d'acquérir des terrains cultivés, majoritaires à l'est des Pentes. Ces couvents restent de taille somme toute modeste, à l'exception des Chartreux : entre 1,5 et 7 hectares de manière générale, et ces faibles superficies conduisent les différentes congrégations à ériger de manière générale leurs bâtiments au contact des voiries existantes. Ces bâtiments s'entourent de jardins, potagers, vergers, et pour les plus grands, de vignes et de cultures céréalières. Des allées sont tracées pour desservir l'ensemble, et persisteront souvent après la vente des clos. Ces ensembles sont fermés de murs, de manière à soustraire les religieux aux regards des passants et des bruits de la ville.

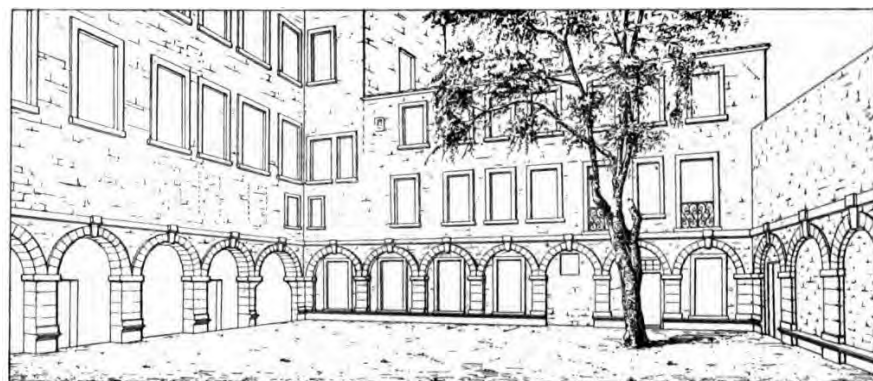
**Les clos religieux de 1545 à 1789.***Pollet Mathilde : Etude des tènements religieux des Pentes de la Croix-Rousse.***Evolution de l'installation des tènements religieux.***Pollet Mathilde : Etude des tènements religieux des Pentes de la Croix-Rousse.*

Le développement des maisons nobles «des champs.»

Les nobles se sont aussi implantés sur les Pentes, rachetant parfois les propriétés de marchands italiens ayant fui la ville. La plupart de ces grandes propriétés sont situés face à la Saône, et non face à la ville, où les terrains sont déjà bien occupés. Le domaine de la Belle-Allemande fait ainsi 24 hectares en 1758. On note également le domaine du Val de Joseph Orsel (12hectares) ou le clos Constant (9hectares.) Usuellement seront préférées des villes plus lointaines, telles Oullins, Saint-Genis Laval, Irigny, Charly, Grigny, plus éloignées et peut-être supposées plus saines. Les domaines les plus importants sont composés de nombreux bâtiments et dépendances : logements des domestiques ou ouvriers agricoles, granges, écuries, étables. Les jardins sont à la française, dans l'esprit de l'époque, avec des bassins et jets d'eau, grottes, parterres, pelouses, «salles d'ombrage.» Tilleuls, marronniers et charmes y sont majoritaires. Entre les clos religieux et les domaines nobiliaires ou bourgeois, l'occupation des Pentes se fige jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Les clos sont au pied des Pentes, les nobles à l'Ouest et sur le plateau, et les bourgeois et petits cultivateurs majoritaires à l'Est. L'extension urbaine est bloquée, conduisant la ville à chercher d'autres lieux permettant son extension, à l'Est et au Sud notamment.

*Milieu du XVIII : les grands projets, les nouveaux accès.**Les nouvelles dessertes urbaines.*

Les commerces de la Grande-Côte tirent leur prospérité du fait de leur implantation le long de l'unique voie de desserte depuis Lyon vers le Nord. Jusqu'à présent, le caractère ombrageux des cours d'eau, le mur Saint-Sébastien, avaient conforté cette voirie dans sa position dominante. Plusieurs travaux modifient toutefois grandement la situation. La démolition de la voûte d'Alincourt, en 1747, rive gauche de la Saône, ainsi que la création d'un port à Sérin (attaché à la Croix-Rousse), accompagné d'un quai, remettent en cause ce monopole. La construction du quartier Saint-Clair en 1749, construction qui s'accompagne de la création d'un quai jusqu'au bastion éponyme, constitue alors l'embryon d'un projet plus ambitieux, qui conduira à l'édification en 1769 de la nouvelle route de Bresse. Entraînant la construction d'un long quai protégé (qui deviendra le cours d'Herbouville) et la démolition du bastion Saint-Clair, l'essentiel du trafic circulant encore sur la montée de la Grande-Côte empruntera désormais ce nouvel accès. Sur l'ancien, la baisse du trafic est suffisamment grave pour qu'en quelques années la majorité des commerces fassent faillite puis ferment.



Le couvent des Carmélites, montée des Carmélites. (démoli)

«Les anciens couvents de Lyon» Abbé Vachet, Lyon, 1895

Saint-Clair.

La construction du quartier Saint-Clair est le reflet de l'enrichissement progressif mais considérable de la grande bourgeoisie à cette époque. Celle-ci commande alors de nombreuses maisons ou hôtels particuliers, ainsi que des immeubles. Mais ces opérations nécessitent de la place, qui n'est guère disponible que sur les quais, alors en cours de réalisation côté Rhône, et ponctuellement terminés. La Maison Tolozan (en fait un hôtel particulier doté de bureaux et d'unités de production), au 19 de la place éponyme, datée de 1740, est un bon exemple de ce phénomène. La ville en quête de place s'offre alors à la spéculation immobilière, et, en 1745, différents architectes s'associent sous le commandement de Soufflot pour combler un petit bras du Rhône, rattachant l'île Saint-Clair à la Presque-île. Loties sur une vingtaine d'années, les différentes parcelles s'ornent d'immeubles formant côté quai un front spectaculaire et homogène, ceux-ci ayant été réalisés dans le but de marquer le paysage, et donc d'être vus depuis l'autre rive. Cette opération est un exemple emblématique d'une architecture cohérente magistrale destinée à la commande privée, formant un véritable tournant dans l'architecture traditionnelle, par leur modernité, leur homogénéité et l'importance de leurs volumes. Les immeubles réalisés serviront de prototype à l'habitat lyonnais du XIX^{ème} siècle. Le quartier remporte un succès immédiat, et deviendra une destination très prisée des négociants et banquiers, profitant de la proximité des Terreaux. C'est - dit-on - cette population aisée qui, par ses repas d'affaires, contribuera au développement de la gastronomie lyonnaise. Par ailleurs, c'est rue Royale, au cœur de Saint-Clair, qu'est encore situé le restaurant de la Mère Brazier, fondé en 1921.

D'autres projets.

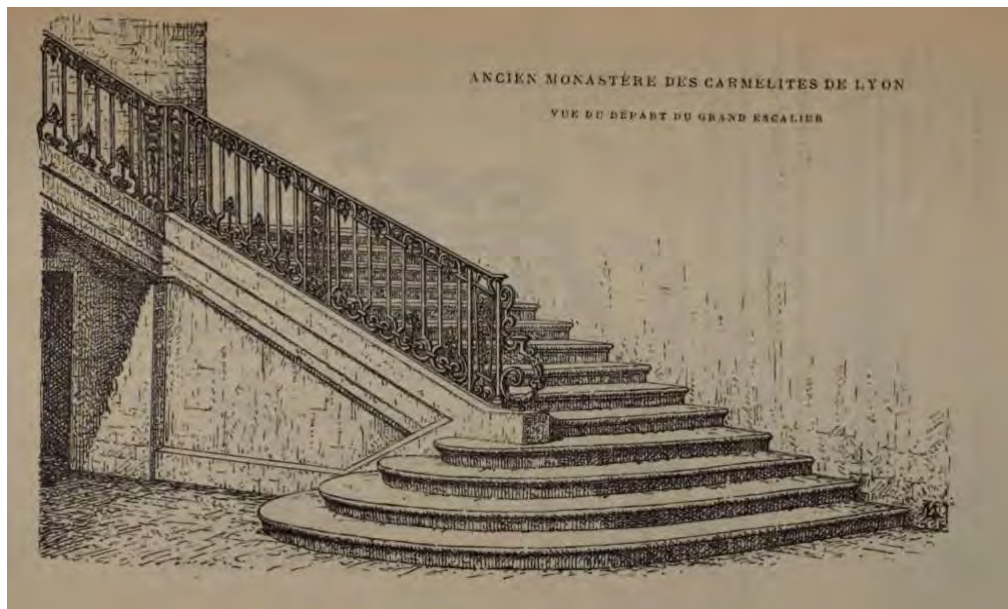
Saint-Clair, si elle est l'une des premières opérations de spéculation immobilière d'ampleur en France, est un peu le prototype de deux projets, nettement plus ambitieux, que sont Perrache et Brotteaux - Rive Gauche. Morand fait construire un pont en bois entre 1772 et 1775 sur le Rhône, puis incite l'Hôtel-Dieu, grand propriétaire foncier de la rive gauche, à tracer des rues puis à lotir les terrains desservis. De manière presque simultanée, Perrache, dès 1766, envisage d'étendre la presque-île au sud en comblant d'anciens bras du Rhône en remblayant les marais attenants. Peu de ces projets concernent effectivement les Pentes de la Croix-Rousse. Tout au plus peut-on remarquer le projet de Morand qui se propose de prolonger la rue de la Vieille Monnaie (René Leynaud) depuis la place Dauphine du quartier Saint-Clair jusqu'au port de Neuville, en traversant le clos



« *Vue de Lyon et de l'avenue de cette ville par le faubourg Saint-Clair* »,
Dessin de Pierre-Nicolas Wery (1770-1827) Collection Bibliothèque municipale de Lyon, 6719.



« *Confluent du Rhône et de la Saône* », dessin de Louis-Julien Jacottet, vers 1800
Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Coste 209.



*Escalier principal du Monastère des Carmélites, démoli en 1956.
Les anciens couvents de Lyon, Abbé Vachet, 1895*



*Lyon; le siège de 1793 par les armées de la Convention.
Gravure allemande exposée au musée historique de Lyon.*

des dames de la Déserte, ainsi que le projet d'extension de la rue Saint-Marcel (du Sergent Blandan) depuis le bourg Saint-Vincent jusqu'au couvent des Feuillants, en traversant le clos des Capucins et des Ursulines. Mais ces projets sont vite abandonnés. Ces éléments expliquent qu'à l'aube de la Révolution, le quartier est tout à fait figé. Rien ne semble annoncer les grands bouleversements qui vont s'opérer sur la colline, qui va complètement changer d'aspect en l'espace d'une quarantaine d'années.

Les conséquences de la Révolution : le démantèlement des Clos.

Une fois les troubles révolutionnaires passés, dont témoigne une estafilade sur la façade de Saint-Polycarpe, la ville de Lyon peut reprendre son développement. Toutefois, les difficultés rencontrées dans le quartier Perrache (envasement, persistance des marais, difficultés diverses) sont telles qu'il n'est pas pour le moment en état de recevoir un quelconque développement. De même, rive gauche, le quartier de Morand à très mauvaise image et est partiellement détruit, car il a été le théâtre des exactions de la Terreur, ainsi que celui du siège de 1793.

Nécessairement, le développement de la ville, loin de s'arrêter, se reportera sur d'autres quartiers, essentiellement du côté des Pentes de la Croix-Rousse. La Révolution entraîne l'expulsion des ordres religieux et la réquisition par la Nation de leurs biens. Leurs sorts sont très divers : certains clos sont morcelés et vendus à des spéculateurs privés, et ce rapidement puisque le clos des Chartreux l'est dès septembre 1791, le clos des Augustins en avril 1791, le couvent des Carmes en novembre 1791. Ils constituent la première vague de ventes. D'autres seront affectés à divers usages par la Nation, notamment utilisés par l'Armée, essentiellement comme casernement. Mais ces affectations déplaisent aux Lyonnais, qui protestent. Ces bâtiments, étant une charge non-négligeable pour la Nation, seront alors découpés en lots puis vendus à partir de 1796. Certains bâtiments seront rendus au culte - Saint-Polycarpe et Saint-Bruno, notamment - et enfin quelques uns confortés dans leur fonction de casernement, comme Sainte-Marie des Chaînes, les Colinettes et le Bon-Pasteur. Le couvent Sainte-Marie-des-Chaînes sera d'ailleurs en quasi totalité rasé en 1811 pour être remplacé par des bâtiments plus adaptés. La seconde vague de ventes aux enchères publiques a lieu en 1796. Sont essentiellement concernés les clos lotis dans le haut des Pentes, momentanément transformés en casernes : Colinettes, Bernardines... les acheteurs sont peu nombreux, ce qui permet aux intéressés d'obtenir des terrains à moindre prix. Cela aura un impact non négligeable dans l'urbanisme

et le lotissement futur des différents quartiers, d'autant que ces lots sont vendus sans réelles contraintes urbaines.

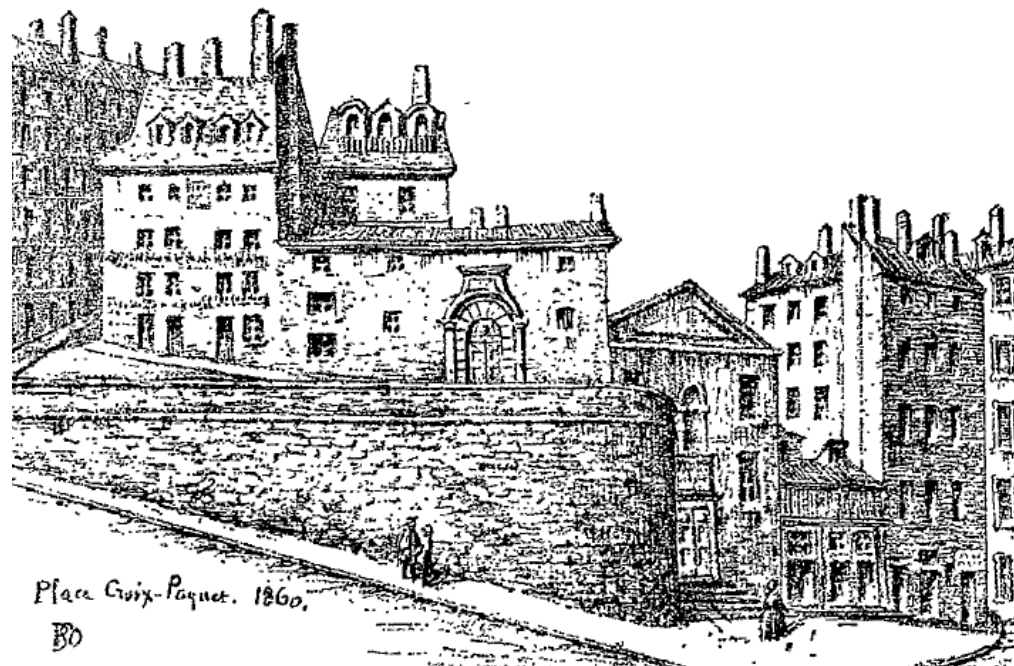
En somme, la Révolution libère de vastes espaces à proximité immédiate du cœur du pouvoir municipal. Elle affecte aussi l'industrie de la soie, qui sera relancée par l'intervention récurrente des différents pouvoirs en place. Ces deux éléments donneront «naissance» au quartier des Pentes.

De manière générale, il est important de distinguer le lotissement de l'édification de l'immeuble, car ces deux opérations sont parfois très éloignées dans le temps. En effet, les différents terrains changent de main assez régulièrement. Cela caractérise une forme de spéculation immobilière et foncière. Dans un premier temps, les terrains non lotis sont revendus à plusieurs reprises, avant qu'un acquéreur ne prévoit un réseau viaire et lotisse le terrain. Les lots sont ensuite vendus. Les acheteurs sont en règle générale des entrepreneurs en bâtiment, ou bien des architectes. Ils édifient un immeuble, puis le revendent très rapidement. Entre la vente du clos religieux et l'édification du premier immeuble, il peut s'être écoulé jusqu'à quarante ans !

Les nouveaux quartiers : une conjonction de facteurs.

«Je n'ai jamais pu comprendre qu'à notre époque on se plût à couvrir de constructions une montagne dont les Pentes sont tellement raides qu'une partie des rues qui y conduisent sont inaccessibles aux voitures. Malgré l'extrême simplicité, la pauvreté même des constructions qu'on y a faites, les frais considérables de transports de matériaux auraient dû empêcher le développement de ces quartiers, et cependant en moins de vingt-cinq ans une ville de plus de 20000 âmes s'est créée et cette ville continue d'augmenter» « Je ne puis, dis-je, trouver d'autres motifs à ce développement que la nécessité pour les ouvriers de soie qui habitent la Croix-Rousse de se trouver à proximité des maisons de fabrique placées dans le nord de la ville, à moins qu'on ne veuille voir dans cette condensation humaine, si je puis m'exprimer ainsi, un besoin de vivre et de communiquer ensemble, particulier à nos ouvriers en soie» Tony Desjardins (p.54, Lyon, Silhouette d'une ville recomposée.)

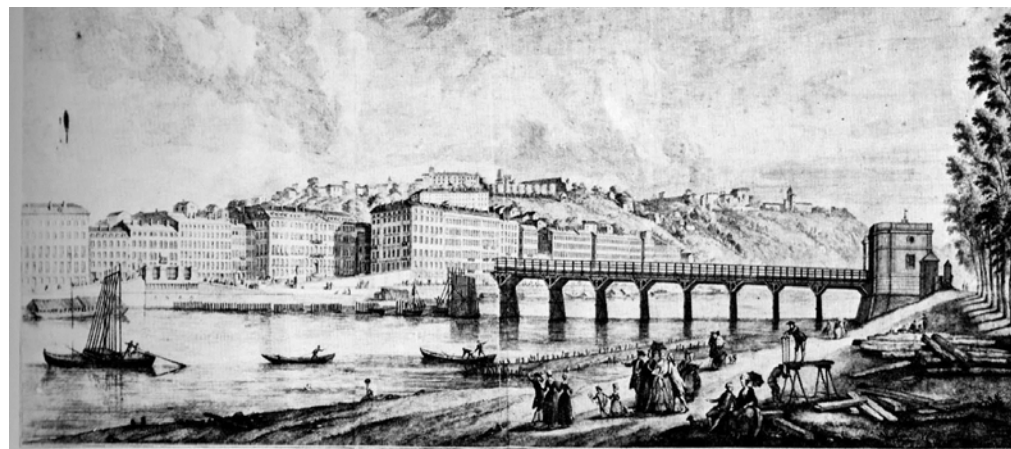
Le quartier des Pentes est en effet indissociable de l'histoire de la soierie lyonnaise. Son urbanisation est une conséquence directe de la relance de l'industrie de la soierie, autant que de l'échec des projets Morand et Perrache, ou de la Révolution. C'est pourtant sur ce territoire ingrat que va se développer l'une des plus belles synergies urbaines de la région lyonnaise.



Place Croix-Paquet. 1860.

BO

Gravure représentant l'ancien séminaire de Saint-Irénée.
In «Les anciens couvents de Lyon», Abbé Vachet, 1895.



Lyon, pont Morand en construction. Gravure de Bidault 1772.
Archives Municipales de Lyon.



*Les cocons de la chrysalide, qui, dévidés, forment le fil de soie.
photographie Claude Chauvin.*



*Des Bombyx du Murier, papillons dont les chenilles produisent le fil de soie.
Futurasciences.com*

Structure de l'industrie de la soie vers 1800.

La «Fabrique»

Avant la Révolution, l'industrie de la soierie lyonnaise, «la Fabrique», est organisée selon quatre groupes hiérarchiques principaux mais non déterministes : un marchand peut également être un producteur, par exemple. Tout en bas de l'échelle se trouvent les apprentis, aides, ouvriers, qui ne possèdent pas leur outil de production ; ce sont les plus nombreux. Juste au dessus viennent les «maitres-ouvriers» qui sont propriétaires d'un ou de plusieurs métiers - ils emploient donc une main d'œuvre nombreuse. Ce sont eux qui réceptionnent les fils et dessins de motifs des marchands-fabricants, et les exécutent ou les font exécuter. Ils sont également appelés «maitre-tisseur» ou «chef d'atelier.» Le «Cercle des Chef d'Atelier de la Fabrique d'Étoffes de la ville de Lyon», institution ayant fêté ses 170 ans il y a peu, est une survivance de ce groupe. Ce sont ces deux catégories que l'on appelle «Canuts.» Ce sont des exécutants : la grande majorité répond en effet à des commandes passées par des marchands. La troisième catégorie est constituée par les marchands-fabricants : les «soyeux.» Ils emploient des dessinateurs, fournissent la soie aux «Canuts», revendent les tissus commandés. Ce groupe, assez faible numériquement, est assez disparate. Il y a notamment les «gros marchands» qui possèdent un véritable magasin, un atelier, et emploient un grand nombre d'ouvriers (qu'ils soient directement employés au sein de l'atelier, ou extérieurs) mais aussi les «petits» qui n'ont pas de magasin et disposent d'un atelier assez modeste, mais qui fabriquent et vendent librement pour leur propre compte. C'est cette liberté qui distingue réellement les «Petits» des «Canuts.» Puis, au sommet de l'échelle, le très petit nombre de grands négociants internationaux, qui maîtrisent à grande échelle les circuits de production et d'approvisionnement en soie, notamment grège. Ils cumulent également les fonctions de banquier et d'investisseur.

Vers 1730, l'on compte une dizaine de négociants, une centaine de grands marchands, environ sept cent petits, plus de huit mille maitre-tisseurs, et un nombre considérable, bien que difficile à déterminer, d'ouvriers. Cette structure hiérarchique est bien ordonnée, et la possibilité d'ascension sociale très réduite. Il faut, en effet, pour devenir marchand (indépendant) payer un droit d'accès jugé exorbitant. La capacité de pression des classes supérieures sur les classes inférieures est très importante.

La «Fabrique» et la ville : géographie urbaine.

La «Fabrique» regroupe les industries liées à la production et au commerce de la Soie. Cette institution fonctionne sur le modèle dit «de la manufacture dispersée» ; et est basée sur une division du travail au sein de petits ateliers (répartis et dispersés dans toute la ville : Grande-Côte, Bourgneuf, Saint-Georges...)

En 1780, la Grande-Côte s'affirme comme l'un des centres importants de la production lyonnaise : plus d'un quart des métiers y sont situés. Ceci s'explique notamment par la grande vacance des locaux commerciaux sur la Côte, d'abord concurrencés par la Grande-Rue de Croix-Rousse, où les tarifs sont moins élevés, et surtout par les nouveaux quais, notamment depuis 1767 par celui dit «de la route de Bresse» (futur cours d'Herbouville.). Ces parcelles de la Grande-Côte sont généralement perpendiculaires à l'axe-principal, et d'une superficie réduite. (entre 100 et 250 m² usuellement) Les maisons qui y sont édifiées sont peu pratiques et peu adaptées, car assez sombres, mais on s'en contente, faute de mieux.

Le secteur des Terreaux est déjà à cette époque un quartier de marchands, le prestige lié à la présence de l'hôtel de ville attirant des populations assez aisées.

Saint-Clair est dès l'origine un lieu très actif et réservé à une certaine élite «laborieuse» : négoce et banque essentiellement.

La relance de l'industrie de la soierie.

L'industrie de la soie décline pourtant progressivement dans les années qui précèdent la Révolution, la production s'orientant de moins en moins sur le très haut de gamme, jusqu'alors le plus lucratif. Ainsi, on produit de préférence des draps et des mousselines plutôt que des tapisseries d'ameublement, des velours ou des soieries. L'Italie - les cités du Nord, du moins - a très rapidement pris le relais, et est devenue une très sérieuse concurrente. La Révolution n'est pas non plus favorable à cette industrie ; puisque les représentants du peuple considèrent la soie comme un produit de luxe destiné à l'export, et certainement pas comme un produit de première nécessité. Une fois le calme revenu, et les considérations révolutionnaires les plus extrémistes disparues, de timides encouragements destinés à la relance de la soie commencent à se manifester. Ainsi, le préfet Verninac encourage la culture des mûriers, l'éducation



*La Condition des Soies, rue Saint-Polycarpe.
Photographie Archipat.*



*Le lycée technique de la Martinière, dans les années 1910.
Bibliothèque municipale de Lyon / B01CP69000 000486*

des vers à soie et la filature. Puis le Jardin des Plantes est créé, en 1796, afin que les dessinateurs de la Fabrique puissent y trouver toute l'inspiration dont ils ont besoin. Le Palais des Arts regroupe progressivement un nombre important d'institutions, très centralisées : ainsi, on y installe la Chambre de Commerce en 1802, puis la Bourse. Elles sont suivies par l'école de Dessin, en 1805, institution importante puisque d'elle dépend «le bon goût dans le choix des ornements et les mélanges des procédés, l'heureux accord des couleurs qui distinguent et font rechercher les étoffes de Lyon.» Enfin, s'installe en 1806 le Tribunal des Prud'hommes, qui garantit la propriété intellectuelle des dessins. C'est aussi à cette période qu'est constituée la «Condition des Soies», qui emménage dans le bâtiment construit pour elle, rue Saint-Polycarpe, en 1811. On ne peut contester, dans l'énoncé de ces dates, le rôle important de Napoléon et de son oncle le Cardinal Fesch dans la relance de l'industrie lyonnaise. Les commandes reprennent en effet de manière très soutenue, car l'Empereur engage de «grands projets de magnificence.» Le but de ces travaux n'est pas uniquement la relève de l'industrie de la soie, mais aussi l'affirmation de la supériorité - et suprématie - de l'empire français sur le reste de l'Europe. De manière corollaire, on cherche à développer l'industrie de la chimie et de la teinturerie à Lyon, de manière à toujours pouvoir innover. Ces industries - la chimie, du moins - ont perduré jusqu'à nos jours. Les métiers à tisser sont également perfectionnés.

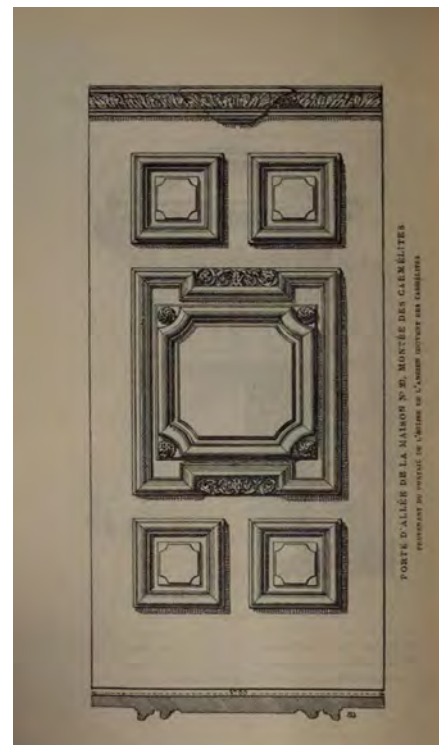
Ultérieurement, en 1832 est créée l'École de la Martinière, dédiée à l'étude théorique et pratique des arts mécaniques - c'est à dire, entre autres, aux métiers à tisser.

Ainsi, la Municipalité et l'État concentrent dans le quartier, dès les premières années du siècle, tous les éléments essentiels au développement de cette industrie. Les terrains libérés par les religieux sont dès lors disponibles pour répondre à la nouvelle demande, et propres à accueillir des immeubles sains et bien construits, puis plus tard des immeubles d'une toute nouvelle typologie, dont la conception répond strictement à leur fonction : la production de la soie.

I.2.6 - Le développement urbain : 1790-1840.*Les rues nouvelles et le lotissement des clos.**Les difficiles débuts d'une politique urbaine maîtrisée.*

Très rapidement, la ville prend conscience que les clos ne doivent pas être lotis en suivant une seule logique de rentabilité privée : il est avant tout urgent d'aérer et d'assainir les zones déjà habitées au bas des Pentes. Cependant, les outils sont absents ou défaillants, et le fait que la promotion soit essentiellement privée ne simplifie pas les choses : la politique urbaine est, dans les premières décennies, très délicate à mener. Ainsi, dès 1796 l'administration arrête un plan précisant la distribution d'anciens clos religieux, parmi lesquels ceux des Capucins, Ursulines, Pénitents de Saint-Marcel, le tout inspiré du plan de Morand de 1764, évoqué plus haut. Il n'est toutefois pas précisé à qui revient la charge d'ouvrir les rues, la place, déblayer les bâtiments. Dans ces conditions, les différents partis s'en rejettent la responsabilité, si bien qu'en 1802, les travaux ne sont toujours pas commencés, alors que quelques immeubles respectant les plans d'alignement ont déjà été édifiés. La ville cède l'année suivante, et les rues sont pavées et assainies. La desserte prévue par la mairie est jugée insuffisante par rapport à la taille des îlots générés, ce qui conduira le juge Billion – un des promoteurs - à offrir des terrains à la ville pour qu'elle y trace une rue : ce sera la «rue Donnée» de 1803. Si la municipalité a assumé dans ce cas particulier la responsabilité de l'ouverture des voiries, elle s'en déchargera désormais sur les propriétaires privés.

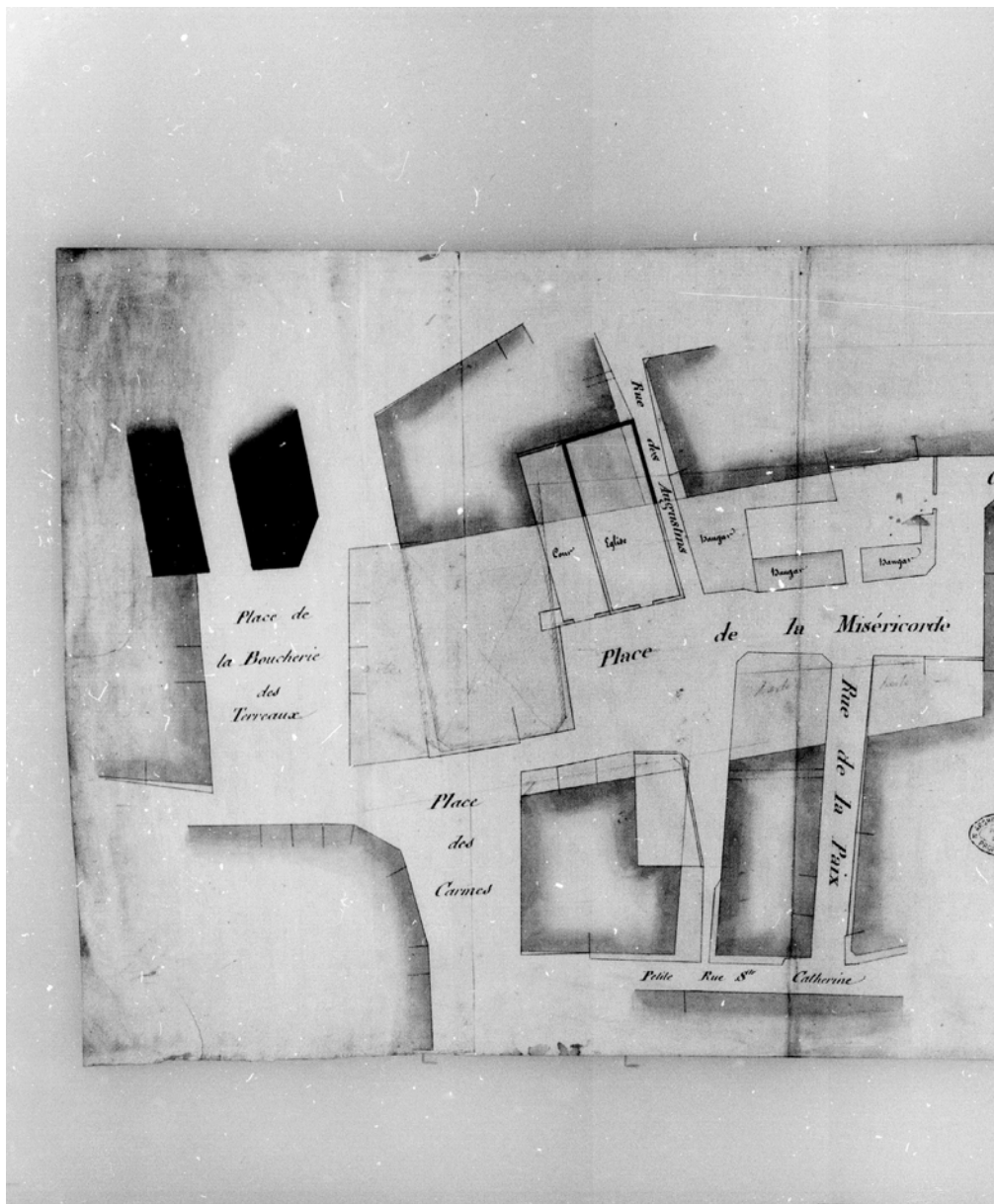
À plus grande échelle, des opérations urbaines sont envisagées. Les plans du géomètre et voyer de la Ville Louis Benoit Coillet (Adjudicataire du plan général de la ville de Lyon de 1808) proposent, sur les Pentes, de relier la rue Neyret à la montée Saint-Sébastien, en prenant pour appui le mur de séparation des anciennes propriétés des Oratoriens et Bernardins. Quelques petites opérations sont également prévues du côté du clos de la Déserte, comme son raccord avec la rue René Leynaud. Ou encore une rue entre la rue Terraille et la rue Lorette. Plus à l'ouest, L.-B. Coillet trace une rue qui deviendra ultérieurement un embryon de la rue de la Martinière. La plupart de ces procédures échoueront, fautes de moyens et d'outils efficaces : il n'existe pas encore de réel dispositif d'expropriation. Toutefois, pour les clos jugés moins stratégiques car plus éloignés et moins centraux, le désintéressement de la ville est latent, et elle fera même preuve d'un certain laxisme. La Mairie ne souhaite pas en effet, entre autres raisons, dé



*Dessins présentant des éléments réutilisés issus du couvent des Carmélites.
Archives Départementales du Rhône: 3.P.0948*



*Des îlots de grandes dimensions, dont l'intérieur est mal desservi.
Extrait du cadastre napoléonien, 1838. Archives Départementales du Rhône.*



*Les travaux des années 1820 : création de l'actuelle place Tobie Robatel.
Archives Municipales de Lyon_3.S.0427 (2_0745)*

courager les investisseurs en leur imposant trop de contraintes, car Lyon subit en effet une forte concurrence exercée par la commune de la Croix-Rousse, qui est attractive en raison de la faible imposition qui y est pratiquée. Dans ces conditions, les ouvertures de rues seront au mieux totalement anarchiques, au pire conflictuelles, et ce jusqu'en 1825.

Les ouvertures anarchiques.

Pour ouvrir une rue, le propriétaire a toute liberté, du moment que celle-ci ne débouche pas sur une voie publique. Dans le cas contraire, il doit obtenir une demande d'alignement (à l'existant) et suivre le nivellement indiqué par le voyer. Toutefois, tracé et largeur sont unilatéralement décidés par le propriétaire - peu enclin à perdre des terrains constructibles... une fois la voie percée et les déblais conduits à Perrache, le propriétaire offre de la céder gratuitement à la ville, qui prend en charge le pavage, l'éclairage et l'entretien de la rue. Cependant, la municipalité peut imposer la fermeture de la voie la nuit si elle la juge non conforme. Ce sera pendant quelques années l'un des seuls points de pression à sa disposition.

En 1818, les clos des Carmélites est démoli. Les entrepreneurs reprennent le tracé de l'allée principale du jardin des religieuses : ce sera la rue Pierre Blanc, d'une largeur de huit mètres. Les autorités réagissent tardivement, alors que la rue donne sur la montée des Carmélites, donc sur l'espace public : elle est en effet jugée trop peu large. Elle menace d'imposer aux lotisseurs de fermer la nouvelle voie, que ce soit par un portail, une barrière ou un mur. La Municipalité finit par accepter la nouvelle rue, en échange de la pleine autorité sur la dénomination de la voirie (normalement conférée au propriétaire) : ce sera la rue Tolozan, jusqu'en 1901. La rue restera étroite, du fait de son lotissement rapide ayant bloqué toute possibilité d'élargissement.

En 1821, les frères Donzel prennent l'initiative d'ouvrir plusieurs rues dans l'ancien clos des Oratoriens, de dix mètres de large, et ce sans consulter la municipalité. Deux rues est-ouest seront ouvertes, se raccordant à la montée Saint-Sebastien. Celle située plus au sud se raccordera via un escalier, le dénivelé étant trop important. La municipalité accepte, et, en échange de sa tolérance, choisit le nom des rues : Imbert-Colomès, et des Tables Claudiennes. Mais les propriétaires, invoquant le droit privé, refusent ; et la municipalité fait alors usage de son droit de fermeture des voies privées donnant sur la voie publique. Les propriétaires fonciers seront alors forcés de céder. Toutefois, la trop faible largeur des rues, déplorée par le voyer, est irréversible, car de nombreux immeubles sont déjà bâtis.

En 1822, une partie du clos de la Tourette est la propriété de madame Riondel. Cet ancien clos n'est pas un clos religieux, mais une ancienne propriété nobiliaire. Mme Riondel souhaite lotir son bien, d'une surface considérable de 4,5 hectares ! Elle fait percer plusieurs rues délimitant des îlots carrés, deux rues est-ouest et quatre rues nord-sud. Mais au sud, un dénivelé de plus de trente mètres sépare la propriété et la rue du Bon-Pasteur, et rien n'a été prévu pour en assurer la desserte, celle-ci utilisant nécessairement un espace qu'on jugerait alors « perdu ». La municipalité refuse donc ces nouvelles rues, qui resteront anonymes et non pavées jusqu'en 1853, les propriétaires des parcelles étant souvent des ouvriers ayant peu de moyens, et ne pouvant donc prendre en charge les travaux.

Même si d'autres opérations sont menées de concert avec les propriétaires fonciers - Gonin, par exemple, propriétaire du couvent Saint-Benoit, cède gratuitement à la mairie les terrains qui deviendront la place Rouville, en échange du nivellement et de la construction des soutènements, en 1826 - les autorités lyonnaises s'inquiètent, et décident de réagir, même si dans de nombreux cas il est déjà trop tard. Elles chercheront alors à fixer des règles précises.

Les premières tentatives de réglementation.

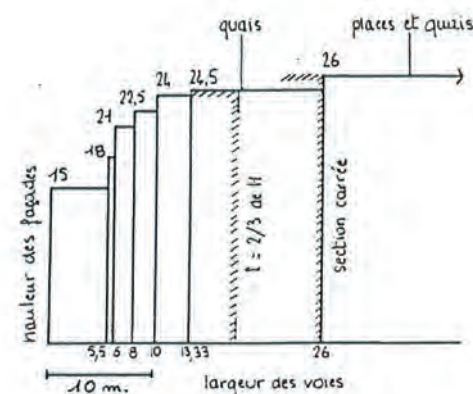
Ouverture des voies

La loi de 1807 dispose que les alignements des rues et places qui ne font pas partie d'une route départementale sont fixés par la mairie (petite voirie) les autres étant fixées par le préfet (grande voirie.) Ces alignements sont la seule contrainte fixée aux propriétaires, qui restent libres d'aménager librement leurs propriétés (en dehors de règlements anciens acceptés, interdisant le pisé, notamment.)

En 1825 est décrété que tout projet d'ouverture de voirie à Lyon, privé ou public, devra être soumis au voyer, au conseil municipal, au préfet et au ministère de l'intérieur (!) pour obtenir leur autorisation. Le lotisseur devra remettre la rue déblayée et nivelée, la ville se proposant de paver, d'entretenir et d'éclairer la voirie, et si besoin de réaliser des escaliers, murs de soutènement, etc. Enfin, seul le conseil municipal est habilité à nommer les voies.



Le clos Riondel vers 1835. Cadastre napoléonien.
Archives Départementales du Rhône: 3.P.0948



Evolution de la législation réglementant les hauteurs des édifices à Lyon.
Les Pentes de la Croix-Rousse, histoire des formes urbaines.
Bénétière M.H., Mathian, N., Cléménçon, A-S., 1992



Une version du projet de L-B. Coillet, vers 1825.
Archives Municipales de Lyon, 2S 0020.

La réglementation des hauteurs.

Il est intéressant de constater que dans une ville considérée unanimement comme très haute, la ville en hauteur n'est que rarement évoquée, si ce n'est par le biais des autorisations à construire. Mais si la hauteur des bâtiments préoccupe cependant les autorités depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, il faut attendre 1826 pour que des normes chiffrées matérialisent de manière claire le rapport entre hauteur des immeubles et largeur des voies.

Le 2 juin 1825 est promulgué un nouveau règlement, après que le maire de Lyon ait demandé une ordonnance royale pour fixer, dans sa ville, la hauteur des maisons et d'autres dispositions constitutives au règlement général de voirie. Au nombre des dispositions nouvelles «il en est deux dont l'expérience démontre de jour en jour la nécessité : la fixation de la hauteur des maisons et l'obligation aux constructeurs de faire appel à un architecte. La hauteur démesurée que l'on donne depuis quelques temps à certaines maisons de la ville est de nature à compromettre la sûreté, la salubrité et la commodité publiques. D'autre part, il a été constaté que les travaux des constructions neuves qui ont éprouvé des écroulements n'étaient dirigés par aucun homme de l'art». L'Administration ne peut surveiller elle-même, ou par l'intermédiaire de ses agents, tous les détails intérieurs des nombreuses constructions qui s'élèvent de toutes parts dans la ville.

Le plan du géomètre-voyer L-B. Coillet, à l'Est de la Grande-Côte

Louis-Benoît Coillet trace dès 1825 un plan d'ouverture des voies pour les clos des Oratoriens, Bernardines, Colinettes, et le séminaire Saint-Irénée, soit environ douze hectares qui ne sont pas encore lotis. Le tracé général est géométrique, avec des rues se coupant à angle droit et de bonne largeur : plus de dix mètres. Les montées anciennes étant devenues très dangereuses en raison de l'important trafic, L-B. Coillet envisage d'améliorer les dessertes du plateau vers la presqu'île par le biais de nouvelles rues, en lacets, d'une pente régulière et moyenne, avec de bons dégagements pour faciliter les manœuvres, et des places pour permettre le repos des chevaux : place Colbert, place Bellevue. Ces lacets seront doublés d'un réseau d'escaliers, plus directs, dans les portions les plus raides.

Le plan L-B. Coillet s'inscrit dans un contexte de forte rivalité entre Lyon et la commune de Croix-Rousse. Celle-ci, pratiquant un véritable dumping social, attire de nombreux tisseurs sur le plateau, qui bénéficient des infrastructures de la ville de Lyon sans pour autant les financer. Lyon réagit donc en cherchant à établir des quartiers lotis d'immeubles de qualité destinés aux tisseurs, aux rues pavées et propres, aux escaliers nombreux et solides, etc. A ce titre, le plan L-B. Coillet se révèle une véritable opération de communication et de séduction, destiné aux tisseurs localisés sur le Plateau.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Le projet se concrétise très rapidement et dès 1830 celui-ci est quasiment achevé. Les rues Diderot, Lemot, Desserve, ainsi que l'escalier raccordant cette dernière à la place Colbert, sont facilement tracées. De la même manière, les rues Audran, Magneval, Mottet de Gerando, Bodin, les montées Adamoli et Grognard, sont tracées dans le clos des Bernardines.

Le cas du clos des Oratoriens est plus compliqué, car L-B. Coillet doit composer avec les rues précédemment entamées, ou créés sans concertation avec les autorités. Ainsi, la rue Burdeau a déjà été partiellement constituée, de même que la rue des Tables Claudiennes, qui a été prolongée. La ville se montre toutefois conciliante avec les propriétaires et accepte à titre de dédommagement un terrain qui deviendra, en 1838, la place Chardonnet. La rue Pouteau, également entamée par des propriétaires privés, est prolongée dans le clos des Bernardines par la ville, mais la partie la plus au nord, c'est à dire le raccord avec le mur Saint-Sébastien, ne sera pas réalisée, car elle est jugée trop coûteuse.

Cependant si en 1830 la plupart des rues actuelles existent, peu d'entre-elles sont réellement abouties. Ainsi, aucune des rues est-ouest, ouvertes à partir de la montée Saint-Sébastien, ne se raccorde à la montée de la Grande-Côte car la ville ne veut pas engager d'expropriations, et laisse donc les propriétaires fonciers gérer ces cas particuliers. Il faudra attendre 1844-1845 pour voir les rues Burdeau, Imbert-Colomes, et des Tables Claudiennes connectées à la montée de la Grande-Côte.

Le plan de Louis-Benoit Coillet, à l'Ouest de la Grande-Côte

L-B. Coillet conçoit également des plans pour les clos situés au centre des Pentes : Annonciades, Saint-Benoit, Carmélites. Mais contrairement aux premiers évoqués plus hauts, ici, les propriétaires ont déjà tracé des rues et loti les parcelles : la planification urbaine de ce secteur des Pentes ne sera donc que peu suivie d'effets. Ainsi, plusieurs rues nord-sud sont envisagées pour relier les différents clos, mais aucune ne sera effectivement percée. Le «Passage Gonin» témoigne de ces échecs : la rue était initialement prévue comme étant une montée large et sinueuse, conduisant place Rouville, mais le projet échoue face au refus obstiné d'une propriétaire de vendre son terrain.

L-B. Coillet arrive toutefois à faire ouvrir avec l'accord de Gonin, propriétaire du clos Saint-Benoit, la montée de l'Annonciade. La rue de Flesselles est également prolongée jusqu'au cours des Chartreux, au nord.



*Extrait du plan de Dignoscyo, vers 1844.
Archives Municipales de Lyon.*



*La Grande Côte encore continue, la place Chardonnet en cours de constitution.
Extrait du cadastre napoléonien, 1838. Archives Départementales du Rhône.*

Bilan de l'urbanisation des clos.

L'histoire de l'urbanisation des Pentes de la Croix-Rousse au XIX^{ème} siècle, intense surtout dans la première moitié du siècle, est à la fois originale et révélatrice de mécanismes courants. La persistance des tracés et des limites anciennes dans des lotissements nouveaux est un phénomène répandu dans l'évolution des villes. Il est particulièrement bien illustré ici avec la transformation de nombreuses allées d'anciens jardins en rues, mais aussi avec le système des lotissements autonomes dont la forme est issue de celle des clos. De même, le rôle des propriétaires est souvent essentiel dans l'urbanisation des zones à lotir à cette période, car les municipalités n'ont encore ni les moyens financiers, ni les moyens juridiques d'intervenir. La cohérence des morceaux de ville ainsi créés dépend alors de la qualité des accords passés entre les propriétaires et les municipalités, ces dernières ayant le rôle primordial d'incitateur et d'arbitre. Plus le nombre des propriétaires concernés est élevé et la parcellisation des propriétés foncières importante, plus les accords sont difficiles à mettre en œuvre. C'est le cas sur les Pentes de la Croix-Rousse, dans la partie sud, et cela explique en partie le peu de cohérence du dessin actuel des voies. A Lyon, l'exemple opposé est celui de la Guillotière où l'existence d'un seul propriétaire, les Hospices Civils, simplifie les transactions et permet l'instauration d'un plan en damier rigoureux.

Au regard de la rapidité à laquelle les clos ont été lotis, ces opérations d'urbanisation peuvent être considérées comme un succès : entre 1815 et 1850, la majorité des rues sont tracées et les immeubles édifiés. Toutefois, les relations entre pouvoirs publics et intérêts privés a été quelquefois, sinon souvent, conflictuelle, et la Municipalité n'a pu toujours faire respecter les règlements édictés. Par la suite, les projets sur les Pentes sont plus ponctuels.

Les opérations ponctuelles «de prestige»

Comme évoqué plus haut, la ville procède usuellement de deux manières pour encadrer son évolution urbaine : soit l'extension des limites de la ville, par création de nouveaux quartiers, soit par rénovation progressive des tissus existants. Dans le cas des opérations de régénération, les clos ont encore une fois toute leur importance, puisque ceux situés en bas de Pentes composent la trame et la rigidifient. Les Pentes, et surtout les quartiers situés à leur amorce (Terreaux, Saint-Vincent, Martinière) sont intéressants car de bons témoins de l'évolution rapide de la législation urbaine permettant l'ouverture de nouvelles rues, notamment par les dispositifs d'expropriation couplés aux notions d'intérêt public ou d'intérêt général.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Ces opérations ont des buts variés : assainir et desservir la ville, mais aussi dynamiser les quartiers par des opérations immobilières prestigieuses. Ponctuellement, on cherche à libérer un emplacement pour qu'il puisse accueillir de nouveaux équipements modernes et d'une capacité suffisante. Beaucoup d'efforts sont concentrés sur le quartier des Terreaux, car celui-ci s'est progressivement affirmé comme l'un des centres économiques de la ville et comme le siège du pouvoir municipal et culturel. Le quartier se doit donc d'être «exemplaire» et apte à séduire les investisseurs étrangers.

Le clos des Capucins.

Le clos des Capucins a déjà été plusieurs fois évoqué. C'est une opération dans laquelle la ville démontre toute son impuissance et son inexpérience. Si elle fait déjà preuve de volonté, il est évident, à travers cet exemple, qu'elle est encore juridiquement démunie. Dès lors, elle fera le maximum pour se doter des outils qui lui permettront d'agir efficacement.

Il convient toutefois de préciser que les immeubles qui s'y sont construits sont destinés pour la plupart aux «Soyeux» ; classe essentiellement marchande, et qu'ils sont en partie responsables de l'attractivité économique toujours croissante du quartier des Terreaux, justifiant les opérations de prestige détaillées ici. On y pratique donc essentiellement la vente des étoffes précieuses, activité renforcée par l'implantation rue Saint-Polycarpe de la Condition des Soies. Les immeubles édifiés par et pour des marchands de soies ne sont donc pas des immeubles «canuts». En 1830 seuls 11 métiers sont dénombrés, ce qui montre que le quartier n'a pas pour vocation la production de soieries. Les étages supérieurs ne sont pas occupés par des marchands-fabricants, mais par des catégories plus modestes : garçons de courses, ouvriers, dévideuses.

Le Clos des Capucins est un témoin du succès de la politique de relance de l'industrie de la soierie menée par les régimes successifs après 1793.

La place Sathonay.

Le cas de la place Sathonay est assez révélateur. La Municipalité, afin d'aérer le quartier et de d'en améliorer la desserte, souhaite une grande place publique (50x80) dans le secteur de l'ancien clos des Dames de la Déserte, dont le jardin a été transformé en Jardin des Plantes en 1802. En 1807, les bâtiments du couvent sont vendus à la ville, qui, après avoir rejeté divers projets, finit par ordonner leur démolition en 1813, à l'exception de ce qui deviendra plus tard la mairie du 1er arrondissement.



Bâtiments de l'ancien couvent des Capucins. Ceux-ci ont été surélevés.

Photographies Archipat.



La place Sathonay constitue l'entrée du Jardin des Plantes.

Extrait du cadastre napoléonien, 1838. Archives Départementales du Rhône.



Un immeuble Empire, place Sathonay, LC Flacheron, vers 1822.

Photographie Archipat.

L'opération urbaine est donc décidée en lieu et place des anciens bâtiments du couvent, pavée de pierres plates et de cailloux. Ce sera toutefois Louis Flacheron qui lui donnera son visage actuel, en proposant, dès 1817, de l'agrandir, de l'embellir et de profiter de la proximité du Jardin des Plantes pour aménager ce qui deviendra son entrée principale.

Un projet de sept rues desservant la place est arrêté, ainsi qu'un principe de composition : les bâtiments se faisant face doivent être identiques, symétriques, sobres mais élégants. La ville vend les terrains disponibles en 1820-1822, le Perron du Jardin et son escalier sont édifiés en 1821. Les trois bâtiments les plus au nord sont bâtis entre 1822 et 1825.

Les façades de la place Sathonay sont plus travaillées et plus cossues que celles du clos des Capucins : balustrades en fer forgé, pilastres, grandes portes cochères. Les fenêtres hautes sont régulières jusqu'au troisième étage, et diminuent au-delà : la clientèle visée est bien d'une catégorie supérieure à celle qui habitent les Capucins, des représentants de commerce de grandes maisons étrangères ou françaises (Paris, Bordeaux.) ; «Grands Marchands» également, etc. De plus, c'est le logement qui est ici favorisé, et il n'y a aucun tisseur. On trouve aux étages intermédiaires des rentiers ou de petits marchands enrichis, et aux étages supérieurs les mêmes «hommes de peine» qu'aux Capucins.

Le jardin des Plantes.

Le Jardin des Plantes fait partie du dispositif destiné à la relance de l'industrie de la soierie, et contribue en même temps à la redéfinition du paysage du quartier dans lequel il s'implante, car c'est avant tout un espace de promenade à la mode.

L'histoire du jardin commence en 1796 : Poullain-Grandprey décide de la création du Jardin en lieu et place du jardin du couvent de la Déserte (des Clarisses à l'origine, puis des Bénédictines). C'est dès l'origine un jardin botanique, qui gagne rapidement en importance sous l'action de son premier directeur, Jean-Emmanuel Gilibert (présent sur la «Fresque des Lyonnais.») Le Jardin devient municipal en 1803, et en 1805 4000 plantes y sont cultivées, indigènes ou exotiques. C'est à cette époque qu'il prend d'ailleurs le nom de Jardin de l'Impératrice, cette dernière offrant quelques plantes exotiques qu'elle acclimate auparavant dans son jardin de la Malmaison. En 1819, le Jardin est complété par une Orangerie (depuis transférée au Parc de la Tête d'Or) et agrémenté de Terrasses construites en 1831 par des «soyeux» au chômage.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Charles Nicolas Seringe « démocratise » l'intérêt culturel du jardin en systématisant l'étiquetage des végétaux, mais aussi en plantant des céréales utiles aux agriculteurs, aménageant un herbier de plus de 17.000 herbes, ainsi qu'une collection de bois destinés à l'ébénisterie.

Le Jardin sera sacrifié dans les années 1850 au profit du parc de la Tête d'Or.

Les opérations de la rue d'Algérie.

Avant 1840, le centre, et surtout la Presque-Île, présentent déjà d'indéniables signes de saturation et d'asphyxie des populations. En effet, les très timides améliorations effectuées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle - Jardin des Plantes, quelques quais (d'Orléans, 1826), quelques opérations ponctuelles, comme la démolition du marché aux Poissons quai de la Pêcherie en 1839 - ne suffisent pas à compenser la toujours plus importante promiscuité et la difficulté toujours croissante de déplacement dans ces rues médiévales. Lyon s'affirme en effet comme un des centres émergents du roulage européen, et son économie se développe fortement, entraînant l'accroissement du nombre de bourgeois. Mais ces derniers se tournent de plus en plus vers des quartiers plus aérés, tels Perrache ou la Guillotière, et les risques de ghettoïsation de la Presque-Île - par fuite des individus les plus prospères - sont importants. Au delà même du problème de lumière, d'air, d'odeurs nauséabondes, inhérentes à ces ruelles étroites, ce sont les logements de qualité aptes à retenir une clientèle fortunée qui font défaut. Or l'espace libre est rare et largement insuffisant. Ériger de nouveaux logements nécessitera donc de nombreuses destructions, et la disparition d'équipements devenus obsolètes.

L'opération de la rue d'Algérie est un bon exemple de ce phénomène. Il ne s'agit guère d'améliorer les circulations ou l'état sanitaire du quartier, mais bel et bien d'augmenter le prestige d'un secteur par sa reconstruction partielle : celui des Terreaux, centre du pouvoir administratif, cœur de la cité. Or la municipalité fait construire à Perrache (1836) de nouveaux abattoirs, de grande capacité, destinés à remplacer les établissements dispersés en centre urbain. L'un d'entre eux - la Boucherie des Terreaux - est situé entre le pont de la Feuillée et l'actuel immeuble dit « Massif des Terreaux » - et entre les actuelles rue d'Algérie (alors rue de la Boucherie) et de Constantine, qui n'existe pas encore.



Un immeuble rue Sala, dans le 2nd arrondissement. C'est l'un des ensemble Empire les plus aboutis.



La Rue d'Algérie (à gauche) et de Constantine (à droite) aujourd'hui.

Photographies Archipat.



La boucherie des Terreaux et son quartier dans les années 1830.

Cadastrés napoléoniens. Archives de la ville de Lyon.



L'immeuble Fleury Richard, vers 1845, rue d'Algérie.

Photographies Archipat.

Ce complexe de quarante «tueries» (les réduits où sont abattus les animaux puis découpés) semble alors en totale inadéquation avec l'image désirée du quartier : on imagine facilement l'odeur pestilentielle des animaux découpés et vendus sur place, le sang qui ruisselle entre les pavés, attirant de nombreux rats, de même que les bouchers eux-même, qui ont la réputation d'être « grossiers et désagréables » ! Le complexe est donc démoli en 1840, ainsi qu'une vingtaine d'immeubles. Qu'édifier, alors ? On pense à un théâtre, à un Palais des Arts et du Commerce, à un Palais de la Bourse, et à d'autres équipements de prestige, mais ce seront toutefois de beaux ensembles bourgeois encadrant des rues larges et à peu près rectilignes qui finiront par s'y édifier. Ces immeubles ont globalement traversé le temps jusqu'à nos jours, dont le très bel immeuble éclectique «Fleury Richard» rue d'Algérie, édifié en 1845.

C'est à l'occasion de ces travaux que disparaît la «Place de la Boucherie», ainsi que la rue Casse-Froide (en 1846) alignée sur l'actuelle rue Hippolyte Flandrin. L'opération de la rue d'Algérie, bien que dénuée d'un réel intérêt urbain, constitue l'un des prototypes des grandes percées et recompositions urbaines de la première moitié du XIXème siècle. Il s'agit d'essayer les nouvelles lois favorisant l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette opération sera suivie de très près par le percement de la rue Centrale, puis par celle de la rue Impériale et de l'Impératrice.

Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait que ces opérations traduisent la naissance de la ségrégation urbaine à grande échelle. «Les améliorations apportées n'ont en fait que permis d'élever de vastes habitations que le haut prix du loyer interdit à l'ouvrier, obligé d'aller de nouveau se resserrer dans des quartiers semblables à ceux dont on le chassait. Ces transformations ne permettent pas d'améliorer le sort des classes laborieuses, et les nouvelles constructions, en surnombre par rapport aux classes auxquelles elles sont destinées, restent souvent dépeuplées.» (à propos toutefois ici de la Rue Centrale.) Ces opérations visant à attirer les plus fortunés auront tendance, de manière corollaire, à exclure les plus humbles.

Les débuts de la rue de la Martinière et les nouvelles Halles.

Le clos des Augustins occupe sur un secteur stratégique de la ville une vaste emprise qu'il convient de percer de manière à fluidifier les circulations est-ouest du secteur. Surtout, il convient d'aménager un accès facile à la vaste réserve foncière constituée par le jardin du Clos. On décide alors du percement de la « première » rue de la Martinière. Celle-ci débute à l'ouest place Saint-Vincent, prenant naissance au pied d'un vaste îlot dont l'unique survivant n'est autre que l'immeuble servant de support à la Fresque des Lyonnais. La rue traverse quelques immeubles jusqu'à déboucher sur le jardin du clos, le traverse, et vient enfin s'achever à l'est sur l'actuelle rue Hippolyte Flandrin. Elle sera toutefois prolongée « virtuellement » par l'élargissement de la petite Rue des Auges, débouchant alors sur la rue des Auges, disparue aujourd'hui, remplacée par la rue Vitet qui modifie son orientation. (Les deux immeubles au nord-est de cette rue sont d'anciens témoins de l'orientation première de la voirie.)

Que faire de l'espace du jardin, une fois desservi ? Si la ville pense dans un premier temps à le faire lotir, avec sans doute une recherche d'immeubles plutôt bourgeois similaires à ceux de la place des Capucins, elle réalise rapidement qu'un programme public serait plus adapté, et décide de l'édification de deux halles de marché, similaires, et destinées aux habitants du quartier. Elles deviendront les « Halles de la Martinière » dont il nous reste un exemplaire aujourd'hui.



L'un des premiers projets de percement de la rue de la Martinière.
patrimoinerhônealpes.fr



Les deux halles avant l'élargissement de la rue de la Martinière, en 1904.
Fond photographique Sylvestre. Archives départementales du Rhône.

L'émergence d'une typologie : l'immeuble «Canut»

L'urbanisation des premières décennies profite essentiellement aux classes les plus aisées, du fait d'un déficit important de logement pour les classes laborieuses aisées - et aussi parce que justement ce sont les plus à même de faire bâtir, puisqu'elles possèdent les capitaux nécessaires. A l'époque, en règle générale, le propriétaire d'un immeuble y réside également, au premier de préférence. Il a donc tout intérêt à soigner l'immeuble (modénature, qualité de l'édifice) de manière à ce qu'il attire des occupants correspondant à son statut social, garantissant le versement régulier des sommes dues, ainsi qu'un certain prestige social.

De fait, pour la tranquillité générale, les activités bruyantes ne sont guère tolérées, ce qui exclut les ouvriers et leurs métiers à tisser. Ces derniers ne profitent que tardivement, essentiellement à partir de 1825, des effets de la spéculation foncière qui fait alors rage dans le quartier. Et ils n'auront alors pour seule possibilité que de se regrouper dans des immeubles spécifiques, destinés aux classes populaires, inventant une nouvelle typologie.

Le métier Jacquard

De même que les technologies peuvent radicalement transformer les villes en un laps de temps court, de nouvelles typologies d'immeubles peuvent émerger pour répondre à un besoin ou un nouveau mode d'habiter. L'immeuble Canut répond ainsi à la contrainte générée par l'installation de nombreux métiers à tisser de haute taille dans les logements. Les métiers à tisser de l'époque moderne sont considérés au début du XIX^{ème} siècle comme obsolètes ; et la pénurie de main d'œuvre ne facilite pas l'usage des métiers traditionnels «à la tire» ou «à la grande tire» ; qui nécessitent au moins deux personnes : un tisseur pour la «structure de base» et un «tireur» pour l'élaboration du décor. Si le grand «rénovateur» des métiers est incontestablement Joseph-Marie Jacquard, celui-ci a toutefois largement puisé dans les innovations techniques survenues tout au long du XVIII^{ème} siècle. Ainsi, en 1725 Bouchon réalise un papier percé de trous, «lu» par un système d'aiguilles (des crochets en fer), destiné à la réalisation automatique d'un motif. Falcon en 1738 remplace le papier par des cartons enlacés séparés, ce qui rend le système plus solide et fiable ; mais un second ouvrier est toujours nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble. En 1744, Vaucanson perfectionne le système, créant un cylindre percé qui supporte les cartons et tourne sans



Un immeuble Canut type : le n°33, rue Burdeau.

Photographie Archipat.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

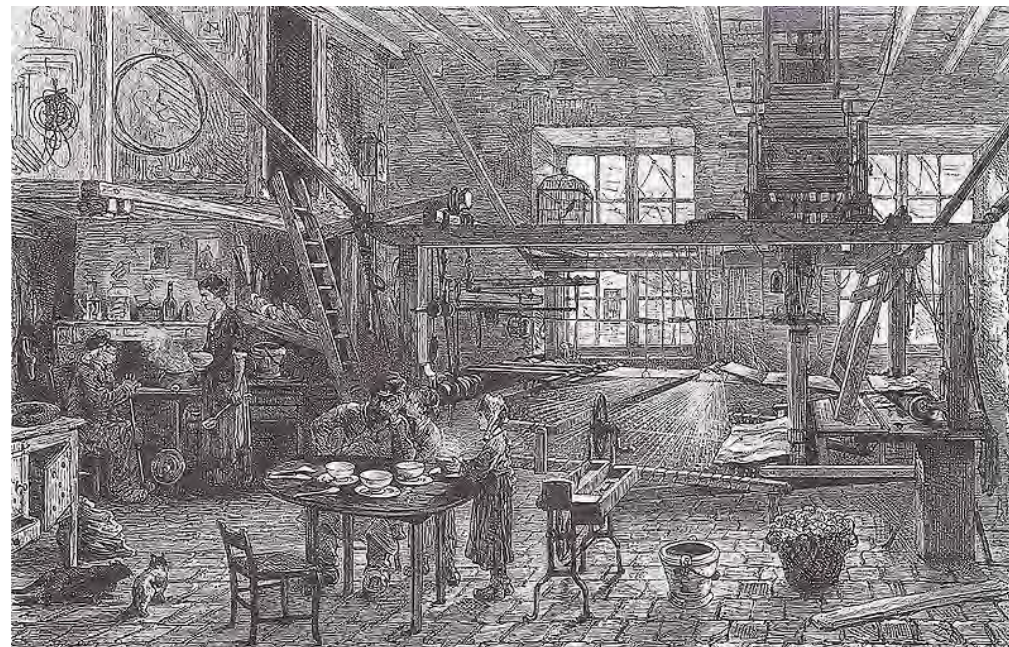
HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

nécessiter l'aide d'un manutentionnaire ; le métier est donc automatique. Mais la complexité des motifs est limitée par la surface réduite des cylindres.

Jacquard reprend l'ensemble de ces innovations (aiguilles, carton, cylindre) pour les associer «dans un tout homogène.» Le cylindre Vaucanson est notamment remplacé par un parallépipède placé sur un chariot porte-cylindre. Mais la conception est laborieuse. En 1804 un premier prototype du «métier Jacquard» est construit, mais il ne remporte pas un grand succès car le fonctionnement en est difficile et le bruit généré si fort qu'il est difficilement supportable. Toutefois, le métier fonctionne sans qu'un tireur de lacs ne soit nécessaire ; l'objectif est donc de ce point de vue atteint. Jacquard est toutefois épuisé et endetté, et cet échec relatif ne l'encouragera pas à continuer, d'autant qu'il est profondément rejeté par la communauté des tisseurs, puisque ceux-ci l'accusent de vouloir les mettre au chômage.

Le métier que nous connaissons a été amélioré par Albert Dutilleu en 1811 (le régulateur) et par Jean-Antoine Breton, en 1806 et 1817. Celui-ci utilise un balancier à la place du chariot, et invente la «pièce coudée», qui en rendant le balancier et la «griffe» solidaires, rend la mécanique utilisable par l'industrie. C'est cette version de métier qui s'imposera et se diffusera, et qui demeure aujourd'hui encore utilisée par les tissus de luxe les plus complexes. (damas, brocards.) Le métier Jacquard-Breton, 3,90mètres de haut, va donc se diffuser majoritairement à partir de la fin des années 1810. Ainsi, on passe de 41 métiers en 1811 à 1879 métiers en 1820 !

Malgré ces innovations, le volume du métier à tisser reste constant, environ 3,80 m de haut, qu'il s'agisse d'un métier équipé d'une mécanique «à la Jacquard» ou d'un métier «à la Grande Tire». En revanche, il existe une autre catégorie de métiers dits «de plain» ou «d'uni», qui servent à fabriquer des tissus simples, et qui ont seulement une hauteur de 2,50 m. Il serait donc délicat d'interpréter la hauteur des appartements en fonction de ces données, dans la mesure où les deux types de métiers peuvent se côtoyer dans le même local et qu'un métier n'est pas un élément fixe et immuable, mais démontable suivant les commandes passées par le marchand fabricant. Toutefois, le métier Jacquard se généralisant, le besoin en immeubles à plafond haut se fera croissant au début du XIXème siècle. Les soieries les plus simples pourront elles continuer à être produites dans des immeubles ayant un plafond situé à des hauteurs plus courantes.



*Un intérieur Canut : tomates, métiers à tisser Jacquard, grandes fenêtres...
Le Monde illustré, 3 mars 1877.*



*Différents métiers Jacquard conservés en état de fonctionnement.
Photographie : Association «Soirie Vivante».*



Métier Jacquard en intégralité : Jacquard inventa la partie sommitale.

Photographie Larousse.fr

L'Immeuble Canut

Vers 1820 les lotissements ne sont plus uniquement décidés par les marchands-fabricants les plus fortunés, mais également les maître-ouvriers, et, ponctuellement, par les ouvriers eux-même. Ces derniers s'associent en nombre (jusqu'à dix) et font élever dans les clos supérieurs, ou sur le plateau, des immeubles qui se distinguent nettement de ceux construits place Sathonay, sur le cours d'Herbouville, ou dans le bas des Pentes. Modestes, les propriétaires recherchent avant tout les économies. Ces immeubles - destinés en priorité aux chefs d'atelier et donc aux métiers à tisser - sont d'une sobriété et régularité très impressionnante pour l'époque. Le dépouillement traduit surtout la volonté de rentabilité et d'économies inhérentes à des constructions à usage industriel, même si ce sont aussi des logements, en ce sens qu'elles abritent les employés. C'est une typologie particulière, qui portera le nom de ses «inventeurs» et surtout promoteurs : les Canuts. La typologie, apparue dans le secteur de l'actuelle rue Pierre Blanc, se diffusera essentiellement à partir de 1825 dans les quartiers non-encore lotis, essentiellement ceux dessinés par L-B. Coillet, donc situés au sommet ou à mi-pente.

Les fenêtres sont toutes identiques et disposées à intervalles réguliers, pour garantir une luminosité intérieure uniforme. Pour les mêmes raisons, les ouvertures seront les plus grandes possibles ; l'immeuble Canut s'inscrit dans la tradition lyonnaise de façades percées. Les plafonds sont hauts, de manière à loger les 3,90mètres des métiers Jacquard, ou des métiers «à la grande tire». Les plafonds sont à la française, disposition permettant un calage facile des métiers, éliminant ainsi vibrations et oscillations. Tous les étages sont donc identiques, contribuant à la régularité de l'ensemble. Ces immeubles, outre des appartements ateliers, comprennent un rez-de-chaussée habituellement destiné aux commerces de proximité, souvent alimentaires.

L'immeuble constitue une parfaite adaptation d'une forme architecturale à une fonction : la hauteur permet de densifier un quartier précis, la faible hiérarchie des étages s'explique par la répétition à chacun d'eux de la même cellule de production occupée par la même classe sociale, les façades très percées favorisent la pénétration de l'air et de la lumière, enfin, l'absence ou presque de décor traduit l'activité industrielle. Les immeubles canuts représentent un cas rare d'association entre le lieu de production et le lieu de vie : le logement-atelier. Cette proposition, liée, il est vrai, à un mode de production particulier, naît et s'éteint dans une durée d'une trentaine d'années. Elle ne sera pas retenue, au profit du couple usine/cité ouvrière qui se généralise.

1790-1840 : le Bilan

Entre 1815 et 1840, la majorité des parcelles disponibles sont construites. Les opérations ne seront par la suite plus que ponctuelles. D'emblée, le quartier est structuré par un habitat urbain à forte densité et de grande hauteur, de typologies variées, parmi lesquelles se trouve l'immeuble Canut. Le passage entre une zone semi-rurale et le quartier fortement urbanisé est brutal.

Mais la politique urbanistique de la ville, couplée à la politique « nationale » de relance de l'industrie de la soie, est un véritable succès. La demande nationale et internationale en soieries lyonnaises a fortement augmenté, nécessitant le développement de l'appareil de production, qui trouvera une place de choix sur les Pentes : lumière, disponibilité des terrains, proximité des centres commerçants. Les améliorations sanitaires, les opérations de prestige dans le quartier des Terreaux, ont su retenir les classes aisées habitant le quartier, qui cumule donc activités de production et de commandement, de direction et de négoce des soieries. Il convient de remarquer qu'à la même époque, le plateau de la Croix-Rousse subit un développement similaire, bien que plus lent, l'éloignement des Terreaux étant partiellement compensé par une absence complète d'imposition.

L'urbanisation de ce secteur à priori difficile s'explique donc par une politique urbaine volontariste visant à concentrer l'essentiel de l'activité liée à la soierie dans un secteur précis, de manière à mieux la contrôler.

En somme, les Pentes de la Croix-Rousse, ainsi que le Plateau, sont un excellent témoin urbain de la première révolution industrielle en Europe, révolution durant laquelle la production des textiles et la métallurgie seront grandement transformés (notamment par l'invention de la machine à vapeur, qui ne concerne toutefois pas encore l'industrie de la soie.)



*Portrait tissé de Joseph Marie Jacquard, tissé par Carquillat vers 1839.
image Wikipédia.*



*Un des îlots résultant du découpage du clos des Capucins.
Cadaastre napoléonien, vers 1838, archives départementales du Rhône.*



*Un des îlots résultant du découpage du clos des Capucins.
Cadaastre napoléonien, vers 1830, archives départementales du Rhône.*

L'habitat au XIX^{ème} siècle

Forme des îlots et parcellaire

La forme des îlots, liée à la façon dont s'est constitué le réseau des voies, influence toujours le bâti. L'Ouest de la Grande Côte est moins homogène. Les quelques voies anciennes (la montée des Carmélites, la rue Neyret et la rue Masson, actuelle rue du Bon Pasteur) sont complétées, entre 1820 et 1830, par un nouveau réseau réparti en trois points. Autour de la place Sathonay, l'amorce d'un quadrillage détermine des îlots de petite taille (20 m x 30 m). Ils sont bâtis lors d'une première vague de construction, complétée au milieu du siècle par une seconde. Montée de l'Annonciade, rue de Flesselles et rue P. Blanc, au contraire, seules les bordures d'îlots longeant les voies se construisent, dès leur ouverture. Enfin, le damier rigoureux, dessiné entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue de l'Alma, ne se lotit que progressivement, tout au long du siècle.

L'Est de la Grande Côte est plus cohérent. C'est là que se sont élaborées les caractéristiques urbaines et architecturales de la zone. L'implantation du bâti, suivant celle du réseau viaire, s'est effectuée chronologiquement du Sud au Nord. Aucun axe majeur Nord-Sud ne va compléter le réseau des voies antérieures à la Révolution (Grande Côte, montée Saint-Sébastien, rue des Fantasques) auquel vont seulement s'ajouter, dans le même sens, quelques voies sans réel débouché et des rues-escaliers comme la rue Pouteau ou la rue Grognard. L'une des raisons de cette lacune est sans doute liée à la forte déclivité. Les îlots sont donc très allongés, parallèlement à la pente. Cependant, la nécessité d'une liaison intense avec le centre ville a déterminé, dans le bâti, la mise en place d'un réseau piétonnier complexe.

Organisation des bâtiments

Il est possible de supposer que la poussée constructive, sur les Pentes, a été à peu près contemporaine de celle du plateau qui s'est effectuée entre 1812 et 1844. La progression du bâti est homogène dans les deux premières périodes, avant 1832, puis de 1832 à 1863, mais pas dans la dernière, de 1863 à 1914. Les bâtiments, moins nombreux, comblent alors quelques parcelles éparses, mis à part la bordure du boulevard, et se limitent souvent, en dehors des grands axes, à de petites constructions basses : hangars, usines, etc. Force est de constater une désaffection du quartier dont les causes peuvent faire l'objet de plusieurs hypothèses. Cette période correspond à la fin de la prospérité de la soierie, il est donc naturel que les constructions liées à cette activité s'interrompent. Cependant, le quartier n'est pas réinvesti par d'autres classes sociales. Déjà densifié, son image est sans doute trop fortement marquée par son activité ouvrière pour attirer un habitat bourgeois, enfin, d'autres secteurs de Lyon lui font fortement concurrence, comme les Brotteaux.

Deux paramètres essentiels ont déterminé l'organisation du bâti : la forme des îlots, déjà évoquée, et la pente. Comme l'explique G. Waterlot, entre la place des Terreaux et celle de la Croix-Rousse, «la colline offre un dénivelé de 80 m sur une distance d'environ 740 m; soit une pente moyenne de 11% avec des pointes à 15% et 20% (...)». Une fois bâti, le terrain se présente en une succession de terrasses, les ruptures de pente se plaçant au sein des îlots, si possible au niveau des cours. Ceci permet, d'une part, de les masquer, mais surtout de réduire le nombre d'immeubles construits sur une dénivellation, qui se limitent alors à ceux situés en cœur d'îlots et sur les bordures des voies perpendiculaires à la pente. Ils demeurent cependant nombreux.

Le bâti est d'une grande diversité. Lorsqu'il s'élève sur une parcelle proche du carré, il tend vers les modèles de l'immeuble de rapport simple ou bourgeois qui se généralisent au XIX^{ème} siècle. Il est complexe et fait l'objet de multiples solutions lorsqu'il s'élève sur des parcelles profondes ou un ensemble de parcelles établies en cœur d'îlot. Le n° 14 rue Leynaud (îlot 29) par exemple, présente dans une construction excessivement profonde, deux corps de bâtiment, l'un sur rue, l'autre situé à l'arrière. Ce dernier, placé en cœur d'îlot, présente pourtant une façade aussi élaborée que si elle bordait une voie.



*Photographie de l'arrière des immeubles de la rue Burdeau (n°40-42-44).
photographie F. Ambruster, 1869. Archives de Lyon - 3PH00466.*



*Une nouvelle concurrence : l'Usine moderne. (rue Vaucanson, démolie.)
Fond photographique Jules Sylvestre. Archives municipales de Lyon.*

DIMANCHE 30 OCTOBRE 1851. N° 1. — PREMIÈRE ANNÉE.

On s'abonne au Bureau du Journal, place Neuve-des-Carmes, n. 14, à l'entresol, de 9 heures du matin à 5 heures du soir ;
 Chez M. BARON, libraire, rue Clermont, n. 5 ;
 au café du Grand-Orient, allée Morand, n. 4 ;
 Soisons et au Passage du Rhin, à la Guillotière ;
 au café du Soleil-Levant, rue Tramassac ;
 au café de l'Union, place Bellecour ;
 au café des Trophées, à Vaise ;
 chez M. FALCONNET, rue Tholozan, n. 6 ;
 chez MM. BONARD et ROYER-DUPAS, papeteriers, rue Fromagerie, n. 5, et rue Longue, n. 14 ;
 et à l'imprimerie du Journal.



Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de
 1 fr. 25 c. pour un mois ;
 5 fr. pour trois mois ;
 6 fr. pour six mois ;
 Et 11 fr. pour l'année.
 On ajoutera, pour les frais de poste, 2 cent. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département.
 Les lettres et paquets devront être affranchis.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE,

Journal Industriel

DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

De tous les temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.
LAFONTAINE.

VINGT-CINQ OCTOBRE 1851.

Ce fut le 8 octobre qu'une commission improvisée des chefs d'ateliers et des ouvriers commença ses opérations. La réunion du 10 ne fut qu'une séance préparatoire, dans laquelle on maintint la formation du bureau, composé d'un président, d'un secrétaire et de quatre membres, qui avaient été élus le 8. Les commissaires de chaque quartier, réunis, le 15, au nombre de 80, nommèrent, par la voie du scrutin, un président, un vice-président et quatre secrétaires, qui déclarèrent la commission constituée. Une commission de quatre membres, prise dans son sein, fut chargée, le 14, de la rédaction et de la présentation de l'adresse à M. le préfet, en même temps que vingt-deux commissaires s'occupèrent, pour les divers genres de fabrication, divisés en huit parties, de la fixation d'un tarif au minimum, du prix des façons, en prenant pour-base le mille de fils à la chaîne, la réduction des péignes et le mille de coups de frappe. Le 16, les différentes rédactions d'adresse furent lues en assemblée générale, et la majorité se prononça en faveur de celle faite par M. Bernard, et présentée à M. le préfet par le président, à la tête de la députation. M. le préfet les accueillit avec une bonté toute paternelle. Il leur assura qu'il n'ignorait point la trop grande misère qui pesait sur la classe ouvrière, mais qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour en améliorer le sort ; qu'il les convoquerait le plus tôt possible pour discuter, contradictoirement avec MM. les négocians, la base et la fixation du tarif.

Cette première réunion eut lieu le 21. Elle fut présidée par M. le préfet, assisté des maires de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière, de la chambre de commerce et de quelques membres du conseil des prud'hommes. Sur l'observation de MM. les négocians présents, qu'ils n'avaient aucun mandat pour traiter avec la commission des ouvriers,

M. le préfet fit remarquer que les tarifs antérieurs avaient été consentis par un nombre bien inférieur. Les délégués des ouvriers répondirent unanimement que leur travail était fait, qu'ils avaient reçu un mandat spécial de leurs commettans pour ne traiter qu'avec des chefs de commerce, munis des mêmes pouvoirs. Tous sentirent la justesse de ce raisonnement, et M. le préfet annonça qu'une convocation de MM. les négocians aurait lieu dans le plus bref délai, à l'effet de nommer leurs délégués ; ce qui fut fait le 24.

Le 25, à onze heures du matin, eut lieu cette imposante réunion des deux commissions, qui devait décider du sort de près de 80,000 ouvriers, dont l'existence se rattache à la fabrication des étoffes de soie. La séance fut ouverte par un discours de M. le préfet sur l'urgence du tarif sollicité, et le bien qui devait en résulter.

Le discours terminé, les commissions se divisèrent par catégories d'articles, et après des débats continus pendant quatre heures, les tableaux faits et présentés par la commission des ouvriers, furent signés par elle, et celle de MM. les négocians, à la satisfaction générale.

La séance levée, la multitude fut introduite dans la cour de la préfecture ; M. le préfet, en costume, s'avança au milieu d'elle et lui adressa quelques paroles de félicitation sur l'ordre et la tranquillité qui avaient présidé à toutes ses réunions, en l'invitant à maintenir une conduite jusquelà exempte de reproches. Ce digne magistrat fut souvent interrompu par les cris mille fois répétés de *vice M. le préfet, vive notre père!* L'enthousiasme alors fut à son comble, des larmes d'attendrissement coulèrent sur tous les visages. Cette époque, on peut le dire avec raison, sera une des plus belles inscrites aux fastes de notre ville, et le nom de Du Molard, devenu à jamais célèbre, sera légué à la postérité.
(*Suit le Tarif.*)

L'Echo de la Fabrique, n°1, 30 octobre 1851.

Image Wikipédia.

1.2.7 - La ville dans la modernité : 1840-1914

La première partie du XIX^{ème} siècle est particulièrement marquée par une urbanisation rapide des Pentes. C'est sur les Pentes, à cette époque, qu'émerge une conscience de « classe » et qu'un premier mouvement dirigé majoritairement par des ouvriers montre une grande capacité d'organisation et de participation à un débat social. C'est aussi l'époque des révoltes des Canuts, qui tireront en partie leur origine des déséquilibres urbains et politiques entre les Pentes et le Plateau, et qui auront de très importants impacts sur la ville et sa conception par la suite. La seconde moitié du XIX^{ème}, après la phase de croissance rapide du début du XIX^{ème}, se distingue par une volonté de reprise de contrôle, d'affermissement du rôle de l'État et de la municipalité, de normalisation. C'est aussi la seconde révolution industrielle, qui voit apparaître dans les villes les transports urbains modernes, le confort et les commodités, accompagnés de nouveaux programmes : gares, hôpitaux modernes, bibliothèques, écoles...

Les révoltes Canut et leurs conséquences.

L'industrie de la soie vers 1830

Le quartier des Pentes de la Croix-Rousse est un ensemble économiquement homogène, tout entier conçu et construit autour de l'industrie de la soie. Mais l'on perçoit nettement, au sein des Pentes, une très nette distinction des fonctions assurées par le bas, le milieu ou le haut des Pentes. En bas sont établis les marchands, en milieu de pente (les alentours de la rue Burdeau), quelques petits marchands mais aussi des canuts « aisés », tandis que plus haut la population est plus homogène, composée majoritairement de canuts. Il y a donc une très forte ségrégation urbaine et une grande concentration ponctuelle d'ouvriers, tous tributaires de la même industrie. Le quartier est donc très exposé et lié à la prospérité de l'industrie de la soierie.

En 1831, on trouve à Lyon environ 400 marchands, 8000 chefs d'ateliers, et 30000 « compagnons » ou ouvriers, pour un total d'environ 37000 métiers. S'ajoutent à ces chiffres tous les métiers annexes, souvent tenus par des femmes : magnananelles, metteurs en cartes, teinturiers, ovalistes, dévideuses... l'industrie de la soie fait à l'époque vivre la moitié de Lyon ! Les conditions de travail sont particulièrement dures, avec des journées de travail comprises entre 14 et 18 heures par jour, et en théorie deux jours de repos par

semaine. Payés à la pièce et non à la journée, ils sont très dépendants de la conjoncture économique.

Très tôt une forte conscience ouvrière s'affirme, le terrain y étant particulièrement favorable. «L'écho de la fabrique» publié entre 1831 et 1834 constitue le premier journal ouvrier de France. Les chefs d'atelier et ouvriers en soie participent directement à sa rédaction. Ils cherchent à diffuser des idées «nouvelles» destinées à adapter le régime complexe de la fabrique lyonnaise à l'évolution industrielle en cours, de manière à préserver leur autonomie et leur liberté. Voici un extrait du premier numéro : «Sans défense jusqu'à ce jour contre les menées du commerce, en butte aux brutalités, aux injustices criantes de certains de MM. les négociants dont on ignore ni la condition primitive, ni le marche-pied qui les a aidés à se hisser sur les coffres-forts immenses, les infortunés ouvriers ont choisi, pour arme défensive de leurs droits, la publicité. Par-là, ils se proposent de faire connaître avec précision et franchise à une population de plus de 150 000 âmes, dont ils sont la majeure partie, la cause du malaise général dont souffre cette même population, et les moyens d'établir un équilibre qui, sans léser les intérêts généraux des chefs de fabrique, apporterait une amélioration dans le sort de ceux qui sont sous leur dépendance. C'est dans cet unique but qu'un journal par actions, spécialement consacré à la manufacture d'étoffes de soie et de toutes les industries qui s'y rattachent, paraîtra tous les dimanches, à dater du 30 octobre 1831.»

Le «Devoir Mutuel» se constitue en 1833, organisation parfois qualifiée de franc-maçonnerie destinée au secours mutuel et à l'entraide, composée de vingt chefs d'atelier. Informés, éduqués, les chefs d'atelier et dans une moindre mesure leurs aides et compagnons ont bien conscience de leur rôle et de leur position dominante dans un système économique particulier, en tant que «détenteurs du savoir manuel et technique.»

Les révoltes Canut : les origines

Dès 1825 la fabrique doit faire face à une concurrence européenne particulièrement dynamique qui tire les prix des produits vers le bas, ce qui conduit les négociants à répercuter cette pression tarifaire sur les Canuts. De plus, avec la généralisation du métier Jacquart, qui supprime un poste de travail, le taux de chômage est relativement important, malgré le dynamique développement de l'industrie de la soie. La situation sociale est donc relativement dégradée. D'autres facteurs entrent en jeu, qui dépassent quelque peu le cadre des Pentes : sur le plateau, la commune de la Croix-Rousse, toujours indépendante, finance une politique très paternaliste et exonère totalement ses



Les insurrections Canut des années 1830.



Les insurrections Canut des années 1830.

Mur peint Musée Tony Garnier.



La Cour des Voraces, cadre des insurrections de 1848 et 1849.

Photographie Archipat.

habitants de charges ou impôts divers. Nécessairement, très nombreux sont les habitants des Pentes souhaitant déménager, et la pression foncière augmentant, les loyers du Plateau suivent en proportion, d'autant plus que les propriétaires sont bien conscients que le loyer est l'une des seules dépenses des ménages qu'ils hébergent, et se montrent donc plutôt gourmands. Ainsi, certains appartements du Plateau ont vers 1830 une valeur locative supérieure à ceux des appartements occupés par les nobles de la place Bellecour. Dans ce contexte fragile, la Révolution de Juillet (1830) parisienne, qui provoque un arrêt momentané des commandes publiques, aggrave encore la situation de l'industrie. Les prix continuent de baisser. Les tisseurs demandent donc aux soyeux des augmentations de tarif, et se révoltent alors devant le refus qui leur est opposé.

Les «trois glorieuses du prolétariat» en 1831 et la «semaine sanglante» de 1834 voient ainsi les insurgés se retrancher derrière des barricades après avoir pris d'assaut la Presque-Île. Ces émeutes - les premiers soulèvements d'envergure menés et initiés par des ouvriers défendant leurs revenus - ont un très fort retentissement dans toute l'Europe, et sont d'ailleurs fortement réprimées par l'armée. Les drapeaux noirs et rouges portant la devise «Vivre en travaillant et mourir en combattant» deviennent alors les emblèmes du mouvement ouvrier.

Révoltes de 1848 et 1849

Celles-ci ont pour «cadre» la célèbre cour des Voraces. Ces deux révoltes sont essentiellement des réactions à des événements parisiens ; celle de 1848 ayant lieu le lendemain de l'abdication de Louis-Philippe, et celle de 1849 est une réaction au 13 juin 1849, jour durant lequel, à Paris, les résultats des élections législatives sont contestés. A Lyon, les Républicains sont élus dans les faubourgs, a contrario de la ville même qui préfère les «amis de l'ordre». Ces deux révoltes sont toutefois rapidement maîtrisées.



Plan Diognoscyo et Bonnet, montrant les transformations effectuées au cours du siècle, 1863.

Bibliothèque Municipale de Lyon.



«Projet d'urbanisme et mise en valeur des monuments historiques» dût «plan Chalumeau.» Ici le cours de la République est virtuellement prolongé jusqu'au plateau de la Croix-Rousse. 1914-1934. Archives Municipales de Lyon.

Les conséquences des révoltes.

Conséquences administratives

La rivalité Lyon-Croix-Rousse est à l'origine des révoltes de 1831 et 1834, et de manière plus modérée de celles de 1848 et 1849. En réaction, Léon Faucher veut faire en 1851 «régner l'ordre et assurer la tranquillité dans une ville trop souvent agitée par l'émeute.» De manière à permettre le contrôle du plateau par la police lyonnaise, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants du plateau, ce que ne peut faire la municipalité de Croix-Rousse, trop peu dotée. Le rattachement de la commune de la Croix-Rousse à Lyon est ainsi forcé, puis acté, par décret, en 1852.

Avec le Second Empire, le préfet devient également maire de la municipalité. Les maires d'arrondissement ne reçoivent que des responsabilités limitées. Cette concentration des pouvoirs, avec l'arrivée du maire-préfet Vaïsse, favorisera l'essor de grands travaux urbains.

Conséquences économiques

Celles-ci sont assez importantes, puisque les «donneurs d'ordre» prennent conscience de la dangerosité liée à l'hyper-concentration des ouvriers en un secteur réduit. Les développements futurs se concentreront donc dans des localités extérieures à Lyon, en petites unités dispersées facilement contrôlables.

Parallèlement, la forte augmentation de la demande en soies nécessite des surfaces de production toujours plus importantes, difficiles à trouver dans une ville saturée en 1850, date à laquelle l'urbanisation des Pentes est quasiment achevée. L'espace est lui disponible dans les banlieues. De plus, le métier mécanique qui apparaît à la même période se diffuse rapidement, sous l'impulsion d'investisseurs qui érigent des usines : la seconde révolution industrielle est en cours.

Ces deux tendances se synthétisent et donnent naissance à de nombreuses formes économiques urbaines. Le contrôle des ouvriers, donc de la production, devient progressivement un souci majeur. On pense aux «usines-internat» (ou «internat industriel») comme la filature J.B Martin de Tarare, construite entre 1839 et 1843 par Toussaint Cateland ou encore aux cités ouvrières plus sophistiquées, dont le familistère Gaudin est le plus bel exemple.



*L'Usine J.B. Martin, Tarare.
Inventaire-rra.hypotheses.org*



*La Caserne Saint-Laurent, construite dans les années 1830.
Photographie Archipat.*



*Percement de la rue de la République, vers 1855. Photographies Louis Froissart.
Bibliothèque municipale de Lyon / P0546 S 1904*



*Percement de la rue de la République, vers 1855. Photographies Louis Froissart.
Bibliothèque municipale de Lyon / P0546 S 190*

Conséquences urbaines

Ces émeutes rappellent évidemment aux classes dirigeantes lyonnaises les heures post-révolutionnaires, et surtout la crise économique qui s'ensuivit. Elles traduisent l'état alarmant de paupérisation du centre de la ville, et démontrent la grande nécessité de le régénérer pour réactiver le brassage social - et limiter la concentration des masses laborieuses populaires, afin d'en assurer le contrôle.

Le contrôle de la population : nouvelles casernes.

Les émeutes de 1831 et 1834 avait alerté les autorités sur la nécessité de renforcer le contrôle des populations locales. Les fortifications sont alors améliorées : le bastion Saint-Jean est renforcé par sept terrasses d'artillerie, les bastions Saint-Laurent, d'Orléans, sont réorganisés. Le mur d'enceinte est surélevé. On construit également des casernes, de manière à loger les soldats au plus près des possibles émeutiers : caserne des Bernardines, caserne Saint-Laurent. Cette dernière existe toujours. A l'extérieur de Lyon, on ouvre en 1854 la Caserne de Sathonay, autant pour défendre Lyon par le nord que pour contrôler les quartiers ouvriers des Pentes.

Les cours et les nouvelles montées.

Dans les années 1840 est complètement repensé l'interventionnisme municipal, sous l'impulsion notable de Jean-François Terme. Il s'agit dans un premier temps d'ouvrir de nouvelles voies de communication dans la presque-île et sur les Pentes, de manière à supprimer de nombreux goulots, qui sont autant de points favorisant les barricades. Il faut aussi ouvrir la ville sur les territoires alentours, par la construction de nouveaux ponts, notamment. La ville à cette époque commence à largement déborder ses limites historiques, notamment sur la rive gauche du Rhône, qui se construit et s'industrialise.

Ces nouvelles voies sont également destinées, comme à Paris, à permettre une meilleure circulation des gens et des troupes et in fine un contrôle accru sur la ville. Toutefois, les grandes percées de Vaise sont essentiellement concentrées sur la Presque-Ile. On perce dans les années 1850 la rue Impériale (de la République) et la rue de l'Impératrice (rue Herriot) qui, après la rue Centrale (de Brest) donnent globalement à la Presque-Île sa forme actuelle.

Les Pentes n'ont pas été épargnées par les «projets» de nouvelles percées, notamment le prolongement jusqu'au plateau de la rue Impériale. Mais ces projets n'ont jamais abouti, car l'urgence est ailleurs, et les autorités préfèrent investir sur la Presque-Île. Les aménagements seront toutefois très nombreux, mais ponctuels, moins prestigieux et ambitieux. Ils sont destinés à améliorer les communications entre bas et haut des Pentes, objectif d'intérêt général, mais également militaire.

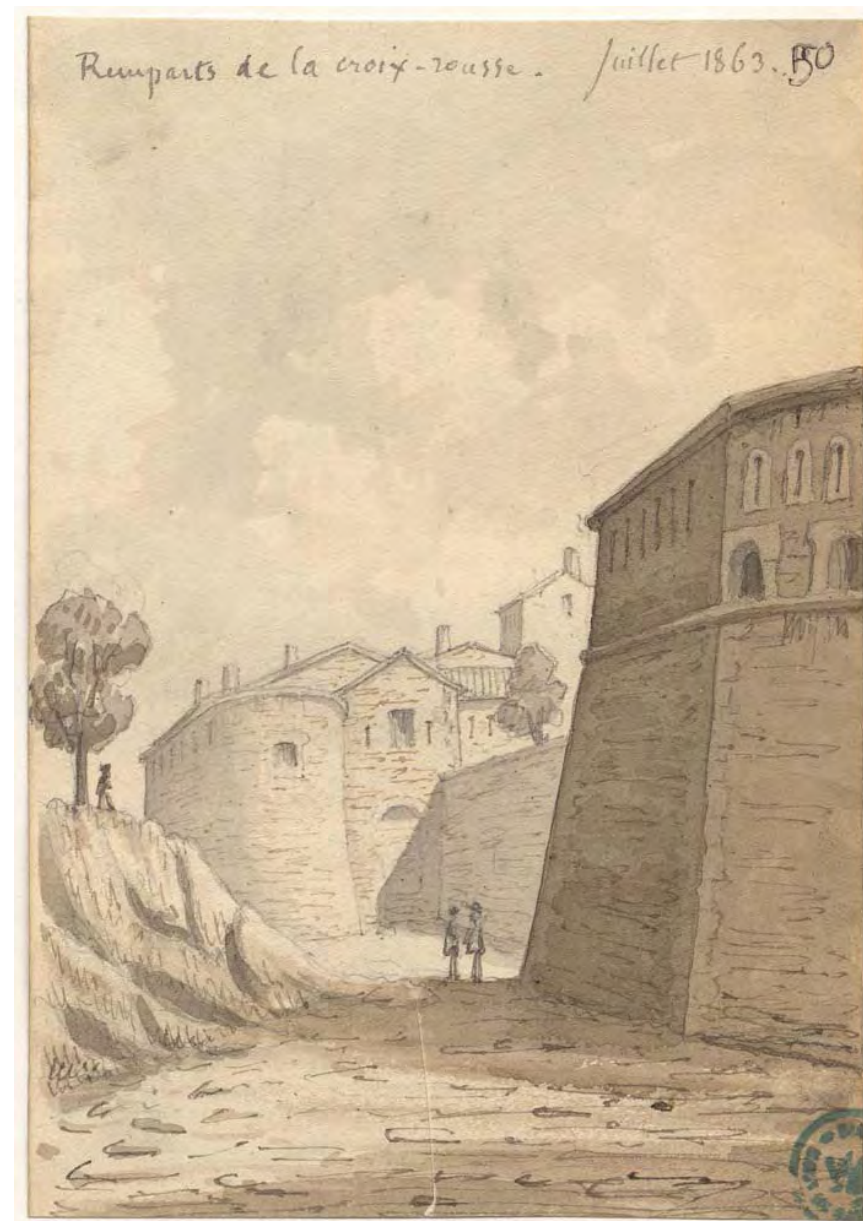
Les «Ateliers Nationaux»

Le gouvernement met en place les Ateliers Nationaux suite aux révoltes parisiennes de 1848 ayant entraîné la victoire des républicains. Il est alors urgent de fournir du travail aux chômeurs, hors ceux-ci sont nombreux à la Croix-Rousse. Ces travaux se concentrent sur quelques montées, dont les travaux sont entrepris après réquisition des terrains nécessaires, sans qu'il y ait nécessité d'une procédure d'expropriation. Le déblaiement de la montée Bonafous est entamé dès avril 1848. Elle ne sera toutefois terminée qu'en 1851, la fin des Ateliers Nationaux en juillet 1848 ayant ralenti les travaux. On déblaie, à la même période, le cours des Chartreux, en partant de la place Rouville.

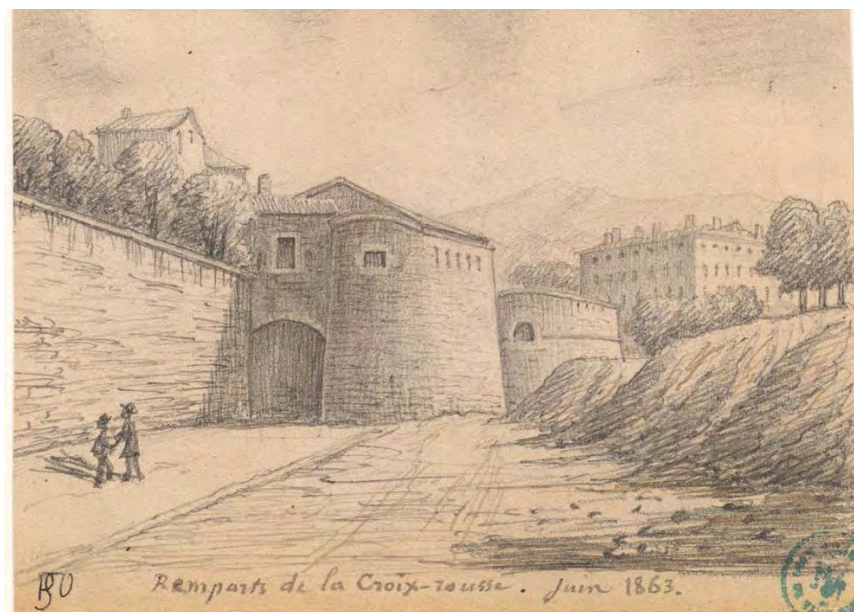
La ville dans la modernité.

La démolition des fortifications Saint-Sébastien.

« Les fortifications n'ont plus aucune raison d'être, elles sont inutiles contre l'ennemi et nous ne sommes plus au temps où l'on se croyait obligé d'élever de redoutables défenses contre l'émeute. » Ainsi s'exprime Napoléon III le 20 juin 1865 à propos des fortifications Saint-Sébastien. Elles seront rasées et remplacées par un boulevard de quarante mètres de large. C'est, à priori, chose facile, car tous les terrains appartiennent à Lyon ou à l'Armée, quinze hectares au total. Un architecte appartenant aux services de la ville, Bonnet, se met immédiatement au travail. Celui prévoit un boulevard de 1600 mètres de long, à l'emplacement des remparts, ainsi qu'une grande place circulaire de 100 mètres de diamètre, des espaces verts et squares, etc



*Remparts de la Croix-Rousse, Juillet 1863. Paul Saint-Olive (1799-1869)
Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Rés Est 152769 (241), (242) et (243).*



Remparts de la Croix-Rousse, Juin 1863. Paul Saint-Olive (1799-1869)
Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Rés Est 152769 (241), (242) et (243).

Fin 1865, les démolitions commencent. Seuls doivent être conservés le fort Saint-Jean, la caserne et le bastion Saint-Laurent, que les militaires ne veulent pas céder, car ceux-ci contrôlent les cours d'eau. Cependant, lors de la démolition, on constate que les emplacements laissés par les bastions sont vastes et, s'ils venaient à demeurer vides, risqueraient de compromettre l'harmonie et les proportions de l'ensemble.

Un nouveau plan est donc déposé par Bonnet en octobre 1866. Celui-ci est plus simple : le boulevard passe de 40 à 36 mètres de large (des contre-allées prévues initialement disparaissent) et la grande place circulaire prévue est supprimée. Les deux squares aux extrémités, conséquences des exigences des militaires qui souhaitent conserver un glacis, sont agrandis pour compenser la perte de cette place « centrale » d'envergure.

Les délaissés seront majoritairement vendus afin d'être lotis, de manière à avoir un front bâti homogène d'une part, et d'autre part pour financer au mieux les opérations. Cela ne va pas sans des protestations, notamment de la part des propriétaires d'immeubles ayant auparavant une vue dégagée sur les remparts, qui voient apparaître devant leurs appartements des constructions de grande taille masquant vue et lumière. Par ailleurs, la municipalité se réserve l'usage de certains délaissés pour y édifier divers bâtiments publics, dont la nouvelle mairie du 4^{ème} arrondissement. Son aspect et architecture sont volontairement cossues et détonnent quelque peu : cela s'explique par la volonté de la municipalité d'attirer un public de bourgeois-promoteurs fortunés et de faire de ce boulevard un lieu prisé.

C'est également à cette époque qu'un propriétaire décide de lotir le clos de la Tourette, profitant de l'effet de publicité donné par ces diverses opérations. Ce seront les plus belles constructions du boulevard : les numéros 82 à 110, essentiellement de petits hôtels particuliers, parfois divisés en appartements de haut standing.

On profite de la création du boulevard pour « prolonger » le cours des Chartreux (du Général Giraud actuel) et on organise donc son raccordement, sans grandes difficultés.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Le sacrifice du Jardin des Plantes

Le plan de L-B. Coillet de 1825 et ses montées «en lacet» s'est rapidement révélé insuffisant et est violemment critiqué. En effet, les chariots lourdement chargés de matériaux de construction nécessitent dans les virages des chevaux de renfort, difficiles à fournir, et la circulation n'est pas aisée. De fait, les anciennes montées sont toujours autant encombrées par des véhicules divers, et toujours dangereuses. Dans ces conditions, Vaïsse demande l'ouverture de nouvelles rues.

Le premier sacrifié sera le Jardin des Plantes. Depuis que le projet du parc de la Tête d'Or est acté, (il sera ouvert en 1857) la municipalité considère que le besoin en espaces verts situés dans des secteurs fortement urbanisés - dont les Pentes - est moindre. De plus, les collections du Jardin peuvent être transférées, le terrain est propriété de la ville, en somme le «candidat» est jugé idéal. L'ingénieur Bonnet est chargé des travaux ; celui-ci conçoit une montée en lacets moins forte que le système de L-B. Coillet, une largeur de quinze mètres de la voirie, des épaulements et virages dégagés. Les travaux seront financés par la vente de terrains du Jardin, environ un hectare seront lotis (les actuels blocs rue du Jardin des Plantes).

On ouvre la rue du Jardin des plantes en 1856, qui se raccorde alors à la rue de l'Annonciade, élargie pour l'occasion. La construction d'un mur de soutènement coupant l'ancienne montée des Carmélites nécessite alors l'édification d'un escalier sur le côté sud de la rue. Puis la rue Burdeau est prolongée jusqu'à la rue de l'Annonciade, constituant alors une seconde rampe. Enfin, le Jardin est éventré par l'actuelle rue Lucien Sportisse, montée destinée à relier efficacement la montée des Carmélites et la rue Burdeau. La rue des Tables Claudiennes est prolongée à la même époque.

Conjointement, un peu plus au nord, on ouvre la rue Masson, destinée à rendre plus aisée la desserte de la nouvelle montée du Mont Sauvage (montée du Lieutenant Allouche) qui vient ainsi palier à l'important dénivelé entre la rue du Bon Pasteur et le clos Riodel.

L'une des dernières ouvertures de rues sur les Pentes sera un simple prolongement, celui de la rue Say. Elle est ouverte en 1853, mais est sans issue, car à l'époque les fortifications la bloquent encore. Après leur démolition, la rue est prolongée jusqu'à la rue Pouteau, dans les années 1878-1879.



Le Jardin des Plantes vers 1916.

Archives municipales de Lyon ; 4FI_1738.



Le Jardin des Plantes aujourd'hui.

Photographie Archipat.



Gare haute du funiculaire de la rue Terme.



La gare basse du funiculaire de la rue Terme.

Le funiculaire de la rue Terme et le chemin de fer vers Sathonay.

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle est particulièrement importante car elle constitue une époque de grandes avancées technologiques, et les transports sont parmi les premiers bénéficiaires. Les technologies progressivement maîtrisées de la machine à vapeur, de la production de fer puis d'acier, l'émergence des premiers grands systèmes de communication à distance, conduisent à l'essor du chemin de fer, des funiculaires, des bateaux à vapeur courte ou longue distance (les steamers) etc. En somme le monde rétrécit, et les villes commencent à s'étendre inexorablement.

En 1863 s'ouvre, juste après le funiculaire dont il est question ci-dessous, la première ligne régulière exploitée par bateaux mouches, à vapeur, entre la Mulatière et l'île Barbe. Les navires seront toutefois rapidement déclassés au profit des tramways.

L'idée d'un funiculaire à Lyon n'est en 1856 pas nouvelle puisque l'ingénieur Gors en 1841 envisageait déjà l'ouverture d'un plan incliné entre la place Sathonay et le plateau. Mais à l'époque les technologies nécessaires n'étaient pas mûres - notamment les systèmes de freinage, organes évidemment indispensables - et l'idée fut donc abandonnée. Les technologies évoluant rapidement, notamment sous l'impulsion des chemins de fer naissants, dès 1858 un comité composé de personnalités bien introduites dans les milieux d'affaires obtient la concession de la «ligne de Chemin de Fer de Lyon à la Croix-Rousse.» La ligne fera 500mètres de long, essentiellement souterraine, avec une déclivité importante : 16%. La construction de l'ensemble se fait relativement rapidement, et en 1862 le funiculaire ouvre. A cette occasion, on prolonge la rue du Jardin des Plantes jusqu'à la rue du Sergent Blandan, en démolissant quelques très anciennes maisons médiévales. Cette extension prendra plus tard le nom de rue Terme.

Le succès du nouveau moyen de transport est immédiat, et la première année, on compte en moyenne 6000 utilisateurs par jour. Mais le funiculaire ne constitue que l'embryon d'un vaste réseau à vocation régionale. L'ouverture en 1854 des casernes de Sathonay, un camp militaire, peuplées de plus de 8000 soldats constitue une opportunité importante de desserte, de nombreux va-et-vient s'effectuant alors entre la ville et la caserne : permissionnaires, approvisionnements... de plus, la caserne étant implantée dans le but de contrôler au mieux le plateau, améliorer les relations de celle-ci avec ce dernier constitue un enjeu majeur. Les militaires sont donc particulièrement intéressés par un chemin de fer pouvant leur permettre un déploiement rapide de leurs troupes. La ligne de sept kilomètres est prévue pour se raccorder à la gare haute du funiculaire, par un simple transbordement, nécessitant donc de percer

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

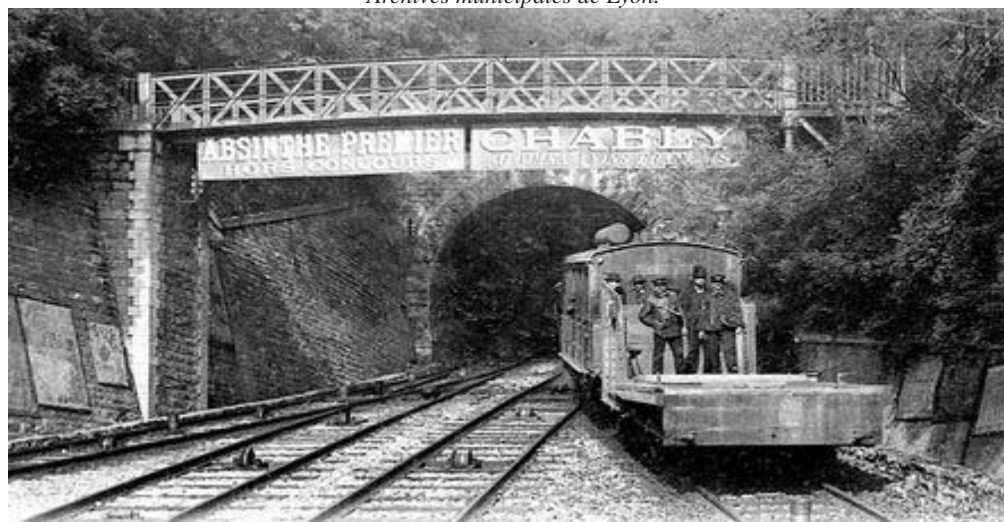
le mur Saint-Sébastien. Elle est ouverte en 1863, mais sera rapidement prolongée dans le but de la rendre plus rentable, notamment vers Bourg, vers Trévoux. Elle passe en 1897 sous le contrôle du Paris-Lyon-Méditerranée, qui raccorde la ligne à son propre réseau dès 1900, via Lyon-Saint-Clair, aujourd'hui désaffectée. Cette ligne de chemin de fer disparaîtra dans l'immédiat de l'après seconde guerre mondiale, fermée par tronçons. Croix-Rousse-Sathonay fermera en 1975, le service voyageurs n'étant cependant déjà plus effectué depuis 1953, et les bâtiments de la gare de Croix-Rousse démolis peu de temps après.

Le funiculaire de Croix-Paquet et l'essor du tramway urbain.

La mise en service du funiculaire de Croix-Paquet est bien plus récente que celle du funiculaire de la rue Terme puisqu'elle survint «seulement» en 1891. Cette nouvelle «ficelle» répond aux réclamations des habitants des Pentes logeant à l'Est, et souhaitant eux aussi un accès rapide au boulevard de la Croix-Rousse et au chemin de fer des Dombes, ainsi qu'à la rive Gauche qui s'affirme comme étant un centre important. Ce funiculaire est dit «à un sou» ; traduisant le prix modéré de la montée, et exerçant une concurrence importante sur le funiculaire de la rue Terme, à deux sous. Ce funiculaire remporte un vif succès, puisqu'en 1915 plus de trois millions de voyageurs l'empruntent, et quatre millions en 1920. C'est d'ailleurs la construction de ce funiculaire qui a permis le dégagement de ce qui est devenu communément le «Gros Caillou.» Puis viennent dans les années 1890-1900 les tramways. Ceux-ci, capables de prendre des courbes serrées, se révèlent particulièrement aptes à désenclaver les Pentes et le plateau, et se multiplient rapidement, devenant de sérieux concurrents aux «ficelles.»



1740 — Lyon — Funiculaire — Croix Paquet
Le funiculaire de Croix-Paquet, en ligne, et la gare basse, aujourd'hui disparue.
Archives municipales de Lyon.



Le funiculaire de Croix-Paquet, en ligne, et la gare basse, aujourd'hui disparue.
Archives municipales de Lyon - 4FI_11458.



*L'école Normale des Filles puis d'Institutrices, vers 1900.
Archives municipales de Lyon. AFI_1775.*



*Le Groupe Scolaire des Tables Claudiennes, édifié vers 1870.
Photographie Archipat.*

Les équipements scolaires, les logements bon marché.

La troisième république intervient peu sur les Pentes, car l'urgence est désormais ailleurs du fait des nombreux investissements ayant été réalisés dans les années 1850-1860. Seule est prolongée la rue Jean-Baptiste Say, qui est raccordée à la montée de la Grande-Côte.

Toutefois la troisième République s'illustre par la construction de nombreux équipements scolaires destinés à l'éducation des enfants des classes laborieuses. L'école devient en effet obligatoire dès six ans et jusqu'à treize en 1882 : c'est la loi Ferry. Bien que l'instruction puisse être dispensée par les pères de famille (ou toute autre personne désignée par lui) de nombreux établissements scolaires sont nécessaires. L'Etat et le Département apportent donc leur concours financier, de manière à permettre à la ville de s'équiper convenablement. Il faut également former les instituteurs et institutrices, qui ont des locaux séparés. L'Ecole Normale des Garçons trouve place sur le Plateau, rue Chazière, et les bâtiments existent toujours. Le besoin de place nécessaire à l'enseignement de l'agriculture avait de facto exclu toute insertion urbaine.

L'Ecole Normale des Filles prend place sur le clos Champavert, dont la superficie plus réduite suffit amplement puisque l'agriculture n'est enseignée que par les instituteurs, pour les garçons. Les bâtiments sont édifiés de 1885 à 1887 par l'architecte Geneste, remplaçant une ancienne propriété d'agrément dont il ne subsiste aujourd'hui que le portail sur le boulevard de la Croix-Rousse, classé Monument Historique. (le Château de la Tourette, ayant laissé son nom à la rue voisine.)

Entre 1883 et 1887 sont édifiés de nombreux groupes scolaires, les groupes privés existants étant alors insuffisants et non-laïcs : Sœurs Trinitaires, Frères du Sacré-Coeur. Sur les Pentes sont donc bâtis trois groupes scolaires principaux, Aveyron, sur un terrain donné par Jaillot, Vincent et Calliet, sur le Boulevard, ainsi que le groupe scolaire des Tables Claudiennes, édifié Rue Neyret, sur des terrains non-utilisés du jardin des Plantes et d'autres appartenant à la compagnie du Funiculaire, et enfin le bâtiment principal du groupe scolaire Michel Servet.

C'est aussi entre 1881 et 1887 qu'est édifié la première extension du lycée de la Martinière, bâtiment édifié par Dubuisson (le même qui réalise 30 ans plus tôt l'immeuble Fleury Richard) situé à l'angle des rues Flandrin et des Augustins.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

La ville complète ces programmes scolaires par des orphelinats municipaux, pour filles ou garçons, plus tardifs, édifiés sur le Plateau.

Également plus tardifs, les groupes scolaires Truffaut et Philippe de Lassalle sont édifiés sur la fin du XIX^e siècle, ce dernier étant toutefois complété par de nombreuses extensions au cours du XX^e siècle.

La ville s'intéresse aussi aux logements destinés en priorité aux classes laborieuses, en développant les Habitations Hygiéniques à Bon Marché, qui toutefois se développent majoritairement sur le plateau, et non sur les Pentes, toujours pour des raisons de place. On trouve toutefois, sur les Pentes, l'ensemble du clos Jouve, rue de la Tourette, loti dans les années 1920.

Les petits équipements de la modernité.

Le second Empire développe les infrastructures « de confort » : pavages, éclairage public, adduction d'eau potable, gaz, égouts, etc. Sur les Pentes, le sous investissement est latent, mais suite aux révoltes la ville de Lyon avait quelque peu investi dans ces éléments de salubrité publique. Sur le plateau, en revanche, tout est à faire, la commune fraîchement annexée étant originellement très pauvre et n'ayant pas les moyens par elle-même de développer ce type d'infrastructures. Ainsi, en 1847, on compte sur les Pentes un réverbère pour 130 habitants ! (ce qui constitue déjà un progrès puisque, dans les années 1820, le seul réverbère était celui du commissariat de police.)

Vaisse s'emploie surtout à résorber au maximum le problème de l'adduction d'eau sur les Pentes et sur le plateau. Les quantités disponibles par habitant sont en effet très faibles, et on ne peut nettoyer les rues ou les logements de manière suffisante, ce qui entraîne d'importants problèmes sanitaires. De grands réservoirs seront construits, de même que différents bâtiments abritant des pompes. L'une d'elles étaient située à Saint-Clair, à peu près à l'emplacement actuel du pont de Lattre de Tassigny.

C'est aussi en 1854 que le clos Riondel est pavé, sur la partie supérieure des Pentes, de même que de nombreuses rues du plateau. Les pavés cubiques étant trop chers, on emploiera de préférence les galets posés sur la tranche, ou « tête de chat » ; qui nous paraissent inconfortables aujourd'hui mais qui étaient une nette amélioration par rapport aux rues en terre. Ces pavages ont majoritairement disparus, mais on en trouve encore dans quelques rues, ou quelques impasses. (impasse Saint-Polycarpe de manière ponctuelle par exemple.)



*Petits équipements de la modernité : l'éclairage au gaz, puis à l'électricité.
Archives municipales de Lyon ; 15PH1323 - 15PH1332*



*Façade arrière de n° pairs de la rue Burdeau. Notons les descentes de toilettes !
photographie F. Ambruster, 1869. Archives de Lyon - 3PH00467*



*La rue de la Martinière suite à son élargissement et prolongement (vers 1905.)
Archives Municipales de Lyon ; 4FI-1703.*



*Rue de la Martinière et salle Rameau de nos jours.
Photographie Archipat.*

La nouvelle rue de la Martinière.

Au début des années 1900, avec l'augmentation du trafic dans le secteur, l'apparition de l'automobile, se pose une nouvelle fois la question d'une desserte efficace est-ouest de la presque-île en passant par le quartier des Terreaux. On décide alors de reprendre le tracé de la rue de la Martinière, en l'élargissant et en la prolongeant, afin de créer une véritable artère bordée d'immeubles reflétant l'esprit de l'époque, et de saisir l'opportunité de ces réserves foncières pour ériger des édifices et équipements publics modernes.

Toutefois, alors qu'on envisageait d'aller jusqu'à la rue Romarin en élargissant au passage la rue Sainte-Catherine, d'importantes difficultés liées à l'acquisition des bâtiments à démolir font abandonner le projet. La rue ne sera pas prolongée. Elle sera toutefois élargie, ce qui entraînera la démolition de nombreux édifices, dont la halle sud de la place de la Martinière, bâtiments qui seront rapidement remplacés par des immeubles Art Nouveau ou d'inspiration Post-Hausmannienne. La municipalité se montrera opportune et bâtira la salle Rameau et la Martinière des Jeunes filles lors de l'opération, l'idée étant là aussi de conforter le statut bourgeois du quartier. Il faudra attendre les années 30 pour que la rue prenne enfin son aspect actuel, en atteignant la rue Terme. Dans une dent creuse s'établira durant les années 1950 une extension du lycée de la Martinière, et les quelques édifices persistants au sud seront démolis dans les années 1990, permettant la création de la place de la Paix. (du nom de la rue initialement présente.) Ces édifices constituaient l'îlot dix de la ZPPAUP de 1994.

Âge d'or puis déclin du quartier des Pentes.

On assiste, avec la seconde Révolution Industrielle, à l'urbanisation rapide de la plaine Est, assainie, endiguée, desservie par chemin de fer. Ainsi, c'est elle qui à Lyon accueille les migrants et campagnards poussés par l'exode rural. Les Pentes, très fortement peuplées, n'accueillent guère de nouveaux habitants. On passe de 60 000 habitants en 1850 à 68 000 en 1894, soit un développement modéré. Les ouvriers, les ruraux qui s'installent en ville, habitent près des usines, dans des logements neufs et modernes. Les investissements se détournent des Pentes, et les petits ateliers peinent à se moderniser, entraînant un déclin progressif du quartier.

Les mutations de l'industrie de la soie : la crise des années 1875-1890.

La soierie lyonnaise connaît pendant toute la première partie du XIX^{ème} siècle un véritable âge d'or. Les premières expositions universelles consacrent la supériorité lyonnaise de cette industrie, à la pointe de la mode, présentant les tissus les plus techniques et les plus sophistiqués. Puis, progressivement, dans les années 1870, le secteur est rattrapé par diverses difficultés, pour partie exogènes, qui iront croissantes dans les décennies suivantes. La Grande Dépression (1873-1896) qui suit la crise bancaire de mai 1873, affecte durablement l'économie européenne, conduisant à sa stagnation suivie d'une croissance lente. Le marché de la soie, un marché de luxe, n'est donc pas épargné par ce ralentissement généralisé. De plus, les tendances de la mode, qui jusqu'alors consacraient les tissus dits « purs » ou façonnés, se tournent progressivement à partir des années 1875 vers des tissus moins coûteux, plus accessibles. La soie « pure » se retrouve donc petit à petit délaissée, sa clientèle se réduisant numériquement. Toutefois, la soie mélangée (à de la laine, du coton) se démocratise, et l'on assiste également à l'essor des crêpes, mousselines, et autres gazes. Les industriels doivent donc s'adapter à ces nouvelles demandes.

La seconde partie du XIX^{ème} siècle - celle de la seconde révolution industrielle - est également caractérisée par l'accélération et le développement des moyens de transport, (navires à vapeur, chemins de fer) et donc la « réduction relative » des distances : c'est la « première grande mondialisation ». La soierie lyonnaise se retrouve alors en concurrence avec des contrées lointaines dans lesquelles la soie est aussi une activité traditionnelle, comme la soie Tussor, indienne.

Dans un contexte de concurrence mondialisée, d'autres bassins industriels textiles peuvent émerger. L'industrie lyonnaise, ancienne et donc attachée aux traditions, aux savoir-faire artisanaux, s'adapte aux changements plus lentement que d'autres industries plus récemment implantées ailleurs en Europe ou dans le monde. Les États étrangers introduisent aussi progressivement de lourdes taxes sur les soies françaises, pour permettre à leurs propres industries de se développer. Milan redevient ainsi la capitale de la soie dans les années 1880, tandis que les tissus japonais, américains, chinois, de qualité moyenne mais très peu chers, exercent une concurrence sévère. En conséquence, la recherche d'économies devient la norme. Les économies d'échelle sont particulièrement recherchées, de même que l'efficacité de la production ; ce que permet aisément « l'usine », modèle qui se généralise à l'époque.



*La colline de la Croix-Rousse en 1875, photographie Gabriel Joguet.
Bibliothèque municipale de Lyon / P0546 SA 6/25*



Une filature dans les années 1830. C'est la naissance de l'usine « moderne. »



*Métier à tisser jacquard, petit battant, à mécanique Verdol, fabrication Diederich.
patrimoinerhônealpes.fr*

Les révoltes Canut sont également bien présentes dans la mémoire des industriels : ces derniers préfèrent alors établir de nouveaux établissements en banlieue, ou plus loin, en campagne, où la place est disponible, les terrains peu chers, la main d'œuvre docile, nombreuse et bon marché. Ainsi, Gillet, qui fait construire une fabrique de soude et de savon près du quai de Serin en 1852, pour bénéficier des tarifs d'octroi avantageux de la commune de la Croix-Rousse, étend ensuite sa société à Vaise, à Villerbanne, à Saint-Chamond, bien que la maison mère continue de croître et que la villa des Gillet soit située sur le plateau (rue Chazière).

Si l'outil de production se déplace, les machines évoluent également. Le perfectionnement du métier Jacquard est très rapide, et dès 1857 les premiers métiers mécaniques apparaissent, des Vincenzi, concurrencés quelques années plus tard par des Verdol. (1883) Ce sont ces métiers qui s'installent dans un premier temps dans de nouvelles usines, alimentées au gaz, puis à l'électricité. Ils permettent de produire beaucoup plus vite qu'avec un métier à bras traditionnel, donc pour bien moins cher et il est moins exigeant physiquement, autorisant le recours à une main d'œuvre féminine. De plus, l'automatisation de son fonctionnement permet à son surveillant d'être dispensé du savoir-faire du tisseur traditionnel, permettant un remplacement aisé de l'ouvrier, ainsi que son efficacité et rentabilité maximale très rapidement, puisqu'il n'y a guère besoin d'apprentissage. Les industriels savent de surcroît utiliser toutes sortes de nouvelles techniques et technologies permettant à leurs tissus de suivre la mode : la diversification de l'offre est assurée à moindres frais par le développement important de l'industrie de la chimie, et plus particulièrement, des colorants.

La réaction des tisseurs traditionnels est assez lente, tout du moins partielle et en deçà des efforts qu'ils auraient dû fournir pour s'adapter. Ceci s'explique par le prestige de la soie lyonnaise à l'époque, et par l'assurance qu'eux même plaçaient dans leur savoir-faire, sans qu'ils puissent avoir un regard sur l'ampleur des mutations économiques à l'œuvre dans les années 1870-1880. De fait, les ateliers se modernisent très lentement. Ceux-ci ne sont pas adaptés, le gaz n'est pas installé, les espaces trop confinés. Les Canuts sont aussi trop modestes pour financer eux même les travaux nécessaires, et l'Etat, contrairement à l'Empire, ne les soutient pas, ses priorités étant alors ailleurs. Il y a aussi une situation de rejet de la part du Canut, certain que sa supériorité technique et la meilleure qualité de ses tissus lui conservera une clientèle suffisante. En définitive, les métiers mécaniques sont peu adoptés.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

Le décrochage économique de la soierie traditionnelle s'aggrave progressivement. Sur le secteur de Lyon, sur les 370 fabricants de soie de 1875, il n'en reste plus que 282 en 1890. Parallèlement, le nombre de métiers traditionnels passe de 115 000 en 1873 à 56 000 en 1900, et le nombre de métiers mécaniques de 5000 en 1871 à 25 000 en 1894, sans que ces trois tendances ne semblent s'inverser ou même s'éroder. Les métiers mécaniques ne sont toutefois pas situés à la Croix-Rousse : seuls 200 y sont installés en 1900.

1890-1914 : de grandes mutations.

A partir de 1890, les maisons traditionnelles commencent à mesurer l'ampleur du phénomène et se mettent à investir massivement, notamment sous influence de la SDTL. En 1895 est fondée par Léon Riboud - un chef d'atelier - la Société pour le Développement du Tissage à Lyon, qui promeut activement l'installation des métiers mécaniques en les finançant. L'intérêt n'est pas uniquement philanthropique : il s'agit de préserver des emplois dans le secteur des Pentes en rendant plus compétitives les industries qui y sont logées, ainsi que les métiers qui y sont associés. (dévidage, etc.) Les commerçants, qui fournissent aux ouvriers les denrées nécessaires à la vie courante, y trouvent également leur compte, de même que les propriétaires d'immeubles, qui voient leurs loyers baisser devant la vacance des locaux créée par le déplacement des appareils productifs dans la périphérie. La SDTL ira jusqu'à négocier des tarifs préférentiels avec les compagnies d'électricité, dont celle nouvellement installée à Jonage. Les prêts sont à taux zéro, sans qu'aucune échéance de remboursement ne soit clairement établie dans les contrats.

Nécessairement, avec un tel outil, les métiers mécaniques s'implantent enfin à la Croix-Rousse, et le 500ème métier est inauguré en septembre 1901. Toutefois, ceux-ci ne servent pas à produire les tissus traditionnels en soie pure, car les fils en sont trop fragiles. Les tisseurs produisent des tissus mélangés, plus résistants et moins chers. Le métier traditionnel reste donc toutefois présent, bien que son nombre continue de décroître : encore 56 000 en 1900, ils ne sont plus que 17 300 en 1914 à Lyon.

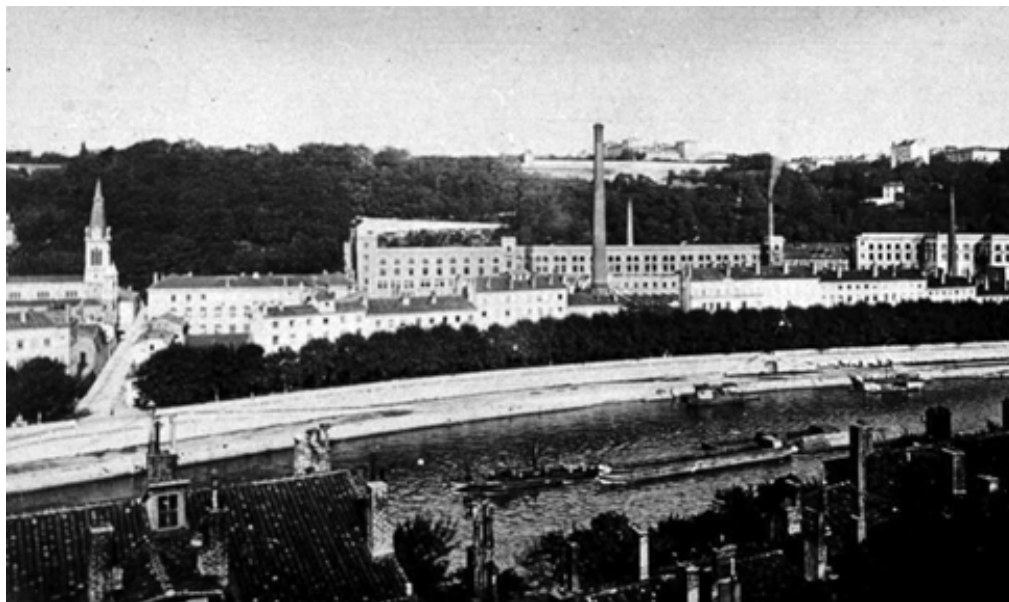
L'industrie de la soie se tourne également vers les synthétiques. En 1904 est ainsi fondée la «Société Lyonnaise de la Soie Artificielle» ; portée par la production de la rayonne (la «soie artificielle») et de la fibranne, toutes deux à base de viscose. D'autres, encore, se spécialisent dans le tissu d'ameublement, ou le très haut de gamme, en se rapprochant de la haute couture parisienne.



La révolution du XIX^e siècle : le chemin de fer !



*La viscose est un autre nom de la soie artificielle inventée par de Chardonnet.
photo : carrehomme.fr*



*Teintureries Gillet, circa 1910.
Bibliothèque municipale de Lyon.*



*Teintureries Gillet, circa 1910.
Bibliothèque municipale de Lyon.*

C'est le cas notamment de la maison Bianchini-Ferrier, aujourd'hui propriété des soieries Brochier (société installée rue du puits Gaillot, dans le 1er arrondissement.)

Pour résister, l'industrie de la soierie s'est massivement diversifiée, modernisée. L'abandon des Pentes a été important ; néanmoins, si l'activité s'y est fortement réduite, de nombreux Canuts y habitent encore. Ceux-ci sont employés dans les usines situées sur le Plateau ou sur les quais, comme la teinturerie Gillet, qui emploie jusqu'à 2000 personnes en 1890. Le départ de l'outil de production dans la périphérie est suivi par les bureaux des négociants, des marchands-fabricants, qui s'installent au plus près de la production : à l'Est, rive gauche, dans les immeubles neufs et modernes du quartier des Brotteaux. Le quartier se résidentialise donc année après année, et la population demeure pratiquement stable au début du XXème siècle. L'animation, toutefois, diminue fortement.

A l'intérieur des logements, on constate quelques nouveautés. Le quartier perdant progressivement ses métiers à tisser, les logements peuvent se transformer pour être plus confortables. La grande hauteur sous plafond, qui rend le logement difficile à chauffer, est souvent diminuée par la construction d'un faux plafond. Les pierres apparentes sont recouvertes de panneaux de boiseries jugés moins austères, etc.

I.2.8 - De l'entre-deux guerres à nos jours.

1914-1940 : Guerre, rebond et crise des années 1930.

La guerre se traduit essentiellement pour cette industrie par des difficultés d'approvisionnement en matériels divers, notamment en produits chimiques, spécialité allemande. Les carnets de commande se vident, mais remontent progressivement tout au long de la guerre. En 1918 on produit 80% des volumes produits en 1914. Les années Vingt sont globalement favorables aux tisseurs, le marché de la mode parisienne étant dynamique, la capitale s'imposant définitivement comme capitale mondiale de l'habillement de luxe. Le marché américain s'ouvre progressivement, dopant la demande, d'autant que leurs classes moyennes, déjà numériquement nombreuses, cherchent à copier les élites en adoptant un prêt-à-porter utilisant des soies d'entrée de gamme fabriquées à Lyon. En somme, on assiste à un certain retour du haut de gamme, d'une part, et à une très forte augmentation de la demande en tissu de qualité moindre.

Les prix sont toutefois tirés vers le bas par les industriels, qui eux captent l'essentiel de ces nouveaux marchés. Les tisseurs traditionnels continuent donc à disparaître massivement : en 1924, on ne compte plus que 5400 tisseurs à bras. (17300 en 1914.) La mécanisation, l'industrialisation, est donc très importante au début des années vingt.

La crise de 1929 va évidemment faire des ravages dans le domaine du tissu du luxe. Entre 1929 et 1938, 50 maisons disparaissent, il n'en reste alors plus que 69, dont quelques grandes maisons, comme Guérin ou Payen, dont le très bel immeuble à l'angle de la rue de l'Annonciade et de la rue Hippolyte Flandrin nous rappelle l'importance. Les quelques tisseurs persistant encore sur les Pentes sont les premiers à disparaître. C'est la « fin » de l'occupation du site par les Soyeux, au delà de quelques « survivants » sporadiques.

Aujourd'hui ne subsistent sur les Pentes que quelques maisons dédiées à une activité de très grand luxe ou répondant à des commandes de musée (restaurations d'ameublement, par exemple.)

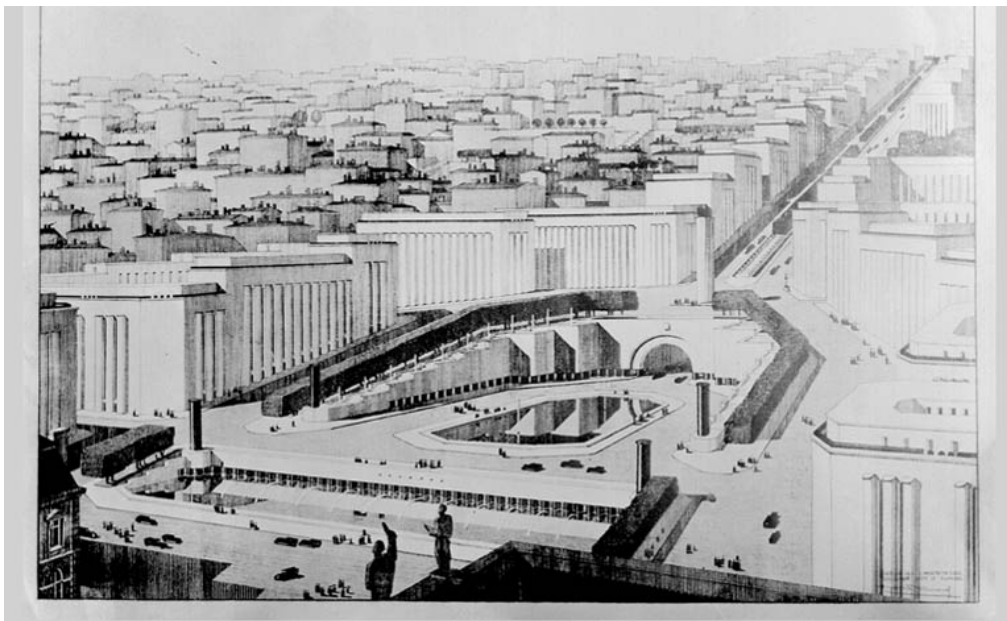
En 1930 les étudiants de l'école de tissage (fondée par Antoine Gailleton en 1883) s'installent dans la nouvelle école de tissage dessinée par Tony Garnier. Mais le bâtiment est vaste et l'école sous-utilisée. (On y installera les Beaux-Arts, avant leur transfert rue Neyret.)



*L'école de tissage, par Tony Garnier, 1930.
LeLyondesGones.com*



*Ecole maternelle sur les Pentes de la Croix-Rousse (GS des Tables Claudiennes).
De nombreux édifices de ce type ont été édifiés dans les années 1930 à Lyon.*



*Projet d'entrée du Tunnel de la Croix-Rousse, place de la Comédie.
Archives Municipales de Lyon ; 15PH1281.*



*Construction du Tunnel de la Croix-Rousse, circa 1934, Jules Sylvestre.
Bibliothèque municipale de Lyon / P0546 S 1420*

Les Pentes dans l'Entre-deux Guerres.

Le quartier des Pentes s'enfoncé nécessairement dans un lent déclin. Paradoxalement, l'essor des funiculaires, ayant détourné une bonne partie des piétons des différentes rues commerçantes situées sur les Pentes, avaient fragilisé le commerce local. La disparition progressive des lieux de travail renforce ce mouvement de recul (les ouvriers pouvant faire leurs courses à proximité de leurs nouveaux lieux de travail, c'est à dire à l'extérieur des Pentes) bientôt complété par la diminution du nombre d'habitants sur les Pentes, traduisant la désaffection progressive du quartier. Le quartier, construit pour la soie, voit avec le départ de cette industrie tous ses « défauts » ressortir rapidement : difficultés d'accès, pénibilité des Pentes, vétusté des immeubles, etc.

Si entre 1900 et 1930 la baisse de population est limitée (63 000 habitants recensés en 1931, contre 68 000 en 1894) en 1954 ils ne sont plus que 48 000. Cette diminution ne cache qu'à moitié le renouvellement de la population qui s'effectue : les plus aisés ont depuis longtemps déserté les lieux, ne reste alors que les plus démunis, qui sont dans l'impossibilité de partir, ou les nouveaux arrivants, majoritairement portugais, italiens et espagnols, à la recherche de loyers à bas coût qui reflètent la dégradation progressive des locaux. Le quartier se paupérise rapidement.

Témoins de ce lent déclin, les constructions de l'entre deux-guerre sont très peu nombreuses sur les Pentes ou à leur pied. Elles sont essentiellement liées à des commandes publiques, car les autorités investissent sur les Pentes de manière ponctuelle de manière à moderniser les infrastructures et les équipements. Plusieurs écoles maternelles sont ainsi édifiées dans les années trente, notamment celle du groupe scolaire Michel Servet, ou du groupe scolaire des Tables Claudiennes. Ce sont des extensions de style Art Déco.

L'école de tissage de Tony Garnier se trouve d'ailleurs à proximité, ce qui fait de ce quartier un important pôle scolaire (Victor Hugo, Jacques de Flesselles, Truffaut, l'école de Tissage, Jean-Baptiste de la Salle...).

Les réalisations «Années 30» sont peu nombreuses. On relèvera le très bel immeuble Art Déco très emblématique au 86 boulevard de la Croix-Rousse, ou encore le central téléphonique Burdeau, par l'architecte Meysson, daté de 1928, et à l'origine dans le même style que l'école de Tissage de Tony Garnier. Charles Meysson est un architecte très important de Lyon au début du XXème : c'est lui qui dessine, entres-autres, les grilles du parc de la Tête d'Or, la Bourse du Travail, le Palais de la Foire, le central télécom Ampère, la mairie du 7ème arrondissement, etc...

Un renouveau progressif : Les années 1950 jusqu'à nos jours.

Amélioration des accès.

Nombreux sont les événements survenus depuis les années 50. Il n'est évidemment pas possible de les lister tous ; aussi il faut simplement faire émerger les points les plus importants.

Les pouvoirs publics continuent à améliorer les accès à la colline – ou à en améliorer les contournements. La seconde partie du XXème siècle est caractérisée par la suprématie du tout-automobile.

C'est dans ce contexte qu'est construit le tunnel automobile de la Croix-Rousse. Inauguré en 1952, mais commencé avant guerre, celui-ci connut rapidement un franc succès. Toutefois, sa construction n'aura pas été sans dommages sur le patrimoine Croix-Roussien, les entrées Est et Ouest nécessitant d'importantes démolitions : entrepôts de vins des quais Serin, église, parties de l'usine Gillet à l'Ouest, dernier îlot nord du quartier Saint-Clair entraînant la disparition de la place attenante à l'Est. Toutefois, le tunnel nous lègue un certain patrimoine, constitué par les nombreuses cheminées de ventilation qui parsèment son tracé.



Le Central Téléphonique Burdeau de Charles Meysson, 1929.



L'extension de l'école de la Martinière date de la fin des années 1950. L'édifice, de qualité, est représentatif d'une période souvent dénigrée car méconnue.



La ligne C du métro empreinte l'ancien tracé du funiculaire.



L'ancienne école des Beaux-Arts, édifiée dans les années 1950.

Sur le haut des Pentes, la gare de la Croix-Rousse (chemin de fer de Sathonay) disparaît dans les années cinquante. Elle est remplacée par différents immeubles appartenant à la SNCF et destinés à y loger ses employés. Les voies sont déposées et leur emprise remplacée par un grand boulevard urbain (sous lequel sera prolongé en 1984 le métro C.)

Les deux funiculaires connaissent des sorts différents. Le plus ancien, celui de la rue Terme, ferme en 1967 et sa trémie est par la suite adaptée à l'usage automobile. La gare basse est démolie, mais le central téléphonique Burdeau, de 1928 et construit au dessus d'elle, est conservé. La gare haute est également démolie, toutefois les locaux de machineries sont conservés (production de la vapeur destiné aux machines de traction; 31 rue de Crimée.) La ficelle à « un sou » de Croix-Paquet se voit profondément modernisée, transformé en métro à crémaillère en 1974, puis est raccordée à la toute jeune ligne A en 1978 via un prolongement jusqu'à Hôtel de Ville. Les deux gares sont toutefois démolies en totalité. Il n'existe plus aujourd'hui de cabine de funiculaire préservée, la dernière ayant été ferrillée dans les années 2000.

Requalification du quartier.

Dans le but d'enrayer son déclin, et devant la forte paupérisation de ce quartier aux portes de l'hôtel de ville, la municipalité s'intéresse de nouveau, de manière progressive, aux Pentes. Si l'amélioration de la desserte en fait partie, l'action se déroule sur d'autres domaines également.

De nouveaux équipements sont installés. La place étant rare, ceux-ci se concentrent prioritairement sur le plateau. Toutefois, sur les Pentes, l'École des Beaux-Arts ouvre en 1960. Plus tardivement, l'école privée des Chartreux s'agrandit. Le collège Truffaut voit ses équipements complétés, de même que le groupe scolaire Victor Hugo.

LE SITE DES Pentes DE LA Croix-Rousse

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES Pentes

D'autres sont rénovés. Ainsi les bâtiments subsistants du clos des Carmélites - pourtant classés Monument Historique - seront démolis en 1957 pour être remplacés par le collège technique du Bon Pasteur (aujourd'hui ne subsistent de ce clos religieux qu'un pan de mur doté d'une très belle menuiserie, ainsi que quelques portes style Louis XIV rue Pierre Blanc, récupérées lors des diverses opérations de démolition du couvent des Carmélites). Ce lycée technique sera remplacé en 1993 par le Lycée de Flesselles.

Surtout, une vaste opération de réhabilitation des logements est lancée et confiée à la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise (SERL) qui est chargée de moderniser les logements, au besoin en « régénérant » le tissu urbain. Cela conduit à la démolition de quelque 300 logements jugés sans intérêt architectural sur les portions nord et centrales de la Grande-Côte, entre 1975 et 1977, puis à leur remplacement par des immeubles équipés du confort moderne. Une place est édiflée suite à la démolition des immeubles situés à l'angle de la montée de la Grande-Côte et de la rue Leynaud. Mais, dans le cadre d'immeubles de qualité, dont la démolition n'est par conséquent par souhaitée, les propriétaires sont invités à moderniser et rénover leurs logements : avantages fiscaux, prêts à taux réduits. Ces dispositifs auront des résultats, et les appartements, jusqu'alors particulièrement dépourvus du confort moderne, s'équipent de WC intérieurs, de ballons d'eau chaude, de douches, et ponctuellement d'ascenseurs. On constate que les rénovations les plus récentes déposent usuellement les faux plafonds, parfois les boiseries, qui ne sont pas nécessairement qualitatives. La pierre et la grande hauteur sous plafond redeviennent des arguments de vente ou de location. Ce renouveau, toutefois, est récent : on atteint l'un des niveaux de population les plus bas vers 1982, avec environ 25 000 habitants.

La ville par ailleurs mène des opérations de construction de logements sociaux. Ceux de la Grande-Côte, mais aussi place du Lieutenant Morel ou rue de la Vieille dans le quartier Saint-Vincent. Ceux-ci, toutefois, se concentrent majoritairement sur le plateau. Les autorités se sont aussi illustrées par la réalisation de parcs, aujourd'hui très usités. Celui de la Grande-Côte, mais aussi le parc Sutter et sa maison bourgeoise en 1979, ainsi que le parc de la Cerisaie, constitué du domaine de la villa Gillet, dans laquelle est installée l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation. Plus récemment, la création du parking du Gros Caillou a entraîné la création d'une fort agréable esplanade destinée à « concurrencer celle de Fourvière. » On réhabilite aussi la place Sathonay et Bellevue, on reconstruit l'Opéra.



*La Montée de la Grande Côte, vers 1910.
Archives municipales de Lyon. 4FI_1782.*



*« La Grande Côte », par Tony Viber
Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Rés Est 152987.*



Le site Unesco englobe les Pentes de la Croix-Rousse.

Source : patrimoinelyon.org

La consécration.

Les immeubles de la Croix-Rousse, ceux destinés à produire la soie, ou à la vendre, sont aujourd'hui l'un des plus grands ensembles urbains liés à la première révolution industrielle. Escaliers, traboules, alignements, force des immeubles, donnent à ce quartier un cachet et un intérêt patrimonial incontestable, au-delà de leur valeur même comme témoins sociaux et économiques d'un passé aujourd'hui révolu.

La prise de conscience de la valeur de ce patrimoine « industriel » est assez récente, naissant au cours des années 1980. En 1991 est lancée la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain) qui protège environ 85% des immeubles présents de toute forme de démolition. (Cette ZPPAUP est révisée en 2000 en ZPPAUP, puis doit être transformée en AVAP)

En 1998, c'est l'UNESCO qui inscrit le site historique de Lyon au patrimoine mondial de l'humanité, site délimité par les anciens remparts Saint-Sébastien et en reprenant les contours des lunes, demi-lunes et autres fortins.

La Croix-Rousse aujourd'hui.

Fort de tous ces investissements, le déclin – du moins en terme de nombre d'habitants – semble durablement enrayé. Avec 29000 habitants en 2011 (26900 en 1999) le quartier se repeuple doucement, bien qu'on soit très loin des 68000 habitants des années 1890, chiffre paraissant aujourd'hui, il est vrai, extrêmement important.

Ce repeuplement est aussi accompagné par la reprise, depuis les années 1980, des opérations de requalification urbaine. Les crises textiles, notamment, ont entraîné la fermeture ou le départ de nombreuses usines, libérant de vastes tènements. Ainsi, les immeubles entourant l'église Saint-Bernard remplacent la grande usine Teppaz. Toutefois il ne reste plus qu'un faible nombre de parcelles qui semblent à priori de bonnes candidates à une densification.

Le petit commerce lui aussi a vu son déclin enrayé. Conséquence de l'augmentation du nombre d'habitants, mais aussi des efforts fournis par la ville

Le profil moyen de l'habitant, ainsi que les activités présentes sur les Pentes, ont beaucoup évolué. L'augmentation des loyers et des prix du foncier conduit au départ des classes les plus démunies. La vue, la proximité du centre-ville, du Plateau de la Croix-Rousse pour ses commerces de bouche, son marché, ainsi que les qualités intrinsèques des logements, attirent massivement les catégories sociales supérieures. On assiste donc à une forme douce de « gentrification. » Les activités des Pentes évoluent logiquement en ce sens : les petits artisans sont concurrencés par la forte demande en logements, ainsi que par de nouvelles activités émergentes : ateliers d'artistes ou de designers d'espace, publicitaires et agences de communication, etc.

Bibliographie.

Ouvrages et documents

Barre, Josette. 2007. *La Colline de la Croix-Rousse*. Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 180p.

Beaufort, Jacques, 2009. *Vingt siècles d'architecture à Lyon : des aqueducs romains au quartier de la Confluence*. Jean-Pierre Huguet Editeur, 224p.

Bertin, D., Mathian, N., 2008. *Lyon, Silhouettes d'une ville recomposée, 1789-1914*. Éditions Lyonnaises d'art et d'Histoire, 350p.

Burdy, J., Pelletier, A., 1994. *Guide du Lyon Gallo-Romain*. Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 96p.

Cayez, Pierre, 1993. *Entreprises et entrepreneurs lyonnais sous la révolution et l'Empire*, Histoire, économie et société. Armand Colin, no 1, p. 17-27

Chauvy, Gérard, 2010. *Lyon disparu, 1880-1950*. Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 224p.

Cléménçon, Anne-Sophie, 2015. *La ville ordinaire. Généalogie d'une rive, Lyon 1789-1914*. Parenthèses - CAUE Métropole de Lyon. 284p.

Drevet C., Rigaldies, E., 1992. *Analyse du paysage urbain des Pentes de la Croix-Rousse : vides et vues*. Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, 76 pages.

Foucault, Mélanie, 2014. *Étude Archéologique des Pentes de la Croix-Rousse : Rapport d'étude*. Ville de Lyon, Direction des Affaires Culturelles - Service Archéologique.

Jacquet, Nicolas, 2008. *Façades Lyonnaises : 2000 ans de création architecturale et de confluence culturelle*. Les Beaux Jours, 240p.

Gutton, Jean-Pierre, 1995. *Guide de Lyon : Renaissance ; âge classique*. Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 85p.

Leroy, Eric, 2009. *Places des Pentes de la Croix-Rousse*. Services Archéologiques de la ville de Lyon. 4 p.

Mongereau, Noël, 2003. *Géologie du Grand Lyon*. Grand Lyon Communauté Urbaine, 159p.

Nizier du Puitspelu, 2000. Reimp. *Le littré de la Grande Côte*. Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire.

Tranoy, L., Ayala, G., 1992. *Les Pentes de la Croix-Rousse à l'époque Gallo-Romaine*. Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, 96 p.

Vachet, A. (Abbé.), 1895. *Les anciens couvents de Lyon*. 695p.

Verzier, François, 2002. *Du métier à la tire au métier informatisé en passant par la mécanique Jacquard*, dans *L'art de la soie : Prelle, 1752-2002 : des ateliers lyonnais aux palais parisiens*. Paris Musées et A.C.R. Éditions internationales, 223 p

Cartes et documents graphiques

Cadastre Napoléonien, 1838, Archives Départementales du Rhône

Plans parcellaires de Lyon : 1861-1983, séries 4S et 5S, Archives Municipales de Lyon

Plans Terriers et Rentes Nobles

Bibliothèque Municipale de Lyon, Fonds Sylvestre.

Service Archéologique de la ville de Lyon

Sites Ressources

L'inventaire du Patrimoine Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Archives Municipales de Lyon : www.archives-lyon.fr

Archives Départementales du Rhône : www.archives.rhone.fr

L'institut géographique national : www.ign.fr

Bibliothèque Municipale de Lyon : www.bm-lyon.fr

Atlas des Patrimoines : www.atlas.patrimoines.culture.fr



I.3 – LES PROTECTIONS ET RECONNAISSANCES PATRIMONIALES

I.3.1 – Les Protections patrimoniales.

I.3.1.1 - *Au titre des Monuments Historiques*

Les Monuments Historiques classés.

Le portail du château de la Tourette, classé en 1910 - par arrêté du 22/01/1910.

Le portail du château de la Tourette est le dernier vestige de la « maison de plaisance » d'un riche marchand, démolie lors de la construction en 1884 de l'école normale des institutrices, ancêtre de l'IUFM.

Le terrain sur lequel la maison fut édifée est, avant le XVII^{ème} siècle, propriété des seigneurs de Rochebonne. Puis Jacque Teste édifie la demeure au début du XVII^{ème} siècle ; la famille Mazuyer de la Tourette, ayant reçu le château en dot, fait construire le portail à ses armoiries dans les années 1630. Après la révolution, Champavert achète la propriété. Ses descendants la vendront dans les années 1880, ayant déjà fait lotir une importante partie de ses terrains le long du boulevard de la Croix-Rousse, profitant de la démolition des remparts.

Ce portail avait été maintenu hors ZPPAUP afin que perdure son périmètre de protection sur une partie du IV^{ème} arrondissement. L'évolution réglementaire des AVAP permet désormais de le réintégrer au sein de l'AVAP des Pentes.

Amphithéâtre des Trois Gaules, classé en 1961 - par arrêté du 27/11/1961.

L'édifice d'origine fut édifé sous Tibère, grâce à un don, en 19, par Julius Rufus, Gaulois de Saintes (Charente), grand prêtre fédéral. Il fut largement remanié et agrandi de nombreuses reprises, jusqu'à atteindre 132 mètres par 115. L'amphithéâtre servit de lieu de réunion aux différents délégués des peuples gaulois, d'où son nom actuel. C'est également dans cet amphithéâtre que furent suppliciés Sainte Blandine, Saint Pothin, Pontique.

L'amphithéâtre sera régulièrement utilisé pendant deux siècles, puis sera abandonné. Il a été partiellement dégagé dans les années 1860 (percement du funiculaire) puis dans les années 1950.



Portail du Château de la Tourette, 1630.

Photographie Archipat.



En haut, l'Amphithéâtre, en bas, le 31 rue Royale - vers 1755.

Photographie Archipat.



Façade de l'église de Saint-Polycarpe, par T.Loyer, 1756.

Photographie Archipat.

Eglise Saint-Polycarpe, classée en en 1982 - par arrêté du 20/10/1982.

L'église est affiliée aux Oratoriens, installés à Lyon en 1616 et sur les Pentes en 1642. Le corps de l'église sera édifié entre 1665 et 1670 ; mais la façade est toutefois plus récente, car reprise entièrement en 1756 par Loyer, un disciple de Soufflot. Devant l'urbanisation du secteur des Pentes au début du XIX^{ème} siècle, l'église fut agrandie : le transept, la coupole, le chœur, sont édifiés entre 1826 et 1836. Les travaux furent en partie financés par des privés, dont Mermet, car ceux-ci, en lotissant les terrains alentours, furent jugés «responsables» de l'accroissement de la fréquentation de l'édifice. L'église abrite de nombreuses œuvres de maîtres du XIX^{ème} : le sculpteur Fabisch, l'architecte Desjardins (autel et retable de la Vierge, autel et retable du sacré-cœur, etc.)

Eglise Notre-Dame-Saint-Vincent, classée en 1984 - par arrêté du 28/12/1984.

Appelée église Saint-Louis lorsqu'elle était rattachée au couvent des Grands Augustins, elle a changé de nom, en 1863, afin d'éviter les confusions avec l'autre église Saint-Louis lyonnaise, située à la Guillotière.

L'édifice actuel date pour l'essentiel de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Destinée à remplacer la chapelle affectée au culte pour les religieux, les travaux furent entamés en 1759 et la consécration eut lieu en 1789. L'église fut agrandie entre 1861 et 1882, et le portail sur le quai Saint-Vincent réalisé à cette époque.

31 rue royale, inscrit en 1990, classé en 1994 - par arrêté du 02/07/1994.

Les immeubles construits de part et d'autre de la rue Royale ont été dans leur majorité édifiés aux alentours de 1750-1760 par différents architectes (Loyal, Morand) affiliés à Jacques-Germain Soufflot, promoteur du quartier Saint-Clair. Celui-ci, construit après le remblaiement d'un petit bras du Rhône, constitue l'une des premières opérations de spéculation d'ampleur en France, et est dès l'origine destiné à la «grande bourgeoisie» de l'époque, formée pour l'essentiel par des banquiers ou d'importants marchands de soie. Les immeubles sont édifiés avec une recherche esthétique importante, avec pour but quai Lassagne de former un front monumental destiné à assurer la publicité de la ville de Lyon autant que du quartier lui-même, de manière à attirer acheteurs et investisseurs. L'opération ainsi que les immeubles sont jugés exemplaires pour l'époque (îlots vastes et réguliers, cours lumineuses, escaliers spacieux, rues larges et ventilées, quais bâtis hors d'eau...) et serviront d'exemple aux édifications ultérieures jusqu'au milieu du XIX^{ème}. Le numéro 31, classé, a été édifié par l'architecte J.A. Morand pour le médecin de sa famille, Pierre Grassot, à partir de 1762.



*Portail de l'église Saint-Vincent, quai Saint-Vincent.
Photographie Archipat.*



Les Monuments Historiques inscrits.

Le couvent des Bleues Célestes, inscrit en 1942.

Le couvent fut fondé par Gabrielle de Gadagne, comtesse de Chévrière, en 1624, comme le rappelle l'inscription sur le linteau de la porte. La propriété faisait 1,31 hectares. Une partie des bâtiments est toujours utilisée comme couvent de nos jours. Sur les anciens jardins s'est établie la clinique Saint-Charles.

L'Hôtel Tolozan, inscrit en 1954.

L'Hôtel Tolozan est un exemple remarquable de l'architecture du milieu du XVIII^{ème} siècle, en même temps que le témoin de l'enrichissement important de la bourgeoisie de l'époque, qui motivera la construction du quartier Saint-Clair, tout proche. On doit cette oeuvre à l'architecte F.Delamonce.

Il est le fruit du travail acharné d'Antoine Tolozan, qui, parti de rien, montra suffisamment de génie dans le négoce de la soie pour faire fortune, et ce de manière très rapide, puisqu'il édifia rue du Plâtre une résidence en 1740 et, peu après l'achèvement de cette dernière, entama l'hôtel qui porte son nom, terminé en 1746. L'Hôtel est à la fois la résidence d'Antoine Tolozan et de sa famille, mais abrite également les bureaux de la compagnie, des ateliers de confection, des écuries, etc. On est donc plus proche du siège social que de l'hôtel particulier.

La Condition publique des Soies, inscrite en 1980 - par arrêté du 20/02/1980.

L'édifice a été ouvert en 1814. Il est la conséquence de la création d'une institution publique, la Condition des Soies, à laquelle on attribuera un rôle autrefois détenu par des privés. L'institution, créée en 1805, sera hébergée provisoirement dans le Palais Saint-Pierre, jusqu'à la livraison de l'édifice.

La «condition des Soies» a pour but de mesurer le taux d'humidité des tissus, de façon à déterminer leur poids réel - et donc leur prix. Le degré d'humidité est établi après dessiccation, cette opération étant effectuée de manière contrôlée au sein du bâtiment.

Le bâtiment sera transformé au fil du temps, surélevé en 1856 et modernisé en 1884 puis 1895. C'est aujourd'hui une médiathèque.



La Condition des Soies, en haut. Le couvent des Carmélites, en bas.

Photographie Archipat.

Galleries du cloître des Grands Augustins, inscrites en 1984.

Les Grands Augustins s'installèrent à cet emplacement en 1304 ; et font donc partie des trois premières congrégations religieuses (avec les Clarisses et les Carmes des Terreaux.) Les bâtiments du cloître datent du XVII^{ème} siècle.

Après la révolution le cloître est affecté au service de Gendarmerie, puis transformé en école technique de la Martinière dans les années 1820. Les étudiants s'installent en 1834, après travaux. Toutefois, l'école sera de nombreuses fois remaniée et agrandie. Les bâtiments rue des Augustins seront édifiés dans les années 1881 (angle) et 1896 (corps.) Le bâtiment d'angle est signé Dubuisson. En 1929 sont surélevés de deux étages les immeubles nord et est du cloître. Les façades anciennes sont alors harmonisées et rendues méconnaissables.

La place Rambaud est située à l'emplacement du jardin des Augustins, et les immeubles de la rue du sergent Blandan étaient limitrophes au couvent. L'entrée du couvent se faisait rue des Augustins.

La Cour des Voraces, inscrite en 1990 - par arrêté du 28/08/1990.

La Cour des Voraces est l'un des monuments les plus emblématiques de l'identité des Pentes et l'un des seuls se rapportant effectivement au passé de la soierie lyonnaise, avec la Condition des Soies. La cour et l'escalier, ainsi que les immeubles qui les bordent, typiques de l'architecture Canut, ont été édifiés vers 1840.

L'ensemble est remarquable pour plusieurs raisons. D'une part, c'est une traboule, emblème de Lyon, se déclinant d'ailleurs sur différents niveaux (la place Colbert et la rue Imbert-Colomès accusant un différentiel de dénivelé important.) D'autre part, l'escalier est typiquement lyonnais (c'est à dire constitué de volées superposées ; ici double volées droite superposées) et particulièrement spectaculaire.

Enfin, c'est aussi le théâtre des différents affrontements et émeutes de 1848 et 1849 ayant opposé ouvriers Canuts et troupes de l'armée.



Immeuble Tolozan, 1740-1746.

Photographie Archipat.



*Couvent des Augustins, état actuel. Aujourd'hui Lycée technique de la Martinière.
Photographies Archipat.*



*L'escalier de la cour des Voraces.
Photographies Archipat.*

Rue Royale, 5, 17, 25 & 27, inscrits en 1990.

Les immeubles construits de part et d'autre de la rue Royale ont été dans leur majorité édifiés aux alentours de 1750-1760 par différents architectes (Loyal, Morand) affiliés à Jacques-Germain Soufflot, promoteur du quartier Saint-Clair. Celui-ci, construit après le remblaiement d'un petit bras du Rhône, constitue l'une des premières opérations de spéculation d'ampleur en France, et est dès l'origine destiné à la «grande bourgeoisie» de l'époque, formée pour l'essentiel par des banquiers ou d'importants marchands de soie. Les immeubles sont édifiés avec une recherche esthétique importante, avec pour but quai Lassagne de former un front monumental destiné à assurer la publicité de la ville de Lyon autant que du quartier lui-même, de manière à attirer acheteurs et investisseurs. L'opération ainsi que les immeubles sont jugés exemplaires pour l'époque (îlots vastes et réguliers, cours lumineuses, escaliers spacieux, rues larges et ventilées, quais bâtis hors d'eau...) et serviront d'exemple aux édifications ultérieures jusqu'au milieu du XIX^{ème}. Le 25-27 s'approche plus de l'hôtel particulier que de l'immeuble, et est affilié pour certains aspects à l'hôtel de Lacroix-Laval.

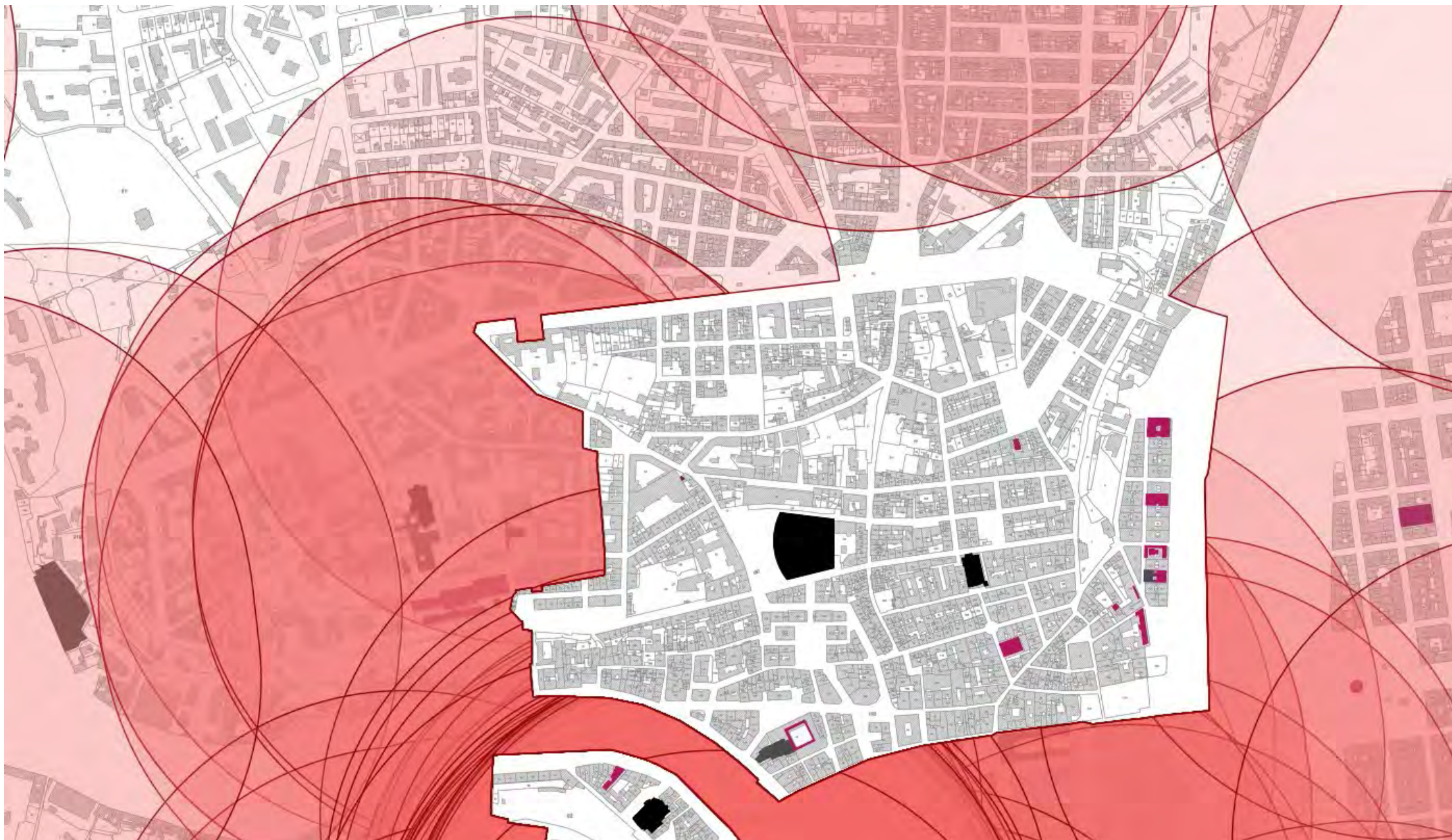
Escalier du couvent des Feuillants, inscrit en 1990.

Le couvent des Feuillants, ou Saint-Charles, était occupé par des moines d'un ordre rattaché à la famille cistercienne. Arrivés à Lyon en 1619, ils entament la construction de leur église en 1621. C'est dans cette église que Cinq-Mars fut enterré après son exécution en 1642. Le couvent est édifié à partir de 1663 par Perret et Girardon. N'en reste que quelques arcades du cloître, ainsi que l'escalier du clocher, inscrit parmi les Monuments Historiques. L'église a été démolie.



Escalier principal du couvent des Feuillants, vers 1663.

Photographies Archipat.



Bâtiments inscrits (en bordeaux) et classés (en noir) au titre des Monuments Historiques, et rayons de 500 mètres (état ZPPAUP.)

Source : Atlas des Patrimoines.

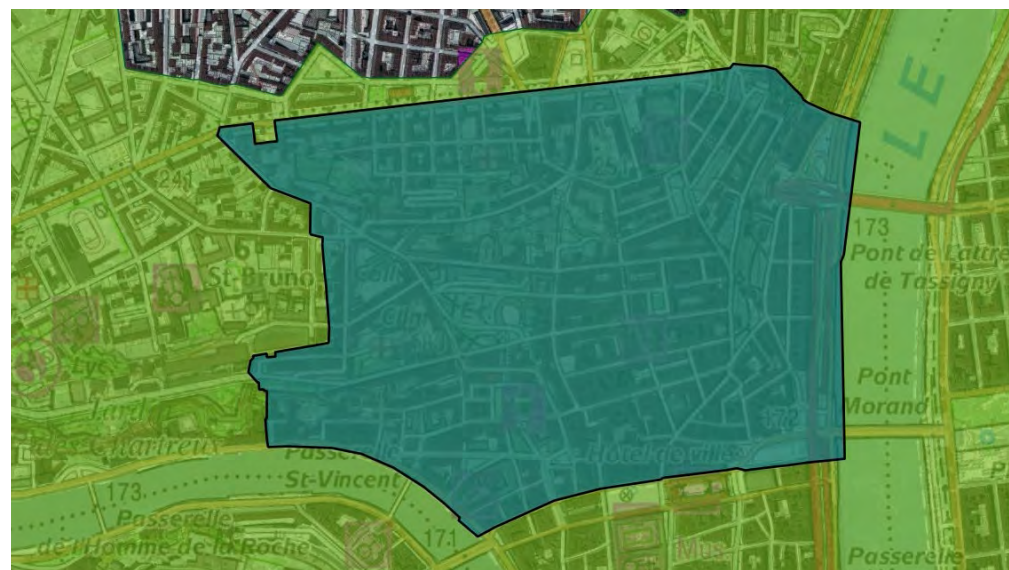
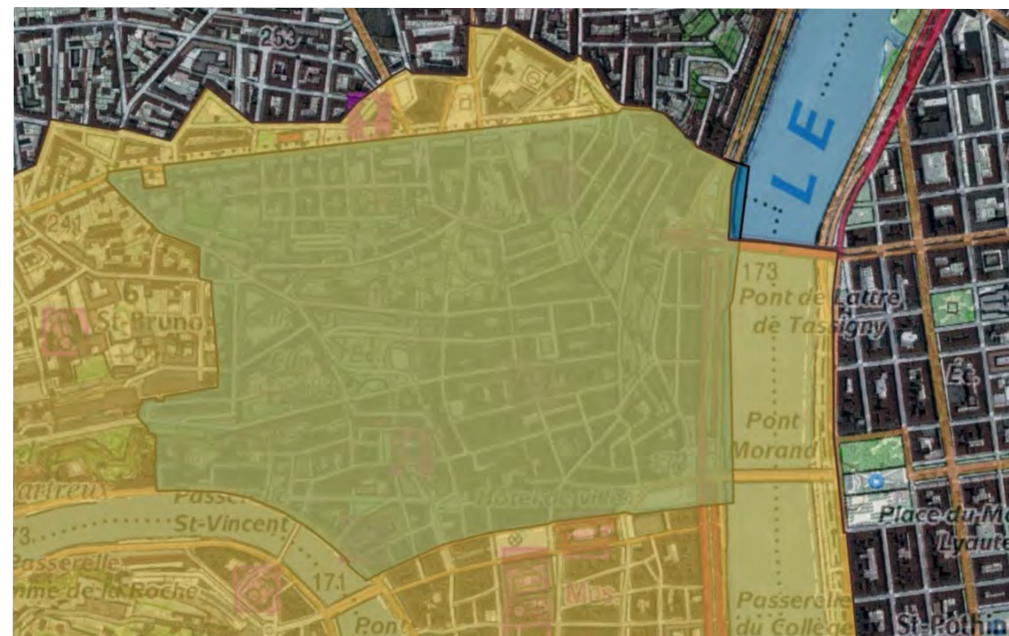
I.3.1.2 - *Au titre de la protection des sites (loi de 1930)*

Les sites classés et inscrits sont des espaces du territoire français, naturels ou non, présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire et justifiant de fait leur conservation.

La ville de Lyon présente deux sites classés (l'Île Barbe et la place Bellecour) et deux sites inscrits : le centre historique de Lyon, depuis 1979, ainsi que la Saône et ses quais entre Fontaines-sur-Saône et le sud de la Presque-Île. La ZPPAUP est comprise en intégralité au sein de ces deux sites inscrits.

I.3.1.3 - *Au titre de l'archéologie*

L'ensemble du périmètre de la ZPPAUP est inclus dans une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA). Le passé antique du premier arrondissement justifie en effet pleinement la mise en place de ce type de dispositif, qui permet d'imposer des fouilles à tout aménageur dans le cas où le projet porte atteinte au patrimoine archéologique conservé dans le sous-sol.



*En haut : la ZPPA. En bas, le site inscrit du centre historique de Lyon.
Source : Atlas des Patrimoines.*

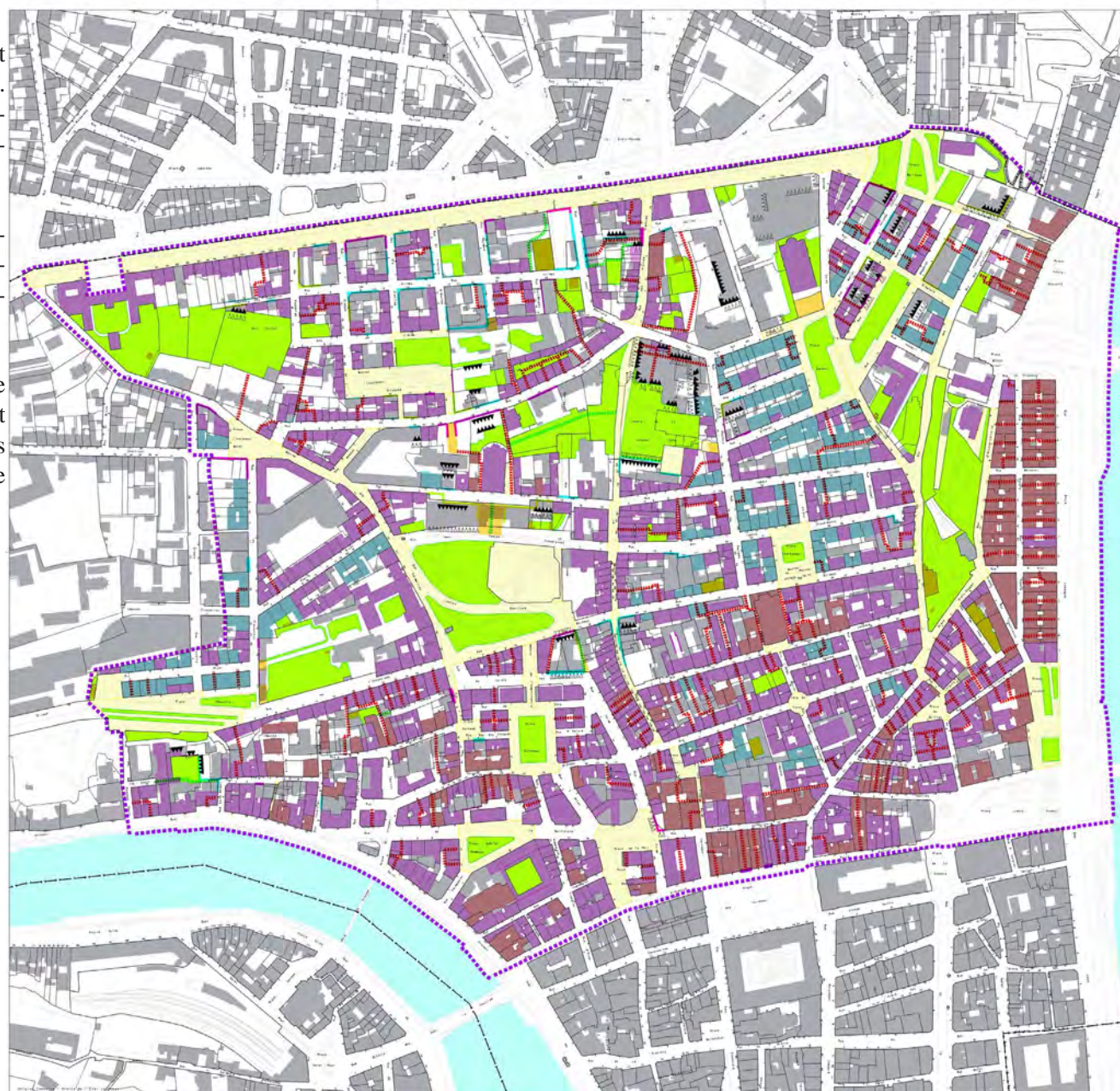


I.3.1.4 - *Au titre des espaces protégés : la ZPPAUP.*

Une première Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain est créée le 25 juillet 1994 par arrêté du Préfet de Région. Celle-ci fut transformée en Zone de Protection du Paysage Architectural Urbain et Paysager le 13 mars 2000 à l'occasion de la révision du document après six années de fonctionnement.

Ce document reconnaissait explicitement à ce quartier un fort caractère patrimonial, et s'inscrivait dans une logique de mise en valeur du quartier à une époque où celui-ci demeurait encore mésestimé par la population lyonnaise.

La ZPPAUP, avec le Secteur Sauvegardé du Vieux Lyon et le site inscrit du Centre Historique de Lyon, sont des témoignages quant à la volonté de la ville de respecter et valoriser son patrimoine. Ils contribuèrent ainsi directement à l'inscription du centre-ville de la ville de Lyon sur les listes du Patrimoine Mondial de l'Unesco.





*Zone UNESCO et zone tampon.
Unesco.org*



Logotype des Immeubles labellisés «Patrimoine du XXe siècle.»

I.3.2 – Les reconnaissances et labels

I.3.2.1 – *Le site UNESCO*

«De part la façon dont elle s'est développée dans l'espace, la ville de Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès de l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.» C'est ce critère qui a prévalu pour l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, en 1998. La zone couvre 427 hectares et est doublée d'une zone tampon de 323 hectares supplémentaires. Lyon possède des monuments majeurs mais la particularité de son patrimoine est celle de son architecture ordinaire et de la cohérence de ses tissus urbains. Cette caractéristique donne toute son importance aux 4 à 5000 immeubles qui constituent le tissu urbain couvert par la zone inscrite à l'UNESCO et sa zone de protection attenante.

La ZPPAUP des Pentes, instaurée en 1994, est l'un des témoins importants ayant permis à la ville de Lyon de signifier la volonté de protection de son patrimoine urbain. Le label «Patrimoine Mondial» est venu acter du bien fondé des politiques de protection et de mise en valeur menées par les collectivités et l'État depuis plusieurs décennies (sites inscrits, site classé, secteur sauvegardé, ZPPAUP).

I.3.2.2 – *Les édifices labellisés « Patrimoine du XXe siècle »*

Le label «Patrimoine du XXème siècle» a été créé par le Ministère de la Culture en 1999 et mis en œuvre en 2001. Il a pour but de faciliter l'identification par le grand public des édifices construits entre 1900 et 1975 présentant un intérêt patrimonial majeur et justifiant ainsi la nécessité de transmettre ces édifices aux générations futures. Les édifices labellisés peuvent être inscrits, classés, ou sans dispositif de protection particulière.

Il n'y a aucun label «patrimoine XXe siècle» sur le secteur de la ZPPAUP. Les deux seuls bâtiments labellisés dans le premier arrondissement sont l'école de tissage par Tony Garnier (1930) ainsi que l'immeuble des soieries Rosset quai Jean-Moulin, 9, construit en 1934.

II - LE VOLET PATRIMONIAL

II.1 – LE PATRIMOINE PAYSAGER

II.1.1 – Une colline, un fleuve et une rivière

Le site des Pentes de la Croix-Rousse, qui porte dans son toponyme sa caractéristique première - une pente - est un site topographique particulièrement remarquable. Il constitue une transition entre le plateau de la Croix-Rousse, extrémité sud du plateau du Franc-Lyonnais, et la Presque-île proprement dite, ensemble d'îlots entre Rhône et Saône progressivement remblayés et étendus jusqu'à la Confluence actuelle. Les éléments géographiques sont en conséquence particulièrement présents sur le territoire de l'AVAP : déclivité du site, qui a contraint voiries et bâti, mais également les deux importants cours d'eau, qui bordent l'aire à l'est et à l'ouest. Ces éléments combinés offrent différents points de vue remarquables, de et vers les Pentes de la Croix-Rousse. C'est notamment depuis les ponts ou les différents quais que la Croix-Rousse s'affirme dans le paysage urbain.

II.1.2 – Les principaux cônes de vue sur le paysage urbain

Les cônes de vue dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse

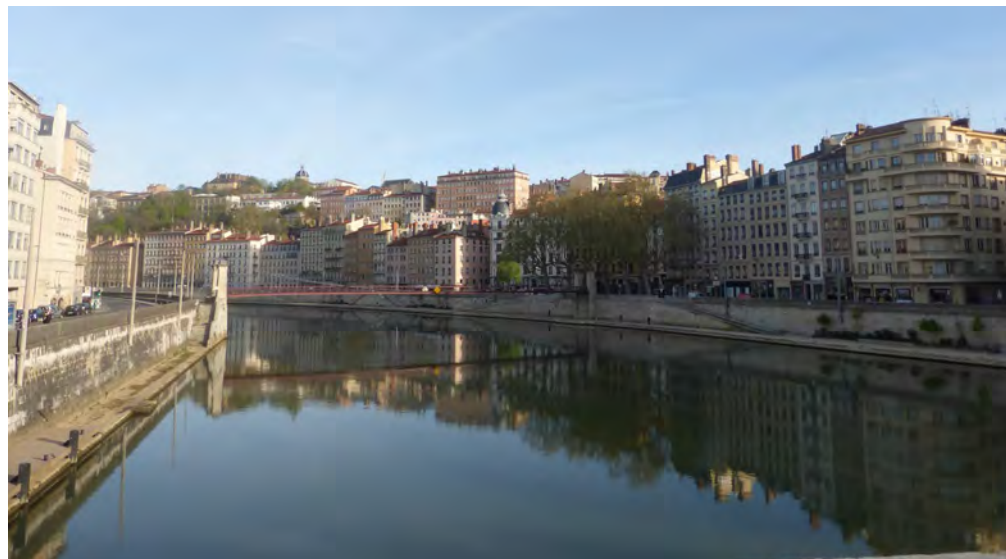
La situation du quartier à flanc de colline provoque une mise en situation très particulière des éléments de composition habituelle du bâti en créant notamment de fortes interactions entre paysage proche et lointain.

L'adaptation à la pente détermine fortement l'organisation des pleins et des vides ; les relations visuelles avec l'agglomération environnante dynamisent et singularisent des configurations qui, sans cela, seraient tout à fait ordinaires.

La projection de l'escalier de la rue Pouteau dans le vide, l'élévation céleste de la place Colbert, les cadrages pittoresques de la rue des Pierres Plantées, etc, constituent autant de «cartes postales» que chacun a en mémoire et capitalise dans le paysage urbain du quartier.

Les cônes de vue repérés en 1994 sont les suivants :

La rue Pouteau, la place Colbert, la montée Saint-Sébastien, la Rue de Flesselles, le jardin des Plantes, la rue des Pierres Plantées, la rue de l'Alma, la rue du Bon Pasteur, la place Bellevue.



Les cours d'eau et la déclivité sont omniprésents dans les différents paysages Croix-Roussiens.



Carte présentant les principaux cônes de vue. De manière générale, ceux-ci demeurent nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire de l'AVAP.

Certains cônes de vue peuvent être localisés plus précisément. Ainsi, le Jardin des Plantes offre certes une vision de la ville, mais de manière très partielle - c'est bien plus la passerelle en machefer qui est concernée que le jardin lui-même. De même, la rue du Bon Pasteur ne présente guère de vues sur la ville en dehors de points très précis.

En revanche, la montée Neyret offre une vue sur Lyon tout à fait remarquable. Il en va de même pour la rue-escalier Grognard, la rue des Fantasques ou la rue Magneval. On peut aussi ajouter l'esplanade du Gros-Caillou, dont on comprendra l'absence dans la liste de 1994 au vu de la réalisation récente de cet ensemble.

Par souci de simplicité, aucun des points de vue établis par la ZPPAUP n'est supprimé. Ils demeurent par ailleurs actuels. En revanche, certains points de vue, plus confidentiels, sont ajoutés.

Les Pentes de la Croix-Rousse dans le grand paysage lyonnais

C'est «la silhouette extérieure» : l'image et la vision des Pentes depuis l'extérieur du quartier. Décrire les Pentes de la Croix-Rousse comme un quartier de centre-ville n'est pas suffisant pour exprimer ses caractéristiques paysagères. Le site a en effet un grand rôle dans la notion de vision globale. Le flanc de la colline est un présentoir, de forme convexe par rapport à la presque-île.

Les deux cours d'eau forment deux espaces libres de toute construction de part et d'autre des Pentes. Ils offrent donc une potentialité de recul visuel par rapport au quartier. Les berges, les quais, les ponts, sont autant de points de vue privilégiés.

Les cours d'eau ne sont toutefois pas seuls : Fourvière, notamment, ainsi que ses flancs et coteaux, offrent de remarquables points de vue sur Lyon et sur les Pentes. Quelques avenues, enfin, complètent ce tableau (rue Duquesne par exemple.)

Les espaces les plus sensibles sont, sur la Saône : le pont Bonaparte, Maréchal Juin, de la Feuillée, la passerelle du Palais de Justice, le pont Kitchener. Des quais, également : de Bondy, Romain Rolland, Maréchal Joffre. Sur le Rhône, on notera l'importance de la passerelle du Collège, du pont Lafayette, Morand, des quais de Serbie, de Sarraill, et Victor Augagneur.

Sur la colline de Fourvière, ce sont principalement la montée du Chemin Neuf et l'esplanade de la Basilique qui sont les points de vue privilégiés.



Les vues sur Lyon depuis les Pentes sont variées et omniprésentes.

II.1.3 – Le patrimoine végétal dans la ville

Ordonnancements arborés remarquables

Les arbres sont des éléments paysagers essentiels : ils définissent un arrière-plan paysager, animent une place publique ou une avenue, valorisent un bâti particulier. Certains procurent une ombre bienvenue, masquent un élément disgracieux ou rafraichissent l'atmosphère ambiante.

La conservation des ordonnancements arborés (alignements, mails, damiers) peut revêtir un caractère patrimonial, certains de ces éléments ayant un intérêt historique car représentatifs de pratiques urbanistiques aujourd'hui disparues. Ainsi, les essences favorisées ces dernières décennies étant d'un développement plus réduit que celles utilisées au XIXème ou au début du XXème siècle, les atmosphères des places arborées contemporaines ne sont plus les mêmes : la place Sathonay, la place Colbert, la place Bellevue, deviennent de fait des témoignages.

Les éléments végétaux les plus intéressants sont ainsi repérés sur la carte de l'AVAP, afin d'organiser la conservation des principes de plantation.

Les Espaces à dominante végétale remarquables

Les espaces à dominante végétale remarquable sont des espaces paysagers à forte dimension historique. L'exemple le plus remarquable sur les Pentes demeure le Jardin des Plantes, qui fut jardin potager d'un couvent, puis parc botanique et enfin jardin public. D'autres ensembles sont caractérisés par les points de vue qu'ils offrent sur les environs, à l'image de l'esplanade du Gros Caillou ou du jardin de la montée de la Grande-Côte. D'autres, enfin, valorisent un patrimoine auxquels ils se rattachent, à l'image du parc et de la maison Sutter, ou du clos des Clarisses, rue de l'Annonciade.

De fait, afin de compléter les dispositifs paysagers (ordonnancements remarquables) les espaces des parcs et jardins peuvent également être repérés sur la carte et leur préservation organisée.



Les ordonnancements arborés sont assez divers. Leur objectif premier est de procurer de l'ombre, mais ils peuvent également souligner une perspective ou affirmer une composition.

II.1.4 – Les enjeux de la préservation et la mise en valeur des qualités paysagères du patrimoine et site Croix-Roussien.

Un site géographique remarquable naturellement valorisé et valorisant.

- La présence de deux cours d'eau majeurs, amènes et omniprésents, permettant des dégagements visuels valorisant les Pentes.
- Un dénivelé porteur d'identité, par la caractérisation du bâti et des voiries qu'il impose. Ce dénivelé permet également au site de bénéficier d'importantes vues sur Lyon ainsi que sur ses principaux quartiers et monuments touristiques, et constitue en conséquence un facteur de développement touristique par les aménités qu'il crée.

Une architecture et un urbanisme adaptés au grand paysage.

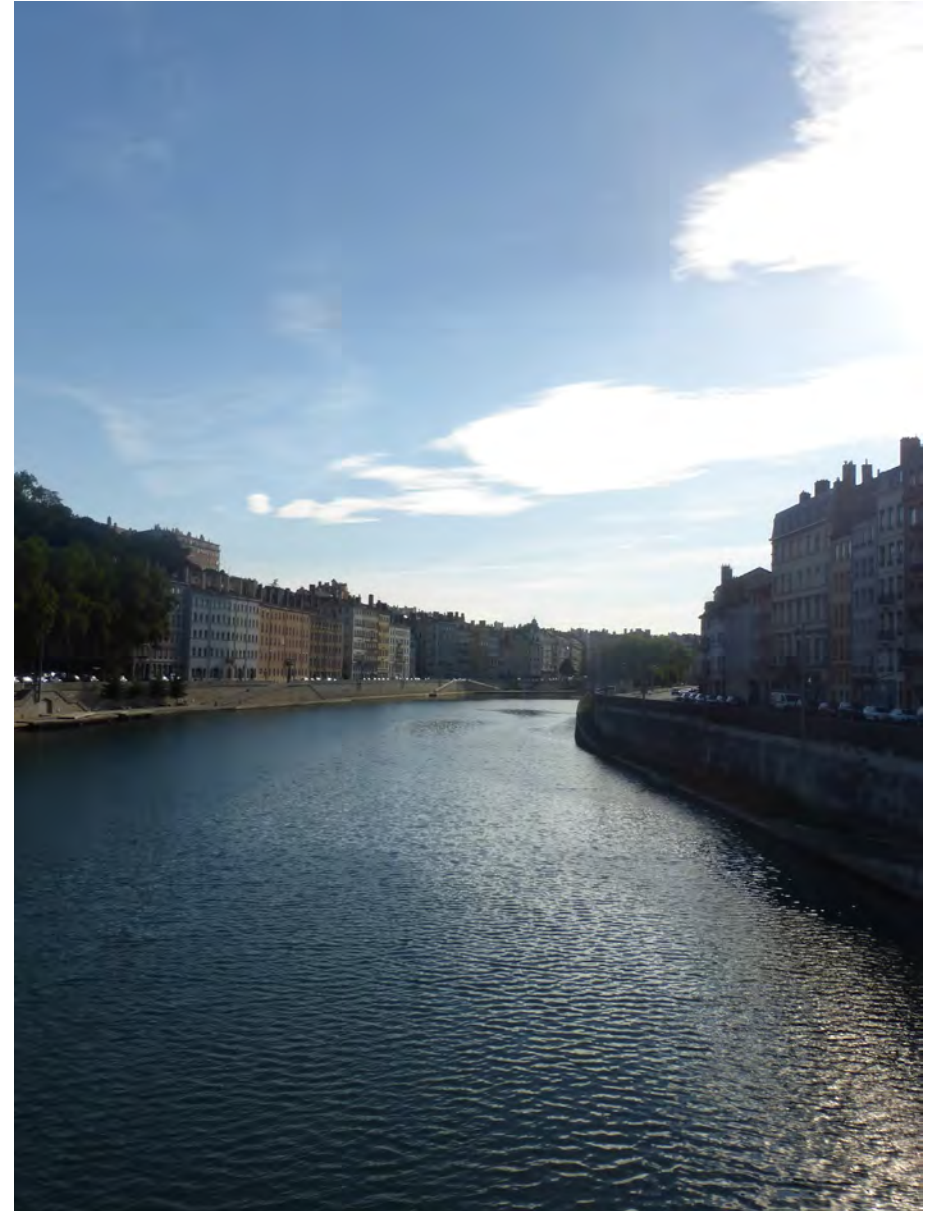
- Une architecture sobre dont les lignes simples se perçoivent aisément, propice aux jeux de silhouette liés à une vision globale du site souvent lointaine.
- Une pente ayant favorisé le développement économique spécifique du quartier, les Canuts ayant besoin d'un fort ensoleillement.
- Un quartier dont la densité est acceptable du fait de nombreuses échappées visuelles permettant d'agrandir virtuellement l'espace urbain.
- Des rues souvent orientées vers le paysage, ainsi que de nombreuses places publiques ou aménagements récents susceptibles de valoriser ces vues : place du Gros Caillou, parc de la Grande-Côte, Jardin des Plantes, place Bellevue...



Les cours d'eau et la déclivité sont omniprésents dans les différents paysages Croix-Roussiens.



Les discontinuités bâties et les lieux publics créent des échappées visuelles souvent appréciables.



*Les cours d'eau forment d'importants dégagements visuels.
Ici, la Saône présentant le quartier Saint-Vincent (à gauche.)*

II.2 – LE PATRIMOINE URBAIN

II.2.1 – La formation urbaine des Pentes de la Croix-Rousse

La trame viaire des Pentes s'est essentiellement constituée autour d'un nombre limité de rues : les trois montées, c'est à dire la montée Saint-Sébastien, de la Grande-Côte, des Carmélites. Dans les secteurs situés au sud, à proximité de la place des Terreaux, des voies anciennes relient ces montées entre-elles, parallèlement au mur de la Lanterne, ou rejoignent les fleuves et leurs ports : rue du Sergent Blandan (supposée relier une porte à un gué naturel de Saône, disparu) rue Sainte-Catherine, rue du Griffon, rue Bouteille, rue de la Vieille. Avant 1512, il n'y a aucun rempart en haut des Pentes, en conséquence de quoi le terrain est essentiellement dédié à l'agriculture et occupé par de petits édifices liés à cette activité.

Le nouveau rempart va conduire à une urbanisation progressive des terrains. Les montées vont être bâties, le bas des Pentes également : on ouvre la rue Désirée, la rue Terraille, la rue Leynaud, la rue Neyret au XVI^e siècle. Les couvents s'installent et ces grands tènements empêchent l'ouverture de nouvelles rues.

La Révolution rend ces grands tènements disponibles, et ceux-ci sont alors livrés à l'urbanisation. Les percements des voies sont trop nombreux pour être listés ici, citons toutefois la rue Burdeau, Pouteau, des Capucins, Imbert-Colomès, de Flesselles... toutes les rues sont bâties en balcon ou en pente douce, sauf les rues Pouteau et de Flesselles, qui complètent l'antique réseau de montées.

Enfin, on assiste à quelques percements dans le bas des Pentes, surtout entre 1850 et 1900, de manière à réorganiser le tissu urbain bâti : les rues Terme, du Jardin des Plantes, et surtout la rue de la Martinière, en sont les exemples les plus éloquents.



Une ville évolue et se transforme continuellement : la montée des Carmélites a ainsi été adaptée tout au long de son existence aux différents moyens de transports.

II.2.2 – Typologies et structures urbaines

Les voies antiques.

Si les voies antiques ont visuellement disparu, elles persistent toutefois à travers certains tracés. Dans les premiers siècles de notre ère, de nombreuses voies existent sur le bas des Pentès, le secteur étant urbanisé. On a pu mettre en évidence à travers des fouilles certains éléments de cette période, comme la présence sous la montée des Carmélites d'une voie romaine de quatre mètres de large, bordée de deux trottoirs gravillonnés.

L'époque médiévale.

La trame de la ville médiévale.

Le plan de la ville médiévale de Lyon n'est pas régulier. La ville s'est développée autour d'un noyau dédoublé : d'un côté, la place de la Bourse à Saint-Jean, de l'autre, le quartier de l'église Saint-Nizier. De ces quartiers prospères rayonnent des rues desservant les autres quartiers (Saint-Jean, Mercière...) ; bien que la structure linéaire de Lyon, liée à ses fleuves et collines, ait perturbé ce schéma directeur « naturel ».

Le bas des Pentès médiéval est lui urbanisé selon une logique majoritairement est-ouest, contrairement au reste de Lyon (rue de la Vieille, Bouteille, Sainte-Catherine, Désirée, Saint-Marcel, etc.) Cela s'explique en partie par la présence des anciens murs des Terreaux, mais aussi par la colline qui favorise plutôt les montées douces. Le mur n'aurait été percé que d'un faible nombre de portes (de une à trois, selon l'époque) imposant des détours et donc la constitution de rues d'une logique contraire à la logique d'ensemble. L'autre facteur est lié à la présence probable d'un pont ou gué antique entre le quartier bas de Lugdunum (à proximité de la passerelle Saint-Vincent) et la ville gauloise de Condate, aujourd'hui Saint-Vincent, qui aurait donc orienté le quartier selon une logique globale est-ouest au pied des Pentès.



Le parcellaire médiéval, parcelles étroites et longues, en bandeau.



*Le bâti médiéval occupe presque tout l'espace de la parcelle.
Seules quelques nécessaires cours sont laissées libres.*

Les tracés auraient perduré jusqu'à notre époque moderne. Bien sûr, l'exigüité des lieux, entre colline et cours d'eau, explique en grande partie cette particularité locale.

Une autre composante de la structure médiévale est constituée par les montées.

Les «montées».

Les montées sont l'un des éléments les plus marquants du site. Au nombre de trois, elles sont caractérisées par leur déclivité ; et conservent certaines caractéristiques médiévales (étroitesse). La montée des Carmélites existe déjà lors de la période romaine. C'est la « voie du Rhin et de l'Helvétie », dont l'essentiel du trafic est destiné à ravitailler les légions romaines cantonnées aux frontières, et la seule voie qui parte du bourg de Condate, les trois autres partant de la colline de Fourvière. Les fouilles ont également attesté de la bifurcation de la montée des Carmélites vers l'Ouest au niveau de la rue du Sergent Blandan. (sur une petite portion, approximativement jusqu'au groupe scolaire Robert Doisneau.)

La montée de la Grande-Côte est intimement liée à l'histoire de Lyon. Elle n'est pas attestée à l'époque antique, mais est déjà présente au moyen-âge, bien que très peu urbanisée. Elle prend le rôle de la montée antique en offrant un itinéraire plus court, et se couvre de boutiques au cours des XVI et XVII siècles, a contrario de la montée des Carmélites, bordée des deux côtés dans sa partie basse par des couvents.

La montée Saint-Sébastien n'est pas attestée en temps que telle dans l'antiquité, mais apparaît également au cours du Moyen-âge.

Typologie des rues médiévales et immeubles.

Il reste dans le bas des Pentes de nombreuses rues ou tronçons dont la typologie est caractéristique des rues du moyen-âge. Elles sont étroites, c'est à dire qu'elles ne dépassent qu'assez rarement les six mètres de large, et généralement peu rectilignes, les immeubles les bordant n'étant pas nécessairement alignés. A Lyon, la rue Saint-Jean en est l'exemple le plus abouti ; quant aux Pentes, elles présentent également de nombreuses rues caractéristiques comme la rue Sainte-Catherine ou la rue Désirée. En font également partie la rue Grobon, la rue du Sergent Blandan, la rue Terraille.



La Montée de la Grande-Côte dans son aménagement de 2000.



La rue Désirée, d'origine médiévale, dont une partie a été démolie dans les années 80.

Toutefois la largeur d'une voirie ne semble pas être un critère suffisamment pertinent pour estimer l'ancienneté de cette dernière. Celles-ci ont en effet été parfois élargies ou alignées au fil des siècles et les bâtiments (ou leurs façades, reculées dans les opérations d'alignement) reconstruits. Ainsi, la rue Leynaud, bien que très ancienne, présente dans certains tronçons une largeur de sept à huit mètres, donc au dessus des standards usuels de l'époque. Les opérations de réaligement ou de reconstruction ont été nombreuses au cours du XIX^{ème} siècle, faisant perdre de manière ponctuelle le caractère médiéval de certaines rues. La rue du Sergent Blandan est ainsi par endroits d'une largeur tout à fait conventionnelle pour les standards du XIX^{ème} siècle, et sans caractère médiéval particulier.

Les rues à caractère médiéval restent peu nombreuses sur le secteur de l'actuelle ZP-PAUP : en effet, le fait que le bas des Pentes était au moyen-âge un faubourg n'était pas pour favoriser l'urbanisation du secteur. De plus, les Pentes les moins raides sont rapidement utilisées par les premières congrégations religieuses (Augustins, Clarisses de la Déserte, Carmes) qui s'installent en bas des différentes montées, à proximité immédiate de la ville. Au delà, les contraintes topographiques découragent l'urbanisation, à l'exception notable de la Grande-Côte, dont le trafic suffisamment important suffisait à attirer les investisseurs, et qui ne s'urbanise réellement qu'à partir de la Renaissance. (XVI^{ème}.)

Les immeubles qui bordent ces voies sont de hauteur variable. Sur les montées, ils font entre un et deux étages, et n'ont de fait pas nécessairement été surélevés. Sur terrain plat, dans le bas des Pentes, les édifices sont souvent plus élevés (deux ou trois étages). Lyon est considérée comme une ville particulièrement haute et dense, ces caractéristiques générant une sensation d'oppression souvent décrite dans les différents textes rédigés par des gens de passage, au point d'en faire une caractéristique de la ville du moyen-âge « perçue » au XIX^{ème} siècle. A Saint-Jean, certains immeubles ont ainsi jusqu'à cinq étages ! Les façades sont peu larges, en général deux ou trois travées. (cinq à six mètres.) Cela traduit entre-autre une économie de construction : les bois de faible portée sont plus accessibles, moins rares, que les sections de charpente plus importantes. Le parcellaire porte donc cette empreinte caractéristique des « lanières » héritées du moyen-âge, dans lesquelles les immeubles se développent peu en largeur, mais beaucoup en profondeur, faisant se succéder parfois plusieurs bâtisses séparées par des cours de dimension souvent très réduites.

Les traboules.

Les traboules sont une spécificité essentiellement régionale, et sont très nombreuses à Lyon. D'après l'historien Amable Audin, le mot traboule vient du latin transambulare via le latin vulgaire trabulare « traverser », désignant un passage à travers des cours d'immeuble qui permet de se rendre d'une rue à une autre rue parallèle de la manière la plus directe qu'il soit.

A Lyon, on en dénombre environ 500 (215 dans le Vieux Lyon, 160 sur les Pentès de la Croix-Rousse, environ 130 sur le reste de la Presque-Ile.) La plupart des traboules situées sur les Pentès de la Croix-Rousse ont été édifiées au XIX^e siècle et constituent autant d'abris contre la pluie aux Canuts transportant des ballots de soie, par exemple vers la Condition des Soies.

Les époques successives de la Renaissance et du Classicisme n'entraînent que peu de changements au niveau des voiries et de la trame urbaine, qui est comme figée par l'implantation de nombreux couvents et domaines de marchands, qui couvrent l'essentiel de la surface des Pentès, à l'exception toutefois notable du quartier Saint-Clair.



Les rues médiévales sont étroites et tortueuses, et plutôt sombres.



Les rues du XIX^e siècle sont redressées et les façades des immeubles alignées.

Le XIX^e siècle : l'urbanisation des Pentes.

Au cours du XIX^e siècle les couvents saisis pendant la Révolution sont pour la plupart vendus puis lotis. La ville se développe alors fortement vers le nord, urbanisant les Pentes de manière très rapide, du bas (années 1800) vers le haut. (atteint vers 1850) L'urbanisation du quartier est liée à la grande prospérité de l'industrie de la soierie, en plein développement à cette époque.

Trame de la ville du XIX^e siècle.

Les rues « privées » et « programmées » de la première moitié du XIX^e siècle.

Ce sont les rues majoritaires sur les Pentes, concentrées dans leur partie intermédiaire et haute. Elles sont rectilignes, et développent une logique de plan en damier de petites dimensions (pour les opérations suivant des plans préétablis) ou peuvent être plus irrégulières lors d'opérations privées à caractère spéculatif, notamment dans le bas des Pentes.

Les exemples de « damiers » ne manquent pas : clos Riondel, urbanisation du clos des Bernardines, du clos des Colinettes. Ces « damiers » dans la pente suivent parfois une logique de « lacets », à l'imagée de celle développée par L-B. Coillet ; parfois non. Les rues Mottet de Gerando et ses voisines, Lemot et ses voisines, de Crimée, de l'Alma, suivent ainsi cette logique de « damiers » mais sont découplées d'un plan d'ensemble.

Toutes les rues ne sont toutefois pas créées *ex nihilo*. Les anciens couvents laissent une empreinte très forte sur l'organisation ultérieure des lieux. Les limites de leurs clos sont généralement très urbanisées (rue René Leynaud, montée des Carmélites, de la Grande-Côte) et ne peuvent donc guère évoluer. Par conséquent, ce sont souvent les jardins qui sont urbanisés dans un premier temps. On reprendra souvent, par souci d'économie, les tracés découpant ces espaces : allées, contre-allées, etc. La place du Forez reprend ainsi approximativement l'emplacement et les dimensions d'un espace situé à la croisée des deux allées structurant le jardin des Capucins.

Les montées seront différemment perçues. La montée de la Grande-Côte participera faiblement à la structuration active de ces nouveaux quartiers, car bordée d'édifices sur toute sa longueur. Les deux autres montées connaîtront en revanche

dès l'origine un rôle structurant, de nombreuses rues « nouvelles » s'y greffant effectivement. La Grande-Côte aura un rôle structurant ultérieur, lors des travaux correctifs menés dans les années 1850.

Les modernisations et corrections de tracés

Le XIX^{ème} siècle est aussi celui de nombreux travaux de modernisation et d'assainissement effectués dans les différents quartiers de Lyon. Le bas des Pentes n'y échappe pas.

Les opérations d'assainissement se traduisent essentiellement par l'élargissement de rues anciennes déjà constituées. Ces opérations seront assez peu nombreuses sur les Pentes : beaucoup seront programmées, mais assez peu réalisées, car les moyens sont avant tout consacrés à la Presque-Île (percement de la rue Centrale, de l'Empereur, de l'Impératrice, le tout en moins de vingt ans.)

On percera ou lotira toutefois beaucoup. Les rues Terme, d'Algérie, de la Martinière, du Jardin des Plantes sont des conséquences directes des travaux entrepris à cette époque. D'autres rues seront simplement prolongées, entraînant quelques démolitions ponctuelles, notamment liées à des travaux de correction des tracés hérités des années 1830 : les rues Burdeau, des Tables Claudiennes, seront ainsi reliées à la montée de la Grande-Côte vers 1854. Ces percées ont souvent pour but de desservir de nouveaux équipements : halles de marché à la Martinière, transports publics «ficelles», Jardin des Plantes, montées en lacets de L-B. Coillet, rue Lucien Sportisse... Plus tard seront bâtis un second funiculaire, les écoles Jules Ferry, le boulevard de la Croix-Rousse, etc.

Typologie des rues et immeubles, îlots.

La largeur de ces rues est assez variable, selon le respect par les lotisseurs privés ou non des règles en cours. La plupart sont d'une largeur située entre 8 et 12 mètres, très souvent, pour l'essentiel, autour de 10 mètres, minimum réglementaire.



*Le parcellaire médiéval et les aménagements Empire de la place Sathonay :
deux mondes qui se rencontrent.
Extrait du cadastre napoléonien, 1838.*



Le parcellaire du XIX^e siècle est régulier, tramé, carré... à l'image du réseau de voiries.



Le bâti du XIX^e siècle laisse plus de place aux cours intérieures.

Ces rues sont pour la plupart pavées et équipées de l'éclairage urbain dès l'origine. Elles paraissent, comparativement aux rues plus anciennes, larges et aérées, et ouvrent sur des espaces dégagés. (« mire de rue » sur la campagne ou le ciel) Elles sont bordées d'immeubles alignés, sobres, homogènes. Toutefois la grande hauteur de ces immeubles (20 à 30 mètres) conduit une nouvelle fois à une sensation d'oppression. Dans les Pentes, les modénatures de ces immeubles sont extrêmement simples, soulignant ainsi l'alignement des édifices. Plus bas, les façades sont plus travaillées, le constructeur étant plus aisé. C'est l'opposition entre fabricants et marchands de soie qui est ici illustrée.

Depuis le XVII^e siècle, les immeubles gagnent en largeur, et ne sont plus limités à trois travées. L'immeuble du XIX^e est souvent large et bien constitué, entre 5 et 11 travées en général, le rapport R+5 pour 5 travées étant commun (par exemple rue Victor Hugo). Sur les Pentes les immeubles sont plus larges (souvent entre 6 et 12 travées) et plus hauts, de manière à bénéficier d'un ensoleillement maximum et à rentabiliser la construction. Le parcellaire reflète donc ces évolutions. Parfois, deux parcelles sont achetées pour n'y édifier qu'un immeuble : ceux-ci sont alors d'une grande largeur, entre 10 et 12 travées en général.

Concernant l'îlot, il faut distinguer deux catégories principales.

D'une part les îlots issus du découpage des îlots sans planification préalable, (ou du moins sans respect des réglementations). D'autre part, les îlots plus tardifs, souvent dessinés par L-B. Coillet.

Les premiers sont à géométrie complexe et souvent très profonds. De fait, ils développent d'importants immeubles qui n'ont pas de façade sur rue, mais des façades sur cour uniquement. Ces immeubles sont liés à la rue par d'autres immeubles (portes cochères, allées passantes) ; partagent quelques fois les mêmes escaliers qui sont alors extérieurs. Dans certains cas, des impasses sont constituées pour desservir l'intérieur de l'îlot. Le cas de l'impasse Saint-Polycarpe est emblématique.

Les seconds sont plus maîtrisés et leur épaisseur plus conventionnelle ; ils sont tous desservis directement par une rue. Dans les deux cas, les cours des immeubles sont en général assez vastes et lumineuses. On trouve bien moins de « puits de lumières » dans lesquels l'air vicié reste stagnant. La ventilation et le confort sont ici bien meilleurs que dans les îlots hérités d'une urbanisation plus ancienne.

Le XX^{ème} siècle : les équipements.

Le XX^{ème} siècle n'est pas constituant dans le quartier. L'essentiel est déjà bâti. Mais on découvre tout de même deux tendances, industrialisation et « renouvellement urbain. »

L'industrialisation.

Les évolutions technologiques survenues au cours du XIX^{ème} siècle (notamment les métiers mécaniques puis électriques) conduisent à l'inadéquation de la forme de « l'atelier canut » comme lieu de production. L'usine se généralise, et les Pentes ainsi que le plateau en accueillent quelques unes. L'usine Coudurier-Fructus et l'usine Descher sont ainsi constituées autour de l'église Saint-Bernard. On dénombre beaucoup d'implantations au tournant du XIX et du XX siècle. Les bâtiments sont bas, et très étendus : le parcellaire est donc en conséquence particulièrement marqué par ce type d'implantation.

Le renouvellement urbain.

Cette formule désigne la démolition d'édifices jugés insalubres (« masures » de la grande-côte par exemple) ou obsolètes (usines textiles dans les années 1980) et leur remplacement par des constructions contemporaines.

Les immeubles créés sont souvent d'une grande superficie au sol, il y a rupture avec le bâti traditionnel issu d'un découpage parcellaire de dimensions modestes. Ainsi, les immeubles bâtis sur l'emplacement de l'usine Teppaz, autour de l'église Saint-Bernard, sont d'une échelle très différente comparativement aux immeubles voisins, car bien plus étendus. Il y a également déconnexion entre leur échelle et celle de la rue.

D'autres immeubles récents sont également bien plus hauts que le bâti traditionnel ; notamment sur le boulevard de la Croix-Rousse.



Les parcelles sont ici grandes, de formes variées.



*Le bâti XX^{ème} (années 1980 ici) est très destructuré.
Les rues ne sont pas tenues, les immeubles hors d'échelle.*

II.2.3 – Les espaces publics

Lyon est une ville particulièrement dense, et les places y sont relativement peu nombreuses, et plutôt petites - à de notables exceptions près bien-sûr, comme la place Bellecour. Toutefois, on peut constater que ces 150 dernières années, beaucoup d'efforts ont été fournis pour ouvrir et aérer la ville, notamment par la municipalité, profitant de ventes opportunes ou de grandes opérations urbanistiques programmées. La place Louis Pradel, le boulevard de la Croix-Rousse, le parc Sutter, la place Chardonnet, la place Rambaud, la place Sathonay, sont des créations «récentes» ; toutes situées dans des quartiers déjà urbanisés et constitués à l'époque de leur création.

Les principales places

La place Chardonnet

La place Chardonnet est une place de dimension moyenne, arborée et très agréable, bien qu'aujourd'hui essentiellement utilisée à des fins de stationnement automobile. Son ancien nom, «place du Perron» traduit sa morphologie particulière pour les Pentes : elle est en effet en grande partie terrassée car située en surplomb de la rue du Commerce, actuelle rue Burdeau, et liée à elle par un double escalier monumental. Intégrée avant la Révolution au clos des Oratoriens, elle est probablement située à l'emplacement d'un jardin potager, cultivés par les moines. Au cours du XVIII^e se trouve également sur la place un bassin agrémentant le jardin. Au sud, ce dernier est délimité par un mur, «sur lequel semblent s'être posés les escaliers de la future place, en lieu et place de la partie nord du couvent des Oratoriens.»(Eric Leroy, Places des Pentes de la Croix-Rousse, mars 2009.)

La place est le théâtre des tensions et abus liés aux lotissements des différents terrains des clos par des propriétaires privés, ce qui explique notamment les escaliers de la rue des Tables Claudiennes.

La place elle-même n'est réalisée qu'à partir de 1838, et terminée en 1841. Les escaliers monumentaux seront eux construits en 1841, aux frais des Frères Donzel qui en dédommagement deviennent propriétaires des magasins situés sous les arcades voutées de l'escalier. La place du Perron prend son nom actuel en 1928. Hilaire de Chardonnet est l'inventeur de la soie artificielle.



La place Chardonnet, vue vers le nord-ouest.



*La place Chardonnet, vue vers le sud-ouest.
Photographies Archipat.*

La place Sathonay

La place Sathonay est une place de grande dimension, 50x80 mètres, et la plus grande place des Pentès lors de sa mise en place. Elle est située à l'emplacement de l'ancienne abbaye des Dames de la Déserte. Les bâtiments du couvent, saisis à la Révolution, sont démolis en 1813 suite à l'échec de divers projets les réaffectant à de nouveaux usages. Toutefois, ce n'est que quelques années plus tard, en 1817, que Louis Flacheron établira les plans de ce qui devait alors devenir l'élégante entrée principale du Jardin des Plantes.

Un principe de composition est alors arrêté : les bâtiments se faisant face doivent être identiques, et sept rues doivent desservir la place.

Le perron du jardin et son escalier sont édifiés en 1821, les autres bâtiments plus tardivement, entre 1822 et 1825. Ceux-ci sont destinés à une clientèle de soyeux plutôt aisée, la place Sathonay étant une opération de prestige visant à requalifier les alentours, et à souligner l'importance du Jardin des Pentès.

Aujourd'hui la place demeure très agréable. Ombragée, elle est bordée de restaurants et de cafés, et offre un cadre idéal pour se reposer avant l'éventuelle l'ascension des Pentès ! Avant 1898 trônait au centre de la place une statue de Joseph-Marie Jacquart, déplacée place de la Croix-Rousse. De nos jours, on y trouve une statue en pierre du Sergent Blandan, tué en Algérie en 1842, à l'âge de 23 ans, lors de la guerre de colonisation. La précédente statue, en bronze, a été fondue lors de la seconde guerre mondiale.

La place Colbert

La place Colbert est l'une des places programmées par L-B. Coillet dans son programme de 1825. Sa «montée en lacets» y mène, la place étant elle-même intégrée à ce dispositif comme espace servant de repos aux chevaux ou bœufs montant la côte. Entourée d'édifices construits dans les années 1840 et 1850, elle est ombragée par des platanes. Au nord se dresse l'église Saint-Bernard, inachevée. Elle dessert notamment la cour des Voraces, et constitue de fait un important lieu de passage des visiteurs. C'est également un belvédère, avec vue dégagée sur l'est de Lyon.



La place Sathonay et la statue du sergent Blandan.



*Vue générale de la place Sathonay.
Photographies Archipat.*



La place Colbert.



*La place Fernand Rey.
Photographies Archipat*

La place Rouville

C'est en 1826 que Gonin, propriétaire du clos Saint-Benoit, décide d'édifier une place avec le concours de la Ville de Lyon. Celle-ci s'occupera de la construction des soutènements et du pavement, en échange de la mise à disposition gratuite des terrains. Cette opération sera menée en bonne entente et la place deviendra une promenade très courue, prolongée ultérieurement par le boulevard du Général Giraud jusqu'au boulevard de la Croix-Rousse.

La place Fernand Rey

La place Fernand Rey est une place ayant conservé une atmosphère très villageoise : devantures anciennes en bois, dont la plupart ont été répertoriées, couvert végétal, terrasses de café ou de restaurants, commerces animés... De dimensions modestes, elle est pourtant l'un des espaces les plus attachants du quartier de la place Sathonay, et nettement plus intimiste que cette dernière. Elle est toutefois assez récente, créée par suppression de deux immeubles qui prolongeaient l'îlot situé au sud, vers 1850. Elle a pris son nom actuel en 1953.

Les parcs et jardins*Le jardin des plantes*

L'histoire du jardin commence en 1796 : Poullain-Grandprey décide de la création du Jardin en lieu et place du jardin du couvent de la Déserte (des Clarisses à l'origine, puis des Bénédictines). C'est dès l'origine un jardin botanique, qui gagne rapidement en importance sous l'action de son premier directeur, Jean-Emmanuel Gilibert.

Le Jardin devient municipal en 1803, et en 1805 4000 plantes y sont cultivées, indigènes ou exotiques.

En 1819, le Jardin est complété par une Orangerie (depuis transférée au Parc de la Tête d'Or) et agrémenté de Terrasses construites en 1831 par des « soyeux » au chômage. Il est très fortement altéré à partir de 1850 avec le lotissement d'une partie importante de sa superficie, au sud, et par l'ouverture de l'actuelle rue Lucien Sportisse, le percement du funiculaire et le déblaiement de l'amphithéâtre des Trois Gaules

C'est aujourd'hui un espace marqué par un important potentiel, un espace d'agrément appréciable, mais nécessitant une valorisation.

L'esplanade du Gros-Caillou

L'actuelle esplanade date de 2006-2007, date à laquelle les travaux de construction d'un parking souterrain de 440 places furent achevés. Disposant d'un superbe point de vue sur l'Est et le Sud-Est Lyonnais, elle propose de larges espaces engazonnés, des terrasses en gradin dallées, une végétation assez rase en partie centrale et des végétaux plus volumineux sur les côtés. L'esplanade est aujourd'hui un espace largement considéré par ses utilisateurs comme agréable, notamment grâce à la spectaculaire vue sur Lyon, et est très fréquentée en été.

Le parc Sutter

Le parc Sutter est constitué de l'ancien parc arboré d'une maison bourgeoise, ancienne propriété Sutter, acheté par la municipalité en 1979. Il est représentatif de la politique de rachats organisés par la ville de Lyon dans les années 1970 et 1980 afin de constituer des parcs publics ou des réserves foncières à une époque où les grands domaines disparaissent rapidement sur les Pentes ou le Plateau car morcelés, puis bâtis par des privés. L'opération publique de ce type la plus connue est sans doute le parc de la Cerisaie, ancien parc de la villa Gillet.



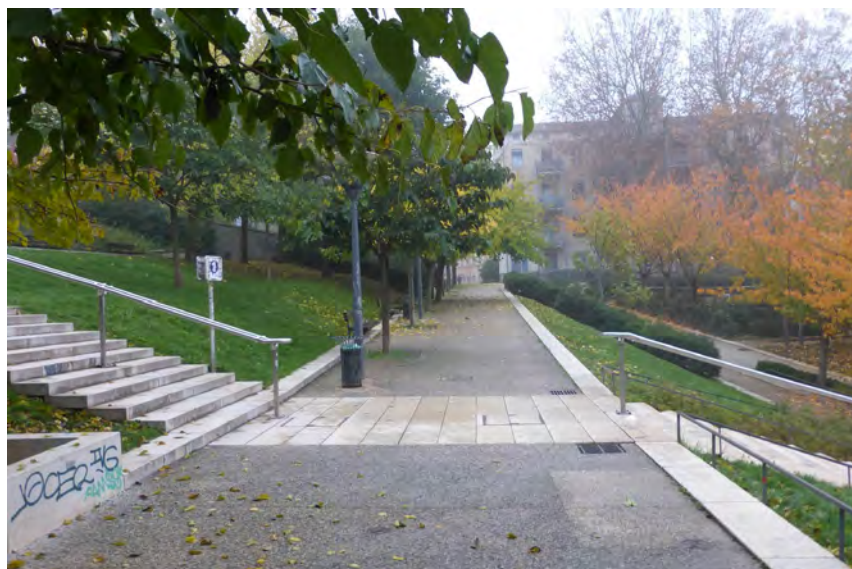
Le Jardin des Plantes.



*L'esplanade du Gros Caillou.
photographies Archipat.*



La place Bellevue, une des places du plan L-B. Coillet de 1825.



*Le Jardin de la Grande Côte. Il est bâti sur la partie supérieure de la montée.
photographies Archipat.*

La place Bellevue

La place Bellevue est comme la place Colbert un espace de replat destiné en premier lieu au repos des chevaux. Très simple, elle offre, à l'instar de sa voisine l'esplanade du Gros-Caillou, un superbe point de vue sur le sud-est de Lyon. Elle permet également une jonction avec la rue Magneval en contrebas, via un spectaculaire escalier.

Le Jardin de la Grande Côte.

Le Jardin de la Grande Côte est un aménagement tardif (fin des années 1990-début 2000) d'un vaste délaissé urbain généré par la démolition de la partie nord de la montée de la Grande Côte dans les années 1980. Il est aménagé en gradins et dans le même esprit que le reste de la montée. La vue sur Lyon y est tout à fait remarquable, et de part l'intérêt touristique de la montée de la Grande-Côte, c'est probablement le point de vue le plus emblématique de la Croix-Rousse.

Le Jardin aux Simples.

Le Jardin aux Simples est un jardin discret, établi au 40, rue de Crimée. De petites dimensions (1000m²) il est établi sur la dalle couvrant la tranchée créée lors de la construction du funiculaire de la rue Terme, en 1862, ainsi que sur un terrain adjacent. Les «Simples» sont des plantes médicinales aux vertus réputés bienfaitrices pour la santé, à la base de la médecine du Moyen-Âge. La ville en a la gestion depuis 1991, différents panneaux indiquent le nom des plantes.

Les savoir-faire entourant la connaissance et le ramassage des simples est reconnu par l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France.

Le jardin Saint-François d'Assise.

Le jardin, situé en haut des Pentes, est rattaché au couvent (aujourd'hui EHPAD) dont il porte le nom. Établi sur une parcelle assez vaste, dans la pente, il est fortement structuré par différents murs de soutènement et est clôturé.

C'est ce parc qui sert d'écrin à la chapelle construite en 1865 puis complétée d'une coupole réalisée par Michel Roux-Spitz en 1923-1924.

Le jardin de Croix-Paquet.

Le jardin échappe pour une majeure partie à l'urbanisation qui fait suite à la construction, à partir de 1512, du mur Saint-Sébastien, du fait de sa déclivité pouvant être importante, notamment à proximité de la montée Saint-Sébastien.

En 1670 la confrérie des Soeurs de Saint-Sulpice achète un terrain afin d'y construire le séminaire Saint-Irénée. Dans les années 1860, elles déménagent à Saint-Just, le bâtiment du séminaire est démolí et laisse place au jardin, bientôt éventré par le funiculaire de Croix-Paquet. Le métro C est actuellement toujours visible au sein du parc, sur une courte section.

C'est dans ce jardin que sera construit, à la fin du XIX^e siècle, le groupe scolaire Michel Servet, agrandi depuis, notamment dans les années 1930.

Les escaliers et passages publics.

Quelques escaliers publics ont été répertoriés sur la carte, parmi les plus intéressants ou impressionnants. Par «escalier public» sont désignés les escaliers extérieurs dégagés de tout bâti et situés sur le domaine public, en prolongement d'une voirie, etc.

La rue Pouteau et la rue Grognard.

La rue Pouteau et la rue Grognard sont probablement parmi les escaliers-rue les plus importants et spectaculaires de Lyon. Ils ont été édifiés de manière cohérente et progressive, en une période relativement courte (1820-1830-1840), correspondant à l'ouverture des rues adjacentes.

Le perron du Jardin des Plantes.

Edifié selon les plans de Louis Flacheron vers 1818, l'escalier du «Perron» du Jardin des Plantes précède de peu les autres immeubles constituant la place Sathonay, qui fonctionne alors comme l'antichambre du Jardin des Plantes. L'escalier monumental est donc un élément essentiel de composition urbaine, quelque peu altéré aujourd'hui (abribus, mâts d'éclairage) et qu'il conviendrait de dégager visuellement afin d'en restituer toute la force.



*La rue d'Alsace-Lorraine et le parc Croix-Paquet (ci-dessus).
Le groupe scolaire Michel Servet et une vue générale du jardin de Croix-Paquet (ci-contre).*



le Jardin Saint-François est dissimulé depuis l'espace public par un mur continu.

La Montée de Vauzelles.

Bien qu'on connaisse assez mal l'histoire de cette ruelle-escalier, on supposera son ouverture dans les années 1825-1840. Elle reliait probablement le clos Riondel à la montée des Carmélites avant la percée de la montée du Lieutenant Allouche, survenue dans les années 1850. Elle est aujourd'hui un espace doté d'un charme certain, encadrée de murs assez bas et ombragée par les nombreux végétaux débordant des jardins privés avoisinants.

Escaliers de la place Chardonnet.

Les escaliers ont été édifiés vers 1830 de manière à lier l'espace qui deviendrait la place Chardonnet à la rue Burdeau naissante. Ils furent financés par la vente des locaux commerciaux autrefois abrités par les soutènements des escaliers. Ces soutènements et double escaliers sont constitutifs du paysage des Pentes ; et figurent parmi les éléments les plus emblématiques, à l'instar du passage Thiaffait ou de l'église Saint-Polycarpe.

Passage et escaliers Thiaffait

Le passage Thiaffait est sans conteste une icône du bas des Pentes et un lieu emblématique, notamment grâce à sa très forte structure composée : arcades en serliennes, passage proprement dit, escalier à simple puis double volée. Construit en 1827 par le notaire Thiaffait, les immeubles bordant le passage abritent aujourd'hui le «Village des Créateurs», ensemble de locaux abritant des artisans, des créateurs : meubles, mode, commerces à concept... On peut toutefois regretter le fait que la niche située en haut du premier palier de l'escalier, dans l'axe visuel principal, demeure aujourd'hui vide.

Passage Mermet.

Le passage Mermet est contemporain de son voisin le passage Thiaffait. Moins abouti, il n'en demeure pas moins très fréquenté au vu de sa position de correspondance avec les escaliers de la place Chardonnet. Son principal intérêt, outre de constituer un raccourci effectif, est de longer l'église Saint-Polycarpe sur son flanc est.

Les délaissés urbains.

Les délaissés sont relativement peu nombreux, le quartier étant plutôt cohérent. On notera toutefois de nombreux secteurs à forts enjeux, comme l'esplanade de l'îlot Neyret ou la parcelle située à l'angle des rues Terme et Sainte-Catherine. Il s'agit, dans l'essentiel des cas, de ruptures d'alignement de façades et de dents creuses liées à la démolition de petits édifices bas - garages, par exemple - comme sur la rue Burdeau.



Les montées sont une part importante du paysage urbain. Elles sont de dimensions variées, des plus imposantes aux plus intimistes.



*Le passage Thiffait, construit vers 1820, est l'un des emblèmes du renouveau du quartier.
Photographie Archipat.*



*La dalle Leynaud est issue d'un réaménagement du quartier dans les années 1980.
Photographie Archipat.*

II.2.4 – Éléments de composition urbaine

Chaque site a des spécificités propres qui lui donnent une partie de son âme et de son charme. Les Pentes de la Croix-Rousse, c'est avant tout - et surtout - une déclivité. Dans l'espace l'urbain, la pente et les constructions nécessaires à sa domestication sont incontournables, véritables acteurs du paysage urbain.

Les escaliers publics, les rues escaliers.

Les escaliers publics sont assez présents et répandus sur l'ensemble du secteur AVAP. Ils sont de tailles variées, mais assez larges du fait de leur vocation publique. Certains tendent à la monumentalité simple, à l'image de l'escalier du passage Thiaffait. Certains escaliers fonctionnent en série, et forment des rues escaliers, les deux plus spectaculaires étant les rues Grognard et Pouteau. Notons que ces escaliers ont également un rôle de stabilisation des terrains, et se comportent comme des murs de soutènement. Certains de ces escaliers intègrent des compositions urbaines définies, et font partie d'un dispositif architectural spécifique, à l'image de la montée de l'Amphithéâtre, très emblématique et aristocratique. D'autres sont plus intimistes, telle la montée de Vauzelles, ou la montée Coquillat.

Les escaliers publics sont donc une composante nécessaire et essentielle des Pentes. Leur importance visuelle dans le paysage justifie que les éléments les plus importants et intéressants soient répertoriés et à ce titre soumis à différentes prescriptions visant à leur conservation.

Les murs de soutènement.

Les murs de soutènements sont les pendants des escaliers publics... et sont incontournables dans des quartiers urbains soumis à de fortes déclivités, l'homme ayant besoin de terrains plats afin d'y développer pleinement ses activités (édifier, se reposer, se déplacer, etc.). Ceux-ci sont donc particulièrement nombreux sur les Pentes, et certains supposés anciens car aménagés par des moines lors de la création de terrasses potagères. Le mur de soutènement de la place Chardonnet, bien que fortement remanié par la suite, aurait ainsi été construit par des Oratoriens. D'autres pourraient avoir été bâtis par des Romains.



Déclivité oblige, les escaliers sont une constituante essentielle du quartier et de son paysage.



Certains alignements forment ce qui est communément appelé «des rues escalier». Ils soutiennent la colline et évitent les glissements de terrains.



Ces monuments urbains sont parfois intégrés dans des compositions plus vastes. Ils en sont alors des éléments majeurs, comme dans le cas du passage Thiaffait.

A l'instar des escaliers, les soutènements sont de toutes tailles, et peuvent être particulièrement impressionnants lorsqu'ils forment des rues entières - telle la montée du lieutenant Allouche, ou encore celui de la rue Magneval.

Certains de ces éléments ont en conséquence été répertoriés, car composantes essentielles d'un esprit et paysage urbain spécifique aux Pentes.

II.2.5 – Les enjeux pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine urbain

Le quartier forme un rare ensemble urbain lié à la première révolution industrielle, entre artisanat et industrie, dominé par les immeubles Canut.

Des qualités urbaines particulières.

- Un quartier bâti pour l'essentiel dans la pente, à proximité des centres urbains existants, doté d'escaliers monumentaux, de murs de soutènements et de points de vue sur Lyon.

- Des îlots très divers selon la période d'ouverture des rues qui les définissent : étroits et irréguliers au XVI^e siècle ou antérieurs, de toutes formes et dimensions lors des lotissements des clos religieux vers 1800, en damiers réguliers dès 1830.

- Des constantes : des immeubles très hauts, édifiés en alignement, et des rues peu larges, créant des successions de façades dont les reliefs sont ainsi soulignés, les lignes de toit exacerbées.

- Une densité urbaine importante, jusqu'à 25 000 habitants/km², rendue acceptable par l'omniprésence d'espaces publics de qualité, parfois arborés.

- Des traboules : plus de 160 traboules présentes dans le secteur AVAP, dont une douzaine sous convention cour traboule.

- En somme, un quartier emblématique, intégré au secteur du Patrimoine Mondial de l'Unesco.



Les murs de soutènements sont omniprésents et particulièrement hétérogènes.



De nombreux murs de soutènements sont présents, à différents endroits de l'aire.



Soutènements, escaliers et naturels forment parfois d'intéressantes compositions.

II.3 – LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

II.3.1 – Une grande diversité d'époques représentées

II.3.1.1 - *Les vestiges antiques*

Qu'elles soient un sanctuaire entièrement dédié aux Trois Gaules, au culte impérial ou encore un quartier résidentiel d'origine gauloise, il ne fait aucun doute que les Pentes de la Croix-Rousse étaient urbanisées durant l'antiquité gallo-romaine. Il est en effet possible d'observer sur le territoire de l'AVAP un certain nombre de structures antiques : fondations, ouvrages de terrassement, aménagements de voirie, réseaux de galeries.

L'élément antique le plus remarquable des Pentes par son impact dans le paysage est sans aucun doute l'ensemble constitué par les fondations et les premiers gradins de l'amphithéâtre des Trois Gaules, au cœur même du Jardin des Plantes. Dégagés dans les années 1930, ces vestiges ont été profondément remaniés et « reconstitués » pour leur présentation au public.

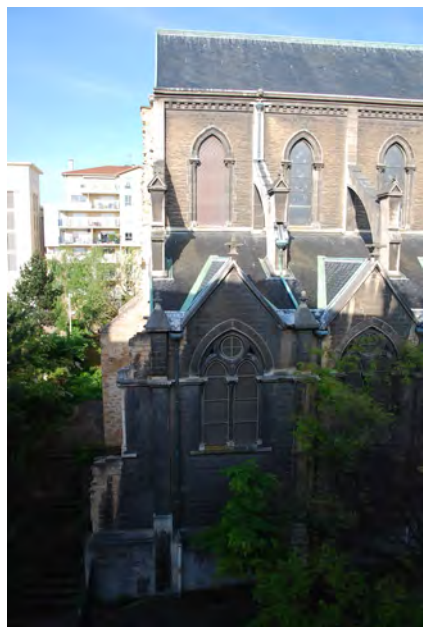
A l'exception de l'Amphithéâtre, Ces éléments sont rarement visibles aujourd'hui depuis l'espace public puisque essentiellement souterrains, du fait de la reconstruction permanente de la ville sur elle-même, mais aussi en conséquence de l'exhaussement au cours des siècles du niveau du sol naturel des milieux urbains. C'est pour cette raison que la majeure partie des vestiges antiques est aujourd'hui dissimulée en sous-sol, dans des parties privatives, notamment au niveau des caves et des fondations des constructions.

II.3.1.2 - *L'architecture religieuse*

Entre l'occupation antique et l'époque moderne, après le repli de la cité au sud du fossé des Terreaux, les Pentes de la Croix-Rousse vont être principalement occupées par des Maisons des Champs, dont il ne reste que très peu de témoignages, et par divers établissements religieux (Augustins, Carmes, Clarisses). En conséquence de la politique de Contre-Réforme menée par le royaume de France, « fille aînée de l'Église » catholique, les Pentes vont rapidement abriter de nombreux couvents appartenant à des ordres divers.



Édifices des XVI et XVII^e siècles. En bas à droite l'édifice date de la fin du XVII^e.



Les quatre édifices religieux publics édifiés sur le secteur AVAP des Pentes : Saint-Vincent, Bon Pasteur, Saint-Bruno, Saint-Polycarpe. (de haut en bas et de gauche à droite.)

Ces établissements ont laissé de nombreuses traces dans la ville actuelle, physiques (portes, bâtiments, escaliers) ou plus subtiles (organisation de la trame urbaine : voies, places etc). Bien que la majorité de ces couvents ait disparu, ceux-ci restent bien présents dans la définition de l'identité des Pentes de la Croix-Rousse.

Les couvents, désaffectés pendant la Révolution puis réaffectés ou vendus, ont connu des destins assez différents.

Des trois couvents présents avant 1600, seul le clos des Augustins demeure. L'église associée au couvent, aujourd'hui église paroissiale Notre-Dame-de Saint-Vincent, est une reconstruction du XVIII^e siècle, de plan basilical sur fil de colonne, avec un portail monumental dont la composition fouillée, voir éclectique, contraste avec la simplicité du décor intérieur. Le couvent a quant à lui tardivement abrité, après diverses affectations, un lycée technique devenu la Martinière. Les bâtiments ont été différemment altérés, surélevés, mais le cloître demeure lisible.

Du couvent des Carmes de Terreaux, il ne reste presque rien, hormis quelques vestiges de maçonnerie en pierres de taille place de la Paix.

Le couvent de la Déserte, tenu par des Clarisses, a pareillement été rasé et son emplacement aménagé en place publique, aujourd'hui place Sathonay. Certaines hypothèses avancent que l'actuelle mairie du 1^{er} arrondissement serait établie dans l'unique bâtiment préservé lors de la démolition.

Les sorts des couvents abritant des congrégations établies à l'époque moderne ont pareillement subi divers aléas : le cloître des Feuillants est l'actuelle cour des Moirages, dont deux ailes de galeries et leurs étages ont persisté, de même que la tour-escalier. À quatre volées et quatre noyaux avec vide central, il s'agit d'un ouvrage exceptionnel entièrement en pierre de taille et très peu connu des lyonnais. De même pour le couvent des Capucins dont le cloître et une partie des bâtiments a été préservé, bien que profondément remaniés. Du couvent des Carmélites ayant donné son nom à la montée, il ne reste rien de plus que deux pans de murs et une porte. Les Oratoriens nous ont laissé l'église Saint-Polycarpe, mais les autres bâtiments conventuels ont dans l'ensemble disparu.

Les structures religieuses les mieux conservées sont celles qui ont continué à être en activité ou à accueillir de manière pérenne un établissement d'intérêt collectif. C'est le cas par exemple du clos des Annonciades - Bleu Célestes à l'Ouest de la montée des Carmélites (toujours une maison religieuse, toutefois occupé par des Clarisses) ou de

celui des Colinettes, actuelle résidence Villemanzy.

Les églises sur les Pentes de la Croix-Rousses sont aujourd'hui au nombre de quatre : Saint-Vincent, Saint-Polycarpe, l'église du Bon Pasteur aujourd'hui désaffectée et enfin l'église néo-gothique Saint-Bernard, dessinée par l'architecte Tony Desjardins, qui n'a jamais été terminée ni ouverte au culte. Remarquons que la façade de l'église Saint-Polycarpe est l'une des rares constructions de style « Contre-réforme » de Lyon. De style classique avec son ordre colossal et son fronton corinthien daté de 1756, elle est l'œuvre de l'architecte Toussaint-Noël Loyer, disciple de Soufflot.

II.3.1.3 - *Les maisons du XVe au XVIIe siècle*

Pendant tout le haut Moyen-âge, le site des Pentes de la Croix-Rousse ne semble pas occupé. La ville s'est en effet repliée au sud du fossé des Terreaux, et la colline est principalement occupée par des champs, des vergers ou des vignes. Ce n'est qu'à partir du XIVe siècle que cette dernière va voir l'implantation des nouveaux clos religieux urbains, puis au XVI^e siècle la construction de « Maison des Champs » par la noblesse et la bourgeoisie locale, suite à l'édification vers 1512 de l'enceinte haute, matérialisée par l'actuel boulevard de la Croix-Rousse.

Outre les bâtiments conventuels des clos religieux, l'implantation des maisons de cette période va essentiellement se concentrer le long des « côtes » reliant le quartier des Terreaux et les quais du Rhône et de la Saône avec le haut du plateau. Les différents établissements religieux, à la recherche de rentes, vont en effet lotir les limites de leurs propriétés le long des principaux axes de communication. En raison de l'estimation de la valeur d'un terrain sous l'ancien régime et de la méthode de calcul de l'imposition (proportionnel à la longueur d'une parcelle le long d'une voie publique), le découpage parcellaire va s'opérer « en drapeau » (ou encore dit en « lanière ») en bordure des principales « côtes ». En effet les parcelles seront relativement étroites sur la rue, permettant essentiellement l'aménagement d'un ou deux corps de bâti étroits et longs, séparés par une cour, le corps sur rue abritant une ou deux boutiques.



La montée de la Grande Côte concentre un nombre important d'édifices du XVIème siècle.



La rue du Sergent Blandan (ancienne rue Saint-Marcel) concentre des édifices du XVII^{ème} siècle.

La maison des temps modernes : héritage de la maison médiévale.

Qualités de construction.

Les maisons du XV^e siècle et antérieures vont être bâties selon une technique constructive systématique tirant grandement avantage de la forme du parcellaire et issue de la tradition constructive médiévale.

Elles reposent sur un réseau de caves voûtées en maçonnerie permettant à la fois d'assurer la bonne fondation de l'édifice et le « terrassement » nécessaire sur un terrain à la pente souvent très importante. Sur ces bases solides reposent deux murs pignons mitoyens qui, en raison de portées relativement réduites, vont pouvoir supporter les planchers et la charpente de l'édifice. En fonction de la largeur de la parcelle ces éléments vont être doublés d'un ou de deux murs de refends. Les façades sur rue et cour, alors non porteuses, pourront être très largement percées de grandes baies faisant, depuis la fin du Moyen-âge, la spécificité de l'architecture lyonnaise.

La maçonneries sont en pierre à bâtir grossièrement équarries sans appareillage régulier et hourdées à la chaux. La pierre de taille est utilisée essentiellement pour l'encadrement des baies et parfois le parement extérieur du soubassement. Les plancher sont en bois, souvent double et séparés par une épaisse couche de sable et de gravier, le marin, assurant à la fois une bonne isolation et une inertie suffisante à la structure. L'ensemble est couvert par une charpente en bois protégée par des tuiles canal en terre-cuite suivant une pente qui oscille entre 35 et 45 %.

Typologie.

Masses bâties.

Ces maisons relèvent de la même typologie fonctionnelle. Elles sont conçues pour accueillir une seule famille d'artisans ou de boutiquiers qui cherchent à bénéficier de la fréquentation des montées. Elles n'excèdent jamais trois niveaux avec comble (la typologie la plus courante est deux niveaux avec un comble), mais beaucoup d'entre elles ont pu être surélevées par la suite en raison de la pression foncière. Le bâtiment principal ferme la parcelle sur la rue et abrite les commerces ou ateliers en rez-de-chaussée, le logement dans les étages. En retrait du bâtiment principal sur rue sont édifiés une ou plusieurs dépendances pouvant notamment accueillir la cuisine et les remises et former une cour. Cet éloignement de la cuisine s'explique par le besoin sécuritaire d'isoler un foyer d'incendie potentiel. Le reste de la parcelle est occupé par un jardin potager permettant d'assurer une partie de la subsistance de la famille.

La typologie décrite précédemment s'est raréfiée dans les Pentes. En effet, à partir du milieu du XVI^e siècle l'augmentation de la population entraînera la densification des parcelles avec la construction d'un second corps de bâtiment et par conséquent la disparition des communs ou potagers initialement présents.

L'escalier.

La cour peut être desservie de manière autonome par une galerie latérale débouchant sur la rue, disposition commune lorsqu'un second corps de bâti est édifié en arrière-cour. C'est sur cette galerie que vient s'embrancher l'escalier en vis desservant les étages, celui-ci étant alors équipé d'une galerie desservant également le second corps de bâti. L'escalier en vis, très présent jusqu'au début du XVII^e siècle à Lyon, peut-être hors-œuvre, accolé à la façade, comme c'est très souvent le cas dans le quartier Saint-Jean à Lyon ou dans la nef de Villefranche-sur-Saône, ou bien être intégré à la construction.

Dispositions générales.

Le rez-de-chaussée est dédié aux activités commerciales ou de production dans le bâti sur rue, de logement ou de stockage dans le bâti en arrière-cour.

L'étage est simple, composé généralement de 4 ou 6 pièces et parfois séparées par un mur de refend qui porte le faîtage. Elles sont servantes (sans dégagements affectés à la circulation) et rarement traversantes. C'est l'espace de vie de la famille. Il est constitué d'une grande pièce familiale (confondue avec la cuisine lorsque celle-ci n'est pas au rez-de-chaussée) chauffée et de plusieurs chambres attribuées en fonction du rang social des membres de la famille. Rappelons qu'à cette époque le mot « chambre » est synonyme de pièce et n'implique pas forcément le lieu où l'on dort.

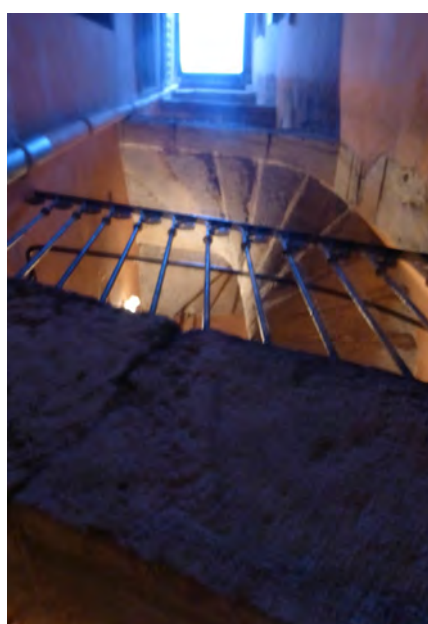
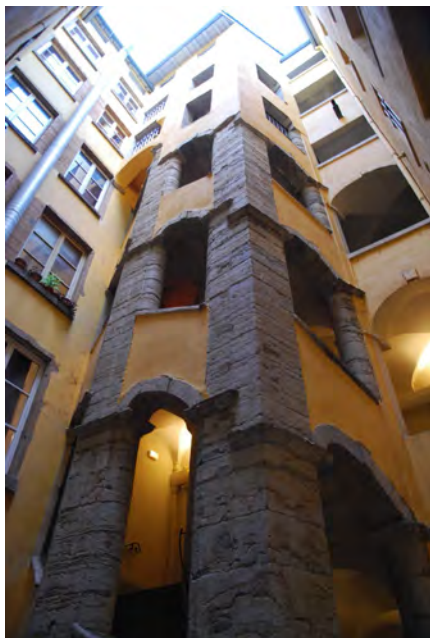
Le dernier étage sert de galetas ou de greniers. Il assure le logement des domestiques, des apprentis ou des enfants de la famille si ceux-ci sont trop nombreux pour être tous logés au premier.

La composition de la façade est déclinée selon les mêmes éléments.

Le rez-de-chaussée est composé de deux grandes arcades accolées servant de boutique et d'une porte en plein-cintre ou à linteau droit donnant sur une galerie desservant à la fois la maison et la parcelle. La porte est généralement surmontée d'une imposte permettant l'éclairage et la ventilation fermée par une simple grille en fer forgé. Sur les parcelles les plus larges la porte peut-être située au centre et encadrée par deux séries d'arcades doubles. Cette disposition se développera davantage au cours du XVII^e siècle.



Édifices du XVI^eème siècle, situés montée de la Grande Côte.



Escaliers en vis des XVI et XVII siècles, en oeuvre et hors d'oeuvre.

Comme déjà évoqué plus haut, le parement du rez-de-chaussée peut être réalisé en pierres équarries et plus ou moins assisées mettant en valeur le traitement des arcs de boutique et la porte. Ce sont en effet la mouluration des encadrements et la facture de la porte d'entrée qui reflètent la richesse du propriétaire et permettent une distinction des maisons.

Les niveaux supérieurs sont composés indépendamment du rez-de-chaussée. Optimisant le système constructif, les façades vont être largement percées avec une très large dominance des vides sur les pleins. La baie de cette fin du Moyen-âge est de proportion légèrement plus haute que large et est divisée en quatre parties par un meneau central (pièce verticale) et une traverse (pièce horizontale). Chaque partie est obturée en fonction des ressources des propriétaires par des panneaux bois, des châssis de papier huilé ou des vitraux. Traditionnellement ces baies sont jumelées entre elles (souvent à Lyon par trois selon l'étude « Les Pentes de la Croix-Rousse : Histoire des formes urbaines : urbanisme, architecture, occupation sociale »), évoluant au XVIIIe siècle vers de véritables bandeaux, reliées entre elles par un larmier mouluré. Elles sont souvent accompagnées d'une ou deux demi-baies « détachées » aux extrémités ou au centre de la composition sur les façades les plus larges, rythmant la trame générale. C'est souvent la mouluration et le traitement des encadrements des baies qui vont permettre de dater la construction des maisons. En effet les encadrements des baies du XVe siècle vont être taillés avec des arêtes vives et des jeux de tores entrecroisés se terminant par des bases prismatiques tandis que les encadrements des baies du XVIe siècle développeront davantage des formes plus douces, courbes et contrecourbes à gorges profondes. Au XVIIe siècle ils se simplifient encore jusqu'à devenir une moulure plate légèrement en saillie par rapport au mur.

Le reste de la façade est entièrement recouvert par un enduit à la chaux colorée par le sable local. Cet enduit à la triple fonction de protéger les maçonneries des infiltrations d'eau, de dissimuler l'hétérogénéité des matériaux de construction, et enfin de mettre en valeur les encadrements des baies. Les propriétaires les plus opulents se permettent également l'application d'un badigeon teinté, mais les pigments de provenance lointaine sont chers et seuls ceux qui veulent afficher leur richesse s'offrent un tel luxe.

II.3.1.4 - Les évolutions du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècles

Si dans l'absolu les principes constructifs et l'organisation des maisons médiévales ne subissent pas de grand bouleversement jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il n'en est pas de même de la société qui vit alors un « âge d'or », immortalisé par l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie comme étant le « beau XVI^e siècle ». Après plusieurs épidémies et les affres de la guerre de cent ans, la France, dans la première moitié du XVI^e siècle, connaît une période de paix favorable à sa démographie, la population française passant de dix millions à vingt millions d'âmes sur la seule période 1450-1550. La pression urbaine est en conséquence forte, d'autant plus à Lyon que la ville ne pas réellement s'étendre. On densifie alors les parcelles. Ainsi, à Saint-Jean, les maisons le long des axes de communication vont voir leur jardin et les dépendances progressivement disparaître, remplacés par une, voir parfois deux, nouvelles maisons occupant la quasi totalité de la parcelle et séparée par d'étroites cours. L'escalier, toujours en vis, va avoir tendance à s'ouvrir sur l'arrière afin de pouvoir également desservir les étages des autres constructions par l'intermédiaire d'un réseau de galerie. Sur les Pentes, le même phénomène est présent, mais moins marqué. En revanche, les surélévations y sont très nombreuses : on rajoute un étage complet sur la construction existante et on prolonge l'escalier en vis, traditionnellement en pierre, par une nouvelle volée en bois.

Les parcelles ont tendance à perdre progressivement leur caractère mono-familial pour rentrer dans une logique de « copropriété » avec dans la plupart des cas une famille par corps de bâtiment. En revanche, lors de périodes de pénurie de logement, certains propriétaires n'hésiteront pas à loger une famille par pièce.

D'un point de vue purement architectural les innovations restent rares et concernent pour l'essentiel des détails ou le traitement de la modénature.

L'escalier droit rampe sur rampe ou à volées alternées, encore appelé escalier « à l'italienne », commence à faire son apparition tout en restant relativement rare. En effet il exige plus de place que l'escalier en vis et représente par là même un certain luxe qui n'est pas envisageable sur des parcelles encore étroites. Le travail du fer forgé commence également à ce styliser et les impostes des portes d'entrée à se complexifier par la mise en œuvre de motifs figuratifs.

En façade la moulurations des encadrements de baies à tendance à se simplifier tout en se référant à des modèles types véhiculés par les premiers traités d'architecture, tandis que les clés de voûtes des arcs se distinguent en se détachant de la façade en devenant parfois un support iconographique à part entière.



On trouve dans le quartier Saint-Vincent quelques portes du XVI^e siècle. (en haut) Elles évolueront vers des modèles plus complexes durant le XVII^e siècle. (en bas)



Immeuble (11 rue du Puits Gaillot) milieu du XVIIème siècle.

Les rapports de proportion entre les pleins et les vides atteignent leur apogée dans la première moitié du XVIIe siècle avec des façades bandeaux continues sur les façades les plus étroites procurant à l'architecture lyonnaise de cette époque un effet de légèreté qui ne sera atteint dans les régions du nord de la France qu'avec la généralisation de la fonte à la fin du XIXe siècle.

II.3.1.5 - *Les immeubles de la seconde moitié du XVIIe siècle*

La seconde moitié du XVIIe siècle va être marquée par « une poussée constructive sensible, tout particulièrement entre 1640 et 1680. » La période est en effet portée par une certaine prospérité agricole, de même qu'une paix relative permettant au commerce de s'établir durablement.

Plusieurs facteurs vont venir profondément modifier la conception architecturale domestique. Dans un premier temps la croissance démographique et le manque de place à l'intérieur même des remparts et des limites naturelles des cours d'eau (il n'y a en effet pas de création de nouveaux quartiers dans cette période) nécessitent de densifier davantage la ville. On doit construire plus haut et de manière plus rationnelle.

Cette période voit également la naissance des premières « règles » d'urbanisme suivie d'une volonté clairement affichée d'embellissement des villes. Ainsi, suite au grand incendie de Londres de 1666, plusieurs grandes villes prennent des mesures afin de mieux contrôler les constructions et la nature des matériaux employés. Si dans bien des cas ces mesures ne seront pas suivies d'effet, elles infléchiront tout de même sensiblement la conception architecturale.

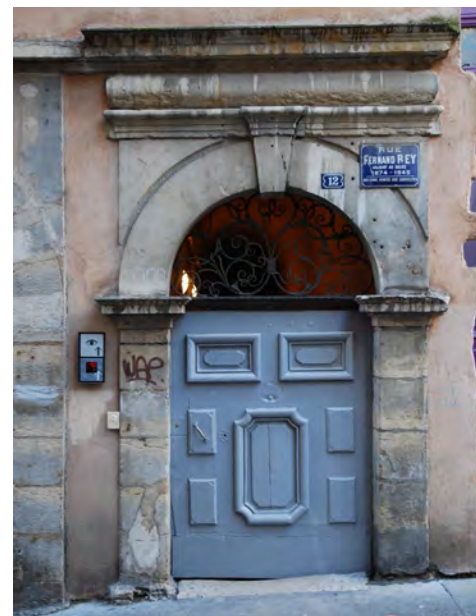
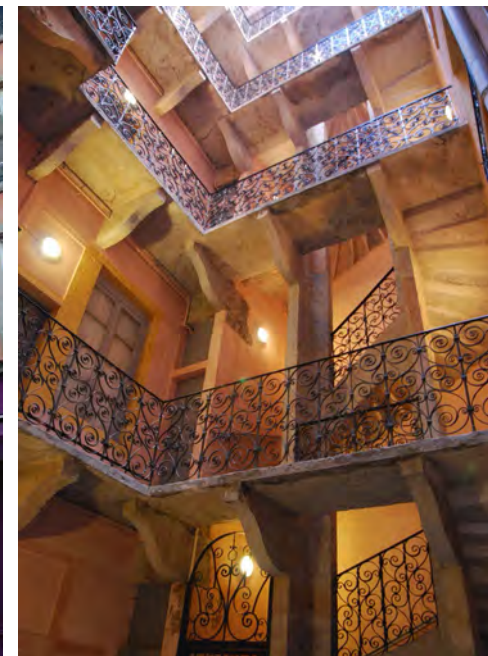
Enfin la France entame une période de rayonnement culturel annonçant le Grand Siècle (1643-1715) qui voit le développement de l'esthétique classique à la française, en rupture avec la tradition médiévale. Après de multiples tentatives inspirées de l'Italie au cours de la Renaissance, commence à se diffuser depuis Paris (le Louvre de Pierre Lescot en est sans doute la genèse) une adaptation réussie des goûts français aux canons italiens de l'époque.

Ces nouvelles constructions seront dans la plupart des cas totales : achat de plusieurs parcelles dont on démolit les constructions existantes, puis l'on y édifie un bâtiment neuf. Toutefois, dans certains cas, le propriétaire de plusieurs immeubles contigus se contentera de déposer la façade des immeubles et d'en bâtir une nouvelle, large, régulière et symétrique, les appartements et escaliers n'étant qu'assez peu transformés.

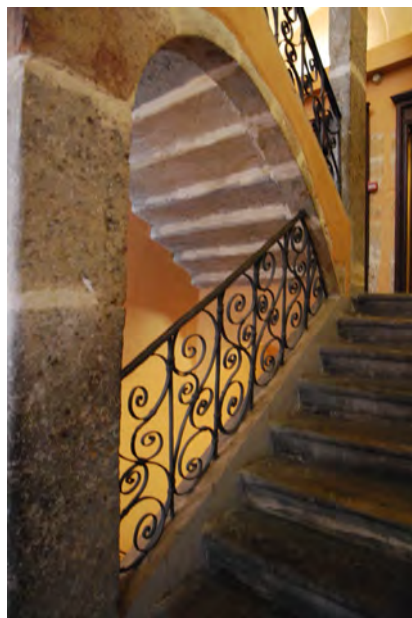
À Lyon, le Consulat, assurant la gouvernance municipale de la ville va imposer plusieurs plans d'alignement afin de désengorger les grands axes de communication. Ces alignements seront prétexte à une modernisation de la ville : on profitera de ces transformations pour réunir plusieurs bâtiments étroits sous une façade classique composée, ou pour rehausser de quelques étages la construction originelle. La nouvelle façade moderne, à la composition à la fois gracieuse et rigide, dissimulera les structures médiévales hétérogènes hérités des anciens bâtiments. Par ailleurs, certains bâtiments sont surélevés sans modification de leur façade d'origine, la différence stylistique ou de composition entre les étages anciens et nouveaux pouvant alors être particulièrement marquée.

Conséquence de l'augmentation de la population et de la pression foncière à l'intérieur des enceintes des villes, la maison mono-familiale a tendance à disparaître au profit de la location d'appartements par un propriétaire unique habitant lui-même l'immeuble. Dans le cas de constructions neuves on assiste le plus souvent à du regroupement de parcelles permettant d'obtenir des tènements plus larges avec des linéaires de façade important sur les espaces publics. On abandonne progressivement l'élévation de bâtiments juxtaposés et séparés par des cours au profit de constructions homogènes en « U » ou en carré avec cour centrale. La hauteur des constructions n'étant pas réglementée, les immeubles seront édifiés aussi haut que possible, et atteindront cinq voire six niveaux. Ils sont en général composés d'un rez-de-chaussée commercial, de trois ou quatre étages carrés et d'un niveau sous comble.

Le rez-de-chaussée sur la rue est dédié aux activités commerciales et artisanales. Du fait de la coexistence de plusieurs familles et de plusieurs artisans, la cour est un espace commun partagé. Les rez-de-chaussée des ailes sur cour abriteront alors des réserves et remises, des ateliers de production, ou des écuries dans les demeures les plus aisées. L'escalier à volée droite commence à se généraliser sans pour autant évincer l'escalier en vis qui reste la solution privilégiée sur les petites parcelles. Se développant suivant plusieurs typologies il devient un élément particulièrement soigné de l'architecture et cumule parfois la monumentalité et les prouesses techniques de la construction. Qu'il soit « rampe sur rampe », « à volée alternées » avec ou sans mur noyaux, en fer à cheval ou hélicoïdal, à quatre noyaux et vide central (escalier à la française), il est l'objet d'une attention particulière qui se maintiendra à Lyon jusqu'au début du XXe siècle. L'escalier, le plus souvent dans œuvre, est dans de nombreux cas ouvert sur l'extérieur par de larges baies, en plein-cintre ou rampantes suivant la ligne du limon.



Le 12, rue Fernand Rey, est un immeuble du XVIIème dont l'escalier a été reconstruit ultérieurement.



Immeubles (22,28 rue Sergent Blandan) de la fin du XVII^e siècle. L'escalier en vis a disparu.

Le principe de desserte de plusieurs corps de bâtiment par des galeries continue d'être utilisé, mais tend à disparaître au profit d'une cage d'escalier distincte par corps de bâtiment. Les garde-corps des escaliers et des galeries commencent à faire également l'œuvre d'un soin particulier et seront l'une des spécificités de l'art français des XVII^e et XVIII^e siècles.

Chaque palier dessert en général de deux à quatre appartements en fonction de la taille de ceux-ci. Les premier et deuxième étages abritent les familles les plus aisées, souvent la famille du propriétaire, et les étages supérieurs des foyer plus modestes. Enfin les combles servent à loger les domestiques et les apprentis lorsque l'immeuble abrite également des ateliers de confection.

La façade de l'immeuble de la seconde moitié du XVII^e siècle est composée de manière beaucoup plus stricte et raisonnée que celle du début du siècle. La recherche de la symétrie et d'un savant équilibre des proportions (équilibre des masses et des éléments sculptés) sont à la base de la conception architecturale moderne.

Dorénavant le rez-de-chaussée et les étages seront composés suivant une trame régulière et toutes les baies alignées en travées et hiérarchisées. Si on conserve le principe des baies en plein-cintre ou surbaissées au rez-de-chaussée, celles-ci sont généralement regroupées par deux ou trois, et alignées aux autres baies de l'immeuble, permettant la mise en valeur de la porte d'entrée. Cette dernière gagne en importance et se démarque par un traitement particulier, encadrée par un dossier en pierre de taille et surmonté par un fronton plat, cintré ou triangulaire (qui peut déborder sur le premier niveau) sculpté. La menuiserie elle-même est très soignée et l'imposte au-dessus du passage est fermé par une grille en fer forgé ouvragée, annonçant déjà la maîtrise de la ferronnerie de « l'architecture à la française » du XVIII^e siècle. Le rez-de-chaussée et très souvent traité en bossage, vocabulaire emprunté à l'architecture de la Renaissance italienne, et forme un véritable soubassement en pierres apparentes en opposition avec les étages enduits à la chaux et recouverts d'un badigeon coloré.

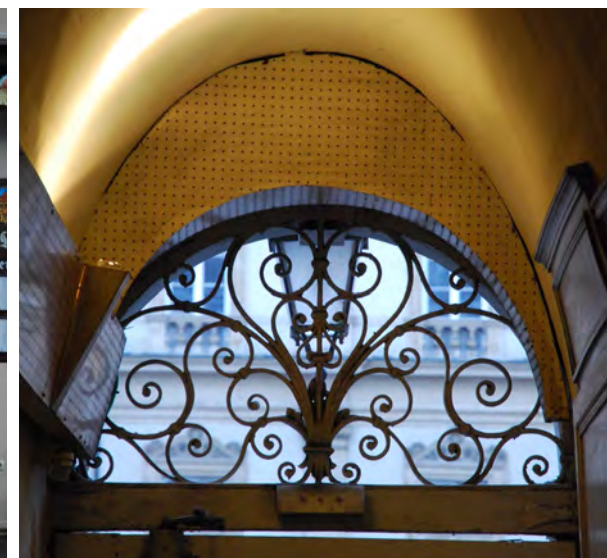
LE VOLET PATRIMONIAL DU DIAGNOSTIC

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Dans les étages, les baies ont tendance à s'agrandir et à s'individualiser. Elles laissent place à des trumeaux qui n'excéderont jamais les baies dans leurs dimensions. Seuls les larmiers continus et les corniches, qui se développent sur les parties hautes permettent l'accentuation des horizontales en soulignant les différents étages. Parallèlement, les meneaux et traverses disparaissent tandis que les baies gagnent en hauteur, les appuis s'abaissant. Les encadrements se simplifient, ne formant plus, dans bien des cas, qu'un cadre plat saillant. En revanche, les travées volontairement mises en valeur dans la composition possèdent des encadrements plus travaillés avec frontons, pilastres et autres oreillons, et peuvent également être démarquées par un effet de pierre en harpage rappelant celui des chaînages d'angle.

Les immeubles d'angles sont particulièrement soignés, et beaucoup d'entre eux sont pourvus d'oratoires d'angle richement sculptés hébergeant une statue de la Vierge au niveau du premier étage. Ces niches, nombreuses et d'une très grande qualité plastique et véritables témoins de l'art de la sculpture dans la région lyonnaise, ont par ailleurs fait l'œuvre d'un repérage particulier au titre de l'AVAP.

Même au XVIIIe, pendant lequel les toits dits « à la Mansart » se développent dans toute la moitié nord de la France, les couvertures lyonnaises vont rester avec des Pentes relativement faibles et seront recouvertes de tuiles canal en terre cuite. En effet les toitures à la Mansart, avec leurs combles aménagés, nécessitent d'être couvertes en ardoise, hors c'est un matériau inexistant dans la région et très onéreux à importer.



Beaucoup d'immeubles de la fin du XVIII^e (2, place des Terreaux) ont été modernisés au XIX^e siècle.

II.3.1.6 - *Les immeubles de la première moitié du XVIIIe siècle*

Le début du XVIII^e siècle est caractérisé à Lyon par une pénurie de terrains à bâtir. Les Pentes n'échappent pas à cette règle et évoluent peu, l'essentiel des bâtiments étant situés en pied de pente ou le long des montées. On dénombre en revanche de nombreux exhaussements, quelques reconstructions, et ponctuellement quelques terrains appartenant aux couvents peuvent être mis en vente dans le but de financer divers travaux.

A partir des années 1750, la création du quartier Saint-Clair par l'architecte Jacques-Germain Soufflot, gagné sur l'assèchement d'un bras du Rhône, va permettre un nouvel espace de création pour la production architecturale de cette époque.

Contrairement à Paris, Bordeaux ou Montpellier, Lyon n'est pas une ville dans laquelle la noblesse joue un rôle majeur, très peu d'hôtels particuliers y seront édifiés. Grand carrefour économique, la capitale des Gaules est aux mains des banquiers et des bourgeois. Ces classes aisées bâtiront en revanche des lotissements entiers d'immeubles « à loyer » ; les plus cossus et soignés préfigurent les immeubles de rapport du XIX^e siècle, les plus sobres sont les ascendants des immeubles « canuts ».

Perpétuant le mouvement initié au XVII^e siècle, le parcellaire du XVIII^e siècle continue de s'élargir. On observe alors des parcelles pouvant atteindre jusqu'à 17 ou 18 mètres de large, ce qui est considérable. Dans le quartier Saint-Clair, les parcelles sont traversantes d'une rue à l'autre et organisées autour d'une cour large et ordonnancée qui participe pleinement à la composition de l'ensemble.

Les masses bâties tendent à se simplifier. Dans la plupart des cas on trouve un bâtiment sur rue et un bâtiment sur cour sur toute la largeur de la parcelle ; ceux-ci sont séparés par une cour plus ou moins large occupant elle aussi toute la largeur du tènement. Les deux corps de bâtiments sont distincts l'un de l'autre et possèdent leur propre système de desserte verticale, tandis que les ailes en retour et les dessertes horizontales « en galerie » tendent à disparaître. Dans le cas des parcelles les plus réduites on observe la construction d'un seul corps de bâtiment avec une cour large à l'arrière, il s'agit de la typologie la plus fréquemment développée par la suite dans l'architecture dite « canut ».

Les tènements les plus larges (dont un certain nombre est situé à Saint-Clair) vont pouvoir développer une typologie de bâtiment sur quatre ailes avec une cour centrale.



«Au cheval d'argent», rue du Puits Gaillot, date de 1742 et est archétypal.

Avec le XVIII^e siècle apparaît une distinction entre les immeubles destinés à loger les classes laborieuses de ceux conçus pour offrir un cadre à la fois luxueux et confortable à la haute bourgeoisie et aux négociants en soie notamment.

L'immeuble « simple » du XVIII^e siècle s'inscrit dans le contexte dense des Pentes de la Croix-Rousse. Il peut s'agir d'une construction complètement neuve, mais, comme au siècle précédent, il s'agit bien souvent de modifications de façade résultant d'une surélévation ou d'un plan d'alignement exigé par le Consulat.

Il est toujours occupé au rez-de-chaussée par des commerces et parfois sur la cour par des ateliers de confection. Les étages sont réservés aux logements du propriétaire et des locataires suivant une hiérarchisation et une répartition qui ne diffèrent pas de celles du XVII^e siècle : plus on monte dans les étages, plus le niveau social des occupants diminue. La plupart du temps les combles, lorsqu'ils sont « aménagés », servent à loger les domestiques ou les apprentis des ateliers de confection.

La façade de l'immeuble « courant » se simplifie par rapport au siècle précédent, laissant pleinement s'exprimer la régularité des compositions. Les larmiers continus disparaissent et les linteaux se courbent légèrement (arcs surbaissés ou segmentaires). Le portail d'accès continu d'être un élément soigné et va concentrer l'essentiel de la modénature en affichant une maîtrise parfaite de la stéréotomie (l'art de la coupe des pierres) et du travail de la ferronnerie. Les arcs des boutiques s'élargissent également et sont rythmés par des pilastres néo-classiques pour les immeubles les plus tardifs. Parfois l'immeuble se distingue de ses voisins par un balcon en pierre de taille et fer forgé sur la travée centrale, le plus souvent au-dessus de l'entrée. Il agrémente en général le logement du propriétaire des lieux et introduit en façade une distinction sociale des différents logements. Remarquons que le début du siècle est également caractérisé par la généralisation de l'emploi d'appuis en fer forgé, du fait de l'augmentation de la taille des fenêtres, celles-ci augmentant leur jour en s'abaissant en direction du plancher. Les portes-fenêtres (« French windows » en langue anglaise) seront d'ailleurs inventées à la même époque.



Édifices de la première moitié du XVIII^e siècle. En haut à gauche, la maison Tolozan (1741.)

II.3.1.7 - *Les immeubles de la seconde moitié du XVIIIe siècle : Saint-Clair*

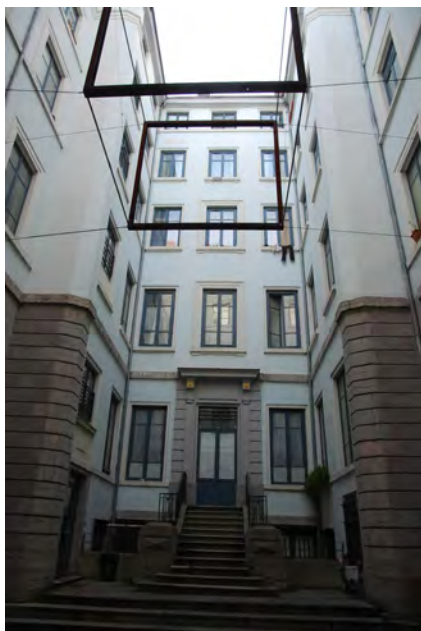
Dans le quartier nouvellement créé de Saint-Clair, les constructions vont développer une typologie différente de celles insérées dans le tissu très resserré des Pentes. Le lotissement dessiné par Soufflot est beaucoup plus large et aéré que le tissu traditionnel ancien. De fait, ces nouvelles parcelles sont destinées à une population très aisée.

Les nouveaux bâtiments du quai Saint-Clair et de la rue Royale ne sont pas des hôtels particuliers mais, par leur typologie et le traitement de leur modénature, s'en inspirent fortement. Bien que restant des immeubles de rapport où plusieurs familles cohabitent, ils vont être avant tout des lieux où l'on reçoit et où l'on affiche une certaine réussite économique et sociale.

Les constructions de cette seconde moitié du XVIIIe siècle vont se développer sur trois ou quatre niveaux au-dessus du soubassement comprenant un entresol, auxquels il faut ajouter un niveau d'attique. Les façades sont composées en travées régulières mais allant s'élargissant tout au long du siècle. Les linteaux en arc segmentaire, très en vogue dans la première moitié du règne de Louis XV, vont redevenir droits pour correspondre à l'esthétique néoclassique. Les façades sur les rues principales, mais également les façades sur cour, vont être traitées de manière à refléter le statut social des occupants dans le vocabulaire architectural néoclassique alors au goût du jour.

Le soubassement va prendre une grande importance dans la composition de la façade. Il va se distinguer de celle-ci et marquer un registre clairement délimité. L'apparition d'un niveau d'entresol, faisant pleinement partie du soubassement, va permettre son « agrandissement » en hauteur et ainsi asseoir davantage la construction en lui donnant un aspect plus imposant. Cet entresol va avoir en plus la fonction d'accueillir toutes les fonctions annexes des boutiques (confection, stockage etc.) ainsi que le logement des « boutiquiers » et rendre ainsi complètement indépendantes les fonctions commerciales et résidentielles de chaque immeuble. Le traitement en bossage de ce soubassement accentue d'ailleurs la distinction entre l'espace en interaction avec la rue de celui proprement dédié à l'habitation bourgeoise.

Par rapport aux constructions du siècle précédent, les portails d'entrée vont gagner en importance et se développer sur deux niveaux, et multipliant les effets sculptés afin de se distinguer de ses voisins. Il doit être suffisamment haut et large pour permettre le passage des voitures hippomobiles. Les panneaux des portes sont eux-aussi richement



Edifices et éléments du quartier Saint-Clair, vers 1760, par Soufflot.

sculptés de guirlandes et autres décors floraux signifiant l'opulence et la réussite sociale des propriétaires ou des locataires.

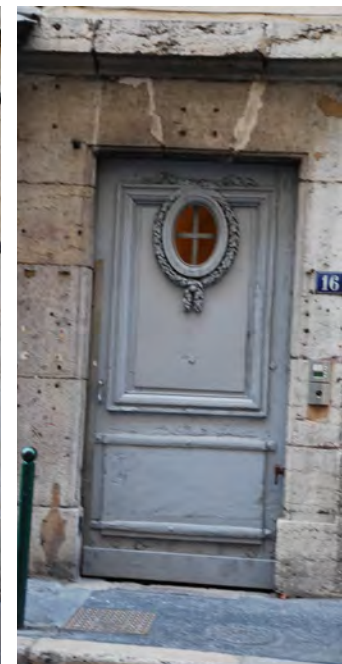
Ce portail donne accès au hall desservant les logements, mais aussi à la cour, assez large pour permettre la manipulation des attelages, et parfois munies de garages pour les voitures et d'écuries pour les chevaux. Ces portails sont donc, dans les demeures aisées, des portes cochères.

Poursuivant la tradition lyonnaise, l'escalier principal, largement ouvert sur le hall et sur la cour, continu d'être l'objet de toutes les attentions. Les volées s'élargissent et prennent de l'ampleur tandis que l'escalier en vis se raréfie. Les typologies peuvent être variées : escaliers à rampes alternées et noyaux ajourés, escaliers à quatre volées avec vide central (escalier à la française) ou à quatre noyaux, mais également des escaliers en « fer à cheval. » Bien qu'ils puissent parfois être en pierre de taille, le plus souvent les garde-corps sont en fer forgé. Ils déploient alors une grande virtuosité dans leur qualité d'exécution. Très chantournée, avec des jeux de volutes et contre-volute vers les années 1750-1760, la composition des garde-corps a tendance à se simplifier vers la fin du siècle avec l'apparition de structures plus régulières.

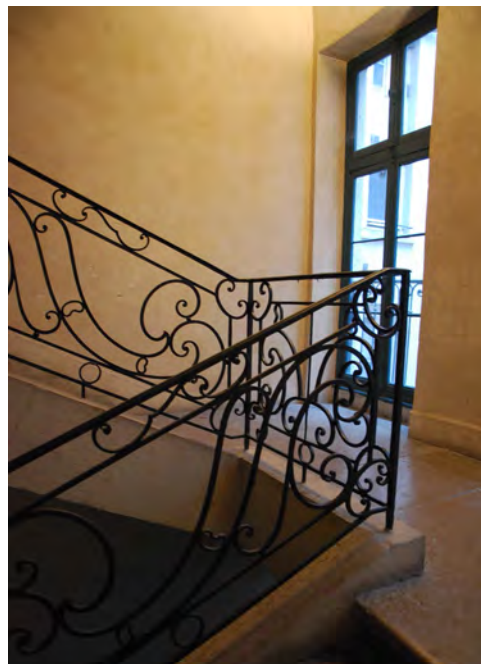
Même dans les cas où les parcelles, et donc les cours, sont restreintes, l'escalier occupe une place prépondérante. En effet il n'est pas rare qu'un escalier rampe sur rampe ou à rampes alternées entièrement ajouré occupe toute la partie médiane d'une cour, la coupant alors en deux.

Au-dessus du soubassement les étages « nobles » peuvent être au nombre de trois ou quatre. Ils sont éclairés par de larges et hautes baies à la française en travées régulières. Par rapport aux constructions du début du siècle, les linteaux en arc segmentaire ont tendance à disparaître au profit des plate-bande, bien souvent avec effet de clef, répondant davantage à l'esthétique néoclassique.

Dans les constructions les plus luxueuses comme celle du quai Lassagne, les travées sont bien souvent rythmées par un ordre colossal de pilastres reliant tout les étages noble et supportant une corniche très débordante. Des sculptures de médaillons ou de guirlandes peuvent également agrémenter les consoles des balcons, les allèges ou tout autres surfaces planes sur la façade. Les motifs floraux sont particulièrement présents dans l'architecture lyonnaise du fait de la tradition textile locale. En effet, les artistes de la ville sont systématiquement formés à la représentation florale pour la réalisation de « cartons » servant de modèle pour le tissage des étoffes. C'est d'ailleurs dans cette optique que sera créé sur les Pentes de la Croix-Rousse le Jardin des Plantes, véritable lieu d'étude et d'observation pour les artistes.



Portes Néoclassiques (vers 1760) et cour d'un immeuble de la rue Royale.



Comme on a déjà commencé à l'évoquer avec les garde-corps des escaliers, au XVIII^e siècle l'art de la ferronnerie est à son apogée. Les garde-corps des fenêtres ou des balcons, qu'ils soient filants ou non, atteignent un haut degré de finesse et de complexité. Ils représentent des supports à part entière du décor et de la symbolique de l'immeuble.

Les balcons filants soulignent très souvent les premier (où se situe le logement du propriétaire) et dernier niveaux de la composition. Les balcons unitaires distinguent quant à eux la travée centrale ou les travées extérieures du bâtiment.

Au-dessus des étages nobles, la façade est couronnée par un étage attique, moins haut que les autres, éclairé par des baies de proportions carrées. Il est en général occupé par de famille de rang social inférieur.

Les combles sont occupés par des galetas, des greniers et les chambres des domestiques. Dans les immeubles les plus somptueux, il n'est pas rare également de trouver un second réseau d'escaliers, beaucoup moins monumental que l'escalier principal, reliant les pièces de service des différents étages avec les communs en rez-de-chaussée et les combles.

II.3.1.8 - *L'immeuble de rapport du XIX^e siècle.*

Les immeubles de la seconde moitié du XVIII^e siècle, tout du moins dans leur typologie, préfigurent l'immeuble d'habitation du XIX^e siècle, ainsi que l'architecture de rapport dite « Haussmannienne » qui se développera surtout à partir des années 1860 avec les grands programmes de modernisation du Second Empire.

Dans le secteur de l'AVAP de la Croix-Rousse les grandes opérations d'aménagement du XIX^e siècle se situent principalement autour de la rue d'Algérie, de la place Sathonay, ou dans le quartier de la rue de la Martinière. Les autres quartiers des Pentes se construisent énormément mais sans concertation entre les différents opérateurs et la ville (voir historique de l'évolution urbaine des Pentes) ce qui limite grandement les opérations d'urbanisme.

Encore plus que tout autre courant architectural, l'immeuble de rapport du XIX^e siècle ne peut pas être décrit et analysé indépendamment du contexte socio-économique dans lequel il se développe. Outre le fait de concentrer certaines innovations techniques et



Escalier à la Lyonnaise, rambardes XVIII^e et cour typique d'un immeuble de la rue royale : entresol, grandes dalles de pierre, citerne, pompe et fontaine, communs en rez-de-chaussée (écuries)...

culturelles qui vont profondément changer les modes de vie au quotidien par rapport au siècle précédent (l'arrivée de l'eau et du gaz, généralisation du pavé, égouts), il est indissociable d'une nouvelle idée de la ville moderne, beaucoup plus saine et aérée et d'une réalité économique fondamentalement différente.

En effet, le XIXe siècle va être celui de la découverte de l'hygiène et de la « sanitisation » des villes. Les voies, déjà chargées par le trafic hippomobile ou de tramway doivent s'élargir. La nature, dans les bienfaits sont mis en évidence par le corps médical, fait sont apparition sur les grandes artères avec des campagnes de plantation d'alignement d'arbres. Par conséquence, sur ces nouveaux « espaces de construction », la façade sur rue des bâtiments va prendre du recul, elle recevra beaucoup plus de lumière et réduira grandement son vis-à-vis.

D'un point de vue économique la société du XIXe siècle est très différente de celle de l'Ancien Régime. L'investissement a changé de mains et la notion de propriété et devenue radicalement différente. La promotion immobilière devient un moyen d'enrichissement rapide et sûr que la nouvelle bourgeoisie capitaliste va s'empresse d'exploiter.

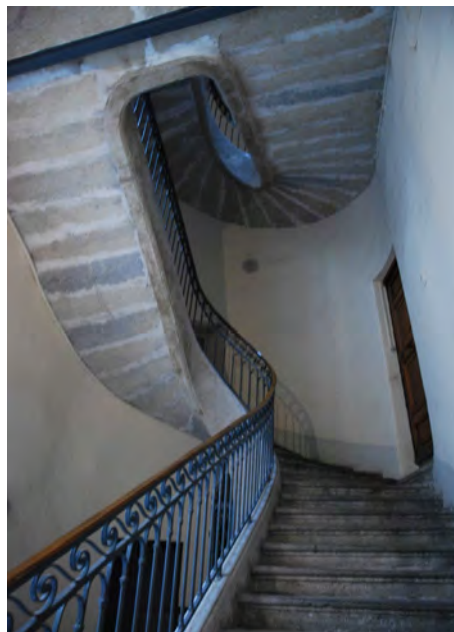
Comme déjà évoqué plus haut, le programme de l'immeuble de rapport du XIXe siècle est déjà en place à la fin du XVIIIe siècle, notamment sur le secteur de l'AVAP avec les opérations du quartier Saint-Clair. Le choc de la Révolution de 1789 et le développement des idées nouvelles ont seulement nuancé la stratification hiérarchique de l'habitation sans la supprimer pour autant : la bourgeoisie est venue remplacer la noblesse, la « richesse » et les valeurs capitalistes ayant remplacé la « naissance » et les valeurs du « sang ».

La composition générale des façades reste la même qu'au XVIIIe avec l'affirmation du soubassement avec un entresol dédié aux activités commerciales, la mise en valeur d'étages nobles et le couronnement par un étage attique et/ou en combles mansardés. Le premier étage et le dernier (attique) sont très souvent soulignés par un balcon filant en faible débord (règles d'urbanisme le limitant à environ 70cm) sur la rue.

Verticalement la façade est organisée en travées régulières. Celle de l'entrée de l'immeuble, axée ou reportée sur une extrémité du bâtiment, peut être marquée par un traitement particulier de son parement (bossage) ou un ressaut. Avec le XIXe siècle et l'application d'un urbanisme raisonné, va apparaître le traitement de l'angle des bâtiments qui, jusqu'alors, ne représentait pas particulièrement un support de choix pour l'expression architecturale (si on excepte les oratoires d'angle du XVIIe siècle). Néanmoins, en raison de la configuration urbaine, cette disposition n'est pas très répandue sur le quartier des Pentes de la Croix-Rousse.



En haut, des immeubles de rapport, vers 1825. En bas, des immeubles de rapport vers 1850.



Quelques éléments du 21 rue Royale, immeuble de style Empire construit par Claude Anthelme Benoit.

La grande différence entre l'architecture de l'immeuble du XVIII^e siècle et l'immeuble de rapport du XIX^e réside principalement dans son traitement plastique. En effet le courant romantique s'est concrétisé en architecture par le développement des styles « historiciste » puis « orientaliste », rassemblés par les historiens de l'Art sous l'appellation de courant « éclectique ». On va chercher dorénavant dans le passé ou à l'étranger de nouvelles inspirations. Les trois grandes références qui vont notamment se démarquer à cette période à Lyon vont être les architectures néo-romane ou néo-gothique, dans lesquelles suite à la Révolution la France cherche une nouvelle identité nationale, l'architecture néo-renaissance et le style néo-Byzantin.

Le propre de l'éclectisme architectural est l'utilisation libre d'un vocabulaire indépendamment du programme, de la forme ou de la fonction d'un édifice. Il s'agit d'une pure recherche esthétique dans le traitement plastique de la façade ou des volumes intérieurs des bâtiments. Sur le territoire même de l'AVAP on peut citer les exemples de la façade et du hall de l'immeuble n°11 de la rue d'Algérie dans un style néo-renaissance remarquable, avec de nombreuses sculptures de grande qualité, ou encore la façade toujours dans le même style, mais beaucoup plus discrète, de l'immeuble situé au n°7 de la place du Griffon.

Le traitement « exubérant » de la modénature de la façade n'est bien évidemment pas systématique dans la production du XIX^e siècle, et on trouve également de nombreux exemples d'architecture beaucoup plus sobres et tout aussi élégantes comme par exemple l'ensemble du programme élevé autour de la place Sathonay.

L'originalité de l'architecture lyonnaise au XIX^e siècle ne se situe pas dans la construction d'immeubles d'habitations bourgeois, mais au contraire elle va se concrétiser dans un milieu beaucoup plus populaire et bien plus représentatif du contexte socio-économique local : la corporation « canut ».

L'apparition et le développement du lambrequin

La tradition lyonnaise d'un trumeau moins large que la baie atteint son apogée au cours du XIX^e siècle. C'est également à cette période que se développe un nouveau système d'occultation qui fera par la suite une des caractéristiques de l'architecture lyonnaise : la jalousie.

Progressivement au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les volets intérieurs vont être remplacés par un système venu d'orient : le store. D'abord composé d'une pièce d'étoffe tendue sur des câbles à l'extérieur de la baie, il va être ensuite constitué d'un système de lames en bois fixées sur une chaînette, qui se développe sur toute la hauteur de la façade et peu se replier complètement en partie haute. C'est sous cette dernière forme qu'il prend le nom de « jalousie lyonnaise ».

Pour dissimuler cette jalousie lorsqu'elle est repliée, on va mettre en place une planche de bois, plus ou moins ajourée (festonnée, chantournée etc.) : le lambrequin.

Ce nom, désignant d'abord une bande d'étoffe dans l'art héraldique, va ensuite être utilisé pour définir la bande de tissu festonné formant le couronnement des tentures et des dais pour afin désigner une planche ouvragée en bas de toiture dissimulant les chéneaux. C'est ce dernier élément, très proche dans sa fonction « dissimulatrice », qui a donné son nom au lambrequin « lyonnais ».

Présent même dans les architectures les plus simples, ce lambrequin va très vite être un support privilégié du décor de la façade.

D'abord constitué d'une simple planche de bois dans la première moitié du XIX^e siècle, il va être par la suite remplacé par des éléments en fonte moulée ou en tôle extrudée permettant une ornementation plus riche et plus fouillée. Le lambrequin va à partir de cette période faire partie intégrante du vocabulaire architectural lyonnais. Il va être employé systématiquement comme un composant incontournable de la façade. On le verra même parfois sur des baies non pourvues de jalousies ou sur des fausses baies, afin de ne pas rompre la régularité du décor.

Par la suite le lambrequin, et par extension la jalousie lyonnaise, vont être adaptés sur des architectures beaucoup plus anciennes, comme les maisons du XVI^e ou du XVIII^e siècle, lors de travaux de ravalement de façade par exemple.



*En haut, un ensemble d'immeubles «Empire» situé rue Sala, dans le 2nd arrondissement.
En bas, des lambrequins, apparus au début du XIX^{ème} siècle.*

II.3.1.9 - Une originalité lyonnaise : l'immeuble « canut »

La typologie de l'immeuble canut va apparaître dans le premier tiers du XIXe siècle et se développer jusque dans les années 1860, ce qui représente somme toute une période de construction relativement restreinte.

Elle occupe une zone géographique bien définie de la ville de Lyon et de ses anciens faubourgs : les Pentes et le sud du plateau de la Croix-Rousse. Si on lui attribue l'adjectif « canut » qui désigne alors l'ensemble des acteurs laborieux qualifiés de la fabrique lyonnaise (petits marchands-fabricants, maîtres indépendants et chefs d'atelier) c'est principalement parce que ces immeubles ont été construits par et pour eux, répondant à un programme technique précis : la production d'étoffes de soies dans un contexte de généralisation des métiers dits « à la Jacquard ».

La production de la fabrique lyonnaise n'est pas pour autant toute concentrée dans le quartier des Pentes et du plateau. En effet, le nombre de métiers à tisser se répartit de manière assez homogène sur l'ensemble des quartiers et faubourgs laborieux de l'agglomération (colline de la Croix-Rousse, la Guillotière, Vaise) durant tout le XIXe siècle. Mais la typologie qui nous intéresse a pu se développer uniquement sur la Croix-Rousse en raison de la grande opportunité foncière offerte par ce quartier après la chute de l'Ancien Régime et le démantèlement des clos religieux qui s'y situaient.

Les marchands-fabricants, toujours à la recherche de lieux adaptés à la production de soieries lyonnaises, ont très vite saisi l'opportunité offerte par les terrains nouvellement lotis sur les Pentes de la Croix-Rousse. Dans une ville encore dépourvue de règles d'urbanisme et bénéficiant des progrès techniques de la construction (notamment dans l'extraction et le transport des pierres) ils vont pouvoir faire élever des immeubles de six ou sept étages avec des plafonds suffisamment hauts permettant la mise en place de métiers à tisser et laissant pénétrer un maximum de lumière naturelle.

De plus, se regroupant au sein de quartiers homogènes nouvellement créés, les maîtres tisserands se prémunissaient contre les éventuelles querelles de voisinages trop fréquentes envers leur profession. En effet il était difficile pour les riverains de supporter le « bistanclaque-pan » sourd et incessant, ainsi que les vibrations produites par les métiers « à la Jacquard » qui fonctionnaient bien souvent jusque tard dans la nuit. Personne non grata dans les nouveaux quartiers des Capucins et de la place Sathonay, les « canuts » vont devoir s'installer entre eux plus haut sur les Pentes.



En haut, un immeuble « romantique » rue du Puits Gaillot.
En bas l'immeuble Richard, 11 rue d'Algérie, dit « Hôtel des Beaux-Arts »

Les nouveaux espaces libérés au cœur des Pentes n'intéressent en effet pas les promoteurs et les investisseurs qui préfèrent miser sur les quartiers plus modernes, et répondant surtout mieux à la demande de la nouvelle bourgeoisie, de Perrache ou des Brotteaux.

Le programme de l'immeuble « canut » est rationnel et d'une déroutante simplicité. Il s'agit ici de pouvoir loger avant tout un maximum de chefs d'atelier avec leurs compagnons et leurs familles à moindre coût.

L'organisation en plan des masses sur la parcelle varie fortement en fonction des dimensions de celle-ci. Les bâtiments sont de préférence élevés le long des voies perpendiculaires à la pente leur permettant de bénéficier d'une exposition Nord-Sud particulièrement favorable. Cette disposition leur permet dans bien des cas de jouer avec le dénivelé naturel des Pentes avec des niveaux sur rue et sur cours dépassant fréquemment les deux étages. Sur les grandes parcelles plusieurs bâtiments répondant à la même typologie peuvent se succéder ou s'organiser autour d'une cour centrale. Des jeux d'escaliers et de dessertes permettent de relier les différents bâtiments entre eux et de desservir ceux situés en fond de cour tout en traitant la déclivité du terrain. C'est ce système d'organisation qui sera à l'origine de véritables « rues intérieures », plus connues sous le nom de « traboules », permettant de traverser tout un îlot de part en part.

L'immeuble ne doit pas être simplement rentable et fonctionnel, il doit aussi être solide de manière à supporter le poids et les vibrations des métiers, ainsi que le grand nombre de niveaux. L'ossature de l'immeuble « canut » est à ce titre remarquable. L'utilisation de maçonnerie en pierre sur toute la hauteur de l'édifice, supportant bien la compression, et de plancher bois à la française de grande portée à permis l'élévation de ces géants de la première révolution industrielle lyonnaise. Pratiquement tous construits perpendiculairement à la pente, suivant le tracé des rues et bénéficiant ainsi des meilleurs expositions possibles (le sud pour l'ensoleillement et le nord pour le tissage des motifs et le tri des fils), ces immeubles se contreventent les uns les autres, formant ainsi de véritables masses continues qui modèlent le paysage des Pentes aujourd'hui.

Les baies, hautes et relativement larges pour permettre un maximum d'éclairément dans les ateliers, sont organisées en travées régulières et très rapprochées les unes des autres. Contrairement au siècle précédent, comme il n'y a plus de hiérarchie sociale dans les étages, il n'y a plus n'ont plus de hiérarchie en façade dans le traitement des baies, elles sont toutes de la même dimension.



Quelques immeubles Canut. Les deux immeubles présentés en haut sont des Canuts dédiés à la production. Ils sont sensiblement plus simples que les deux immeubles en dessous, dédiés au commerce de la soie.



Un immeuble «Canut» dédié à la production. Ils sont nombreux dans le haut des Pentes, et demeurent très différents des immeubles des «Soyeux», tant en termes de modénatures que de plans.

Les façades sont nues, avec un simple bandeau filant séparant le rez-de-chaussée des étages et parfois une corniche moulurée au niveau de la toiture. Dans les quelques cas où les marchands-fabricants plus aisés habitent également l'immeuble on peut voir apparaître un balcon au 1er étage ou un décor plus sophistiqué autour de la porte d'entrée, mais ce phénomène reste marginal.

Ces grandes constructions peuvent être financées par des marchands-négociants ou par les marchands-fabricants les plus aisés, qui y « installent » des chefs d'atelier confectionnant pour eux, ou alors plus couramment par l'association de plusieurs maîtres indépendants finançant pour eux-mêmes, en copropriété, un ou plusieurs « logement-atelier. » En parallèle de l'immeuble de rapport, qui se développe dans toute la France à la même époque, on peut dire que l'immeuble « canut » est en quelque sorte une alternative pour un nouveau mode de construction : la copropriété.

En règle générale le rez-de-chaussée de ces immeubles est destiné à l'installation de commerces de première nécessité et ont un fonctionnement relativement indépendant du reste de la construction. Les autres niveaux, au-dessus et en-dessous pour les immeubles intégrés à la pente et masquant un décalage de niveaux entre les façades sur rue et sur cour, sont tous identiques sans distinction sociale hormis dans les quelques cas décrits au paragraphe précédant. Ils sont desservis par un escalier central rampe sur rampe, suffisamment large pour permettre la manutention facile des pièces de bois et des rouleaux de tissus, mais également dimensionné au plus juste pour ne pas gaspiller l'espace. Les « logements-atelier » à chaque niveau sont en général identiques, formés de grands volumes largement ouverts sur le grand côté par de hautes et larges fenêtres, laissant ainsi au trumeau juste la dimension suffisante pour lui permettre la reprise des charges des poutres et des étages supérieurs. Les combles, inutilisables pour la confection de soieries, abritaient des greniers et peut-être des espaces où les compagnons et autres apprentis pouvaient étendre leur paillasse pour la nuit.

L'appartement « canut » type

L'appartement « canut » type à cette particularité d'être à la fois un logement mais aussi et surtout un atelier de production. Dans le contexte socio-économique capitaliste du XIXe siècle, il n'est pas difficile de comprendre que la rentabilité des métiers à tisser (représentant un investissement conséquent) prédomine très largement sur le confort de la vie quotidienne ! Il héberge très souvent le tisseur et ses métiers, son épouse, ses enfants, mais également des apprentis venus des campagnes alentours.

L'appartement canut est dimensionné et organisé principalement autour des métiers mécaniques à la Jacquard. L'espacement des poutres des planchers à la française et des baies est uniquement déterminé par cet impératif d'ordre technique. En effet les métiers doivent être fixés et calés entre les poutres maîtresses, permettant ainsi d'atténuer leurs vibrations, et sont placés dans l'axe des baies de manière à bénéficier du maximum de lumière et d'optimiser l'espace de chaque atelier. L'orientation sud permet de bénéficier du meilleur taux d'ensoleillement tout au long de l'année, tandis que l'orientation nord, à la lumière plus stable, est davantage favorable à la production de tissus complexes à motifs comportant de nombreux fils de couleurs différentes.

L'appartement canut est de ce fait généralement constitué d'une ou deux pièces, rarement plus. Très fonctionnel, il est dépourvu de décors superflus. Le plafond à la française est apparent et le sol recouvert de carreaux de Verdun en terre-cuite. Lorsqu'il est subdivisé, c'est un simple galandage bois et brique qui fait office de cloison. Le volume est chauffé par une ou deux cheminées (servant également à faire la cuisine) ou un poêle. Le mobilier est en général modeste, réduit à sa plus simple expression. La description de l'appartement canut que fait Baton dans son ouvrage « la Patrie Lyonnaise » en 1914, et rappelé dans l'ouvrage de Josette Barre, nous donne une image réaliste de la situation :

« [il se composait] d'une pièce à deux ou trois fenêtres avec, au lieu de vitres, du papier huilé collé sur des châssis, deux ou trois métiers serrés les uns contre les autres ; un dévidoir pour la trame et un rouet pour les canettes, une alcôve avec le lit conjugal, une soupente sur laquelle couchaient les enfants et les apprentis ; dans un coin, le poêle ; dans un autre un garde-manger en sapin blanc et une mauvaise commode en noyer... Trois ou quatre chaises boiteuses et à demi dépaillées complétaient ce mobilier. »



Les «Soyeux» construisent de grands immeubles qui constituent les sièges sociaux de leurs compagnies.



Néanmoins, en rapport avec la classe ouvrière française moyenne de l'époque, la condition des « canuts » est loin d'être la plus défavorable. En effet les maîtres tisseurs font partie des ouvriers les plus qualifiés et donc les mieux rémunérés. Si la vie quotidienne n'était pas facile en raison du bruit perpétuel des métiers et des mouvements répétitifs à exécuter, la condition des ouvriers de la fabrique lyonnaise restait à plusieurs égards enviable comme nous le rappelle l'ouvrage collectif sur l'Histoire de Lyon des origines à nos jours :

« Dans les ateliers-appartements des canuts, hauts de plafond pour abriter ce Jacquard au pied duquel enfants et compagnons dispersent la nuit leur matelas, on boit du vin et l'on mange de la viande. En sus, les maîtres de céans font souvent preuve d'une « appétence intellectuelle » qui va de pair avec « un niveau d'alphabétisation exceptionnel dans le petit peuple des villes » (Y. Lequin). »

II.3.1.10 - L'immeuble de la fin du XIXe siècle et du premier quart du XXe siècle : le quartier de la Martinière

La période « Belle époque », à la charnière entre le XIXe et le XXe siècles, va surtout être marquée au bas des Pentes de la Croix-Rousse par le réaménagement du quartier de la Martinière autour des Halles du même nom.

Récemment tracée sur l'emplacement de l'ancien clos des Augustin, la rue de la Martinière va devoir être élargie pour pouvoir s'adapter à la circulation grandissante et désengorger un quartier déjà saturé. Les nouveaux alignements vont être le théâtre du développement d'une architecture d'un style innovant : l'Art Nouveau.

Le quartier va être marqué notamment par la construction deux établissements publics de style Art nouveau remarquables : l'établissement scolaire de la Martinière et la salle de spectacle et billard Rameau.

Il s'agit là de constructions à l'architecture soignée et expressive dans un style relativement peu représentée à Lyon. La finesse des décors, l'utilisation de figures allégoriques magnifiant la Connaissance, les Arts et l'Industrie, l'emploi de céramiques, de mosaïques et de vitraux, ainsi qu'une grande virtuosité de l'art de la ferronnerie en font des symboles de l'architecture « Belle époque » de la ville.



L'école de la Martinière est l'un des plus beaux bâtiments Art Nouveau de Lyon. (Clermont, Riboud, 1904)

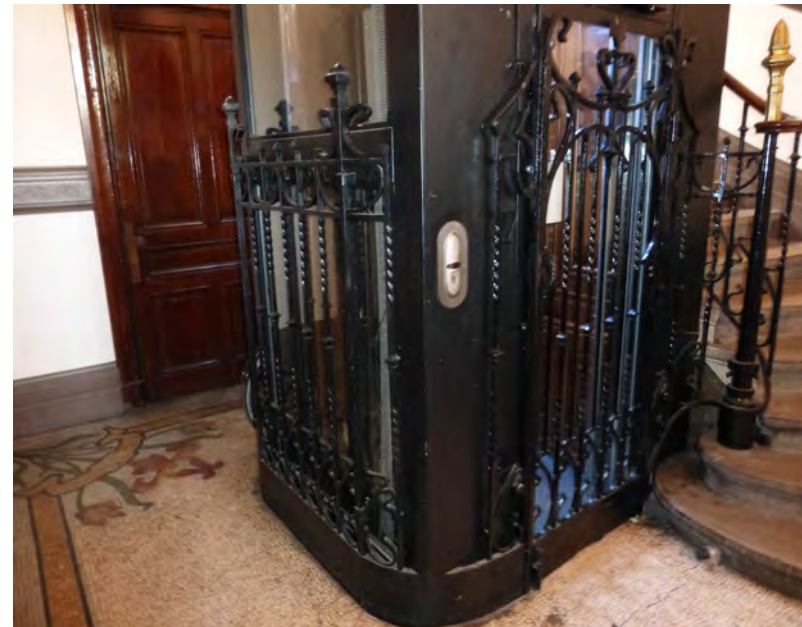
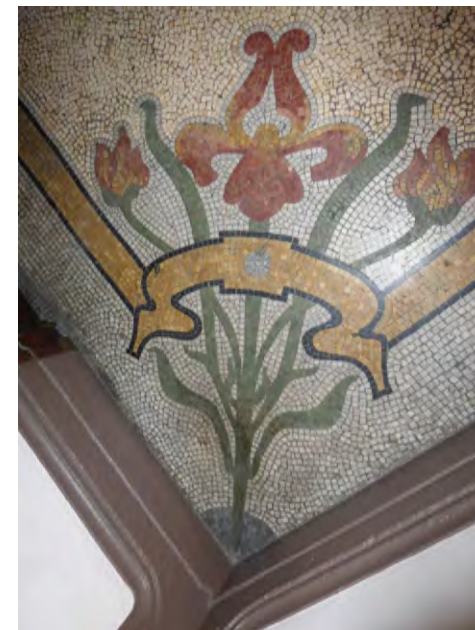
L'immeuble d'habitation de cette période ne présente pas d'innovation majeure d'un point de vue typo-morphologique. En effet les grands principes de composition générale ont été posés dès le milieu du XVIII^e siècle avec l'immeuble de rapport. En revanche ce sont les équipements techniques et le niveau de confort qui vont représenter une véritable évolution. En effet, les immeubles bourgeois vont être dorénavant tous équipés d'un ascenseur, de l'eau courante, ainsi que du gaz et parfois de l'électricité pour les plus modernes.

L'immeuble de la « Belle époque », globalement à Lyon de même gabarit que les immeubles de la seconde moitié du XVIII^e siècle, va conserver une structure horizontale composée d'un soubassement avec entresol destiné aux commerces, de trois ou quatre étages nobles, d'un étage attique et d'un comble aménagé. L'apparition de l'ascenseur va en effet radicalement changer la hiérarchie sociale de l'immeuble : les foyers les plus aisés vont tenter de s'éloigner du bruit et de l'odeur de la rue tandis que les combles, facilement accessibles, deviennent habitable pour les classes moyenne. Par rapport aux constructions du quai Saint-Clair réservées à une élite de bourgeois enrichie dans l'industrie textile, les immeubles du quartier de la Martinière, et ceux de la place Sathonay un peu plus anciens, sont destinés à l'origine à une population moins fortunées et surtout plus cosmopolite.

Les façades « Art nouveau » à Lyon conservent une composition en travées régulières sur l'ensemble de la construction.

Le rez-de-chaussée et l'entresol sont traités avec en effet de bossage. L'entrée de l'immeuble est marquée par un portail formant dossier finement sculpté et fermé par une porte en bois noble ou alors en ferronnerie doublée d'un vitrage. Le plus souvent les devantures des boutiques sont traitées par le biais d'appliques menuisées de composition architecturée qui sont devenues systématiques depuis le milieu du XIX^e siècle.

Conformément aux règles d'urbanisme en place, le nu de la façade des étages « ondule » par la mise en place de ressauts formant avant-corps avec effet de bossage, de balcons débordant ou plus rarement d'oriels procurant un peu plus d'excentricité à l'architecture. L'Art nouveau Lyonnais restera néanmoins très sage, comme le veut la tradition locale, et n'atteindra jamais le niveau d'exubérance de ses homologues parisiens ou nancéens.



Immeubles et éléments d'influence Art Nouveau, vers 1904.

Les baies des étages deviennent plus larges et de formes plus libres comme le veut l'esthétique alors à la mode. Les angles s'adoucissent et les linteaux se cintrent légèrement. Les encadrements des baies ainsi que les consoles ou les encorbellements des balcons concentrent l'essentiel de la modénature. Les motifs sculptés s'inspirent de la nature : les fleurs et les fruits, chers à la stylistique lyonnaise et symboles de la réussite industrielle de la ville, prolifèrent sur les façades.

Les garde-corps des balcons et des fenêtres, ainsi que les lambrequins en fonte, développent eux-aussi des motifs typiquement Art nouveau avec des entrelacs de chardons et d'arômes rappelant les thèmes floraux.

Sur les façades les plus soignées, à l'instar des bâtiments publics de la même époque, on peut également trouver des rehauts en décor peint et des incrustations de mosaïques ou de céramiques.

L'organisation intérieure de l'immeuble n'a pas beaucoup changé par rapport au siècle précédent hormis peut-être l'apparition systématique d'une loge de gardien. En revanche le hall de l'immeuble va se distinguer par un traitement particulièrement riche et sophistiqué, où la diversité des matériaux et de leur mise en œuvre exprime un retour aux valeurs premières de l'artisanat dans un monde dominé par l'industrie et la standardisation.

Les sols en granité vont dessiner de véritables tapis avec des motifs floraux centraux et périphériques d'une grande élégance. Les boiseries formant stylobate et les portes seront réalisées en bois nobles avec une composition recherchée. Les murs seront recouverts de peinture simulant des matériaux précieux comme le marbre ou encore de motifs figuratifs à l'exécution très fine. Nouvellement arrivé dans l'architecture domestique, de très beaux lustres en ferronnerie et en verre transparents ou opalescents, alimentés au gaz ou à l'électricité, vont orner les plafonds eux-mêmes traités en staff. Bien que toujours traité de manière sophistiqué afin de refléter le « standing » de l'immeuble, les escaliers vont perdre de l'ampleur et de la monumentalité, laissant de la place aux tous nouveaux ascenseurs. Par rapport au siècle précédent les volées vont légèrement se rétrécir et le garde-corps se simplifier. Souvent intégrés au cœur de la construction ou alors ouverts sur une petite cour très étroite, ils vont être fréquemment éclairés par une verrière sommitale à structure métallique.

Immeubles et éléments d'influence Art Nouveau, vers 1904.

II.3.1.11 - L'immeuble moderne des années 1930 à 1970

Bien que l'urbanisation et le paysage actuels des Pentès de la Croix-Rousse se soient essentiellement constitués durant les trois premiers quarts du XIXe siècle, et malgré une saturation de son parcellaire relevant du domaine privé, les Pentès de Croix-Rousse vont continuer d'être, durant tout le deuxième tiers du XXe siècle, le théâtre d'une production architecturale de qualité.

On retrouve des exemples d'architecture moderne savamment disséminés sur l'ensemble du territoire de l'AVAP.

Tout d'abord le XXe siècle va être une grande période de construction de bâtiments publics et d'infrastructures. À Lyon, comme dans le reste de la France, les pouvoirs publics vont avoir à cœur d'améliorer la vie quotidienne de leurs administrés et de moderniser la ville avec la mise en place de nouveaux équipements signes de progrès social. C'est notamment dans ce contexte qu'on peut replacer la construction du bâtiment des postes et des télégraphes situé juste au-dessus du tunnel de la Croix-Rousse, malheureusement quelque peu dénaturé lors de sa transformation partielle en parking, de plusieurs établissements scolaires, de l'École des Beaux-Arts qui surplombe le jardin des Plantes, ou encore, beaucoup plus discret dans le paysage urbain, du tunnel de la Croix-Rousse avec ces cheminées de ventilation dissimulées derrière des « renards » simulant une façade d'immeuble.

Dans leur grande majorité ces bâtiments, tous emprunts de modernisme et équipés des innovations techniques et constructives les plus récentes, développent une esthétique « post-moderne » où la symétrie et la rigidité de la composition régulière règne en maître.

Élevés pour la plupart en béton, matériau plus résistant et surtout plus économique que la pierre, ces bâtiments se veulent avant tout rationalistes, en privilégiant la fonction sur la forme, et en rupture avec l'architecture bourgeoise des années 1870-1914. Dans les pas de Tony Garnier les grands noms de l'architecture lyonnaise de cette époque sont Charles Meysson ou encore Michel Roux-Spitz.

Le décor des façades est très sobre et la sculpture quasi inexistante (l'absence de sculpture n'est d'ailleurs pas une caractéristique du style de l'époque mais plutôt du corpus localisé sur les Pentès). Toute l'expression architecturale réside dans le renforcement des lignes horizontales, avec des corniches très débordantes, des lignes verticales formées par les travées, et surtout par l'aspect monumental de l'ensemble.



Divers édifices du XX^e siècle, des années 1930 aux années 1950.



Dans certain cas on trouve encore quelques rehauts de corniche par la réalisation de décors peints de formes géométriques, les représentations figuratives sont absentes.

On trouve de très belles constructions « post-moderne » sur le quai Saint-Vincent (très bel immeuble d'angle), sur la rue d'Algérie ou encore dans les îlots en partie haute des Pentes, à proximité du boulevard de la Croix-Rousse. Ces immeubles d'habitation sont souvent plus hauts que ceux des périodes précédentes. En effet ils peuvent atteindre jusqu'à huit étages au-dessus du rez-de-chaussée ce qui est relativement important dans l'architecture lyonnaise.

En général à la pointe du confort moderne, ces nouveaux immeubles sont conçus de façon à répondre à un programme fonctionnel détaché de toute distinction sociale. Les différenciations des entresols, des étages nobles et des étages d'attique disparaissent au profit des étages homogènes. Les effets de redents et de saillis, le jeu des oriels ou des balcons ont uniquement un intérêt plastique et ne sont plus des objets de démarcation sociale. L'utilisation du béton et des systèmes poteaux/poutres permet d'agrandir les ouvertures ainsi que beaucoup plus de liberté dans l'agencement du plan (le fameux plan libre).

Cette idée de la modernité, très largement véhiculée par le modèle du gratte-ciel américain, est particulièrement perceptible sur l'immeuble de la petite rue de l'Alma, au Sud du boulevard de la Croix-Rousse. Peu connu, ce bâtiment reprend la typologie du gratte-ciel du début du XXe siècle, en accentuant les effets de verticalité (travée de l'escalier, travées de balcons) et la monumentalité de son entrée (en retrait et surélevée au-dessus d'un emmarchement par rapport à la rue). Du haut des ces neuf niveaux, et bien que son traitement plastique soit des plus sobres, cet immeuble est d'une grande originalité et marque le paysage du quartier dans lequel il se situe.



Divers édifices du XX^e siècle, des années 1970 et 1980.

II.3.2 – Des éléments d’architecture remarquables

II.3.2.1 – *Les cours*

Dans une ville dans laquelle il est malvenu de faire étalage de sa richesse - ce qui caractérise traditionnellement un esprit bourgeois lyonnais - le besoin d’affirmation du statut social, souvent porté par la façade, doit chercher d’autres modes d’expression. Les escaliers et cours qui les bordent - les deux éléments formant souvent un ensemble indissociable - sont alors l’un des moyens d’expression employés. De fait, cours et escaliers sont à Lyon très souvent travaillés, dessinés et architecturés. En d’autres mots, ils font l’objet d’un soin très particulier.

Les cours remarquables et exceptionnelles sont ainsi particulièrement représentées sur les Pentes. Toutefois, la densité même du bâti ayant tendance à nuire à leur dimensions et par conséquent à leur capacité à impressionner, c’est souvent par leur régularité, leur traitements, leurs compositions, leur relation avec le ou les escaliers présents que leur caractère raffiné s’affirme.

Il existe assez peu de cours qui, par leurs qualités propres (dimensions, composition) peuvent être qualifiées de remarquables. On en recense toutefois une trentaine sur les Pentes, concentrées dans le quartier de la rue Royale, ou dans les immeubles édifiés pour les marchands de soie au début du XIX^e.

En revanche, les cours remarquables ou exceptionnelles du fait de leur rôle d’écran, parce qu’elles mettent en valeur un escalier tout aussi remarquable, sont numériquement nombreuses et bien représentées.

II.3.2.2 – *Les escaliers*

Le patrimoine des escaliers est sur les Pentes tout à fait exceptionnel. C’est lui qui atteste de l’aisance financière de son commanditaire ; de son goût, de la qualité de l’immeuble, rôle dans d’autres villes dévolu principalement à la façade sur rue, qui, à Lyon, reste de qualité, mais est rarement ostentatoire.

Certaines constantes peuvent être identifiées quant à l’évolution des typologies :



Cours d’immeubles édifiés sur les Pentes. En haut à gauche, immeuble rue Royale, vers 1825.



- d'une part sa surface augmentera progressivement, jusqu'à créer d'importants volumes intérieurs qui le magnifient. Dans une ville comme Lyon, l'espace est un luxe, d'autant plus s'il est commun,
- d'autre part il évoluera techniquement afin de faire pénétrer la lumière en son sein, ce qui se traduit par une disparition progressive de ses supports.

Ces évolutions concernent les escaliers des immeubles bourgeois, pour lesquels l'expression d'un statut social est capital. Les immeubles plus communs peuvent indépendamment suivre le mouvement - mais dans ce cas 'on constate souvent un certain retard, qui peut aller jusqu'à un demi-siècle, mais peuvent également rester pragmatiques et adopter des typologies qui semblent démodées dans un but de praticité, d'économie. Il en va ainsi de la plupart des immeubles Canut qui adoptent des escaliers rampe sur rampe à murs noyaux tandis que les constructions cossues édifient des escaliers suspendus de grandes dimensions.... Tous les escaliers n'ont donc pas vocation à être ostentatoires.

Les escaliers peuvent être en œuvre ou hors d'œuvre. Dans ce second cas, ils seront la plupart du temps dessinés et soigneusement construits, afin d'animer et de magnifier la cour qui sera alors le seul espace commun de qualité au sein de l'immeuble. Ils s'accompagneront éventuellement de galeries, pourront prendre position parallèlement ou perpendiculairement à une façade, desservir un second corps de logis, diviser la cour en deux sous-unités... les positionnements et typologies résultantes sont très variées et dépendent de la parcelle, du désir du propriétaire, du programme, etc.



Les escaliers en-œuvre peuvent être ostentatoires, voire luxueux - les usagers doivent être protégés de la pluie - mais aussi pleinement rationnels et leur expression réduit au minimum. Eux-aussi, toutefois, peuvent composer avec des cours, par l'intermédiaire de logias, de galeries, ou être implantés parallèlement.

Beaucoup d'escaliers authentiques sont conservés et à ce titre la plupart des grandes typologies lyonnaises depuis le XVI^e siècle sont représentées. Celles-ci sont extrêmement nombreuses et il semble difficile d'être exhaustif. Les typologies les plus communes peuvent néanmoins être identifiées.

Les escaliers en vis

L'escalier en vis est l'escalier traditionnel de l'édifice moyenâgeux, solution économe en place et ne présentant pas de grandes contraintes techniques lors de sa construction. Il est bien représenté sur les Pentes et associé à des immeubles du XV, XVI et parfois XVII^e siècles, la densité urbaine ayant favorisé leur maintien jusque vers 1700, où ils

Quelques escaliers : en vis, avec ou sans noyau, à mur-noyau plein. Ce sont des typologies simples.

disparaissent des programmes constructifs neufs en tant qu'escalier principal. Il persistera en tant qu'escalier de service à travers les siècles ; c'est par ailleurs l'une des typologies les plus prisées des promoteurs immobiliers contemporains.

Se prêtant mal à l'apparat, les escaliers en vis sont souvent simples et peu ostentatoires. Dans les Pentes, ils sont dans la plupart des cas intégrés au corps de bâti, bien que quelques éléments hors d'œuvre soient également présents.

En revanche, on dénombre quelques escaliers hélicoïdaux sur les Pentes. Suspendus, ils se passent alors du support central, créant ainsi un très puissant effet de légèreté et d'entraînement. La plupart datent du XIX^e siècle. Au delà de la forme, la technique constructive n'a guère en commun avec l'escalier en vis traditionnel.

Les escaliers rampe sur rampe à mur noyau.

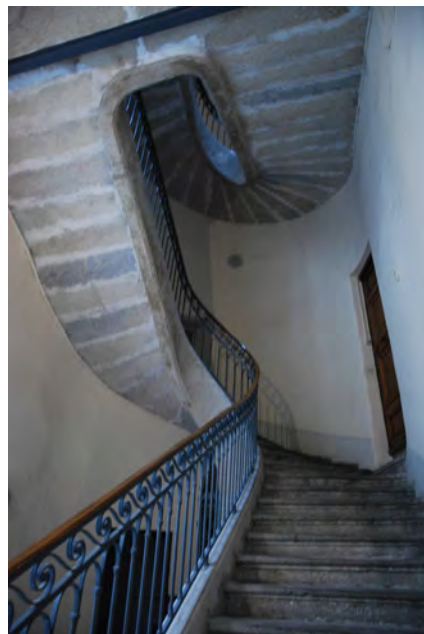
L'escalier rampe sur rampe est parfois considéré comme une évolution de l'escalier en vis, le noyau unique de ce dernier s'étant progressivement allongé jusqu'à former un mur noyau. De fait, sur les Pentes sont présents un grand nombre d'escaliers présentant effectivement des caractéristiques intermédiaires, dans lesquels un embryon d'un mur noyau est présent, l'escalier en vis traditionnel s'étant quelque peu allongé par l'ajout de quelques marches en volée droite.

En revanche, il est probable que ces typologies intermédiaires ne soit rien de plus qu'une concession au manque de superficie de la parcelle et au désir de la rentabiliser au maximum. L'escalier rampe sur rampe, à l'italienne, étant présent en France depuis au moins 1350 à Avignon, au Palais des Papes. Il était donc probablement très bien connu à Lyon deux siècles plus tard, en pleine période d'influence italienne.

L'escalier rampe sur rampe à mur noyau est un escalier simple et économique à bâtir. Toutefois assez gourmand en place, il est l'apanage des demeures de qualité au XVI, XVII^e puis se généralise progressivement jusqu'à constituer l'escalier commun de l'habitat rudimentaire ; notamment Canut. Le mur noyau peut être plein - ce qui est peu courant dans les demeures de qualité - ou ajouré ; il fait alors passer la lumière et rend l'espace visuellement plus plaisant. C'est une variante de cette typologie que l'on retrouve au 12 rue Hyppolite Flandrin, immeuble probablement édifié dans la seconde moitié du XVII^e siècle.



Des escaliers à murs noyaux ajourés, communs aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les escaliers extérieurs, monumentaux et travaillés, sont typiques de la ville de Lyon.



Les escaliers carrés à vide central, suspendus ou à quatre noyaux

Ces escaliers sont une variante de l'escalier rampe sur rampe à noyau ajouré. Cette dernière typologie n'apportant pas assez de lumière et ne générant pas d'espace pouvant être qualifié de «noble» elle évoluera progressivement, en l'espace d'un demi siècle, vers l'escalier carré à vide central, à quatre noyaux dans un premier temps (immeubles du XVIII^e) puis suspendus (immeubles du XIX^e). Très volumineux, cet escalier d'apparat est exclusivement édifié dans les immeubles soignés, rue Royale notamment. L'escalier du couvent des Feuillants est de cette typologie, ce qui n'est pas surprenant du fait de la volonté des ordres religieux de la Contre-Réforme d'impressionner.

Les modèles carrés ne sont pas numériquement très présents sur les Pentes ; en revanche les «compromis» entre recherche d'élégance et de rentabilité amène beaucoup de maisons bourgeoises à édifier des escalier demi-carrés reposant sur quatre noyaux.

L'escalier suspendu apparaît sur les Pentes au début du XIX^e siècle dans les immeubles élégants et se diffuse progressivement dans les immeubles communs ; vers 1860 il a totalement supplanté l'escalier rampe sur rampe à murs noyaux, que celui-ci soit plein ou ajouré. L'escalier suspendu n'est pas non plus une invention récente puisque les plus anciens actuellement identifiés sont ceux du palais du duc d'Urbin, datés de la fin du XV^e siècle.

L'escalier peut avoir ou ne pas avoir de limon, dans le second cas on parlera d'escalier «à l'anglaise.» Un très bel escalier suspendu, avec limon, est bâti au 11 rue Royale en 1825, dans un immeuble au style encore résolument Empire.

Les escaliers « à la lyonnaise »

Les escaliers «à la lyonnaise» sont une tradition qui semble solidement implantée à Lyon depuis le XVI^e siècle. Ils se caractérisent par une série de volées uniques superposées sans retours, nécessitant l'établissement de galeries servant usuellement de paliers. Ce sont des escaliers en «Z» ; édifiés en parallèle au corps de bâti qu'il dessert. Ces escaliers, dans la majorité hors d'œuvre, sont particulièrement impressionnants ; leurs appareillages et assemblages sont souvent laissés visibles. L'escalier de la cour des Voraces est probablement l'un des plus grands escaliers de ce type, mais il en existe de très nombreux de dimensions plus réduites, qui, à défaut d'être moins impressionnants, sont plus intimistes et raffinés.

D'autres typologies : carré à vide central, suspendu, à l'anglaise, à la lyonnaise.

II.3.2.3 – *Les portes*

Les portes constituent un patrimoine à part entière des Pentes de la Croix-Rousse. Les éléments remarquables ou exceptionnels, particulièrement nombreux, représentent toutes les époques d'édification des immeubles, du XVII^e siècle au XX^e; ainsi que tous les styles associés. Pour la plupart en bois et peintes, certaines ont pu traverser quatre siècles sans dommages importants...

Les portes étant dessinées selon l'architecture propre à chaque immeuble, elles sont nécessairement uniques et adaptées à l'immeuble. De fait, il semble important de répertorier les plus importantes afin d'organiser leur protection ; celles-ci étant, depuis les années 70 principalement, ponctuellement remplacées par des éléments standardisés, donc inadaptés à l'immeuble. Celles-ci ne font pas qu'impacter l'immeuble mais atténuent également l'attractivité de l'espace public alentour, du fait de leur banalité. Le sujet des portes, et leur maintien, est donc particulièrement important vis-à-vis des aménités de l'espace public.

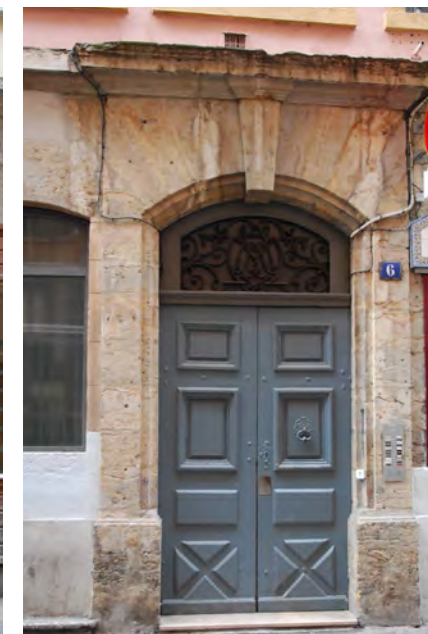
Il semble donc aujourd'hui nécessaire d'insister sur la qualité de ces éléments trop fragiles qui sont remplacés par des éléments banaux et sans intérêts particuliers.

II.3.2.4 – *Les lambrequins*

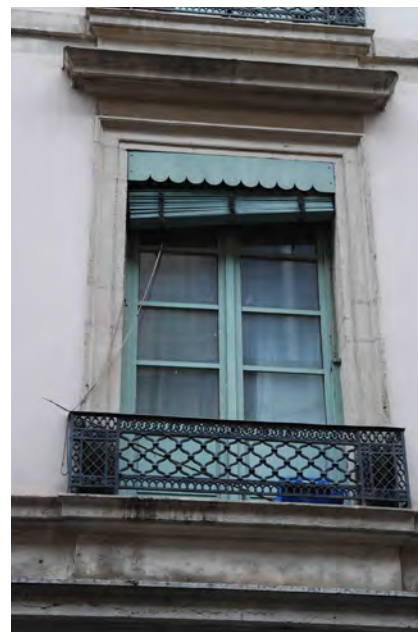
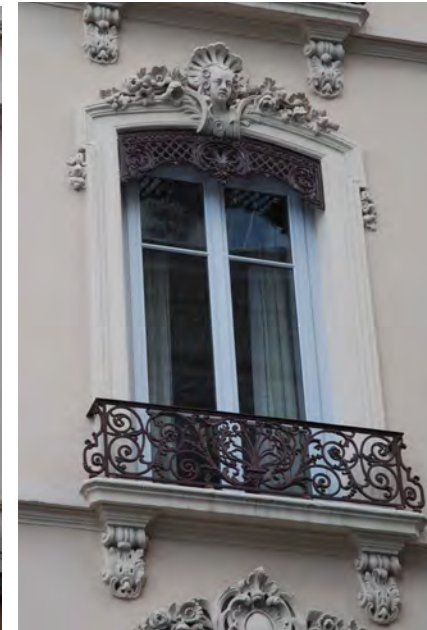
Les lambrequins, apparus à Lyon vers 1830 - et donc particulièrement récents - avec pour objet la protection et dissimulation des stores lorsque ceux-ci sont repliés, sont l'un des emblèmes les plus connus du patrimoine lyonnais. En effet, nul par ailleurs en France leur développement n'a été aussi marqué et systématiquement. Cela est dû à la densité des percements des façades qui, laissant de fait des trumeaux étroits, ne permettent pas l'emploi de contrevents et imposant donc l'usage de stores.

D'abord simples planches de bois, les lambrequins seront rapidement ornés et travaillés. En fonte ou en tôle, ils feront l'objet de catalogues, édités par des fonderies, dont certains exemplaires nous sont parvenus aujourd'hui.

Bien qu'un nombre important d'immeubles équipés de lambrequins à Lyon ne le soient pas d'origine, car plus anciens, leur installation ou présence est tolérée au sein de l'AVAP du fait de leurs qualités propres et de l'image propre à la ville portée par ces éléments, à l'exception des immeubles les plus anciens (XV, XVI, XVII^e) dont les embrasures sont dotées de croisillons.



Portes anciennes. 1^{ère} moitié du XVII^e (en haut à gauche) vers 1760 (en haut à droite) première moitié du XVIII^e siècle pour celles du bas.



Portes du XIX^e siècle (vers 1850 pour la porte en bas à droite, 1^{ère} moitié du siècle pour les autres)

Les lambrequins arrivent à Lyon à la fin du XVIII^e siècle. D'abord très simples, ils se complexifient rapidement (matériaux, formes, découpes...)

II.3.2.5 – *Les devantures commerciales*

Les devantures commerciales les plus anciennes sont pour la plupart des appliques plaquées contre l'édifice. Ces devantures apparaissant au XIX^e mais ne se généralisant que dans sa seconde moitié, une grande majorité des immeubles des Pentes ne sont pas adaptés à ces éléments, qui peuvent alors venir occulter certains motifs ou modénatures qualitatifs : arcades, corniches, pierres apparentes...

En revanche, la grande qualité d'un nombre réduit de ces éléments, leur participation à l'animation de l'espace urbain, leur propension à porter une ambiance particulière, justifie pleinement la conservation des plus belles d'entre-elles. Elles méritent alors pleinement d'être repérées au sein de l'AVAP.

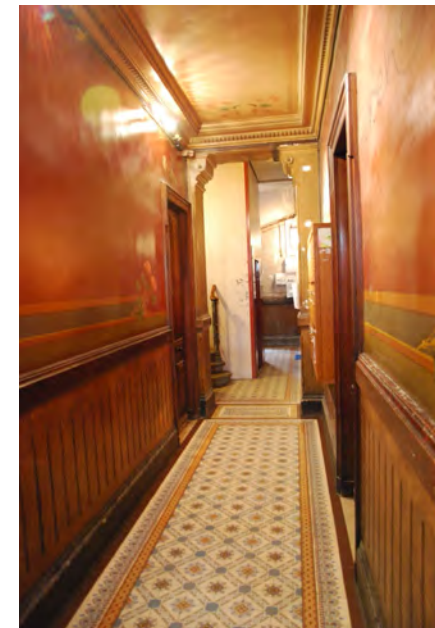
Les plus belles sont localisées rue Royale, autour et dans les environs de la place Sathonay, rue Pierre Blanc, autour de la place Morel.

II.3.2.6 – *Les halls d'immeuble*

Bien que les intérieurs des immeubles ne puissent être réglementés par une AVAP, il est important de signaler au sein de ce diagnostic la très grande qualité de certains des halls rencontrés sur les Pentes. La plupart de ces éléments remarquables sont situés rue de la Martinière, dans des immeubles 1900 cossus développant de riches décors de stuc et de mosaïques, et dans lesquels le travail du bois ou du fer forgé est très important. D'autres halls, bien que plus modestes et anciens, sont également tout à fait remarquables, du fait notamment de leur rareté : très beau décor peint sur l'intégralité des murs et plafonds au 7, rue Sainte Clothilde, décor remarquable également au 26, rue des Capucins... Une quinzaine de halls, couloirs ou allées sont ainsi concernés par ce marquage sur la carte de l'AVAP.⁷

II.3.2.7 – *Les niches et statues*

Un certain nombre de ces éléments est répertorié au sein des Pentes. Il s'agit d'un patrimoine bien connu car marquant assez fortement le paysage urbain. La plupart de ces éléments datent du XVII^e ou XVIII^e siècle, et sont souvent placés dans des angles d'édifices, en surplomb d'un carrefour qu'ils «protègent.» C'est un patrimoine assez abîmé. Un certain nombre de statues ou de niches sont en effet dans un état de dégradation avancé, leurs reliefs gommés par l'érosion.



Plusieurs halls sont de très belle qualité sur les Pentes. Ils sont, pour la plupart, du XIX ou début XX^e.



Plusieurs devantures en applique sont de belle qualité et bien conservées. Elles datent pour la plupart de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

La statuaire privée est très répandue, notamment sur les angles d'immeubles. Ce patrimoine, très fragile, peut être très dégradé, et très peu mis en valeur.

II.3.2.8 – *Les puits, citernes fontaines et pompes.*

Ce patrimoine lié à l'eau, est, comme dans une majorité des quartiers anciens de Lyon, particulièrement présent et représenté, bien qu'assez peu spectaculaires : les citernes, par exemple, ne se manifestent que par une dalle ouvragée et percée. Fontaines et pompes sont moins courantes et localisées dans les demeures cossues situées en bas de Pentes, les immeubles rue Royale sont ainsi particulièrement bien équipés. Il s'agissait d'alimenter l'immeuble en eau, mais aussi de faciliter le nettoyage des cours et rez-de-chaussée dédiés aux chevaux des résidents...

Les fontaines publiques anciennes sont pratiquement absentes de l'espace public. Toutefois, un nombre assez conséquent de petites fontaines de dimensions très modestes, représentant un lion crachant de l'eau, ont été installées au XX^e siècle. Bien que discrètes, elles sont un élément participant à l'élaboration et l'affirmation de l'atmosphère du quartier.

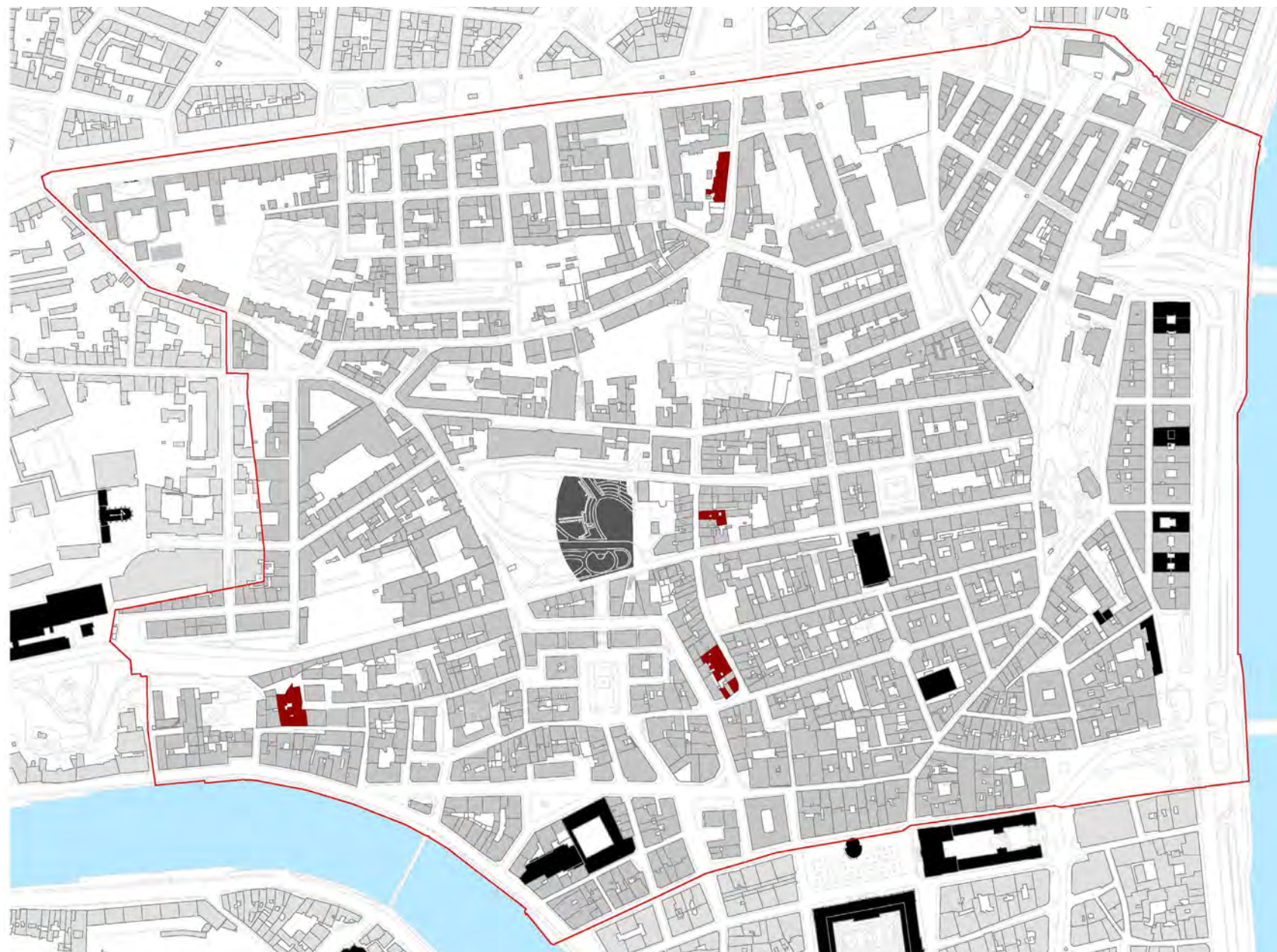


Une fontaine monumentale, installée dans la cour d'un immeuble du quartier Saint-Clair.

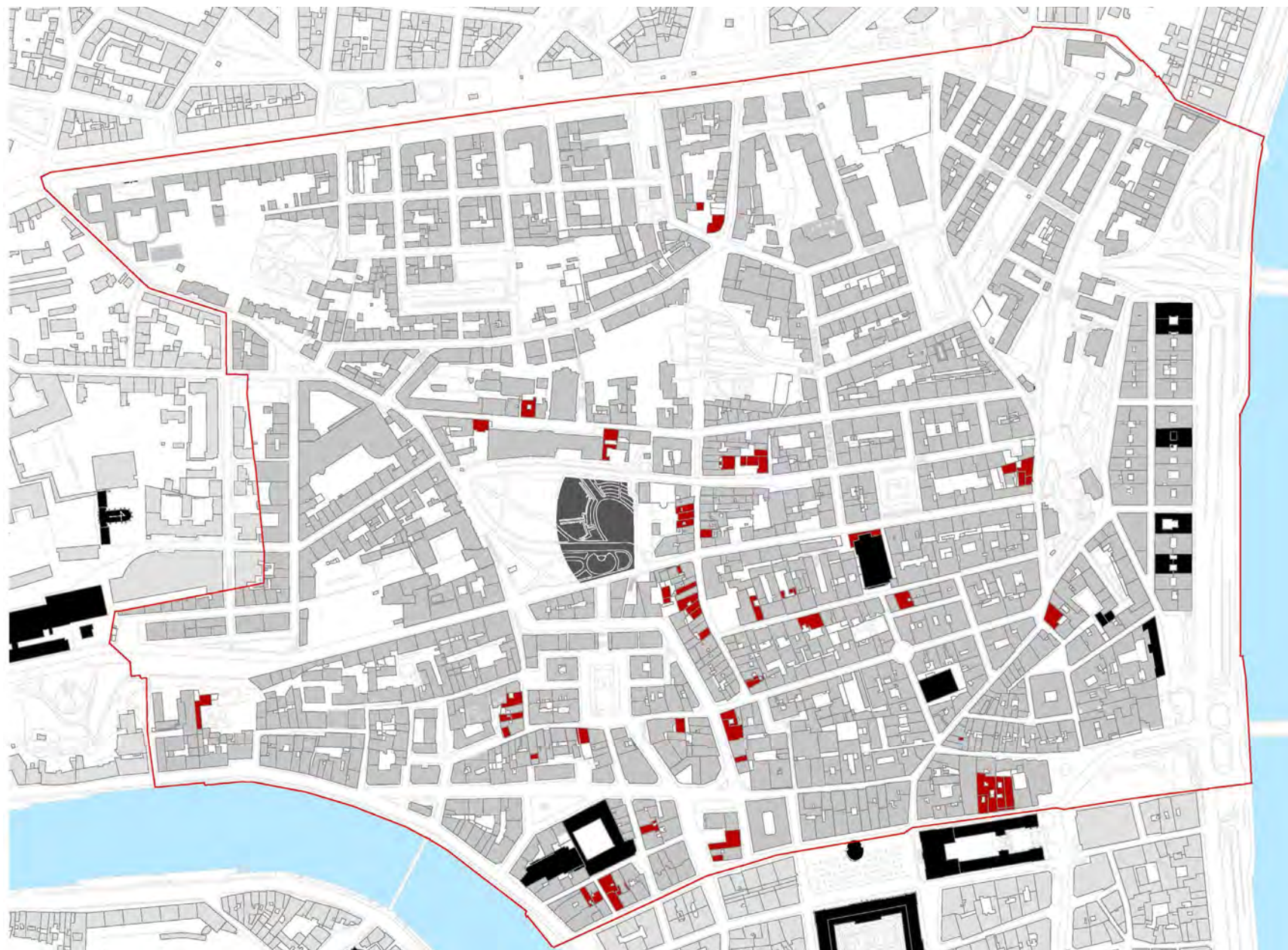


Puits et communs dans la cour d'un immeuble, à Saint-Clair.

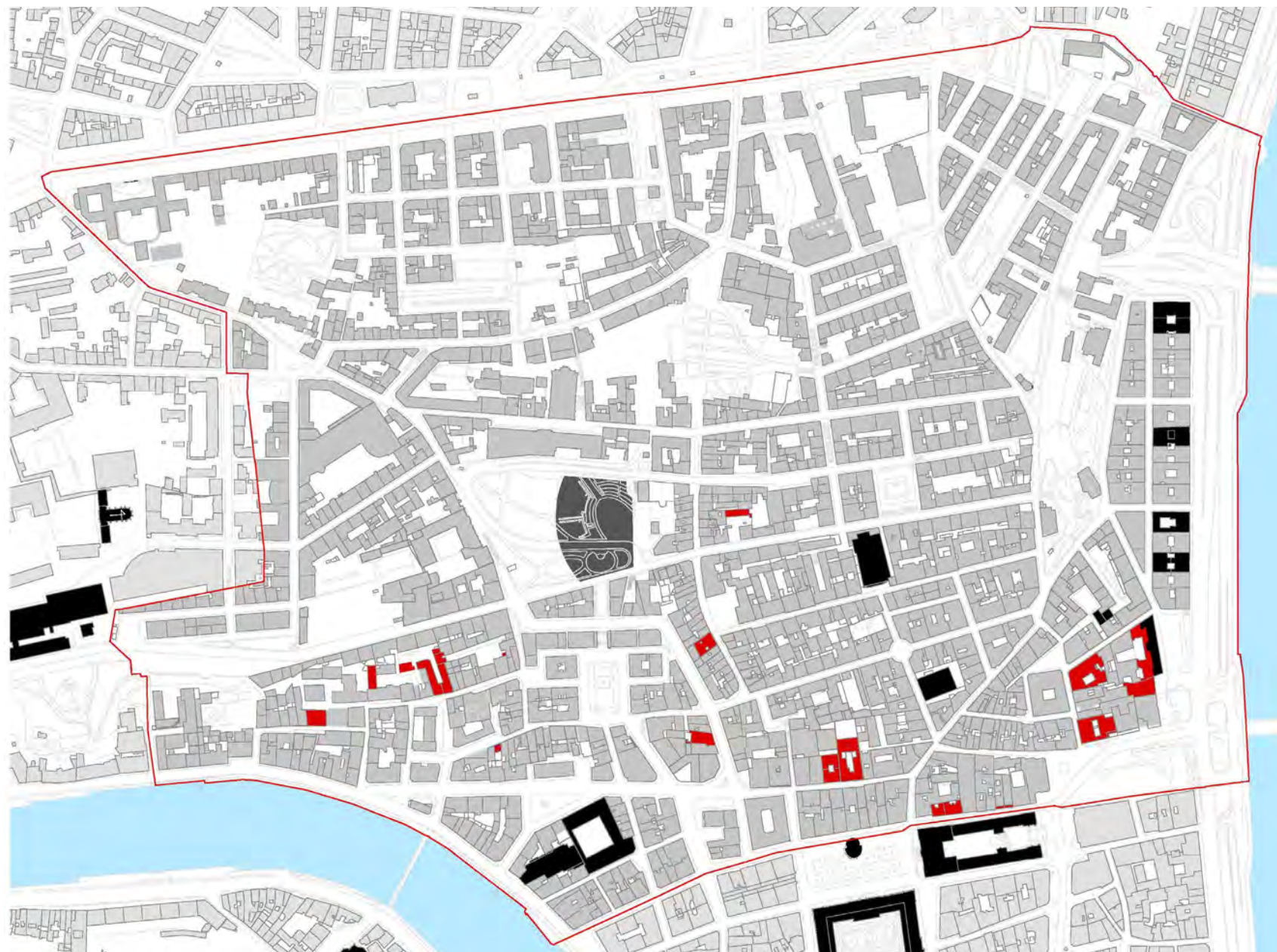




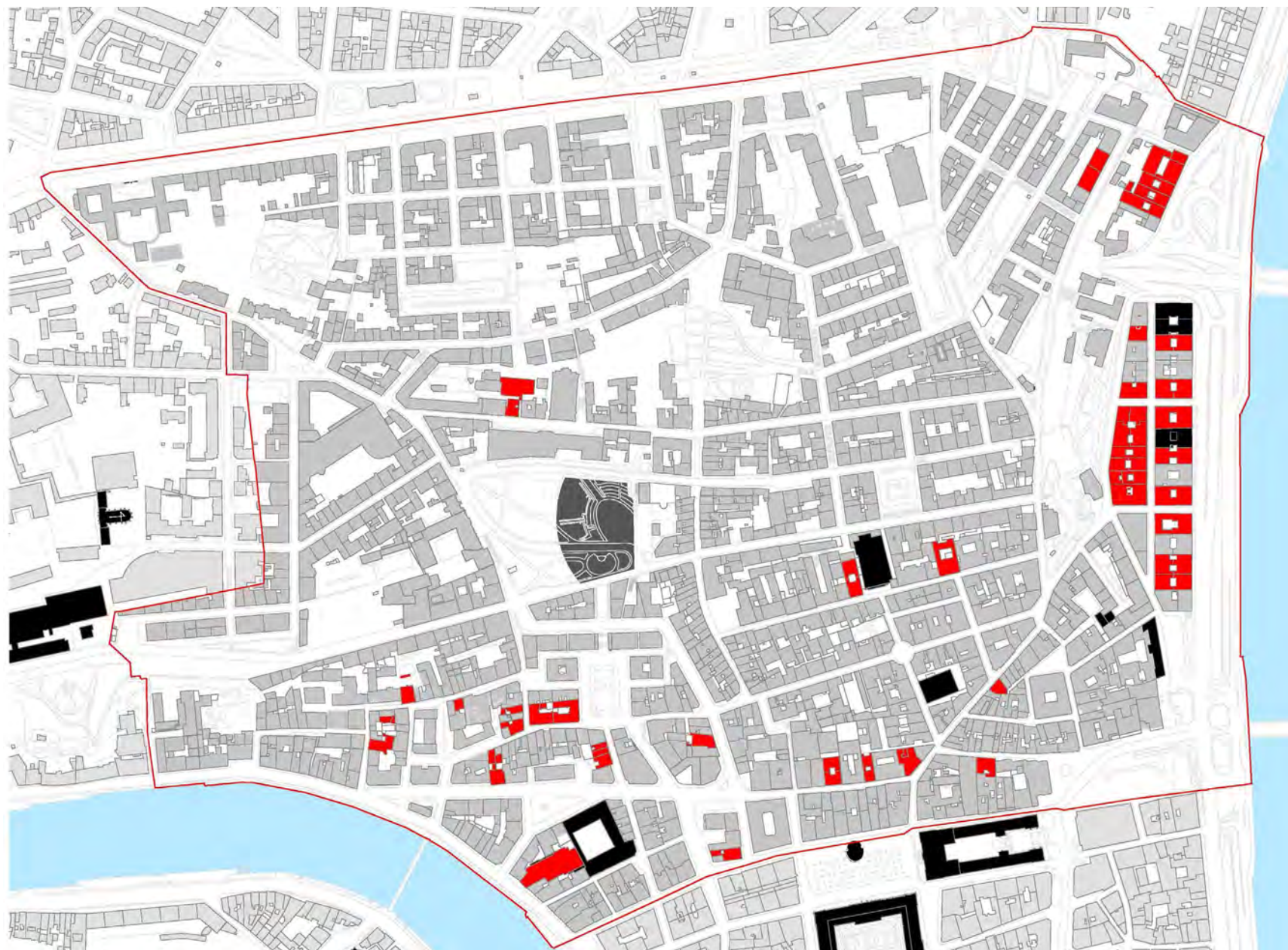
Bâtiments édifiés entre 1400 et 1600.



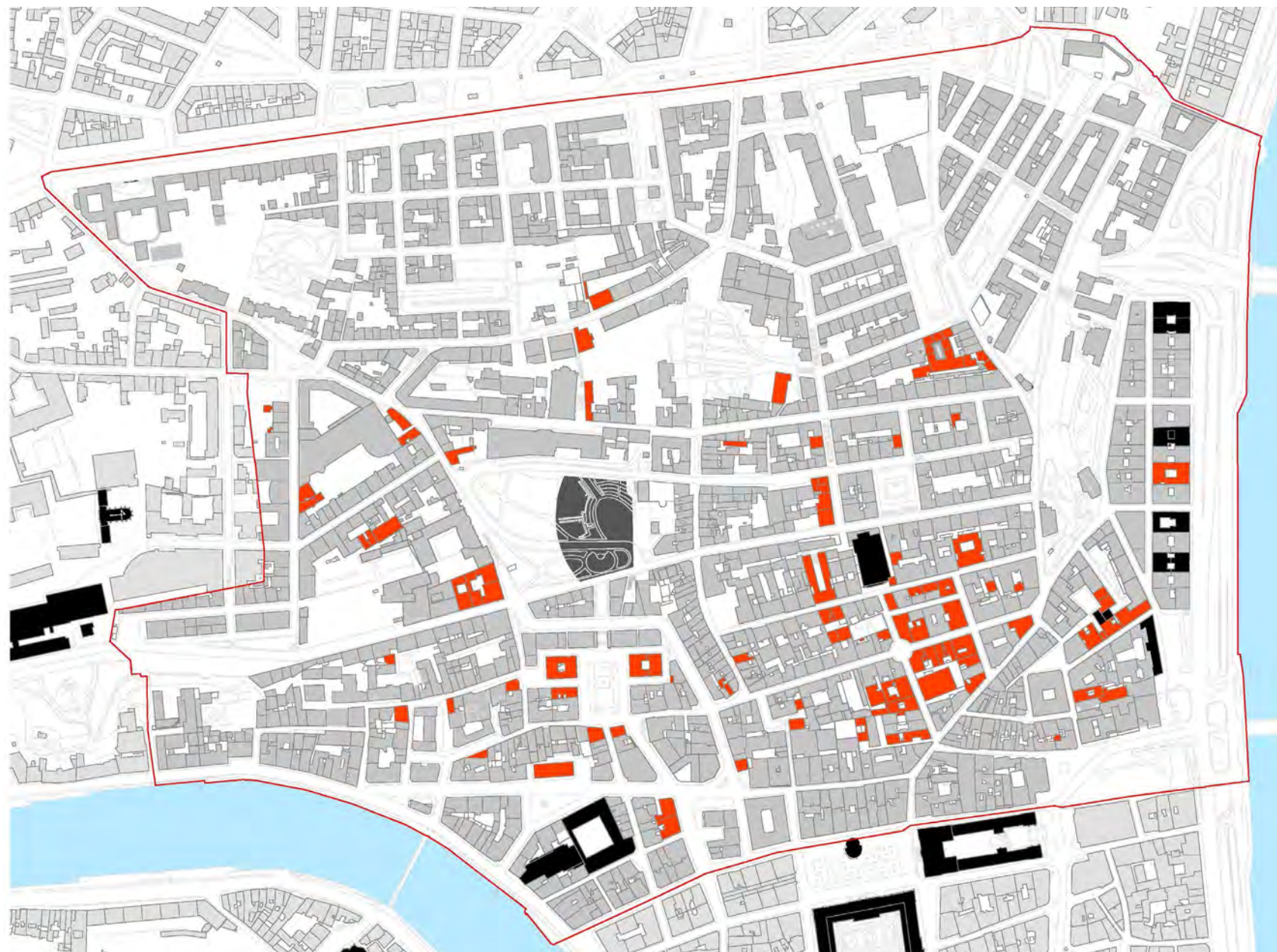
Bâtiments édifiés entre 1600 et 1700.



Bâtiments édifiés entre 1700 et 1750.



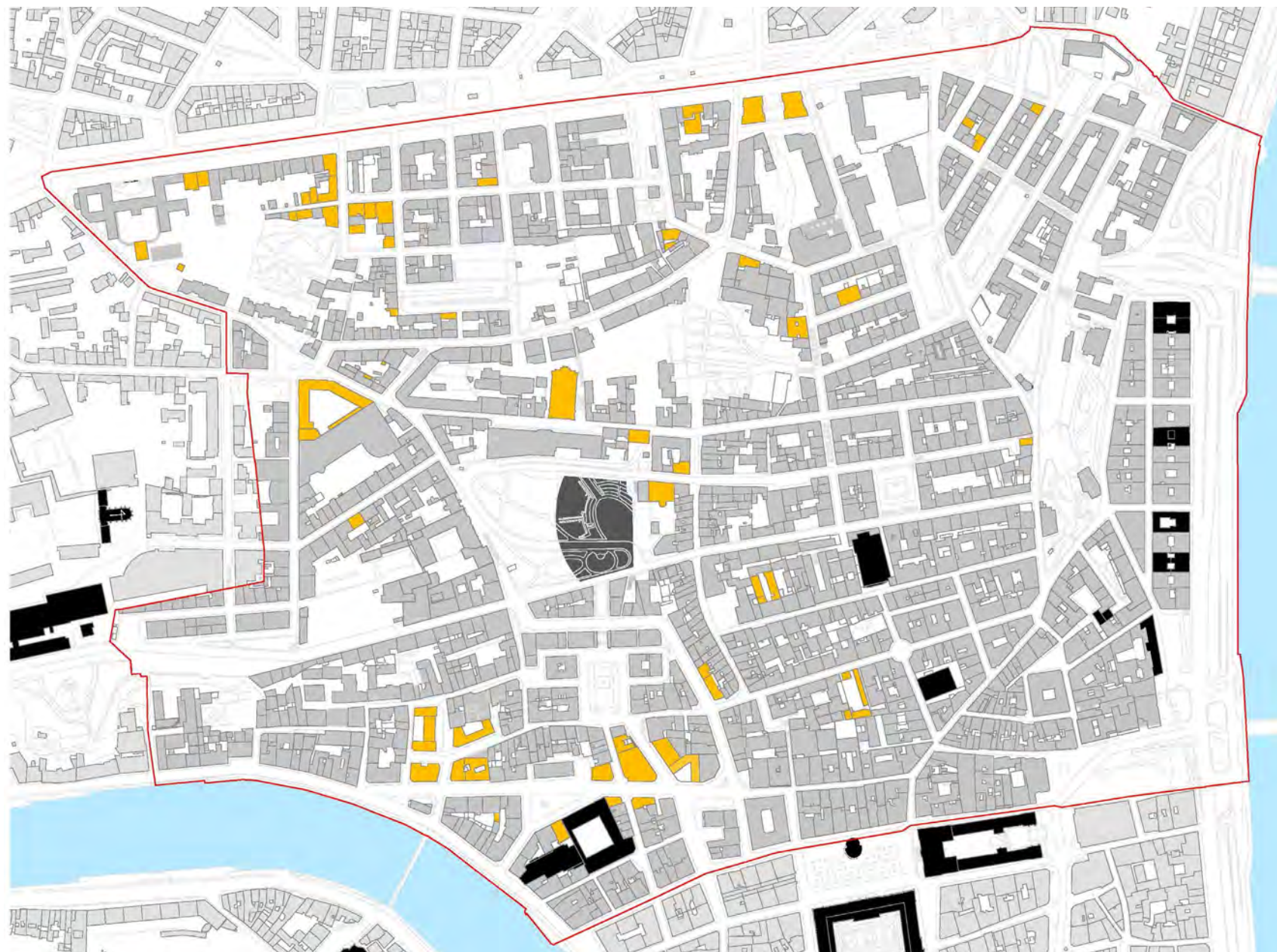
Bâtiments édifiés entre 1750 et 1790.



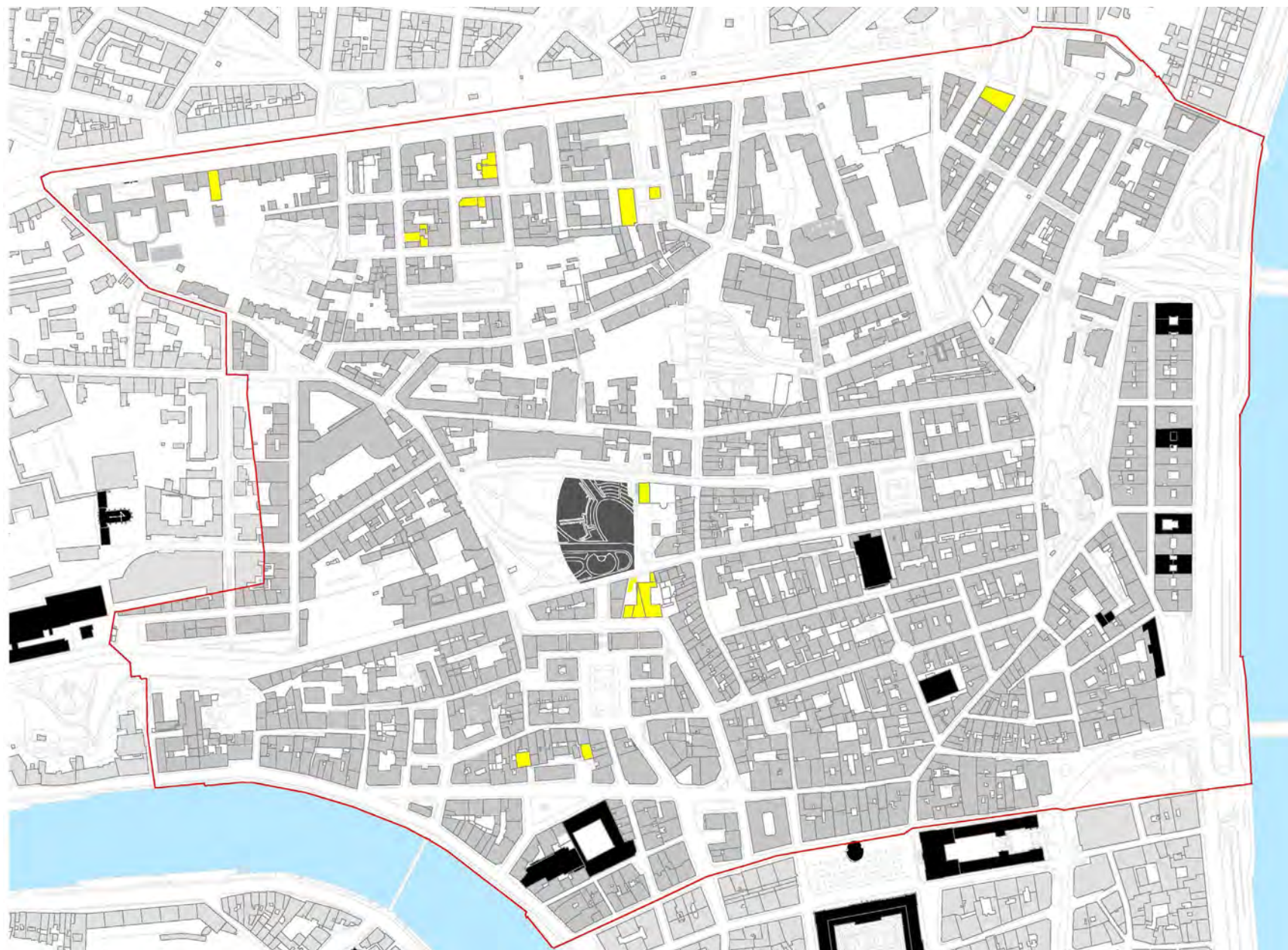
Bâtiments édifiés entre 1790 et 1830.



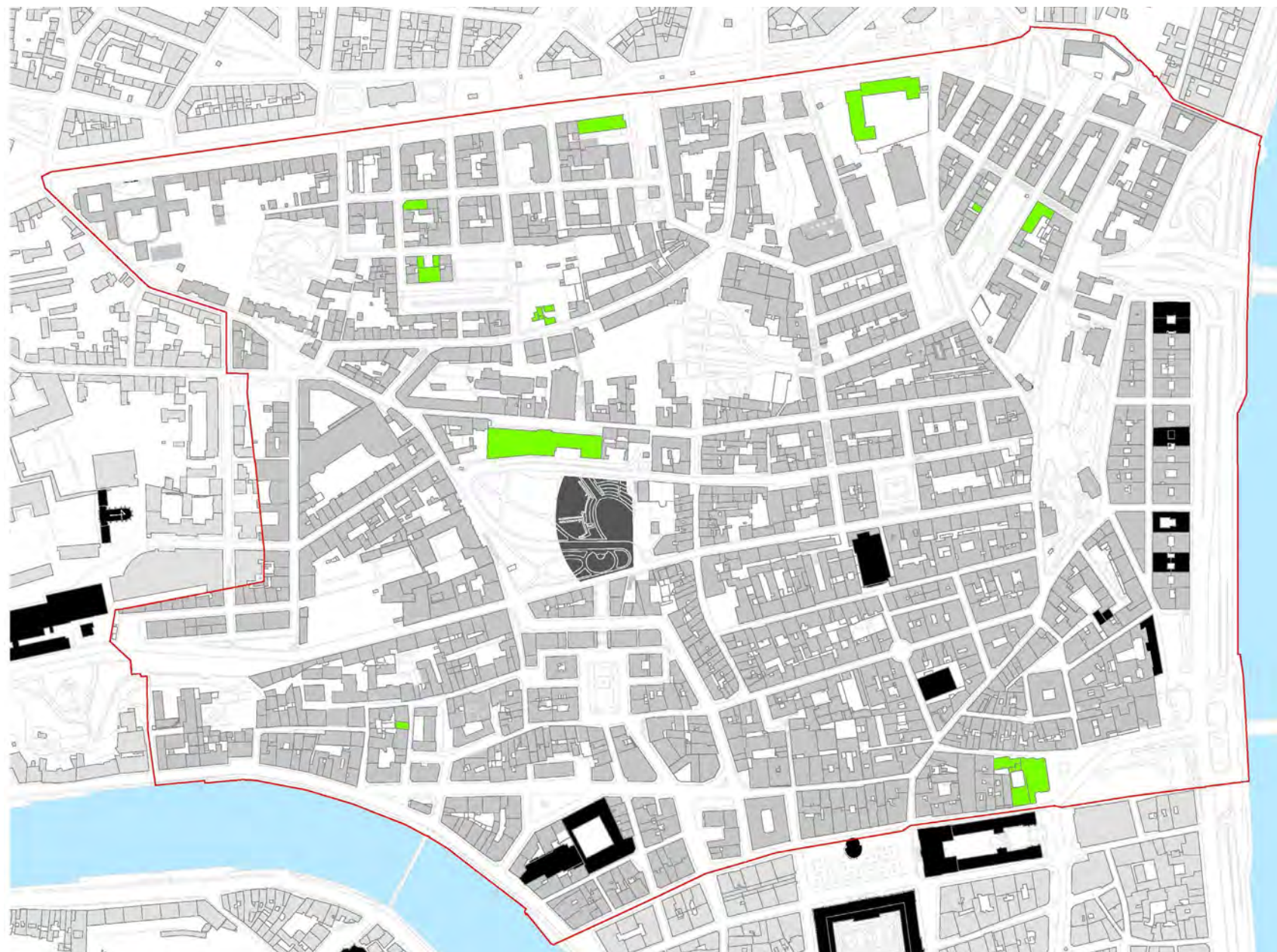
Bâtiments édifiés entre 1830 et 1860.



Bâtiments édifiés entre 1860 et 1914.



Bâtiments édifiés entre 1914 et 1945.



Bâtiments édifiés entre 1945 et 1980.



Bâtiments édifiés entre 1980 et 2016.

II.3.3 – Les enjeux de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural

Un ensemble urbain dominé par l'immeuble Canut.

- Une grande hétérogénéité des constructions de toutes époques, du XV^e au XX^e siècle, de toutes tailles et toutes qualités.
- Une importante proportion d'immeubles édifiés au début du XIX^e ; de bonne facture et produits en série : les immeubles Canuts.
- Un langage architectural diversifié mais souvent sobre qui traduit l'usage industriel : volumes simples, toitures double pan, façades peu ornementées, façades percées, fenêtres hautes.
- Un rare exemple urbain lié à la première révolution industrielle, entre l'artisanat et l'industrie.

Un héritage des traditions architecturales lyonnaises.

- Des façades sobres très percées, mais des cours ou escaliers de grande qualité.
- Des traboules : plus de 160 traboules présentes dans le secteur AVAP, dont une douzaine sous convention cour traboule.
- Des constructions en maçonnerie, de bonne facture, et de nombreux étages.

La protection du patrimoine bâti.

Un patrimoine pluriel :

- Une grande hétérogénéité des constructions de toutes époques, du XV^e au XX^e siècle, de toutes tailles et toutes qualités.
- Un patrimoine autre qu'architectural et urbain : technologique, avec le funiculaire de la rue Terme ou le métro C, social, avec les Prud'hommes, les coopératives d'achat, les journaux ouvriers ou les révoltes Canut, culinaire avec les Mères Lyonnaises dont la mère Brazier, rue Royale.
- Un quartier de savoir-faire, avec de nombreux artisans toujours présents, dont plusieurs Soyeux (Brochier, Prelle, Tassinari et Chatel...)
- Un patrimoine végétal conséquent, avec de nombreuses places arborées aménagées au XIX^e siècle, ou le Jardin des Plantes, premier jardin botanique de Lyon.

Un patrimoine fragile :

- Un gros-œuvre dans un état général satisfaisant, un second-œuvre plus impacté
- Des modernisations et rénovations parfois peu respectueuses des qualités architecturales du bâti,
- Des remplacements de menuiseries ponctuels et peu qualitatifs, conduisant à une hétérogénéité des façades qui dégradent la qualité de l'espace public,
- Des disparitions ponctuelles mais régulières d'éléments de second-œuvre, pourtant qualitatifs : portes, devantures, ferronneries, escaliers.
- Des espaces à fort potentiel patrimonial à valoriser : Jardin des Plantes, cloître du couvent des Bénédictines.

Un patrimoine vivant :

- Un patrimoine ancien parfois insalubre, mais en net recul,
- Des difficultés à concilier respect du bâti et attentes de la vie contemporaine,
- Une forte demande de logements entraînant la transformation de locaux du rez-de-chaussée, tandis que ceux-ci auraient pu bénéficier à la collectivité : poubelles, vélos, poussettes.
- Des solutions thermiques applicables afin d'améliorer le bilan énergétique des immeubles.



Eugénie Brazier aux fourneaux ; quelques symboles de la cuisine «lyonnaise.»

II.4 – AUTRES PATRIMOINES

Un élargissement de la notion de patrimoine.

Le patrimoine n'est pas que paysager, urbain ou architectural. Se constituant au fil du temps, de nombreux autres «patrimoines» sont présents sur les Pentes de la Croix-Rousse. Plus ou moins médiatisés, ils sont de nature très diverses : patrimoine historique, en rapport avec les grands ou petits faits de l'histoire, patrimoine institutionnel, patrimoine artistique au sens large (gastronomique, musical) patrimoine sociétal...

IV.1 – Les mères de Lyon : un patrimoine gastronomique.

On attribue parfois à Lyon le titre de «capitale mondiale de la gastronomie.» Ce titre a été décerné à la ville en 1935 par le célèbre critique culinaire Curnonsky. Celui-ci reconnaissait ainsi la qualité de la cuisine lyonnaise, encore très orientée sur le terroir, les plats simples : c'est la cuisine des «Mères» ; apparues au milieu du XIX^e siècle.

Les Mères lyonnaises sont souvent d'anciennes cuisinières au service de maisons bourgeoises, ayant décidé de se mettre à leur compte. L'une des toutes premières, si ce n'est la première, serait la dame Guy, qui, en 1759, tient une guinguette à la Mulatière. Elle est réputée pour sa «matelote d'anguilles.» Ses petites filles, la Génie et sa sœur Maréchal, reprennent la guinguette et lui confèrent ses lettres de noblesse, en gardant le plat rustique ayant fait la réputation du lieu : une tradition est née.

L'âge d'or des Mères Lyonnaises est constitué par l'Entre-deux guerres, correspondant à la fois au développement de la critique gastronomique et du tourisme «local» notamment automobile. Le «Guide Michelin», qui devient gastronomique en 1920 et attribue des étoiles dès 1931, bien qu'existant depuis 1900, est un véritable emblème.

Si les mères célèbres sont nombreuses, la plus décorée est incontestablement la mère Brazier. Eugénie Brazier naît près de Bourg-en-Bresse en 1895 ; d'abord employée par la Famille Milliat, puis par la mère Fouilloux et enfin par la Brasserie du Dragon, elle ouvre en 1921 son restaurant rue Royale, dans le quartier Saint-Clair.

Ce restaurant obtiendra deux étoiles en 1932 puis la troisième en 1933. Le restaurant de la mère Brazier existe toujours aujourd'hui, tenu par Mathieu Vianney.

Outre le fait que le restaurant de l'une des mères les plus respectées est situé dans le secteur de l'AVAP des Pentes de la Croix-Rousse, il faut souligner que l'ensemble du quartier de l'Hôtel de Ville, et particulièrement le quartier Saint-Clair, sont considérés comme l'un des principaux moteurs du développement du patrimoine culinaire lyonnais. Habités par de riches bourgeois, souvent des commerçants, des banquiers, cette riche population se caractériserait par une grande consommation de déjeuners d'affaires. La concentration de clients potentiels aurait été suffisante pour générer une émulation culinaire.

IV.2 – Les Prud'hommes.

Les Prud'hommes sont une institution dont l'origine est établie dès le XIII^e siècle. L'institution est chargée de juger les différents pouvant survenir au sein de corporations ou de métiers (artisans, commerçants...), prud'homme étant une contraction de «preux homme» ou «prode homme» ; les deux termes ayant pour même racine latine «prodesse» : être utile. Jusqu'à la Révolution, les Prud'hommes sont essentiellement le fait de privés, et notamment des corporations. Les Prud'hommes disparaissent donc en 1791 lors de la suppression de ces Corporations de métiers.

Ils sont rétablis et institutionnalisés par une loi de Napoléon datée du 18 mars 1806 à Lyon, une première en France. Ce conseil est dédié à l'industrie de la soie, alors en pleine reprise sous l'effet des politiques de relance mises en place, qui s'illustre notamment par d'importantes commandes effectuées aux principaux marchands. La loi s'inscrit dans une volonté d'encadrer les processus de production afin de faciliter le développement de l'industrie textile, en n'est alors qu'une mesure - importante certes - parmi d'autres : création du Jardin des Plantes, de diverses écoles destinées à l'enseignement, de la Condition des Soies, etc. Les employeurs y sont toutefois majoritaires.

C'est la seconde république qui donnera, en 1848, les grandes lignes que conserve encore aujourd'hui cette institution, notamment la parité «ouvriers-patrons.» Ces conseils se développent rapidement durant le XIX^e, s'ouvrant à de nouvelles professions et étant progressivement reconnus comme une composante à part entière du système judiciaire français.



*Le restaurant de la «Mère Brazier» (en haut.)
Un conseil des Prud'Hommes. Ceux-ci ont été créés à Lyon en 1806. (en bas.)*



*Différentes soies fabriquées depuis le XIX^e siècle à Lyon.
Les motifs floraux étaient très prisés au XIX^e siècle.*

IV.3 – La Soie lyonnaise.

C'est le patrimoine premier des Pentes de la Croix-Rousse, qui, par l'intermédiaire des Canuts, a façonné l'image du quartier - et de la ville de Lyon - jusqu'à nos jours. On retrouve ainsi dans la gastronomie locale la «Cervelle de Canut»; témoin indirect mais toujours persistant de cette omniprésence de la soie dans la ville entre le XVII^e et le XIX^e siècle. Que serait Lyon sans la soie ?

La soie est une fibre textile d'origine animale, produite par de nombreuses araignées ou chenilles de papillons, notamment les bombyx ou yponomeutes. La soie de culture est en principe tirée du cocon de la chenille «Bombyx du murier» (*Bombyx mori*) ; la soie dite sauvage provenant quant à elle du cocon de ver à soie Tussah. (*Antheraea pernyi*). L'industrie de la soie s'appelle la sériciculture.

La soie vient d'Asie ; c'est un produit ancien, le plus ancien fragment connu étant daté de 2570 av JC, retrouvé en Chine. Ce pays aurait par ailleurs conservé l'exclusivité de la fabrication du tissu pendant trois millénaires. Le secret de sa fabrication arrive en Europe vers 600, bien que l'on puisse penser que ces techniques de fabrication se soient diffusées de manière lente bien avant cette date. Avant le Haut Moyen-âge, la fabrication demeure un mystère en Europe ; ainsi Pline l'Ancien, dans son Histoire Naturelle, affirme que les Chinois récupèrent les fils sur les feuilles des arbres : Les Sères, célèbres par la laine de leurs forêts ; [] détachent le duvet blanc des feuilles, en l'arrosant d'eau; puis les femmes exécutent le double travail de dévider et de tisser.

L'usage de la soie se généralise en Chine à partir du 2^eème siècle av-J.C. C'est déjà un produit de luxe, réservé aux classes les plus fortunées - souvent dirigeantes, parfois à l'exclusivité de la famille impériale - mais aussi un produit d'exportation. On en trouve ainsi à la cour de Perse lors de la conquête d'Alexandre, vers -330 -340 av-J.C, mais aussi en Egypte vers -1000. En Chine, le tissu est utilisé comme matière première pour vêtements, mais pas uniquement. On s'en sert également comme support d'écriture, se substituant ainsi au papier de bambou, de lin... mais également comme monnaie, devenant ainsi une valeur-étalon (comme l'or.). C'est également un cadeau de grande valeur, formant l'essentiel des présents diplomatiques chinois durant plusieurs siècles.

La soie arrive en Europe transportée pour l'essentiel par des marchands chinois empruntant les diverses et célèbres Routes de la Soie. Mises en place à partir du second siècle av-J.C. ; les marchandises mettent plus d'un an à arriver en Europe, par voie terrestre via Samarcande jusqu'à Antioche, puis par bateau vers Constantinople, Alexandrie, Rome.

Consciente de la valeur de la soie, la Chine cherche à conserver son quasi-monopole de production par divers moyens ; notamment l'usage de la peine de mort pour toute personne exportant des œufs, des cocons ou des vers à soie. Toutefois, en 552, l'Empereur byzantin Justinien se voit offrir des œufs de vers à soie par deux moines nestoriens qu'ils auraient caché dans leurs cannes en bambou. Des fabriques impériales sont créées, et s'inspirent des techniques de tissage sassanides. Toutefois, seules des soies médiocres ou moyennes sont produites ; les Chinois, du fait de leur expérience, produisant des soies de bien meilleure qualité, toujours très recherchées.

Quelques siècles plus tard, en 1147, Roger II de Sicile met à sac Thèbes et Corinthe, deux importantes villes de production de la soie au sein de l'empire Byzantin. Les ouvriers seront déportés à Paleme. Le déclin de l'Empire Byzantin entraîne par ailleurs un important transfert d'ouvriers qualifiés depuis Constantinople vers l'Italie ou vers Avignon, alors cité des Papes. Des cités se spécialisent, notamment Lucques, mais Gênes, Venise et Florence exportent également vers l'Europe entière.

Bien que diverses évolutions technologiques surviennent, notamment au cours des XIV et XV^e siècles, les soies italiennes demeurent trop chères pour les clients français, très consommateurs. Louis XI décide ainsi en 1466 de développer la production de la soie à Lyon, puis la déplace à Tours. Mais, en 1540, François Ier accorde le monopole de la production de la soie à la ville de Lyon, alors en pleine prospérité économique, et surtout sur la route des Italiens se rendant à Bruges ou Gand. L'idée est d'empêcher l'exportation massive d'or français à l'étranger en substituant aux produits italiens des produits français.

De fait, à la même époque (vers 1570-1580), la culture du murier est introduite en France, notamment sous l'influence d'Olivier de Serres, donnant naissance aux magnaneries qui sécuriseront l'approvisionnement en matière première. A la fin du siècle, on estime que 4 millions de mûriers auront été plantés. Ce rapide développement est fortement lié aux pressions exercées par les différents gouvernements en place.



*Un métier Jacquart en fonctionnement.
Association la Soierie Vivante.*



Un métier à soie mécanique.

L'industrie de la soie lyonnaise se développa alors rapidement et progressivement, au fur et à mesure de la sécurisation des apports en matière première. La ville développa également progressivement un style propre, coloré, très centré sur l'évocation et la reproduction de paysages. Au milieu du XVII^e siècle, on trouve ainsi à Lyon 14000 métiers.

Progressivement, la ville de Lyon se spécialise, et la productivité augmente au fur et à mesure des innovations technologiques mises en place. Celles-ci sont ponctuelles et partielles tout au long du XVIII^e siècle, et les nombreux dispositifs inventés seront repris et synthétisés par Jacquard au début du XIX^e. C'est ce dernier siècle qui constitue à Lyon le véritable âge d'or de la soierie, puisque la ville s'impose comme la capitale incontournable en Europe - et probablement dans le monde - de la production de soie.

Progressivement toutefois, la soie cède du terrain face aux autres tissus, la plupart étant meilleur marché. De nombreuses maladies (pébrine, muscardine, flacherie) le détournement progressif de la mode, les débuts de la mondialisation, des crises financières ou sociales conduisent lentement l'industrie de la soie à s'effacer du paysage français, puis lyonnais, et enfin européen.

En 2008, les principaux producteurs de soie brute sont la Chine, l'Inde, l'Italie, Hong-Kong, mais la Chine et l'Inde sont toutefois situés loin devant les autres producteurs. La soie ne représente quant à elle plus que 0,2% des volumes textiles produits dans le monde...

III - LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

III.1 – LA MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE, URBAINE ET BÂTIE

III.1.1 – La diversité paysagère des Pentes de la Croix-Rousse

Les Pentes présentent un certain nombre de visages urbains, héritage de son histoire complexe. Densément bâties, elles ne laissent pas moins la place à quelques parcs et espaces verts qui structurent fortement l'espace et lui confèrent une identité particulière. La partie Est des Pentes est très densément urbanisée. Les espaces végétaux y sont réduits et limités en variété, du fait de la densité urbaine et des contraintes fortes d'urbanisation de ces Pentes. Quelques espaces plantés, pour certains issus de la reconversion de terrains non-constructibles, trop contraints ou ayant fait l'objet de démolitions, proposent néanmoins des espaces de respiration dans ce tissu urbain, tels que le jardin de Croix-Paquet, le jardin Magneval ou le jardin du gros Caillou. Ces espaces accueillent des groupes arborés et des massifs paysagers qui constituent à la fois des zones de fraîcheur et des signaux dans le paysage urbain.

L'ouest des Pentes, hors AVAP pour l'essentiel, dispose d'un tissu urbain plus relâché et accueille des espaces verts ou Pentes boisées, publics ou privés, plus nombreux et plus vastes. Il faut noter la présence de deux jardins «remarquables» en bordure et dans l'AVAP : le jardin des Chartreux, hors périmètre, qui se prolonge dans le périmètre par l'esplanade en partie plantée de la place Rouville, et le jardin des Plantes. Le jardin des Chartreux, conçu comme un parc belvédère par les frères Bühler au XIX^e siècle, est l'un des trois jardins «historiques» de Lyon (avec la Cerisaie et le parc de la Tête d'Or). Il devrait trouver son prolongement «naturel» en tant que balcon vert sur les défilés de la Saône et la colline de Fourvière, sur la place Rouville, dont il est pour l'instant totalement distinct dans la composition comme dans le vocabulaire architectural et paysager.

Les quartiers situés au pied des Pentes, plus anciens, exercent également un fort contraste avec ceux situés en cœur de Pente : on oppose des tracés hérités du Moyen-âge, étroits et sinueux, à des rues de dimensions plus conséquentes mais aussi rectilignes, qui offrent des perspectives ayant pour points focaux des espaces végétaux. C'est le cas, par exemple, de la rue Burdeau, débouchant d'un côté sur le Jardin des Plantes et de l'autre sur le jardin de Croix-Paquet. Ce sont ces alignements et ces échappées visuelles qui atténuent la sensation de grande densité du quartier. Les quelques



Les Pentes de la Croix-Rousse montrent de nombreux visages urbains. La présence ponctuelle d'arbres permet de contrebalancer efficacement la sensation d'oppression générée par les rues longues et étroites.



Les soubassements des immeubles s'étagent en gradins, desservis par les escaliers.

rues rectilignes du pied des Pentes ne présentant pas d'échappatoires visuels, à l'image de la rue Coustou ou Coysevox, paraissent dès lors plus oppressantes.

Il serait également facile d'opposer les quartiers Canuts bien constitués de la première moitié du XIX^e siècle, à ceux de la seconde moitié, qui présentent d'évidents signes de l'arrêt rapide des constructions, faute de demandeurs. Dans ces derniers, les immeubles de 25 mètres jouxtent en effet de nombreuses dents creuses ou de petits édifices édifiés ultérieurement ; le processus d'urbanisation n'ayant pas été achevé.

En somme, les Pentes ont de multiples visages, le tout rendu cohérent par l'omniprésence d'un bâti de qualité, doté de nombreux étages et d'aspect souvent simple.

III.1.2 – La structuration des îlots et leur adaptation à la géographie du site

Les îlots sont le reflet de l'époque et des techniques de construction inhérentes qui les ont engendrés. Sur les Pentes, ils sont, par conséquence, de nature très variées. Il est ainsi difficile de comparer un îlot hérité du moyen-âge ou de la Renaissance, avec un îlot issu de la spéculation immobilière ayant suivi le lotissement des couvents au début du XIX^e siècle.

La structuration des îlots est fortement marquée par la géographie du site du fait de la présence très ancienne de voiries romaines. Les trois montées antiques s'établissent de manière plus ou moins affirmée dans la pente afin d'accéder aux plateaux : on fuit les rivages encore soumis aux inondations et autres aléas climatiques. Le lotissement se fera ensuite «en échelles» ; chaque nouvelle rue reliant deux anciennes montées, le lotissement commençant par le bas puis remontant jusqu'au plateau...

Une structure en damier irrégulière et approximative s'établit donc naturellement dans les Pentes. L'essentiel des voiries est établie en balcon, c'est plus simple pour circuler et les immeubles les bordant, traversants nord-sud, sont ainsi mieux exposés. Les quelques rues dans la pente édifiées au XIX^e, à l'image de la rue Pouteau, sont des rues-escaliers, ceux-ci contreventant le terrain par nature instable. Ces escaliers sont doublés par des montées adaptées au trafic croissant, en lacets, à l'instar de la montée du lieutenant Allouche. Les rues-escaliers permettent des échappées visuelles remarquables sur le grand paysage jusqu'à la rive opposée du Rhône et au-delà et permettent des pauses panoramiques dans les cheminements piétons. Lorsque ces rues-escaliers

sont plantées d'arbres ou massifs arbustifs, cela crée des repères visuels intermédiaires dans la pente, qui permettent de «mesurer» la progression du parcours et de ponctuer la montée ou la descente des zones d'ombrage et de fraîcheur appréciables.

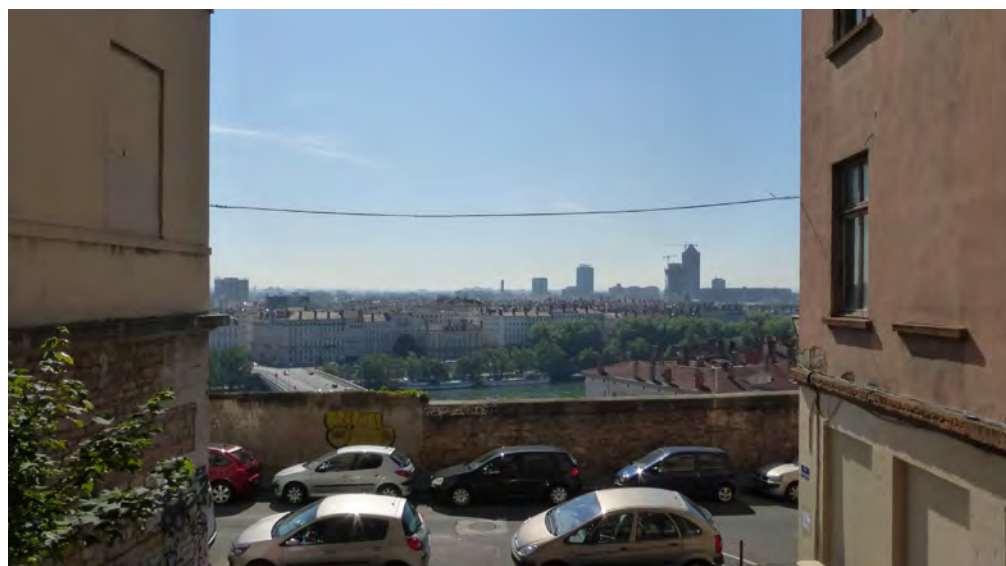
Au début du XIX^e siècle les immeubles s'établissent sur des parcelles découpées dans une optique de maximisation des profits. Ils sauront s'adapter à la pente avec intelligence, développant des étages en contrebas de la rue. Ainsi, rue de l'Annonciade, certains petits édifices de trois étages développent également trois étages sous le niveau de la rue. Passé la porte d'entrée, on descend ainsi chez soi. Par ailleurs, ces immeubles sont bâtis de manière à exercer un effort conséquent de contreventement.

Les immeubles édifiés sur des rues nord-sud, c'est à dire dans la pente, développent également d'intéressantes adaptations. Il n'est pas rare qu'un même immeuble, doté d'une seule cage d'escalier, soit alors doté de deux accès situés à des niveaux qui peuvent être très différents. Par exemple, une entrée au niveau 0, une entrée arrière au niveau 4, quelques étages supplémentaires (entre 3 et 5.) L'escalier sera conçu à galeries, et l'immeuble établi en deux volumes ; l'effet est saisissant.

III.1.3 – La densité bâtie

Le quartier est très densément bâti. Il existe peu de parcelles encore mutables, celles ci sont de plus regroupées sur le haut des Pentes, à proximité du boulevard de la Croix-Rousse. A ce titre, la gestion de la densité est assez aisée. Cette densité, c'est à dire des immeubles mitoyens de grande hauteur présente plusieurs avantages environnementaux. Ils sont, tout d'abord, économes en énergie : les surfaces de toitures et de caves, traditionnels points de pertes thermiques, sont assez réduites du fait de la surface présentée par les façades, moins perméables. Les consommations énergétiques globales sont également mesurées du fait de la superposition et relative porosité thermique des appartements : les étages les plus bas chauffent les étages les plus hauts, etc.

Par ailleurs, cette densité bâtie permet la mixité fonctionnelle des édifices, qui abritent logements, ateliers, activités libérales, activités artisanales et de création, commerces, etc. De fait, une majorité des commerces, emplois, loisirs sont accessibles à pied. Cela réduit très fortement la part des modes de transports lourds, polluants. Par ailleurs, seuls 50% des foyers situés dans les Pentes disposent d'une voiture, ce qui est l'un des plus bas taux d'équipement de Lyon.



*Les échappées visuelles, les parcs rendent supportable la densité urbaine.
Photographies Archipat.*

III.2 – LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

III.2.1 – Les ressources en eau : qualité et gestion

La première particularité du secteur des Pentes de la Croix-Rousse est sa situation par rapport à la presqu'île de Lyon. Ainsi, Les Pentes de la Croix-Rousse sont bordées par deux cours d'eau majeurs qui servent d'exutoire aux eaux pluviales :

- A l'Est, le Rhône
- A l'Ouest, la Saône ; dont seule la partie sud-ouest de la ZPPAUP des Pentes partage une frontière avec ses rives.

En dépit de l'existence de ces deux rivières en bas des Pentes, l'important relief du quartier de la Croix-Rousse limite la perception de la présence de l'eau sur le site. En outre, le quartier est fortement minéralisé, notamment au droit des différentes Pentes. Cette forte imperméabilisation entraîne une absence de la trace du fil d'eau, en dehors de glaciés résiduels le long de certaines montées en escaliers.

Réseaux et épuration

La nature du sous-sol de la Croix-Rousse est variée : les alluvions glaciaires et du miocène qui recouvrent un socle cristallin, laissent peu de place à l'eau dans le sol. Les sous-sols de la Croix-Rousse sont parcourus par un réseau très dense de galeries hydrauliques, historiquement implantées afin de capter les venues d'eau observées en surface.

Cette grande complexité du circuit de l'eau dans le sol entraîne des difficultés de mise en place des réseaux séparatifs et de rétention, du fait notamment des risques de fragilisation des fondations et du sous-sol qu'ils peuvent entraîner.

En outre, le secteur de la Croix-Rousse ne présente pas de grandes opérations d'urbanisme qui constituent le contexte courant de la mise en place de réseaux séparatifs.

Ainsi, le traitement des eaux pluviales est majoritairement assuré par un réseau d'assainissement unitaire enterré sous les voiries qui assurent la desserte du quartier. On note la mise en place ponctuelle et récente de réseaux séparatifs, par exemple rue Eugénie Brazier. Toutefois, ces sections se rejettent dans les sections unitaires attenantes, et



*Escalier rue de Crimée.
Photographie : Soberco Environnement*

constituent ainsi des éléments « en attente » d'une mise en place d'un véritable réseau séparatif.

Ce réseau unitaire est connecté au réseau général de la ville de Lyon ; une goutte d'eau tombant sur le secteur de la Croix-Rousse parcourt ainsi en moyenne 5km jusqu'au siphon unitaire situé à la pointe de la Presqu'île, et au total 10km jusqu'à son traitement à la station d'épuration de Pierre-Bénite.

De ce fait, les Pentes de la Croix-Rousse constituent un lieu favorable à la collecte des polluants chroniques, capables de ruisseler sur les voiries et de rejoindre le réseau d'assainissement. La forte présence de zones piétonnes sur la Croix-Rousse limite toutefois cette pollution à l'échelle locale.

Enfin, la récupération des eaux pluviales de l'espace public est rendue difficile par l'importance des volumes de stockage à mettre en place afin d'assurer des fonctions usuelles (entretien de la voirie, arrosage des espaces publics...), combiné à l'exigüité relative des espaces laissés libres d'édifices. Toute réemploi d'une installation existante ou nouvelle installation se fera sous condition d'appliquer la réglementation sur les Balmes.

Balmes et risques géotechniques

Du fait de l'urbanisation progressive des Pentes, les balmes ont connu de nombreux glissements et éboulements. Des mouvements de terrain ont été signalés dès 1877, notamment sur le versant Est du plateau de Fourvière. L'instabilité de ce type de terrains a conduit la ville de Lyon à élaborer un plan de zonage à risques géotechniques, dont les zones sur lesquelles existent des risques potentiels liés tant à la géologie, aux propriétés mécaniques des sols, aux régimes hydrogéologiques qu'à la configuration des sites recouvrent la quasi-totalité des Pentes de la Croix-Rousse.

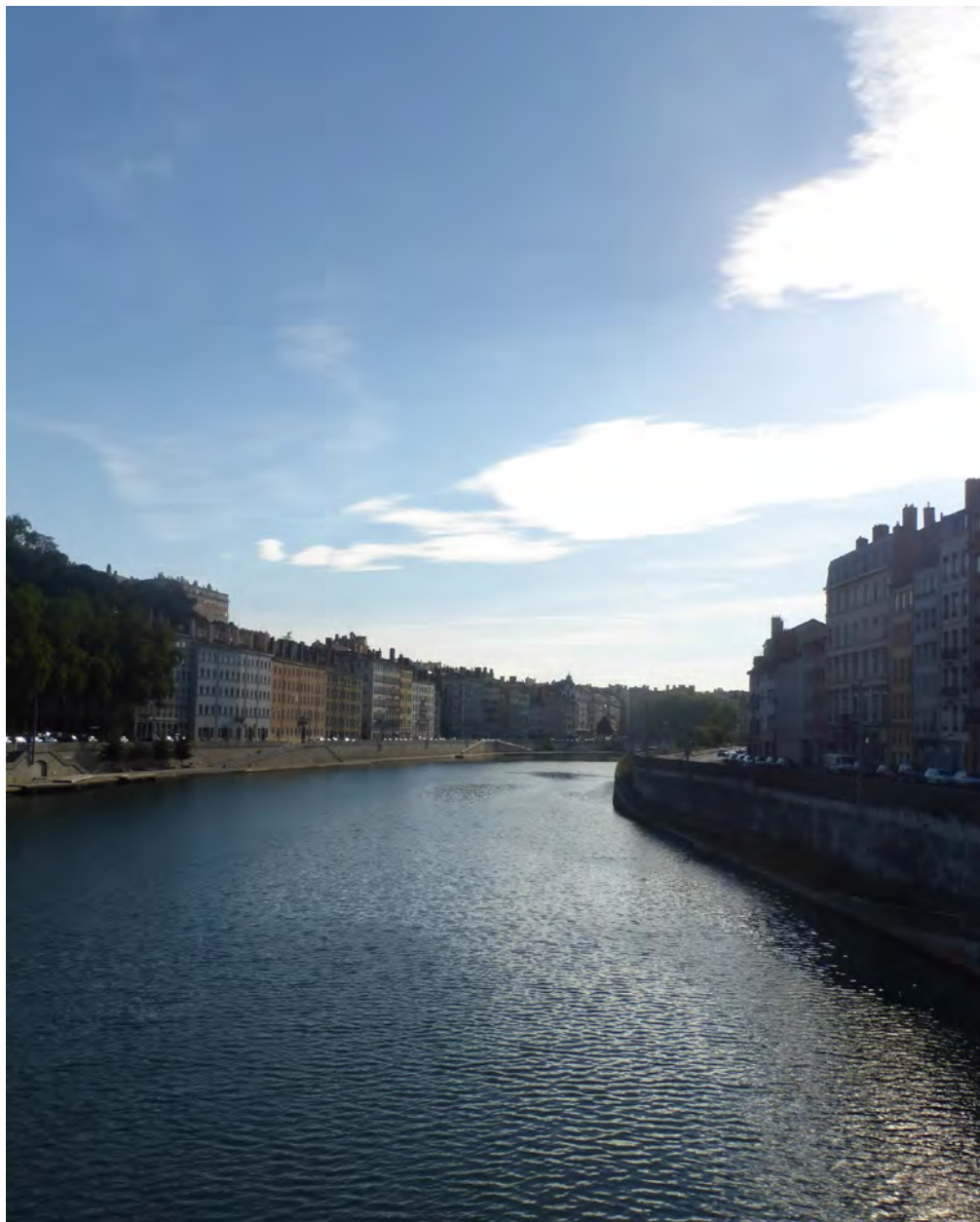
La Commission des Balmes («Service Construction et Balmes») à Lyon assure des missions de contrôle (avis technique sur les permis de construire), de surveillance et d'entretien des Balmes, ainsi que d'information et sensibilisation de la population.

La forte densité du bâti limite la perméabilité des sols. Cette imperméabilisation des espaces privés est renforcée, au sein du bâti privé, par les courées de petite taille en cœur d'îlot, le plus souvent minérales.

Toutefois, selon les îlots, le dallage ancien des courées est constitué de pavés séparés



*Réseau de collecte des eaux de surface le long des Pentes.
Photographie : Soberco Environnement.*



La Saône constitue une «ressource» majeure de la ville de Lyon : transports, tourisme, lieu de détente...

de joints non serrés (gazons, sable), ce qui assure une infiltration possible des eaux pluviales au plus proche de la goutte d'eau.

Les propriétés qui existent sur ce secteur étaient très souvent conçues avec un immeuble d'habitation, une cour, un puits (avec souvent départ de galeries de drainage), une fosse pour les eaux usées et une citerne pour les eaux pluviales. A l'origine de ces aménagements, la ressource en eau limitée et la préciosité de cette ressource. Les réglementations qui ont évolué, l'hygiène et le confort ont fait disparaître toutes ces installations. Aujourd'hui toutefois certaines ont subsisté mais sont « oubliées » et les ouvrages enterrés ont été bouchés, masqués... et peuvent générer des risques importants de fontis.

Sur le secteur de l'AVAP, en raison de la nature et de l'instabilité des sols, il est toutefois nécessaire de limiter leur perméabilité. Il n'y a donc pas d'objectif d'infiltration des eaux pluviales (celles-ci doivent être canalisées et évacuées vers l'égout).

Toute perméabilité des sols et récupération des eaux pluviales de toiture ne sont cependant pas à proscrire a priori. La végétalisation des cours, balcons, espaces extérieurs ou communs des îlots est en effet souhaitée afin d'améliorer la « micro trame verte » du secteur, et maintenir et poursuivre l'implantation de « végétaux repères » dans le paysage urbain du secteur.

Dans tous les cas ces aménagements devront respecter strictement la réglementation en vigueur sur les balmes (arrêté) et seront donc soumis, au même titre que tous travaux de construction nécessitant des fouilles, à dossier d'autorisation et à l'avis de la commission des balmes.

III.2.2 – La présence du végétal dans l’espace urbain

La présence du végétal est fortement restreinte sur les Pentes de la Croix-Rousse :

- Au sein des îlots privés, celle-ci est limitée par la taille des courées. Le caractère minéral de celles-ci va ainsi souvent de pair avec une végétation « en pot », et donc sans contact direct avec le sol. Il subsiste cependant, principalement sur le haut des Pentes, des cœurs d’îlots de taille conséquente où la végétation est plus présente.
- Au sein des espaces publics, les fortes déclivités du secteur génèrent des contraintes importantes pour l’implantation de végétaux, qui demeurent ainsi peu présents sur les espaces de voirie.

La végétalisation des espaces publics et privés et en particulier des rues et escaliers est préconisée autant que possible afin d’améliorer la «micro trame verte» du secteur, d’améliorer la qualité de l’air et des sols (phyto-épuration), de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de maintenir et poursuivre l’implantation de «végétaux repères» dans le paysage urbain du secteur. Elle ne doit pas entrer en contradiction avec les caractères généraux du paysage du quartier : maintien des vues, qualité de l’architecture et ambiance du quartier.

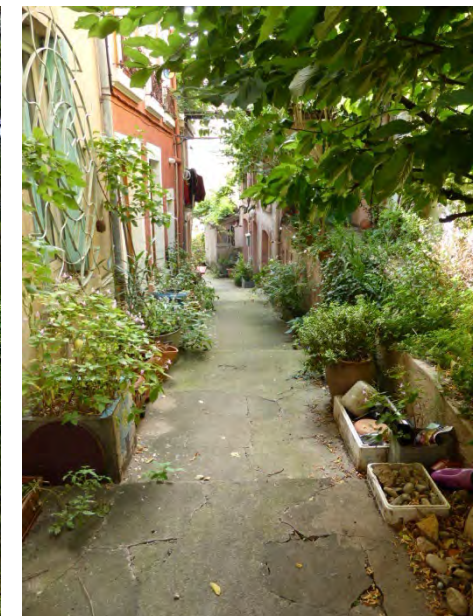
Aussi, les principaux espaces végétalisés des Pentes de la Croix-Rousse sont constitués par les parcs urbains qui ponctuent le site, qui constituent d’agréables espaces de «respiration» ; à ces jardins publics s’ajoutent quelques emprises végétalisées sur les glacis ou parfois même une partie des emprises des rues-escaliers (montée Allouche par exemple), et certaines portions de balme encore boisées et protégées (Ouest du parc Sutter). Ces espaces constituent autant de « petits poumons verts » mais ne constituent pas une réelle trame verte, par manque de continuité et de densité. Ces espaces verts privés ou publics « périphériques » à l’AVAP peuvent néanmoins constituer des réservoirs de biodiversité ou portes d’entrée de cheminements verts qui restent à développer en les complétant à l’intérieur du périmètre de l’AVAP.

Les principaux jardins sont par ailleurs concentrés sur les parties hautes des Pentes :

- Jardin du Gros-Caillou et place Bellevue,
- Jardin Sutter,
- Jardin de la Grande Côte,
- Jardin Bodin/Magneval,



Arrière du parc Sutter.



Impasse Beauregard.



*Hôtels à insectes et ruches urbaines : initiative UrbanBees.
Photographies Soberco Environnement.*



L'esplanade du Gros Caillou.



*Construction contemporaine et toiture végétalisée, vue depuis la rue du Bon Pasteur.
Photographies Soberco Environnement.*

- Jardin des Simples,
- Place Colbert, place Chardonnet,
- Jardin des Chartreux : situé en bordure du périmètre AVAP mais pouvant constituer une porte d'entrée pertinente à un «parcours vert en balcon» dans celle-ci, en direction du jardin des Plantes.

Dans le bas des Pentes, le quai Lassagne, de même que le jardin des Plantes, la place Sathonay ou la place Rambaud sont des espaces ombrés très appréciés.

En outre, le Boulevard de la Croix-Rousse constitue l'un des seuls axes planté d'arbres d'alignement de chaque côté (avec le quai Lassagne).

Les continuités végétales sont par ailleurs largement assurées en dehors des franges de la ZPPAUP actuelle, du fait de la présence de nombreux parcs et espaces verts en limite : ces parcs constituent des espaces à connecter notamment pour assurer le lien écologique du « Balcon vert » au Nord du Boulevard.

Le développement de cette trame verte «publique et privée» est souhaitable à condition qu'elle s'intègre parfaitement dans la typologie urbaine et ne constitue pas une atteinte aux qualités architecturales et paysagères de l'actuelle ZPPAUP (respect des ensembles patrimoniaux et du vocabulaire architectural remarquable, maintien des cônes de vue et échappées visuelles...), et qu'elle respecte les préconisations techniques permettant d'éviter toute infiltration d'eau en profondeur dans le sol.

Les espaces végétalisés constituent un véritable attrait pour la population. Leur accroche dans l'espace urbain est fortement liée à l'usage des lieux : parcs publics, espaces de récréation, modes doux, ce qui leur confère une très forte valeur sociale.

Toutefois, la plantation de végétaux doit être en adéquation avec le site et proposée lorsqu'elle permet d'améliorer l'insertion paysagère ou permet d'enrichir la trame verte du quartier, sauf dans les cas où la géologie exclut la plantation d'arbres ou arbustes (substratum rocheux situé à moins d'1m de la surface et falaises) ou lorsque le drainage en fond de fouille et l'évacuation des eaux (ruissellement, pluviales et d'arrosage) ne sont pas possibles.

Par ailleurs les espaces en bord de talus abrupts ou proches (jusqu'à 3m de distance) des têtes de murs de soutènement ne doivent pas être plantés par une végétation ayant un volume de développement adulte important ou parasitant les ouvrages.

III.2.3 – La biodiversité, sa préservation et sa mise en valeur

Compte tenu de son caractère urbain, le quartier de la Croix-Rousse ne présente aucun zonage de protection ou d'inventaire type ZNIEFF, APPB ou Natura 2000. Toutefois, la ZPPAUP et le PLU actuels « sanctuarisent » les éléments végétaux existants.

Les Espaces boisés classés sont faiblement représentés (au nombre de 3 seulement, au niveau du parc Sutter), mais le PLU comporte plusieurs espaces végétalisés complémentaires à mettre en valeur.

En outre, la ZPPAUP, à travers le document graphique n°2, renforce cette protection par la définition de protections sur les « espaces verts ».

En ce qui concerne la biodiversité spécifique, le caractère urbain du site n'est pas propice à une connaissance poussée de sa faune et flore. On rappellera toutefois qu'une grande partie de la faune et flore ordinaire (lézard des murailles, hérisson, avifaune...) est protégée et doit être prise en compte comme telle dans les projets d'aménagement et de construction.

Par ailleurs, plusieurs espaces verts restent inaccessibles, et permettent ainsi de créer de véritables refuges pour la biodiversité.

Enfin, on rappellera que le Jardin des Plantes est historiquement un jardin botanique, à utilité notamment pharmaceutique, alimentaire et horticole, ayant formé un ensemble de près de 6 Ha et de plus de 4000 plants.

Dans le cadre de la démarche «Plan de développement des espaces naturels de la ville de Lyon», les espaces verts publics et privés existants seront amenés à évoluer vers une qualité écologique plus grande, et constitueront autant de portes ou de maillons d'une trame verte qui reste à développer à l'échelle fine de l'îlot.



Le parc Sutter, vaste îlot végétal intérieur ouvert au public.



*La place Bellevue.
Photographies Soberco Environnement.*

III.2.4 – Enjeux liés à la gestion des ressources naturelles

Compte tenu du caractère urbain et très artificialisé du site, les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion des eaux sont intimement liés et prédominants sur le secteur.

La situation des Pentes en zone à risques géotechniques (niveau élevé) interdit une concentration de l'infiltration des eaux de pluie et impose le raccordement à l'égout. Toutefois, toute infiltration ne doit pas être combattue : micro-implantations florales dans les cours, plantations raisonnées...

L'utilisation de ressources locales ne semble cependant pas un enjeu prédominant, au regard du milieu dans lequel s'inscrit le site : celui-ci ne présente par ailleurs pas de carrière d'exploitation des ressources du sous-sol.

Toutefois, la transformation de l'habitat et des bâtiments au sein de l'AVAP est susceptible de générer une quantité non négligeable de matériaux pouvant peut-être être réemployés ou recyclés. La connaissance de ces matériaux, et la constitution si possible d'une banque de matériaux à l'échelle du quartier peut constituer un enjeu environnemental.



Les espaces verts sont porteurs de nombreuses qualités... et permettent occasionnellement de valoriser des éléments lointains (architecturaux, urbains ou paysagers)...

III.3 – LA PERFORMANCE THERMIQUE DU BÂTI EXISTANT

Avec une large majorité de bâtiments anciens et une minorité somme toute importante de bâtiments «récents» toutefois construits avant l'existence de toute réglementation thermique, la notion d'amélioration thermique du bâti existant revêt sur le quartier des Pentes de la Croix-Rousse une importance toute particulière. Plusieurs paramètres initiaux conditionnent fortement les améliorations à apporter et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. On peut citer :

- La disparité des propriétés thermiques actuelles du bâti (nature et qualité de l'enveloppe, niveau d'isolation, etc.),
- La variété des systèmes de chauffage existants (nature, efficacité, vétusté),
- Le niveau très hétérogène des rénovations déjà effectuées,
- La prise en compte incontournable du patrimoine bâti dans la mise en œuvre des rénovations futures.

Bien que contribuant à une amélioration sensible des propriétés thermiques du bâti existant et générant des conditions favorables à la limitation des consommations énergétiques, cette amélioration thermique reste subordonnée au respect de ce patrimoine unique et doit s'appuyer sur un diagnostic approfondi de chaque bâtiment, seul capable de définir les meilleures potentialités d'intervention sur les différents postes constructifs (murs et toitures, isolation des parois, menuiseries, etc.).

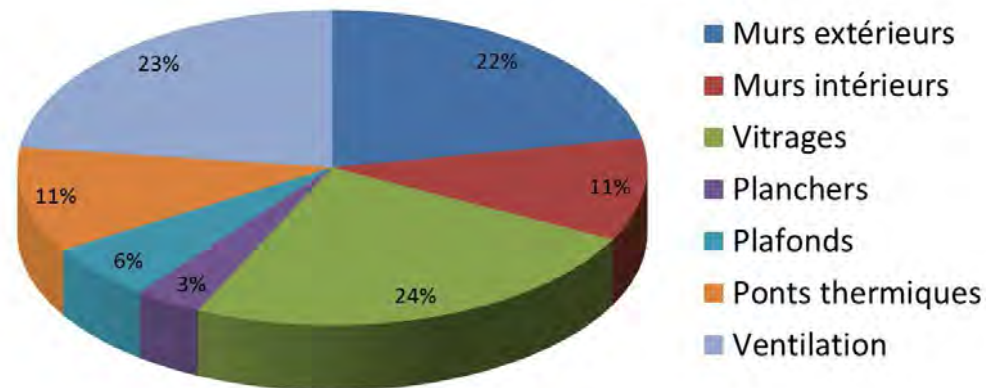
III.3.1 – La connaissance des déperditions dans le bâti existant

L'amélioration thermique dans le bâti existant et plus particulièrement dans le bâti ancien repose sur une connaissance fine des sources de déperditions existantes. L'origine des pertes thermiques doit être connue avec précision afin de définir et hiérarchiser les opérations les plus efficaces à envisager.

Leur identification repose sur un diagnostic approfondi de l'ensemble des paramètres susceptibles d'en être la cause : nature et qualité des parois verticales, du sol et de la toiture, existence et niveau d'isolation, nature et qualité des menuiseries et occultations, nature et emplacement de ponts thermiques, existence de fuites, etc.

Associés au diagnostic patrimonial, ces éléments permettront d'agir avec efficacité sur le bâti tout en préservant ses caractéristiques et originalités architecturales.

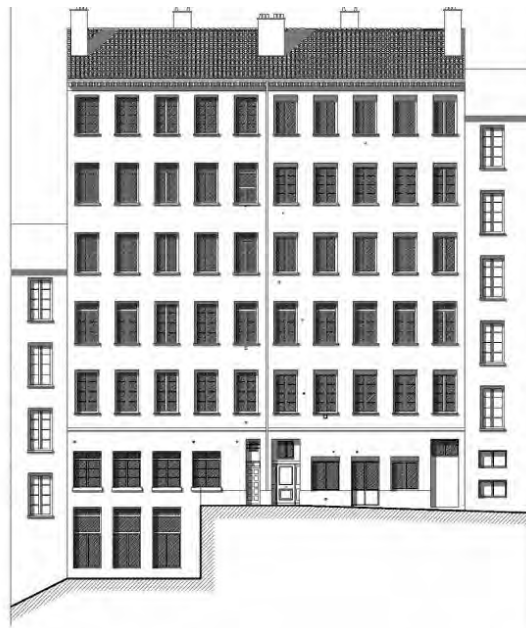
Répartition des déperditions suivant les différents postes



Déperditions thermique de l'immeuble rue Général de Sève, par secteur, en % du total.
Document ThermiFluides.



Déperditions moyennes d'une maison individuelle traditionnelle : les disparités avec l'immeuble Canut sont importantes (la toiture est très importante ici.) Source : bratir.com



III.3.2 – Agir sur l'existant : exemple type de l'immeuble situé au n° 8 de la rue du Général de Sève

Le choix d'une étude spécifique sur un immeuble test

Au service de la réflexion générale sur les moyens d'amélioration thermique des édifices des Pentes compatibles avec l'objectif de mise en valeur patrimoniale, l'étude réalisée permet de fonder et d'enrichir les préconisations à édicter sur les immeubles de ce type situés dans le périmètre d'étude.

L'immeuble sélectionné a été diagnostiqué et analysé sous l'angle patrimonial et sous l'angle thermique sur la base d'un état des lieux détaillé (qualité de l'enveloppe et des menuiseries, inventaire des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS), ventilation) et de diverses mesures sur site (températures intérieures, consommations énergétiques, thermographie, infiltrométrie).

Les constats et mesures effectués ont permis la définition des travaux les plus adaptés permettant d'améliorer les performances thermiques de l'immeuble tout en mettant en valeur ses spécificités patrimoniales.

Sur la base des éléments obtenus sur cet édifice et en tenant compte des limites de la méthode (analyse effectuée sur un seul bâtiment), cet exemple permet plus largement de discerner les principes d'amélioration thermique qui pourront être reproduits sur d'autres immeubles appartenant à cette même famille.

L'existence, en termes de propriétés thermiques intrinsèques à chaque bâtiment, de plusieurs familles d'immeubles ne permet toutefois pas de généraliser les conclusions effectuées à l'ensemble du patrimoine bâti mais de préconiser une démarche de diagnostic adaptée.

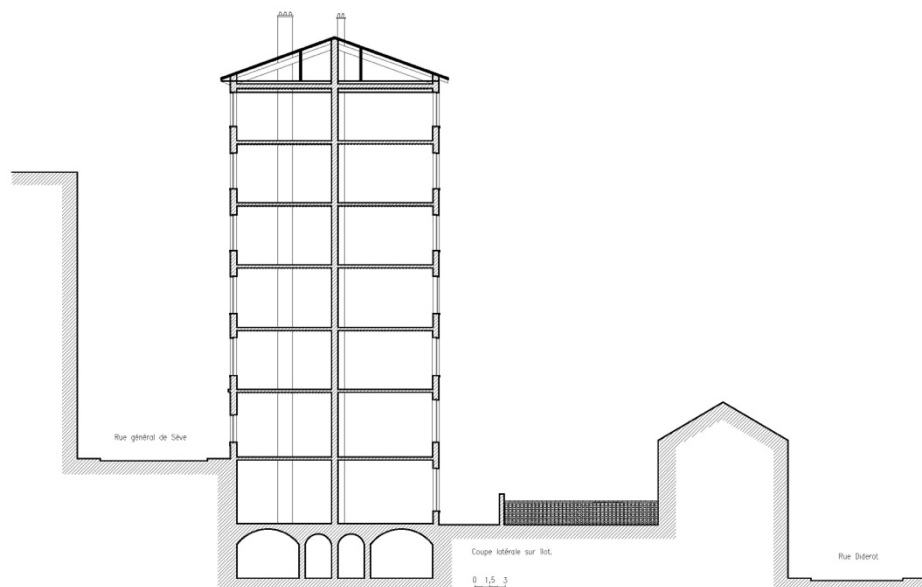
III.3.2.1 – Amélioration de l'enveloppe

• *Traitement de la toiture et des sous-sols*

Situation actuelle :

Toiture de type charpente bois avec couverture tuiles à combles non aménagés et utilisés comme greniers privés. Pas d'isolation globale. Au dernier étage, un seul logement isolé (en partie privative) sur les quatre existants.

Planchers sur cave composés d'une voûte en sous face construite avec des tomettes en terre cuite entre deux platelages bois et tomettes sur face supérieure (idem pour les



L'immeuble du 8, rue Général de Sève, qui a servi de support à l'étude thermique.

planchers intermédiaires.

Traitement potentiel :

Isolation du plancher des combles maintenus non habitables.

Orientations conciliant valorisation patrimoniale et amélioration thermique :

Isolation par 30cm de laine minérale déroulée et la mise en place d'un platelage bois.

• *Traitement des parois verticales*

Situation actuelle :

La structure générale de l'enveloppe du bâtiment est composée de murs en pierre à bâtir (pierre de Couzon). Les murs sont globalement non isolés, sauf dans certains appartements dans lesquels leurs copropriétaires ont engagé quelques travaux de rénovation.

Traitement potentiel :

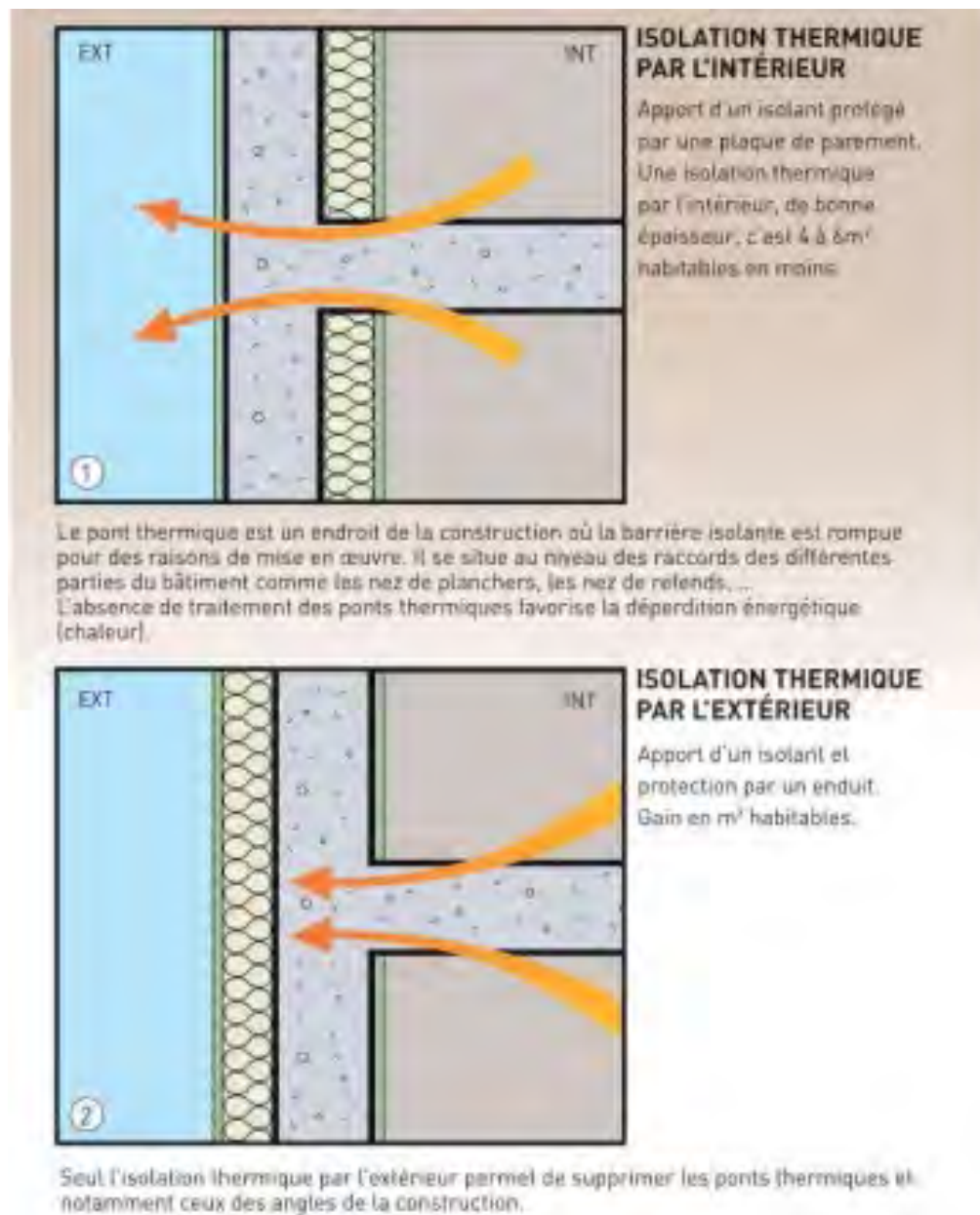
Plusieurs options ont été envisagées dans le seul objectif de tester leur efficacité et sans prise en compte des contraintes patrimoniales :

Type	Matériau	Épaisseur	Gain sur consommation de chauffage
Isolation intérieure	Laine de bois	12cm	25%
Enduit intérieur	Batichanvre	3cm	15%
Isolation extérieure	Laine de bois	14cm	40%
Enduit extérieur isolant	Enduit diathonique	4cm	33%

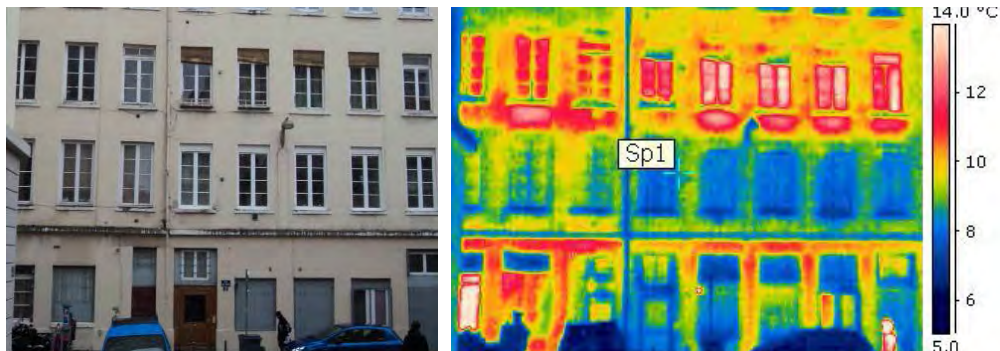
Le traitement par l'intérieur, bien qu'inapte à corriger tous les ponts thermiques, permet une réduction significative de 25% des consommations. Pour être efficace, le traitement classique par l'extérieur impose une épaisseur d'isolant significative. Le traitement extérieur par enduit isolant permet de conjuguer performances thermiques et respect de la modénature.

Orientations conciliant valorisation patrimoniale et amélioration thermique :

- Conservation et restitution de la composition avec reprise des percements du rez-de-chaussée et de la cage d'escaliers, valorisation du bandeau filant au dessus du soubassement et de la corniche.



*Principes de l'isolation thermique par l'intérieur et par l'extérieur.
L'isolation thermique par l'extérieur peut nécessiter un recours aux enduits isolants, selon le bâti.*



Les pertes de chaleur en façade (en rouge.) et deux solutions potentielles : l'isolation par l'extérieur traditionnelle (matériaux surajoutés) ou effectuée à l'aide d'enduits isolants.

- Application d'un enduit extérieur isolant après piquage des enduits existants, de faible épaisseur (4cm soit 2cm de plus que l'enduit actuel), permettant la conservation de la modénature et un épaissement minime des retours en tableaux et sous les linteaux.

- *Traitement des menuiseries*

Situation actuelle :

La majeure partie du simple vitrage a déjà été remplacée. (reste 15%).

Présence de 4 types d'ouvrants : simple vitrage bois, double vitrage 4/6/4 aluminium, 4/12/4 PVC ou bois et 4/16/4 PVC ou bois.

Grande hétérogénéité des transformations effectuées (géométrie, matériaux, types d'occultation) et des performances thermiques.

Occultations très variables (44% sans occultation, le reste majoritairement équipé de volets roulants mais aussi persiennes, stores alu ou bois et même volets intérieurs.

Traitement potentiel :

Point essentiel de la rénovation d'un bâtiment. Élément d'autant plus prépondérant pour les immeubles de type « Canut » dont les ouvertures multiples sur toutes les faces conduisent à une surface de vitrage proportionnellement à la surface du mur très élevée.

Gain potentiel relativement réduit compte tenu des améliorations déjà apportées avec seulement 11% des besoins de chauffage pour un remplacement des dernières menuiseries simple vitrage et anciens double vitrages peu performants.

Orientations conciliant valorisation patrimoniale et amélioration thermique :

- Remplacement des menuiseries simple vitrage et double vitrage ancien avec baies adaptées au soubassement avec anciens ateliers et porte d'entrée, et baies des étages courants avec menuiserie bois à partition identiques sur toutes les travées.

Proposition de menuiseries double vitrage bois.

Le remplacement complet serait à privilégier afin de conjuguer performances thermiques, étanchéité à l'air et unité esthétique.

- Mise en place de dispositifs d'occultation par jalousies Lyonnaises avec lambrequins (amélioration du confort d'été).

Gain estimé à 33% pour le traitement complet d'un immeuble encore intégralement équipé en simple vitrage.

Pour des bâtiments encore non traités et compte tenu de la typologie générale du bâti sur le périmètre d'étude, ce poste de rénovation constitue un des axes fondamentaux de rénovation.

• *Traitement des cages d'escaliers*

Situation actuelle :

Cage de type ouverte, fermée ultérieurement, actuellement fermée.

Traitement potentiel :

Le traitement des cages d'escaliers diffère suivant si la cage est ouverte ou fermée, surtout dans le cadre de travaux d'isolation par l'extérieur.

Si les parois sont traitées par l'extérieur, les parois extérieures de la cage d'escalier seront également isolées et les menuiseries remplacées.

Notons que dans le cadre d'une cage ouverte, l'isolation de la paroi donnant sur la cage d'escalier est si possible à réaliser. Le cas par cas reste de mise en fonction du contexte (orientation, surface des ouvertures, niveau d'insolation).

• *Traitement des percements et des fuites*

Situation actuelle :

Les percements actuels en façade sont essentiellement dus aux chaudières et poêles gaz disposant d'un système ventouse.

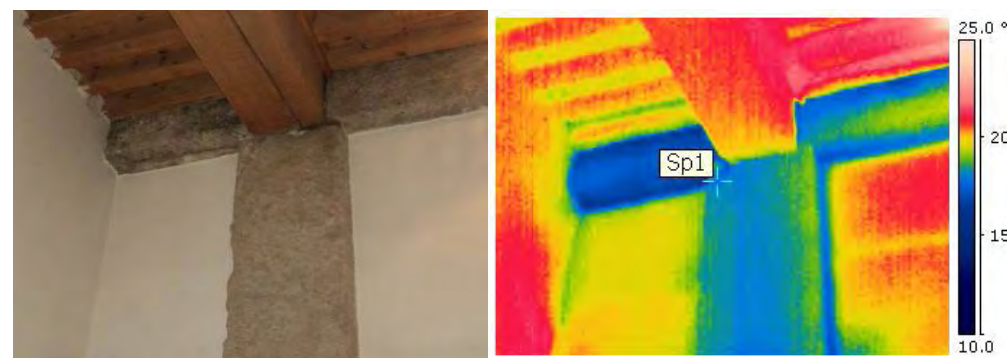
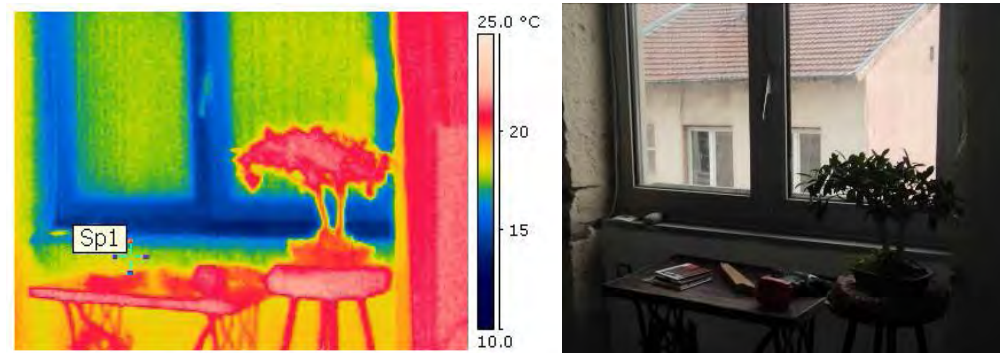
Les causes des fuites d'air sont quant à elle multiples: murs qui ne sont pas enduits à l'intérieur (pierre apparente observée dans 50% des logements visités), jonctions murs/poutre aux plafonds, contours de certaines menuiseries, fissures présentes dans les murs et plafonds issues du mouvement du mur pignon Ouest.

Hormis la vétusté des menuiseries anciennes, certaines mises en œuvre de moindre qualité effectuées dans le cadre de rénovations ponctuelles favorisent également l'existence de fuites.

Traitement potentiel :

Les ponts thermiques seront fortement réduits dans le cadre du traitement des parois verticales par enduit extérieur isolant.

La qualité de mise en œuvre des nouvelles menuiseries reste un préalable primordial permettant de tirer efficacement partie de leurs performances thermiques élevées. Dans ces conditions, les pertes induites par les menuiseries seront efficacement traitées.



Zones froides (bleues) dans des appartements. Les menuiseries de fenêtres et les éléments porteurs non isolés sont d'importants ponts thermiques.

III.3.2.2 - Amélioration des systèmes

• Production de chauffage

Situation actuelle :

Chauffage assuré individuellement par divers matériels fonctionnant soit au gaz soit à l'électricité. Grande hétérogénéité des systèmes : chaudière gaz, radiateur gaz, poêle au gaz, accumulateur électrique, radiateur électrique, plancher chauffant). Distribution globalement apparente mais circuits relativement courts.

Systèmes de régulation très hétérogènes. Présence de systèmes d'appoint électriques et même au pétrole.

Impact visuel sur la façade des évacuations des systèmes ventouse. Gains actuelles ne permettant pas en l'état une installation de chaudière débouchant en toiture
Systèmes de régulation variés allant de la mise en marche manuelle ou fixation d'une température de consigne ou encore thermostat d'ambiance et même régulateur programmable.

Traitement potentiel :

Changement des systèmes de production individuels par de nouveaux systèmes individuels performants et adaptés au bâtiment.

La mise en place de chaudières à condensation sur l'ensemble des logements permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 15%.

Orientations conciliant valorisation patrimoniale et amélioration thermique :

- Remplacement des appareils de chauffage existants par chaudière gaz à condensation (système le plus adapté au regard des performances, du bilan environnemental, de l'accès à la ressource et des possibilités de mise en œuvre dans les logements).
- Réutilisation des conduits des appartements côté rue et système ventouse côté cour.
- Mise en place de régulateurs et vannes thermostatiques.



Différents dispositifs de production ou de distribution de la chaleur. La mise en place de systèmes plus économes est une des possibilités. Photographies ThermiFluides.

• *Production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS)*

Situation actuelle :

Deux types d'installations : ballons électriques et production assurée par chaudières individuelles pour les logements en disposant.

Pas d'isolation des tuyauteries.

La moitié de la toiture représentant une surface de 200m² est exposée plein Sud.

Traitement potentiel :

La production d'ECS liée aux chaudières individuelles est une solution satisfaisante. Elle est moins consommatrice d'énergie primaire que les ballons électriques. On orientera plutôt cette production vers des solutions de ce type.

Dans ce contexte, l'emploi de panneaux solaires n'a pas été envisagé sur cet exemple.

• *Ventilation*

Situation actuelle :

Globalement assurée manuellement par ouverture/fermeture des fenêtres. Présence de quelques systèmes individuels de ventilation (d'origine ou créés lors de rénovation) dont l'efficacité reste très réduite.

Existence de deux conduits maçonnés dont l'utilisation actuelle n'est pas satisfaisante (emploi simultané pour la ventilation et pour l'évacuation des gaz de combustion des chaudières à gaz individuelles)

Traitement potentiel :

La ventilation simple flux reste la solution la plus simple à mettre en œuvre dans les immeubles de type Canut (problème de place pour le passage des gaines)

Reste le choix vers des systèmes individuels ou d'une installation collective.

Orientations conciliant valorisation patrimoniale et amélioration thermique :

• Etat des lieux précis permettant de réserver une utilisation spécifique à chacun des deux conduits existant.

• La pose d'une ventilation individuelle rendra la mise en œuvre plus aisée et permettra de limiter l'impact d'un réseau de gaines

• Un système hygro B réduira l'impact de cette ventilation

La mise en place d'une ventilation hygroréglable sur l'ensemble des logements conduirait à une augmentation des consommations de chauffage de l'ordre de 7%.



Dispositifs de production d'eau chaude sanitaire, dispositifs de ventilation. Photographies ThermiFluides.

III.3.3 – Scénarios de travaux

Toutes les solutions évoquées les pages précédentes permettent d'améliorer, poste par poste, le bilan thermique de l'immeuble Canut.

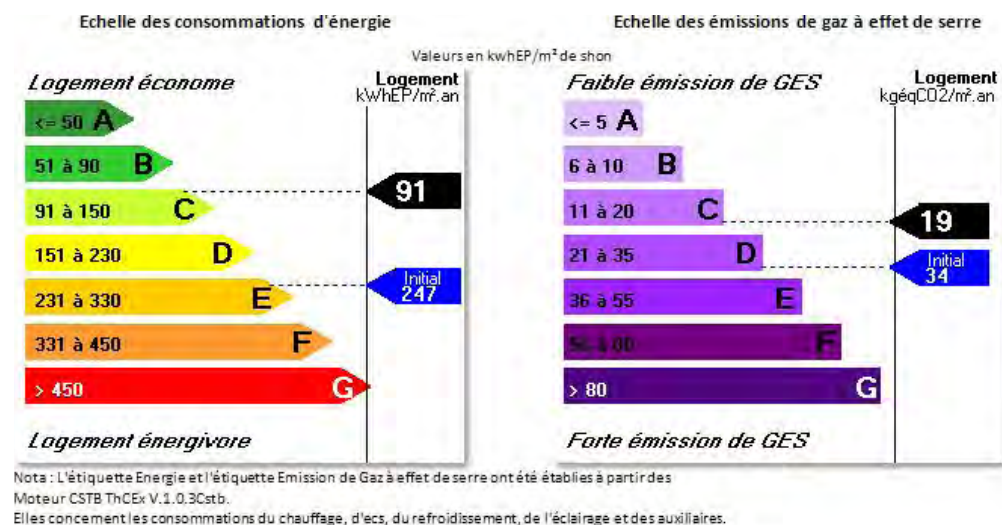
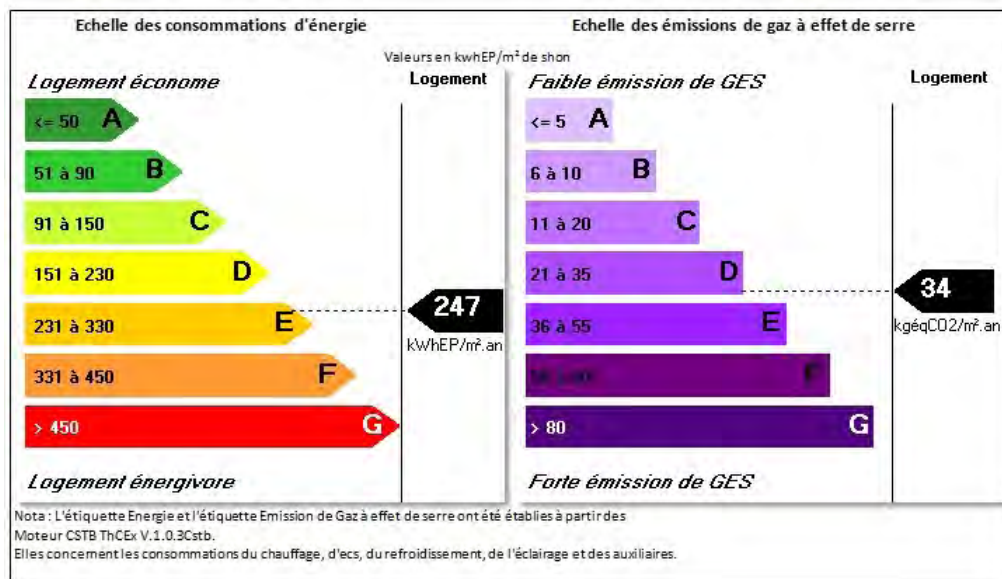
Il convient toutefois d'avoir un regard global sur les performances. Ainsi, en suivant toutes les prescriptions préalablement indiquées, c'est à dire :

- Isolation des toitures avec 30cm de laine minérale,
- Isolation des façades principales par l'extérieur à l'aide d'un enduit isolant de 4cm,
- Remplacement par des double vitrages des menuiseries simple vitrages existantes,
- Mise en place de jalousies lyonnaises et lambrequins,
- Isolation de la cage d'escalier, par l'extérieur
- Remplacement des appareils de production de chauffage (chaudière condensation)
- Mise en place de régulateurs et vannes thermostatiques,
- Mise en place de systèmes de ventilation hygro B individuels.

Les performances énergétiques de l'immeuble seraient sensiblement améliorées. On passerait ainsi de 247 kWhEP/m².an à 91 kWhEP/m².an, **soit une diminution de la consommation de 63% environ**, ce qui est conséquent.

Nota : les modèles de calcul «étiquette énergie» présentés ci-contre intègrent des calculs particuliers. Le modèle thermique utilisé par le cabinet ThermiFluide simule quant à lui une diminution de 44% de la consommation énergétique du bâtiment. Ces deux résultats ne sont pas incohérents : les modes de calcul et les pondérations ne sont simplement pas les mêmes.

L'étude thermique complète ainsi que différentes variantes au scénario principal ci-dessus exposé sont présentées en partie «Annexes». Ces scénarios alternatifs certains des huit points d'interventions déclinées ci-dessus : substitution d'une isolation par l'extérieur par une isolation par l'intérieur, isolation des murs pignons (non-isolés dans le scénario principal). Le scénario principal est toutefois celui présentant les solutions les plus efficaces, dans le respect des caractéristiques patrimoniales du bâtiment.



En haut, l'état actuel des consommations énergétiques, au m². En bas, après travaux. (double vitrage systématique, nouveaux systèmes de chauffage, ventilation, isolation extérieure par enduit. Documents ThermiFluides.

III.3.4 – Enjeux liés à l'amélioration thermique du bâti existant

La rénovation thermique du quartier de la Croix-Rousse génère une réflexion devant permettre une intégration raisonnée de la problématique énergétique sur un quartier constitué majoritairement de bâtiments anciens à fort enjeu patrimonial.

Si la nécessité d'une rénovation « thermique » du bâti existant ne fait plus débat, les moyens de sa mise en œuvre constituent en revanche un sujet sensible allant parfois jusqu'à opposer respect du patrimoine / spécificités architecturales et construction durable / évolution thermique du bâti.

Dans un quartier particulièrement vivant et à forte densité urbaine, constitué pour une part importante de logements, le rejet d'une « stratégie thermique » nécessitant inévitablement des interventions sur le bâti, au prétexte que le patrimoine a fait ses preuves de durabilité et qu'il peut s'affranchir définitivement de toute intervention, n'est pas une réponse soutenable. De même, l'application d'une réglementation de plus en plus technique en recherche de performances optimales obtenues parfois au mépris de la qualité et de la diversité architecturale, serait une aberration.

L'amélioration thermique des immeubles constitue pourtant un vecteur d'amélioration important de ces immeubles. La rénovation de l'existant est complexe et implique une expertise préalable du contexte architectural, urbain, environnemental et technique qui pourra être exploitée dans le cadre d'une rénovation énergétique intégrant des innovations thermiques adaptées au site, aux bâtiments et aux usages. Dans ce contexte, la rénovation thermique devient une opération basée sur le respect du patrimoine et exploitant la conjonction de compétences architecturales et techniques. Pour être associée et intégrée aux politiques de suivi et de valorisation du patrimoine, elle devra pour cela intégrer mesure et réalisme quant aux solutions à envisager.

Dans certains cas, la solution pourra ne pas être la recherche de l'optimum énergétique mais une solution mesurée, conciliant les différentes exigences, et offrant une amélioration significative des performances thermiques tout en préservant voire en valorisant les qualités patrimoniales et architecturales des immeubles. Les notions de confort et de qualité de vie associées devront quant à elles pouvoir profiter de cette évolution globale initiée par l'amélioration thermique du bâti. Avoir une appréhension globale des immeubles à traiter intégrant tous les aspects d'une rénovation permettra alors de conjuguer harmonieusement amélioration thermique du bâti et valorisation du patrimoine architectural.



III.4 – LE CADRE DE VIE

III.4.1 – Déplacement et mobilité

Le quartier des Pentes de la Croix-Rousse est marqué par son relief important et l'étroitesse de ses rues, ce qui rend les déplacements difficiles, notamment les moyens de transports de surface les plus «lourds» (voitures, bus.)

L'autre particularité des déplacements sur le site est la présence d'un certain nombre d'axes spécifiques pour les piétons et/ou les vélos, escaliers ou traversées piétonnes, sans oublier les célèbres traboules.

En découlent de fait des axes plus ou moins aisément utilisables par les modes actifs :

- Des axes sans ou à très faible déclivité, pourvus de trottoirs et parfois de pistes cyclables,
- Des cheminements à faible pente, souvent en accompagnement de voiries circulées,
- Des cheminements à forte déclivité, dans la pente, et complétés par un jeu d'escaliers.

Les voies du quartier sont principalement orientés dans le sens Est-Ouest, du fait de la pente : rue Burdeau, rue Sportisse, rue de la Tourette et bien entendu le Boulevard de la Croix-Rousse. Par ailleurs, compte tenu de l'étroitesse des rues, la quasi-totalité du quartier est maillé de rues à sens unique.

De manière perpendiculaire à ce réseau Est-Ouest, les ruelles et montées viennent compléter ce réseau dans le sens Nord-Sud, dans la pente. Ces voiries resserrées constituent, outre les axes modes actifs, des voiries de niveau élémentaire pour les habitants du quartier.

On notera cependant que le tunnel routier (longeant l'amphithéâtre) constitue un axe de transit rapide en voiture dans le sens Sud-Nord. Enfin, la ZPPAUP actuelle est également concernée par la traversée souterraine du tunnel de la Croix- Rousse.



*Descendre de la rue Ozanam : en voiture ou à pied.
Photographies Soberco Environnement.*



Du fait d'un espace public restreint et notamment les voiries, le stationnement est fortement contraint au sein du quartier. Une étude effectuée en 2000 montre que le stationnement est organisé sous formes de réservoirs de différentes tailles :

- Les grands réservoirs sont situés aux franges du quartier, aux 4 points cardinaux et à proximité de l'Hôtel de Ville : ils sont formés par des parkings souterrains ou par des «nappes» importantes en surface (quai de Rhône notamment)
- Les petits réservoirs sont constitués par des places et placettes offrant du stationnement (longitudinal) en créneau le plus souvent.
- Enfin, on dénombre également un certain nombre de petites poches, organisées en grappe le long des voiries lorsque l'espace le permet

Pour ces deux dernières catégories, on notera que leur présence est concentrée sur les parties hautes de la ZPPAUP.

On notera en outre que, du fait de la typologie du bâti des Pentes et la faible proportion d'opérations d'habitat groupé récentes, le stationnement privatif sous logement est très peu développé. En conséquence, la pression du stationnement des résidents est marquée sur le secteur, même si les ménages habitant dans le quartier sont également moins équipés en véhicules privés que pour le reste de l'agglomération.

Cette pression est accrue du fait du développement d'autres usages prenant place sur la voirie et/ou les trottoirs, certains permanents : Terrasses de bar, stationnements spécifiques (vélos et autos en libre service), d'autres périodiques, tels que le marché, les braderies ou la vogue sur le boulevard de la Croix-Rousse. Les politiques menées par la Métropole de Lyon comprennent un tarif résidentiel réservé aux habitants et permettent d'éviter le stationnement des véhicules non résidents à la journée sur l'espace public.

En matière de transport collectif, le quartier est bien desservi par les transports collectifs lourds : 3 stations de métros sont présentes au sein du Quartier, sur les lignes de Métro A (Hôtel de Ville) et C (Hôtel de Ville, Croix-Paquet et Croix-Rousse). Ces lignes sont toutefois situées au sud et à l'est du quartier.

Plusieurs lignes fortes (bus C) desservent la périphérie du quartier (rue de l'Annonciade, rue Terme, boulevard de la Croix-Rousse). Le coeur des Pentes est desservi par deux lignes de bus spécifiques (S6 et S12) équipés de véhicules de petite taille qui permettent une desserte fine.



*Divers usages de la voirie.
Photographies Soberco Environnement.*

En matière de déplacements cyclables, en dépit du relief, le vélo est fortement utilisé dans les Pentes de la Croix-Rousse. En effet, si le nombre de bandes cyclables est limité, la multiplication des contresens autorisés aux vélos, couplé au faible trafic automobile, favorise l'emploi de ces modes doux. Par ailleurs, le développement du vélo électrique contribue à limiter l'inconvénient constitué par la déclivité des voiries.

Le quartier est équipé en station de vélos en libre service Vélo'v, puisqu'il dispose de 9 stations (plutôt réparties en périphérie de la ZPPAUP, notamment dans le quart sud-ouest). Afin d'inciter à l'utilisation du vélo (notamment dans le sens de la montée), le quartier offre de plus une station « bonus » au niveau du métro Croix-Rousse, permettant d'une demi heure gratuite supplémentaire en cas de dépôt à cette station. Il est toutefois reconnu que ces stations sont particulièrement insuffisantes, celles situées sur le haut des Pentes, mais aussi sur le bas des Pentes, étant vides dans la journée.

Enfin, le quartier a récemment été équipé, comme le reste de l'agglomération, par les trois réseaux de voiture en libre service, Bluely, Citiz et Autolib.

Certains parcours piétons et modes doux pourraient être améliorés : un certains nombre de passages se dessinent entre les bâtiments sur l'ensemble des Pentes, sans que des connexions de cheminement existent dans le quartier à l'heure actuelle : Parc Sutter, Rue du bon Pasteur... ou que les cheminements soient aisément identifiables.

Il est à noter que certaines rues du bas des Pentes sont interdites à la circulation durant les périodes estivales, afin de favoriser les déambulations piétonnes et l'implantation des terrasses.



*Différentes infrastructures de déplacement. (en haut.)
Différents mobiliers urbains liés aux déchets. (en bas.)*



*Différents mobiliers urbains liés aux déchets.
Photographies Soberco Environnement.*

III.4.2 – La gestion des déchets et des filières de recyclages

La gestion des déchets est organisée par le Grand Lyon, de manière équivalente à l'ensemble de la commune. Le tri est effectué par le biais de deux poubelles (bac gris : ordures ménagères ; bac jaune : déchets recyclables), avec une collecte au porte à porte selon les jours. Les circulations des camions sont rendues difficiles par l'étroitesse des rues et le relief, mais le quartier ne présente toutefois pas d'impasses ou de dispositifs en raquettes qui obligent à la réalisation de manœuvres.

L'un des enjeux du tri des déchets au sein du quartier porte sur l'intégration des bacs de stockage, en cœur d'îlot, ou sur l'espace public : compte tenu de l'espace disponible, la visibilité des bacs est souvent de mise, ce qui rentre en contradiction avec les objectifs de mise en valeur du paysage.

On note toutefois que certains emplacements de collecte du verre en «point d'apport volontaire» sont équipés par des silos souterrains, mieux intégrés au paysage. Ces aménagements ne sont toutefois pas automatiques, la plus grande partie des points d'apport volontaire étant formée des traditionnels silos en plastique.

La déchetterie la plus proche du quartier est celle du 9eme arrondissement, avenue Sidoine Apollinaire.

III.4.3 – Les trames vertes et bleues

Le principal intérêt du quartier de la Croix-Rousse en matière de biodiversité repose sur sa localisation : le quartier constitue un site bordé par deux importantes trames bleues (Saône et le Rhône) reconnues par le projet de schéma régional de cohérence écologique. On rappellera par ailleurs que la ZPPAUP actuelle intègre pour partie les quais du Rhône et de la Saône : ceux-ci sont cependant, sur le secteur d'étude, peu fonctionnels car fortement imperméabilisés et supportent deux axes de transit automobiles importants qui rendent les déplacements de la faune difficiles, voire dangereux.

Le Schéma régional de cohérence écologique n'identifie pas de corridor ou zones nodales au cœur du quartier : les corridors identifiés étant localisés hors du quartier.

Si le quartier ne présente pas de trame identifiée à l'échelle régionale, la déclinaison locale de la trame verte et bleue lyonnaises, actuellement en cours

d'élaboration dans le cadre du futur PLUh permettra de définir de façon plus précise les corridors à l'échelle du quartier, ainsi que les zones nodales à protéger.

Sur le plan physique, les trames vertes du quartier sont principalement concentrées en périphérie du quartier. Sur les zones de replat, les jardins privés sont plus nombreux, et forment ainsi un patchwork en complément des jardins publics. On note par ailleurs qu'un certain nombre de zones fortement végétalisées, en arrière cour de parcs ou jardins restent inaccessibles, soit du fait de la pente, trop forte (glacis d'accompagnement des escaliers notamment), et empêchant les usages anthropiques, soit du fait de fermetures (clôtures) volontaires. Ces secteurs présentent donc un intérêt en tant qu'espaces « refuges » au sein de la trame verte et bleue.

Cependant, différents secteurs non bâtis de places, délaissés ou terrasses forment des entités largement, voire intégralement artificialisées, sans que leur usage ne semble le justifier : espaces trop petits pour être utiles, absence de mobilier pouvant susciter l'intérêt, absence d'organisation du stationnement...

III.4.4 – La pollution sonore et lumineuse et la qualité de l'air

Compte tenu des faibles trafics supportés par les voiries au sein du quartier les nuisances acoustiques liées aux déplacements automobiles restent limités.

3 axes sont cependant marqués par des niveaux sonores notables :

- Les quais du Rhône, qui supportent les plus grosses charges de trafics, et dont les niveaux en façades des logements peuvent de fait atteindre plus de 70dB en période de jour
- Les quais de Saône, avec moins de trafics, où les niveaux sonores sont compris autour de 65dB en façade.
- Le boulevard de la Croix-Rousse. Cependant, en dépit de l'important trafic sur cet axe, le recul des bâtiments par rapports aux voies de circulation permet de limiter les niveaux en façade autour entre 60 et 65dB.

Sur le reste du quartier, des pointes de bruits sont principalement concentrées aux intersections. Si l'étroitesse des rues est un paramètre défavorable pour les niveaux sonores, le quartier présente de très nombreux cœur d'îlots très calmes au sein desquels les niveaux sonores sont très faibles (45 à 50dB).



*Ces murs de soutènement et leurs talus participent à la continuité de la trame verte.
Photographies Soberco Environnement.*



*Les quais du Rhone sont la zone la plus exposée au bruit.
Photographies Soberco Environnement.*

On notera que l'animation du quartier, du fait des activités présentes, entraîne une ambiance sonore propre au quartier : bruits des écoles, du marché, bavardages aux terrasses des cafés.

Autre particularité du quartier : la présence des cheminées d'évacuations des fumées du tunnel de la Croix-Rousse. Celles-ci sont intégrés au sein de bâtiments peu perceptibles dans le paysage, et qui servent également à isoler acoustiquement les systèmes d'aération au sein du quartier. De fait, ces cheminées ne sont pas sources de nuisances sonores en fonctionnement normal (le niveau sonore est inférieur aux systèmes d'évacuation des restaurants situés en face de la tour rue de Crimée, à titre d'exemple). Les systèmes d'aération peuvent toutefois faire l'objet d'une marche forcée, en cas d'incendie dans le tunnel (et éventuellement lors d'essais de sécurité). Des mesures réalisées par EGIS dans le cadre de l'étude d'impact du doublement du tunnel en 2008 montrent que l'émergence du bruit des aérateurs en cas de marche forcée reste limitée à 2.8dB(A) à 2m de l'aérateur, tandis que les bâtiments se situent à environ 10m.

Concernant la qualité de l'air, aucune station de mesure n'est présente au sein du quartier. Les mesures de qualité de l'air réalisées dans le cadre de l'étude d'impact du tunnel de la Croix-Rousse montrent toutefois que le quartier se comporte comme le reste du centre urbain de Lyon, avec des teneurs de NO₂ comprise entre 30 et 40µg/m³. La présence des évacuations du tunnel de la Croix-Rousse ne semble pas impacter notablement la qualité de l'air localement. Toutefois, la sortie de la tête de tunnel coté Rhône engendre des niveaux de NO₂ très élevés et supérieurs aux limites réglementaires (plus de 80µg/m³), mais qui diminuent très rapidement.

L'éclairage public a été entièrement rénové récemment, le mobilier étant le même que celui existant sur la Presqu'île. Toutefois, certaines rues ont fait l'objet d'un traitement lumineux différent, du fait de la singularité de ces espaces : rue Romarin, Griffon, Terraille... De plus, en tous points, l'éclairage du bas vers le haut (façades) est rasant, de manière à éviter l'éblouissement des passants, tout en limitant les fuites de lumière vers le ciel, afin de ne pas perturber la faune nocturne.

On notera que l'animation nocturne du quartier étant forte sur certains secteurs (bas des Pentès, boulevard de la Croix-Rousse), l'éclairage peut être localement intense, tandis que le cœur des Pentès constitue des zones de moindre luminosité, du fait de la moindre intensité de l'éclairage privé au sein des rues. Les ambiances sont alors très différentes, et peuvent être moins qualitatives. Eclairage public et privé s'avèrent alors particulièrement complémentaires.

III.4.5 – Enjeux et objectifs liés au cadre de vie

Sur les Pentes de la Croix-Rousse, le premier enjeu environnemental en lien avec le patrimoine et le cadre de vie est l'amélioration des déplacements, de manière générale, mais en particulier des déplacements doux.

Comme l'a montré le diagnostic, les déplacements à pied et à vélos sont rendus difficiles au sein du quartier du fait de la pente, contrainte pour les habitants et riverains du secteur. Toutefois, malgré ces difficultés, les nombreuses aménités du quartier (paysage, cadre bâti exceptionnel, et axes réservés) font que la pratique de la marche et du vélo est nettement développée.

Cependant, différents îlots restent inaccessibles, soit par une fermeture complète par le biais d'entrées cadencées (propriétés privées ou publiques), soit par un faible nombre de perméabilités limitant les traversées et forçant à des parcours allongés afin de contourner ces secteurs.

Ainsi, par le biais de nouvelles ouvertures ménagées en préservant le patrimoine local, ainsi qu'en complétant l'offre de transport, l'enjeu est de favoriser l'usage des modes doux, et le rabattement vers les transports collectifs. Les traboules, dont c'est le rôle historique premier, s'avèrent de fait tout à fait adaptées.

L'autre enjeu du cadre de vie porte sur l'attention apportée au traitement des espaces non bâtis, qu'ils soient publics ou privés (cours d'immeubles notamment), dans l'optique d'accroître les connexions de la trame verte et bleue.

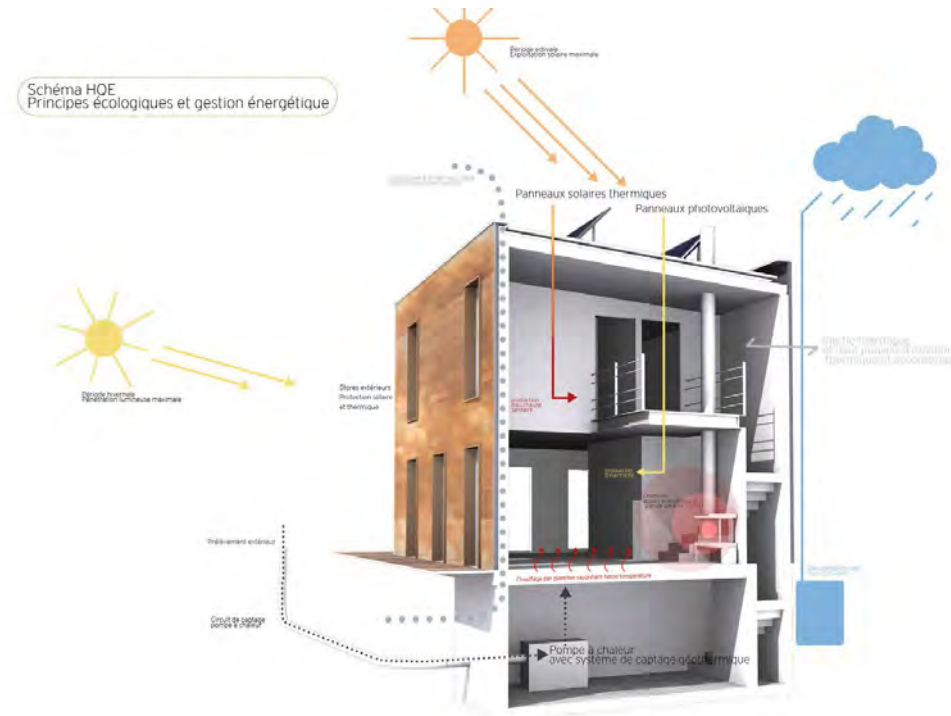
Si le quartier est aujourd'hui fortement minéralisé, de nombreux espaces restent disponibles et pourraient faire l'objet de projets de végétalisation plus ou moins importants (de la transformation de places publiques, telle la place Gabriel Rambaud, au micro projet type micro implantation florale (MIF)).

L'objectif est de développer la trame verte afin d'accroître les liaisons au sein du quartier, et de créer ponctuellement des zones refuges pour la faune et la flore.

A ce titre, on notera que le traitement de la limite espace public/privé constitue un sous-enjeu particulier : les zones de contact entre la végétation sur l'espace public et sur l'espace privée sont nombreuses : toutefois, une attention au traitement de cette limite (et notamment des sous-bassement, murets etc.) peut permettre d'améliorer la valeur écologique de ces connexions.



Petits mobiliers urbains : sources lumineuses.





*Tour d'aération du tunnel de la Croix-Rousse. (ci-dessus)
Photographie Archipat*

Enfin, on rappellera la réelle utilité de la Trame verte et bleue pour diminuer l'intensité du phénomène de l'îlot de chaleur urbain. Si l'on constate une forte disparité entre le haut et le bas des Pentes en termes de température moyenne, l'implantation de la végétation intervient clairement dans les phénomènes microclimatiques de régulations des pics de chaleur en été.

III.5 – LA CONCEPTION DURABLE

La philosophie de l'architecture durable se concrétise à travers des pratiques ayant pour objectifs la réduction de l'impact négatif d'un bâtiment sur son environnement et la prise en compte de la qualité de vie des utilisateurs et communautés riveraines. La mise en œuvre d'une architecture durable se manifeste par un ensemble de choix portant sur différentes thématiques comme la sélection des matériaux employés, les méthodes de mise en œuvre, les options techniques appliquées, les méthodes de gestion, ou encore l'organisation interne des fonctions et des espaces, avec pour objectif un aménagement optimal du cadre de vie des utilisateurs. La limitation des besoins et la maîtrise des consommations d'énergie en constituent à ce titre l'un des marqueurs essentiels.

Bien que cette approche soit aujourd'hui fortement associée à l'intégration de la problématique énergétique et à la prise en compte des émissions de Gaz à Effet de Serre dans tous les domaines constructifs, la notion de durabilité constitue un axe fondamental de l'acte constructif sur les Pentes de la Croix-Rousse.

Ces notions n'ont pas toujours été sciemment intégrées, ni même incluses sur des bases scientifiques avérées, mais il est aisé de constater que, quels que soit l'époque de réalisation, les constructions croix-roussiennes intègrent des éléments caractéristiques de la construction durable.

La provenance locale des matériaux utilisés sur le site en est un premier exemple. Avec des volumes s'adaptant simultanément à l'activité de tissage et à l'hébergement des familles et ouvriers, l'organisation interne des immeubles canuts en est une autre matérialisation.

C'est dans ce contexte d'un quartier devant concilier respect et valorisation du passé et intégration de la problématique énergétique propre au XXIème siècle que s'inscrit aujourd'hui la conception durable sur les Pentes de la Croix-Rousse.

III.5.1 – L'analyse des besoins sur les Pentes de la Croix-Rousse

Pour aborder avec efficacité les différents volets d'une rénovation qui soit simultanément au service du patrimoine et de l'amélioration thermique, l'approche globale du bâti, telle qu'elle a été décrite en III.3.3, impose une connaissance approfondie des différentes composantes de l'existant (valeur architecturale, état, diagnostic thermique) seule à même de définir la nature des besoins spécifiques de chaque bâtiment.

Malgré la diversité des constructions présentes sur les Pentes, il est d'ores et déjà possible de caractériser le site en termes de besoins vis-à-vis de la démarche durable à mettre en œuvre sur le périmètre.

On peut ainsi dégager les besoins fondamentaux suivants :

- Une connaissance approfondie des sources de pertes thermiques (réalisations de diagnostics de l'enveloppe bâtie) ;
- Une amélioration significative de l'isolation des parois avec pour ambition une amélioration simultanée du patrimoine architectural et des propriétés thermiques ;
- Un traitement progressif des menuiseries existantes avec en priorité l'éradication du simple vitrage et des menuiseries rénovées de mauvaise qualité ;
- La mise aux normes des conduits existants avec pour impératif un usage bien définie pour chaque conduit (évacuation des gaz de combustion ou ventilation)
- L'évolution des systèmes de chauffage les plus énergivores avec en priorité l'élimination des systèmes obsolètes (charbon, fuel)
- Une amélioration des systèmes de ventilation

III.5.2 – La prise en compte du contexte géo-climatique et l'héritage de la conception vernaculaire

Intégration du contexte bioclimatique local

Inscrite sur les Pentes d'une colline située au Nord de Lyon et orientée plein Sud, l'architecture Croix-Roussienne se préoccupait de « bio climatisme » avant même que ce mot ne fut inventé. Les bâtiments suivent les courbes et dénivelés du terrain et mettent à profit des éléments présents sur le site (relief, eau, roche, exposition solaire, orientation des vents, végétation, etc.). Rénover thermiquement devient alors une opportunité de mise en valeur de ces éléments. En intégrant ces caractéristiques locales et en les exploitant à l'échelle du bâtiment ou du quartier, il devient possible d'optimiser la



Un quartier dense, aux rues rectilignes et ombragées, bâti d'immeubles bien exposés et éclairés, tirant avantage de la pente du site.



*Les soubassements en pierre de Villebois sont omniprésents dans les constructions du XIX^e siècle.
Photographie Archipat.*

rénovation thermique et de tirer partie de ces éléments en termes de gains voire de productions énergétiques.

Maintien du principe d'une conception vernaculaire

Le bâti Croix-Roussien est une architecture conçue en harmonie avec son environnement, en rapport avec l'aire géographique qui lui est propre et également en symbiose étroite avec l'activité qui y régnait et la vie quotidienne de ses habitants.

Cette harmonie pourrait être mise en péril par la standardisation des techniques de construction modernes et par la volonté d'atteindre des objectifs chiffrés ambitieux. Parce qu'il s'inscrit dans des démarches d'urbanisme durable et de valorisation du patrimoine local, le bâti vernaculaire urbain fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt certain. Une intégration profonde de ce contexte est indispensable à la conception de la rénovation thermique à mettre en œuvre sur le site. Une approche vernaculaire des modes de rénovation et de construction constitue ainsi une démarche cohérente et adaptée.

III.5.3 – L'utilisation de matériaux locaux et le développement de filière courte

Ces notions constituent deux des piliers de la démarche environnementale associée à la rénovation du bâti existant. Dans le cadre de la rénovation thermique, elle intègre la valorisation des matériaux sains, à faible énergie grise (1) et disponibles localement avec un objectif global de sobriété énergétique (fabrication et acheminement). L'emploi de matériaux locaux constitue ainsi un des dimensions naturelles devant être associée à la rénovation thermique du quartier.

Dans cette logique, est à privilégier :

- L'emploi de matériaux neufs similaires aux matériaux initiaux. Pour être effective, cette démarche nécessite de procéder à la recherche de la nature exacte des matériaux existants et de leur origine.
- Le développement de la filière courte. Par l'emploi de matériaux neufs similaires à l'existant, la filière courte devrait être naturellement favorisée du fait de l'emploi au cours des siècles passés de matériaux locaux dans l'acte constructif du bâti croix-roussien.

- Le recyclage, voire le réemploi direct, de matériaux pris sur le site, obtenus lors d'éventuelles démolitions dans le cadre de chantiers locaux.
 - Le développement de l'activité locale en lien avec la rénovation du bâti. Une partie de l'activité croix-roussienne pourrait ainsi profiter d'un nouvel essor en s'orientant sur des rénovations intégrant les matériaux et les mises en œuvres employés dans le passé.
- (1) L'énergie grise tient compte de la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie complet d'un matériau depuis son extraction jusqu'à son recyclage.

Il est utile à ce stade de rappeler quelques éléments propres à certains matériaux de construction locaux

III.5.3.1 – *La pierre.*

A Lyon, les constructions en pierre sont omniprésentes et privilégiées depuis de nombreux siècles. Les pierres utilisées sont assez nombreuses et variées, mais ont toutes un usage spécifique, dépendant des qualités qui leur sont propres.

Pierres de taille :

Les soubassements lyonnais sont en pierre de taille, afin d'éviter les phénomènes de remontée capillaire. L'assise en est renforcée, et, surtout, les ouvertures pour les commerces sont plus larges et ceux-ci sont mieux éclairés.

Les origines sont variées. On utilise abondamment la pierre coquillière de Saint-Fortunat, du nom d'un hameau de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, très appréciée car très dure. Souvent bleu-grise ou jaunâtre, elle est utilisée comme marche d'escalier, parpaing pour mur d'échiffre.

On trouve également la pierre de Couzon, un calcaire à entroques, reconnaissable car d'un jaune doré très pur. Son usage est varié, car elle est de qualité diverses selon les carrières. Les meilleures pierres sont utilisées comme pierres de taille, pour les jambages, les croisées, les chambranles ou linteaux de fenêtres ou de portes intérieures. Les autres sont débitées en moellons et utilisées dans la maçonnerie.

La pierre du bassin carrier de Villebois-Montalieu, dite «pierre de Villebois» est d'une couleur gris-bleu, parfois gris, presque blanche. Très résistante à la charge et aux intempéries, son usage sera particulièrement répandu.



Le bois et la pierre forment de très intéressantes combinaisons. De nombreux architectes n'ont ainsi pas hésité à tirer profit des deux matériaux, en les ornant de motifs apparentés.



Les pierres à moellons et les pierres de taille - ici, une pierre de Villebois - n'ont pas le même aspect ni le même rendu. Chaque type de pierre a un usage spécifique.

Pierres à moellons :

Au dessus des soubassements, les murs sont «construits en moellons bruts équarris à la grosse pointe et liés au mortier. Les pierres à moellons sont d'une provenance tout à fait locale. La plupart sont extraites des carrières lyonnaises, celles de Pierre-Scize notamment, ou encore celles présentes à la Croix-Rousse (montée des Carmélites.) Il existait également une carrière du côté de la rue des Feuillants, carrière toutefois en voie d'épuisement rapide au début du XIX^e siècle. La pierre de Saint-Cyr étant plus fragile que la pierre de Saint-Fortunat, on l'utilise essentiellement comme moellons. Enfin, et cela est loin d'être négligeable, le réemploi des pierres provenant de démolitions est particulièrement répandu à Lyon. Il s'agit souvent de moellons de Couzon, très répandus dans les constructions antérieures au XIX^e siècle.

III.5.3.2 – *Le bois*

L'essentiel du bois provient des forêts de la Chartreuse de Méria, en Bugey, et descend par flottage sur le Rhône jusqu'à Lyon. Le sapin est principalement utilisé pour les charPentes et la structure porteuse des planchers. Dans les immeubles Canuts, le lourd poids des métiers à tisser et leurs vibrations rend nécessaire l'utilisation du chêne. On utilise également le bois pour confectionner portes et menuiseries, devantures de magasins, lambrequins, escaliers secondaires ; les escaliers principaux étant à Lyon réalisés en pierre. Comme pour les pierres de moellons, le bois est usuellement récupéré lors de démolitions pour être ultérieurement réutilisé.

III.5.3.3 – *Le pisé*

Dès la fin du XVI^e siècle commençait l'urbanisation de la Croix-Rousse, par la grande rue de la Croix-Rousse, dont une partie importante est construite en pisé. On retrouve ces constructions dans les quartiers de la Croix-Rousse mais plus précisément le long de la Grande rue de la Croix-Rousse. Son emploi sur les Pentes, attesté, n'est pas encore précisément répertorié. Le pisé est considéré comme un matériau à part entière, et jugé comme fiable, en particulier pour ses qualités ignifuges (contrairement au bois qui sera interdit bien avant le pisé à cause des nombreux incendies qu'il favorise). Meilleur marché, économique et donc populaire, il est utilisé par les classes sociales défavorisées comme la pierre l'est par les bourgeois et les nobles. Ce n'est qu'après la crue du Rhône de 1856 que des mesures sont prises pour limiter voire interdire ce matériau. Le pisé est alors considéré comme fragile et dangereux.

L'avènement de l'ère industrielle, vers la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, apporte d'autres matériaux, comme le béton banché, qui remplacent le pisé et engendrent sa disparition progressive comme matériau de construction.

III.5.3.4 – *La terre-cuite*

C'est le matériau naturel utilisé quasiment essentiellement pour l'ensemble des couvertures des bâtiments des Pentes de la Croix-Rousse. Par son usage exclusif, son emploi apporte au quartier une de ses caractéristiques architecturales et visuelles.

III.5.3.5 – *Le ciment et le mortier*

La région lyonnaise bénéficie de chaux de qualité, essentiellement constituées à partir des pierres calcaires de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, très coquillées, mais aussi à partir de galets du Rhône ou de l'Ain, ou de pierres du Bugey. Si le ciment devient incontournable dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle, il est déjà employé précédemment.

III.5.3.6 – *Les compétences et les savoir-faire locaux*

Sur chaque corps de métier du bâtiment, il existe de nombreux exemples de mise en œuvre des matériaux caractéristiques du bâti des Pentes de la Croix-Rousse. Il sera essentiel que la rénovation progressive du quartier intègre ces notions et soient respectueuses de ces savoir faire. Ainsi, ces compétences locales seront naturellement entretenues voire même développées.



Tout n'est pas pierre et bois : la terre cuite ou crue est très présente, de même que les ciments, notamment sous formes de moulages décoratifs.



Ces fontaines, bien qu'assez récentes, font désormais partie du petit patrimoine Lyonnais.

III.5.4 – Enjeux pour les constructions futures

Que ce soit pour la réalisation de bâtiments neufs ou pour la rénovation de bâtiments existants (souhaitée dans le cadre d'une amélioration du patrimoine bâti ou dans celui d'une rénovation thermique), les travaux engagés devront désormais s'appuyer sur une démarche intégrant simultanément valorisation du bâti ancien et prise en compte au sens large de la problématique énergétique propre au contexte du XXI^{ème} siècle.

L'adéquation entre respect du patrimoine et obtention de propriétés thermiques optimales constituent les axes fondamentaux de la démarche. A ce titre, les enjeux de la rénovation sur les Pentes de la Croix-Rousse seront :

- Une amélioration des propriétés thermiques obtenue sans dégradation des qualités architecturales du bâti voire même au service de leurs valorisations ;
- L'obtention d'une rénovation dont la mise en œuvre restera conforme aux modes opératoires appliqués localement ainsi qu'aux matériaux déjà mis en œuvre ;
- La nécessité d'un regard élargi en termes de traitement du bâti intégrant, dans cet ordre, la lecture fine des caractéristiques de chaque bâtiment, l'analyse de l'enveloppe puis de celle des systèmes implantés ;
- La hiérarchisation des opérations à mettre en œuvre afin que les premières actions engagées soient bien celles permettant d'avoir une action significative sur les besoins ;
- La non focalisation exclusive sur la seule problématique hivernale ;
- L'utilisation de matériaux en accord avec le développement de la filière courte ;
- L'emploi de matériaux à faible énergie grise et à impact Carbone limité.

III.6 – LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Bien que constituant une des clés pour réduire notre niveau de dépendance aux énergies fossiles, le recours aux énergies renouvelables (EnR) constitue le dernier maillon d'une chaîne vertueuse visant à réduire les consommations d'énergies fossiles non renouvelables et relocaliser la production d'énergie. Ce recours n'a de sens que si des actions prioritaires sont menées en amont sur les questions de sobriété et d'efficacité énergétique.

Avant d'envisager le potentiel et l'intérêt d'implanter des systèmes de production énergétique renouvelable sur le quartier de la Croix-Rousse, il est essentiel de poser correctement les éléments contextuels permettant de valider l'introduction des EnR à des fins de production locale d'énergie.

Une telle production locale d'énergie sur un site urbain intégrant un habitat ancien ne prendra du sens qu'à partir du moment où deux objectifs auront préalablement été satisfaits :

- la réduction des besoins grâce à une démarche globale de rénovation thermique des enveloppes bâties ;
- l'implantation progressive de systèmes à haute efficacité énergétique.

Une fois ces démarches engagées, limitant significativement la facture énergétique globale des bâtiments, le recours aux EnR et l'introduction de systèmes de production d'énergie prendra alors du sens et pourra éventuellement satisfaire une partie du solde des besoins énergétiques.

Le recours à une filière renouvelable à des fins de production d'énergie n'est donc pas un objectif prioritaire en soi sur le quartier de la Croix-Rousse. Plus qu'ailleurs, ces filières restent potentiellement exploitables à condition d'être envisagées en complément d'une démarche globale d'amélioration thermique du bâti, tout en préservant les qualités et originalités de ce patrimoine.

III.6.1 – La filière solaire

Rappelons que l'intérêt de la filière solaire réside dans le fait qu'elle peut-être appliquée à des fins très variées. Réservés à l'origine pour la production d'eau chaude sanitaire, les panneaux solaires thermiques ont aujourd'hui des vocations nouvelles (complément chauffage, rafraîchissement). Les panneaux photovoltaïques permettent quant à eux la production d'électricité à des fins d'usage local ou pour redistribution au réseau.

Avec son orientation plein Sud, le quartier des Pentès de la Croix-Rousse bénéficie de conditions géographiques favorables au développement de systèmes basés sur l'emploi de l'énergie solaire.

Malgré ce contexte global, chaque bâtiment doit être considéré au cas par cas afin de tenir compte de l'orientation locale du bâtiment et d'éventuels masques solaires dus à l'épannelage : De nombreuses faces restent masquées (rues étroites, orientation). De même, pour les toitures, seuls les pans inclinés orientés Sud disposent d'une orientation et inclinaison favorables.

Hormis ce contexte technique, se pose indubitablement la question de l'incidence de l'introduction de panneaux solaires et de leur impact visuels au regard du contexte patrimonial.

Notons qu'il existe de nombreuses options d'intégration de tels panneaux (en toitures, sur parois verticales, sous forme de protection solaire ou de système d'occultations des ouvertures, etc.).

Avec des usages multiples et un contexte globalement favorable, la filière solaire constitue la principale piste potentielle d'emploi des EnR à des fins de production énergétique locale.

III.6.2 – La filière éolienne

Compte tenu du contexte urbain, cette filière est abordée exclusivement sous l'angle de l'emploi potentiel de micros éoliennes urbaines. Ces éoliennes de tailles réduites et de formes très variées sont des systèmes de production d'électricité à usage local (éclairage, alimentation locale d'éléments peu énergivores).

Afin de quantifier le potentiel éolien sur le quartier des Pentès de la Croix-Rousse, une mesure spécifique du champ de vent a été réalisée du 2 avril au 16 mai 2014. La mesure a été effectuée sur la toiture de l'ancienne Ecole Nationale des Beaux-arts de Lyon au 10 rue Neyret. Cette mesure permet de faire les constats suivants :

- Sur le plan des vitesses et des directions de vent, on constate une bonne corrélation entre la mesure effectuée et celle réalisée par METEO FRANCE à la station de Lyon Bron. Il n'y a donc pas de spécificités particulières liées à la colline de la Croix-Rousse. Ces résultats permettent de valider l'emploi de la rose des vents de cette station pour définir le potentiel éolien sur les Pentès de la Croix-Rousse.
- Installé en retrait de bord de toiture, les vents enregistrés présentent des vitesses inférieures à celles mesurées à la station de Lyon Bron à l'altitude standard de 10 m. Le potentiel ne sera maximisé que si la prise au vent est maximale c'est-à-dire si les éoliennes sont implantées le plus haut possible et en bordure de toiture.

Sur un plan technique, l'emploi potentiel d'éolienne urbaine dépend de plusieurs paramètres techniques (vitesse des vents, absence de turbulence, facilité d'implantation et de fixation, etc).

Comme pour les panneaux solaires, se pose à nouveau la question de l'incidence de l'introduction de tels systèmes, de leur impact visuels au regard du contexte patrimonial et de leur impact environnemental global (bruit, vibrations).

L'intérêt de tels implantations doit surtout être évalué au regard de la quantité d'énergie produite vis-à-vis des besoins locaux et surtout vis-à-vis des gains potentiels bien plus importants qui peuvent être réalisés dans le cadre des rénovations thermiques.

Même si localement, le potentiel aérodynamique est favorable, la filière éolienne ne constitue pas une piste majeure d'emploi des EnR à des fins de production énergétique. Elle n'a même aucun intérêt sur des bâtiments non rénovés thermiquement.

III.6.3 – La filière géothermique

Il existe de très nombreuses solutions géothermiques tant pour le chauffage que pour le rafraîchissement et les sources d'énergie sont multiples (air, eau, sous-sol). Concernant l'eau et le sol, les critères de faisabilité sont largement dépendants du contexte local. La

densité urbaine du quartier de la Croix-Rousse n'apporte pas les conditions adéquates à ces technologies (emprises, contraintes de proximité, fragilisation du sol, accès à la nappe). Les seuls systèmes pouvant techniquement être envisagés sont ceux de type pompe à chaleur air. Toutefois, de nombreuses contraintes subsistent : impact visuel risquant fortement de nuire à l'attrait patrimonial des bâtiments, impact acoustique sur le voisinage, réchauffement de l'air ambiant au sein des espaces restreints. L'implantation de tels systèmes ne pouvant concerner que des cas limités.

Le potentiel de développement de la filière géothermique est ainsi relativement faible.

III.6.4 – La filière biomasse

La biomasse est une ressource renouvelable relativement facile à introduire en milieu urbain. Disponible sous différentes formes (bois bûche, plaquettes, granulés) et utilisable avec des systèmes variés (poêle bois, chaudière bois, cheminées), la biomasse peut être introduite à des échelles très variables. Son emploi reste toutefois soumis à certaines conditions notamment en termes d'approvisionnement.

Avec ses voiries étroites, les Pentès de la Croix-Rousse n'apportent pas de conditions favorables à un accès poids-lourd pour d'éventuelles livraisons. Même si dans le passé, ce quartier était essentiellement chauffé au charbon pour lesquelles il fallait bien organiser les livraisons, il apparaît difficile dans le contexte de trafic actuel d'envisager un emploi massif de la biomasse. La difficulté de stationner même très temporairement, le nombre d'étages important du bâti ancien, la hauteur des étages ou encore les accès exclusifs par des escaliers, ne permettant pas un approvisionnement individuel aisé. Difficile également d'envisager des emplacements de stockage pour des chaufferies collectives devant restés accessibles pour le réapprovisionnement.

Dans ces conditions, les systèmes de chauffage à base de biomasse resteront probablement limités à des systèmes d'appoint ponctuels. Le développement de cette filière sur les Pentès de la Croix-Rousse restera ainsi probablement très limité.

Il serait souhaitable de moderniser les installations individuelles de chauffage bois, émetteurs de particules et de privilégier des équipements modernes et performants afin d'améliorer la qualité de l'air.

III.6.5 – La filière biogaz

Rappelons que la filière biogaz est composée de plusieurs filières qui cachent d'importantes disparités. On peut dénombrer cinq sous-filières, segmentées selon l'origine des déchets : agricole, industrielle, les stations d'épuration (STEP), les ordures ménagères et les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Compte tenu du contexte urbain dense à vocation d'habitat, aucune de ces sources n'existe sur le site. Le potentiel de développement de cette filière n'est donc pas envisagé au regard des technologies actuelles.

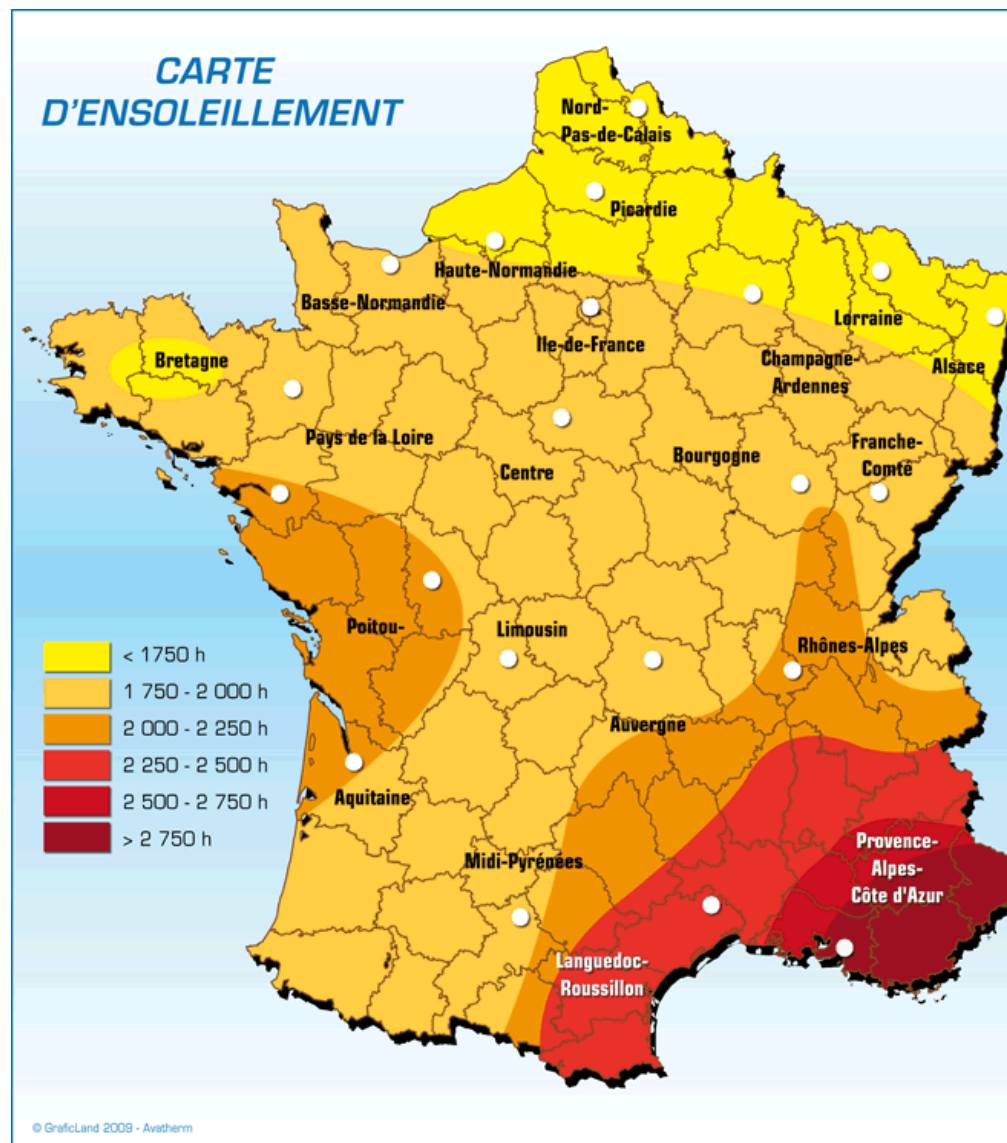
III.6.6 – Enjeux liés à la production d'énergie renouvelable

Se pose aujourd'hui la question de l'introduction éventuelle de systèmes de production d'énergie dans un quartier constitué quasiment intégralement de bâtiments anciens au patrimoine culturel et architectural avéré.

Aberration ou solution incontournable ? La réponse est probablement située à mi chemin avec toutefois, dans le cadre des Pentes de la Croix-Rousse, un paramètre local prépondérant induit par son ancienneté et par la très forte densité urbaine : sur ce quartier existe une grande différence d'ordre de grandeur entre le potentiel de réduction des besoins (en lien avec la rénovation thermique du bâti) et le potentiel de production énergétique. A l'échelle du quartier, et bien que les bâtiments ne présentent pas tous des propriétés thermiques dégradées, l'ordre de grandeur du potentiel de production locale d'énergie reste très inférieur à celui des gains que permettra la rénovation thermique du bâti. En ce sens, la production d'énergie propre ne constitue pas un enjeu prioritaire.

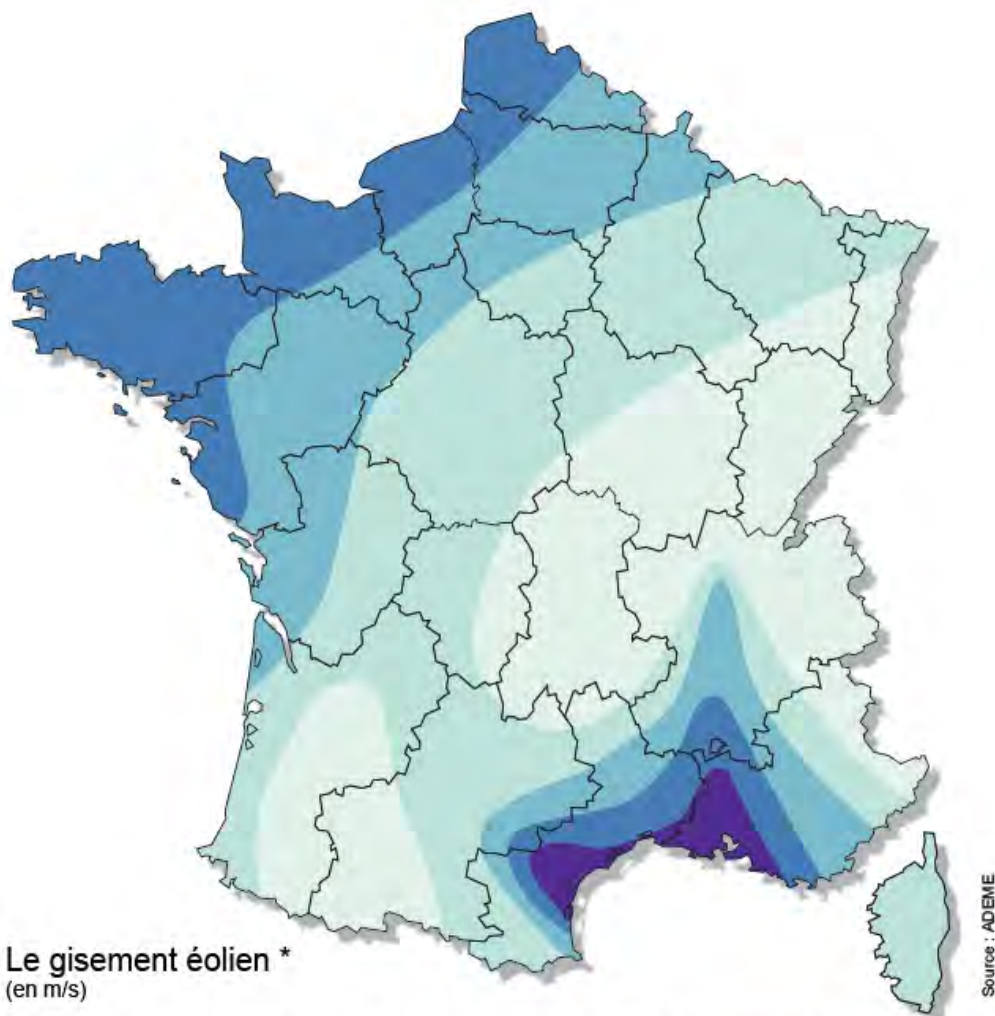
L'introduction des filières EnR et la production d'énergie ne seront à envisager que sur des bâtiments neufs ou rénovés : à l'échelle du bâtiment, cela aura éventuellement du sens sur les bâtiments neufs aux performances thermiques avérées. Pour le bâti ancien, l'accent sera mis sur la rénovation thermique des enveloppes bâties (isolation, menuiseries, etc.) avant toute démarche de production d'énergie propre.

Sur les Pentes de la Croix-Rousse, l'étude des différentes filières renouvelables montre que le contexte local favorise essentiellement l'énergie solaire. Cette filière constituera le principal vecteur de production locale d'énergie. La biomasse et la géothermie pourront très localement être envisagées sur ce site très contraint. Enfin, de par la faible part relative d'électricité engendrée, l'emploi d'éoliennes urbaines, bien que possible, n'aura que peu d'intérêt.



Lyon est située dans une zone modérément ventée (3 sur 5) et modérément ensoleillée. (3 sur 6)

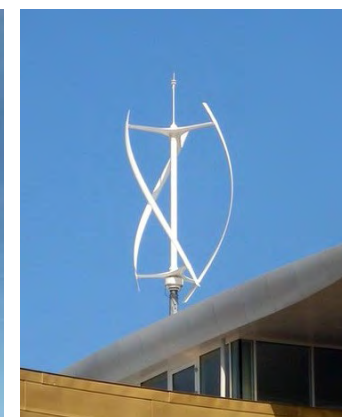
L'échelon local peut admettre de fortes variations selon la géographie spatiale des lieux (ombre portées, effets Venturi, etc.) De manière générale, le petit éolien urbain demeure peu productif, le bilan énergétique global de l'objet pouvant demeurer négatif au terme de son utilisation.



Le gisement éolien *
(en m/s)

Source : ADEME

	Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques buissons	Lacs, mer	Crêtes** collines
Zone 1	< 3,5	< 4,5	< 5,0	< 5,5	< 7,0
Zone 2	3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	5,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5
Zone 3	4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10
Zone 4	5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10 - 11,5
Zone 5	> 6,0	> 7,5	> 8,5	> 9,0	> 11,5



IV - ANALYSE DE LA ZPPAUP

Les documents

La révision de la ZPPAUP de 1994 a été lancée en 1998 à l'instigation de la ville de Lyon et avec l'accord de la préfecture du Rhône. Cette révision a été motivée par le besoin d'approfondir les « objectifs initiaux de la ZPPAUP [...] à la lumière des évolutions urbaines et de quatre années d'application », mais également par l'inscription récente de Lyon au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le dossier de la ZPPAUP opposable de 2000 est constitué de quatre éléments se complétant :

- du rapport de présentation ;
- du règlement ;
- des deux cahiers de recommandations architecturales et paysagères ;
- le plan des prescriptions et le plan des zones archéologiques.

Afin d'actualiser et d'enrichir le remarquable travail réalisé lors de l'élaboration de la ZPPAUP, il est important d'analyser ces documents qui ont accompagné vingt années de protection du patrimoine des Pentès de la Croix-Rousse de manière à proposer une AVAP adaptée aux nouveaux enjeux.

IV.1 - Le rapport de présentation.

Il est précisé en introduction du rapport de présentation de la ZPPAUP que les thèmes abordés lors de la réalisation de l'étude sont :

- le paysage urbain et l'espace public ;
- l'architecture et le diagnostic du bâti ;
- l'archéologie ;
- l'histoire de l'architecture et la genèse des quartiers.

Il s'agit ici de thèmes incontournables pour la réalisation d'un dossier ZPPAUP tel qu'il était défini avant la tenue du 'Grenelle de l'environnement' et la refonte complète des documents d'urbanisme en France. La réforme de 2012 et le remplacement des ZPPAUP par les AVAP a très largement ouvert les champs de réflexion de l'étude. Si l'analyse du patrimoine dans ses dimensions historique, paysagère, urbaine et architec-

turale est toujours bien présente et essentielle tout au long de l'élaboration du dossier, le législateur a également souhaité compléter la réflexion par une approche en matière de développement durable du territoire. Ce « volet environnemental », appelé ainsi pour le dissocier du « volet patrimonial » correspondant au développement des thèmes traditionnels des dossiers ZPPAUP, a pour vocation d'introduire de nouveaux champs de réflexion pour la mise en valeur et la protection du paysage et des patrimoines. A savoir :

- la préservation de la diversité paysagère afin de protéger et permettre le développement des espèces qu'elles soient végétales ou animales ;
- l'amélioration du comportement thermique du bâti existant ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la revalorisation de circuits courts dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

IV.1.1 - *L'étude historique et l'analyse du patrimoine architectural*

L'analyse historique présentée dans la ZPPAUP de 1994 (intégralement reprise en 2000) se concentre sur trois grandes périodes significatives de l'occupation des Pentès de la Croix-Rousse : l'époque dite « Gallo-Romaine », les temps modernes du début du XVI^e à la fin du XVII^e siècle, avec l'installation des clos religieux et la réalisation des premiers programmes urbains, et enfin la période industrielle de 1789 à 1914. Pour la période allant de l'antiquité tardive au XVI^e siècle, les données archéologiques du Service Régional de l'Archéologie et du Service d'Archéologie de la Ville de Lyon ont évolué ces dernières années. L'histoire de l'occupation des Pentès de la Croix-Rousse s'en trouve enrichie, et par ailleurs clarifiée.

Les nombreux travaux de fouilles réalisés préalablement aux travaux de constructions nouvelles et de réaménagement d'espaces publics, ainsi que plusieurs travaux d'universitaires sur les clos religieux, les maisons des champs ou encore la production architecturale du XIX^e siècle sont également venus préciser et parfois compléter constatations et hypothèses sur l'évolution du quartier des Pentès. Ces nouvelles données sont intégrées et prises en compte dans le diagnostic général de l'AVAP car elles permettent de mieux comprendre la formation urbaine et historique du secteur. L'étude historique telle qu'elle se présente dans le rapport de présentation de la ZPPAUP se développe à la fois de manière chronologique et thématique. L'époque gallo-romaine est traitée indépendamment. Lui fait suite une description succincte de l'évolution des

Pentes du XVI^e siècle à nos jours. Les grandes périodes (XVI^e-XVII^e, XVIII^e, XIX^e) sont étudiées successivement avec une analyse urbaine et une analyse des typologies architecturales propres à chaque époque. Enfin un dernier paragraphe s'intéresse plus particulièrement à « l'identité urbaine des Pentes » aujourd'hui.

Le fait de traiter les typologies architecturales au sein des périodes historiques déterminées entraîne par moment des redondances. En effet les typologies étudiées correspondent rarement aux bornes des grandes périodes historiques, mais au contraire les chevauchent ou s'étendent sur plusieurs d'entre elles : par exemple la maison de ville d'origine médiévale évolue assez peu entre le XV^e et le milieu du XVIII^e siècle, de même le développement de la typologie de l'immeuble « canut » commence au début du XIX^e et ne se stabilise que dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'étude de ces différentes typologies n'est pas étayée par des représentations photographiques ou schématiques permettant de mettre en avant les caractéristiques de chaque corpus identifié. La mise en parallèle graphique de ces éléments permettrait en effet de bien distinguer les principes de composition, les structures stables et celles divergentes qui permettent au final de distinguer clairement un type de production par rapport à un autre.

De plus une distinction très marquée de sous-typologies au sein de certaines typologies comme celle de l'immeuble « canut » où l'on distingue l'immeuble canut « pur » de l'immeuble canut « courant » ou encore de l'immeuble canut « soigné » fait perdre de la force à l'analyse architecturale générale. Il est difficile de saisir les critères immobiliers permettant de distinguer un type d'un autre ou au contraire de les rapprocher. Il est de surcroît très important de ne pas mélanger les « typologies architecturales », qui répondent à une fonction et à un contexte socio-économique des « traitements plastiques » beaucoup plus sujets aux phénomènes de mode et au positionnement géographique dans l'espace urbain.

L'immeuble « canut » est, à juste titre, particulièrement mis en avant dans le rapport de présentation de la ZPPAUP. Il représente un effet une spécificité proprement lyonnaise, pour ne pas dire « croix-roussienne » et est un élément essentiel de l'identité du secteur.

En revanche, il est important de replacer cette typologie dans son contexte socio-économique et spatio-temporel. En effet l'immeuble « canut » est une réponse concrète à un besoin dans un schéma économique particulier. Il est donc délicat de l'intégrer dans l'histoire générale du logement social en France : on ne peut pas comparer, ni mettre en parallèle la typologie de l'immeuble « canut », et la notion de « logement-ate-

lier », avec celle de l'usine paternaliste. En effet, il ne s'agit pas ici du même schéma productif : la production de type « canut » correspond à un schéma archaïque où les artisans produisent chez eux pour le compte d'un entrepreneur extérieur qui généralement fournit le moyen de production (ici un métier à tisser). Les usines couplées à des cités ouvrières répondent à un schéma productif moderne, elles sont créées par des entrepreneurs qui fournissent à la fois le moyen de production, mais également le lieu de production et le logement. Le seul point commun entre les deux structures est la recherche d'une augmentation du rendement de la production, mais la volonté sociale à leur initiative est très différente.

L'actualisation complète du repérage patrimonial sur l'ensemble de l'aire dans le cadre de la réalisation du diagnostic de l'AVAP a pour but principal de questionner l'état du patrimoine en présence après vingt ans d'évolution du quartier et d'application de la ZPPAUP. Le repérage doit être enrichi par les recherches récentes des différents services archéologiques et universitaires de l'agglomération qui ont apporté une lumière nouvelle sur l'histoire et l'occupation des Pentes de la Croix-Rousse ces dernières années. Il permettra également de considérer le patrimoine du XX^e siècle présent sur les Pentes.

L'AVAP propose un nouveau système de classification des bâtiments. Ce dernier ne sera pas basé sur un classement typologique ou périodique, mais selon un classement par valeur patrimoniale. Ce classement aura pour objectif, sans prétendre être exhaustif, de considérer toutes les périodes et tous les domaines de production.

IV.1.2 - *L'étude du paysage urbain*

Le rapport de présentation de la ZPPAUP de 2000 renvoie la notion de paysage urbain vers un cahier de recommandations spécifiquement dédié à ce thème. Il introduit les neuf cônes de vues qui ont été répertoriés sur l'ensemble des Pentes et qui sont analysés de façon complète sous forme de fiche dans le cahier de recommandations.

A travers ce travail d'analyse urbaine, l'objectif de la ZPPAUP était de fournir un outil de gestion du paysage urbain pour les neuf sites concernés, et surtout de proposer une méthode d'observation et de réflexion applicable à tous les espaces urbains des Pentes.

En revanche, l'identité paysagère de la Croix-Rousse, plutôt qu'un quartier au paysage uniforme, est au contraire constitué de sous-unités très différentes les unes des autres : le quartier de la Martinière, celui autour de la place Chardonnet ou encore le quartier de la rue Royale offrent des visages très différents qui ne correspondent pas aux mêmes règles d'organisation.

Suivant le même schéma, de grands principes urbains définis comme participant de l'identité de la Croix-Rousse présentent plus de nuances : en effet « l'absence de traitement d'angle », énoncé dans le rapport de la ZPPAUP, ne se vérifie pas, de nombreux bâtiments bénéficiant d'angles dessinés. De même « l'homogénéité des gabarits » est discutable, il n'est pas rare de voir des bâtiments de cinq ou six étages cohabiter avec des maisons modestes ou de petits bâtiments.

IV.1.3 - Les effets de la ZPPAUP de 1994 sur l'évolution urbaine des Pentes et les objectifs fixés lors de la révision de 2000

Le rapport de présentation de la révision de la ZPPAUP de 2000 dresse un bilan sur les opérations qui ont pu voir le jour suite à la mise en place de la première ZPPAUP en 1994, bilan qui a par ailleurs en grande partie motivé sa révision.

En effet, en l'espace de six années, les Pentes ont connu deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (plus de 1600 logements subventionnés entre 1993 et 2000), plusieurs grands projets de requalification de l'espace public dont le plus emblématique reste celui de la montée de la Grande Côte, et la mise en valeur et l'ouverture au public d'un grand nombre de cours et de traboules à travers un programme de convention entre les copropriétaires et la ville.

En quelques années un quartier jugé insalubre, sale, malcommode et difficile d'accès, est devenu un des lieux de visite privilégié par les touristes et une vitrine de l'identité lyonnaise dont les habitants de la ville sont particulièrement fiers.

IV.2 - Le règlement

Le règlement de la ZPPAUP est composé de « 9 articles qui s'articulent autour de 5 thèmes » :

- l'archéologie
- la protection et la mise en valeur des immeubles existants
- la reconstitution du tissu urbain : les constructions nouvelles
- les prescriptions particulières de paysage urbain
- les espaces extérieurs

L'intégralité de l'article 1 concerne l'archéologie et vise à la protection des éléments en sous-sol. Bien qu'il permette de sensibiliser le pétitionnaire à la question du patrimoine archéologique, l'ensemble de cet article rappelle une réglementation qui s'applique à l'ensemble de la Zone de Présomption de Prescriptions de Fouilles Archéologiques de Lyon, plus large que les Pentes de la Croix-Rousse. Il n'apparaît pas souhaitable de conserver ce rappel dans le règlement AVAP.

Depuis maintenant près de quinze ans l'application du règlement de la ZPPAUP par les différents services instructeurs a permis une action jugée efficace et une mise en valeur du patrimoine.

Certains articles mériteraient d'être précisés et étayés. Ainsi, les dispositions concernant les installations des ascenseurs sont laissées à l'appréciation des instructeurs.

Certains articles font référence à des dispositions volumétriques et d'implantation qui relèvent davantage du PLU. En effet ces dernières intéressent le droit à bâtir plus que l'aspect des constructions elles-mêmes. S'il est permis au règlement de l'AVAP d'établir de telles mesures, celles-ci peuvent s'avérer être en contradiction avec celles émises par le PLU, or il est demandé que les deux règlements soient compatibles.

La définition et l'emploi du vocabulaire approprié est également un point important afin de faciliter la compréhension et la manipulation des documents par les instructeurs et les pétitionnaires.

Il est également important de nommer les différents éléments architecturaux et d'illustrer le propos de façon à éviter les incompréhensions et à transmettre une culture architecturale nécessaire à la mise en valeur du patrimoine.

Il est également nécessaire de prendre en compte les nouveaux enjeux, notamment environnementaux : dispositifs de production d'énergie renouvelable et leur intégration, Isolation Thermique Extérieure, enduits, etc.

IV.3 - Le guide de recommandations

Ce dossier, divisé en deux grands chapitres (recommandations architecturales et recommandations paysagères), est composé d'un ensemble de conseils techniques pour la restauration ou la mise en valeur du bâti et de l'espace urbain existant.

Le cahier de recommandations architecturales de la ZPPAUP de 1994, intégralement repris en 2000 présente dans un premier temps les caractéristiques des immeubles par époque (XV-XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles), puis s'attache à développer certains thèmes (les murs, refends et façade, les planchers, la charpente et la couverture et les colonnes montantes) pour finir par le schéma d'une réhabilitation type.

Les descriptions des différentes typologies nécessitent un vocabulaire plus précis, adapté à l'analyse architecturale (Exemple : l'utilisation de termes ou expressions comme « crépis » ou « teinté dans la masse », n'est pas adapté aux techniques constructives traditionnelles).

Les illustrations du dossier de la ZPPAUP par des exemples concrets, permettant notamment de tester les éléments réglementaires, présentent un caractère pédagogique.

Les cahiers de recommandations ne font plus partie des éléments constituant le dossier d'AVAP. Pour les ZPPAUP, il s'agissait d'éléments complémentaires non obligatoires. Ces cahiers, qui constituent des éléments de connaissance intéressants, ont été utilisés afin d'élaborer le dossier d'AVAP.

IV.4 - Le document graphique et le repérage

La partie « document graphique » de la ZPPAUP opposable est constituée de deux documents distincts :

- d'un plan du périmètre ZPPAUP des zones archéologiques et des Monuments Historiques ;
- d'un plan de prescriptions.

Il est toléré que le document graphique soit présenté sur divers supports et suivant différentes échelles pour une meilleure lisibilité et compréhension.

Le document graphique de la ZPPAUP s'accompagne d'un inventaire des immeubles sous forme de 1100 fiches, inventaire indépendant du dossier ZPPAUP. Il s'agissait d'un outil au service de l'instruction et de la connaissance du territoire.

IV.4.1 - *Le repérage patrimonial*

La ZPPAUP propose deux niveaux de protection des édifices : soit l'immeuble n'est pas repéré, et peut être démolé, soit l'immeuble est repéré et sa démolition ou surélévation est alors impossible. Cette disposition très claire mériterait toutefois d'être nuancée localement. En effet tous les éléments repérés ne présentent pas la même valeur patrimoniale et de même, tous les éléments non repérés, « grisés » sur le plan de repérage, ne sont pas dénués d'intérêt, ne serait-ce que du point de vue urbain. Il semble donc nécessaire de créer une catégorie intermédiaire, rassemblant des immeubles dont les caractéristiques générales sont à conserver et à valoriser, mais pouvant néanmoins évoluer plus librement que les immeubles présentant le plus d'intérêt patrimonial.

Le document graphique de la ZPPAUP applicable traduit le parti de classer les éléments devant être conservés en fonction de leur époque de construction, suivant quatre catégories :

- les maisons de ville ou immeubles antérieurs au XVIIIe siècle
- les immeubles du XVIIIe siècle
- les immeubles du XIXe siècle
- les immeubles « canuts »

Cette partition comporte cependant quelques points à compléter. La première catégorie concerne presque quatre siècles de construction sur les Pentes de la Croix-Rousse, du XVe au XVIIe siècles, les deux suivantes un siècle chacune, et la dernière s'attache non plus à une période mais à une typologie (l'immeuble « canut »), typologie elle-même répartie sur une partie du XIXe siècle. Enfin le XXe siècle est absent de cette classification.

Ce repérage, très intéressant pour les aspects informatifs et pédagogiques, ne tient pas suffisamment compte de la qualité et de l'intérêt patrimonial de chaque élément. En effet une maison du début du XVIe siècle peut avoir été grandement modifiée et avoir donc perdu une partie de son intérêt tandis qu'un immeuble soigné de style Art Déco ne bénéficie d'aucune protection particulière.

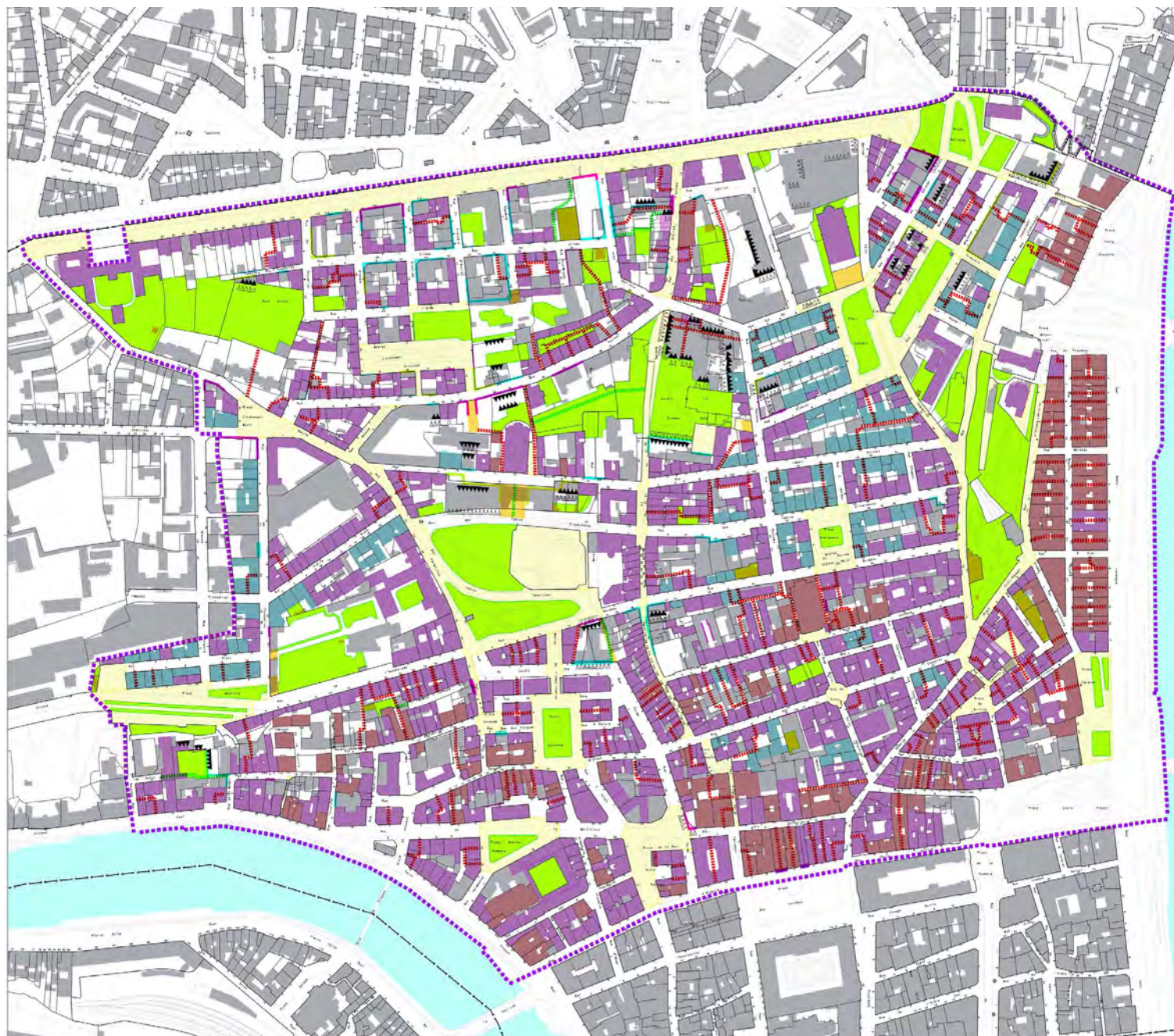
Le diagnostic de l'AVAP est ainsi l'occasion d'ajouter au plan de datation un plan de repérage du patrimoine architectural en le classant non plus par époque ou typologie, mais par intérêt réel de chaque élément au regard du patrimoine et de l'environnement bâti et paysager. Il sera effectué sur l'ensemble des bâtiments, repérés ou non par la ZPPAUP, de façon à prendre en compte l'évolution du bâti de la Croix-Rousse - et de la notion de patrimoine - depuis 1994 soit maintenant plus de 20 ans.

IV.4.2 - Le repérage de dispositions liées à la protection du paysage urbain

Complétant le repérage du patrimoine en place, le document graphique de la ZPPAUP fait également apparaître plusieurs dispositions permettant la préservation du paysage urbain.

La définition de « front bâti » ou de « hauteur de construction » sur certaines parcelles (et de façon très ponctuelle) au sein même du document graphique de l'AVAP peut également engendrer des incohérences voire des contradictions entre règlement de l'AVAP et le règlement du PLU. En effet les questions des gabarits (largeur des voies, hauteurs et volumes des constructions) et du droit à bâtir relèvent davantage du PLU. Rédiger de telles dispositions au sein du document d'AVAP multiplie les risques d'incompatibilité entre les deux documents.

Les dispositions réglementaires de l'AVAP s'ajoutent à celles du PLU sur l'ensemble du périmètre de l'AVAP. Celle-ci est une servitude d'utilité publique annexée au PLU : les deux documents se complètent mutuellement mais ont deux fonctions différentes et peuvent évoluer indépendamment l'un de l'autre.



Maisons de ville ou immeubles antérieurs au 18ème siècle
 Immeubles du 18ème siècle
 Immeubles du 19ème siècle
 Immeubles courts

RECONSTRUCTION DU TISSU URBAIN (Article 4) : FRONT BÂTI ET HAUTEUR
 Définition de l'implantation des constructions nouvelles et de leur hauteur maximale

6 mètres	12 mètres	22 mètres
9 mètres	16 mètres	25 mètres
	19 mètres	28 mètres

PAYSAGE URBAIN (Article 5)
 Façades ou pignons vus (actuelles ou futures)
 Toitures exposées (actuelles ou futures)

ANGLES DE VUE (Article 6)
 Zones non édificables ou zones de non constructibilité

TRABOULES et PASSAGES PIÉTONNIERS (Article 8)
 Existantes à maintenir
 À créer

ESPACES EXTÉRIEURS (Article 9)
 Espaces extérieurs d'intérêt patrimonial
 Espaces verts publics ou privés existants ou à créer


Plan modifié en Juin 2009 suite à une annexe technique (suppression des articles)
Système Urbain de Références



VILLE DE LYON

Z O N E d e
 P R O T E C T I O N d u
 P A T R I M O I N E
 A R C H I T E C T U R A L
 U R B A I N
 P A Y S A G E R

L Y O N
 1^{er} arrondissement



PLAN DES PRESCRIPTIONS
 échelle: 1/2000ème

REVISION N°1
 APPROBATION
 délibération du conseil municipal
 17 Janvier 2009

V - ANNEXES

V.1 – Étude thermique de l'immeuble du 8, rue Général de Sève

SOMMAIRE

I – GÉNÉRALITÉS - PRÉSENTATION

- I.1 – Objet de l'étude
- I.2 – Critères de choix et limites de ce choix
- I.3 – Situation du bâtiment
- I.4 – Description sommaire des lieux
- I.5 – Plans synthétiques

II – DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

- II.1 – Historique des bâtiments « canuts »
- II.2 – Historique du 8 rue Général de Sève
- II.3 – Diagnostic structurel, sanitaire et architectural
- II.4 – Analyse du bâtiment et valeur patrimoniale
- II.5 – Enjeux

III – DIAGNOSTIC THERMIQUE

- III.1 – Diagnostic bâti
- III.2 – Diagnostic technique
- III.3 – Analyse des consommations actuelles
- III.4 – Synthèse des campagnes de mesure

IV – SOLUTIONS D'AMÉLIORATION THERMIQUE

- IV.1 – Contraintes / avantages
- IV.2 Remplacement des menuiseries
- IV.3 Traitement des intérieurs
- IV.4 Traitement des cages d'escalier
- IV.5 Production de chauffage
- IV.6 Ventilation

V – SCÉNARIOS PROPOSÉS

- V.1 – Parti architectural et thermique
- V.2 – Solution retenue et variante
- V.3 – Approche du coût
- V.4 – Élaboration d'un plan d'entretien

VI – ANNEXES

- VI.1 – Détails d'étude
- VI.2 - Variantes



L'immeuble ayant servi d'objet d'étude, au 8 rue Général de Sève.



Façade sur rue du 8, rue Général de Sève.

I – GÉNÉRALITÉS - PRÉSENTATION

I.1 – Objet de l'étude

Cette étude patrimoniale et thermique d'un immeuble de type « canut » a été menée dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse en AVAP. Au service de la réflexion générale sur les moyens d'amélioration thermique des édifices des Pentes conciliables avec la mise en valeur patrimoniale, cette étude doit permettre de fonder et enrichir les préconisations (règlement et recommandations) à édicter sur les immeubles.

Les immeubles Canut sont en effet de bons représentants d'autres immeubles du XIX^e siècle. De fait l'amélioration de leur comportement thermique est un enjeu important dans la recherche de sobriété énergétique de nos villes contemporaines. Cette étude s'inscrit donc dans une politique de lutte contre le réchauffement climatique, via les économies d'énergie - la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas...

L'immeuble sélectionné a été étudié et analysé sous l'angle patrimonial (identification notamment des éléments fondamentaux à restaurer et mettre en valeur) et sous l'angle thermique sur la base d'un état des lieux détaillé et de mesures sur place.

Véritable cas concret, avec ses limites, il peut être soumis aux hypothèses d'amélioration thermique en détaillant l'impact architectural des différentes solutions. L'étude conclut sur ce cas par la définition des travaux les plus adaptés permettant d'améliorer les performances thermiques de l'immeuble tout en mettant en valeur le patrimoine. L'objectif est ensuite de discerner avec méthode les principes d'amélioration thermique qui pourront être reproduits sur cette famille d'immeubles, avec les limites du cas étudié.

I.2 – Critères de choix et limites de ce choix

L'immeuble situé au n°8 de la rue du Général de Sève a été choisi car il s'avère être représentatif d'un édifice « Canut » des Pentes de la Croix-Rousse.

De composition simple et raisonnée, répondant à une organisation très fonctionnelle de l'espace, il a conservé ses dispositions d'origine, bien que les appartements familiaux de la classe moyenne sont venus remplacer les ateliers de Canuts. Sa situation au sein d'un ensemble urbain est assez classique ; il ne s'agit pas d'un immeuble d'angle, et il est encadré de deux immeubles voisins, légèrement plus bas que lui. La principale irrégularité de sa situation est son absence de vis-à-vis au sud lui conférant ainsi une exposition sud tout à fait optimale. Il n'y a donc pas d'ombres portées sur l'édifice,



Façade arrière de l'immeuble étudié.



Une vue de la façade principale, l'appartement du sous-sol étant semi-enterré.

ni de cour pouvant refroidir l'air en journée. Cette irrégularité n'est toutefois guère susceptible de modifier les grandes lignes de l'étude, bien que des variations locales puissent être identifiées.

I.3 – Situation du bâtiment

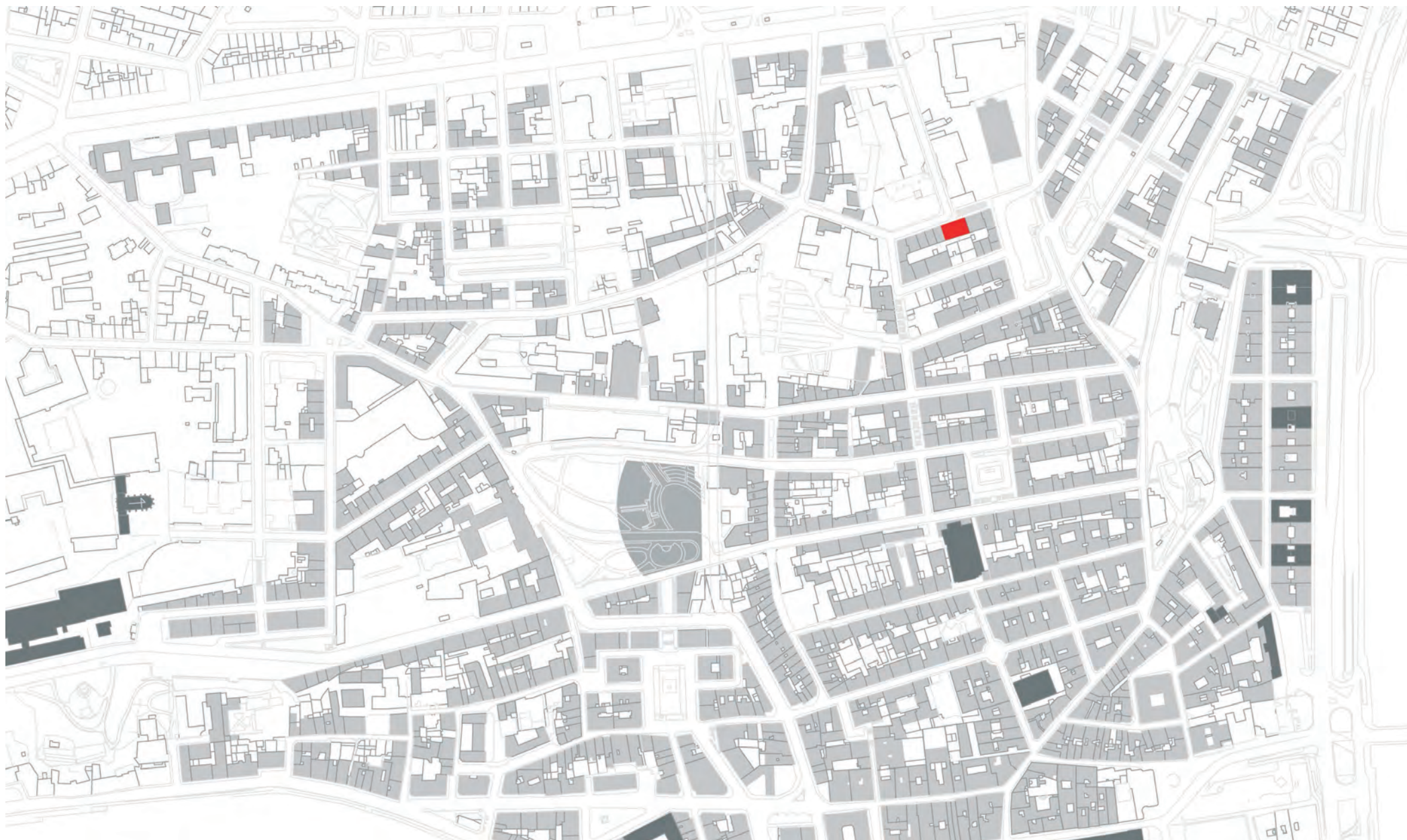
La rue du Général de Sève, se situe sur la partie haute des Pentes, au dessus de la place Colbert et à proximité du boulevard de la Croix-Rousse. C'est un axe est-ouest en pente douce (le point bas à l'ouest, le point haut à l'est), et se termine à l'est par une forte rupture de pente permettant de rejoindre la place Colbert.

La parcelle qui nous intéresse est de forme rectangulaire de proportions proches de celle du carré (22,80m x 18,45). Elle borde la rue du Général de Sève par son plus grand côté, les trois autres côtés étant les limites de parcelle des immeubles voisins.

Comme c'est très souvent le cas dans l'architecture « canut » du 1er arrondissement, l'immeuble, perpendiculaire à la pente, doit s'adapter au site. Il accuse donc une grande différence de niveau entre la façade sur la rue et celle sur la cour. De plus par sa situation en surplomb au-dessus de la place Colbert, l'immeuble, avec le grand escalier qui le longe sur sa partie Est, participe au soutènement de la colline.

I.4 – Description sommaire des lieux

L'immeuble est situé sur une parcelle de 22,80*18,45 mètres, longé sur son plus grand côté, au nord, par la rue du Général de Sève. La parcelle est entièrement bâtie, à l'exception d'une bande au sud de 4 par 22,80, servant de terrasse privée et de cour pour l'immeuble. La façade Nord, sur rue, dix travées, développe une hauteur de 24,50 mètres sous corniche, la façade sud, sur cour, neuf travées, entre 29 et 32,50 mètres. Les façades sont rigoureusement tramées, les fenêtres (environ 2,40*1,40) alignées. L'immeuble est constitué de 7 niveaux globalement identiques, ainsi que d'un niveau de caves et de combles. La rue du général de Sève ne dessert pas l'immeuble à son plus bas niveau, mais au second niveau de logements. L'ensemble des niveaux est desservi par le même escalier droit à mur-noyau ajouré, accolé à la façade sud de l'immeuble et situé en son milieu. La cage d'escalier (6,20x2,60) est conséquemment desservie au RDC par un couloir menant à la porte principale de l'immeuble, façade nord, travée six. Chaque étage est constitué de quatre logements d'environ 65m² ; non-traversant, dotés chacun de 4 fenêtres, deux appartements orientés au nord, deux appartements orientés au sud. Tous les murs sont porteurs, les façades étant secondées par un refend intermédiaire séparant les appartements, et les pignons par au sud la cage d'escalier et au nord par un refend séparant les appartements nord.

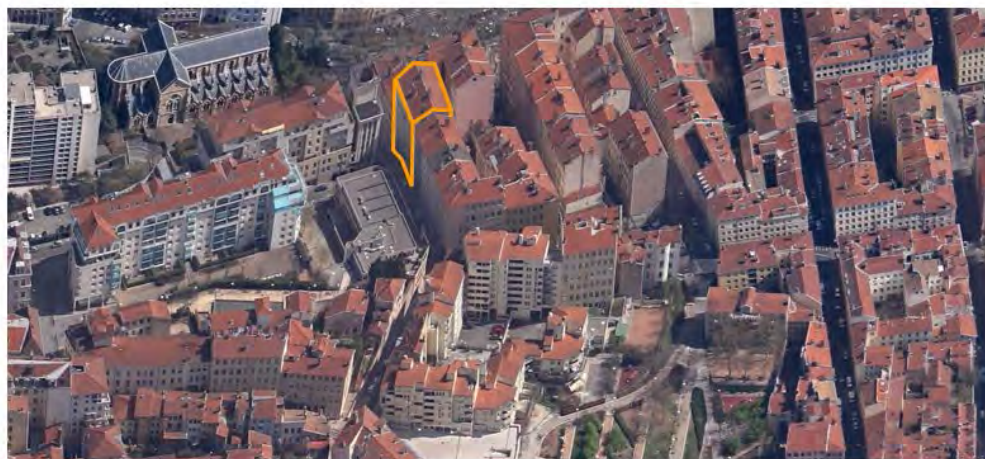


Positionnement géographique de l'immeuble étudié au sein du premier arrondissement.

Vue depuis le Nord



Vue depuis l'Est

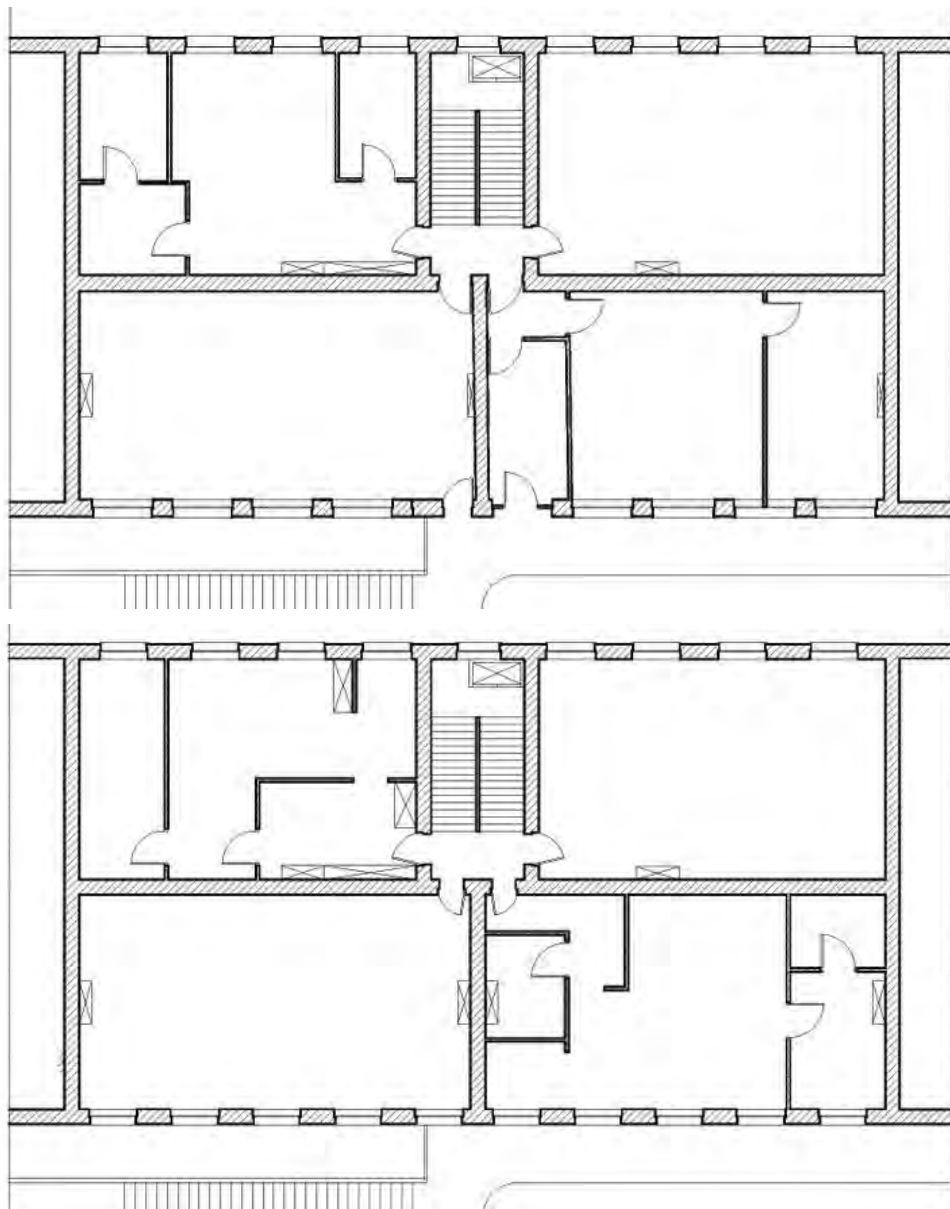


Vue depuis l'Ouest

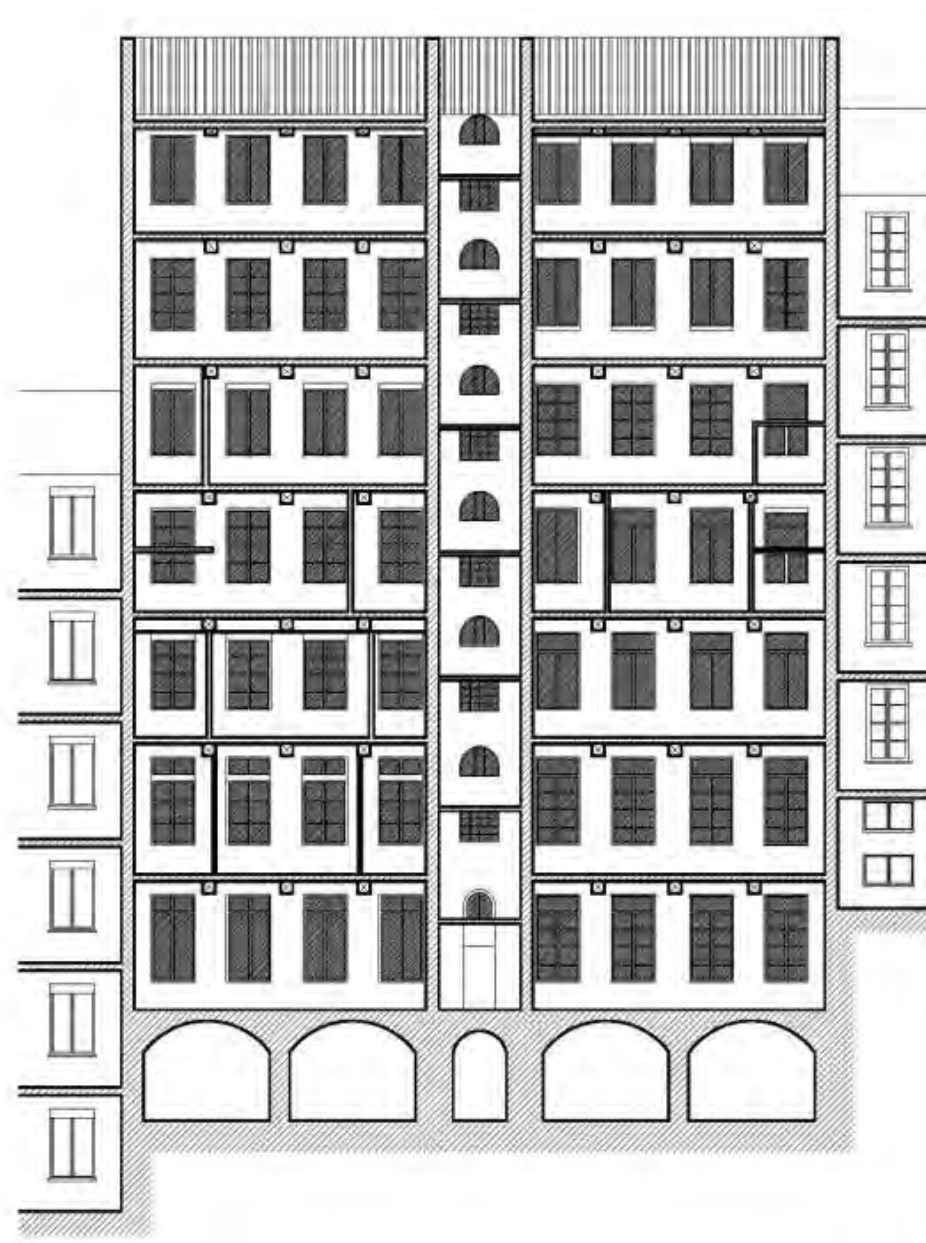


Vue depuis le Sud

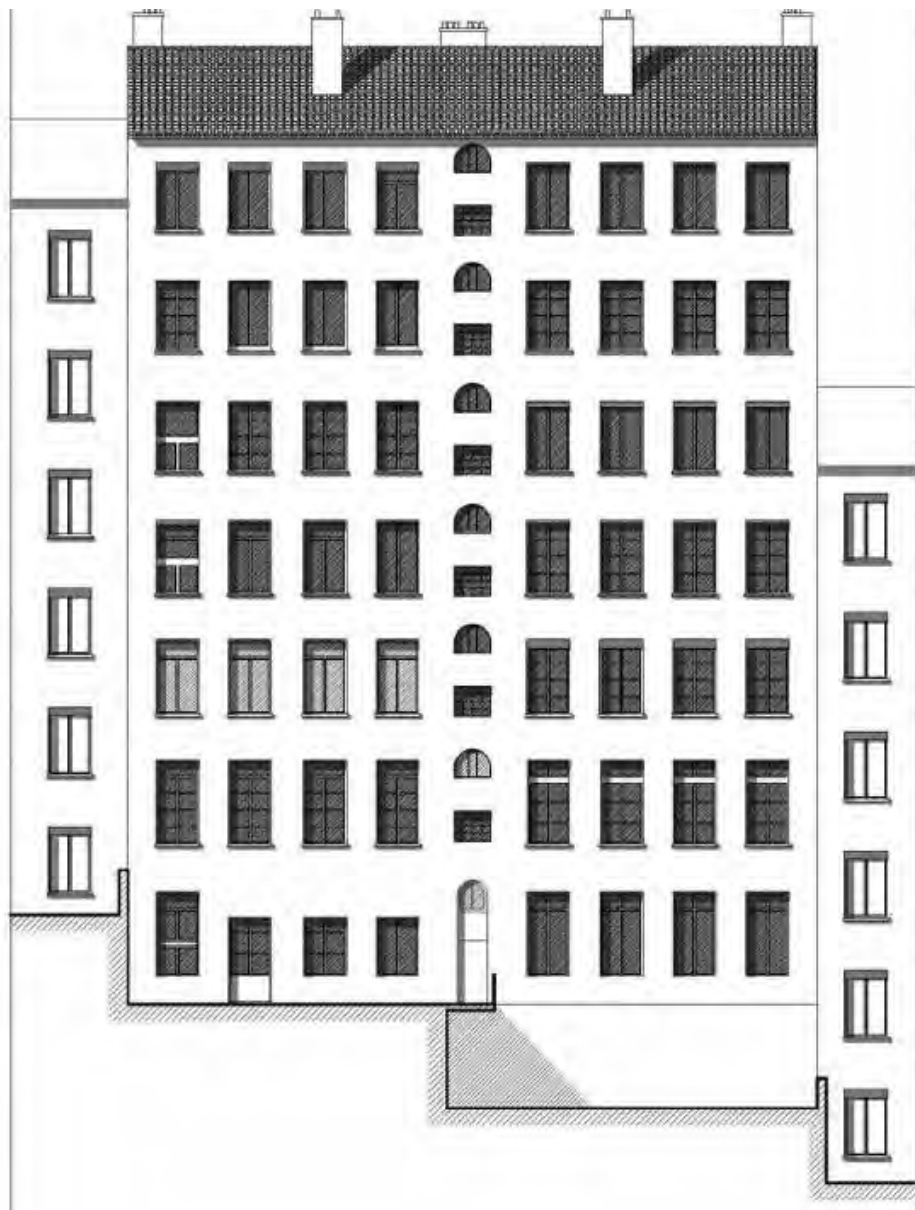
Positionnement géographique de l'immeuble étudié au sein de l'îlot bâti.



*En haut : Plan du rez-de-chaussée.
En bas : Plan du premier étage.*



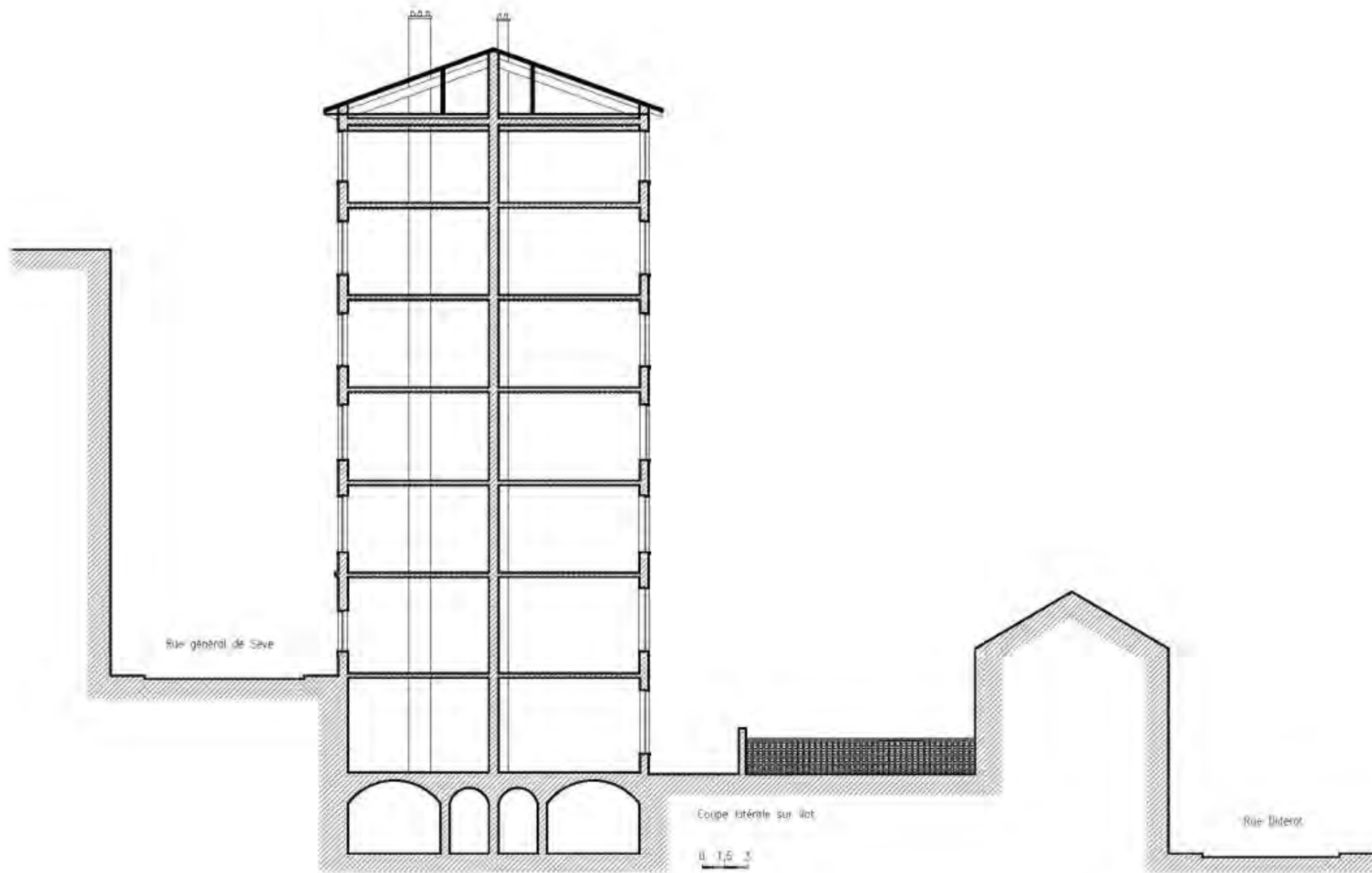
Coupe longitudinale (est/ouest).



Façade sur cour.



Façade sur rue.



Coupe transversale nord (à gauche) sud (à droite) : la rue du Général de Sève, l'immeuble, la cour, l'ensemble bâti formant îlot, la rue Diderot.

II – DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

II.1 – Historique des bâtiments « canuts »

L'immeuble « canut »

La typologie de l'immeuble canut va apparaître dans le premier tiers du XIX^e siècle et se développe jusque dans les années 1850. Elle occupe une zone géographique bien définie de la ville de Lyon : les Pentes et le sud du plateau de la Croix-Rousse. Si on lui attribue l'adjectif « canut » qui désigne alors l'ensemble des acteurs laborieux qualifiés ou non-qualifiés de la fabrique lyonnaise (petits marchands-fabricants, maîtres indépendants et chefs d'atelier et apprentis) c'est principalement parce que ces immeubles ont été construits par et pour eux, répondant à un programme technique précis : la production d'étoffes de soies dans un contexte de généralisation des métiers dits « à la Jacquard ».

La typologie qui nous intéresse a pu se développer sur la Croix-Rousse en raison de l'opportunité foncière offerte par ce quartier après la chute de l'Ancien Régime et le démantèlement des clos religieux établis.

Les marchands-fabricants ont très vite saisi l'opportunité offerte par les terrains nouvellement lotis sur les Pentes de la Croix-Rousse. Dans une ville encore dépourvue de règles d'urbanisme et bénéficiant des progrès techniques de la construction (notamment dans l'extraction et le transport des pierres) ils vont pouvoir faire élever des immeubles de six ou sept étages avec des plafonds suffisamment hauts permettant la mise en place de métiers à tisser et laissant pénétrer un maximum de lumière naturelle. De plus, se regroupant au sein de quartiers homogènes nouvellement créés, les maîtres tisserands se prémunissaient contre les éventuelles querelles de voisinages trop fréquentes envers leur profession. En effet il était difficile pour les riverains de supporter le « bistanclaque-pan » sourd et incessant, ainsi que les vibrations produites par les métiers « à la Jacquard » en fonctionnement jusque tard dans la nuit. Persona non grata dans les nouveaux quartiers des Capucins et de la place Sathonay, les « canuts » vont devoir s'installer entre eux plus haut sur les Pentes.

Le programme de l'immeuble « canut » est rationnel et simple. Il s'agit de pouvoir loger un maximum de métiers à tisser, ainsi que les chefs d'atelier avec leurs compagnons et leurs familles, à moindre coût. L'immeuble ne doit pas être simplement

rentable et fonctionnel, il doit aussi être solide de manière à supporter le poids et les vibrations des métiers, ainsi que le grand nombre de niveaux. L'ossature de l'immeuble « canut » est à ce titre remarquable. L'utilisation de maçonnerie en pierre sur toute la hauteur de l'édifice, supportant bien la compression, et de plancher bois à la française de grande portée a permis l'élévation de ces géants de la première révolution industrielle lyonnaise. Pratiquement tous construits perpendiculairement à la pente, suivant le tracé des rues et bénéficiant ainsi des meilleures expositions possibles (le sud pour l'ensoleillement et le nord pour le tissage des motifs et le tri des fils), ces immeubles se contreventent les uns les autres, formant ainsi de véritables masses continues qui modèlent le paysage des Pentes aujourd'hui.

Les façades sont nues, sans fioritures, dotées d'un bandeau filant séparant le rez-de-chaussée des étages et parfois une corniche moulurée au niveau de la toiture. Dans les quelques cas où marchand-fabricant plus aisé habite également l'immeuble on peut voir apparaître un balcon au 1^{er} étage, mais ce phénomène reste marginal.

Ces grandes constructions peuvent être financées par des marchands-négociants ou les marchands-fabricants les plus aisés, qui y « installent » des chefs d'atelier confectionnant pour eux, ou alors plus couramment par l'association de plusieurs maîtres indépendants finançant pour eux-mêmes un ou plusieurs « logement-atelier. » En règle générale le rez-de-chaussée de ces immeubles est destiné à l'installation de commerces de première nécessité et ont un fonctionnement relativement indépendant du reste de la construction. Les autres niveaux, au-dessus et en-dessous pour les immeubles intégrés à la pente et masquant un décalage de niveaux entre les façades sur rue et sur cour, sont tous identiques sans distinction sociale hormis dans les quelques cas décrits au paragraphe précédant. Ils sont desservis par un escalier central rampe sur rampe, suffisamment large pour permettre la manutention facile des pièces de bois et des rouleaux de tissus, mais également dimensionné au plus juste pour ne pas gaspiller l'espace. Les « logements-atelier » à chaque niveau sont globalement identiques, formés de grands volumes ouverts sur le grand côté par de hautes et larges fenêtres, réduisant le trumeau aux dimensions minimum nécessaires à la reprise des charges des poutres et des étages supérieurs. Les combles, parfaitement inutilisables pour la confection de soieries, abritaient des greniers et des espaces où les compagnons et autres apprentis pouvaient étendre leur paillasse pour la nuit.

Le « logement-atelier » canut type

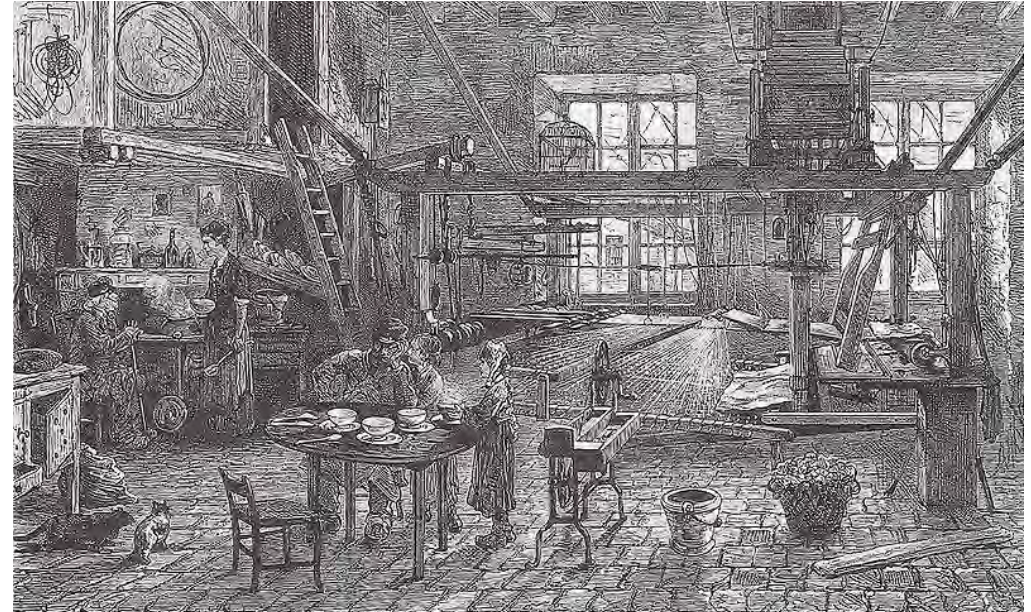
L'appartement « canut » a cette particularité d'être à la fois un logement mais aussi et surtout un atelier de production. Dans le contexte socio-économique capitaliste du XIXe siècle, il n'est pas difficile de comprendre que la rentabilité des métiers à tisser (représentant un investissement conséquent) prédomine très largement sur le confort de la vie quotidienne ! Il héberge très souvent le tisseur et ses métiers, son épouse, ses enfants, mais également des apprentis venus des campagnes alentours.

L'appartement canut est dimensionné et organisé principalement autour des métiers mécaniques à la Jacquard. L'espacement des poutres des planchers à la française et des baies est uniquement déterminé par cet impératif d'ordre technique. En effet les métiers doivent être fixés et calés entre les poutres maîtresses, permettant ainsi d'atténuer leurs vibrations, et sont placés dans l'axe des baies de manière à bénéficier du maximum de lumière et d'optimiser l'espace de chaque atelier. L'orientation sud permet de bénéficier du meilleur taux d'ensoleillement tout au long de l'année, tandis que l'orientation nord, à la lumière plus stable, est davantage favorable à la production de tissus complexes à motifs comportant de nombreux fils de couleurs différentes.

L'appartement canut est de ce fait généralement constitué d'une ou deux pièces, rarement plus. Très fonctionnel, il est dépourvu de décors superflus. Le plafond à la française est apparent et le sol recouvert de carreaux en terre-cuite. Lorsqu'il est subdivisé, c'est un simple galandage bois et brique qui fait office de cloison. Le volume est chauffé par une ou deux cheminées (servant également à faire la cuisine) ou un poêle. Le mobilier est en général modeste, réduit à sa plus simple expression. La description de l'appartement canut que fait Baton dans son ouvrage « la Patrie Lyonnaise » en 1914, et rappelé dans l'ouvrage de Josette Barre, nous donne une image réaliste de la situation (Barre,2005) :

« [il se composait] d'une pièce à deux ou trois fenêtres avec, au lieu de vitres, du papier huilé collé sur des châssis, deux ou trois métiers serrés les uns contre les autres ; un dévidoir pour la trame et un rouet pour les canettes, une alcôve avec le lit conjugal, une soupente sur laquelle couchaient les enfants et les apprentis ; dans un coin, le poêle ; dans un autre un garde-manger en sapin blanc et une mauvaise commode en noyer... Trois ou quatre chaises boiteuses et à demi dépaillées complétaient ce mobilier. »

Néanmoins, en rapport avec la classe ouvrière française moyenne de l'époque, la condition des « canuts » est loin d'être la plus défavorable. En effet les maîtres tisseurs font partie des ouvriers les plus qualifiés et donc les mieux rémunérés. Si la vie quotidienne n'était pas facile en raison du bruit perpétuel des métiers et des mouvements répétitifs à exécuter, la condition des ouvriers de la fabrique lyonnaise restait à



En haut, la célèbre gravure représentant un intérieur Canut.
En bas, des métiers Jacquard conservés par l'association «la Soierie Vivante».



L'escalier du 28, rue Burdeau, beau représentant des murs porteurs ajourés, précédant les escaliers dits «à l'anglaise» développés massivement après 1840-1850.

plusieurs égards enviable comme nous le rappelle l'ouvrage collectif sur l'Histoire de Lyon des origines à nos jours :

« Dans les ateliers-appartements des canuts, hauts de plafond pour abriter ce Jacquard au pied duquel enfants et compagnons dispersent la nuit leur matelas, on boit du vin et l'on mange de la viande. En sus, les maîtres de céans font souvent preuve d'une « appétence intellectuelle » qui va de pair avec « un niveau d'alphabétisation exceptionnel dans le petit peuple des villes » (Y. Lequin). »

II.2 – Historique du 8 rue Général de Sève

Si l'histoire de l'immeuble en elle-même ne présente guère d'intérêt, il peut être utile de rappeler les conditions de sa genèse.

L'immeuble se situe dans l'ancien clos des Bernardines, saisi à la Révolution puis vendu en lots. Les bâtiments furent partiellement démolis, et le clos progressivement loti. Toutefois, a contrario des clos situés sur le bas des Pentes, le tracé des rues a été ici imposé par le voyer de la ville, Louis-Benoit Coillet, en 1825 de manière à régulariser leur largeur et orientation afin d'éviter les abus, les propriétaires étant peu enclins à perdre des terrains disponibles. Tout comme pour le clos des Colinettes, et, dans une moindre mesure, le clos des Oratoriens, les rues sont donc tramées et se coupent à angle droit. Elles font également partie du dispositif de montées en «S» établi par L-B. Coillet, particulièrement visible dans le damier entourant la place. La rue de Général de Sève (anciennement rue Desserve) a donc une largeur «réglementaire» de douze mètres, et de fait en pente douce. Elle a été tracée en 1828, soit deux ans après la mise en application du plan L-B. Coillet. Les immeubles actuels ont toutefois été lotis plus tardivement ; aux alentours de 1840. Une majorité des parcelles ont été bâties en 1868, date à laquelle la majorité des Pentes a été lôtie, il n'y aura alors plus que du «remplissage», souvent des éléments bas, comme l'actuel vis-à-vis de l'immeuble du 8 rue Général de Sève.

L'immeuble est donc tardif, l'un des derniers «Canuts» présents, édifié à la fin de cet âge d'or. La parcelle est régulière, de même que la cour. La rue est large, l'immeuble est bien éclairé et aéré. C'est, en somme, la traduction de la prise de conscience opérée par la municipalité vis à vis de la nécessité d'une politique urbaine de gestion, et de la nécessité d'un contrôle et de règlements précis.

II.3 – Diagnostic structurel, sanitaire et architectural

Le bâtiment est un quadrilatère de 22,80 mètres de long sur 14,45 mètres de large. Il est en fait constitué de deux entités symétriques, reliées par une seule et même desserte verticale, et occupe toute la partie nord de la parcelle, laissant à l'arrière de celle-ci une cour d'environ 4 mètres de profondeur.

L'immeuble a été construit suite au décaissement de la parcelle à son niveau le plus bas (côté cour, à l'arrière) et de façon à rattraper la déclivité importante du relief sur cette partie des Pentes. Il en résulte aujourd'hui un édifice accusant une différence de hauteur de plus de 7,60 mètres, soit la hauteur d'un niveau et d'une cave entre la rue et la cour. Sur la rue, cette différence de niveau est en partie (sur les travées l'Est uniquement) gérée par l'aménagement d'une cour anglaise permettant d'éclairer le Nord-est du bâtiment encaissé dans la colline.

La structure

L'édifice prend assise sur un réseau de caves voutées en maçonnerie de pierre de faible hauteur, entièrement enterré dans le terrain «naturel» de la colline.

Au-dessus le soubassement élevé en pierre de Villebois se développe sur deux niveaux. Le premier niveau est ouvert sur toute la longueur de la cour, mais uniquement sur les quatre travées Est du côté de la rue, qui ouvrent quant à elles sur une cour anglaise. Le second niveau de soubassement correspond au niveau d'accès principal de l'immeuble, sur la rue du Général de Sève. Outre la porte d'entrée de l'édifice, il était également composé à l'Ouest de grandes et larges baies ouvrant sur des ateliers ou des locaux à usages commerciaux qui ont aujourd'hui tous disparus. Le soubassement de l'immeuble est séparé du reste de la construction par un bandeau saillant de section carrée qui représente, avec le traitement de la sous-face du débord de la toiture, le seul élément de « modénature » de la façade.

Au-dessus du soubassement se développent cinq niveaux d'étages courants parfaitement identiques en plan comme en élévation. Ils sont élevés en maçonnerie de pierre à bâtir provenant des carrières des Monts D'or. Le tout est recouvert par une toiture à deux pans en tuiles en terre cuite supportée par des arbalétriers en chêne reposant directement sur les maçonneries. Des greniers ont été aménagés dans les combles. Il s'agit de simples « box » en palissade bois aujourd'hui généralement inutilisés.

En plan, la structure de l'immeuble s'avère tout aussi pragmatique et redoutablement efficace. L'ensemble de l'édifice est porté par les deux façades sur rue et sur cour, très largement percées, relayées par un mur de refend longitudinal intermédiaire sur toute



Le bruit mesuré sur les Pentes de la Croix-Rousse. Les quais, notamment ceux de Rhône, sont très bruyants pour les riverains. C'est également un secteur accidentogène.



*Diverses vues du rez-de-chaussée ou autres parties de l'immeuble.
Les menuiseries ne sont pour la plupart plus conformes.*

la longueur de la parcelle. Ce sont ces trois éléments qui supportent les planchers de tous les niveaux, ainsi que la charpente et sa couverture, les maçonneries des deux pignons ainsi que les refends intermédiaires (ceux supportant la cage d'escalier et celui séparant les deux logements nord) n'ayant d'autre fonction que d'assurer le contreventement de l'édifice.

On constate par ailleurs des problèmes de structure, notamment un déversement progressif vers l'extérieur du pignon Ouest, provoquant des points de rupture et l'apparition de fissures au niveau des combles et des planchers dans les niveaux supérieurs. En effet, l'immeuble canut est rarement un élément isolé, mais au contraire fonctionne généralement au sein d'un système plus vaste de plusieurs bâtiments formant un front de rue continu, les édifices relativement hauts se contreventant ainsi les uns les autres. Le 8 rue de Sève ne suit pas tout à fait cette disposition et est encadré à l'Est et à l'Ouest par des constructions plus basses que lui. Il en résulte probablement une faiblesse dans son contreventement expliquant par là-même les contraintes et les mouvements visibles sur le pignon Ouest.

Les façades

La construction se développe sur sept niveaux courants, auxquels il faut ajouter un niveau de caves et un niveau de combles. Le soubassement de l'immeuble, se développant sur deux niveaux est en partie encaissé dans la colline au Nord-ouest de la parcelle. Au-dessus le traitement de tous les étages est identique avec des travées régulières et des baies de même dimension.

Les travées sont ici très resserrées, avec des trumeaux moins larges que les baies elles-mêmes. La façade exposée au Nord est davantage percée que celle exposée au Sud. Elle comporte dix travées parfaitement identiques tandis que son homologue méridional n'en comporte que neuf avec un traitement différent pour la travée correspondant à la montée d'escaliers. Il est d'ailleurs probable que cette travée, aujourd'hui modifiée, ait été à l'origine ouverte sur l'extérieur. Les baies du rez-de-chaussée sur la rue du Général de Sève ont été modifiées. La plupart ont été rabaissées tandis que deux autres formant portes ont été en grande partie obstruées.

Il n'existe plus de menuiseries d'origine encore en place sur les deux façades, toutes les baies ayant en effet été remplacées depuis la construction de l'immeuble. Si environ un tiers des baies sont aujourd'hui équipées de menuiseries bois à grands carreaux toute hauteur, correspondant vraisemblablement au modèle d'origine, les autres alternent châssis bois, métallique ou en matière plastique avec création de linteaux fixes ou mise en place de grandes glaces sans division intermédiaire.

L'organisation intérieure

L'organisation intérieure de l'immeuble est très simple. Chaque plateau est divisé en quatre logements de proportions similaires. Les deux appartements au Sud sont plus petits en raison de la présence de la cage d'escalier.

Les quatre unités de « logement-atelier » ne possèdent aucun refend intérieur subdivisant l'espace. Il s'agit ici de la mise en place d'un « plan libre » avant l'heure, laissant de multiples possibilités de partition par l'ajout de galandages ou de mezzanines. Hormis le fait d'être légèrement plus grands, les logements orientés au nord se différencient de ceux orientés au sud par la présence de deux cheminées au lieu d'une.

II.4 – Analyse du bâtiment et valeur patrimoniale

La structure générale

Etant une architecture à la base déjà très raisonnée, l'immeuble canut traditionnel a en général assez bien conservé sa structure d'ensemble. C'est le cas du 8 rue Sève qui nous intéresse.

Le hall d'accès, la montée d'escalier et la répartition des appartements n'ont pas évolué. Le seul élément venu « contrarier » la structure originelle et la composition de la façade Sud est la réalisation d'une cage d'ascenseur à partir du premier niveau des paliers de repos intermédiaires. En effet les niveaux inférieurs, rez-de-chaussée, R-1 et caves, ne sont pas desservis par l'ascenseur.

Les planchers, les voûtes de la cave et la charpente de la couverture n'ont subi aucun dégâts majeurs.

La composition des élévations

L'immeuble 8 rue du général de Sève est une construction de composition simple et très épurée. C'est cette simplicité et la régularité de la trame des percements qui fait tout l'intérêt de l'architecture dite canut.

L'immeuble a perdu sa porte d'entrée originelle. Elle a été aujourd'hui remplacée par une porte en bois simple à imposte et parties fixes latérales dont le dessin n'est pas à l'échelle de l'immeuble. La baie voisine, en grande partie obturée, et devant assurer la symétrie de la façade, est munie d'une porte au dessin encore moins adapté et desservant grandement la composition générale de la façade. Le remplacement de ces deux éléments par des menuiseries mieux proportionnées et au dessin plus travaillé renforcerait la composition de la façade, sa symétrie, et marquerait davantage l'entrée de l'immeuble.



*Façade sud de l'immeuble (en haut)
En bas, vue depuis les logements situés au rez-de-chaussée, côté sud.*



Quelques vues intérieures de l'immeuble, 8 rue Général de Sève.

La corniche en bois au niveau de la couverture a par ailleurs été dans sa partie centrale masquée par un coffrage appauvrissant davantage une modénature déjà très discrète. Cet encoffrement, inesthétique masque également l'évolution sanitaire de cette partie de la couverture, ce qui peut être très dommageable pour l'édifice.

Dans cette typologie de construction encore plus que dans d'autres, c'est le traitement et la régularité des percements et des menuiseries qui produit toute la force de l'architecture. Ici la plupart des grandes baies « commerciales » du rez-de-chaussée ont été recomposées (diminuées en général) et en partie comblées avec la mise en place de nouvelles menuiseries de proportions différentes avec des systèmes d'occultation inadaptés à l'architecture. On ne lit donc plus l'étage de soubassement de l'immeuble. Il est important de retrouver la lecture de ces grandes baies de façon de remettre en valeur les blocs de pierre de Villebois qui supportent tout le reste de la façade.

Au-dessus les 5 niveaux d'étages courants ont conservé les proportions de leurs percements mais développent en revanche un grand panel de menuiseries aux divisions diverses et variées. La façade perd ainsi toute la rigueur de sa composition originelle. Les menuiseries ont été au cours du temps modifiées au gré de la création de mezzanines, de l'ajout de volets roulants ou toute simplement par leur remplacement dans des matériaux non adaptés à l'architecture. La définition d'un modèle de menuiserie bois type sur l'ensemble de la façade avec un système d'occultation unique (en l'occurrence des jalousies lyonnaises) permettrait de redonner à l'immeuble son unité et les caractéristiques de l'architecture canut.

Les parties communes

Le hall de l'immeuble, dénué de toute pompe et de tout décorum, a conservé ses proportions d'origines. Seule la construction d'une petite cloison est venue isoler l'entrée d'un logement par rapport à l'espace dévolu aux poubelles. En effet ici, comme dans presque la quasi-totalité des immeubles des Pentes de la Croix-Rousse, le local poubelles est inexistant et celles-ci cohabitent avec les boîtes aux lettres dans l'entrée de l'immeuble.

La cage d'ascenseur occupe la partie Ouest du palier et masque la moitié de la file de baies éclairant l'escalier. Elle remplace des placards situés dans les angles des paliers et destinés à masquer des descentes eaux vannes, probablement mises en place lors d'une première rénovation sanitaire de l'immeuble. La création de la cage d'ascenseur a nécessité la découpe de chaque palier et leur renforcement par la mise en place de poutrelles métalliques en sous-face.

ANNEXES

LE DIAGNOSTIC THERMIQUE

Bien que cette cage soit aujourd'hui un élément vieillissant et au traitement peu qualitatif, elle n'a que peu d'impact en façade (si ce n'est un comblement partiel en retrait des baies de la montée d'escalier) et ne perturbe pas trop le volume général de l'escalier. En effet celui-ci a conservé la largeur de ses volées, ses marches en pierre de Saint-Cyr coquillées et son mur d'échiffre plein. La gaine d'ascenseur a été placée judicieusement de façon à avoir le moins d'impact possible sur le hall de l'immeuble et la perception de l'escalier. Néanmoins la premier palier de repos à nécessité le mise en œuvre d'une chape en béton permettant de rattraper le niveau de l'ascenseur et de modifier le balancement de l'escalier.

Les paliers de chaque étage sont de dimensions relativement réduites (2,60x1,40), laissant tout juste l'espace suffisant pour manœuvrer de grandes pièces de bois (rappelons que les métiers à tisser arrivaient en pièces détachées et étaient assemblés directement dans les appartements), assurer l'arrivée et le départ des volées de l'escaliers et positionner les portes des quatre logements.

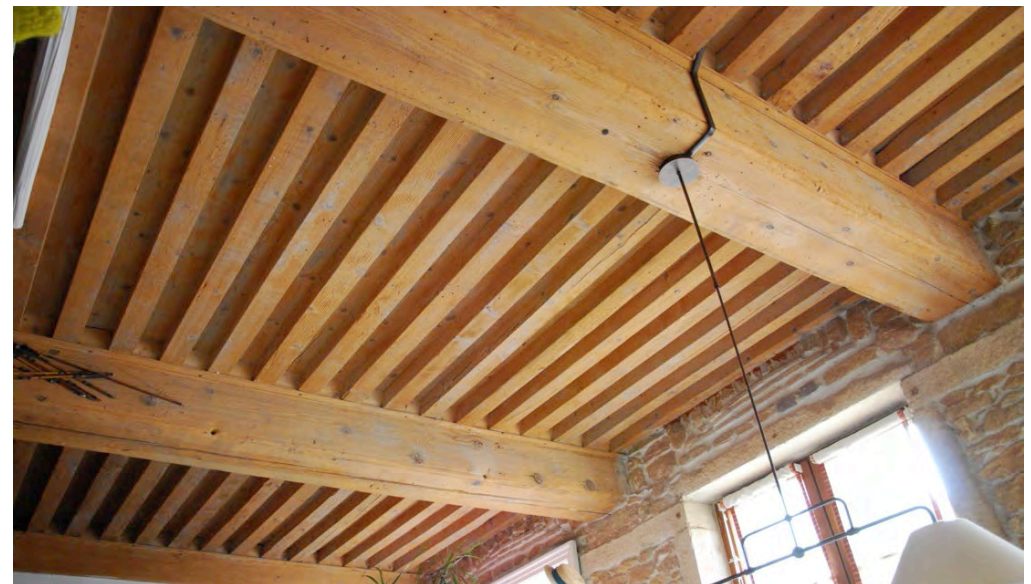
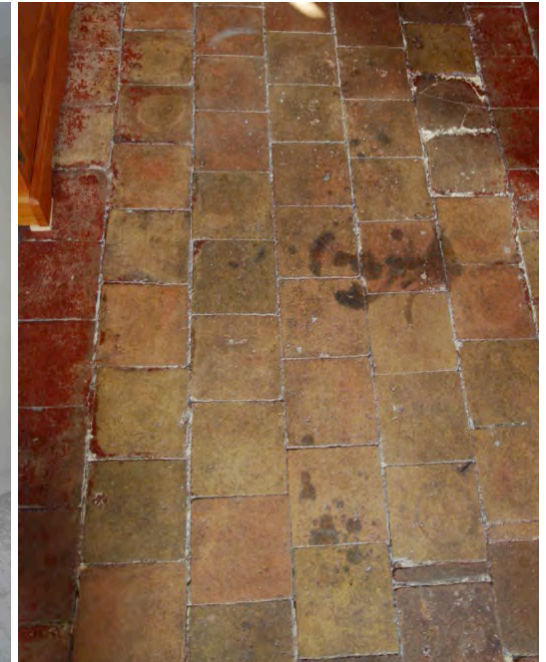
Que ce soit dans le hall, la cage d'escalier ou les paliers de desserte, les différents réseaux d'alimentation installés progressivement au cours de la modernisation de l'immeuble sont tous en applique. Ils courent sur les murs ou en sous-face des plafonds, longent les encadrements bois des portes palières sans aucun souci d'intégration et bien souvent sans goulottes.

Ces dispositions contribuent fortement à la dépréciation de l'espace commun, rendu plus difficile à entretenir.

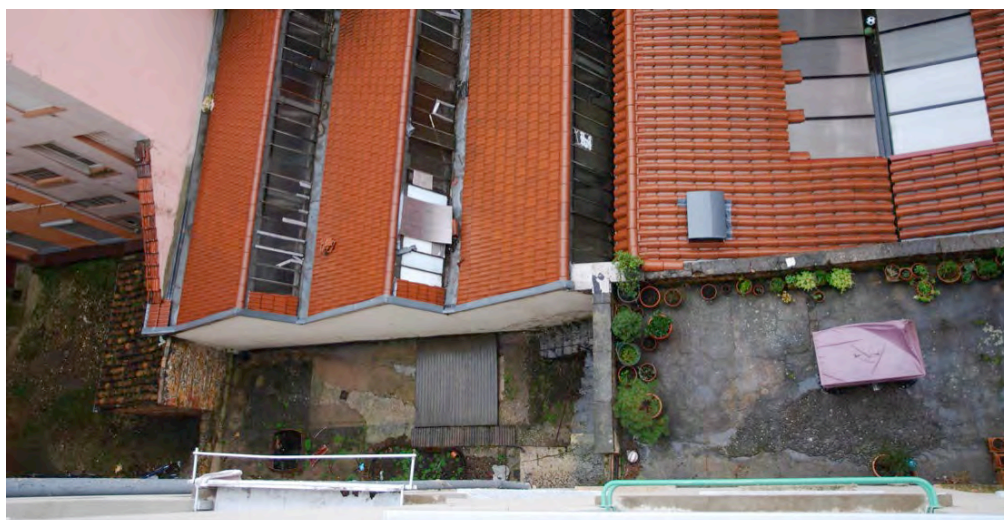
L'intérieur des logements

L'espace de chaque logement a été plusieurs fois réaménagé au gré des différents occupants. Comme on l'a déjà évoqué plus haut, on sait que l'appartement « canut » type était sobre avec un plafond apparent (probablement chaulé pour des questions sanitaire et de clarté) permettant de fixer les machines, et couvert au sol de carreaux de terre cuite (carreau de Verdun ou tommettes lyonnaises). Ces éléments sont encore visibles dans plusieurs logements et il est fort probable que le sol en terre cuite soit usuellement sous les carrelages et parquets « modernes ».

On n'a aucune certitude quant au traitement des murs, mais pour des raisons de clarté, d'entretien, et d'économie il est probable que ces derniers aient été recouverts d'un enduit mince régulièrement badigeonné à la chaux. Pour les logements des chefs d'atelier



Quelques vues des logements : plafonds à la française, tommettes...



*Quelques vues des logements : boiseries début XX^e, plafonds abaissés...
En bas, vue en plongée depuis l'un de ces logements.*

les plus aisés il n'est pas impossible que les murs aient été isolés par des lambris bois mais rien nous permet de l'attester aujourd'hui.

Le réaménagement de ces appartements a suivi les fluctuations des modes et des manières d'habiter au cours du XX^e et du début du XXI^e siècles. Si le numéro 8 de la rue du Général de Sève n'a pas conservé d'aménagement typiquement « canut » - incompatible avec nos standards actuels – il présente encore trois types d'aménagements bien distincts et représentatifs de leur époque.

a) L'aménagement d'avant-guerre (1890-1950)

C'est l'aménagement type qui se développe de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950. Il est caractéristique d'une période de grande évolution de l'espace privé qui va voir apparaître des innovations majeures comme la mise en place systématique de salles d'eau indépendantes au sein même du logement, l'éclairage électrique qui va profondément modifier les habitudes et la production de système de chauffage individuel de type charbon, gaz ou fuel.

Du point de vue de l'organisation générale, l'appartement se subdivise en plusieurs petites unités suivant une spécialisation des pièces : cuisine, séjour, chambre, salle de bain etc. La surface au sol réduite de l'appartement canut impose la création de pièces exigües ou d'alcôves, bien souvent éclairées en second jour. Les plafonds à la française, passés de mode et inadaptés aux nouvelles divisions, sont masqués par des faux-plafonds en plâtre sur lattis et les murs sont doublés de lambris bois ayant le double fonction d'isoler le logement tout en « habillant » les murs. Les sols sont recouverts de carrelage ou de parquets fins quand ils ne sont pas dissimulés par un linoléum (sur la fin de la période considérée).

Les appareillages techniques, ajoutés au coup par coup, sont en général en applique et apparent dans ce type de logement

b) L'aménagement des « trente glorieuses » (1950 - 1980)

Le type suivant, dont un exemple est conservé au ...e étage, se rapproche du précédent sur de nombreux points : il conserve notamment la volonté de dissimuler au maximum la structure originelle de l'édifice, à savoir le principe d'un faux-plafond en plâtre dissimulant le plafond à la française, d'un revêtement de sol de type parquet ou linoléum simulant un parquet sur une chape de ragréage recouvrant la terre cuite, et de murs couverts de tissus tendus ou de plaques de plâtres elles-mêmes recouvertes par un papier peint. Les principales innovations sont ici le démocratisation du chauffage au fuel et le développement du chauffage par convecteurs électriques. Les sources

d'énergie étant peu coûteuses et abondantes, ces logements sont en général peu isolés. A la différence du type précédent, le goût est ici aux pièces vastes et lumineuses, ce qui par ailleurs contribue au faible développement des mezzanines. On abandonne les partitions inutiles au profit si besoin de l'alcôve qui ne coupe pas l'espace. Le décor devient plus sobre avec des traitements muraux unis, sans moulure. Les équipements techniques devenus systématiques sont en général intégrés ou dissimulés dans des placards prévus à cet effet.

Ce type d'aménagement offre des espaces agréables, mais des logements très mal isolés avec une perte de volume importante par la persistance des faux-plafonds.

c) L'aménagement contemporain

Le dernier type d'aménagement remarquable, celui en plein développement, est celui du « loft. » (familial ou pour un couple.) Il consiste à mettre en valeur les structures et les matériaux traditionnels de la construction, ainsi qu'à l'usage répandu de la mezzanine. On redécouvre les plafonds à la française et parfois les carreaux de terre cuite au sol. La recherche d'une isolation performante entraîne la mise en place de doublages en plaques de plâtre sauf chez les plus téméraires qui préfèrent conserver « l'authenticité » d'une pierre apparente plutôt que l'amélioration du confort thermique.

Le besoin de surface supplémentaire et la volonté d'optimiser les volumes entraînent la mise en place de mezzanines permettant la création de nouvelles pièces. Ces mezzanines se développent usuellement dans l'épaisseur du logement (opposé au fenêtre) ou dans sa profondeur (opposé à la porte d'entrée.)

C'est la typologie aujourd'hui qui permet le milieu d'allier confort moderne et mise en valeur des éléments patrimoniaux (poutres apparentes, tommettes etc.)

II.5 – Enjeux de valorisation architecturale

Les travaux de restauration à venir (réfection des façades, travaux d'isolation, amélioration thermique, aménagement d'appartements et de parties communes, etc.) pourront être menés soit de manière collective (sur façades, gros-œuvre, etc.) soit de manière individuelle.



Un intérieur Canut fortement réaménagé (mezzanines...)



Les prestations peuvent être soignées et bien dessinées.



Les aménagements anciens sont souvent supprimés et remplacés par des traitements contemporains.

L'enjeu de valorisation de l'immeuble reste néanmoins global et touche aussi bien l'ensemble de l'immeuble et ce qu'il donne à voir sur l'espace public, que les appartements.

L'immeuble Canut est simple, la plupart des membres de la famille étant très peu décorés. Pour cette raison, certains éléments relativement courants sur d'autres immeubles deviennent capitaux sur les immeubles canuts car leur présence est exacerbée. La composition des façades doit être régulière. Elle a été lors de l'édification de l'immeuble fruit d'une parfaite adaptation de l'immeuble à sa fonction, bien avant le «form follows function» de L.Sullivan. La façade est en règle générale régulière et ordonnée, et les trames ne doivent être pas interrompues ou irrégulières.

L'immeuble canut du 8 rue de Sève doit cependant faire l'objet d'une attention particulière sur les éléments patrimoniaux suivants :

- La composition de la façade sur rue :
 - ordonnancement avec soubassement surmonté d'un bandeau filant et étages courants couronnés par une corniche simple à modillons
 - pied d'immeuble avec les anciennes baies d'atelier à retrouver en cohérence (perçements et menuiserie) et l'amélioration de la porte d'entrée.
 - étages courants avec travées des baies régulières dont les menuiseries ont été remplacées au coup par coup, donc hétérogènes.
- La composition de la façade sur cour :
 - travées symétriques autour des baies de la cage d'escalier dont la cohérence est à retrouver.
 - extrême simplicité des baies, sans décor
 - pied d'immeuble avec les anciennes baies d'atelier à retrouver en cohérence (perçements et menuiserie)
- La simplicité du plan-type avec cage d'escalier centrale sur la cour et desserte de 4 appartements.
- Les appartements avec leurs éléments traditionnels : sols carreaux de terre cuite, plafonds « à la française » et murs enduits

III – DIAGNOSTIC THERMIQUE

III.1 – Diagnostic bâti

Murs extérieurs :

La structure générale de l'enveloppe du bâtiment est composée de murs en pierre à bâtir (pierre de Couzon.)

Les murs sont globalement non-isolés sauf dans les appartements de certains copropriétaires qui ont engagé quelques travaux d'isolation par l'intérieur.

Toiture :

Les toitures sont de type charpente bois avec couverture tuiles à combles non aménagés, qui sont utilisés comme greniers privatifs.

Au dernier étage, seul un logement sur les quatre est isolé. L'isolation a été réalisée en partie privative, à l'intérieur des logements.

Plancher sur cave :

Les planchers bas sont composés d'une voute en sous face construite avec des tomettes en terre cuite, de « marin » qui est un mélange de sable, mortier et gravillons entre deux platelages bois et enfin de tomettes sur la face supérieure. Les planchers intermédiaires sont eux aussi composés de marin entre deux platelages bois et de tomettes sur la face supérieure.

Menuiseries :

On retrouve quatre types d'ouvrants sur ce bâtiment :

- Simple vitrage avec menuiserie bois, l'isolation thermique est très mauvaise.
- Double vitrage 4/6/4 avec menuiserie aluminium, l'isolation thermique est mauvaise.
- Double vitrage 4/12/4 avec menuiserie PVC ou bois, l'isolation thermique est bonne.
- Double vitrage 4/16/4 avec menuiserie PVC ou bois, l'isolation thermique est bonne.

Les menuiseries ont été rénovées en double vitrage dans la quasi-totalité des logements, seules quelques copropriétaires ont encore des vitrages simples, ils constituent des sources de déperditions non négligeables. 83% des menuiseries sont des menuiseries double vitrage.



Résistance thermique : $R = 0.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$

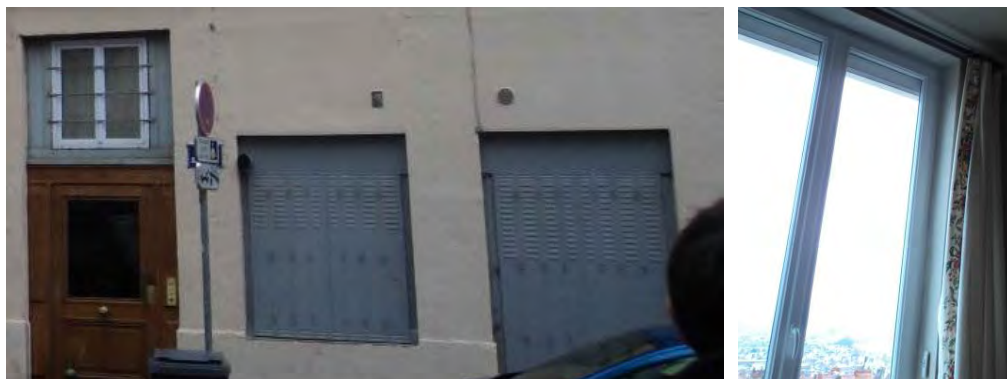
Résistance thermique : $R = 0.55 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$

Résistance thermique plancher isolé :
 $R = 5.75 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$



Résistance thermique : $R = 0.85 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$

Résistance thermique de différents éléments : murs, planchers isolés, couverture des caves.



NOTA :

Cet effort déjà réalisé par les occupants de cette copropriété a un impact non négligeable sur la performance globale du bâti, qui est ainsi améliorée par rapport à une construction identique disposant de simple vitrages. Le gain global subsistant que pourrait représenter un changement de menuiseries est désormais assez réduit.

Occultations :

Le tableau suivant récapitule les types d'occultations recensées sur le site :

Sans occultation	Volets roulants	Persiennes	Stores aluminium	Stores bois	Volets roulants intér.
44%	33%	7%	4%	4%	7%

On note que près de la moitié des menuiseries ne sont pas équipées de protections. Parmi celles équipées, les volets roulants extérieurs sont très largement majoritaires.

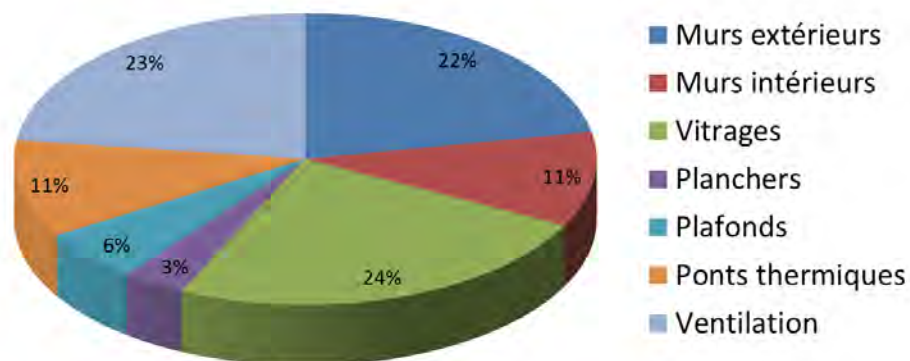
La répartition des déperditions est présentée ci-contre.

La répartition met en évidence les trois postes prépondérants quant aux déperditions : la ventilation, les vitrages et les murs extérieurs. C'est évidemment sur les points faibles les plus importants qu'il faudra travailler en priorité afin d'améliorer les performances du bâti et réduire les consommations.

Globalement, on obtient actuellement les résultats suivants :

Déperditions Totales (W)	Déperdition / logement (W)	Déperditions totales Surfiques (W/m ²)
220 000	8100	130

Répartition des déperditions suivant les différents postes



Photos intérieures et extérieures des menuiseries. Photographies : ThermiFluides.
En bas, déperditions thermiques selon les différents postes.

III.2 – Diagnostic technique

Production de chaleur

Le chauffage des logements est assuré individuellement par divers matériels fonctionnant soit au gaz soit à l'électricité. On peut citer :

- Chaudière au gaz
- Radiateur gaz
- Poêle au gaz
- Accumulateur électrique
- Radiateur électrique

Les systèmes d'appoint sont principalement des convecteurs électriques. On recense également un poêle à pétrole.

En ce qui concerne les chaudières et poêles fonctionnant au gaz, les fumées sont évacuées soit par une sortie cheminée reliée à une gaine verticale débouchant en toiture, ou par un système ventouse débouchant en façade.

L'utilisation de chaque gaine verticale doit être vérifiée car leur utilisation est variée (ventilation naturelle, produits de combustion, hotte de cuisine). Le conduit utilisé pour les produits de combustion des chaudières doit être unique et régulièrement ramoné (une fois par an).

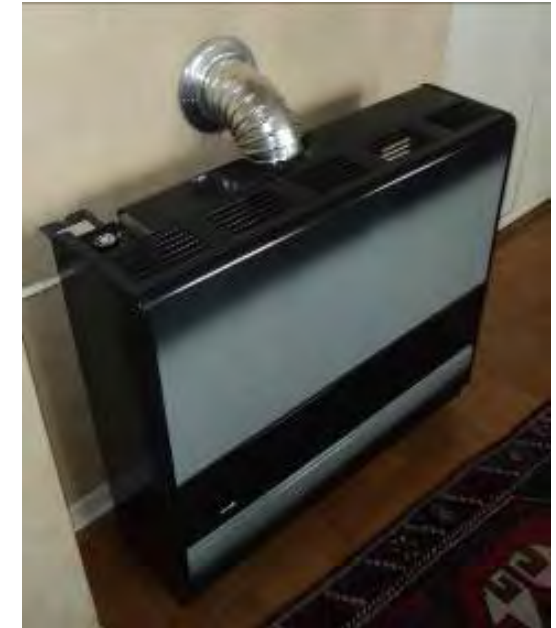
NOTA : Les gaines actuelles débouchant en toiture ne permettent pas l'installation de chaudières à condensation car ce type de conduit serait fortement endommagé par les condensats.

Des prescriptions précises devraient être apportées quant à l'évacuation des gaz de combustion, afin que les systèmes ventouse ne soient pas la seule réponse possible. En effet, comme on peut le voir sur les photos ci-contre, cela dégrade la façade et provoque l'apparition de diverses traces sur les enduits extérieurs.

Du point de vue de la distribution, celle-ci est globalement apparente mais elle représente une faible part des pertes énergétiques car les productions de chaleur sont individuelles, et la distance entre émetteurs et diffuseur faible.

Émetteurs

Les émetteurs utilisant l'eau sont des radiateurs en acier ou en fonte qui ont pour la plupart été rénovés (un plancher chauffant électrique a également été recensé dans un



*Equipements de production de chaleur et conséquences visuelles en façade.
Photographies : ThermiFluides.*



Appareils de production de chauffage et d'eau chaude : une grande diversité.
Photographies : ThermiFluides.

logement). Aussi, on retrouve des convecteurs et accumulateurs électriques dans certains appartements ainsi que des radiateurs gaz.

Remarque :

Les radiateurs à eau ne sont pas tous équipés de vannes thermostatiques. La moitié des copropriétaires ont équipés leurs radiateurs de vannes thermostatiques environ.

Régulation

Pour les logements disposant de chaudières gaz, la régulation est assurée par des thermostats d'ambiance présents dans les séjours ou les cuisines ouvertes. Le thermostat d'ambiance permet de réguler le chauffage par rapport à la température ambiante. Certains copropriétaires sont équipés de régulateur plus perfectionné permettant de mettre en place des températures de réduit de nuit via une programmation horaire. Il est parfois déporté mais aussi directement intégré à la chaudière.

Pour les logements disposant de radiateurs gaz ou d'émetteurs électrique, la régulation se fait en fonction de la température de consigne fixée sur l'émetteur ou bien par mise en marche manuelle de l'utilisateur.

Eau Chaude Sanitaire (ecs) et eau froide

- Eau Chaude

La production d'eau chaude sanitaire est assurée au niveau des chaudières individuelles pour les logements en disposant. Les autres copropriétaires ont opté pour des ballons électriques.

- Eau Froide

L'alimentation en eau froide de la copropriété se fait en apparent dans les paliers. Les tuyauteries ne sont pas isolées. Les compteurs d'eau sont tous situés dans les logements.

Ventilation

La ventilation des logements est assurée de manière naturelle, par ouverture des fenêtres. Il existe différents systèmes de ventilation (d'origine ou créés lors de travaux) mais dont l'efficacité est globalement très réduite. La ventilation des WC et des salles de bain se fait via des grilles reliées à des conduits verticaux débouchant en toiture, ou par des grilles de transfert situées en partie haute ou basse des pièces, ou encore par passage de l'air sous les portes. Quelques salles d'eau sont équipées de bouches

d'extraction. Les mesures de débit effectuées nous ont montré que dans certains cas, la ventilation mécanique ne fonctionnait pas.

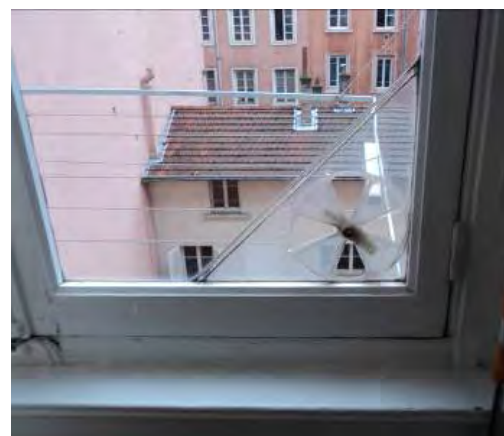
En cuisine, on observe la présence de grilles en façade en partie haute ou basse des fenêtres et en partie basse de la pièce. Concernant les pièces à vivre, elles sont ventilées par ouverture des fenêtres et par des grilles donnant sur la façade. Certaines fenêtres bénéficient d'entrées d'air. Les débits ne sont alors pas contrôlés et souvent très faibles notamment en hiver où le tirage thermique est moindre à cause du froid.

Remarque :

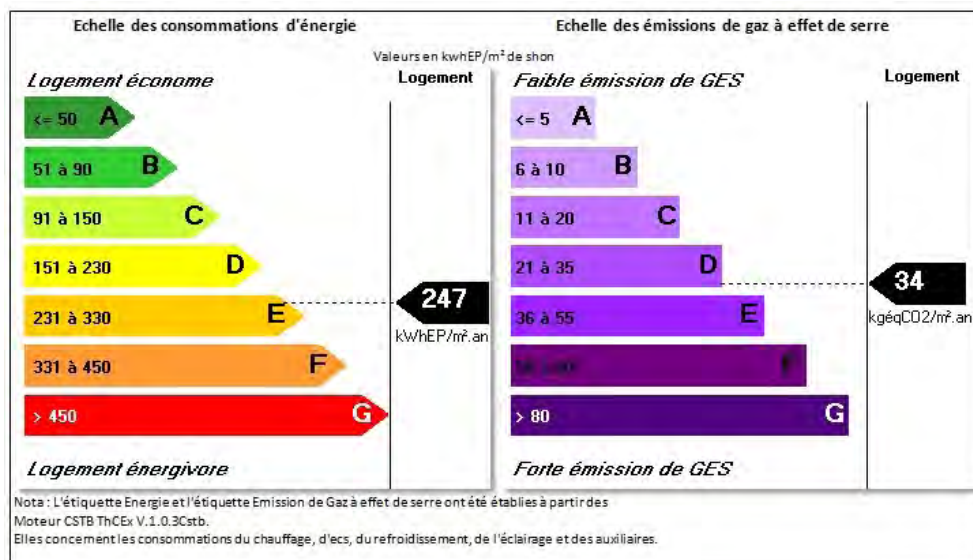
On retrouve des entrées d'air en partie haute et basse dans les cuisines à cause de la présence de chaudières gaz et cuisinières gaz. Ce type de ventilation est obligatoire pour garantir le bon fonctionnement des chaudières et cuisinière (absence de dégagement de monoxyde de carbone).

La ventilation en façade des chaudières peut être supprimée selon le type de chaudière et le type de conduit de fumée installé dans le conduit maçonné.

La ventilation en façade pour les cuisinières n'est plus obligatoire à partir du moment où une ventilation mécanique est installée.



*Dispositifs de ventilation.
Photographies : ThermiFluides.*



Postes	Consommation (en kWh _{ep} m ² an ⁻¹)
chauffage	192
Eau chaude sanitaire	48
Refroidissement	0
Auxiliaires	0,5
Eclairage	6,5

Consommations actuelles au sein du 8, rue Général de Sève.

III.3 – Analyse des consommations actuelles

Les consommations de gaz et d'électricité ont été fournies pour les années 2011 et 2012 par certains copropriétaires ayant rempli le questionnaire. Nous avons reçu environ 19 % de réponses exploitables sur l'ensemble des logements. Nous n'avons pas reçu assez d'informations concernant l'année 2011, elle a donc été exclue des analyses suivantes.

	Gaz (kWh/m ²)	Electricité (kWh/m ²)
Année 2012	116,6	55,0

Il n'est pas possible de tirer une conclusion précise quant aux consommations liées au chauffage avec les consommations par type d'énergie données ci-dessus. Nous estimons donc les consommations liées à l'eau chaude sanitaire, la cuisson, l'électricité spécifique et l'éclairage, suivant le type d'énergie primaire utilisé pour pouvoir en déduire les consommations de chauffage.

	DJU (°C.j)	Consommations de chauffage (kWh/m ²)
Année 2012	2332	101,6

Nous pourrions, en améliorant les performances du bâti, réduire cette consommation.

Étiquette initiale

L'étiquette énergétique présentée ci-contre donne une appréciation de la consommation d'énergie primaire de l'immeuble selon les cinq postes réglementaires :

- Chauffage
- Eau chaude sanitaire
- Refroidissement
- Eclairage
- Auxiliaire de ventilation

III.4 – Synthèse des campagnes de mesure

Analyse thermographique

L'interprétation des thermogrammes doit se faire en tenant compte de l'endroit de la prise. Les zones de déperditions sont repérées par :

- des couleurs chaudes lorsque les clichés sont pris de l'extérieur
- des couleurs froides lorsque les clichés sont pris de l'intérieur

Globalement, l'utilisation de la thermographie infrarouge sur les bâtiments de la copropriété a permis de mettre en évidence des défauts importants situés pour l'essentiel au niveau de l'enveloppe.

Les murs non isolés sont responsables de pertes d'énergie importantes.

Enfin, de nombreux ponts thermiques et infiltrations dégradent également la performance globale du bâti.

- Extérieur du bâtiment

Ce thermogramme met en évidence une mauvaise qualité d'isolation au niveau des parois. On remarque les pertes importantes au dos des radiateurs. La pose d'un thermo réflecteur permettrait de limiter ces déperditions. On voit aussi les ponts thermiques dus aux reliefs formés par la structure en pierre au rez-de-chaussée.

Certaines menuiseries sont très déperditives et d'autres de bonne qualité d'un point de vue thermique. Toutefois, nous avons pu relever de nombreux ponts thermiques au niveau des appuis, tableaux et linteaux des menuiseries. On peut constater l'importance des ponts thermiques des planchers intermédiaires en contact avec les murs de façade.

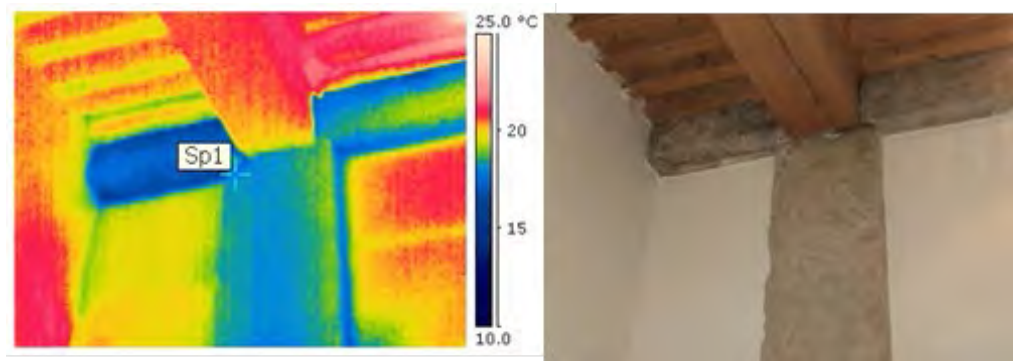
- Intérieur du bâtiment

Les caractéristiques des menuiseries donc leurs performances sont un facteur qui influe de manière importante sur les déperditions globales de l'immeuble. La mise en œuvre joue un rôle également majeur sur les déperditions par renouvellement d'air. Ce thermogramme montre d'importantes fuites d'air qu'il conviendrait de limiter.

Les revêtements des parois intérieures de type «plaques de plâtre» génèrent un meilleur confort thermique par rapport à la pierre laissée brute, en relief, qui génère des ponts thermiques au niveau des logements situés au rez-de-chaussée, côté nord, c'est à dire d'anciens locaux commerciaux.



Thermographie de la façade. (rouge = chaud, ce n'est pas bon.)
Photographies : ThermiFluides.



Thermographie intérieure : le bleu est le froid, et donc mauvais. En bas, infiltrométrie.
Photographies : ThermiFluides.

Tests d'infiltrométrie

Le test d'infiltrométrie a été effectué sur quatre appartements du 8 rue du Général de Sève. Celui-ci a été mené sur plusieurs appartements (4) de manière individuelle et non pas sur l'immeuble entier car il impliquait d'avoir accès simultanément à tous les logements (27) pour effectuer le test dans des conditions de mesure normales.

Celui-ci a consisté en la mise en surpression des appartements grâce à des portes soufflantes. Pour cela, les entrées et sorties d'air relatives à la ventilation sont bouchées. Le ventilateur est calibré pour créer une différence de pression entre l'intérieur de l'appartement et le palier à une valeur donnée. La mesure du débit est effectuée pour plusieurs valeurs de différence de pression. On peut ainsi en déduire la valeur d'un coefficient appelé Q4 Pa-surf qui caractérise l'étanchéité à l'air du local étudié et qui peut être comparée à d'autres valeurs de coefficient obtenues lors de tests effectués sur d'autres appartements.

L'objectif est de déduire les débits d'infiltration et de détecter les points de l'appartement les plus sujets aux infiltrations.

On longe les parois avec une poire à fumée pendant la mise en surpression des appartements afin de constater visuellement l'existence des fuites d'air vers l'extérieur du bâtiment.

Les fuites d'air les plus problématiques sont situées dans :

- Les murs qui sont non enduits à l'intérieur (pierre apparente)
- Les jonctions Mur/Poutre au plafond
- Les contours des menuiseries
- Les fissures dans les murs et plafonds issues du mouvement du mur pignon ouest

Initialement, les murs intérieurs étaient enduits (pierre non apparente). L'absence de cette couche sur les pierres (observée dans deux appartements testés) provoque des infiltrations d'air plus importantes dans le mortier de construction. On retrouve de la pierre apparente dans 50% des logements visités.

Les menuiseries récentes sont en général moins sujettes aux infiltrations d'air que les menuiseries anciennes sauf lorsque la mise en œuvre a été mal réalisée, ce qui est parfois le cas sur cet immeuble.

Les travaux effectués par les copropriétaires au sein de leur logement ont une grande influence sur ces infiltrations. Selon la nature et l'état des parois, des ouvrants et si les travaux sont bien ou mal réalisés, elles sont d'une importance variable.

Le remplacement des menuiseries non performantes et l'isolation des façades auraient pour effet de diminuer les infiltrations d'air et donc de diminuer les consommations de chauffage.

Toutefois, il faudra veiller à mettre en place une ventilation mécanique afin que la diminution des infiltrations ne constitue pas un risque de développement de moisissures liée aux phénomènes de condensation pouvant alors survenir au sein des logements.

Analyse des températures dans les logements

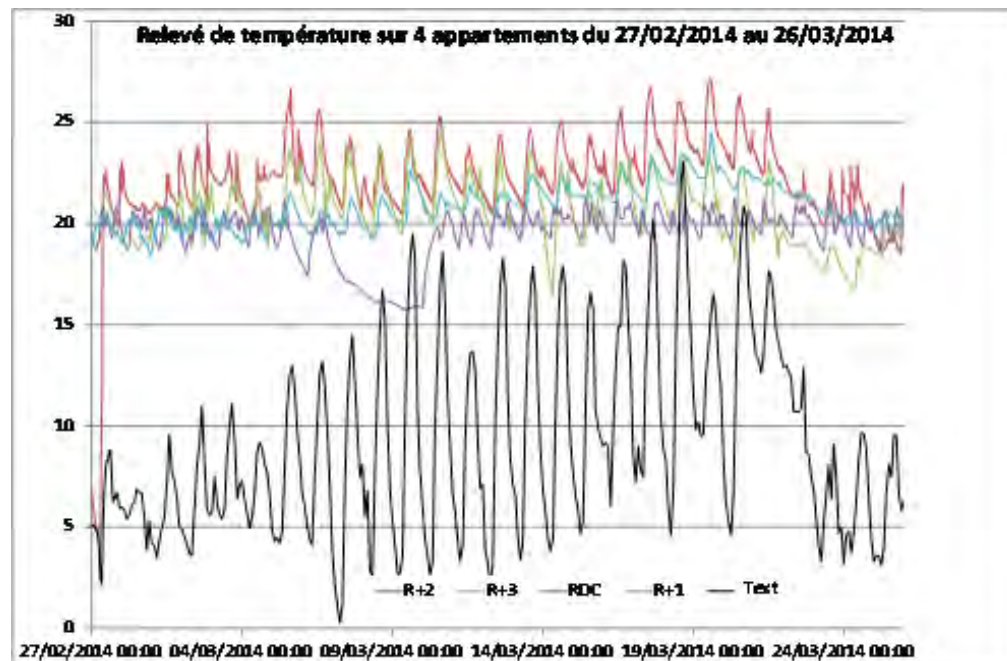
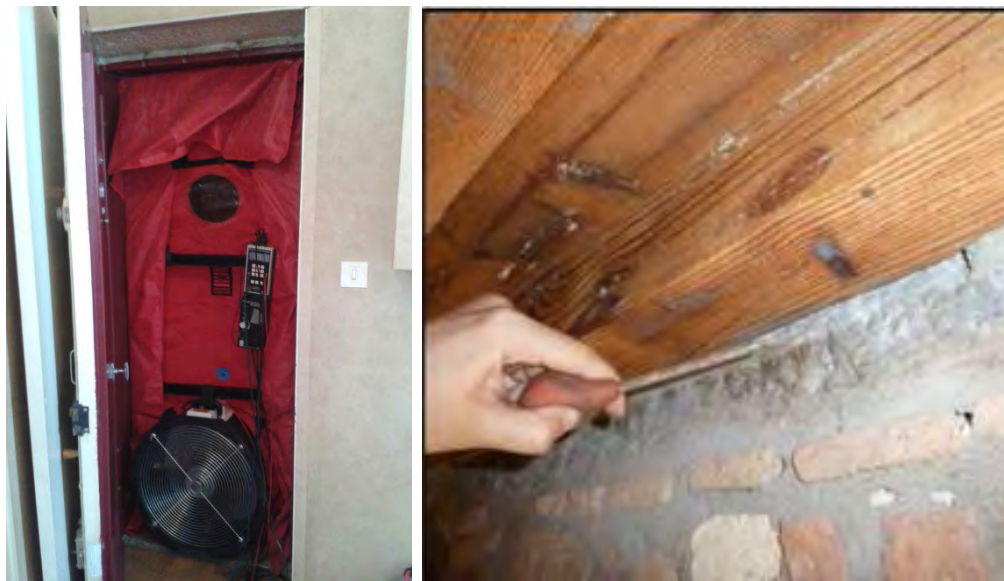
Afin de connaître le comportement thermique et les habitudes de chauffage des copropriétaires, nous avons placé une sonde de températures dans les salons de quatre appartements représentatifs de l'ensemble de la copropriété.

Les quatre sondes ont été mises en place :

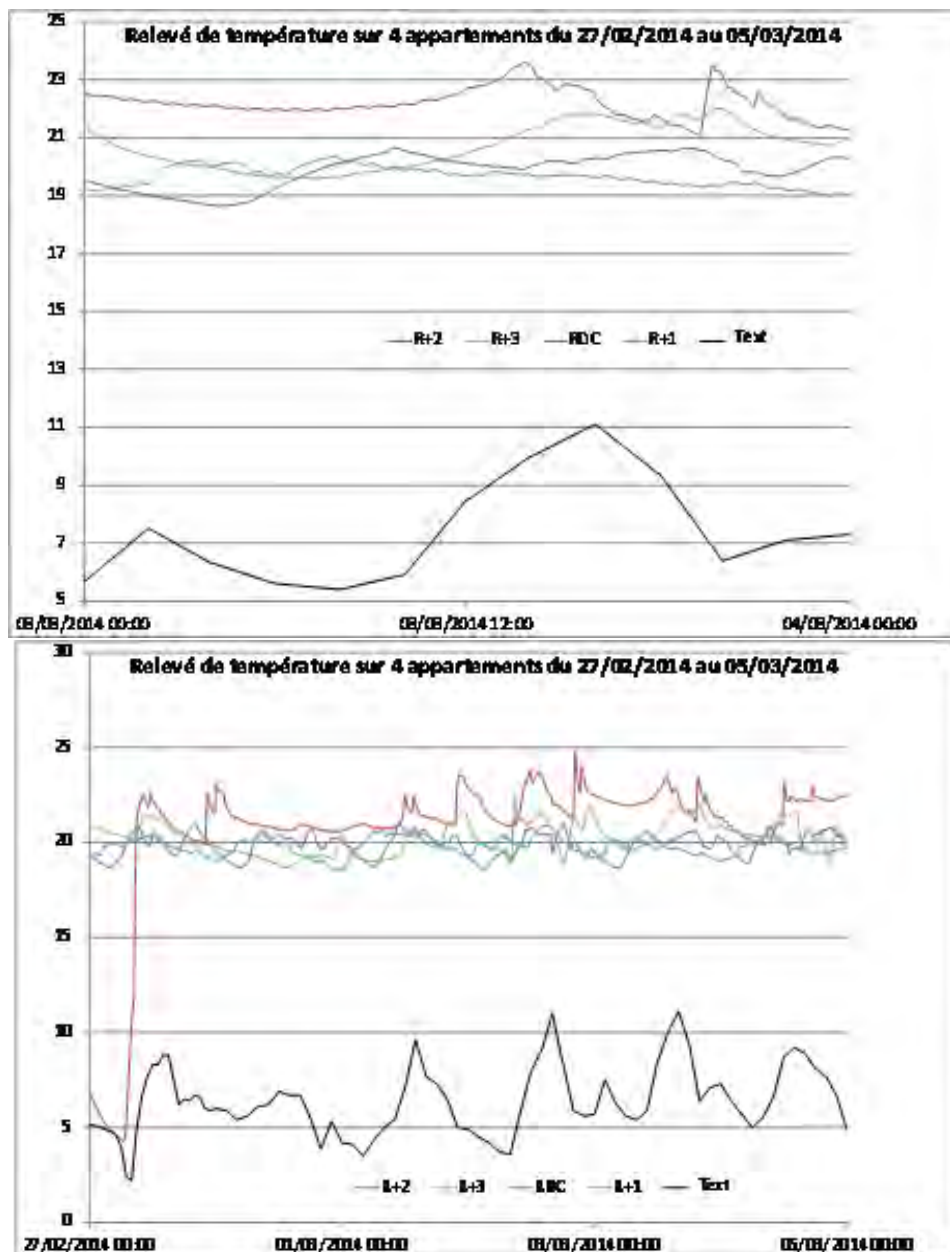
- RDC appartement Façade Nord
- R+1 appartement Façade Sud
- R+2 appartement Façade Sud
- R+3 appartement Façade Sud

On note que les températures extérieures ont été plutôt chaudes durant la période de mesure. En effet, celles-ci varient entre 0°C et 23°C avec une moyenne de 9°C. De plus, les températures se caractérisent par des variations importantes sur 24h avec des journées relativement chaudes et des nuits fraîches. D'un point de vue du chauffage, la première semaine de mesure est intéressante pour l'analyse. Les semaines suivantes caractériseront un fonctionnement de mi saison.

On note également une semaine d'arrêt du chauffage dans le logement au rez-de-chaussée.



Différents relevés de température dans les appartements sondés.
Photographies : ThermiFluides.



Différents relevés de température dans les appartements sondés.
Photographies : ThermiFluides.

Période de chauffage

Globalement les températures moyennes observées sont conformes à des températures de chauffage usuelles.

On note que l'appartement du R+2 (orienté sud) est le plus chaud avec une température moyenne de 21.5°C. Les appartements du RDC (nord) et R+1 et R+3 (Sud) sont plus frais avec des températures moyennes de 20°C.

Globalement, on remarque que les courbes de température du RDC et R+1 sont relativement semblables ; avec peu de variations de température en journée par rapport aux autres logements. L'ensoleillement est donc dans ces deux cas plus réduit (façade nord).

Un zoom sur une journée permet de faire les remarques suivantes :

- Le chauffage du RDC suit un fonctionnement selon un thermostat d'ambiance avec une consigne de température de jour aux alentours de 20.5°C et une température de nuit de 19°C.
- Le chauffage du R+1 suit un fonctionnement de type accumulateur de chaleur avec une mise en chauffe durant la nuit puis un abaissement progressif de la température.
- Le chauffage du R+2 suit un fonctionnement « manuel » avec la mise en route du chauffage durant les périodes d'occupation (en matinée et en soirée).
- Le chauffage du R+3 suit un fonctionnement sur thermostat également avec une température de consigne aux alentours de 21°C.
- Les étages R+2 et R+3 profitent beaucoup plus des apports solaires. En effet, la température monte rapidement et est corrélée à la température extérieure. Le RDC au nord ni le R+1 au sud n'en bénéficient à cette période de l'année.

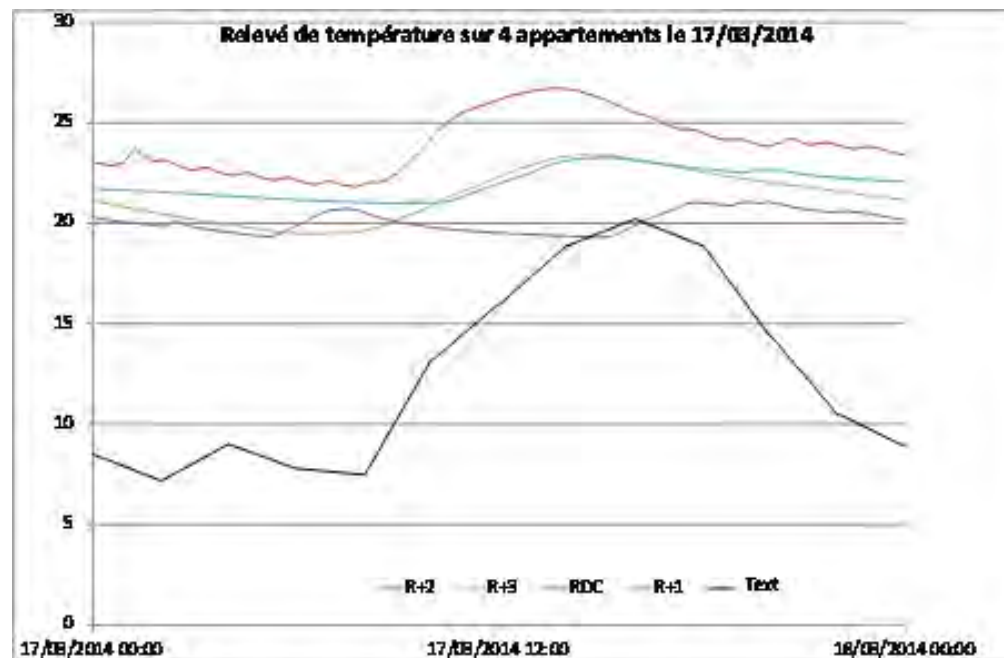
Période de mi-saison

Les courbes d'analyse nous permettent de faire les remarques suivantes :

- Les températures du RDC sont quasiment identiques, ce qui indique que les apports solaires sont nuls sur cet appartements situé au nord.
- Les températures du R+1 sont en forte augmentation, ce qui indique que l'ensoleillement est présent et que le fonctionnement du chauffage est inchangé.
- Les températures du R+2 sont en forte augmentation durant la journée et baissent fortement la nuit, ce qui indique que l'ensoleillement est le principal moyen de « chauffage » mais qu'un appoint reste utilisé.
- Au R+3, les températures varient avec l'ensoleillement ce qui indique que ce dernier est le principal moyen de chauffage.

Le zoom présenté apporte les précisions suivantes :

- Les températures du RDC nord suivent le fonctionnement du thermostat, sans aucune influence de la température extérieure.
- L'appartement du R+1 bénéficie d'apports solaires mais dans une moindre mesure que les appartements des niveaux supérieurs et un appoint est toujours utilisé pour maintenir la température la nuit.
- Les températures de l'appartement du R+2 et R+3 suivent la courbe des températures extérieures comme décrit précédemment.
- Enfin, on observe que la courbe des températures des 3 appartements situés au sud remonte dans la journée, d'abord au R+3, puis R+2, enfin au R+1. La différence est de l'ordre de 3h entre le R+1 et R+3. Ce phénomène s'explique par l'ensoleillement de la façade plus favorable aux étages élevés.



Différents relevés de température dans les appartements sondés.



Une maison isolée par l'extérieur. Le raccordement avec le sol n'est jamais simple à exécuter.

IV – SOLUTIONS D’AMÉLIORATION THERMIQUE

Sans arrêter les solutions les plus adaptées pour l’état patrimonial et thermique de l’immeuble, ce chapitre explore différentes solutions d’amélioration thermique et technique (en profitant de la modélisation de l’immeuble) et en analyse les impacts techniques et architecturaux (contraintes et avantages).

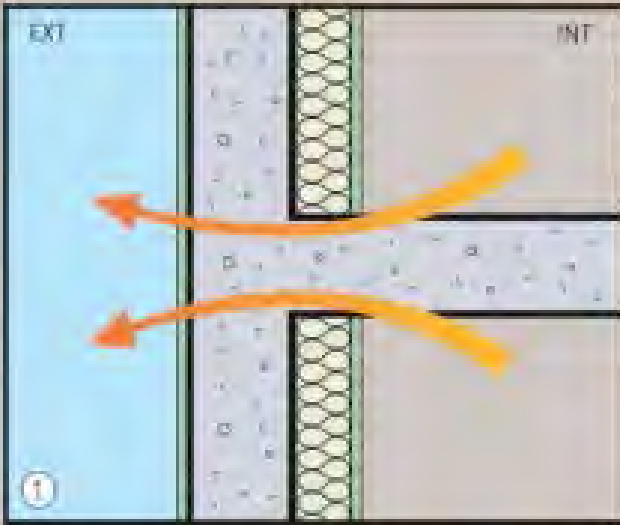
IV-1 Isolation des façades

Isolation thermique intérieure

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Augmente les ponts thermiques des dalles et les risques de pathologies associées (condensation, moisissures) • Retour d’isolant en tableau impossible sans changement de menuiseries d’où une réduction importante performance globale. • Risque important de condensation dans la paroi. • La décision d’isolation se fait de manière individuelle. <p>Réduit la surface habitable des logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet une amélioration du comportement énergétique de la façade. • Ne modifie pas l’aspect extérieur du bâtiment. • Permet une isolation des parois donnant sur la cage d’escalier. • Moins onéreux globalement qu’une isolation extérieure.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place d’une isolation intérieure de type laine de bois de 12cm d’isolant + plaque de plâtre intérieure permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l’ordre de 25 %.

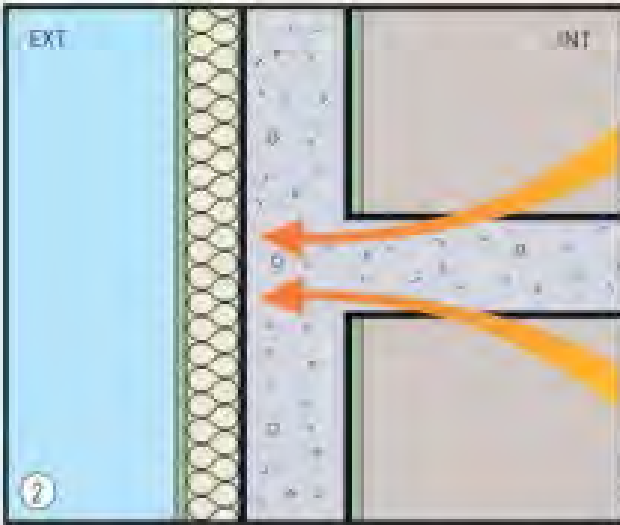
NOTA : l’isolation intérieure par enduit isolant est également une technique d’isolation envisageable pour ce type de bâtiment. Celle –ci sera détaillée dans un paragraphe ci-dessous.



ISOLATION THERMIQUE PAR L’INTÉRIEUR

Apport d’un isolant protégé par une plaque de parement. Une isolation thermique par l’intérieur, de bonne épaisseur, c’est 4 à 6m² habitables en moins.

Le pont thermique est un endroit de la construction où la barrière isolante est rompue pour des raisons de mise en œuvre. Il se situe au niveau des raccords des différentes parties du bâtiment comme les nez de planchers, les nez de refends, ... L’absence de traitement des ponts thermiques favorise la déperdition énergétique (chaleur).



ISOLATION THERMIQUE PAR L’EXTÉRIEUR

Apport d’un isolant et protection par un enduit. Gain en m² habitables.

Seul l’isolation thermique par l’extérieur permet de supprimer les ponts thermiques et notamment ceux des angles de la construction.

Isolation thermique extérieure « classique »

L'isolation thermique extérieure dite classique correspond à une isolation rapportée sur la façade dans des épaisseurs variant généralement entre 10 et 15cm. Elle peut être mise en œuvre au travers d'une nouvelle ossature ou calée chevillée directement dans la maçonnerie. Cette isolation nécessitera la mise en œuvre d'un enduit de finition.

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Modifie l'aspect architectural de la façade et implique la suppression des bandeaux, corniches, etc. • Retour d'isolant en tableau et linteaux possibles mais nécessitent une mise en œuvre soignée. • Si le traitement des façades n'est pas homogène, l'ensemble des raccords d'enduits sont complexes à mettre en œuvre. • Impossibilité de mise en œuvre sur certaines façades lié à la réglementation (PLU, débords sur la voie publique, etc.) • Plus couteux qu'une isolation intérieure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet une amélioration énergétique de la façade, sans ponts thermiques. • Permet de conserver l'inertie thermique de l'immeuble et ainsi de pérenniser le confort d'été de ce type de bâtiment. • Permet un traitement homogène de l'immeuble, la décision d'isolation est prise collectivement.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place d'une isolation extérieure de type laine de bois de 14cm d'isolant + enduit extérieur permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 40 %.

Isolation thermique extérieure par enduit isolant

Un enduit isolant est particulièrement adapté à ce type de bâtiment pour l'ensemble des avantages décrits ci-après. Ce type d'enduit est généralement composé de chaux, de liège, et d'argile et de poudre de diatomée qui lui permet d'avoir de bonnes performances thermiques ($\lambda = 0.046 \text{ m.K.W-1}$) et d'être très perspirant.

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Légèrement moins efficace qu'une isolation extérieure classique même si les performances s'améliorent constamment. • Retour d'isolant en tableau et linteaux possibles mais nécessitent une mise en œuvre soignée • Plus couteux qu'une isolation extérieure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet une amélioration énergétique de la façade en réduisant les ponts thermiques et une meilleure protection thermique de la maçonnerie. • Permet de conserver en l'état l'aspect extérieur du bâtiment. Son application en faible épaisseur permet de limiter l'impact visuel de l'isolation tout en permettant des retours d'isolant sur les tableaux et linteaux. • Permet de conserver l'inertie thermique de l'immeuble et ainsi de pérenniser le confort d'été de ce type de bâtiment. • Permet de conserver les transferts d'humidité habituels. • Permet un traitement homogène de l'immeuble, la décision d'isolation est prise collectivement.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place d'une isolation extérieure de type enduit Diathonite de 4cm d'isolant permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 33 %.

IV-2 Remplacement des menuiseries

Le remplacement des menuiseries est un point essentiel lors de la rénovation de bâtiment. Ceci est d'autant plus vrai pour les immeubles de type Canut car la surface de vitrage est très importante et identique quelle que soit l'orientation (Nord, Sud, etc.).

On rappelle que lors du remplacement de ces menuiseries, deux techniques sont disponibles. L'une communément appelé « de rénovation » consiste à garder le dormant de l'ancienne menuiserie, le remplacement ne se fait alors que sur l'ouvrant. L'autre consiste à tout remplacer. Le tableau ci-dessous donne les avantages et contraintes de ces deux techniques.

Remplacement en rénovation

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Généralement moins performant qu'un remplacement complet car les anciens dormants sont moins bons thermiquement. • Les fuites d'air, entre le dormant et la maçonnerie, ne sont pas traitées avec ce type de rénovation. • Les matériaux de type PVC sont à exclusion sur un dormant bois car ils entraînent le pourrissement prématuré du bois. • Ne peut être mise en œuvre que sur un dormant sain. • Modification des profils avec réduction du clair de jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet un gain énergétique par rapport à une ancienne menuiserie. • Ne demande pas de travail annexe (reprise des maçonneries, enduits et finitions intérieurs) • Cout de la prestation plus faible qu'un remplacement global.

Remplacement global

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite de reprendre les finitions intérieures et/ou la maçonnerie proches de la menuiserie. • Prix de la prestation plus élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet un gain énergétique optimum par rapport à une ancienne menuiserie. • Permet un traitement optimum de l'étanchéité à l'air. • Ne rajoute pas de surépaisseur au niveau du cadre. La géométrie originelle de la menuiserie peut facilement être conservée.

NOTA : Il est important de rappeler que la qualité de la mise en œuvre est primordiale quelle que soit la technique employée.

De manière générale, le remplacement des menuiseries se fait logement par logement ce qui implique une grande hétérogénéité dans les performances, la géométrie, les matériaux, le type d'occultation, etc.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, le remplacement des menuiseries simple vitrage avait été largement engagé, car celles-ci ne représentent plus que 15% des menuiseries.

La simulation thermique montre que le remplacement des menuiseries simple vitrage ainsi que les anciens doubles vitrages peu performants permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 11 %.

Cette valeur monte à 33% dans le cadre d'un immeuble encore équipé de simple vitrage sur l'ensemble de ses menuiseries et qui souhaiterait les remplacer en intégralité.

IV-3 Traitement des intérieurs

Enduit intérieur traditionnel :

Un enduit intérieur de type chanvre/chaux peut être mis en œuvre sur les maçonneries en pierres apparentes dans certains appartements. Cet enduit a un certain caractère isolant et permet ainsi une isolation légère de la façade par l'intérieur.

Contraintes	Avantages
	<ul style="list-style-type: none">• Permet un traitement d'isolation thermique de la façade par l'intérieur• Permet un traitement même minime des retours de tableaux et linteaux• Permet de réduire les infiltrations d'air constatées au travers des maçonneries• Permet de retrouver un enduit intérieur adapté aux logements.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place d'une isolation intérieure de type enduit Batichanvre de 3cm permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 15 %.

Gommage des poutres :

Tomettes au sol :



Poutres et murs en pierre apparente sont omniprésents dans ces immeubles. Toutefois, l'absence d'enduit favorise les infiltrations d'air froid et augmente la consommation énergétique.

IV-4 Traitement des cages d'escalier

Le traitement des cages d'escalier va être différent si la cage est ouverte ou fermée, surtout dans le cadre de travaux d'isolation par l'extérieur.

Cage fermée

Ce type de cage est celui que nous avons rencontré sur l'immeuble du 8 rue général de Sève.

Dans le cadre d'une isolation extérieure, les parois extérieures de la cage d'escalier seront isolées et les menuiseries remplacées afin de conserver cet espace tampon à une température convenable en hiver.

Cependant, il est intéressant de vérifier le comportement thermique estival de cette cage, souvent considérée comme une zone « fraîche ».

La première figure montre que les températures dans la cage et dans les logements seront quasiment identiques en été lors de la semaine la plus chaude.

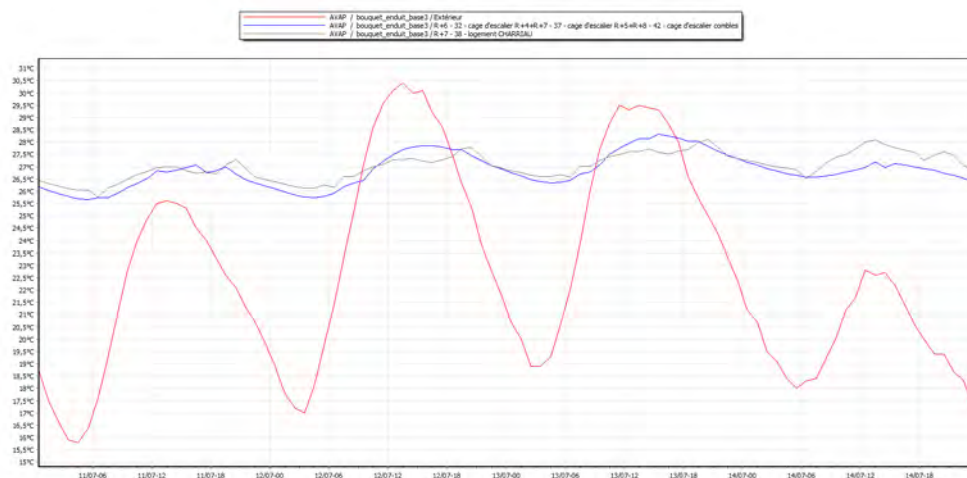
Le fait de ventiler mécaniquement ou naturellement cet espace aux alentours de 2 volumes par heure n'apporte pas d'améliorations nettes comme le montre la figure suivante.

Ainsi dans le cadre d'une cage fermée, cet espace ne sera généralement pas significativement plus frais qu'un logement. Cette affirmation est à pondérer selon chaque bâtiment (orientation de la cage d'escalier, surface des ouvertures, occultations des logements présentes et utilisées par les occupants, etc.)

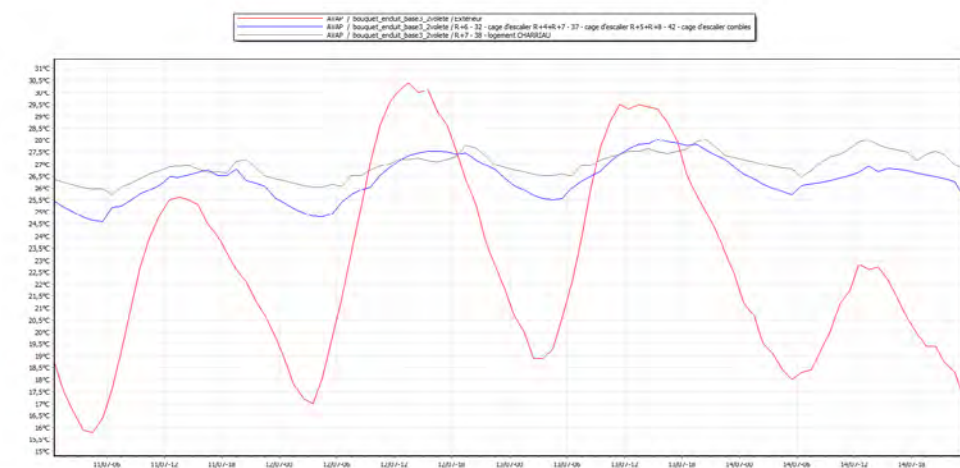
Cage ouverte

Dans le cadre d'une cage ouverte, l'isolation de la paroi donnant sur les cages d'escalier est à réaliser si possible. Un écart de 8% est attendu selon la présence ou non d'isolation sur ces faces.

D'un point de vue du confort d'été, les cages ouvertes ont un comportement complètement différent de celles fermées.



Comportement thermique cage fermée, sans ventilation.

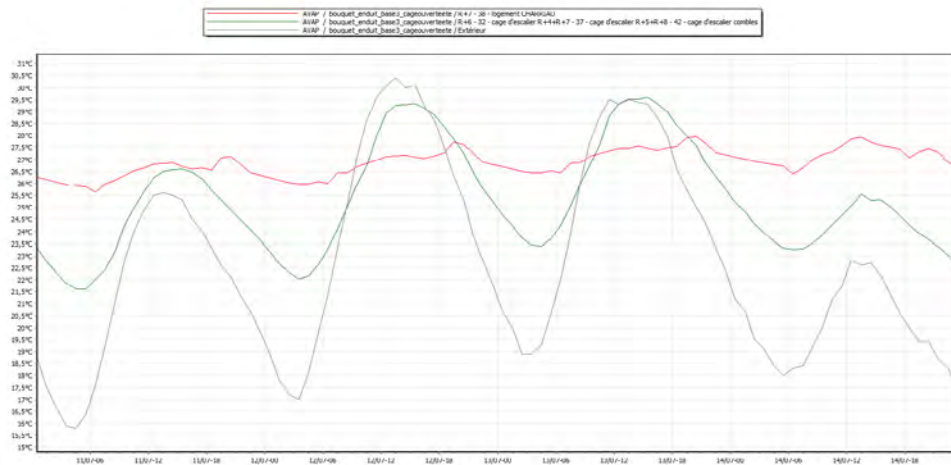


Comportement thermique cage fermée, avec ventilation.

La figure ci-dessous montre les températures dans les cages d'escalier, dans un logement et à l'extérieur pour la semaine la plus chaude.

On remarque que la température nocturne est beaucoup plus basse et permet un éventuel rafraîchissement des locaux en soirée par l'intermédiaire de la porte d'entrée. Cependant, en journée, la température est également beaucoup plus élevée et le logement aura tendance à être plus confortable. L'intérêt d'isoler ces façades est donc aussi bénéfique en été.

Comme dans le cadre de la cage fermée ces résultats sont à pondérer selon chaque bâtiment (orientation de la cage d'escalier, cage d'escalier sur cour protégée du soleil, surface des ouvertures, occultations des logements présentes et utilisées par les occupants, etc.)



Comportement thermique cage ouverte. Les possibilités de rafraîchissement nocturnes sont importantes.

IV-5 Production de chauffage

Le chauffage individuel est le type de chauffage le plus courant sur les immeubles de type Canut. C'est également celui rencontré sur le 8 rue général de Sève.

Chaudières individuelles gaz à condensation

Parmi les moyens de chauffage individuel, la chaudière murale gaz à condensation est la plus performante aux regards des performances, du bilan environnemental, de l'accès à la ressource et des possibilités de mise en œuvre dans les logements. C'est d'ailleurs le moyen de production le plus rencontré lors des visites.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place de chaudières à condensation sur l'ensemble des logements permettrait un gain sur les consommations de chauffage de l'ordre de 15 %.

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> Nécessite un tubage des anciens conduits ou une sortie de type ventouse dans la façade. 	<ul style="list-style-type: none"> Permet de minimiser les consommations d'énergie pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Permet de minimiser les consommations d'énergie primaire dans le calcul règlementaire. Permet d'intégrer un régulateur et programmateur à la chaudière pour mieux réguler la température intérieure et profiter un maximum des apports gratuits. Les logements sont tous raccordés au gaz de ville, il n'y a pas de difficulté d'accès à la ressource.

Chaudières collectives

Les chaudières collectives existantes peuvent être conservées mais des améliorations seront à apporter :

- Sur la ou les chaudières en passant par exemple par des chaudières gaz à condensation.
- Sur la distribution de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire en mettant en place un calorifuge sur l'ensemble des réseaux
- Sur la régulation en mettant en place un régulateur permettant de gérer la température de l'eau en fonction de la température extérieure, de gérer un programme horaire pour abaisser les températures de nuit, etc.

IV-6 Ventilation

La mise en place de systèmes de ventilation est impérative dans le cadre d'une rénovation lourde où l'étanchéité à l'air va être traitée par l'intermédiaire de l'isolation des parois et du changement des menuiseries.

Parmi les techniques de ventilation, la ventilation simple flux semble la plus simple à mettre en œuvre dans les immeubles de type Canut. En effet, il est souvent complexe de trouver suffisamment de place pour le passage des gaines nécessités par d'autres types de ventilation.

Ventilation simple flux par logement

Afin de minimiser l'impact des gaines, une ventilation simple flux par logement peut être mise en œuvre. Celle-ci se fait par l'intermédiaire de petits extracteurs placés de chaque logement. L'air ainsi aspiré est rejeté à l'extérieur, soit en façade, soit dans les conduits existants.

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite la mise en place d'un extracteur par logement. • Décision prise individuellement mais qui est indispensable pour garantir la pérennité des logements. • Choix sur l'utilisation des conduits à prendre collectivement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de minimiser l'impact des gaines de ventilation ce qui rend cette solution plus acceptable. • Chaque copropriétaire est libre de choisir le type de ventilation (hygroréglable ou autoréglable) selon son souhait de renouvellement d'air intérieur.

Dans le cadre du bâtiment du 8 rue général de Sève, la mise en place d'une ventilation hygroréglable sur l'ensemble des logements entrainerait une augmentation des consommations de chauffage de l'ordre de 7 %.

On rappelle cependant que ce débit est nécessaire pour garantir la bonne santé du bâtiment.

Ventilation simple flux collective

S'il existe de nombreux passages possibles pour la mise en place des gaines de ventilation, ou si les conduits existants sont suffisamment étanches et spacieux, et qu'il existe un espace disponible dans les combles, la mise en place d'une ventilation collective est possible. L'air ainsi aspiré et rejeté à l'extérieur par l'intermédiaire d'une cheminée.

Contraintes	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite la mise en place de gaines de ventilation collectives • Nécessite la mise en œuvre de gaine et la pose d'un extracteur en combles • Les conduits et gaines utilisées pour le cheminement de l'air ne doivent pas être trop éloignés des pièces d'eau pour limiter l'impact à l'intérieur des logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Décision prise collectivement et qui assure une ventilation à l'ensemble de l'immeuble • Permet de réutiliser les cheminées existantes • Limite les impacts éventuels en façade

Ce type de ventilation entraîne la même augmentation d'énergie qu'une ventilation simple flux par logement, soit 7%.

Traitement des conduits existants

Il existe aujourd'hui deux conduits maçonnés pour les logements, un au nord et un conduit au sud. Comme nous le décrivons ci-dessus, il est intéressant de réutiliser ces conduits, soit pour la ventilation, soit pour l'évacuation des gaz de combustion liées au fonctionnement des chaudières à gaz individuelles.

Avant tout choix réalisé par la copropriété, il est important que chaque copropriétaire identifie quels sont les conduits qu'il utilise, et leur état respectif. En effet, il faut impérativement que chaque conduit soit réservé à une utilisation bien distincte (soit l'évacuation des gaz de combustion, soit la ventilation). Ceci n'est pas le cas sur la copropriété étudiée et devra donc être modifié.

Cependant, leur nombre étant limité, une priorité doit être donnée. Ainsi on privilégiera

- Côté rue, l'utilisation systématique de l'ensemble des conduits pour limiter les impacts visuels sur les façades (grille de ventilation, ventouse de chaudière)
- Côté cour, la priorité de l'utilisation des conduits est donnée à la ventilation pour faciliter la mise en œuvre. Les sorties ventouse sont donc autorisées.

Concernant l'utilisation des conduits existants pour l'évacuation des gaz de combustion, il convient de rappeler quelques principes de conception :

- Une chaudière a besoin d'air neuf pour garantir une bonne combustion du gaz.
- Cet air peut être apporté soit par une ouverture dans la maçonnerie avec la mise en place d'une grille en façade, soit par l'installation d'une ventouse, soit par l'installation d'un conduit spécifique (conduit 3CL)

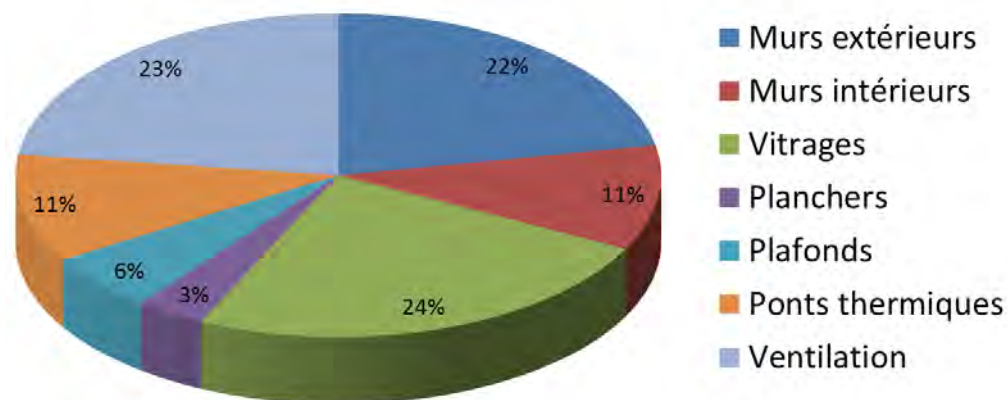
L'installation d'une ventouse est relativement simple mais comme décrit ci-dessus, à proscrire côté rue. La mise en place de grilles en façade est généralement à éviter dans le cas d'une isolation extérieure et n'est pas esthétique. La mise en place d'un conduit type 3CL répond un certaines contraintes de taille et de dimensionnement qu'il faudra vérifier sur chaque bâtiment étudié.

De manière générale, l'utilisation des conduits existants doit être privilégiée à toutes modifications d'une ou des façades du bâtiment.

IV-7 Production d'eau chaude sanitaire

Concernant la production d'eau chaude sanitaire, comme décrit précédemment, celle-ci est assez fréquemment liée à la production du chauffage via les chaudières individuelles ou collectives. Cette solution est tout à fait correcte et apporte pleinement satisfaction.

La production par cumulus électrique dégrade de manière non négligeable les consommations d'énergie primaire du logement. Ce type de production n'est donc pas à encourager.



Rappel des pertes thermiques des différents postes au sein de l'immeuble du 8, rue Général de Sève

V – SCÉNARIOS PROPOSÉS

V.1 – Parti architectural et thermique

Concilier valorisation patrimoniale et amélioration thermique est l'objectif pour cet immeuble de type « canut » situé dans l'AVAP.

Il est essentiel de « poser » un parti architectural et thermique, qui fonde l'ensemble des travaux à venir dans le cadre d'un plan d'entretien et de mise en valeur, étant entendu que les travaux pourront être étalés dans le temps et pourront également être réalisés soit par l'ensemble de la copropriété, soit par chacun des propriétaires.

Façade sur rue (Nord) :

- Conservation et restitution de la composition avec reprise des percements du rez-de-chaussée (réouvertures cohérentes), valorisation du bandeau filant au dessus du soubassement et de la corniche.
- Application d'un enduit extérieur isolant après piquage des enduits au ciment existants, de faible épaisseur (4cm soit 2cm de plus que l'enduit actuel), permettant la conservation de la modénature et les retours en tableaux et sous linteaux.
- Remplacement des menuiseries avec baies adaptées au soubassement avec anciens ateliers et porte d'entrée, et baies des étages courants avec menuiseries bois à partition identiques sur toutes les travées.
- Mise en place de dispositifs d'occultation : jalousies lyonnaises avec lambrequins.

Façade sur cour (Sud) :

- Conservation et restitution de la composition avec reprise des percements du rez-de-chaussée et de la cage d'escaliers (réouvertures cohérentes).
- Application d'un enduit extérieur isolant après piquage des enduits au ciment existants, de faible épaisseur (4cm soit 2cm de plus que l'enduit actuel), permettant les retours en tableaux et sous linteaux.
- Remplacement des menuiseries avec baies adaptées au soubassement avec anciens ateliers et baies des étages courants avec menuiseries bois à partition identiques sur toutes les travées.
- Mise en place de dispositifs d'occultation : jalousies lyonnaises avec lambrequins.

Travaux d'isolation intérieure :

- Isolation du plancher des combles maintenus non habitables

Mise en place d'équipements techniques :

- Remplacement des chaudières et appareils de chauffage existants par chaudière gaz à condensation (réutilisation des conduits pour appartements côté Nord (rue) ; ventouses côté Sud (cour))
- Mise en place d'une ventilation individuelle par logement avec réutilisation des conduits existants.
- Mise en place de vannes thermostatiques et thermostats d'ambiance.

V.2 – Descriptif de la solution retenue et variante

A la vue des éléments décrits précédemment, la solution retenue pour l'amélioration architecturale et thermique de l'immeuble du 8 rue général de Sève intégrerait les solutions suivantes :

- Réfection/isolation des façades avec un enduit extérieur isolant de type Diathonite de 4cm (retour d'isolant de 2cm en tableau et linteau)
- Remplacement des menuiseries simple vitrage et double vitrage ancien
- Mise en place de dispositifs d'occultation de type « jalousies lyonnaises » avec lambrequins.
- Isolation des planchers des combles
- Remplacement des chaudières et appareils de chauffage existants par des chaudières gaz à condensation
- Mise en place d'une ventilation hygro B individuelle par logement
- Mise en place de vannes thermostatiques et thermostats d'ambiance

Chaque amélioration est détaillée ci-dessous.

Réfection/Isolation des façades extérieures par enduit isolant

Dans le cadre de l'état des lieux, nous avons détaillé la part des pertes pour chacun des postes de déperdition habituels. Cette analyse a montré que les murs et les ponts thermiques représentaient une part importante des déperditions (44%). Une entreprise visant à l'isolation des murs afin de réduire les ponts thermiques est donc essentielle. Par ailleurs, comme nous l'avons détaillé, l'isolation des retours de tableaux, linteaux et appuis de menuiseries est primordial pour conserver l'efficacité de l'isolation des murs en partie courante. En effet, la profondeur importante des murs occasionne

d'importantes pertes sur les pourtours des menuiseries.

D'un point de vue architectural, il est essentiel de conserver certains détails caractéristiques des immeubles de type Canut (bandeau filant entre le RDC et le 1er niveau, corniche sommitale, appuis de menuiseries, etc.).

De plus, l'épaisseur des dormants doit rester convenable et proche des niveaux actuels, et ne permettent pas un retour d'isolation avec les techniques d'isolation actuelles. Aucune solution d'isolation ne permet aujourd'hui l'isolation des appuis de menuiserie sans modifier significativement l'aspect de celles-ci ou entraîner d'importants travaux. Les appuis ne seront donc pas traités thermiquement.

Enfin, la façade côté rue doit respecter un certain nombre de règlements urbains et de fait toute isolation extérieure classique de forte épaisseur est proscrite.

Ainsi, parmi les solutions d'isolation décrites au paragraphe 4, la solution d'isolation par enduit semble la mieux adaptée. S'il est vrai que l'isolation en partie courante est plus faible qu'une solution d'isolation classique, cette amélioration permet une homogénéité de la façade, des traitements des enduits de finitions et garantit la réduction des ponts thermiques sur l'ensemble des points sensibles de l'immeuble.

Remplacement des menuiseries simple vitrage et double vitrage ancien

L'étude thermique avait également mis en avant les pertes engendrées par les menuiseries. Celles-ci, bien que remplacées dans certains appartements, sont encore loin d'être performantes. Nous proposons donc la mise en œuvre de menuiseries double vitrage bois d'une performance minimum $U_w = 1.5$. Cette performance est maintenant courante et sera relativement facile à atteindre grâce à la taille importante des menuiseries.

D'après les visites effectuées, les menuiseries de plus de 10 ans devraient être remplacées.

D'un point de vue architectural, il est important de retrouver un dessin des menuiseries conforme aux dispositions d'origine, c'est-à-dire des ouvrants à la française à grand carreaux (partition des vantaux en 4 parties)

Parmi les solutions de rénovation, la solution de remplacement complet est à privilégier car elle offre de meilleures garanties en termes de durabilité, d'aspect extérieur, d'étanchéité à l'air des logements et de performances. Le PVC est exclu.

(on rappelle qu'il est important d'exclure toute rénovation de menuiseries par ajout de dormants PVC sur les dormants bois actuel.

Mise en place d'occultation de type jalousie lyonnaise

L'étude thermique par simulation thermique dynamique permet d'estimer les températures estivales dans les logements de l'immeuble. L'étude en phase état des lieux (c'est-à-dire dans les conditions actuelles de l'immeuble) montrait des écarts importants entre les logements équipés de moyen d'occultation et ceux qui n'en bénéficiaient pas.

Ce type de bâti, avec d'importantes maçonneries en pierre, possède une inertie conséquente qui permet un certain confort dans les logements. Ceci est conservé par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur.

Cependant, le rayonnement direct sur les grandes menuiseries entraîne une montée importante des températures qu'il convient de réguler par la mise en place de moyens d'occultation. Ces occultations seront beaucoup plus efficaces si elles sont placées à l'extérieur.

D'un point de vue architectural, la mise place d'occultation de type jalousie lyonnaise semble la plus judicieuse. Elle permet de s'intégrer facilement à la façade et répond d'un point de vue thermique à toutes les exigences. Ce type d'occultations réglables permet également une gestion de la luminosité intérieure intéressante.

Isolation des planchers des combles

L'isolation des planchers des combles est relativement peu représentative à l'échelle de l'immeuble mais permet d'importantes économies pour les logements situés au dernier niveau.

De plus, cette solution est généralement peu coûteuse et doit donc être mise en œuvre. Dans le cas de l'immeuble du 8 rue général de Sève, la mise en œuvre sera un peu plus complexe car les combles sont divisés en lots et certains utilisés comme greniers. Cependant, la mise en œuvre d'un platelage en bois permet l'isolation des combles et garantit leur utilisation.

Attention, la température des greniers sera d'autant plus faible que le plancher est isolé, certains matériels ne pourront, peut-être, plus être entreposés car il est probable que la température soit négative au cours de l'hiver.

Nous préconisons donc une isolation de 30 cm de laine minérale déroulée et la mise en place d'un platelage en bois.

Remplacement des chaudières et appareils de chauffage existant par des chaudières gaz à condensation

Le remplacement des appareils de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont également un moyen de réduire les consommations d'énergie de l'immeuble. On rappelle que les logements sont équipés de moyens de production individuels relativement hétérogènes et vétustes.

Aussi, selon les normes de calcul présentées par l'intermédiaire de l'étiquette énergétique, il convient de rappeler que le gaz compte pour presque 2.6 fois moins que l'électricité. Ainsi, il est important de limiter au maximum ces moyens de production.

Par conséquent, l'installation de chaudières au gaz de type condensation semble la solution la plus intéressante d'un point de vue énergétique et financier.

Mise en place de ventilation hygro B individuelle par logement

Comme nous l'avons déjà plusieurs fois rappelé, la mise en place d'une ventilation est obligatoire lors de travaux lourds d'isolation et de remplacement de menuiseries car les infiltrations d'air auparavant importantes seront alors fortement réduites. Nous préconisons pour cet immeuble la mise en place de ventilations individuelles, afin de faciliter leur mise en œuvre et d'éviter l'installation de réseaux de gaines importants.

De plus, nous préconisons l'installation d'une ventilation mécanique hygro B qui permettra de réduire l'impact de cette ventilation en apportant de l'air neuf proportionnellement au taux d'humidité intérieur.

Il convient de rappeler qu'avant tout choix arrêté par la copropriété vis à vis du matériel technique, il est important qu'un état des lieux précis de l'état et de l'utilisation des conduits soit réalisé. En effet, il faut impérativement que chaque conduit soit réservé à une utilisation bien distincte (soit l'évacuation des gaz de combustion, soit la ventilation).

Mise en place de régulateurs et vannes thermostatiques

La mise en place de régulateurs programmables avec contrôle de la température ambiante est également une amélioration qui doit être retenue par les occupants des logements lors d'un changement de chaudière. En effet, chaque chaudière peut maintenant être équipée d'un régulateur permettant le réglage de la température ambiante, la programmation d'horaires de chauffage, des périodes de réduit, des périodes de vacances, etc. Ceci entraîne alors des gains sur les consommations sans modifier les

conditions de confort.

Il est évident que cette amélioration dépend du moyen de chauffage de chaque copropriétaire d'où notre préconisation de remplacement par des chaudières individuelles au gaz.

Par ailleurs, des vannes thermostatiques peuvent être installées sur les radiateurs des chambres et pièces non communicantes avec la pièce où se situe le thermostat d'ambiance. Elles permettront de réguler le chauffage lors d'apports solaires importants en mi saison notamment.

Gain et classement énergétique

On rappelle que les résultats énergétiques sont présentés sous deux formes :

- Le gain réel sur les économies d'énergie issu de la simulation thermique dynamique
- Le classement énergétique du bâtiment au travers de l'étiquette énergie issu du calcul réglementaire.

Ainsi, le gain réel sur les économies d'énergie attendu si l'ensemble des préconisations détaillées dans le paragraphe précédent est mis en œuvre est de 124 000 kWh soit une réduction de 44 %.

D'un point de vue du classement énergétique, l'étiquette associée à ce scénario est présentée ci-contre.

Variantes possibles de rénovation

Il nous semble opportun dans le cadre d'une telle étude de proposer des variantes possibles de rénovation. En effet, si le scénario retenu semble le plus opportun dans le cas de figure étudié, il est plus que probable qu'il ne puisse s'appliquer à l'ensemble des immeubles. Par ailleurs, pour de multiples raisons, les copropriétaires peuvent faire des choix différents.

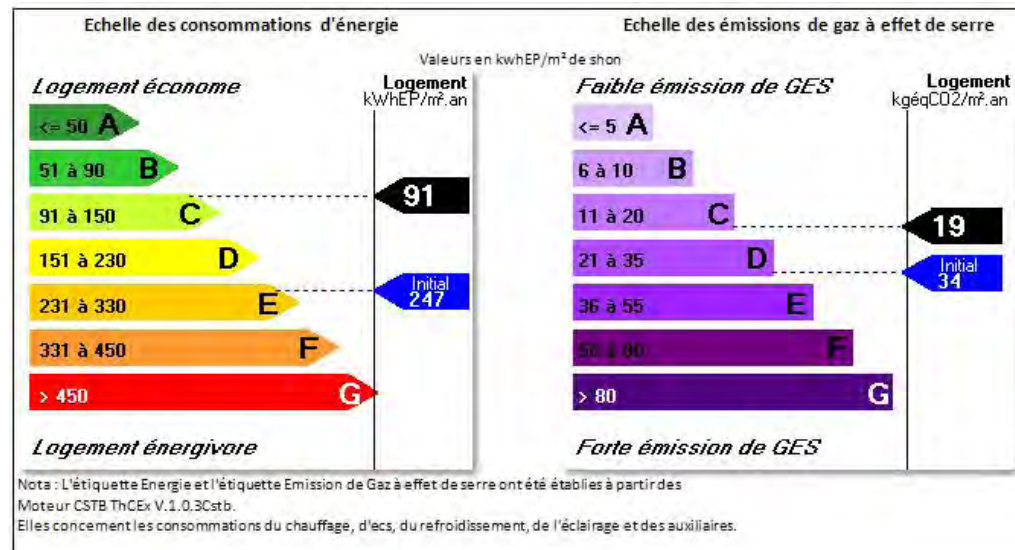
Variante 1 : Sans amélioration de la production de chaleur

Cette solution paraît non seulement probable car il est difficile en copropriété de faire réaliser un changement de chaudière à l'ensemble des occupants mais permet également de comparer cette solution à la solution retenue au travers de l'étiquette énergétique.

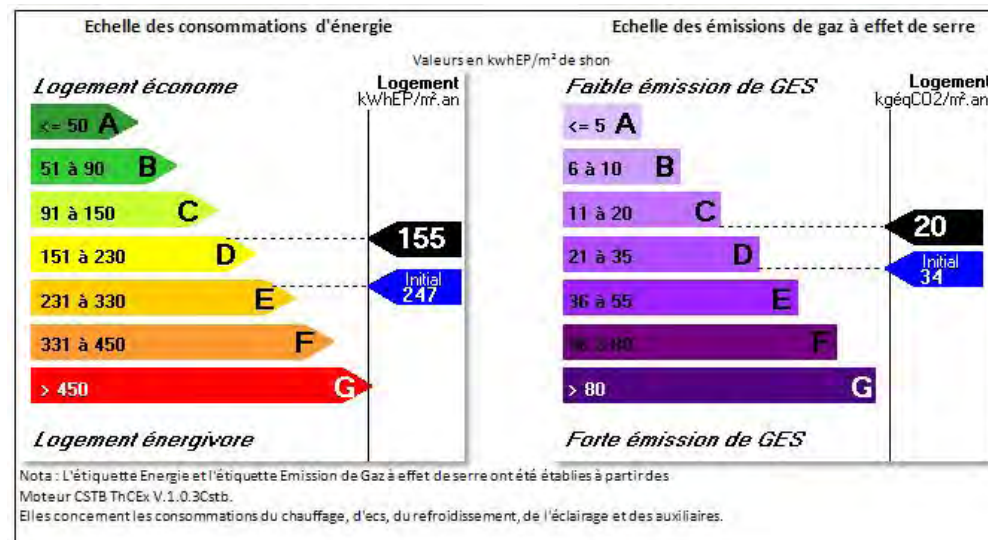
L'amélioration des systèmes de production peut également intervenir plus tard car elle est indépendante des travaux réalisés sur le bâti.

On remarque que la consommation est quasiment multipliée par deux dans ce cas. Cela montre bien les limites d'une analyse purement « réglementaire » qui ne reflète évidemment pas la réalité des consommations.

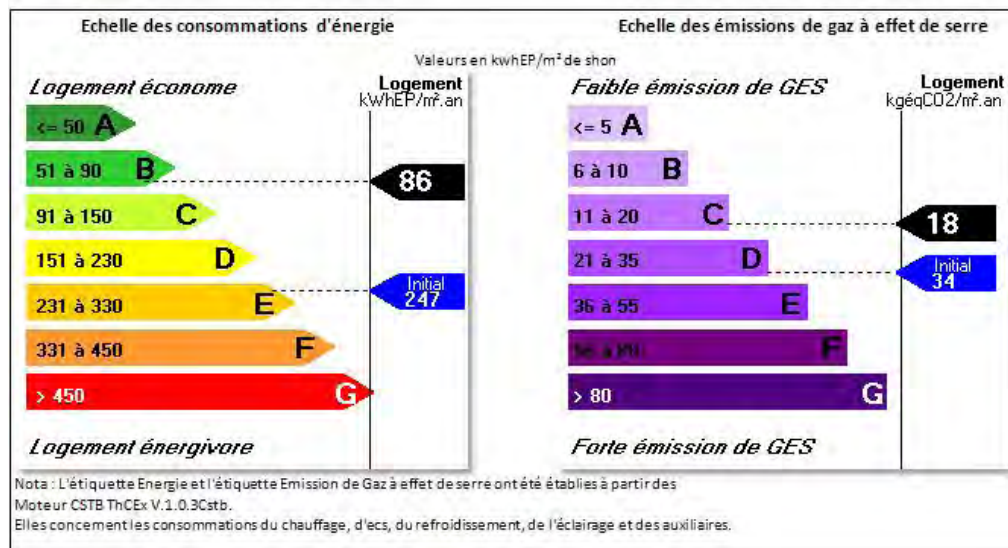
Le gain réel attendu sur les économies d'énergie est de 100 000 kWh soit une réduction de 35 %.



Gain énergétique dans le cas d'une mise en place du « scénario principal » (c'est à dire l'ensemble des mesures détaillées ci-dessus)



Gain énergétique variante 1 : Pas d'amélioration de la production de chaleur.



Gain énergétique variante 2 : Isolation des murs par l'intérieur.

Variante 2 : Isolation des murs par l'intérieur

Dans ce scénario, l'ensemble des améliorations de la solution retenue ont été conservées à l'exception des murs isolés par l'extérieur par enduit qui a été remplacé par une isolation des murs par l'intérieur.

Le gain réel sur les économies d'énergie attendu si l'ensemble des préconisations est mis en œuvre est de 112 000 kWh soit une réduction de 40%.

D'un point de vue du classement énergétique, l'étiquette associée à ce scénario est présentée ci-contre.

Variante 3 : Isolation du mur pignon par l'extérieur

Le mur pignon (façade est) ne présente pas de caractéristiques architecturales et patrimoniales spécifiques interdisant le recours à une isolation plus importante. Une variante est donc proposée intégrant une isolation de type laine de bois de 14cm avec enduit de finition.

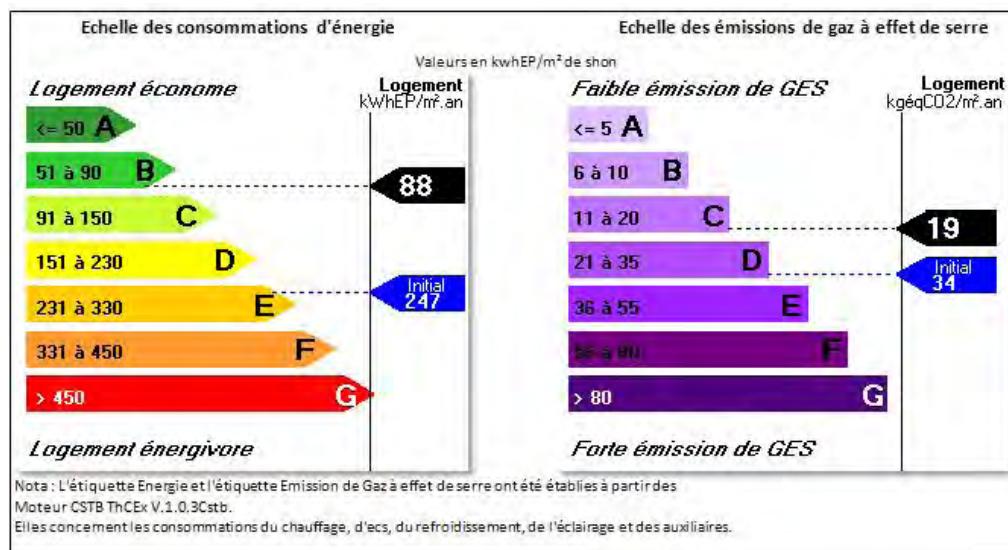
Les difficultés de mise en œuvre sont principalement de deux ordres :

- Les raccords d'enduits entre l'enduit isolant sur les façades principales et l'enduit « classique » sur la façade pignon.
- La jonction avec la toiture du bâtiment accolé mais plus petit.

Le gain réel sur les économies d'énergie attendu si l'ensemble des préconisations est mis en œuvre est de 128 000 kWh soit une réduction de 46 %.

La mise en œuvre de ce scénario implique toutefois d'obtenir l'autorisation des copropriétés voisines (isolation en surépaisseur des murs pignon).

D'un point de vue du classement énergétique, l'étiquette associée à ce scénario est présentée ci-contre.

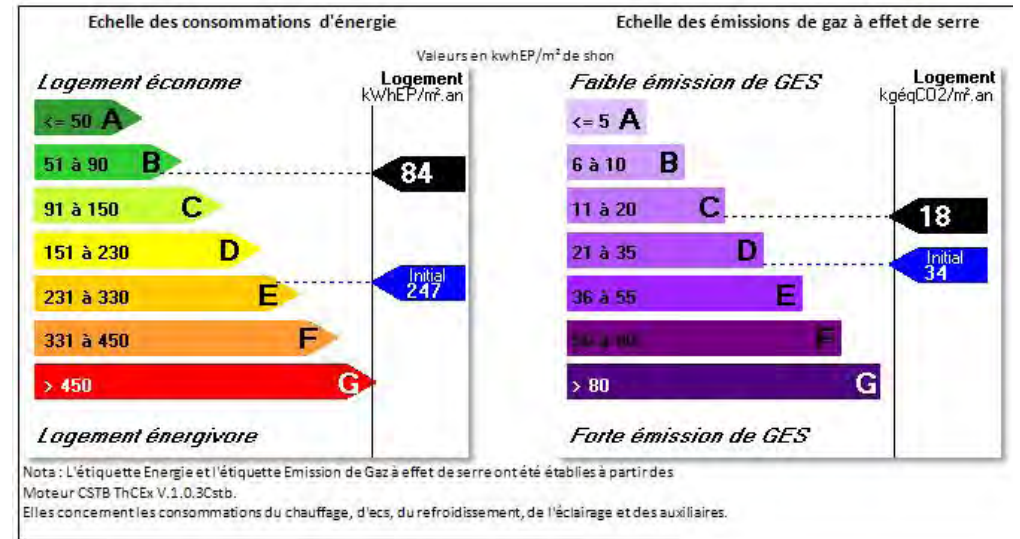


Gain énergétique variante 3 : Isolation du mur pignon par l'extérieur.

Variante 4 : Isolation du mur pignon et de la façade sud par l'extérieur

La façade sud présente également peu de modénatures et d'éléments architecturaux remarquables et pourrait faire l'objet d'une isolation extérieure. Cette variante intègre donc l'isolation extérieure « traditionnelle » pour la façade sud et le pignon et une isolation par enduit isolant pour la façade nord.

- Les difficultés de réalisation sont du même type que celles précédemment citées pour la façade pignon. Une isolation d'épaisseur beaucoup plus fine (2cm environ) pourrait être mise en œuvre sur les retours de tableaux et linteaux.
- Le gain réel sur les économies d'énergie attendu si l'ensemble des préconisations est mis en œuvre est de 140 000 kWh soit une réduction de 51 %.
- D'un point de vue du classement énergétique, l'étiquette associée à ce scénario est présenté ci-contre.



Gain énergétique variante 4 : Isolation du mur pignon et de la façade sud par l'extérieur.

V.3 – Approche du coût

Remplacement des chaudières individuelles

Le cout de remplacement / installation d'une chaudière individuelle est évaluée à 3500€HT soit un cout de 95 000 €HT pour l'ensemble de la copropriété. Cette prestation comprend la mise en place d'un thermostat d'ambiance permettant la régulation du chauffage et le raccordement aux tuyauteries existantes (chauffage et ECS).

Par ailleurs, lors de notre visite, l'ensemble des appartements n'étaient pas raccordés à un réseau de radiateur car d'autres moyens de production de chauffage étaient en place (poêle à gaz, poêle à bois, chauffage électrique, etc.). Pour ces logements, la création d'un réseau de tuyauterie et l'installation de nouveaux radiateurs seront nécessaires. Le cout pour ces opérations est évalué à 4500€HT par logement en tenant compte de l'installation de vannes thermostatiques pour la régulation terminale par pièce. Si on considère que la moitié des appartements sont concernés, cela représente un cout de 61 000€HT.

Enfin, pour la moitié des logements (façade Nord côté rue), l'évacuation des gaz de combustion devra s'effectuer par les conduits de cheminée et non par des systèmes ventouses. Les conduits individuels devront donc être tubés ou chemisés. Selon le procédé utilisé et la taille des conduits existants des entrées d'air complémentaire seront demandées.

Le cout de ces opérations est évalué à 1500€HT par logement soit environ 20 000€HT.

L'ensemble des travaux concernant le chauffage est donc porté à 176 000€HT.

Ventilation simple flux individuelle

Le cout de mise en œuvre de la ventilation individuelle est de l'ordre de 1200€HT par logement. Ce cout prend en compte la mise en place du caisson d'extraction, les gaines de ventilation, les bouches d'entrées d'air et d'extraction et l'alimentation électrique du caisson.

Des reprises des revêtements intérieurs ou la mise en place de soffites afin de cacher les gaines de ventilation n'est pas compris.

D'après les visites effectuées, c'est 90% des logements qui seraient concernés par cette amélioration soit une enveloppe globale de 30 000€HT.

Enduits et isolation thermique par l'extérieur

Ces données sont susceptibles d'évoluer rapidement car dépendant de nombreux facteurs (technique employée, entreprise, spécificités de l'édifice, etc.) et doivent de fait être replacées dans leur contexte.

Pour l'extérieur des murs peuvent être donnés les ordres de grandeur suivants :

- 1/ Échafaudage, reprises ponctuelles, peinture minérale : 45 euros/m²
- 2/ Échafaudage, piquage des enduits existants, enduit chaux et badigeons : 95 euros/m².
- 3/ Échafaudage, isolation thermique par l'extérieur traditionnelle, enduit, badigeons et accessoires : 165 euros/m².
- 4/ Échafaudage, piquage des enduits existants, enduit isolant et badigeons : 150 euros/m².

Pour l'intérieur des murs :

- 1/ Isolation laine de roche, placoplâtre et peinture : 45 euros / m²
- 2/ Enduit isolant et badigeons : 110 euros / m²



VILLE DE LYON

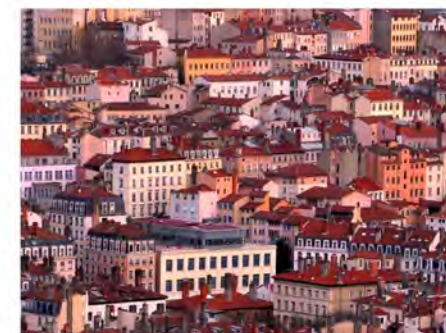
GRAND LYON
la métropole

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

69M – LYON 1er ARRONDISSEMENT



RAPPORT DE PRÉSENTATION
APPROBATION
JANVIER 2020



SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS..... 4
 1.1 Introduction..... 4
 1.2 L'AVAP : évolutions législatives récentes..... 4
 1.3 Objectifs et outils d'une AVAP..... 5
 1.4 Le contenu du dossier..... 5

2. PRESENTATION DE L'AVAP AU SEIN DU 1^{ER} ARR. DE LYON..... 7

3. MOTIFS DE LA CREATION DE L'AVAP..... 11

4. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL
 4.1 Enjeux patrimoniaux 16
 4.2 Enjeux environnementaux..... 18
 4.3 La délimitation du périmètre de l'AVAP 21

5. OBJECTIFS DE L'AVAP..... 25
 5.1 Révéler la variété du patrimoine des Pentes 26
 5.2 Intégrer les préoccupations environnementales 27
 5.3 Permettre les adaptations à la vie contemporaine 28
 5.4 Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère 28

6. COMPATIBILITE DE L'AVAP AVEC LE PADD DU PLU-H 31

7. L'AVAP : SYNTHESE DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE 35
 7.1 Une actualisation des protections..... 36
 7.2 Capacités d'évolution..... 40
 7.3 Organisation du règlement..... 41

1. AVANT-PROPOS

1.1 Introduction

L'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est un acte significatif dans l'histoire d'une ville : c'est la reconnaissance d'un patrimoine à sauvegarder et à mettre en valeur.

Fort de l'héritage urbain, social et culturel représenté par les Pentes de la Croix-Rousse, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Etat ont depuis longtemps souhaité mettre en valeur ce patrimoine et définir un cadre pour sa préservation. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale de projet urbain à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, visant à transformer l'image de la ville par la qualité urbaine. **L'AVAP, tout comme le fut la ZPPAUP, sera l'un des éléments de la mise en œuvre du projet de la Ville.**

Les enjeux d'une étude du patrimoine architectural et urbain des Pentes sont multiples : valorisation de l'image et de l'identité de ce quartier historique, besoin de comprendre l'évolution de cet ensemble pour en dessiner l'avenir, gestion de cet ensemble inscrit par l'UNESCO...

En effet, les formes de la ville constituent le cadre spatial de la vie et en transmettent le témoignage. Elles influent aussi sur le devenir de la ville : édifices et ensembles urbains modèlent par endroits des quartiers où les fonctions qui les ont engendrées ont aujourd'hui disparu. C'est pourquoi la connaissance du passé de la ville est indispensable pour asseoir les actions de préservation et de valorisation des centres historiques. Mais elle est également indispensable pour envisager l'avenir de la ville dans son ensemble.

Les quartiers anciens sont des parties importantes de la ville contemporaine. Celle-ci doit poursuivre la revalorisation de ces quartiers et de leurs qualités intrinsèques.

La mise en valeur du patrimoine des Pentes doit ainsi s'appuyer sur le socle "objectif" que constitue l'analyse du tissu urbain, permettant la compréhension de la ville et de son territoire, révélant la logique interne de cet ensemble, mettant en évidence le faisceau des lignes de force composant la cité, témoin des étapes de sa transformation au cours de son histoire.

Sans ce travail identitaire, le "patrimoine" risque d'être perçu de façon anecdotique et muséifiée, et la mise en forme des projets d'aménagement altérera souvent et dégradera quelquefois les qualités du tissu urbain que l'on souhaite préserver.

La réactualisation de ces enjeux patrimoniaux est réalisée à travers la mise en place de "l'outil" AVAP, cadre réglementaire permettant la prise en compte des traces du passé

dans le développement urbain ; car un développement réellement "durable" se doit de prendre en compte les acquis de l'histoire du territoire.

1.2. L'AVAP : évolutions législatives récentes

Suite au Grenelle II de l'environnement : de la ZPPAUP à l'AVAP

Suite au Grenelle II de l'environnement, les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) doivent être remplacées par des AVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). L'article 28 de **la loi ENE du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement** créé les nouvelles Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Cet article modifie les articles L. 642-1 à L. 642-7 du Code du patrimoine sur les ZPPAUP et créé trois nouveaux articles (art. L. 642-8 à 10).

Le dispositif des AVAP, sans en remettre en cause les principes fondateurs, a remplacé celui des ZPPAUP. Il a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires, en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine des ZPPAUP les objectifs de développement durable.

La Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine

La Loi LCAP, promulguée le 7 juillet 2016, vise à protéger et garantir la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culturel. De fait, la Loi LCAP entraîne l'évolution des AVAP et ZPPAUP, l'article 114 prévoyant « qu'au jour de leur création, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine deviennent des sites patrimoniaux remarquables. »

Les procédures de création d'AVAP qui ont été engagées avant l'entrée en vigueur de la loi peuvent être menées à leur terme selon les dispositions antérieures du Code du Patrimoine. Leur effet se prolonge jusqu'à leur prochaine révision au moment de laquelle le document applicable devra être conforme aux procédures et outils réglementaires introduits par la loi LCAP.

La description d'une AVAP

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine a pour objet de **promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.**

Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, en prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

L'AVAP a le caractère de servitude d'utilité publique.

Les évolutions de l'AVAP par rapport à la ZPPAUP

Ces nouveaux documents intègrent en particulier un volet environnemental et sont en cohérence avec le PADD du PLU.

Le champ d'application des AVAP est aussi plus large que celui des ZPPAUP. En effet, l'AVAP :

- ne se limite pas à l'adaptation du périmètre de protection des Monuments Historiques, mais peut s'appliquer à n'importe quelle partie du territoire ;
- intègre l'intérêt "archéologique" d'un territoire (et pas seulement "historique").

1.3 Objectifs et outils d'une AVAP

Le patrimoine participe au cadre de vie quotidien de la plupart de nos contemporains. Il concerne tant les **ouvrages d'architecture** (les bâtiments avec leur volume, leur façade, leurs détails) que les **espaces urbains** (rues, places, jardins) et les **abords paysagers** du quartier : voies d'accès, site d'implantation...

Ce **patrimoine est vivant** ; le protéger, c'est lui donner du sens, une valeur dans notre organisation sociale actuelle. Ainsi, la notion de "**protection du patrimoine**" s'apparente plus à celle de "**gestion du patrimoine**", qui comprend plusieurs étapes :

- **la connaissance** de la valeur ou de l'intérêt de certains éléments, le critère étant la rareté et surtout les qualités (esthétiques, spatiales, d'usage) de réalisations propres aux productions d'époques passées
- **le choix de conservation / réutilisation / élimination**, compte tenu du fonctionnement actuel de la cité, suivant le principe que tout élément conservé ou réutilisé joue un rôle actif grâce à sa mise en valeur
- **l'utilisation de techniques** adaptées aux types d'ouvrage concernés.

Les outils de l'AVAP sont les suivants :

La sensibilisation : le rapport de présentation sert de base à la sensibilisation du public, en donnant des informations sur l'évolution du tissu urbain et des caractéristiques architecturales au cours des siècles et sur les éléments qui aujourd'hui constituent un patrimoine à protéger et à mettre en valeur.

Le diagnostic : il permet, face à un projet d'aménagement ou de réhabilitation situé à l'intérieur du périmètre défini, de connaître les richesses et les problématiques propres au lieu concerné et contient des indications sur le type d'intervention à envisager.

L'aspect réglementaire : le règlement rassemble les règles portant sur :

- l'ensemble des interventions sur le bâti, l'espace public, le territoire paysager
- les éléments particuliers repérés sur les plans.

Ce document constitue un **cadre de travail commun** à tous les intervenants (particuliers, collectivités et services de l'Etat) et permet un **meilleur dialogue** sur les projets en amont de leur conception. L'AVAP a valeur de servitude d'utilité publique et est à ce titre annexée au PLU.

1.4 Le contenu du dossier

Le dossier relatif à la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine comporte :

- un **diagnostic** patrimonial et environnemental ;
- un **rapport de présentation** des objectifs de l'aire.

Ces objectifs sont fondés sur le diagnostic et déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme

- un **règlement** comprenant des prescriptions, des règles, relatives :
 - à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ;
 - à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.
- et un **document graphique** faisant apparaître :
 - le périmètre de l'aire ;
 - une typologie des constructions (repérage patrimonial) ;
 - les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée ;
 - et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie.

2. PRESENTATION DE L'AVAP AU SEIN DU PREMIER ARRONDISSEMENT DE LYON

L'AVAP et le 1er arrondissement

L'actuelle ZPPAUP et la future AVAP sont entièrement incluses dans le 1er arrondissement de Lyon, et situées sur les Pentès de la colline de la Croix-Rousse.

Le 1er arrondissement de Lyon est encadré par le 2ème arrondissement au sud, le 4ème au nord, le fleuve Rhône à l'est et la rivière Saône à l'ouest. C'est l'un des 5 premiers arrondissements créés en 1852, et il demeure aujourd'hui le plus petit des 9 arrondissements lyonnais, avec environ 151 hectares. Il accueille environ 29 000 habitants en 2011.

L'arrondissement est entièrement compris au sein du « Site historique de Lyon » inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Faisant la jonction entre le plateau de la Croix-Rousse et la Presque-île, les Pentès de la Croix-Rousse constituent près de la moitié de la superficie de l'arrondissement.

Une histoire continue de l'Antiquité au XXème siècle :

Bien que différents vestiges soient attestés dès le premier millénaire avant JC, traduisant une occupation ancienne du site, ce sont les Romains qui ont légué aux Pentès les vestiges antiques les plus importants. Lugdunum, capitale de la Gaule, est une ville importante et les Pentès sont largement urbanisées ; on y trouve notamment, en plus des demeures ou ateliers divers, l'amphithéâtre des trois Gaules dans lequel se réunissent les députés représentant les différentes contrées du pays, ainsi que le Sanctuaire, dont la localisation demeure hypothétique. La contraction des villes marquant la fin de l'Antiquité se traduit à Lyon par l'abandon progressif des Pentès de la Croix-Rousse, en faveur de l'actuel Vieux Lyon et de la Presqu'île.

Jusqu'au début du XVI^e siècle, les Pentès sont situées à l'extérieur des remparts de la ville, séparées de cette dernière par le fossé et le mur des Terreaux. Les Pentès sont ainsi essentiellement agricoles : vignes, céréales, maraichage, et peu ou pas urbanisées. Trois montées permettent de relier la ville au plateau : la montée Saint-Sébastien, la montée de la Grande-Côte, la montée des Carmélites.

La construction sur le plateau du mur Saint-Sébastien à partir de 1512 sécurise le secteur et favorise ainsi son développement. La montée de la Grande-Côte s'urbanise ainsi rapidement, et les premières transversales apparaissent dans les pentès : rue Neyret, rue du Bon Pasteur. De grands domaines voient le jour, propriétés de marchands ou de nobles, qui viennent chercher l'air pur de la campagne : ce sont les "maisons des Champs". Les guerres de religion mettent fin à cette prospérité, de nombreuses propriétés étant abandonnées ou vendues.



Restitution hypothétique de la colline de la Croix-Rousse avec la conception du sanctuaire telle que proposée antérieurement

(COULON, GOLVIN, 2002, p. 72-73) (reproduction de la photo du Musée gallo-romain de Lyon)



Domaine de la Belle Allemande, vers 1900, par Jules Sylvestre.

Bibliothèque municipale de Lyon / P0546
SA 6/26.



Remparts de la Croix-Rousse, Juillet 1863. Paul Saint-Olive (1799-1869)

Collection Bibliothèque municipale de Lyon, Rés
Est 152769 (241), (242) et (243).



La contre-réforme initiée à partir de 1600 favorise l'installation de nombreux couvents sur les Pentes, dont l'occupation se fige alors jusqu'à la Révolution. Cette dernière conduit à la vente des couvents à des propriétaires privés, qui lotissent les grands tènements fonciers. Cette soudaine disponibilité de terrains converge avec le renouveau de l'industrie lyonnaise de la soierie ainsi qu'avec l'apparition des nouveaux métiers à tisser de grande hauteur, nécessitant des immeubles adaptés. En l'espace d'une trentaine d'années, de 1810 à 1840, la plus grande partie des Pentes est ainsi bâtie. L'essentiel est constitué d'immeubles de type « Canut », reconnaissables à leur grande hauteur sous plafond, à leur façade sobre, à leur rationalité. Ils sont destinés à abriter les activités de négoce et d'entreposage de la soie, ou le plus souvent de sa production.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle le quartier accueille des équipements importants : écoles, central Burdeau, ainsi que des infrastructures permettant d'améliorer la circulation : funiculaires, montées, passerelles.

La fin du XIX^e siècle, puis le XX^e siècle voyant l'industrie textile décliner puis s'éteindre, les Pentes se paupérisent puis se vident ; on passe de 90 000 habitants vers 1880 à 25 000 en 1980. Depuis cette date, sous l'impulsion des différentes municipalités concernées, le déclin a été enrayeré et le quartier se repeuple progressivement, pour atteindre environ 29000 habitants. L'arrondissement réaffirme ainsi progressivement sa centralité.

Un secteur patrimonial aux enjeux importants :

- *La prise en compte des caractéristiques et des qualités du patrimoine Croix-Roussien ;*
- *La protection et la valorisation du patrimoine des Pentes : paysage urbain, espaces publics, immeubles (toutes époques, non seulement les immeubles « Canut ») ;*
- *La protection d'éléments de second-œuvre, très qualitatifs sur les Pentes : portes, devantures, statues, dont certains éléments peuvent avoir plus de 4 siècles ;*
- *La prise en compte de patrimoines immatériels.*

Mais c'est aussi

- *l'adaptation de ces bâtis aux nécessités de la vie contemporaine ;*
- *l'intégration des notions du développement durable ;*
- *l'affirmation d'une centralité, à proximité de l'hôtel de ville de Lyon.*

3. MOTIFS DE LA CREATION DE L'AVAP

La présente étude d'AVAP s'inscrit dans la continuité des dispositifs de protection patrimoniale mis en place depuis les années 1990 sur le premier arrondissement.

L'historique des protections patrimoniales

10 Octobre 1979 : création du site inscrit (inscription du centre historique de Lyon à l'inventaire supplémentaire des sites par arrêté du Ministre de l'environnement et du cadre de vie) ;

25 juillet 1994 : création de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse par arrêté du Préfet de Région ;

Décembre 1998 : inscription du site historique de Lyon au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ;

13 mars 2000 : approbation de la révision n°1 de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse par arrêté du Préfet de Région.

L'actualisation réglementaire : la transformation des ZPPAUP en AVAP exigée par la loi ENE

Le dispositif des "Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" est introduit aux articles L.642-1 à L.642-10 du Code du patrimoine par l'article 28 de la *loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement* (loi ENE dite "Grenelle II") et aux articles D.642-1 à R.642-29 par le *décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine*.

La création de l'AVAP a pour conséquences :

- la restructuration des documents et l'actualisation des données ;
- l'intégration de l'aspect environnemental ;
- la cohérence des documents avec le PADD du PLU-H.

La délibération de prescription de l'AVAP a défini les objectifs suivants : la réaffirmation d'une ambition forte en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine des Pentes de la Croix-Rousse, la prise en compte les enjeux environnementaux et la modernisation les outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

L'actualisation du dossier au regard du bilan de la ZPPAUP

La révision de la ZPPAUP de 1994 a été lancée en 1998 à l'instigation de la ville de Lyon et avec l'accord de la préfecture du Rhône. Cette révision a été motivée par le besoin d'approfondir les « objectifs initiaux de la ZPPAUP [...] à la lumière des évolutions urbaines et de quatre années d'application », mais également par l'inscription, alors récente, de Lyon au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le dossier de la ZPPAUP opposable de 2000 est actuellement constitué de quatre éléments se complétant, indissociables les uns des autres. Il s'agit :

- du rapport de présentation ;
- du règlement ;
- du document graphique ;
- des deux cahiers de recommandations architecturales et paysagères.

Après 20 ans d'existence de la ZPPAUP, il est important de faire une analyse de chacune des composantes de l'actuel document.

Concernant le rapport de présentation de la ZPPAUP :

Le rapport de présentation, fondé sur le diagnostic, mérite une réactualisation. Il doit notamment :

- intégrer les derniers éléments de connaissance historique ; la connaissance du quartier, notamment sa période antique, ayant été approfondie ces dernières années ;
- établir le volet patrimonial et considérer tous les domaines et périodes de production architecturale, et par ailleurs prendre en compte les notions de patrimoine élargi : non seulement architectural, urbain et paysager, mais également historique, archéologique et culturel ;
- identifier les éléments bâtis par leur valeur patrimoniale en plus de leur datation ;
- établir le volet environnemental en repérant les enjeux posés notamment par la morphologie urbaine, la présence végétale et la biodiversité, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable.

Concernant le règlement de la ZPPAUP :

Le règlement est jugé efficace et simple d'utilisation. Les services instructeurs en relation avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP : service des Architectes des Bâtiments de France) ont pu instruire les dossiers en prenant en compte la qualité patrimoniale. Cependant, certains articles ne sont pas suffisamment précis, de nouveaux enjeux sont apparus ; le règlement doit s'adapter et

évoluer. Il contient notamment des doublons avec le PLU, tels que les dispositions d'implantation du bâti ou de sa hauteur. De la même manière, les dispositions qui concernent l'archéologie relèvent plus simplement de la Loi sur l'Archéologie et ne sont pas pertinentes dans le règlement de l'AVAP.

Concernant les cahiers de recommandations de la ZPPAUP :

- Les cahiers de recommandations sont des documents de qualité mais qui n'existent plus dans les AVAP. En conséquence, certains éléments, notamment illustratifs, sont repris dans les documents de l'AVAP, afin de lui conserver son côté pédagogique ;
- Certains chapitres des recommandations (notamment sur les escaliers ou les transformations de façades) sont précisés et adaptés à l'analyse architecturale.

Concernant les documents graphiques de la ZPPAUP :

- L'approche par période des immeubles à protéger est intéressante car elle permet des prescriptions globalement adaptées à l'immeuble. En revanche elle ne tient pas compte de la qualité de l'immeuble ;
- Les immeubles sont répartis en deux niveaux de prescriptions seulement, soumis à un minimum de prescriptions (immeubles non repérés) ou soumis à prescriptions (immeubles repérés). On ne tient pas compte de la qualité du bâtiment et ces deux uniques catégories reflètent assez mal la pluralité qualitative des patrimoines identifiés. Une nouvelle catégorie est nécessaire afin d'adapter le niveau d'exigence au plus près de la qualité de l'immeuble, réelle ou projetée.

Un fonctionnement satisfaisant :

- De manière générale, le document de la ZPPAUP fonctionne convenablement, en particulier grâce au travail collaboratif mené par les services instructeurs de la Ville et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ;
- La ZPPAUP reflète le regard porté sur le patrimoine au début des années 90. Ce regard ayant nécessairement évolué, l'ensemble du classement mérite d'être actualisé du fait de l'élargissement de la notion ou des domaines du patrimoine (XX^e siècle).
- Par ailleurs, les nouveaux enjeux liés au développement durable nécessitent d'apporter des précisions dans le règlement.

Un dossier à actualiser au regard des évolutions constatées sur le territoire et des actions mises en œuvre pour réhabiliter le quartier

Ce paragraphe rappelle les principales évolutions constatées sur le territoire :

- L'enrayement du déclin des Pentes semble, sur le long terme, définitivement acté ;
- Un maintien acquis des commerces sur le tissu des Pentes, de même qu'une augmentation lente mais régulière du nombre de commerces ;
- L'aménagement de nombreux lieux publics : montée et jardin de la Grande-Côte, place du Gros Caillou, ayant contribué à l'amélioration de l'image des Pentes.
- L'aménagement de parkings collectifs : Gros Caillou, Imbert-Colomès... ayant permis de stabiliser la pression du stationnement ;
- Un nombre réduit de nouveaux immeubles bâtis depuis 1994, à considérer. Le quartier est désormais peu mutable ;
- Les conventions « Cours Traboules » mises en œuvre par la ville de Lyon ont permis l'appropriation de ce patrimoine par les Lyonnais et les touristes ;
- Un quartier toujours animé, de plus en plus touristique, même si l'intérêt patrimonial au titre du secteur historique reconnu par l'UNESCO doit être rappelé, car moins « connu » que le « Vieux Lyon ».

4. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

1 - SYNTHESE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CONSTATS ET ENJEUX PATRIMONIAUX

- La prise en compte des qualités et de l'identité du patrimoine Croix-Roussien.
- La protection du patrimoine bâti.

La prise en compte des qualités et de l'identité du patrimoine Croix-Roussien

Constats :

Un ensemble urbain dominé par l'immeuble Canut

- Une grande richesse des constructions de toutes époques, du XV^e au XX^e siècle, de toutes tailles et toutes qualités ;
- Une importante proportion d'immeubles édifiés au début du XIX^e, de bonne facture et produits en série : les immeubles Canut ;
- Un langage architectural diversifié mais souvent sobre qui traduit l'usage industriel : volumes simples, toitures double pan, façades peu ornementées, façades percées, fenêtres hautes ;
- Un rare exemple urbain, à l'échelle européenne, lié à la première révolution industrielle, entre l'artisanat et l'industrie.

Des qualités urbaines particulières

- Un quartier bâti pour l'essentiel dans la pente, à proximité des centres urbains existants, doté d'escaliers monumentaux, de murs de soutènements et de points de vue sur Lyon ;
- Des îlots très divers selon la période d'ouverture des rues qui les définissent : étroits et irréguliers au XVI^e siècle ou antérieurs, de toutes formes et dimensions lors des lotissements des clos religieux vers 1800, en damiers réguliers dès 1830 ;
- Des constantes : des immeubles très hauts, édifiés en alignement, et des rues peu larges, créant des successions de façades dont les reliefs sont ainsi soulignés, les lignes de toit exacerbées ;
- Une densité urbaine importante, jusqu'à 25 000 habitants/km², rendue acceptable par l'omniprésence d'espaces publics de qualité, parfois arborés ;
- En somme, un quartier emblématique, intégré au secteur du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Un héritage des traditions architecturales lyonnaises

- Des façades sobres très percées et des cours ou escaliers de grande qualité ;
- Des traboules : plus de 160 traboules présentes dans le secteur AVAP, dont une douzaine sous convention « cour traboule » ;
- Des constructions en maçonnerie de bonne facture et de nombreux étages.

L'enjeu :

- **La prise en compte des qualités des Pentes, leur préservation et leur adaptation respectueuse à la vie contemporaine.**

La protection du patrimoine bâti

Constats :

Un patrimoine pluriel

- Une grande hétérogénéité des constructions de toutes époques, du XV^{ème} siècle au XX^{ème} siècle, de toutes tailles et souvent de qualité ;
- Un patrimoine autre qu'architectural et urbain : technologique, avec le funiculaire de la rue Terme, la rampe de la rue du Bon Pasteur ou le métro C, social, avec les Prud'hommes, les coopératives d'achat, les journaux ouvriers ou les révoltes Canut, culinaire avec les Mères Lyonnaises dont la mère Brazier, rue Royale ;
- Un quartier de savoir-faire, avec de nombreux artisans toujours présents, dont plusieurs Soyeux (Brochier, Prella, Tassinari et Chatel...) ;
- Un patrimoine végétal conséquent, avec de nombreuses places arborées aménagées au XIX[°] siècle, ou le Jardin des Plantes, premier jardin botanique de Lyon.

Un patrimoine fragile

- Un gros-œuvre dans un état général satisfaisant, un second-œuvre plus impacté ;
- Des modernisations et rénovations parfois peu respectueuses des qualités architecturales du bâti ;
- Des remplacements de menuiseries ponctuels et peu qualitatifs, conduisant à une hétérogénéité des façades qui dégradent la qualité de l'espace public ;
- Des disparitions ponctuelles mais régulières d'éléments de second-œuvre, pourtant qualitatifs : portes, devantures, ferronneries, escaliers ;
- Des espaces à fort potentiel patrimonial à valoriser : Jardin des Plantes, cloître du couvent des Bénédictines.

Un patrimoine vivant

- Un patrimoine adaptable (plateaux des immeubles Canut) permettant une souplesse d'usage ;
- Un patrimoine ancien parfois insalubre, mais en net recul ;
- Des difficultés à concilier respect du bâti et attentes de la vie contemporaine ;
- Une forte demande de logements entraînant la transformation de locaux du rez-de-chaussée, tandis que ceux-ci auraient pu bénéficier à la collectivité : poubelles, vélos, poussettes ;
- Des solutions thermiques applicables afin d'améliorer le bilan énergétique des immeubles.

Une population sensibilisée

- Une compréhension et acceptation globale des dispositions réglementaires portées par la ZPPAUP ;
- De nombreuses et actives associations œuvrant pour la préservation du patrimoine ;
- Mais des difficultés de mise en pratique, avec des entreprises qui ne disposent pas forcément du savoir-faire adapté, ou des travaux réalisés au coup par coup, sans vision globale.

L'enjeu :

- **Préserver le patrimoine et son authenticité tout en l'adaptant aux nécessités de la vie contemporaine.**

4.2 - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL CONSTATS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Géomorphologie & hydrographie
- Végétal & biodiversité
- Ambiance climatique & confort atmosphérique
- Déplacements & mobilités
- Consommation d'énergie
- Sources d'énergies renouvelables
- Déchets et recyclage

Géomorphologie & hydrographie

Constats :

Contexte et données géophysiques

- Un sol majoritairement imperméable, ne permettant pas l'infiltration des eaux pluviales, de manière à réduire les risques géologiques (glissements de terrain).

Réseaux d'assainissement

- Un réseau d'assainissement unitaire (saturation lors des forts épisodes pluvieux). Rétention des eaux pluviales à prendre en compte avant rejet.

Risques naturels

- Le site est soumis à des glissements de terrain. L'infiltration des eaux de pluie doit être limitée.

Risques et pollutions technologiques et industrielles

- Pas de pollution de la nappe recensée.

L'enjeu :

- **La gestion des eaux pluviales et les conditions d'écoulement liées aux risques de glissement de terrain sur les Balmes.**

Végétal & biodiversité

Constats :

Trame verte

- Les jardins privés, parcs, squares, arbres et alignements d'arbres constituent les principaux éléments végétaux et sont pour la plupart situés en marge de l'AVAP. Les jardins privés sont peu répandus.

L'enjeu :

- **La présence du végétal, tant pour des questions de paysage urbain et de cadre de vie (composition et accompagnement de l'espace public) que pour des objectifs environnementaux, à renforcer par une densification végétale raisonnée et adaptée des espaces publics et privés, et à mettre en lien de façon à favoriser les corridors écologiques.**

Ambiance climatique & confort atmosphérique

Constats :

- Le dérèglement climatique (facteur de l'augmentation progressive des températures moyennes à Lyon) impose de modérer les phénomènes d'îlot de chaleur urbain. Cela implique notamment :

- d'optimiser l'emprise du réseau viaire ;
- d'augmenter l'emprise végétale ;
- de conserver les espaces vides entre grandes élévations procurant de l'ombre (rues, cours, cages d'escaliers ouvertes) qui favorisent la circulation d'un air plus frais, efficace en thermique d'été.

- De manière générale, l'apaisement de la circulation automobile et le développement de la végétation, ainsi que l'amélioration énergétique des logements vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore du quartier.

L'enjeu :

- Le confort thermique d'été dans l'espace public, la réduction de la pollution sonore et l'amélioration de la qualité de l'air.

Déplacements & mobilités

Constats :

- La marche à pied occupe une place importante dans les modes de déplacements des habitants du 1er arrondissement. Il existe un réel potentiel de cheminements piétons à travers le quartier : le réseau déjà dense peut être encore complété par la réouverture au public de traboules, nombreuses dans cet arrondissement ;

- Le vélo est un moyen de déplacement peu utilisé du fait de la pente, mais le quartier est en contact avec un réseau cyclable assez dense. Le développement du vélo électrique est prometteur ;

- La voiture reste majoritaire dans les déplacements en dehors de la ville, malgré un réseau de transports en commun très structuré. D'importants flux de transit (voiture) sud-nord traversent le quartier sans l'impacter fortement au delà de certains espaces spécifiques (quais...) Le tunnel de la Croix-Rousse, est-ouest, permet le contournement de la colline ;

- Les transports en commun lourds sont situés en marge de l'AVAP : métro A à Hôtel de Ville, lignes C13, C18, C3 en bas de Pentès. Le métro C dessert la partie est de l'AVAP. Une desserte fine est toutefois organisée au sein des Pentès ;

Les enjeux :

- L'amélioration de la qualité de l'air, la limitation des nuisances sonores.

- La valorisation du potentiel de cheminements piétons, afin de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les courtes distances ;

- Le renforcement de la place accordée au piéton en centre-ville, en lien avec les préconisations sur le traitement de l'espace public.

Consommation d'énergie

Constats :

- La structure urbaine se caractérise par une grande compacité de son bâti, avec une hauteur relativement importante. Cette compacité d'ensemble favorise un bilan thermique favorable ;

- La disposition du bâti urbain en ordre quasi continu (façades latérales mitoyennes) limite les déperditions calorifiques. Seules les façades avant et arrière sont en contact avec les températures les plus froides. Les toitures, elles, peuvent être plus facilement isolées ;

- L'étude patrimoniale et thermique d'un immeuble Canut a pu identifier et hiérarchiser les points d'amélioration thermique : le remplacement des menuiseries, le changement des équipements de chauffage, l'isolation des combles apparaissent comme prioritaires, bien avant l'isolation thermique par l'extérieur qui peut être remplacée par de l'isolation intérieure ou des enduits isolants ;

- L'adaptation des techniques de construction et des choix de matériaux correspond à un besoin croissant en termes de "confort thermique d'été". En effet, le changement climatique se traduit par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'évènements climatiques extrêmes. Le nombre de sécheresses et de pics de chaleur va fortement augmenter sur le territoire. Il est donc primordial de prendre dès à présent en compte ces évolutions dans tous les projets de nouvelles constructions. Le confort thermique d'été sera, à terme, un enjeu aussi important que celui d'hiver.

Les enjeux :

- L'adaptation du milieu urbain et des bâtiments aux évolutions climatiques annoncées, afin de maintenir la qualité du cadre de vie, l'attractivité du territoire et de réduire le phénomène de précarité énergétique.
- L'amélioration thermique du bâti existant répond à plusieurs enjeux, tant pour le confort thermique d'hiver que d'été :
 - l'attractivité résidentielle et donc la vie des quartiers ;
 - la lutte contre la précarité énergétique, constituant un paramètre important dans la réduction des inégalités sociales et économiques ;
 - la valorisation du patrimoine, répondant à des questions d'identité locale et d'appropriation de son cadre de vie ;
 - le développement de filières économiques, vecteur de créations d'emplois.
- L'optimisation de la consommation énergétique en fonction des orientations, du climat et des ressources disponibles ;
- La limitation des déperditions thermiques dans le bâti, la réduction de la consommation d'énergie.

Sources d'énergies renouvelables

Constats :

- Les pentes ont une topographie extrêmement favorable pour le développement de la production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque. Le grand nombre de toitures traditionnelles orientées plein sud sont extrêmement visibles dans le paysage urbain et constituent une véritable 5^{ème} façade qualitative pour le secteur, visible depuis la ville. Il existe cependant quelques bâtiments du XX^{ème} siècle dont les toitures plates peu qualitatives et encombrées de divers ouvrages pourraient voir dans la mise en place d'une couverture cohérente intégrant la production d'énergie solaire, sous forme d'une toiture à l'aspect uniforme, une amélioration de leur présentation, intégrée à l'environnement ;
- Les mesures de niveaux éoliens réalisées au-dessus de l'ancienne école des Beaux-Arts n'ont pas donné des niveaux de performance intéressants pour utiliser l'énergie éolienne du secteur : sa situation topographique n'est pas très favorable, hormis les couloirs Nord/Sud des cours d'eau ;
- Les caractéristiques du sous-sol (au sein d'une zone de présomption de prescription de fouilles archéologiques) de ce secteur très densément bâti ne permettent pas d'envisager de géothermie ;

- De même, les cours d'eau bordant l'AVAP sont des voies navigables et ne peuvent accueillir facilement des ouvrages hydrauliques produisant de l'énergie.

L'enjeu :

- **La possibilité, réduite, d'intégration de dispositifs qualitatifs d'énergie solaire aux seules surfaces de toitures plates existantes dont la présentation pourrait être améliorée grâce à cet équipement.**

Déchets et recyclage

Constats :

La densité des habitants et des activités engendre une importante génération de déchets de toutes sortes, mais la concentration en un périmètre restreint en facilite la collecte, diminuant le coût relatif et la dépense d'énergie par entité collectée ;

L'utilisation de matériaux naturels et durables a permis pendant des siècles la production du patrimoine des pentes : pierres, sable, chaux, bois, terre cuite, métal : autant de matériaux qui peuvent être réemployés ou bien recyclés.

Les enjeux :

- **L'optimisation de la consommation des matériaux, en particulier dans la gestion des déchets de chantier et matériaux de déconstruction ;**
- **La prise en compte des matériaux et produits recyclables et réutilisables dans les matériaux de construction, de réhabilitation et de démolition.**

4.3 DÉLIMITATION DE L'AVAP

1 Périmètre de la ZPPAUP

Dès sa création en 1994, la ZPPAUP des Pentès de la Croix-Rousse visant à protéger le paysage urbain exceptionnel du quartier portait sur la partie Nord-Est du premier arrondissement, soit près de la moitié de l'arrondissement (environ 74 hectares pour la ZPPAUP et 151 hectares pour l'arrondissement).

Le rapport de présentation d'alors justifiait parfaitement la délimitation de la zone protégée à la fois par l'unité du site et l'identité du bâti, l'histoire et la densité de sa population. La ZPPAUP est limitée au Nord par le Boulevard de la Croix-Rousse (dont seul était extrait le portail de l'ancien château de la Tourette, protégé parmi les MH), à l'Est par le Rhône, au Sud par la place des Terreaux, les rues du Puits Gaillot et d'Algérie, et à l'Ouest par la rue de la Tourette et les îlots bordant les rues de Flesselles et Rivet.

Il est à noter que l'ensemble de la zone, comme la quasi-totalité du secteur historique de Lyon, était couvert par les « abords », périmètres de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques du quartier.

2 Périmètre de l'AVAP

Le diagnostic de l'AVAP a permis de s'interroger sur la pertinence du périmètre au regard des enjeux patrimoniaux et environnementaux, sans modifier le cadre initial fixé par la Métropole et la Ville de Lyon :

- La limite Nord, matérialisée par le boulevard de la Croix-Rousse, est constituée d'un point de vue administratif par la limite avec le 4^{ème} arrondissement et d'un point de vue typologique (densité des îlots urbains et front bâti Sud continu), même si le site historique UNESCO reprend en limite Nord le tracé des anciennes fortifications et notamment les bastions dont les évolutions ont été diverses (espaces libres ou espaces bâtis) ;

- La limite Est constituée par une limite naturelle : le Rhône ;

- La limite Sud constituée avec la rue « Puits Gaillot » et la place des Terreaux une limite topographique essentielle avec le début des « pentes » côté Nord ; et la continuité des axes avec la rue d'Algérie offre également une limite urbanisée franche ;

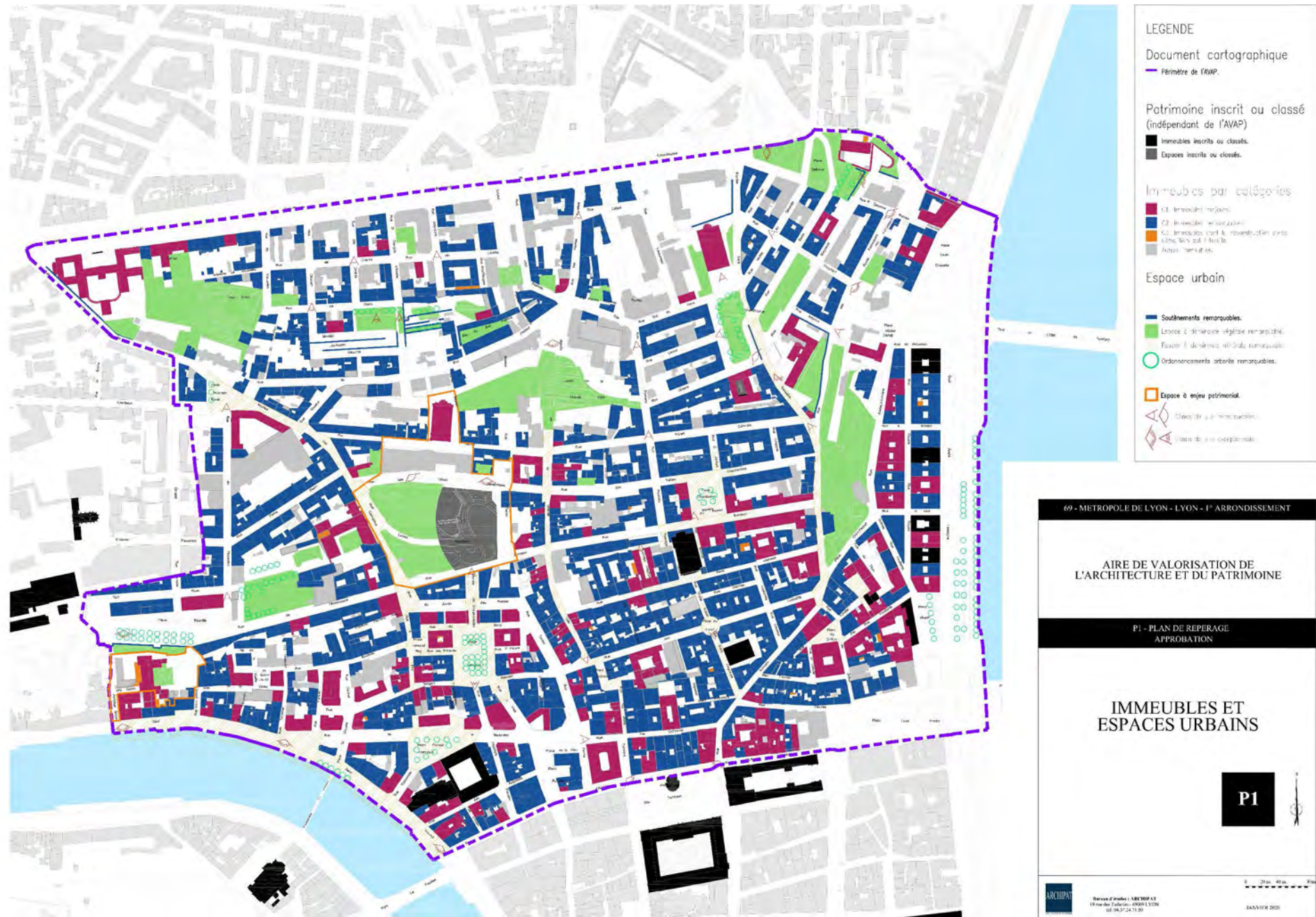
- Côté Ouest, l'ancien domaine lié aux Chartreux constitue au-delà du secteur de l'AVAP une limite importante. Ce secteur très patrimonial, bien qu'intéressant, ne présente pas les caractéristiques propres au tissu urbain protégé dans l'AVAP, densément bâti, dominé par l'immeuble Canut. Une extension de l'AVAP à ce secteur ne paraît donc pas pertinente.

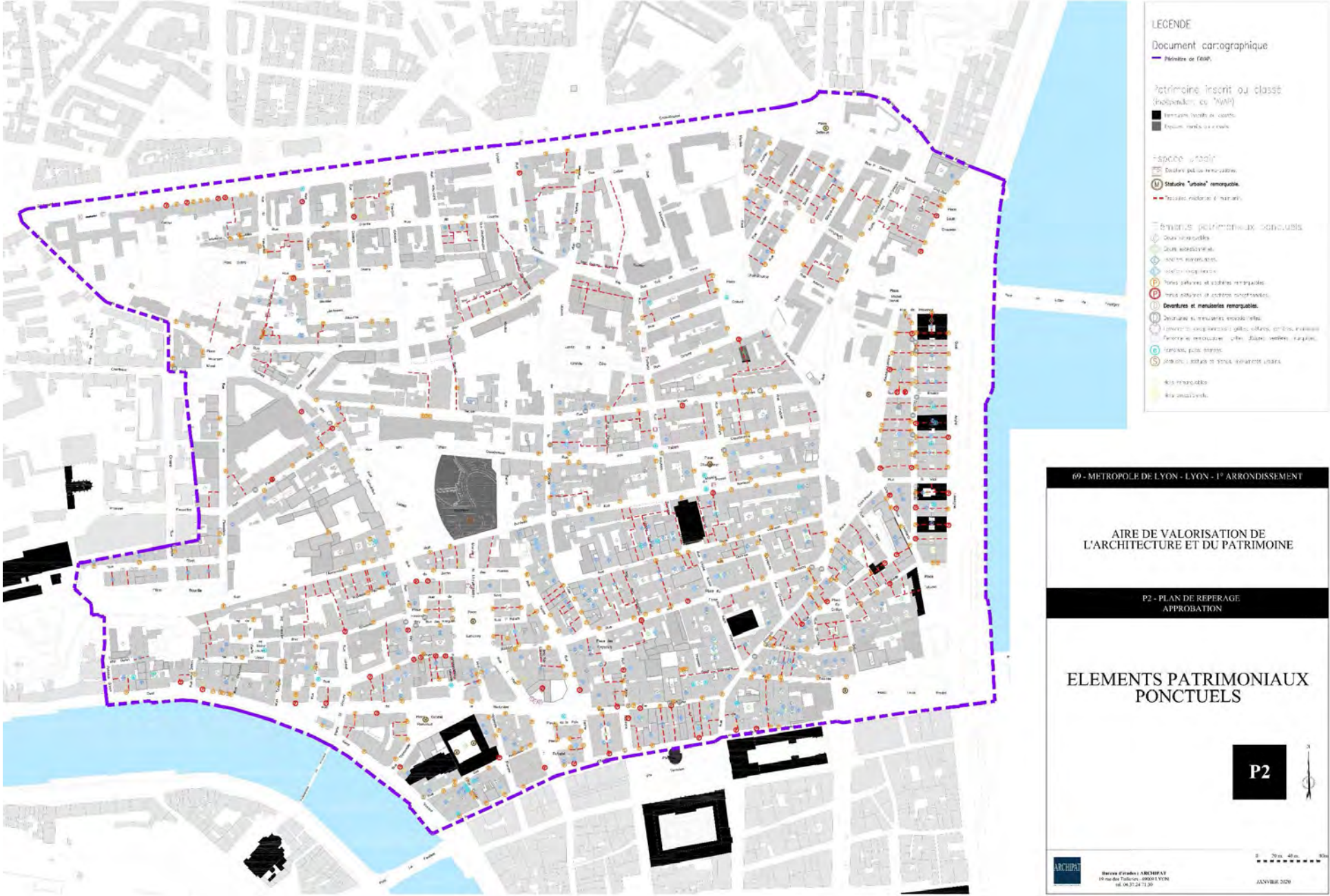
3 Modifications de l'aire de protection entre la ZPPAUP et l'AVAP

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du 1er arrondissement de Lyon couvre approximativement la moitié de cet arrondissement (environ 74 hectares pour la ZPPAUP et 151 hectares pour l'arrondissement).

L'aire du secteur protégé reprend les contours de la ZPPAUP.

Toutefois, elle est complétée au Nord par l'intégration du portail de la Tourette au sein du périmètre.





5. OBJECTIFS DE L'AVAP

Objectifs patrimoniaux et objectifs environnementaux ont été rassemblés en quatre grandes orientations réglementaires :

1 - Révéler la variété du patrimoine des Pentes

2 - Intégrer les préoccupations environnementales contemporaines

3 - Permettre les adaptations à la vie contemporaine en adéquation avec la qualité du bâti existant

4 - Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère au travers des projets

1 - Révéler la variété du patrimoine des Pentes

Identifier et protéger les espaces et édifices remarquables, en élargissant la notion de patrimoine de l'Antiquité au XXème siècle

- Réactualiser la notion de patrimoine et reconsidérer les immeubles sur site au regard de l'évolution continue historique du quartier ;
- Au-delà de l'architecture dominante (XIXème siècle ; immeubles Canut) mieux prendre en compte les immeubles des autres époques, notamment le XVIIIème et le XXème siècles.
- Assurer la conservation des immeubles repérés ;
- Permettre leur mise en valeur par la restauration du bâti, l'adaptation, la réhabilitation et le traitement des abords ;
- Identifier les espaces verts ou urbains ayant des qualités patrimoniales, et s'assurer du maintien de ces qualités.

Identifier et protéger les éléments remarquables de second-œuvre

- Identifier les éléments de second œuvre patrimoniaux : escaliers, portes, statues, grilles ;
- Encadrer la conservation et la restauration des éléments identifiés ;
- Mettre en place des régimes spécifiques de protection, adaptés à ces éléments.

Mettre en place une protection plus fine et plus ciblée sur le bâti au regard de la valeur architecturale et des qualités d'ensemble des édifices

- Ajuster le régime de protection à la qualité de l'immeuble : deux régimes de protection (immeubles majeurs, immeubles remarquables) ;
- Encadrer la restauration des immeubles majeurs et remarquables dans l'esprit des dispositions d'origine, en respectant la composition et la modénature des façades ;
- Permettre la réhabilitation des immeubles d'intérêt patrimonial en valorisant leurs qualités architecturales ;
- Garantir la cohérence des interventions en respectant les qualités architecturales des édifices.

Respecter et valoriser le paysage urbain

- Préserver le tissu et le parcellaire ancien conservé jusqu'à nos jours pour sa valeur historique et patrimoniale ;
- Reconnaître la variété du paysage urbain en tant qu'héritage et témoignage de la croissance urbaine récente du quartier, ainsi que sa vocation industrielle et artisanale ;
- Maintenir l'intégrité visuelle des traboules, cours et escaliers ouverts, et développer leur ouverture au public.

2 - Intégrer les préoccupations environnementales contemporaines**Permettre l'intégration des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables**

- Valoriser les qualités environnementales du patrimoine existant ; favoriser les solutions d'amélioration énergétique de l'habitat en termes d'isolation, de chauffage, de ventilation et de production d'énergie en tenant compte des qualités thermiques du bâti et de sa valeur patrimoniale ;
- Encadrer les rénovations énergétiques :
 - Recommander une étude patrimoniale et thermique des immeubles ;
 - Hiérarchiser et exposer les différentes solutions techniques ;
 - Promouvoir les solutions respectueuses de la qualité architecturale du bâtiment ;
 - Promouvoir l'établissement d'un "Carnet d'entretien" à l'immeuble permettant d'échelonner les travaux dans le temps ;
 - Sensibiliser la population aux désordres pouvant résulter de mauvais choix d'isolation.
- Permettre l'installation, sous conditions, de sources d'énergies renouvelables.

Favoriser le renforcement de la présence végétale, support de biodiversité

- Pérenniser la trame verte urbaine par la sanctuarisation de certains espaces verts ;
- Favoriser les cœurs d'îlots végétalisés ;
- Permettre le développement des toitures végétales, bénéfiques tant en termes de biodiversité urbaine que d'isolation des bâtiments, et permettant un stockage des eaux de pluie.

Encourager le maintien et la reproduction des qualités urbaines du quartier

- Favoriser la densité, la mixité fonctionnelle, génératrices de déplacements piétonniers ;
- Promouvoir le bâti mitoyen, par nature économe ;
- Encourager la réouverture publique de traboules, favorisant le maillage du territoire.

Favoriser l'emploi de matériaux locaux, durables et recyclables

- Favoriser l'emploi de matériaux similaires ou proches des matériaux constitutifs de la ville, et dont la transformation requiert un savoir-faire particulier ;
- Favoriser les matériaux locaux et naturels dans les interventions, tant sur l'espace public que dans le bâti ancien, afin de permettre la récupération et la réutilisation des matériaux et la réparation ou le complément en mise en œuvre, plutôt que la démolition-reconstruction ;
- Favoriser l'usage du bois par rapport au PVC et autres matériaux énergivores.

3 - Permettre les adaptations à la vie contemporaine en adéquation avec la qualité du bâti existant

Concilier exigences du confort moderne et respect du patrimoine bâti

- Encadrer l'installation des ascenseurs dans les espaces non exceptionnels, tout en valorisant et préservant les cours et escaliers remarquables. Trois solutions sont envisagées : installations dans les cours non exceptionnelles, dans les parties communes, dans les parties privatives de l'immeuble ;
- Favoriser l'installation de locaux communs dans les rez-de-chaussée vacants (locaux poubelles ou à vélos, poussettes...).

Permettre l'amélioration thermique des immeubles anciens

- Préconiser les solutions d'isolation, adaptées au bâti local et à la valorisation des ensembles bâtis ;
- Hiérarchiser les travaux nécessaires et durables.

Permettre l'adaptation et la mise aux normes des équipements publics

- Favoriser la continuité d'utilisation en intégrant les adaptations et mises aux normes des équipements publics, de même qu'en permettant des extensions limitées ou adjonctions.

Permettre la reconversion des édifices désaffectés

- Considérer les nouveaux programmes comme des projets devant valoriser le patrimoine en proposant une nouvelle lecture des édifices.

Préserver et développer la mixité fonctionnelle

- Favoriser la conservation et le redéploiement des locaux d'activité en rez-de-chaussée ;
- Favoriser la densité d'usages et promouvoir les modes de déplacement doux.

Favoriser les projets d'aménagement des espaces à enjeux patrimoniaux

- Identifier les espaces à enjeux et la nature de ces enjeux ;
- Guider leur potentiel renouvellement afin d'organiser leur mise en valeur.

4 - Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère au travers des projets

Promouvoir la qualité des espaces extérieurs publics et privés

- Considérer l'ensemble des éléments : murs de soutènements, escaliers, compositions, végétaux, traboules, comme des éléments constitutifs de la qualité du paysage urbain des Pentes ;
- Assurer la conservation des caractéristiques porteuses de l'identité des Pentes : escaliers, revêtements et matériaux, techniques de pose ;
- Accompagner l'installation des dispositifs de voirie, de sécurité, de mobilier urbain en tenant compte du paysage urbain ;
- Limiter la palette de matériaux utilisables dans le traitement des espaces publics.

Considérer l'échelle du petit et grand paysage

- Assurer le maintien et la mise en valeur de perspectives particulières ;
- Protéger les cônes de vue majeurs, afin que tout projet situé dans une perspective ou un cône de vue repérés soit compatible avec le maintien et la mise en valeur de ces vues spécifiques ;
- Souligner certaines perspectives par l'accompagnement d'ordonnements arborés.

Inscrire l'architecture contemporaine sur le site

- Favoriser la création architecturale, dans le respect des dispositions paysagères et urbaines locales ;
- Conserver un potentiel d'évolution et de renouvellement urbain ;
- Garantir l'insertion paysagère et la qualité des nouvelles constructions ;
- Veiller à la qualité et au détail des dessins de projet et d'exécution.

Assurer le respect des modénatures et le souci du détail

- Encadrer les évolutions des édifices pouvant impacter les modénatures et détails : transformations des devantures, additions d'éléments rapportés (éclairage urbain, mobiliers divers)

Encadrer la requalification des pieds d'immeubles

- Rappeler l'importance des pieds d'immeubles dans l'animation des espaces publics, et pour l'installation de services offerts à la population ;
- Encourager la création d'ateliers, de commerces, de locaux de services intégrés dans les pieds d'immeubles, décourager l'installation de logements ;
- Conserver les devantures anciennes ayant des qualités particulières ;
- Encadrer l'expression des devantures commerciales, en respectant la composition et la modénature de façade.

6. COMPATIBILITE DE L'AVAP AVEC LE PADD DU PLU-H

Une nouvelle obligation de cohérence a été introduite entre AVAP et PLU-H (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat).

L'AVAP doit désormais prendre en compte les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le PLU actuel est un PLU intercommunal, approuvé le 12 juillet 2005. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU actuel est décliné autour de 3 grandes orientations :

- Développer la ville dans le respect de son environnement naturel : une agglomération qui respecte les équilibres entre les espaces naturels et urbains, préserve les ressources et tiennent compte des risques naturels ;
- Renforcer la cohésion et la mixité sociale : une agglomération attractive et économe de son espace, qui réponde aux besoins de tous ses habitants et organise un cadre de vie de qualité ;
- Favoriser le développement des activités économiques : une agglomération européenne dynamique, qui développe son économie en synergie avec l'urbanisation.

Le PLU a été mis en révision par délibération du 16 avril 2012.

Au regard notamment de l'intégration des dispositions de la Loi ENE et de la compatibilité avec le SCOT, les objectifs poursuivis pour cette révision du PLU portent sur l'élaboration du projet d'agglomération autour des 4 axes suivants :

1. Le Grand Lyon, une agglomération qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain.
2. Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois.
3. Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
4. Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants :
 - Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace ;
 - Construire le développement urbain en faisant projet avec la nature et l'eau ;
 - Promouvoir une qualité urbaine « globale » en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services ;

- Améliorer la prise en compte de la santé, de la sécurité et du bien-être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions.

L'AVAP des Pentes de la Croix-Rousse s'inscrit dans les orientations du PADD définies par la Métropole pour son projet de territoire en fixant les objectifs suivants :

- la **protection et la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural**, sur ce secteur reconnu par l'UNESCO pour sa richesse et sa diversité : une topographie exceptionnelle, un patrimoine constitué depuis l'Antiquité jusqu'au XXème siècle, un quartier vivant qui continue de créer ;
- **l'affirmation d'une ambition forte en matière de paysage urbain**, par le traitement qualitatif et le maillage des espaces publics (places, traboules, voies majeures, belvédères, escaliers...), la requalification des rez-de-chaussée des immeubles, l'accompagnement des secteurs urbains à fort enjeu patrimonial ;
- **la prise en compte des exigences du développement durable** en reconnaissant les qualités environnementales du patrimoine existant et en permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles ;
- **la possibilité d'adaptation du bâti existant aux attentes de la vie contemporaine** (accessibilité, confort...) pour permettre la réutilisation astucieuse des bâtiments leur garantissant leur conservation, la mise aux normes des équipements publics, le maintien des habitants dans le quartier.

7. L'AVAP : SYNTHÈSE DU DISPOSITIF RÈGLEMENTAIRE

7.1- UNE ACTUALISATION DES PROTECTIONS

1- Extensions de protection et immeubles nouvellement protégés

La transformation de la ZPPAUP en AVAP a permis de réactualiser en profondeur le diagnostic patrimonial et de prendre en compte de nouveaux éléments.

- Le repérage patrimonial de terrain a été mené jusqu'au cœur des îlots : c'est à dire par l'accès aux cours d'immeubles, grandes ou petites. Cela se traduit par une prise en compte des immeubles présentant un intérêt patrimonial situés en cœur d'îlot.

- Certains bâtiments ayant un développement en profondeur conséquent n'avaient été que partiellement protégés. Après vérification sur le terrain, et parce que cela est désormais possible, ces bâtiments sont de manière générale désormais protégés en totalité.

- L'évolution de la notion de patrimoine et son extension aux périodes plus récentes ont permis de reconsidérer le repérage de la ZPPAUP. Le XX^e siècle notamment avait été peu considéré par les documents : or, sans avoir une importance capitale dans l'histoire des Pentes, il demeure important par ses réalisations, qualitatives ou non, et par la traduction vivante d'une continuité d'occupation du site reconnue par l'UNESCO. Il convenait donc de lui accorder une juste place en reconnaissant la qualité d'immeubles Art Déco, d'immeubles années 50, d'immeubles d'influence "Liner" qui sont désormais protégés. Quelques éléments du patrimoine industriel ou du petit patrimoine ont également été considérés et protégés.

Ainsi, en comparant avec la ZPPAUP de 1994, **86 nouveaux immeubles ont été protégés et ne peuvent plus être démolis, que ce soit en partie ou en totalité.**

Parmi ces 86 immeubles ou édifices divers, on trouve :

- **34 immeubles situés en cœur d'îlot**, dont on peut estimer, du fait de leurs qualités, qu'ils auraient été protégés en 1994.
- **12 immeubles édifiés au XX^e siècle** et très qualitatifs, à l'image de la chapelle de Saint-François d'Assise, réaménagée par Roux-Spitz en 1924.
- **11 édifices** sont protégés au titre de "petit patrimoine."
- Enfin, **29 immeubles supplémentaires** sont protégés pour leurs qualités, non repérés dans la ZPPAUP, essentiellement du XIX^e siècle.

Egalement, **49 immeubles partiellement protégés par la ZPPAUP le sont désormais en totalité.** Dans une majorité de cas, seules les parties sur rue étaient protégées ; il est

cohérent de protéger les corps d'immeubles sur cours et les montées d'escalier hors d'œuvre s'ils présentent le même intérêt patrimonial.

2- Sortie de protection

Il s'agit de six immeubles dont l'intérêt architectural initial est considéré aujourd'hui comme plus faible.

Dans quelques cas, il s'agit de précisions apportées à la cartographie, permettant de distinguer, à l'intérieur d'une même masse bâtie, les éléments qualitatifs d'autres qui ne le sont pas (par exemple, l'extension sans valeur patrimoniale d'une agence bancaire au même titre que l'immeuble Fleury Richard, rue d'Algérie, qui lui est accolé et en revanche de grande importance).

3- Bilan : les protections des édifices sur les Pentes

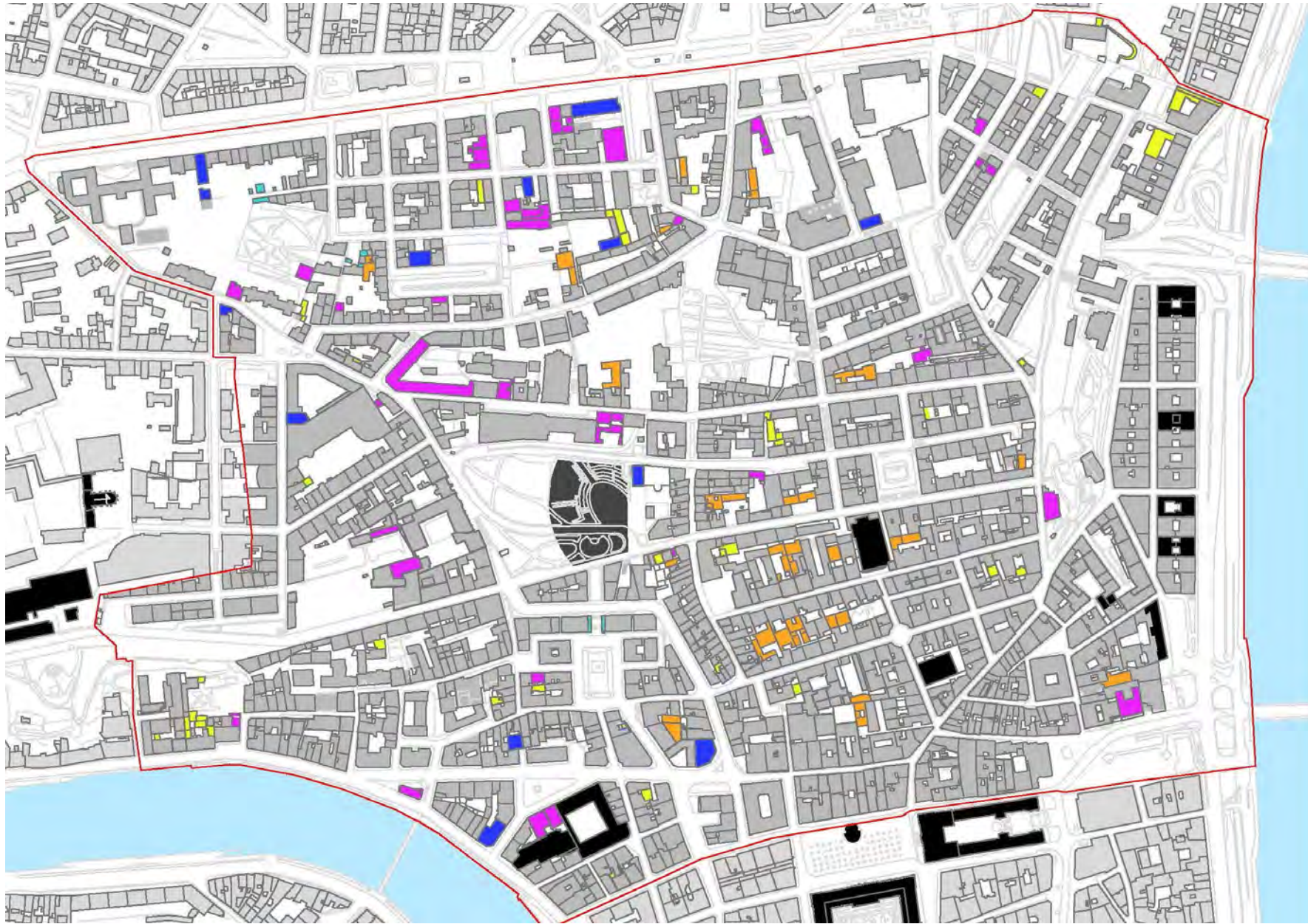
L'aire de la ZPPAUP comporte environ 1330 bâtiments, hors petits ouvrages annexes (appentis dans des cours, etc.).

Sur ces 1330 bâtiments, environ 1000 étaient protégés, de manière à ce qu'on ne puisse pas les démolir en partie ou totalité.

L'AVAP propose d'assurer la conservation de 1080 bâtiments environ : 205 immeubles d'intérêt patrimonial majeur et 875 immeubles d'intérêt patrimonial remarquable, soit 80 immeubles supplémentaires (86 nouveaux immeubles protégés, 6 immeubles n'étant plus protégés).

La ZPPAUP protégeait 75% des immeubles des Pentes, l'AVAP 81% environ.

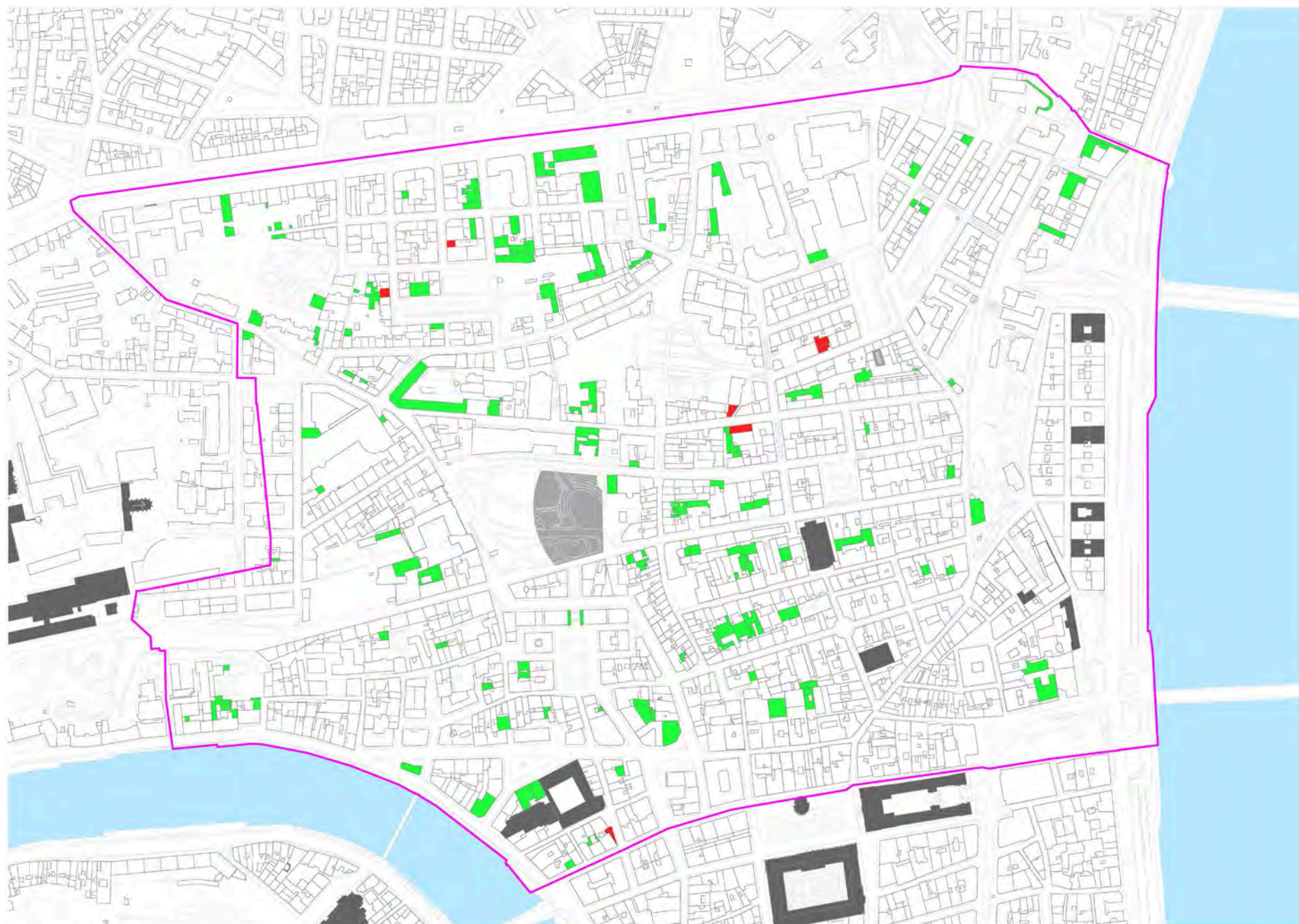
Les différentes protections sont adaptées afin que le site des Pentes puisse conserver une capacité d'évolution, de manière à permettre au XXI^e siècle d'écrire une part de l'histoire des Pentes. (Voir ci-après.)



Carte présentant les immeubles non protégés par la ZPPAUP et protégés par l'AVAP. En rose : immeubles ayant un intérêt propre, en bleu : patrimoine XX° siècle, en orange : immeubles situés au sein d'une cour, en jaune : extension de protection, en turquoise : petit patrimoine.



En vert, les immeubles protégés par l'AVAP. En rouge, les immeubles non protégés.



Carte des édifices entrant/sortant : en vert, les édifices pouvant être démolis au sein de la ZPPAUP, mais pas démolis au sein de l'AVAP. En rouge, l'inverse.

7.2- CAPACITÉS D'ÉVOLUTION

Seuls les bâtiments ayant un usage sont préservés sur une longue durée. De fait, l'objectif d'un document d'urbanisme tel que l'AVAP n'est pas de figer un territoire mais bien de permettre dans un quartier à fort enjeu patrimonial "l'inscription du présent" ; celui-ci se traduisant par des constructions ou transformations contemporaines qui formeront peut-être le patrimoine de demain. Conserver une capacité d'évolution du site est donc particulièrement important et correspond également aux valeurs universelles retenues par l'UNESCO pour le site urbain historique de Lyon.

2-1. Vers plus de précision réglementaire et cartographique

Quatre catégories d'immeubles sont soumises à des prescriptions différentes selon la qualité et l'intérêt patrimonial de l'immeuble ; trois éléments appliqués à l'espace urbain ; douze catégories principales d'éléments ponctuels urbains ou architecturaux dont onze sont soumis à diverses prescriptions de protection.

Ce niveau de précision permet une adaptation fine du règlement appliqué à tel ou tel élément selon ses qualités propres. Il a deux conséquences principales : le renforcement de la protection sur les éléments les plus qualitatifs et l'allègement de la protection des éléments dont la conservation n'est pas jugée prioritaire.

Ainsi, dans le règlement de la ZPPAUP, les "ascenseurs ne peuvent être installés à l'intérieur des cours et escaliers ayant un intérêt architectural reconnu" (art.3.1) sans toutefois préciser quelles sont ces cours. Les cours ayant un intérêt patrimonial étant aujourd'hui identifiées, l'instruction des demandes d'installation d'ascenseurs s'en trouvera facilitée, car mieux encadrée.

2-2. Transferts de dispositions vers le PLU-H

L'AVAP s'applique principalement à la protection du bâti existant d'intérêt patrimonial. Les règles morphologiques (implantation, hauteur, zones non reconstructibles ou non-aedificandi) contenues dans le PLUH s'appliquent par principe aux constructions nouvelles, sauf dispositions particulières de l'AVAP que l'application de la règle du PLUH conduirait à méconnaître.

Les cheminements à créer figurent également dans le PLU-H.

2-3. Espaces à enjeu patrimonial

Certains secteurs contenus dans l'AVAP présentent des enjeux patrimoniaux, historiques, urbains, paysagers particulièrement riches et peuvent comprendre des éléments ou des édifices ayant vocation à être transformés afin de permettre leur mise en valeur. Ces secteurs à l'histoire complexe nécessitent des diagnostics poussés afin

que leur potentiel patrimonial et historique soit pris en compte dans le cadre d'un programme d'aménagement. Ces programmes ne sont pas connus et devront être l'occasion de « révéler » ces espaces.

Deux secteurs à enjeu patrimonial ont été définis :

- Le site de l'amphithéâtre des 3 Gaules / Jardin des Plantes / ancienne école des Beaux-Arts ;
- Le site de l'ancien couvent et clos des Bénédictines, à proximité des quais de Saône.

Afin de favoriser un réaménagement qualitatif, une attention toute particulière devra être accordée, d'une part à l'aménagement et à la mise en valeur paysagère du site et d'autre part, à la qualité ainsi qu'à l'insertion architecturale et urbaine des bâtiments, en tenant compte de la nature et des caractéristiques historiques, patrimoniales et paysagères du site.

7.3- ORGANISATION DU RÉGLEMENT :

Il est proposé une structure réglementaire différente de celle de la ZPPAUP actuelle, compte-tenu de :

- La répartition des prescriptions tenant à la conservation et la mise en valeur qui relèvent de l'AVAP, et des prescriptions du projet urbain, qui relèvent du PLU.
- La suppression de l'article spécifique à l'archéologie qui reprenait d'une part les prescriptions figurant dans la Loi, et qui instituait d'autre part des secteurs particuliers alors que l'ensemble de l'Aire fait partie de la Zone de Présomption de Prescriptions de Fouilles Archéologiques.
- L'identification précise des édifices, structures et éléments d'intérêt patrimonial, au-delà de leur simple datation ou de leur position dans le paysage urbain

Le règlement se divise en deux chapitres principaux :

- **Dispositions relatives au paysage, espace urbain et espaces extérieurs ;**
- **Dispositions relatives aux constructions (existantes et à venir)**

Les prescriptions concernent :

- Le paysage, l'espace urbain et les espaces extérieurs ;
- Les immeubles existants ;
- Les nouvelles constructions.

Compte-tenu de la suppression des cahiers de recommandations dans les documents constitutifs d'une AVAP, les prescriptions sont assorties de recommandations, afin d'être le plus pédagogiques possible.

Ces recommandations sont présentées dans le corps du règlement, par des paragraphes en retrait et en italique, précédés du mot « Recommandation » : elles explicitent et illustrent la règle pour une meilleure compréhension aussi bien par les demandeurs que par les services instructeurs.

Pour chaque disposition, les en-têtes des articles indiquent les éléments ou catégories de constructions concernées (constructions existantes ou nouvelles, éventuellement immeubles de catégorie patrimoniale).

En effet, à l'intérieur de l'AVAP ont été identifiés différents éléments faisant l'objet de mesures de conservation et de valorisation individuelles. Ce sont :

- des immeubles bâtis (C1, C2, C3.) ;
- des structures paysagères : espaces minéraux ou végétaux remarquables et ordonnancements remarquables,
- des éléments ponctuels remarquables ou exceptionnels : portes, escaliers, cours, etc.

Les immeubles bâtis ont été répartis en différentes catégories :

- **Catégorie C1 : immeubles d'intérêt patrimonial majeur**
Concerne les immeubles exceptionnels, remarquables par leur histoire, leur architecture ou leur décor, et représentatifs d'une époque ou d'une technique. Ces édifices sont à conserver et restaurer. Leur démolition totale est interdite.
- **Catégorie C2 : immeubles d'intérêt patrimonial remarquable**
Concerne les immeubles remarquables par leur architecture ou leur décor, valorisant les ensembles urbains ou paysagers. La qualité de quelques éléments ou de la totalité des immeubles nécessite une attention particulière lors de travaux les affectant. Ces édifices sont à conserver et à réhabiliter.
- **Catégorie C3 : Immeubles dont la démolition après reconstruction est interdite**
Cette catégorie marginale concerne le bâti s'étant développé ultérieurement et aux dépens du projet de composition initiale : petits appentis, petits locaux couverts, structures légères. Ces édifices, s'ils venaient à être démolis (opération de curetage, de mise en valeur) ne doivent pas être reconstruits et l'espace qu'ils occupaient laissé libre de toute construction et valorisé.
- **Autres immeubles**
Cette catégorie rassemble les immeubles bâtis n'entrant dans aucune des catégories précédentes, ce sont les "autres immeubles."
Situés dans le secteur AVAP, ils participent à la qualité du paysage urbain et sont à ce titre soumis à certaines prescriptions.

Au titre du paysage urbain et de l'environnement, des structures urbaines et paysagères sont identifiées : les espaces à dominante minérale remarquables, les espaces à dominante végétale remarquables, les ordonnancements remarquables et les arbres remarquables.

- Espaces à dominante végétale ou minérale remarquables :

Ce sont les espaces et éléments paysagers qui présentent un intérêt remarquable intrinsèque ou qui sont indispensables à la mise en valeur des sites, espaces ou éléments architecturaux. Ces espaces seront préservés de toute nouvelle construction.

- Ordonnancements remarquables :

Les ordonnancements remarquables concernent des principes de plantation (alignements d'arbres plantés, carrés, en quinconce, etc.) d'arbres situés sur des espaces publics (boulevards, places) ...
Ces principes de plantation, d'alignements arborés seront à préserver.

- Cônes de vue remarquables :

Ce sont des points de vue emblématiques valorisant divers paysages ou panoramas urbains ou naturels. Ces espaces repérés sont à maintenir ouverts sur le paysage.

Enfin, divers éléments architecturaux ou urbains « ponctuels » ont été répertoriés et font l'objet de prescriptions particulières :

- monuments publics remarquables,
- escaliers publics remarquables,
- murs de soutènements remarquables,
- cours remarquables et exceptionnelles,
- escaliers remarquables et exceptionnels,
- portes remarquables et exceptionnelles,
- halls remarquables et exceptionnels,
- devantures remarquables et exceptionnelles,
- ferronneries remarquables et exceptionnelles,
- fontaines et puits,
- statuaire privée et éléments assimilés (niches).

dans les différentes prescriptions entre conservation maximum (restauration) et réhabilitations, adaptations, ...

Le règlement est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration concertée, pragmatique, entre les services des collectivités (Métropole, Ville de Lyon) et services de l'État (UDAP).

C'est au regard de l'intérêt patrimonial, des enjeux patrimoniaux et environnementaux, des conditions d'application, que le niveau d'exigence est fixé



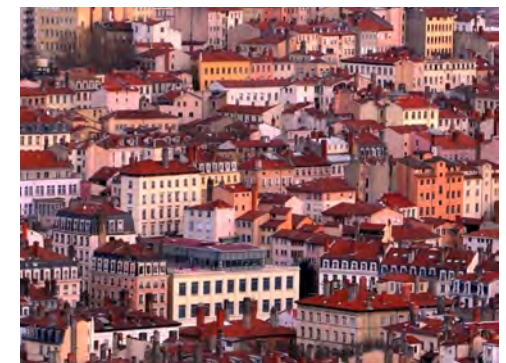
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

69M – LYON 1er ARRONDISSEMENT

GRAND LYON
la métropole



RÈGLEMENT
APPROBATION
JANVIER 2020



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5	2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS	
		2.a Implantation, volumétrie des constructions	26
I. DÉLIMITATION DE L’A.V.A.P.	8	2.b Toitures	29
		2.c Façades	36
II. PARTIE RÉGLEMENTAIRE	12	2.d Menuiseries	38
		2.e Ferronneries	42
0. INTRODUCTION		2.f Façades commerciales et locaux d’activités	43
Organisation du règlement	12	2.g Ascenseurs	45
Mode d’emploi	12	2.h Escaliers	46
Éléments identifiés	12		
Instruction des demandes d’autorisation de travaux	14	III. ANNEXES	49
Adaptations mineures	14	a. Glossaire	50
		b. Autres réglementations et documents	51
1. DISPOSITIONS PAYSAGE, ESPACE URBAIN ET ESPACES EXTÉRIEURS		c. Régimes d’autorisation	52
1.a Prescriptions générales	16	d. L’archéologie	52
1.b Parcellaire et emprises bâties	17	e. Fiche d’accompagnement pour travaux en AVAP	57
1.c Terrassements, clôtures et soutènements	17		
1.d Espaces vert, paysages	19		
1.e Espaces extérieurs publics : rues, places, escaliers	20		
1.f Espaces extérieurs privés : cours, traboules, passages	22		
1.g Réseaux divers et production d’énergie	24		

AVANT-PROPOS

Le présent règlement s'applique au secteur des Pentes de la Croix-Rousse (Lyon 1er) délimité par le plan de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

L'application de ce règlement doit permettre :

- de préserver et développer les ensembles, immeubles, édifices, parties d'édifices, ouvrages, sites ou plantations de la commune qui sont caractéristiques de son patrimoine architectural, urbain, paysager et environnemental, pour des motifs d'ordre archéologique, architectural, historique, culturel, esthétique ou pittoresque.
- d'intégrer les constructions nouvelles et aménagements qui permettront à la ville de répondre aux enjeux de son développement durable.

Il est rappelé que ce règlement ne doit être en aucun cas être un frein à la création architecturale, où l'urbanité, la qualité de la conception et de la mise en œuvre des projets devront faire honneur à la création architecturale contemporaine.

Les éléments patrimoniaux exceptionnels des Pentes de la Croix-Rousse seront supports de création, et constitutifs de l'esprit des lieux qui devra donner du « souffle » aux projets contemporains.

L'Architecte des Bâtiments de France pourra être consulté en amont, pour que puissent éclore des projets d'architecture contemporaine de haute qualité, intégrés dans le tissu patrimonial de la ville et révélateurs de sa richesse.

I - DÉLIMITATION DE L'AVAP

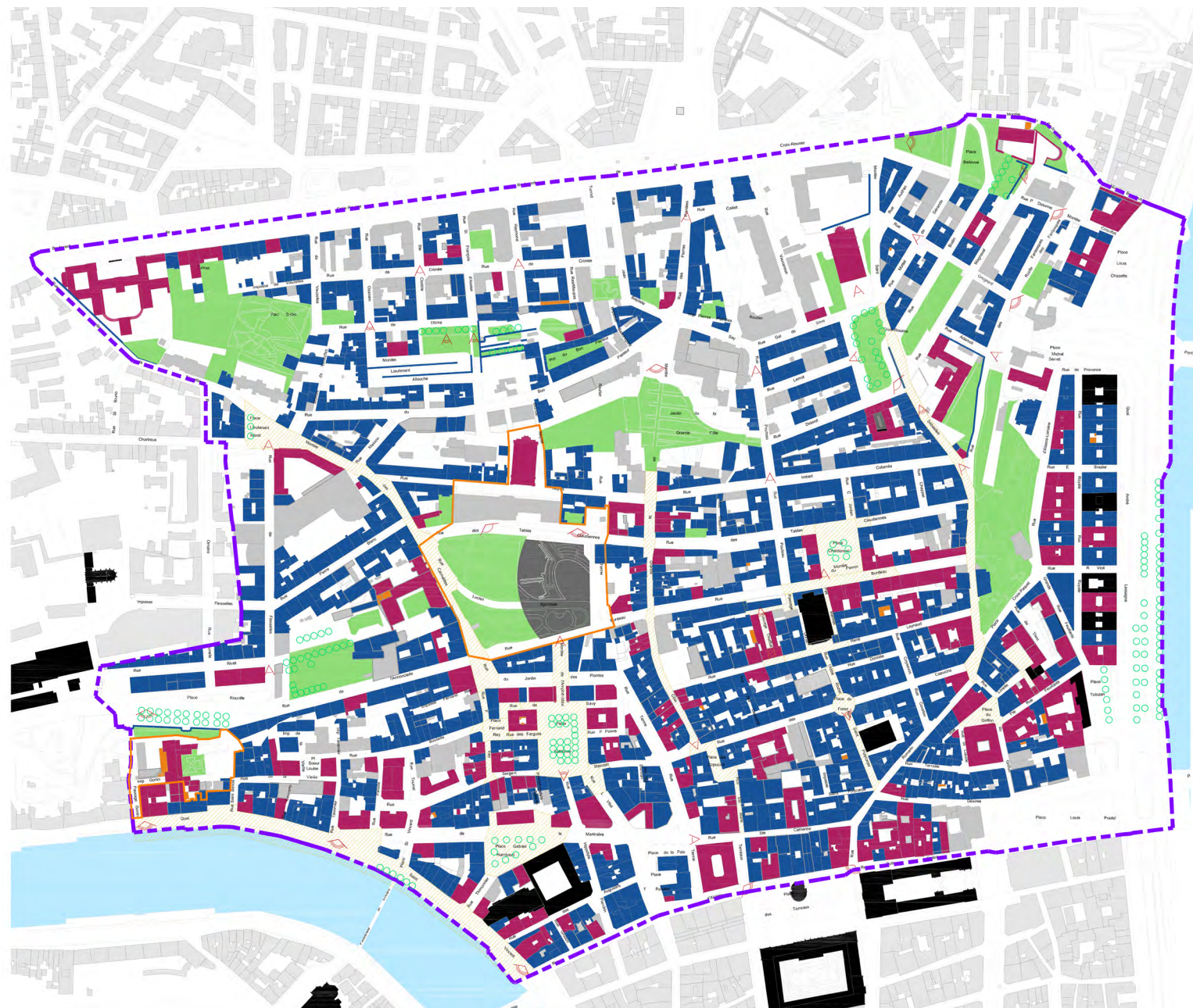
L'AVAP des Pentès de la Croix-Rousse couvre une partie du 1er arrondissement de la ville de Lyon.

L'AVAP est délimitée en tenant compte de toutes les composantes de l'analyse qui a été faite sur le quartier : évolution historique, monuments historiques et autres immeubles remarquables, environnement paysager, géographique, topographique et urbain...

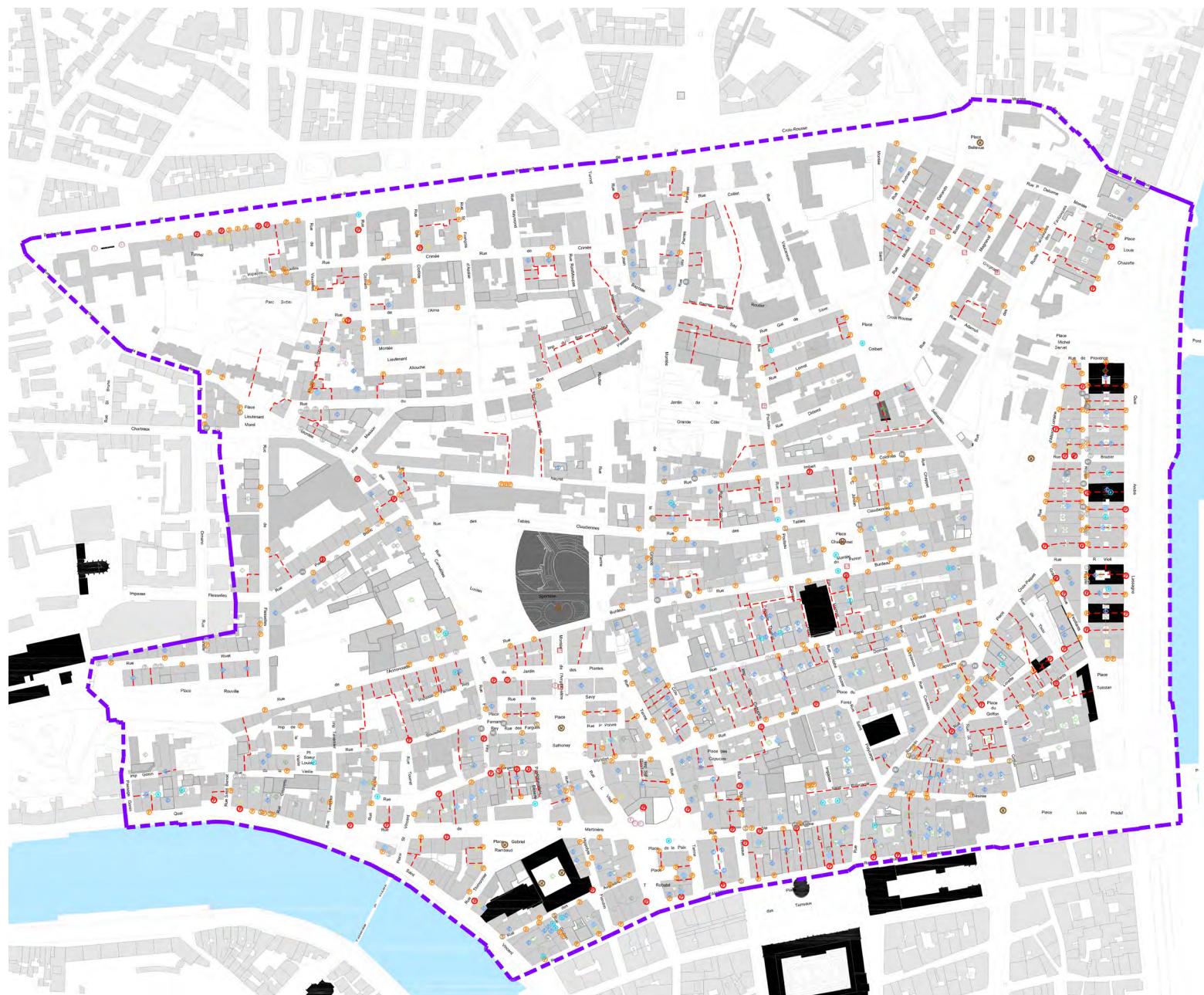
Les règles applicables dans ce périmètre s'ajouteront aux autres règles pouvant exister au regard d'autres législations.

L'AVAP est constituée d'un seul secteur d'intérêt patrimonial exceptionnel sur lequel s'appliqueront les prescriptions.

Le règlement est au service des objectifs définis pour l'évolution du quartier et en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la collectivité.



Plan de repérage «P1» : Immeubles et espaces urbains



Plan de repérage «P2» : Eléments patrimoniaux ponctuels

II - PARTIE RÉGLEMENTAIRE

INTRODUCTION

ORGANISATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à la partie du territoire de la ville de Lyon, délimitée par le plan de l'AVAP.

Le règlement se divise en deux chapitres principaux :

- Dispositions relatives au paysage, espace urbain et espaces extérieurs
- Dispositions relatives aux constructions

Les prescriptions concernent :

- Le paysage, l'espace urbain et les espaces extérieurs
- Les immeubles existants
- Les nouvelles constructions

R : Les prescriptions sont assorties de recommandations. Ces recommandations sont présentées dans le corps du règlement, par des paragraphes en retrait et en italique, précédés de la lettre «R» pour «Recommandations» : elles explicitent et illustrent la règle pour une meilleure compréhension aussi bien par les demandeurs que par les services instructeurs.

MODE D'EMPLOI

Pour chaque disposition, les en-têtes des articles indiquent les éléments ou catégories de constructions concernées. (constructions existantes ou nouvelles, éventuellement immeubles de catégorie C1, C2 et C3)

Pour une bonne lecture et compréhension du règlement, si la parcelle est située dans l'AVAP délimitée sur les documents graphiques, il convient avant tout de repérer sur la carte du « Repérage patrimonial » à quelle catégorie apparten(n)ent éventuellement le(s) bâtiment(s) existant(s) sur la parcelle (C1, C2, etc), et/ou si des structures urbaines ou paysagères ont été repérées (parcs jardins remarquables, arbres et aligne-

ments, clôtures...) et/ou si des éléments particuliers ont été repérés : portes, devantures, escaliers...

ELEMENTS IDENTIFIES

A l'intérieur de l'AVAP ont été identifiés différents éléments faisant l'objet de mesures de conservation et de valorisation individuelles. Ce sont :

- des immeubles bâtis (C1, C2, C3,) ;
- des structures paysagères : espaces minéraux ou végétaux remarquables et ordonnancements remarquables,
- des éléments ponctuels remarquables ou exceptionnels : portes, escaliers, cours, etc.

L'expression «éléments repérés» «éléments remarquables» ou «éléments exceptionnels» renvoie aux éléments identifiés sur la carte.

Les immeubles bâtis

Ils sont classés selon 4 catégories :

Catégorie 1 : Immeubles d'intérêt patrimonial majeur - C1

Concerne les immeubles majeurs, exceptionnels par leur histoire, leur architecture ou leur décor, et représentatifs d'une époque ou d'une technique.

Ces édifices sont à conserver et restaurer. Seule la démolition d'éléments sans intérêt patrimonial peut être admise.

Leur restauration est effectuée à l'identique ou au plus proche de l'architecture originale.

Toutefois, dans le cadre de projets de reconversions ou d'adaptations, des composantes de l'immeuble pourront évoluer sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment, en cohérence avec les édifices environnants.

L'adjonction d'une construction limitée, d'une installation ou d'un équipement peut être admise, à titre exceptionnel, dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt patrimonial et à l'architecture de l'immeuble.

R Le parti de réhabilitation retenu sera décrit et justifié.

R La « fiche d'accompagnement en AVAP », jointe en annexe au présent règlement, pourra décrire avec précision tous les travaux prévus pour le projet de restauration ou de réhabilitation.

Catégorie 2 : Immeubles d'intérêt patrimonial remarquable - C2

Concerne les immeubles remarquables par leur architecture ou leur décor, pour tout ou partie des éléments les composant, valorisant les ensembles urbains ou paysagers.

Ces édifices sont à conserver et à réhabiliter. Certaines modifications pouvant notamment entraîner des démolitions partielles ou extensions peuvent être admises si ces travaux valorisent l'intérêt patrimonial et l'architecture de l'immeuble ou sa façade, en cohérence avec les édifices environnants.

R Le parti de réhabilitation retenu sera décrit et justifié.

Catégorie 3 : Immeubles dont la reconstruction après démolition est interdite - C3

Concerne les quelques éléments bâtis s'étant développés ultérieurement et aux dépens du projet de composition initiale : petits appentis, petits locaux couverts, structures légères.

En cas de démolition ils ne pourront pas être reconstruits et l'espace qu'ils occupaient sera laissé libre de toute construction.

Seuls les travaux d'entretien sont autorisés à l'exclusion de tous travaux de changement de destination ou d'affectation, d'extension et de surélévation.

Autres immeubles

Concerne les immeubles bâtis n'appartenant à aucune des catégories citées ci-dessus dans aucune des autres catégories.

Ils participent toutefois à la qualité du paysage urbain et sont à ce titre soumis à certaines prescriptions.

Constructions nouvelles

Concerne les édifices futurs, à bâtir.

La conception des immeubles nouveaux s'orientera vers la création architecturale contemporaine qui devra s'appuyer sur la culture architecturale et urbaine du lieu : volumes simples et homogènes, sans saillies ni étage d'attique, aux angles sans pan coupé.

Une «Construction nouvelle», lorsqu'elle est achevée, est automatiquement intégrée à la catégorie «Autres immeubles.»

Les structures paysagères ou urbaines, ordonnancements d'intérêt patrimonial

Sont compris dans cette catégorie trois ensembles : les espaces à dominante minérale remarquables, les espaces à dominante végétale remarquables et les ordonnancements remarquables.

Espaces à dominante végétale ou minérale remarquables :

Ce sont les espaces et éléments paysagers qui présentent un intérêt remarquable intrinsèque ou qui sont indispensables à la mise en valeur des sites, espaces ou éléments architecturaux :

- Espace vert ou urbain lié à un édifice d'intérêt patrimonial majeur ou mineur,
- Parc ou jardin paysager
- Espace vert, espace public, dont la présence dans le paysage et espace urbain ou en limite est à maintenir.
- Espace caractérisé par des éléments bâtis (murs, murets, soutènements,...) dont l'agencement et la structure présentent un intérêt patrimonial.

Ces espaces seront préservés de toute nouvelle construction, sauf celles strictement nécessaires à leur entretien et leur bon fonctionnement, dans le respect des caractéristiques dominantes de ces espaces.

Leurs limites (murs, murets, grilles, haies...) et les éléments garants de leur structure et de leur identité doivent être conservés, restaurés et restitués dans leurs dispositions d'origine.

Les éléments paysagers composant ces espaces seront mis en valeur, et feront l'objet d'un plan de gestion paysager.

Les cônes de vue remarquables et exceptionnels :

Ce sont des points de vue emblématiques valorisant divers paysages ou panoramas urbains ou naturels. Ces espaces repérés sont à maintenir ouverts sur le paysage.

Ordonnements arborés remarquables :

Les principes de composition des plantations (alignements d'arbres plantés, carrés, en quinconce, etc.) sont à préserver.

Éléments d'ordonnement manquants :

Ces éléments matérialisent sur la carte de repérage les arbres manquants au sein des ordonnements arborés remarquables.

Espace à enjeu patrimonial

Dans les espaces ayant des enjeux patrimoniaux particuliers (le Jardin des Plantes couplé à l'école des Beaux-arts, l'amphithéâtre des Trois Gaules et l'église du Bon Pasteur, ainsi que le cloître de l'inachevé couvent des Bénédictines, à proximité des quais de Saône), une attention toute particulière devra être accordée, d'une part à l'aménagement et à la mise en valeur paysagère du site et d'autre part, à la qualité ainsi qu'à l'insertion architecturale et urbaine des bâtiments, en tenant compte de la nature et des caractéristiques historiques, patrimoniales et paysagères du site.

Éléments patrimoniaux dits «ponctuels»

Divers éléments architecturaux ou urbains ont été répertoriés sur la carte de repérage patrimonial :

- Escaliers publics remarquables ;
 - Murs de soutènements remarquables ;
 - Statuaire et monuments commémoratifs remarquables.
-
- Cours remarquables et exceptionnelles ;
 - Escaliers remarquables et exceptionnels ;
 - Portes remarquables et exceptionnelles ;
 - Devantures remarquables et exceptionnelles ;

- Ferronneries remarquables et exceptionnelles,
- Fontaines et puits, pompes ;
- Statuaire privée et éléments assimilés (niches) ;
- Halls remarquables et exceptionnels.

Diverses prescriptions peuvent renvoyer, tout au long du présent règlement, à ces éléments patrimoniaux ponctuels.

Ces éléments peuvent être traités de manière autonome vis-à-vis de l'immeuble ou de l'espace qui les contient : une porte exceptionnelle dans un immeuble non répertorié doit être préservée, au même titre qu'une porte exceptionnelle dans un immeuble exceptionnel.

De manière générale, ces éléments, qu'ils soient remarquables ou exceptionnels, doivent être conservés, restaurés et restitués dans leurs dispositions d'origine.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

On pourra se reporter au Cerfa correspondant.

Tous les travaux en AVAP - sauf ceux concernant des monuments classés - sont soumis à autorisation préalable, en vertu des dispositions de l'article L642-6 du code du Patrimoine.

1. DISPOSITIONS RELATIVES AU PAYSAGE, ESPACE URBAIN ET ESPACES EXTÉRIEURS.

1-a. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1-a. 1. Aménagements futurs :

- L'ensemble des espaces extérieurs sera traité dans un principe de simplicité et de sobriété, à l'image de l'architecture dominante sur les Pentes. Les aménagements doivent être conçus de manière à favoriser leur intégration dans le paysage urbain environnant.
- Le nombre de matériaux différents employés pour le traitement des sols sera limité. Les matériaux seront homogènes pour l'ensemble des espaces publics.
- Les réseaux doivent être enterrés sauf impossibilité technique ou archéologique à justifier.
- A l'occasion de projet d'espace urbain, public ou privé (traboule ou impasse privée) sur les Pentes, la nature des revêtements neufs, le dessin et l'aspect des différents éléments (trottoirs, etc.) et du mobilier urbain (lampadaires, bancs, abris, potelets, barrières, poubelles, etc.) doivent être déterminés et présentés sous la forme de dessins précis et cotés.

R La charte intitulée «le vocabulaire des Pentes» définit de nombreux éléments caractéristiques des pentes et offre des réponses à différents questionnements. Sa consultation est donc recommandée pour tout aménagement.

R On recherchera à mutualiser les équipements et à les installer le plus possible dans le bâti existant, évitant d'occuper l'espace public parfois très exigü

1-a. 2. Espaces existants :

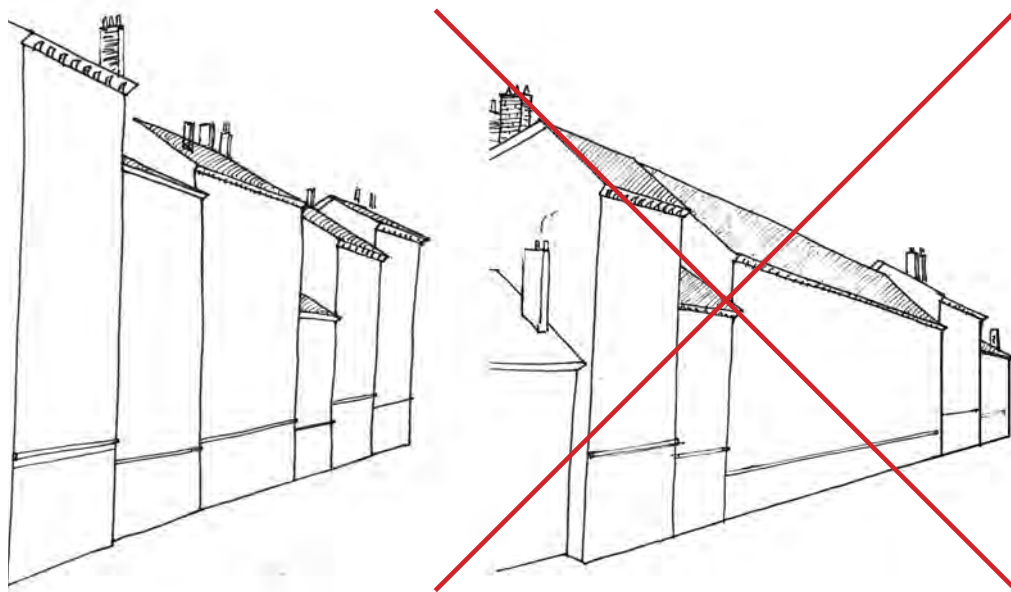
- Les revêtements de sols traditionnels en calade, galets recoupés, dalles de pierre ou pavés, doivent être maintenus ou restaurés dans le respect de leurs caractéristiques dominantes.
- Les seuils, perrons, emmarchements en pierre, chasse-roues, les fontaines, les puits et autres éléments d'intérêt patrimonial sont à préserver.



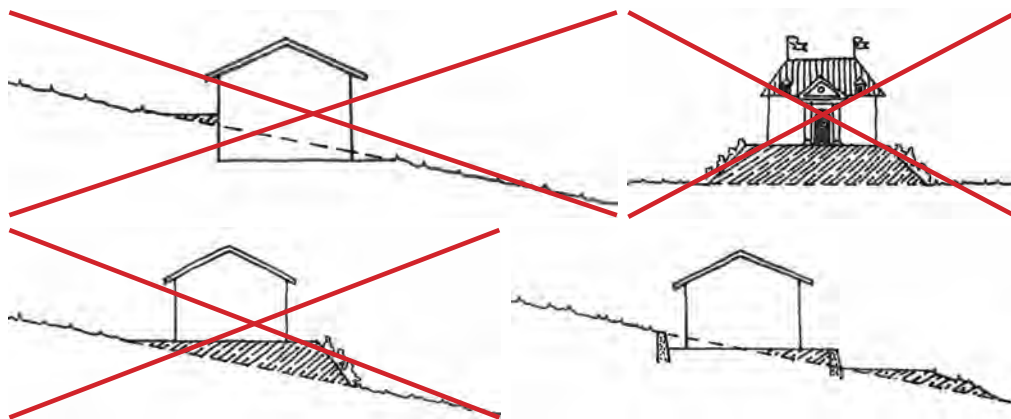
Les espaces publics des pentes - notamment les espaces urbains minéraux - doivent être traités dans un esprit de sobriété, utilisant une palette réduite de matériaux.



Les espaces extérieurs sont constitués d'une multitude de petits éléments fragiles, pouvant disparaître à l'occasion de réaménagements. Ils sont pourtant à conserver, car ils participent pleinement à la définition de l'identité des lieux.



Les constructions neuves ne doivent pas s'inscrire en rupture d'échelle par rapport aux constructions existantes. Le parcellaire existant doit être respecté, afin d'assurer l'insertion du nouveau bâtiment dans le paysage urbain environnant.



Les terrassements doivent être pensés de manière à s'insérer au mieux dans le paysage environnant, en limitant les hauteurs, notamment.

1-b. PARCELLAIRE ET EMPRISES BÂTIES

1-b. 1. Tracé parcellaire :

- Les voies anciennes (rues, chemins, traboules) doivent conserver leur tracé et leur continuité visuelle afin de mettre en valeur les structures bâties et leur rapport à l'espace public et privé.
- Dans le cadre d'un regroupement de parcelles, la lisibilité du découpage parcellaire d'origine pourra être imposée dans l'architecture des nouveaux immeubles: modénatures des façades, hauteurs variées de l'immeuble, discontinuité des corniches, etc.
- Toute modification de structure (agencement, proportion, trame parcellaire ...) se fera dans l'esprit de ce qui les caractérise.

1-b. 2. Secteurs non constructibles :

- Les secteurs repérés comme espaces à dominante végétale remarquables ou espaces à dominante minérale remarquables ne peuvent pas être bâtis. Les constructions nouvelles ne sont pas autorisées sauf celles strictement nécessaires à leur entretien et leur bon fonctionnement, dans le respect des caractéristiques paysagères dominantes de ces espaces.

1-c. TERRASSEMENTS, CLÔTURES ET SOUTÈNEMENTS

1-c. 1. Terrassements :

- Les éventuels mouvements de terre ne doivent pas présenter un déblai ou remblai qui par ses dimensions serait à même d'altérer le caractère paysager du site dont la topographie a été modelée par des siècles d'occupation humaine.
- Les terrasses et talus nouveaux doivent être définis en accord avec le paysage urbain et naturel environnant et selon une vision paysagère globale.

1-c. 2. Murs de soutènement :

- Les murs de soutènements identifiés ou non dans le document graphique doivent être préservés ou restaurés avec remise en valeur. Ils doivent être reconstitués en cas de sinistre ou de désordre structurel.
- Les travaux de restauration ou de restitution de ces murs doivent être réalisés selon les

sujétions d'origine (dimensions, ordonnancement, dispositions constructives...)

- La création de nouveaux murs doit être effectuée en rapport avec les matériaux, teintes, dimensions et appareillage correspondant aux murs anciens en place ou voisins.

1-c. 3. Murs et murets de clôture :

- Les murs de clôture anciens en maçonnerie de pierre doivent être conservés, entretenus et restaurés selon des techniques et des matériaux identiques ou compatibles avec les dispositions d'origine, et respectant leurs styles architecturaux propres.

R Les murs seront de préférence couverts par des couvertines en pierre ou en tuiles creuse de terre cuite.

R Pour les murs et murets, une épaisseur de 40cm minimum est recommandée.

R Les murets pourront être surmontés d'un barreaudage vertical métallique peint.

R Les matériaux et techniques de pose traditionnelles seront favorisés.

- Les surélévations doivent se faire en utilisant les mêmes matériaux et techniques que celles employées pour la base du mur, ou équivalentes. Les surélévations en parpaings béton non enduits ne sont pas autorisées.

1-c. 4. Clôtures légères et portails :

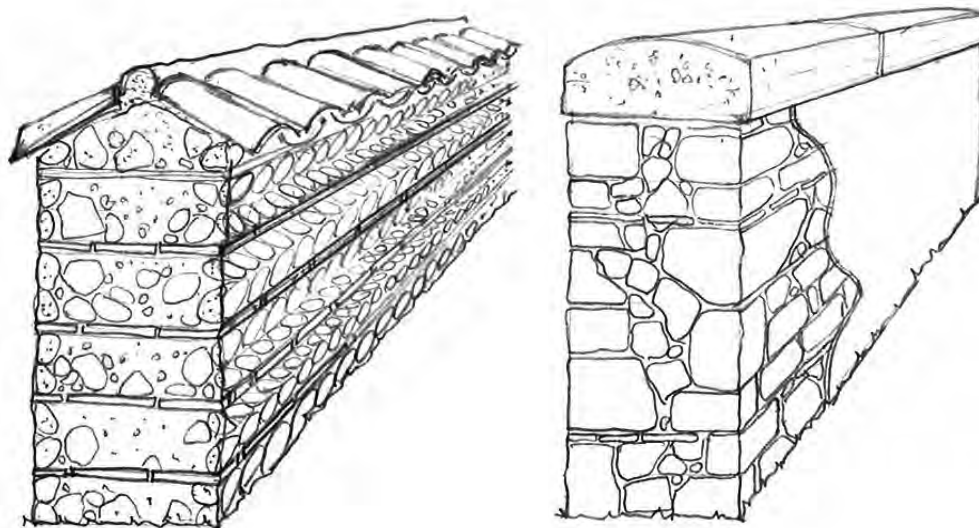
- Les éléments de ferronnerie remarquables répertoriés sont à conserver, restaurer et restituer dans leurs dispositions d'origine si celles-ci sont connues.

- L'usage du PVC et autres plastiques similaires n'est pas autorisé.

- Les portails et portillons d'accès doivent être en accord avec les clôtures dont ils font partie : (hauteur, opacité, motifs, matériaux, teintes.).



Les espaces publics des pentes - notamment les espaces urbains minéraux - doivent être traités dans un esprit de sobriété, utilisant une palette réduite de matériaux.



Les murs et murets de clôture sont devenus rares sur les Pentes. Les murs anciens sont faits de moellons de pierre ou de galets assisés par des rangées de briques.



De nombreux espaces verts des Pentes sont à préserver; du fait de leur intérêt historique ou paysager. Ceux-ci deviennent notamment inconstructibles.

1-d. ESPACES VERTS, PAYSAGE

1-d. 1. Espaces verts :

- Selon une cohérence paysagère globale, les espaces verts ainsi que les éléments de composition de ces espaces (alignement, éléments bâtis) seront conservés, ou valorisés par un projet paysager de qualité.
- Les plantations doivent être adaptées aux caractéristiques du sol et conditions climatiques. Le choix des essences et la silhouette adulte des arbres ne devra pas compromettre les points de vue repérés sur le document graphique sous l'intitulé « cônes de vue ».

R Il est souhaitable que les éléments d'accompagnement du paysage végétal soient conservés et entretenus; en particulier les potagers, fleurs, plantes grim-pantes (glycines, vignes, rosiers...) qui assurent une présence végétale chan-geante au gré des saisons au cœur des espaces urbains denses.

R On pourra se référer à la charte de l'arbre établie par le Grand Lyon.

1-d. 2. Espaces à dominante végétale remarquable :

- Les espaces à dominante végétale remarquables repérés doivent conserver leur vocation de jardins plantés ou d'espaces naturels. Les constructions nouvelles ne sont pas autorisées sauf celles strictement nécessaires à leur entretien et leur bon fonctionnement dans le respect des caractéristiques paysagères dominantes de ces espaces.
- Les interventions sur ces espaces doivent être respectueuses des principes de composition paysagère et urbaine et s'inscrire dans une composition d'ensemble qualitative. Les aménagements respecteront les dispositions d'origine si celles-ci sont connues. Dépendances, murs de clôture, aménagements annexes (murets, treilles) chemine-ments et sols sont à conserver et à restaurer.
- L'aménagement de ces espaces ne doit pas compromettre la visibilité des paysages perçus depuis les cônes de vue remarquables et exceptionnels.

1-d. 3. Ordonnements arborés remarquables :

- Les ordonnements arborés remarquables répertoriés doivent être préservés dans leur principe.
- Les arbres constituant ces compositions doivent être remplacés si supprimés. L'essence de l'arbre planté sera la même - sauf contre-indications phytosanitaires et climatiques - que pour les autres sujets de la composition.

R Les arbres manquants dans les compositions pourraient être replantés. Les principes de positionnement de ces arbres sont définis sur la carte sous l'intitulé «Éléments d'ordonnement manquants.»



Exemples d'ordonnements à maintenir : place Chardonnet, rue de l'Alma. Un espace à dominante minérale. Ceux-ci peuvent accueillir un peu de végétation.

1-e. ESPACES EXTÉRIEURS PUBLICS : RUES, PLACES, ESCALIERS PUBLICS

1-e.1 Espaces à dominante minérale remarquables :

- Les espaces à dominante minérale remarquables repérés sont à conserver. Les constructions nouvelles ne sont pas autorisées, sauf celles strictement nécessaires à leur entretien et à leur bon fonctionnement dans le respect des caractéristiques paysagères dominantes de ces espaces.
- Les interventions sur ces espaces doivent être respectueuses des principes de composition paysagère et urbaine et s'inscrire dans une composition d'ensemble qualitative. Les aménagements respecteront les dispositions d'origine.
- Les accompagnements végétaux sont à préserver et peuvent être développés. La dominante minérale doit être toutefois préservée.
- L'aménagement de ces espaces ne doit pas compromettre la visibilité des paysages perçus depuis les cônes de vue remarquables et exceptionnels repérés sur le document graphique.

1-e. 2. Escaliers publics remarquables :

- Les garde-corps, marches et mains-courantes des escaliers à usage public doivent être maintenus ou restaurés. Si leur état nécessite un remplacement, il sera effectué selon les modèles, matériaux et dessins propres à l'escalier considéré.



Exemples de positionnement pour un équipement d'éclairage respectant la composition de l'immeuble. En rouge, les emplacements à éviter autant que possible (soubassements, travée centrale). En vert, les positionnements favorables.



Quelques revêtements de sols traditionnels lyonnais, équipant rues, places et cours.

1-e. 3. Mobilier urbain :

- Le mobilier urbain (abris, bacs à verre, potelets, panneaux, poubelles, bancs, etc.) doit être simple et éviter la profusion de matériaux. Il doit être unifié, et limité à la stricte nécessité d'usage.
- Le mobilier urbain ne doit pas être positionné devant les montées d'escaliers, (hors mobilier anti-franchissement, comme potelets et ou bornes, ou tout mobilier imposé réglementairement) les passages ou les trottoirs situés au droit de ces derniers, ou devant l'entrée d'un monument historique, d'un immeuble des catégories C1 ou C2 ou devant une porte remarquable ou exceptionnelle ; il ne devra pas nuire aux perspectives, ou aux signalétiques liées aux édifices.
- Le positionnement des mobiliers hauts (abribus, mats, lampadaires, hors mobilier imposé Elements, cf code de la route) ne doit pas perturber la lecture des continuités visuelles dans et à proximité des escaliers publics, et notamment les rues-escaliers suivantes : rue Grognard, montée de l'Amphithéâtre, rue Pouteau.
- L'éclairage public doit être positionné de manière à ce que les éléments de modénature des immeubles ne soient pas affectés.

1-e. 4. Revêtements :

- Les revêtements de sols traditionnels en calade, galets recoupés, dalles de pierre ou pavés, doivent être maintenus ou restaurés.

R Les rues et les places piétonnes, les passages remarquables et exceptionnels seront de façon préférentielle revêtus de pavages ou de dallages en pierre naturelle, au plus près des dispositions architecturales initiales (matériaux, dimensions, pose).

- Les bordures seront en pierre naturelle.

1-f. ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS : COURS, TRABOULES, PASSAGES

1-f. 1. Traboules, passages :

- Le tracé, le revêtement et l'aspect des traboules et passages traditionnels doivent être maintenus.

R Les traboules, les passages remarquables et exceptionnels seront de façon préférentielle revêtus de pavages ou de dallages en pierre naturelle, au plus près des dispositions architecturales initiales (matériaux, dimensions, pose).

- Les transparences visuelles générées par les traboules et passages doivent être maintenues.

R Si l'interdiction d'accès à l'espace privé s'avère nécessaire, une grille finement dessinée maintiendra les transparences visuelles.

- Aucun obstacle ne pourra être ajouté sauf aménagements strictement nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de ces espaces, dans le respect de leurs caractéristiques dominantes.

- Les garde-corps et mains-courantes des traboules, des escaliers, des terrasses et papiers de liaison, y compris privés, avec les immeubles riverains doivent être maintenues ou restaurées. Si leur état nécessite un remplacement, il sera effectué selon les modèles et dessins propres à l'immeuble considéré.

R Une attention particulière sera portée sur la qualité et la mise en valeur des sols, enduits et plafonds.

R Des conventions cours/traboules pourront être passées avec la collectivité.

1-f. 2. Cours remarquables et cours exceptionnelles :

- Les

- Les cours réperées d'intérêt patrimonial exceptionnel ou remarquable doivent être conservées en l'état ou restituées dans leurs dispositions d'origine si celles-ci sont



*Les traboules forment des circulations continues.
La continuité visuelle des espaces doit être maintenue.*



Une cour remarquable, rue Royale. Il est important d'encadrer les travaux de manière à conserver les qualités réelles de ces espaces : revêtements, intégration des équipements techniques, conservation des éléments de caractère (pompes, puits)...



Quelques éléments pouvant être supprimés lors de travaux : gaines d'aération, installations électriques, appareils de climatisation... ces éléments doivent être intégrés. Les appentis «parasites» pourraient être démolis pour valoriser la cour.

connues.

- Les cours repérées comme exceptionnelles ou remarquables ne peuvent accueillir aucune construction nouvelle.
- Les nouveaux réseaux en applique sur les façades, ou autres équipements techniques de nature à altérer l'aspect des cours (climatiseurs) sont proscrits.
- L'installation d'ascenseurs à l'intérieur de cours exceptionnelles est interdite.
- L'installation d'ascenseurs à l'intérieur de cours remarquables peut sous certaines conditions être envisagée. Se reporter à la partie 2-i «Ascenseurs.»
- Tout projet d'aménagement à l'intérieur de cours repérées comme exceptionnelles ou remarquables (curetages, revêtements de sols, clôtures, etc.) doit permettre une mise en valeur de la cour et des édifices environnants. Le projet doit répondre aux dispositions suivantes, selon les caractéristiques propres à chaque espace :
 - Suppression des constructions annexes sans intérêt architectural, culturel ou historique qui empiètent sur le volume originel de la cour : appentis de stockage, sanitaires, verrières, ateliers ;
 - Dégagement et réouverture des baies anciennes ;
 - Restitution d'un revêtement de sol cohérent avec l'architecture de la cour : grandes dalles de pierre ou calade de galets, en fonction des éléments conservés in situ et témoins d'une disposition antérieure ;
 - Suppression des réseaux existants en applique sur les façades. Ces derniers doivent être dissimulés et intégrés à l'architecture depuis l'espace de la cour ;
 - Réfection d'un enduit dans les règles de l'art, en respectant les savoir-faire traditionnels et déterminé en fonction des éléments patrimoniaux à disposition.

1-f. 3. Cours non repérées :

- Les cours existantes pourront être remodelées avec une toiture-terrasse, avec un revêtement qualitatif de type végétalisation ou platelage à claire voie ou carreaux de terre cuite, au-dessus de bâtiments occupant le niveau de rez-de-chaussée. Les couvertures traditionnelles en tuile ou en zinc sont également autorisées, de même que les verrières.
- La construction de petits bâtiments annexes de type abris de jardins, de vélos ou tonnelles peut être admise sous condition de la mise en valeur patrimoniale de l'espace, en cohérence avec les édifices environnants.

R Ces nouvelles constructions seront de préférence non destructrices et facile-

ment démontables. Elles seront ainsi facilement réversibles.

1-g. RESEAUX DIVERS ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

Nota Bene : les installations pour production d'énergie sur bâtiments sont traitées dans le chapitre II : dispositions relatives aux constructions.

1-g. 1. Réseaux de distribution :

- Les nouveaux ouvrages techniques collectifs nécessaires aux systèmes de distribution d'énergie, de télécommunication ou de radiotéléphonie doivent être soigneusement intégrés aux bâtiments. Ils ne doivent en aucun cas altérer un élément de décor, un élément paysager remarquable ou un détail architectural, ni leur perception.

R Les réseaux existants seront progressivement enfouis ou intégrés.

- Ils feront l'objet d'une concertation préalable avec le service instructeur afin de respecter scrupuleusement les prescriptions de l'AVAP.

- Réutiliser les tracés et les trémies abandonnées par des réseaux anciens ou hors d'usage est une priorité dans un secteur soumis à présomption de prescriptions archéologiques.

1-g. 2. Eoliennes

- En raison de leur impact visuel trop fort dans le paysage urbain des pentes, combiné à leurs performances prévisibles médiocres en milieu urbain dense, les éoliennes ne peuvent être implantées dans les espaces extérieurs.

1-g. 3. Installations solaires photovoltaïques et thermiques

- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques peut être admise, sur des constructions neuves dès lors que leur intégration est soignée, et que ces installations participent du projet architectural de la nouvelle construction et qu'elles ne portent pas atteinte à la perception du paysage urbain ou d'éléments architecturaux remarquables.



Les petits équipements de production d'énergie renouvelables exploitant l'énergie éolienne impactent sensiblement le paysage ou la volumétrie des constructions traditionnelles. Ils ne sont donc pas autorisés.



R Des projets d'abris, d'ombrières, peuvent être imaginés avec intégration qualitative de surfaces de production d'énergie solaire.



Les grands équipements au sol sont interdits sur les Pentes. En revanche, les équipements d'appoint, souvent intégrés à un mobilier urbain, sont autorisés.

2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Indissociables et complémentaires de la première partie, les prescriptions de cette seconde partie concernent exclusivement les immeubles et constructions, bâties ou projetées.

2-a. IMPLANTATION, VOLUMÉTRIE ET ORDONNANCEMENT DES CONSTRUCTIONS

2-a. 1. Implantation :

2-a. 1. 1. Constructions nouvelles

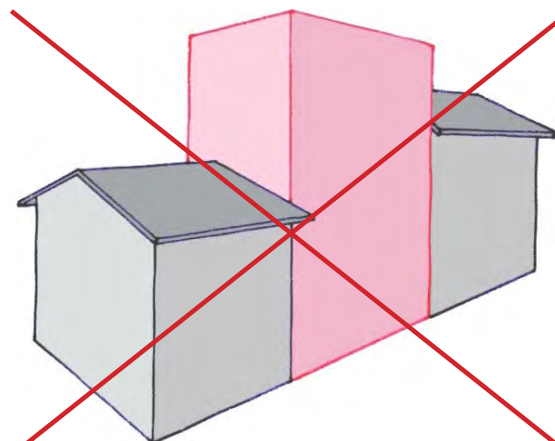
On se reportera aux dispositions du PLU.

2-a. 1. 2. Prescriptions complémentaires au PLU : Constructions nouvelles

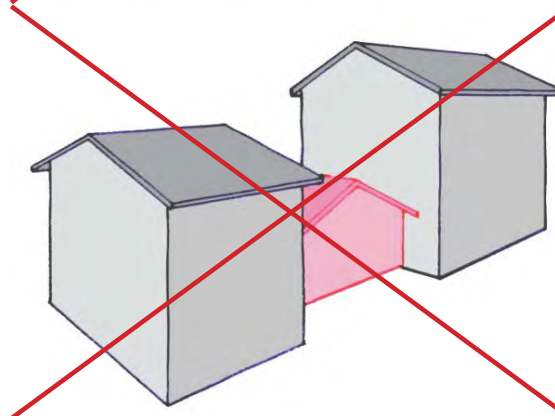
- Les constructions nouvelles sont à implanter en accord avec l'environnement bâti et non bâti, avec la topographie; et avec la structure urbaine des parcelles environnantes. Elles doivent faire l'objet d'une composition qui s'appuiera sur le paysage urbain et paysager du secteur considéré afin de s'y intégrer. L'effet de densité du paysage urbain des pentes doit être maintenu. Les constructions nouvelles ne doivent pas compromettre les cônes de vue remarquables ou exceptionnels repérés sur le document graphique.

- Des modifications d'implantation peuvent être autorisées ou imposées afin d'assurer ou de rendre possible le respect de l'ordonnancement architectural du bâti existant ainsi que l'équilibre de la composition entre bâti et espaces libres publics ou privés.

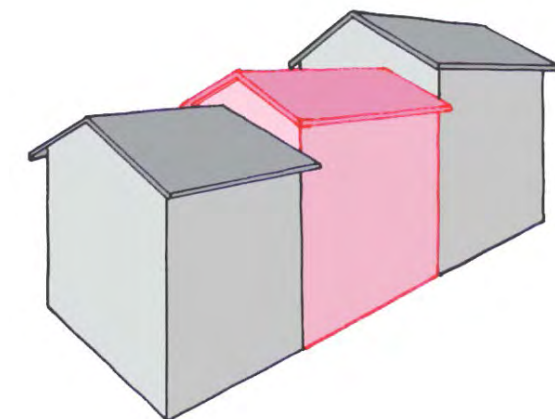
- Les terrassements nouveaux sont arrêtés en accord avec l'environnement et la topographie, avec intégration et dissimulation ou adoucissement des rampes d'accès, avec effet de soubassement.



Gabarit en rupture : hauteur



Gabarit en rupture : alignement

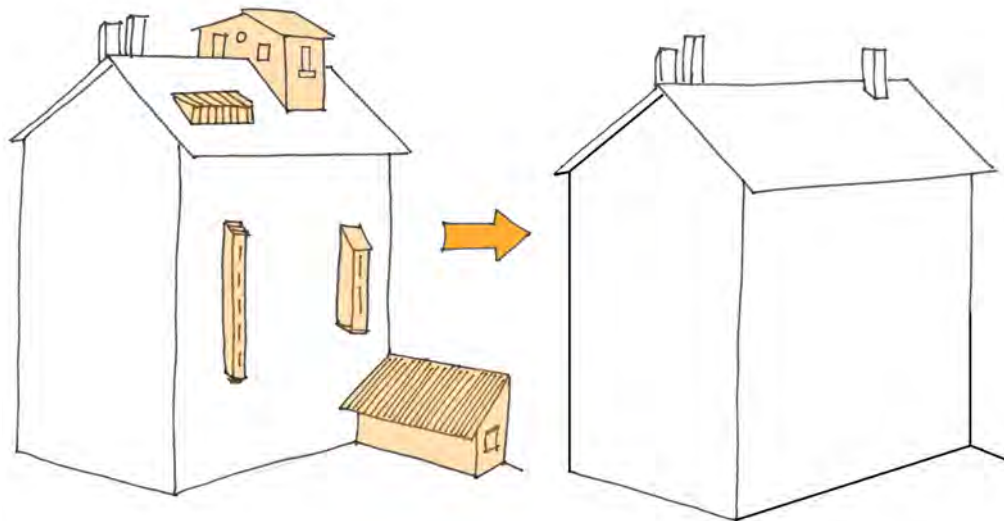


Les constructions nouvelles sont à implanter en accord avec l'environnement et la topographie.

De fait, elles s'inscriront dans un gabarit comparable à celui des constructions voisines (hauteur, orientation, largeur de façade) et respecteront les principes d'implantation urbains de la rue concernée (alignement ou non, etc).



Quelques exemples d'édifices de «catégorie 3 : C3» dont l'emplacement sera laissé libre de toute construction s'ils venaient à être démolis.



Quelques exemples de transformations et ajouts ayant pu altérer la forme originelle des édifices : descentes de toilettes, extensions sauvages en toiture, appentis, verrières dépassant du plan de la toiture, etc.

Immeubles : C3

2-a. 1. 3.

- En cas de démolition ils ne pourront pas être reconstruits et l'espace qu'ils occupaient sera laissé libre de toute construction.
- Seuls les travaux d'entretien sont autorisés à l'exclusion de tous travaux de changement de destination ou d'affectation, d'extension et de surélévation.

2-a. 2. Volumétrie

2-a. 2. 1.

Immeubles : C1

- La volumétrie et l'ordonnancement originels des édifices, de même que la composition urbaine, doivent être conservés et pourront le cas échéant être restitués par dégagement, écrêtement ou complément de volumes disparus.
- Toutefois, dans le cadre de projets de reconversion ou d'adaptation, l'adjonction de constructions limitées peut être admise à titre exceptionnel, sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

R Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

2-a. 2. 2.

Immeubles : C2

- La volumétrie et l'ordonnancement originels des édifices peuvent être restitués par dégagement, écrêtement ou complément de volumes disparus.
- Des extensions peuvent être admises sous condition, de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

R Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Implantation, volumétrie et ordonnancement des constructions

2-a. 2. 3. **Constructions Nouvelles**

- La hauteur des constructions sera conforme aux dispositions du PLU et particulièrement au plan des hauteurs.

- Les nouvelles constructions doivent respecter la typologie et le paysage urbain des Pentes. Elles doivent s'intégrer au paysage urbain existant. Notamment :

- Tout recul par rapport au nu général de la façade pour constituer un étage dit d'attique est interdit ;
- Les volumes doivent être simples. Les façades ne doivent pas comporter de saillies (encorbellements, balcons) ;
- Les angles de rues doivent être construits dans une volumétrie simple suivant le plan vertical des alignements.

2-a. 3. Surélévations :

2-a. 3. 1. **Immeubles C1**

- Les surélévations ne sont pas autorisées.

2-a. 3. 2. **Immeubles C2**

- Les surélévations ne sont pas autorisées.

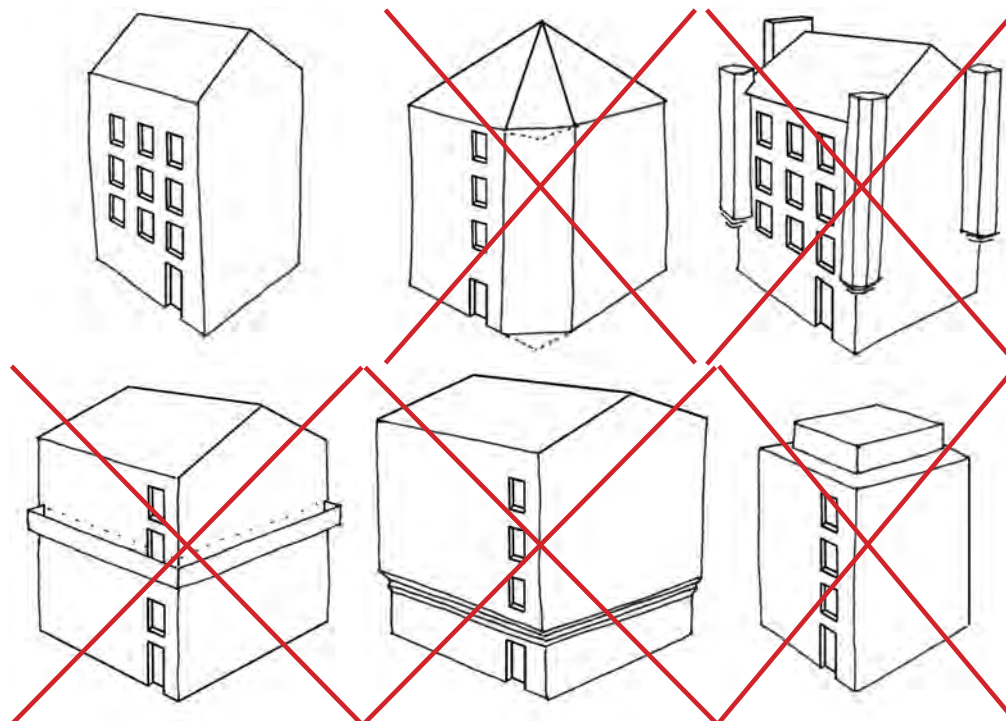
- Toutefois pour des projets de reconversion ou d'adaptation une surélévation limitée peut être admise à titre exceptionnel sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

- Les surélévations limitées seront faites sur toute l'emprise du bâtiment ou du corps de bâtiment concerné par la surélévation. Elles respecteront la composition patrimoniale, architecturale de l'immeuble et s'accorderont avec les édifices voisins (hauteur, alignements).

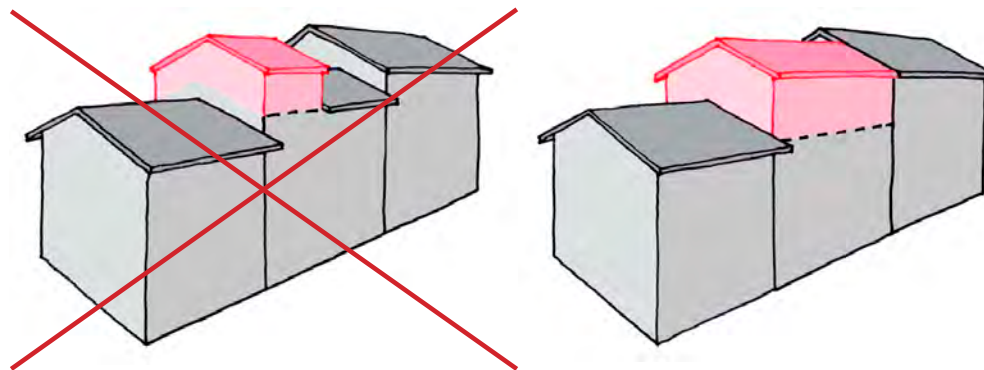
2-a. 3. 3. **Autres Immeubles**

- Des surélévations peuvent être admises dans la mesure où :

- Les surélévations seront faites sur toute l'emprise du bâtiment ou du corps de bâtiment concerné par la surélévation ;



Les volumes des nouveaux édifices doivent rester simples : angles sobres, encorbellements, étages attiques, balcons débordants sont interdits. Les angles doivent rester simples.

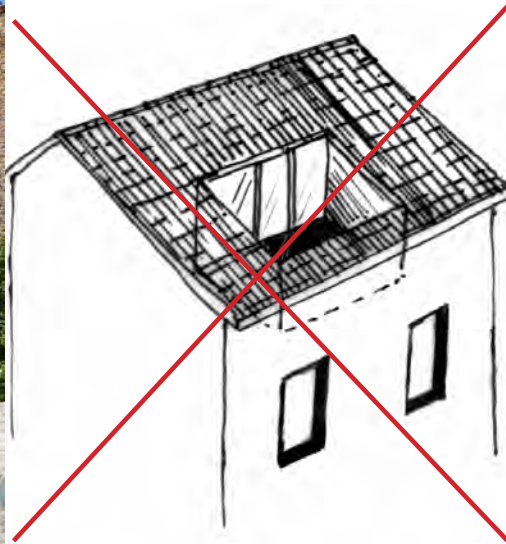


Dans le cas où les surélévations sont possibles, celles-ci :

- doivent être effectuées sur la totalité du bâtiment (ou corps de bâtiment) concerné ;
- doivent s'accorder avec les édifices voisins (hauteurs et alignements) ;
- doivent respecter la composition patrimoniale et architecturale de l'immeuble.



Les toitures lyonnaises sont de formes simples : toitures à deux pans pour une majorité, toitures à brisis pour une minorité (immeubles seconde moitié XIX^e siècle)



Les terrasses de type «tropéziennes» sont interdites.

- Elles respecteront la composition architecturale de l'immeuble et les dispositions du plan des hauteurs du PLU-H et s'accorderont avec les édifices voisins (hauteur, alignements).

2-b. TOITURES

2-b. 1. Volumes et matériaux :

2-b. 1. 1.

Immeubles : C1 - C2

- Les volumes et caractéristiques des couvertures sont maintenus ou restitués selon l'état d'origine :

- Pentes des toitures ;
- Lignes de faîtage et de rives ;
- Matériaux : tuiles de terre cuite creuses, plates à cote centrale ou losangées, tuiles vernissées, ardoises, épis de faîtage ;
- Dimensions et formes des corniches ;
- Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

- Les toitures terrasses ne sont pas autorisées sur les immeubles C1, C2 qui n'en comportaient pas à l'origine.

- La création de tropéziennes (décaissés de toitures) n'est pas autorisée.

R *Suivant le type d'édifice, les couvertures de terre cuite pourront être réalisées en tuiles anciennes de remploi en couvrant, favorisant l'intégration dans le velum existant.*

- Les charpentes existantes seront consolidées et, suivant le cas, renforcées en respectant la logique d'origine.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Toitures

2-b. 1. 2. Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Le volume de la toiture devra être en cohérence avec les typologies environnantes. Les pentes des toitures, de forme simple, seront ainsi comprises entre 30 et 45%. Exceptionnellement des pentes différentes peuvent être autorisées ou imposées de manière à assurer une intégration paysagère fine de ladite toiture.

R Les toitures à deux pentes avec faitage parallèle à la voie sont recommandées dans le cadre d'immeubles ayant des immeubles mitoyens, ou à 4 pentes s'il s'agit d'un édifice isolé.

- La création de tropéziennes (décaissés de toitures) n'est pas autorisée.
- La création de toitures-terrasses, en construction nouvelle ou extension de constructions existantes, peut être admise dans la mesure où celles-ci s'intègrent dans le cadre bâti environnant. L'étanchéité ne devra pas être apparente et la terrasse ne pourra pas être gravillonnée.
- Les couvertures doivent être réalisées en matériaux traditionnels en cohérence avec les caractéristiques des immeubles (tuiles de terre cuite de teinte rouge, « rouge vieilli.» : tuiles creuses, tuiles « romanes » ou tuiles mécaniques principalement.
- L'utilisation d'autres matériaux en vêtue pleine ou ajourée tels que le zinc patiné, l'inox plombaginé, le cuivre, ainsi que les terrasses plantées, peuvent être admises dans le cadre de projets d'architecture contemporaine (en construction ex-nihilo comme en extension) dans la mesure où ceux-ci s'intègrent dans le paysage urbain environnant.
- Les couvertures en bardage, en tôle, en tuiles béton, en matières plastiques (P.V.C, etc.), en matériaux réfléchissants, ne sont pas autorisées.

2-b. 2. Ouvertures et volumes annexes en toitures :

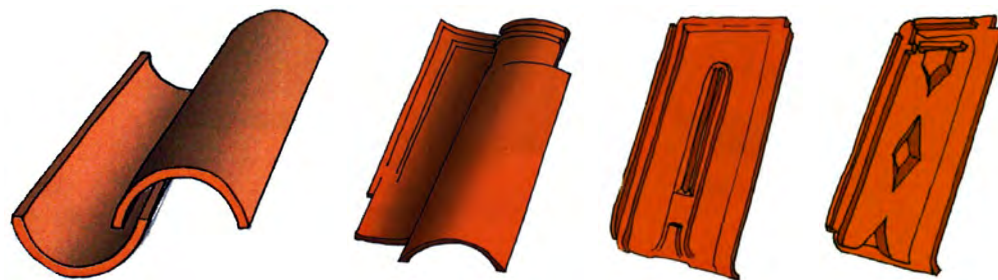
2-b. 2. 1. Immeubles : C1

- Aucune modification ou transformation n'est autorisée sauf restitution des dispositions d'origine dans le cadre d'un projet de restauration. Les ouvertures d'origine doivent être maintenues.

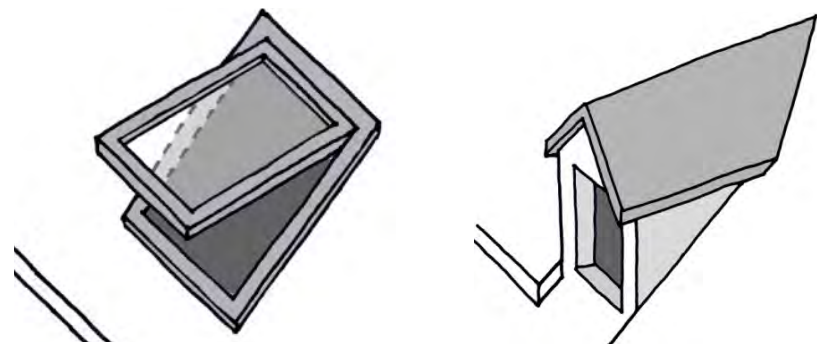
- Toutefois, pour des projets de reconversion ou d'adaptation, des adaptations volumétriques de la toiture peuvent être admises à titre exceptionnel sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une



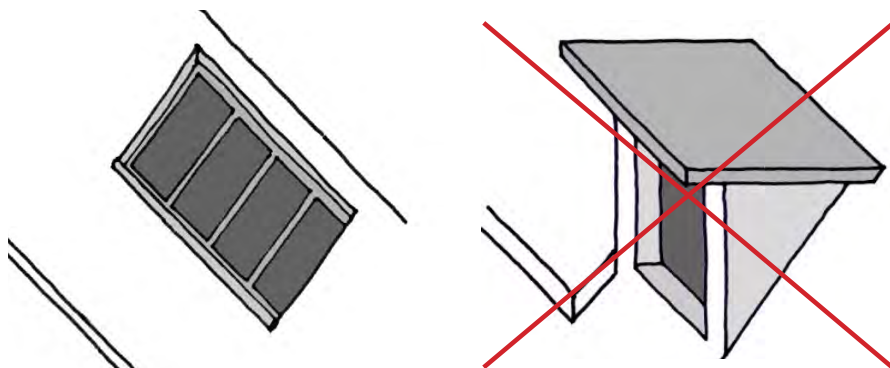
Le paysage des toitures lyonnaises est simple : tuiles terre cuite, toitures à double pans, cheminées. Il y a peu de lucarnes, sauf sur certains immeubles XIX^e siècle.



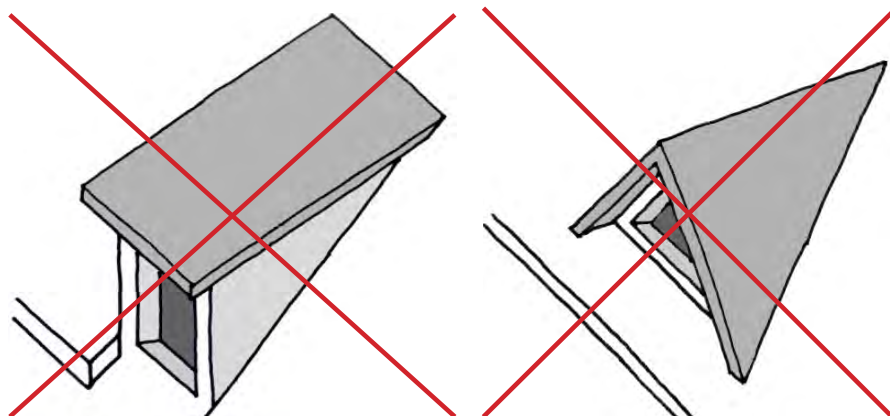
1 - tuile creuse traditionnelle. 2 - tuile romane mécanique à emboîtement. 3 - tuile plate à côte centrale ; 4 - tuile plate losangée.



Les fenêtres de toit sont autorisées mais réglementées. Les « jacobines » ne sont autorisées que sur les brisis des immeubles XIX^e ou elles sont ou ont été présentes.



Les verrières encastrées sont interdites sauf sur les constructions basses de type « atelier ». Les lucarnes type « chien assis » (à droite) sont interdites.



Les lucarnes « rampantes » (à gauche) et les outeaux (à droite) sont interdits.

bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

R Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

2-b. 2. 2.

Immeubles : C2

- Des adaptations volumétriques de la toiture peuvent être admises sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.
- Les verrières en toiture présentant un intérêt architectural doivent être maintenues.
- Les châssis de toiture sont autorisés (de type « tabatière ») mais limités en nombre et en dimension. Leur position tiendra compte de la composition des façades (travées...) et ils seront répartis de manière harmonieuse et homogène, et intégrés dans le plan de la toiture. Leur nombre est limité à une fenêtre de toit par 40m² de toiture. Les fenêtres de toit des parties communes ne sont pas comptabilisées. Les fenêtres de toit seront d'une dimension maximum de 60 x 80cm.
- La création de verrières est interdite à l'exception de verrières s'implantant sur des constructions basses de type « ateliers. »
- Les jacobines sont interdites sauf sur les brisis des immeubles XIX^e ou elles sont ou ont été présentes.

2-b. 2. 3.

Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Les châssis de toiture sont autorisés (de type « tabatière ») mais limités en nombre et en dimension. Leur position tiendra compte de la composition des façades (travées...), ils seront répartis de manière harmonieuse et homogène et intégrés dans le plan de la toiture.
- Leur nombre est limité à une fenêtre de toit par 40m² de toiture. Les fenêtres de toit des parties communes ne sont pas comptabilisées. Les fenêtres de toit seront d'une dimension maximum de 60 x 80cm.
- Les lucarnes de type « chiens assis » ou « rampantes », ainsi que les outeaux sont interdits.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Toitures

- Les verrières encastrées en toiture sont autorisées en partie haute (proche du faîtage.)

2-b. 3. Rives et égouts, dépassées de toits :

2-b. 3. 1.

Immeubles : C1 - C2

- Les dépassées de toits sont conservées ou reconstituées dans leurs caractéristiques et dimensions d'origine si celles-ci sont connues : chevrons et voliges apparents ; ou corniche bois, ou corniches briques, ou corniches en pierre ou en ciment moulé.

- Les éléments d'étanchéité et d'évacuation des eaux de pluie (gouttières, caniveaux, ...) doivent être réalisés en zinguerie ou cuivrierie.

- Les matières plastiques (PVC, etc.) sont interdites.

2-b. 3. 2.

Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Les égouts doivent être soit en débord, soit supportés par une corniche ou un bandeau de façade dessiné avec soin. Ils seront dessinés dans un souci de cohérence et insertion harmonieuse dans le paysage urbain environnant. [Remarque de Christophe Margueron, en attente de retour : « en constructions contemporaines, dispositions traditionnelles pas toujours souhaitées et souhaitables »]

- Les matières plastiques (PVC, etc.) sont interdites.

- Les éléments d'étanchéité et d'évacuation des eaux de pluie (gouttières, caniveaux) doivent être réalisés en zinguerie ou cuivrierie.

- Les dépassées de toit ne doivent pas être coffrées ni lambrissées.

2-b. 4. Panneaux solaires thermiques et photovoltaïques domestiques :

2-b. 4. 1.

Immeubles : C1 - C2

- Les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sont interdits.

2-b. 4. 2.

Autres immeubles et Constructions nouvelles

- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques peut être admise sur les toitures terrasses d'immeubles dès lors que leur intégration est soignée, que ces installations participent du projet architectural de la construction et qu'elles ne portent pas atteinte à la perception du paysage urbain ou d'éléments architecturaux



L'implantation des fenêtres de toit, dans le but de préserver le paysage de toitures lyonnais, est strictement encadrée :

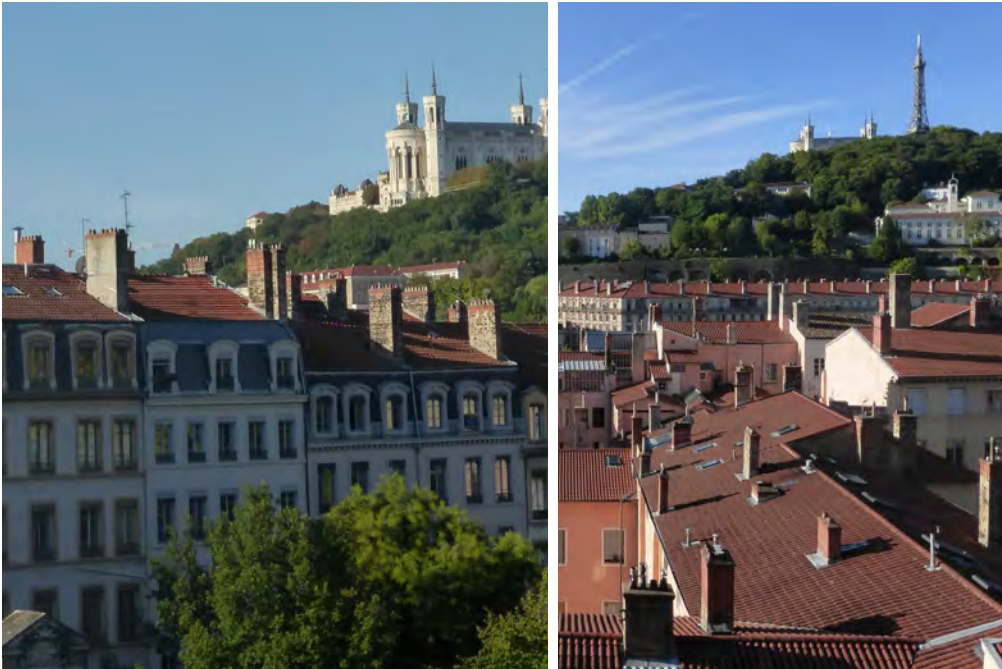
- leur nombre est limité : une fenêtre de toit pour 40m² de toiture, les fenêtres éclairant les espaces communs n'étant pas comptés
- elles ne peuvent pas dépasser 60x80 cm. Les dimensions des différentes fenêtres seront identiques, autant que possible.
- les chassis de ces fenêtres sont intégrés dans le plan de la toiture.
- leur position tient compte de la composition de la façade, et être réparties autant que possible en toiture.

De fait, pour cet immeuble ayant 66m² de toiture par pan :

- proposition 1 : incorrecte, car les chassis sont bien trop nombreux,
- proposition 2 : incorrecte, car les chassis ne sont pas correctement répartis,
- proposition 3 : incorrecte, car les chassis sont trop grands et trop divers,
- proposition 4 : correcte : une fenêtres pour 66 m², sans compter le chassis « rouge » éclairant un escalier commun. Les fenêtres sont situées dans l'alignement des travées, respectant la composition de l'immeuble. Les chassis sont aux bonnes dimensions.



Que ce soit en toiture ou en façade, les équipements techniques (appareils thermiques, aérauliques, machineries d'ascenseurs, de climatiseurs, antennes paraboliques, etc.), doivent être intégrés dans le bâti.



Le paysage des cheminées est très prégnant à Lyon. Celles-ci doivent être conservées.

remarquables.

- Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ne doivent pas être saillants.

R Il est conseillé de disposer les panneaux solaires selon une bande continue sur toute la longueur de la toiture dont l'emplacement sera déterminé en fonction de la visibilité des équipements et de la topographie du site.

2-b. 5. Autres éléments de la toiture :

2-b. 5. 1. Immeubles : C1 - C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Tous les éléments positionnés en toiture, qu'ils soient d'ordre technique ou liés à la production d'énergie renouvelable, doivent être « pensés » et intégrés comme des éléments de l'architecture et participer à son expression, de même que l'est un conduit de cheminée ou une lucarne.

- L'accès sécurisé en toiture devra être assurée par des dispositifs autres que des garde-corps de sécurité permanents.

- Les installations techniques, les appareils thermiques et aérauliques, les antennes paraboliques, les machineries d'ascenseur, les climatiseurs, etc., doivent être intégrés dans le bâti.

R L'usage des excroissances ponctuelles inutilisées - souches de cheminée, par exemple - peut être envisagé afin de dissimuler certains équipements.

2-b. 5. 2. Prescriptions complémentaires : Immeubles : C1 - C2

- Les souches et les couronnements des cheminées d'origine doivent être maintenus ou restitués dans leur état d'origine.

2-c. FAÇADES**2-c. 1. Composition et modénature :****2-c. 1. 1. Immeubles : C1 - C2 -et Autres immeubles**

- L'unité architecturale de chaque immeuble doit être respectée. La modénature (bandeaux, moulures, corniches, frises, encadrements, etc.) en pierre de taille, en briques ou en ciment moulé doit être conservée, restituée et mise en valeur.

R Une attention particulière sera portée sur les éléments des grandes périodes de production architecturale des Pentes : XVI/XVIIème, XVIIIème, XIXème et première moitié XXème.

2-c. 1. 2. Prescriptions complémentaires : Immeubles : C1

- Toute modification sur la façade se fera dans le cadre d'un projet de restauration.

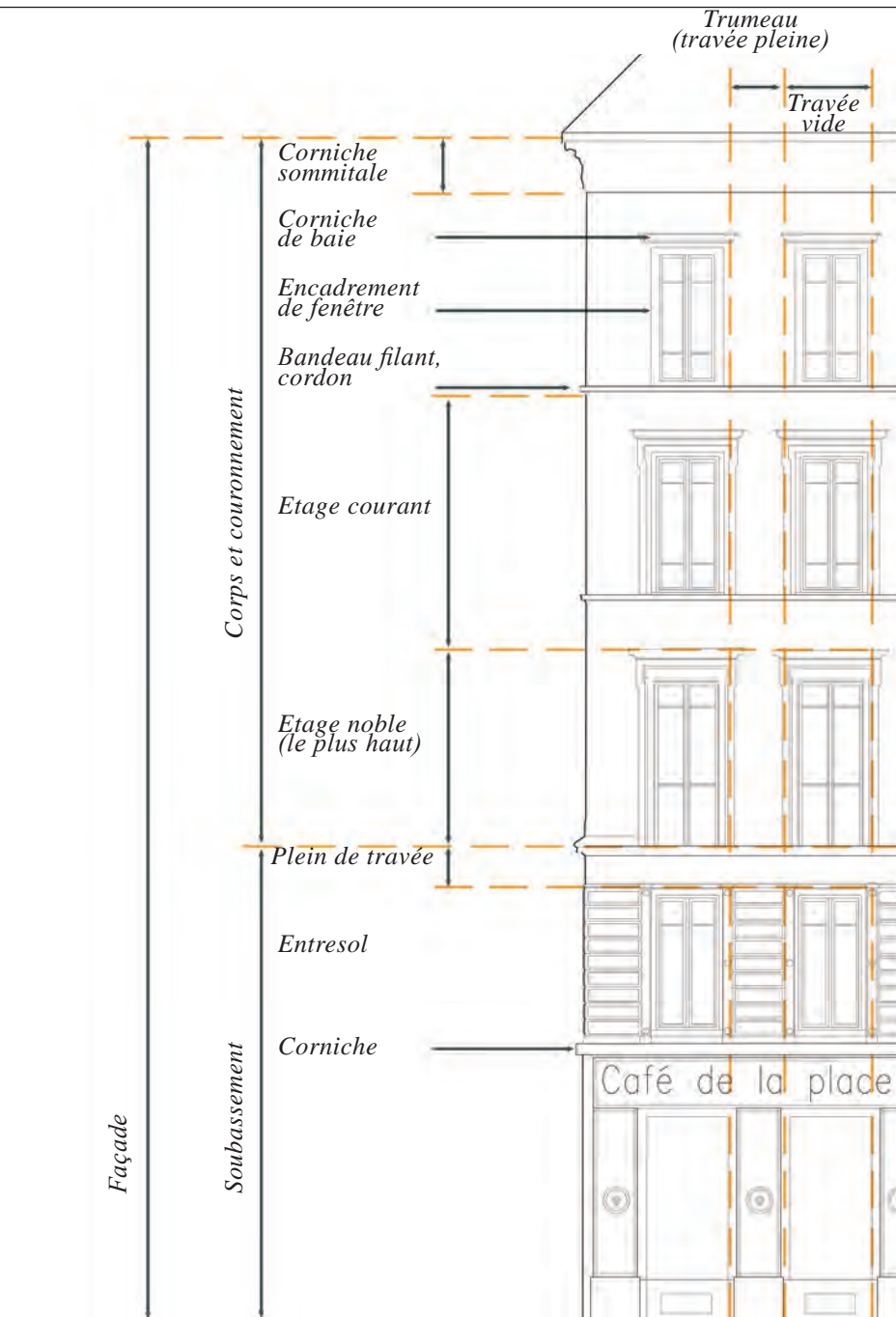
R Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

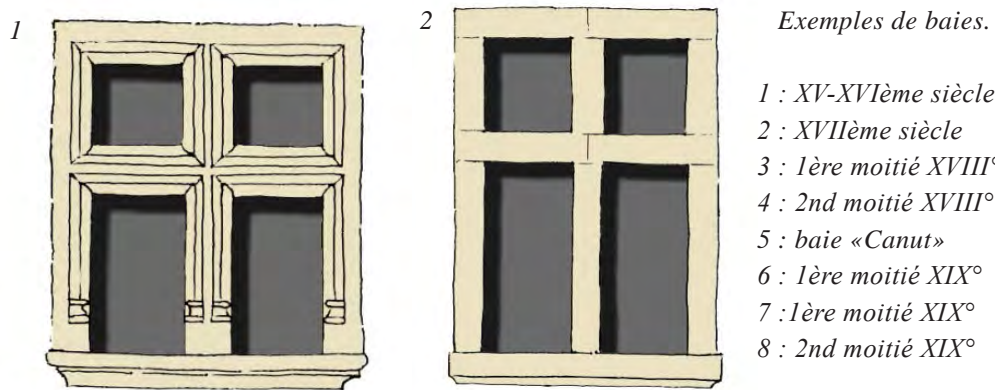
2-c. 1. 3. Prescriptions complémentaires : Immeubles : C2

- Toute modification sur la façade se fera dans le cadre d'un projet de réhabilitation, sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment, et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

2-c. 1. 4. Constructions nouvelles

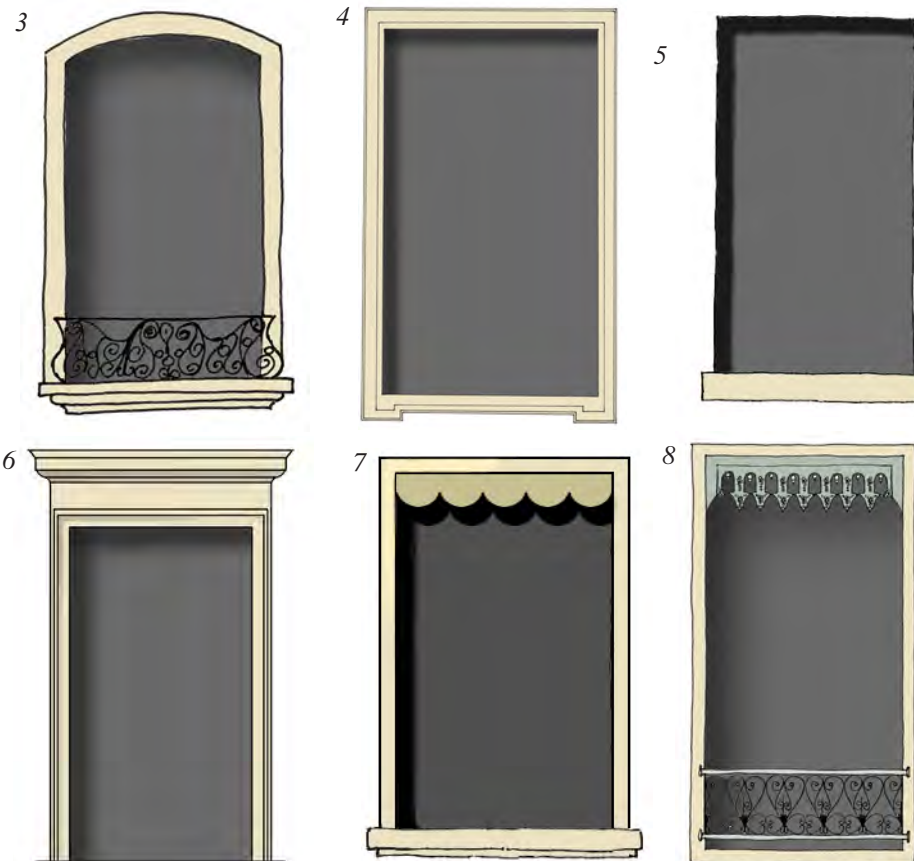
- Les façades des immeubles, doivent par les matériaux, les coloris, le rythme des percements et l'ornementation éventuelle s'harmoniser avec le paysage naturel et paysager urbain environnant,





Exemples de baies.

3 : 1ère moitié XVIII°
4 : 2nd moitié XVIII°
5 : baie «Canut»
6 : 1ère moitié XIX°
7 : 1ère moitié XIX°
8 : 2nd moitié XIX°

**2-c. 2. Ouvertures et percements :****2-c. 2. 1.****Immeubles : C1 - C2**

- Les ouvertures et percements existants, ainsi que les encadrements saillants, les seuils en pierre, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

R Les projets de travaux s'appuieront de préférence sur une étude patrimoniale garantissant la juste mesure et l'adéquation des propositions au vu de l'immeuble considéré.

- Les modifications ou les créations de nouveaux percements peuvent être admis, sous condition de la mise en valeur patrimoniale, architecturale et urbaine du bâtiment et d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

R La réouverture de baie ancienne bouchée sera toujours privilégiée à la création d'un percement.

2-c. 2. 2.**Autres immeubles**

- Toute modification doit se faire dans le respect des dispositions architecturales propres à chaque immeuble.

2-c. 2. 3.**Constructions nouvelles**

- Les ouvertures des constructions nouvelles doivent respecter la culture architecturale du lieu, afin de garantir à l'immeuble considéré une bonne intégration dans le paysage urbain environnant.

R Les ouvertures dans les étages gagneront à être plus hautes que larges. Exception possible pour l'étage de combles où les ouvertures peuvent être de proportions différentes

R La proportion des pleins et des vides des étages devra s'inspirer ou réinterpréter les dispositions traditionnelles du bâti environnant.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Façades

R Une attention particulière devra être apportée à la perception des hauteurs d'étage dans la construction nouvelle au regard de la composition des façades environnantes.

- Les murs de rez-de-chaussée sur rue ne doivent pas être opaques (mur plein) : ils doivent s'ouvrir sur la rue par des baies, vitrines ou portes d'accès à l'immeuble ou au garage, avec des hauteurs s'inspirant des rez-de-chaussée environnants.
- Une seule porte de garage par immeuble est autorisée, implantée sans retrait par rapport au nu général de la façade.
- Dans le cadre de projets d'architecture contemporaine, des principes de dimensionnement différents à ceux en usage dans le bâti traditionnel peuvent être admis sous condition d'une bonne intégration des transformations effectuées dans le paysage naturel et urbain environnant.

2-c. 3. Aspect - parements des façades maçonnées :

2-c. 3. 1. Immeubles : C1 - C2 - C3 et Autres immeubles

- Les façades en maçonnerie traditionnelles doivent être enduites si elles ne sont pas en pierres de taille.
- Le piquage des enduits qui laisse apparente une maçonnerie de « tout venant » est interdit.
- Les éléments en pierre de taille ou en maçonnerie enduite (chaînes d'angle, encadrements, appuis) doivent être préservés et remis en état ; ils peuvent être laissés apparents. Les enduits doivent être appliqués au nu ou en retrait des modénatures des façades qu'ils viendront valoriser.
- Les prescriptions d'enduits et leurs teintes doivent être adaptées aux édifices : lissé, frisé, badigeons...

R Une cohérence d'ensemble doit être recherchée dans le choix des teintes appliquées à la façade. Le choix des teintes doit permettre l'insertion et la mise en valeur de l'immeuble dans l'espace urbain et paysager environnant.



Les édifices en moellons doivent être enduits. Sur les Pentes, il existe peu d'immeubles en pierre de taille n'ayant pas besoin d'être enduits.



Enduit jeté à la truelle



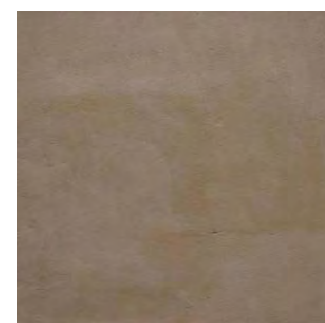
Enduit gratté



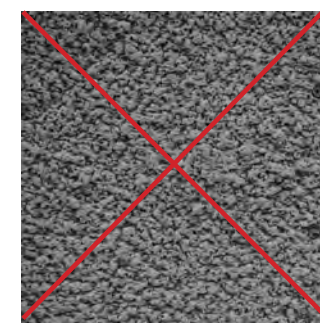
Enduit brossé



Enduit taloché



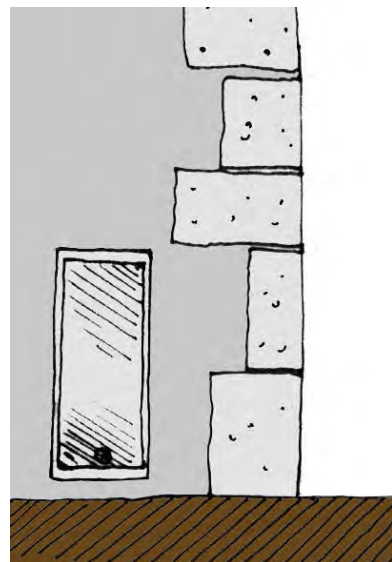
Enduit lissé à la truelle



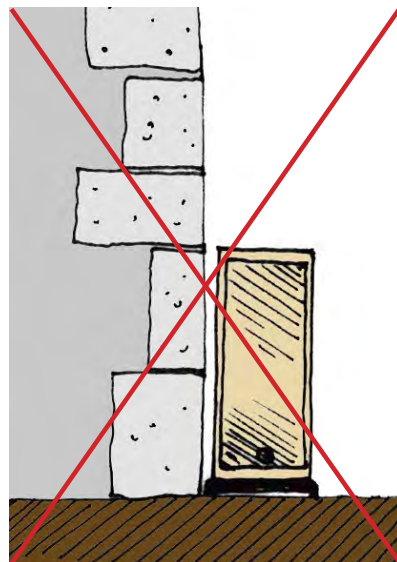
Enduit « tyrolienne »



Les surépaisseurs de plus de trois centimètres en façade sont interdites. De fait, les isolations thermiques extérieures traditionnelles sont impossibles.



Coffret extérieur intégré



Coffret extérieur non-intégré

2-c. 3. 2. Prescriptions complémentaires : Immeubles : C1 - C2

- Les enduits doivent être composés et exécutés dans le respect des dispositions architecturales propres à l'immeuble (époque d'édification, matériaux employés, etc.) auxquels ils sont destinés.

R Ainsi pour les immeubles antérieurs au XX^{ème} siècle, les enduits devraient être exécutés au mortier de chaux naturelle exclusivement et passés en plusieurs couches.

- Les badigeons doivent être de teinte unie sauf à créer ou restituer une façon de décor en soulignant encadrements, chaîne d'angle, frise, etc.

- Les isolations par l'extérieur ou autres vêtements rapportées sont interdites sur les façades, exception faite des solutions ne créant pas de surépaisseurs (limité à 3cm au nu de la façade actuelle, par exemple de type enduit isolant).

R Les enduits isolants à base de chaux naturelle seront favorisés. Un enduit isolant appliqué dans le cadre d'un ravalement ou d'une restauration après piquage des revêtements non adaptés permet d'améliorer la performance thermique tout en valorisant la présentation de l'immeuble en respectant les éléments de modénature.

2-c. 3. 3. Constructions nouvelles

- Les parements de façade doivent s'inspirer et respecter la culture architecturale du lieu.

- En façade, les matériaux destinés à être enduits ne seront pas laissés apparents.

2-c. 4. Autres éléments de façades :

2-c. 4. 1. Immeubles : C1 - C2 - C3 et Autres immeubles

- L'intégration dans le volume bâti des installations techniques, appareils thermiques et aérauliques, antennes paraboliques, climatiseurs, etc. est exigée. Seules les descentes d'eaux pluviales peuvent être apparentes.

- Les coffrets extérieurs (branchement des fluides) doivent être regroupés sauf

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Menuiseries

impossibilité technique à justifier.

- Les descentes d'eau en matière plastique sont interdites.

R Il est astucieux de penser l'inscription de ces éléments techniques dans les volumes bâtis existants : réutilisation de baies et de cheminées existantes, etc.

2-c. 4. 2. Constructions nouvelles

- Les dispositifs techniques doivent être intégrés à la construction.

2-d. MENUISERIES :

2-d. 1. Prescriptions générales : Portes, Fenêtres, Vitrages, Systèmes d'occultation

2-d. 1. 1. Immeubles : C1 - C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Un seul type de menuiserie peut être adopté par façade et par immeuble pour les étages courants et pour les rez-de-chaussée et locaux d'activités.
- Le dessin des menuiseries doit garantir leur bonne insertion architecturale.
- L'ensemble formé par les systèmes d'occultation, ferronneries, lambrequins, menuiseries de fenêtres, etc., doit être cohérent sur une même façade (dessins, aspect, matière, etc.)

R Les opérations et travaux de remplacement collectifs sont donc à favoriser au détriment des remplacements ponctuels.

- Sont autorisées :

- les menuiseries en bois.
- les menuiseries métalliques (aluminium ou acier) sur les immeubles conçus dès leur origine pour recevoir de telles menuiseries, ou bien si les profils proposés sont au moins aussi fins que ceux des menuiseries déposées. Ces menuiseries seront mates.



Menuiseries et valorisation de la façade :

- Les baies et menuiseries doivent être uniformes ou homogènes sur une façade : dimensions, division des carreaux, teintes, présence de lambrequins, d'appuis, etc. Des adaptations peuvent être nécessaires au regard des hauteurs d'étage différentes.

- L'époque de production de l'immeuble sera prise en compte quant au choix des différents éléments (partition des carreaux des fenêtres, lambrequins...).

- On procédera à la réouverture de fenêtres murées isolées.



Les menuiseries doivent être peintes : pas d'effet faux-bois ni de vernis. Les matières plastiques sont également proscrites (PVC, etc).



Les portes anciennes sont spécifiques à l'immeuble, les éléments remarquables doivent ainsi être conservés. Les nouvelles portes doivent être adaptées à l'encadrement dans lequel elles s'insèrent. La tole est interdite (garages).

- les menuiseries métalliques (acier) pour les baies du rez-de-chaussée des façades commerciales. Elles seront mates.

- Une cohérence d'ensemble doit être recherchée dans le choix des teintes appliquées aux menuiseries, devantures, occultations. Le choix des teintes doit permettre l'insertion et la mise en valeur de l'immeuble dans l'espace urbain et paysager environnant
- La couleur des menuiseries doit être en harmonie avec les teintes de la façade et mates.
- Les menuiseries en bois doivent être peintes. Les effets faux bois sont à proscrire.
- Les menuiseries en matière plastique sont interdites. Elles peuvent être conservées ou ponctuellement remplacées sur les immeubles postérieurs aux années 1970 où elles avaient été autorisées, lorsqu'elles correspondent au parti architectural initial. Dans ce dernier cas la matière plastique doit être non blanche, non brillante.

2-d. 1. 2. Prescriptions complémentaires : Constructions : C1 - C2

- Les menuiseries de remplacement auront l'aspect et les dimensions correspondants aux menuiseries de la période de référence. Le renforcement éventuel des profils devra se faire sur la profondeur des menuiseries, afin de minimiser l'impact visuel des modifications et de préserver l'éclairage naturel.

R Les menuiseries de remplacement seront bien intégrées et efficaces thermiquement lorsqu'elles seront disposées en feuillure, après dépose de l'ancien cadre dormant.

2-d. 2. Prescriptions complémentaires : Portes

2-d. 2. 1. Immeubles : C1 - C2 et Autres immeubles

- Les portes anciennes répertoriées exceptionnelles ou remarquables sont à conserver et à restaurer.
- Suivant les dispositions d'origine, les portes donnant sur la voie publique doivent être en bois, à lames pleines ou à panneaux, avec éventuellement une imposte vitrée ; ou bien en serrurerie.
- Les emplacements de porte d'entrée doivent être conservés. Au moins un emplacement

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Menuiseries

de porte doit être restitué par façade d'immeuble si celui-ci en est dépourvu.

- Les portes et portes de garage donnant sur la voie publique doivent être pleines et ne pas être en tôle ondulée, ou en matière plastique. Elles sont interdites sur les immeubles n'en étant pas équipés à l'origine et devront être harmonieusement insérées dans les autres immeubles.

2-d. 2. 2. Constructions nouvelles

- Les portes et portes de garage donnant sur la voie publique doivent être pleines et ne pas être en tôle ondulée, ou en matière plastique. Elles devront s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain et le paysage naturel environnant.

2-d. 3. Prescriptions complémentaires : Fenêtres

2-d. 3. 1. Immeubles : C1 - C2

- Les sections et profils des dormants, montants, traverses et « petits bois » des nouvelles menuiseries doivent être conformes aux sections et profils des menuiseries bois ou métallique d'origine. Lorsque les dessins d'origine ne sont pas connus, on se référera à l'époque de référence.

- La proportion des carreaux et leur partition doivent se rapporter à la forme des percements et à l'époque de référence.

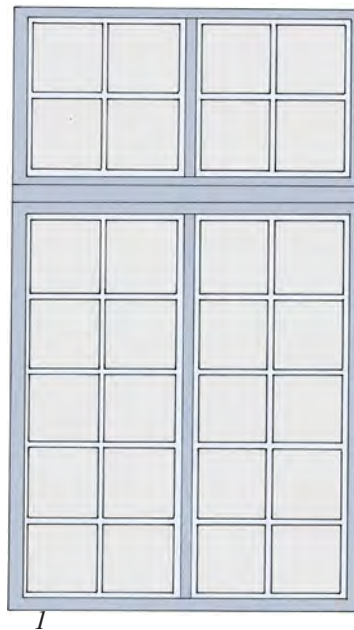
- Les fenêtres doivent être déposées avant tout remplacement : les poses dites « en rénovation » sont interdites. Les nouvelles menuiseries sont posées en feuillure.

R Les « petits bois » collés pourront être autorisés sur les menuiseries bois.

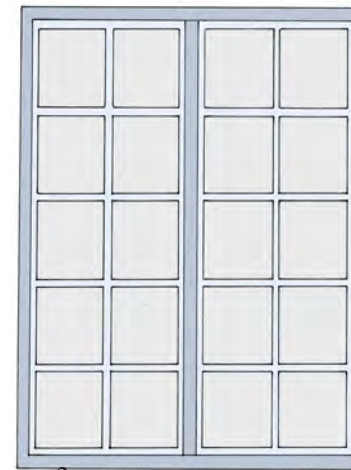
2-d. 3. 2. Autres immeubles

- Les fenêtres doivent être déposées avant tout remplacement : les poses dites « en rénovation » sont interdites (cf glossaire).

R Les « petits bois » collés pourront être autorisés sur les menuiseries bois.



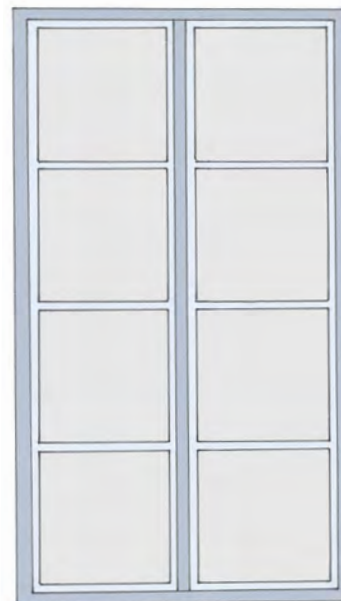
1



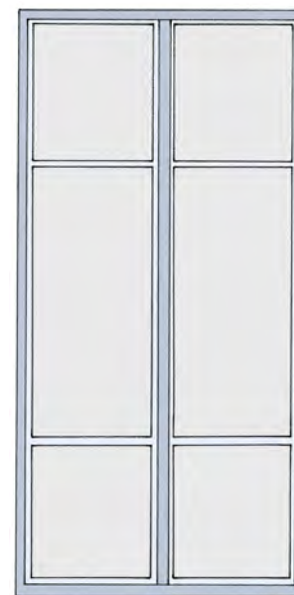
2

1 : Menuiserie début XVIIIème siècle, à « petits carreaux » (environ 18x15cm). Devenue très rare sur les Pentes. La traverse en bois intermédiaire n'est pas toujours présente.

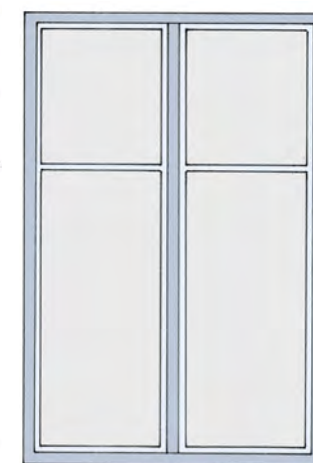
2 : Menuiserie début XVIIIème siècle. Souvent installée après dépose d'anciennes menuiseries à croisée et meneaux de pierre.



3



4



3 : Menuiserie « Grands carreaux » fin XVIII° début XIX°. Six ou huit carreaux de 40x45cm.

4 et 5 : Menuiserie 2nd moitié du XIX°. Carreau central : 100x40cm.



Les éléments d'occultation sont divers sur les Pentes : volets, contrevents, jalousies, lambrequins, persiennes... tous ne sont toutefois pas adaptés à tous les immeubles. Les volets roulants sont proscrits sur les immeubles non équipés d'origine.



Les éléments d'occultation sont divers sur les Pentes : volets, contrevents, jalousies, lambrequins, persiennes... tous ne sont toutefois pas adaptés à tous les immeubles. Les volets roulants sont proscrits sur les immeubles non équipés d'origine.

Constructions nouvelles

2-d. 3. 3.

- Le dessin des fenêtres et choix esthétiques effectués doivent garantir la bonne insertion paysagère et urbaine des menuiseries.

2-d. 4. Prescriptions complémentaires : Vitrages

Immeubles : C1- C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Les vitrages des menuiseries doivent être en glace claire ou sablés.
- Les vitrages réfléchissants sont interdits.

2-d. 5. Prescriptions complémentaires : Systèmes d'occultation

Immeubles : C1- C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Le choix du système d'occultation, tel que volet intérieur, lambrequin et jalousies, est à corrélérer avec le respect des dispositions architecturales originelles de l'immeuble et en tenant compte des immeubles environnants, afin de garantir une insertion harmonieuse de l'immeuble dans le paysage naturel et paysage urbain environnant.
- L'installation de volets à barre et à écharpe (« volets Z »), de volets en matière plastique, de volets roulants est interdite. Les volets roulants pourront être conservés et ponctuellement remplacés sur les immeubles postérieurs aux années 1970 où ils ont été autorisés et si ceux-ci sont conformes au projet initial.
- Les lambrequins et jalousies seront conservés, restaurés, restitués ou à créer.

R Les baies des façades antérieures au XIX^{ème} siècle n'ont pas vocation à recevoir des volets extérieurs : les volets intérieurs bois seront préférés.

R Les jalousies et lambrequins peuvent être installés sur une majorité d'immeubles. Il n'est toutefois pas souhaitable d'en équiper les immeubles des congrégations religieuses, les immeubles années 1930 à 1960, les immeubles dont les fenêtres sont à meneaux et traverses, ainsi que, d'une manière générale, les rez-de-chaussée.

2-e. FERRONNERIES :**2-e. 1 Immeubles : C1 - C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles**

- Les ferronneries (garde-corps, impostes, barreaudages, marquises) repérées sur le plan seront conservées et restaurées.

- Sont interdits : les garde-corps, appuis, etc., en matériaux réfléchissants ou brillants, les éléments en matière plastique, les éléments dits «fumés.»

- Les dessins et les dimensions des nouveaux garde-corps et ferronneries doivent être étudiés dans le but de garantir leur insertion visuelle dans l'environnement bâti. Placés sur un immeuble disposant déjà de ferronneries ou garde-corps cohérents, ils en reprendront les traits et aspect général.

- Les éléments de ferronneries doivent être peints. La teinte sera choisie de manière à s'intégrer harmonieusement dans son environnement (façade de l'immeuble, lambrequins, jalousies, etc.).

R Un nombre réduit de dessins est recommandé à l'échelle de l'immeuble.

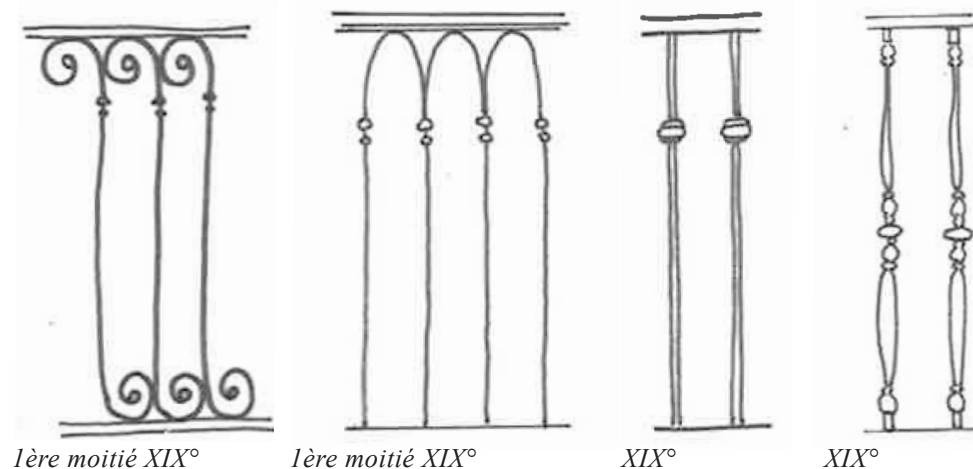
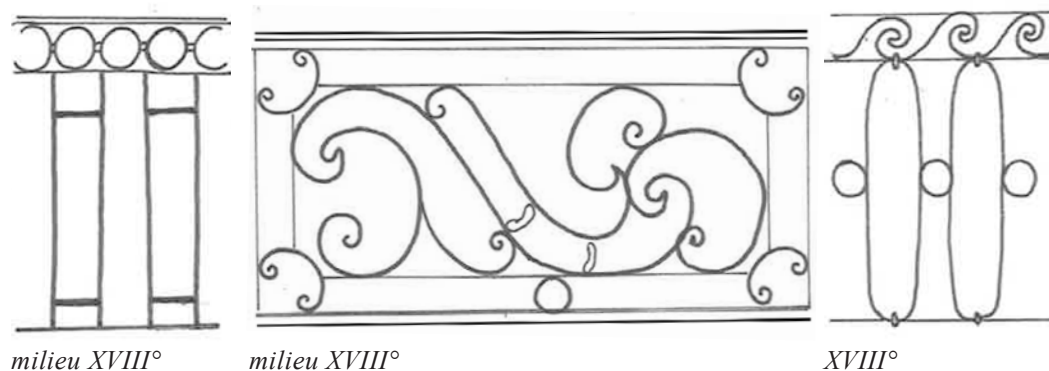
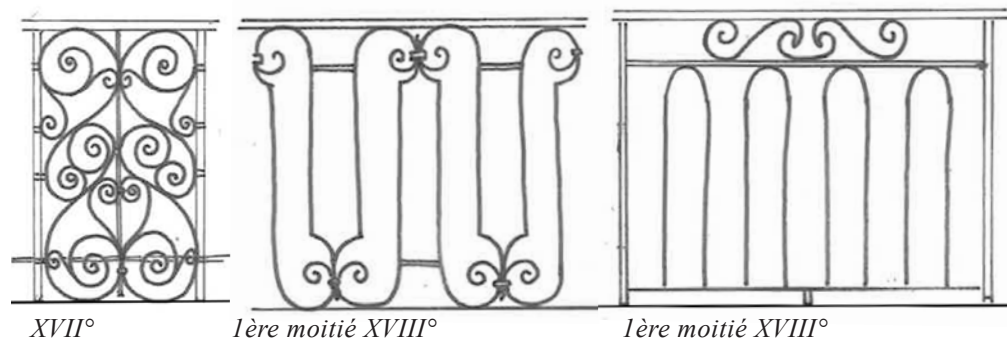
R Lors de travaux, les ferronneries étrangères à l'architecture de l'édifice pourront être déposées et remplacées par de nouvelles dont la structure, le dessin et les dimensions s'accordent mieux à l'architecture de l'édifice.

2-e. 2. Prescriptions complémentaires : Constructions : C1 - C2

- Les éléments manquants de manière ponctuelle, ou abimés, seront restitués (dessins, motifs, sections, aspect similaires aux autres éléments en place sur l'immeuble considéré). Les déposes partielles non remplacées sont interdites : s'il est équipé, l'immeuble doit l'être entièrement.

- Si un remplacement complet est envisagé, les nouveaux éléments seront d'un aspect (dessin, couleur, dimensions) comparable à d'autres éléments originaux correspondants à la période de référence de l'immeuble.

R On procédera de préférence au maintien des éléments en place et à la restitution des éléments manquants plutôt qu'à des déposes complètes.



R Les déposes complètes doivent être réfléchies : les lambrequins, garde-corps ouvragés, sont des éléments particulièrement amènes.



L'architecture de l'immeuble limite les dimensions de la devanture : hauteur (corniche entre rez-de-chaussée et étages) et largeur (limite séparative de l'immeuble).



La composition du rez-de-chaussée doit respecter les pleins et vides de la façade.

2-e. 3. Prescriptions complémentaires : Constructions nouvelles

- Sont autorisés sur les nouveaux immeubles : les garde-corps, grilles en ferronnerie, métal et verre.

2-f. FACADES COMMERCIALES ET LOCAUX D'ACTIVITES :

2-f. 1. Prescriptions générales

Immeubles : C1 - C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Les prescriptions qui concernent l'ensemble des façades commerciales et des locaux d'activités s'appliquent également aux rez-de-chaussée initialement commerciaux : devanture, vitrines.

- Les façades commerciales doivent mettre en valeur l'architecture (maçonneries, composition, etc.) de chaque immeuble. La mise en place d'une devanture en feuillure ou d'une devanture en applique et leurs dimensions doivent être déterminée en fonction des dispositions constructives de l'immeuble.

- Le dessin des devantures respectera le rythme des trames de l'immeuble (pleins et vides) ; et s'insérera de manière harmonieuse dans l'immeuble en considérant celui-ci dans sa totalité.

- La composition de chaque immeuble doit être conservée dans le cas de la réunion de deux rez-de-chaussée commerciaux (pour maintenir la lecture parcellaire), notamment la porte d'accès aux étages.

- Les caissons des fermetures métalliques (rideaux ajourés ou micro-perforés, grilles,...) doivent être placés à l'intérieur du local et invisibles depuis l'espace de la rue.

R La suppression de ces éléments apparents pourrait être demandée lors d'une transformation ou d'un renouvellement de façade.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Façades commerciales et locaux d'activité

- Les commerces franchisés peuvent se voir imposer d'autres teintes que celles de la charte graphique des franchises.
- Le traitement intérieur des sols (carrelages, ...) est strictement limité à l'emprise commerciale et ne doivent pas être visibles depuis l'extérieur du magasin.

2-f. 2. Prescriptions complémentaires : Devantures en feuillure

Immeubles : C1 - C2 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- Les vitrines doivent être parallèles au plan de la façade et posées en retrait (en feuillures). Leur pose en applique ou en surépaisseur est interdite.
- La cote des tableaux des baies accueillant une vitrine conservera une profondeur de 15cm à 25cm à partir du nu extérieur de la façade.
- Le retrait d'une partie de la vitrine est interdit.

R La largeur du retrait ne devra pas être trop importante par rapport à la largeur de la baie.

- Dans le cas d'une devanture en feuillure, les bannes doivent être de la largeur de la baie et insérées dans celle-ci.

2-f. 3. Prescriptions complémentaires : Devantures en applique

2-f. 3. 1. Immeubles : C1 - C2 et Autres immeubles

- Les devantures anciennes repérées sont à conserver, à restaurer et à restituer.
- Les devantures doivent être implantées en saillie du parement du rez-de-chaussée, et d'une épaisseur maximum de 16cm, mesurée au nu du mur. La devanture sera parallèle au plan de la façade.
- Les couleurs des devantures commerciales et des accessoires doivent être en harmonie avec celles de l'immeuble.
- Les devantures ne peuvent pas dépasser le niveau de l'appui des baies du premier étage ou du bandeau maçonné existant, et doivent tenir compte de l'alignement général.



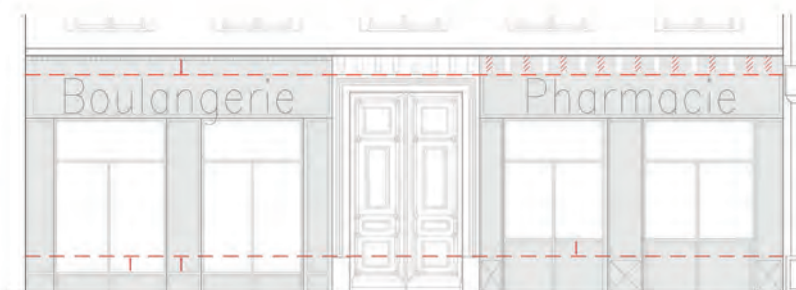
La position et dimension des piliers de la devanture découle de la composition de l'immeuble. La devanture est modérément plus ouverte que celui-ci.



La devanture en applique doit respecter les éléments de modénature de la façade. Porte, corniche, éléments de décor, doivent être autonomes et apparents.



Des baies de taille identique aident à la valorisation des commerces.



Les devantures en applique ne doivent pas masquer les modénatures, et les menuiseries être identiques autant que possible (dimensions, couleurs, formes, etc.).

R Dans le cadre d'une réfection complète (projet global), les placages existants pourront être déposés pour permettre la mise en valeur des soubassements.

- La mise en place de nouvelles devantures en bois est admise si elle s'inspire des modèles locaux et si le plan de composition architecturale de l'immeuble le permet.
- Dans le cas d'une devanture en applique, les bannes doivent être au maximum de la largeur de l'applique.

2-f. 3. 2. Constructions nouvelles

- Les couleurs des devantures commerciales et des accessoires doivent être en harmonie avec celles de l'immeuble et de son environnement.

2-f. 4. Prescriptions complémentaires : Enseignes

Immeubles : C1 - C2 - C3 ; Autres immeubles et Constructions nouvelles

- La publicité est en principe interdite à l'intérieur de l'AVAP, de même que les préenseignes. Il ne peut être dérogé à cette interdiction que dans les conditions prévues par le règlement local de publicité en vigueur.
- Les enseignes sont soumises à autorisation préalable délivrée par le maire, après avis de l'architecte des bâtiments de France, et doivent également respecter les éventuelles prescriptions du règlement local de publicité applicable.

2-g. ASCENSEURS :

2-g. 1. Immeubles : C1 - C2 - C3 et Autres immeubles

- Les ascenseurs pourront être installés dans le vide central d'un escalier sans intérêt reconnu ou bien dans les cours sans intérêt reconnu à condition qu'ils ne dénaturent pas la silhouette du quartier.
- Les ascenseurs ne peuvent pas être installés à l'intérieur des cours et escaliers exceptionnels.
- L'installation d'ascenseurs à l'intérieur des cours et escaliers remarquables ne sera admise que sous réserve d'une parfaite intégration. Ils ne devront pas dénaturer la cour. Seront déterminants :

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS

Escaliers

- la jonction avec l'existant,
- le respect et la reprise des principes de composition de l'immeuble,
- la qualité de l'insertion visuelle de l'ascenseur,
- les choix techniques visant à minimiser l'impact visuel de l'ascenseur,
- le caractère non-destructif et réversible des travaux.

- Plusieurs scénarios d'implantation seront étudiés, dont un reportant l'ascenseur à l'intérieur et sur les parties privatives de l'immeuble.

2-g. 2. **Constructions nouvelles**

- Les ascenseurs doivent être intégrés dans l'immeuble, non apposés en saillie.

2-h. ESCALIERS :

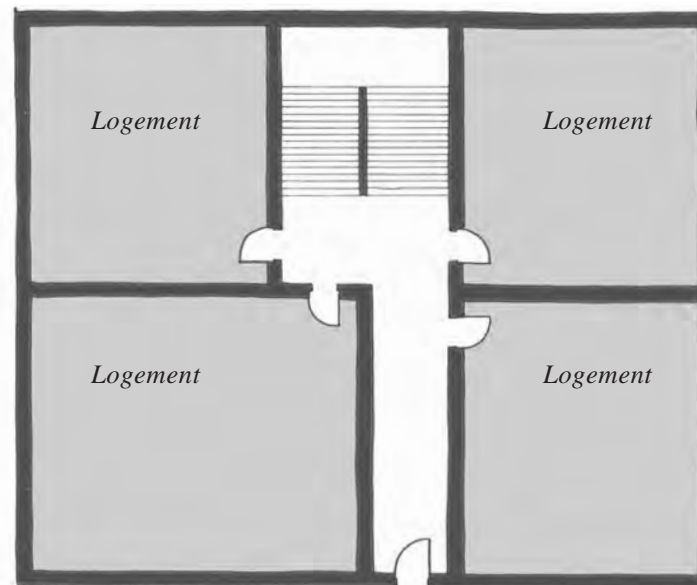
Immeubles : C1 - C2 et Autres immeubles

- Les escaliers remarquables et exceptionnels, et toutes leurs composantes (garde-corps, mains courantes, paliers) seront conservés, restaurés, restitués. Pour les constituants, se reporter aux dispositions mises en place dans d'autres articles du présent règlement (feronneries.)

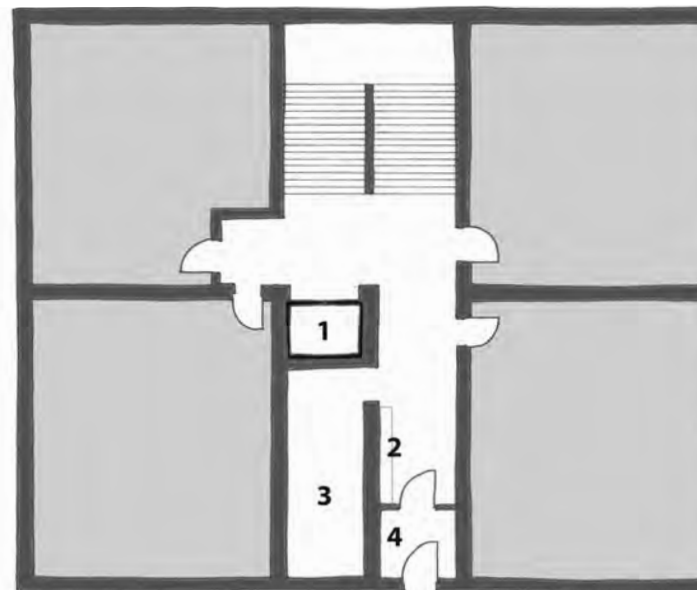
- L'installation d'ascenseur ne doit pas porter préjudice aux escaliers répertoriés, et en aucun cas impliquer leur démolition, totale ou partielle.

R Les escaliers initialement ouverts sur la cour, puis fermés par des dispositifs divers, pourront être rouverts lors de travaux affectant l'immeuble.

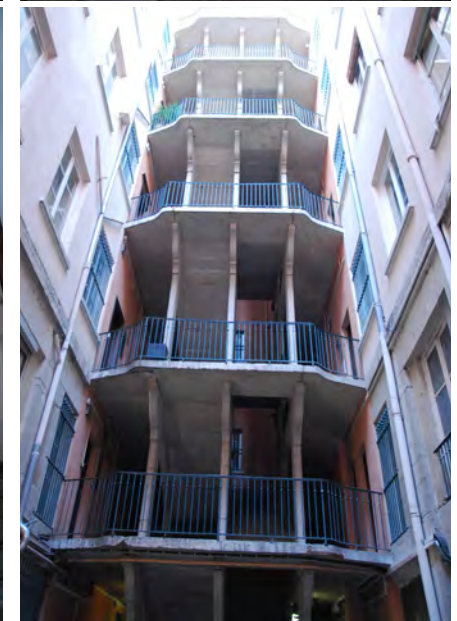
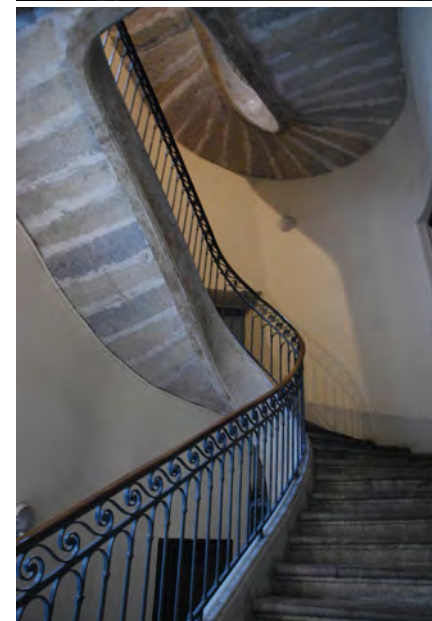
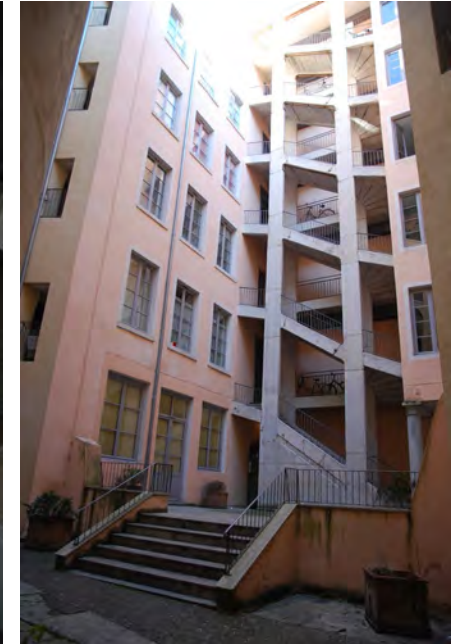
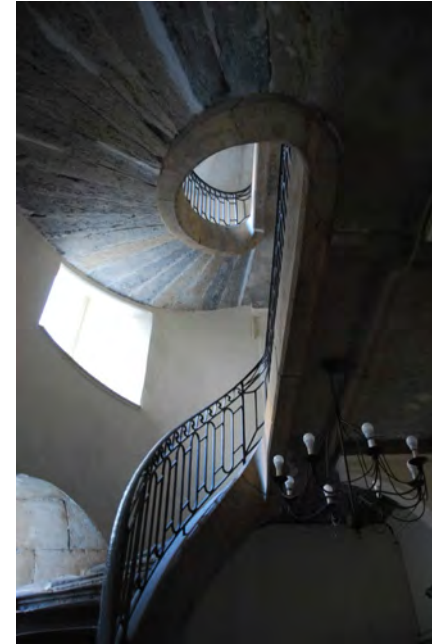
RDC avant travaux



RDC après travaux



Le rez-dechaussée du 28, rue Burdeau, avant et après transformation (installation d'un ascenseur (1) et d'un petit local poubelle intégré (3). La conservation de la porte ancienne est permise par la création d'un sas (4) fermé d'une porte vitrée et accueillant l'interphone. L'ascenseur et le local poubelle, installés sur les parties privatives, ne dénaturent pas les espaces communs (cour et escalier).



L'installation d'ascenseurs ne peut porter préjudice aux cours remarquables et exceptionnelles, de même qu'aux escaliers remarquables et exceptionnels.

Les escaliers remarquables et exceptionnels doivent être préservés de toute dégradation (suppression des ferronneries, ascenseurs...)

III - ANNEXES

3-a. Glossaire :

Restauration

Actions entreprises sur un immeuble en état stable ou stabilisé, dans le but d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés.

Réhabilitation

Interventions sur un bien immobilier afin de lui restituer une fonctionnalité antérieure présumée, de l'adapter à une fonction différente ou à des normes de confort, de sécurité et d'accès, tout en préservant l'intérêt patrimonial de l'édifice.

Reconversion

Evolution d'un bâtiment ancien pour prendre en compte de nouveaux usages et besoins.

Adaptation

Evolution d'un bâtiment pour s'adapter à des normes confort sécurité accès (ex : écoles)

Extension

Augmentation d'un bâtiment, accroissement en volume, en étendue.

Adjonction

Partie de taille limitée, ajoutée à un bâtiment, postérieurement à sa construction.

Restitution

Reconstitution d'éléments disparus, en respectant l'intérêt patrimonial.

Composition

Disposition relative des éléments d'un ensemble.

Ordonnance / ordonnancement

Composition générale d'un plan ou d'un édifice. Disposition organisée et harmonieuse des diverses parties d'un ensemble architectural, par déformation on dit parfois «ordonnancement» dans ce sens.

3-b. Autres réglementations et documents

Les différentes dispositions législatives ou réglementaires citées ci-dessous peuvent évoluer. Il convient de vérifier les dispositions en vigueur au moment du projet et de s'y référer (notamment au niveau national, codes du patrimoine, de l'urbanisme, de l'environnement, CERFA... ; et au niveau local : PLU-H, réglementation de la publicité...)

1 – Servitudes liées aux Monuments Historiques, Sites inscrits et classés

Monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques.

Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont soumis à une réglementation propre et ne sont pas affectés par les dispositions du présent règlement.

En revanche, les périmètres de protection des Monuments Historiques sont affectés. La servitude des abords monuments historiques est en effet suspendue sur le territoire de l'AVAP, que le monument soit ou non situé à l'intérieur du périmètre AVAP. A l'extérieur du périmètre, la servitude s'applique normalement, quel que soit la taille des aires résiduelles. Ces aires résiduelles peuvent par ailleurs être modifiées ou supprimées si le besoin s'en fait sentir par une procédure de périmètre de protection modifié en application de l'article L620-30-1 du Code du Patrimoine.

Lors d'une transformation de ZPPAUP en AVAP, les servitudes «Abords Monuments Historiques» redeviennent applicables à l'extérieur de l'AVAP lorsque le monument est situé à l'intérieur du périmètre AVAP. Cette servitude était en effet suspendue en ZPPAUP, même en dehors de la ZPPAUP, ce qui n'est plus le cas au sein des AVAP. Il n'y a pas besoin de procédures particulières si ce n'est une notification du préfet aux des collectivités concernées, en vue d'une mise à jour du PLU.

Suppression du régime spécifique de l'adossement à MH classé (loi du 22 mars 2012) assimilé au régime général des périmètres de protection des abords de Monuments historiques, néanmoins pour les travaux concernant les édifices jouxtant un MH classé, le dossier d'autorisation de travaux reste examiné «au regard de l'atteinte qu'ils sont susceptibles de porter à la conservation de l'immeuble classé» (art. L 621-30 Code du patrimoine et L. 621-30-1 code du patrimoine).

Sites inscrits ou classés.

Les effets d'un site inscrit sont suspendus dans le périmètre de l'AVAP, ils demeurent dans la partie du site éventuellement non couverte par l'AVAP. En cas de suppression de l'aire (abrogation), les effets du site inscrit entrent à nouveau en vigueur. L'AVAP est sans incidence sur le régime des sites classés.

2 – Documents d'urbanisme : PLU, PADD, Publicité

Plan local d'urbanisme : PLU

Les règles établies par le PLU demeurent en vigueur sur le secteur AVAP.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique et est à ce titre annexée au PLU. AVAP et PLU ont une obligation de compatibilité.

Projet d'aménagement et de développement durable : PADD

Les objectifs de l'AVAP définis par le rapport de présentation sont fondés sur le diagnostic et doivent être compatibles avec les objectifs du PADD du PLU.

Publicité et enseignes

Suivant l'article L 581-8 du code de l'environnement, la publicité est interdite dans l'aire de l'AVAP.

Il peut être dérogé à cette interdiction par l'institution de zones de publicité restreinte ou de secteurs soumis au régime général fixé en application de l'article L 581-9 du code de l'environnement.

Effets sur le régime de la publicité extérieure et des enseignes

Suivant l'article L. 581-8 du code de l'environnement, la publicité est interdite dans les AVAP. Il peut être dérogé à cette interdiction par l'institution de zones de publicité restreinte (Z.P.R.) ou en application du code de l'environnement, des chapitres relevant de la publicité, des pré-enseignes et enseignes et de leurs décrets d'application.

Les enseignes sont soumises à autorisation du maire, après avis de l'architecte des bâtiments de France dans le périmètre de l'AVAP.

On se reportera au règlement local de publicité, à disposition en mairie.

3-c. Régime des autorisations

Principe : l'absence de réponse emporte une acception tacite du dossier déposé.

1- Procédure

. Les travaux de construction, de démolition ou modifiant l'aspect extérieur des immeubles situés dans le périmètre de l'AVAP sont soumis à autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente en matière de permis de construire, après avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Lorsque ces travaux relèvent d'un régime d'autorisation (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) ou de déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, cette autorisation ou la non-opposition à la déclaration ne peut être délivrée ou obtenue qu'après accord de l'architecte des bâtiments de France.

. En cas de désaccord de l'autorité compétente (le plus souvent le maire) pour délivrer l'autorisation avec l'avis émis par l'ABF, celle-ci saisit le représentant de l'Etat dans la région qui émet, après avis de la commission locale de l'AVAP, un avis qui se substitue à celui de l'ABF, si l'avis de ce dernier est partiellement ou totalement infirmé.

. Le ministre chargé de la culture peut évoquer tout dossier « d'intérêt national » (L 642-6 c. patr.). L'autorisation ne peut dès lors n'être délivrée qu'avec son accord.

. Des formulaires de demande d'autorisation adéquats sont arrêtés par l'administration et doivent être utilisés (CERFA)

2 - Champ d'application des procédures

. Extension du champ d'application du permis de démolir : les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction doivent obligatoirement être précédés d'un permis de démolir (art. R 421-28 du code de l'urbanisme).

. Interdiction du camping et du stationnement des caravanes, sous réserve des possibilités de dérogations qui peuvent être accordées par l'autorité compétente pour statuer, après avis de l'ABF et de la commission départementale des sites.

3-d. L'archéologie

1 - L'archéologie préventive

1. Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?

L'archéologie préventive est la réponse à la menace de destruction des vestiges archéologiques entraînée par les projets d'aménagement du territoire. Elle est organisée par un ensemble de règles juridiques permettant aux archéologues d'intervenir préalablement à la réalisation de travaux d'aménagement afin de détecter et d'étudier les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par ces travaux.

2. Qui décide des opérations d'archéologie préventive ?

Les services de l'État (Directions régionales des affaires culturelles), sous l'autorité du préfet de région, instruisent les dossiers des opérations de construction et d'aménagement susceptibles de porter atteinte au patrimoine archéologique. Ils peuvent alors prescrire les mesures visant à la détection, à la conservation, ou à la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique. Ils assurent les missions de contrôle et d'évaluation de ces opérations, avec l'aide du Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) et des Commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA). Des expertises particulières peuvent être réalisées en tant que de besoin. L'État veille à la conciliation des exigences de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social.

3. Quelles sont les mesures d'archéologie préventive et comment sont-elles mises en œuvre ?

Lorsqu'un projet d'aménagement ou de construction est susceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique, le préfet de région dispose de trois types de mesures qu'il peut prescrire : diagnostic, fouille, modification du projet.

- Les diagnostics visent, par des études, prospections ou travaux de terrain, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site et à présenter les résultats dans un rapport.
- Les fouilles, après diagnostic ou directement sans diagnostic préalable si les informations sont suffisantes, visent, par des études, des travaux de terrain et de laboratoire, à recueillir les données archéologiques présentes sur le site, à en faire l'analyse, à en assurer la compréhension et à présenter l'ensemble des résultats dans un rapport final.

• La modification de la consistance du projet permet d'éviter, en tout ou en partie, la réalisation des fouilles. Cette modification peut concerner la nature des fondations, les modes de construction ou de démolition, le changement d'assiette ou tout autre aménagement technique permettant de réduire l'impact du projet sur les vestiges.

4. Qui réalise les opérations d'archéologie préventive ?

Les opérations de diagnostic archéologique peuvent être confiées à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ou à un service archéologique territorial ayant bénéficié de l'agrément de l'État. Les opérations de fouilles archéologiques peuvent être réalisées par différents opérateurs : l'INRAP, un service archéologique de collectivité territoriale agréé par l'État ou toute autre personne de droit public ou privé titulaire de l'agrément délivré par l'État. C'est l'aménageur, maître d'ouvrage de la fouille archéologique, qui choisit l'opérateur et signe avec lui un contrat définissant, sur la base des prescriptions de l'État, le projet scientifique d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre (prix, délais...). Sur le site internet du ministère de la Culture (www.culture.gouv.fr) figure la liste des organismes, entreprises, associations ou particuliers, français ou étrangers, titulaires de l'agrément délivré par l'État et susceptibles de réaliser des opérations de fouilles d'archéologie préventive.

5. Comment est financée l'archéologie préventive ?

Le principe général est que le financement de l'archéologie préventive repose sur les aménageurs. Le mode de financement diffère selon qu'il s'agit des diagnostics ou des fouilles. Le financement des diagnostics Une redevance d'archéologie préventive est due par les personnes publiques ou privées projetant de réaliser des travaux affectant le sous-sol et qui, selon les cas :

- sont soumis à une autorisation ou à une déclaration préalable en application du code de l'urbanisme ;
- donnent lieu à une étude d'impact en application du code de l'environnement ;
- constituent des travaux d'affouillement et sont soumis à déclaration administrative préalable auprès du préfet de région (DRAC).

La redevance est également due lorsque l'aménageur présente une demande volontaire de

réalisation anticipée de diagnostic. La redevance d'archéologie préventive n'est pas due lorsque les travaux concernent des logements à usage locatif construits ou améliorés avec le concours financier de l'État (au prorata de la surface hors œuvre nette effectivement destinée à cet usage), la construction d'un logement réalisée par une personne physique pour elle-même ainsi que lorsque les affouillements sont rendus nécessaires par la réalisation de travaux agricoles, forestiers ou par la prévention des risques naturels. Le fait générateur de la redevance d'archéologie préventive diffère selon la nature et le régime juridique des travaux. Il pourra s'agir, selon les cas, de l'acte administratif autorisant les travaux ou, en amont, du dépôt du dossier déposé par l'aménageur. Le mode de calcul de la redevance, précisé dans l'article L. 524-7 du code du patrimoine, est le suivant :

- pour les aménagements relevant du code de l'urbanisme, l'assiette de cet impôt est basée sur la surface hors œuvre nette (SHON) créée et le montant est liquidé selon des modalités de calcul proches de celles de la taxe locale d'équipement ;
- pour les autres aménagements, l'assiette est l'emprise au sol des travaux autorisés ;
- pour les demandes volontaires de réalisation anticipée de diagnostic, l'assiette est la surface sur laquelle porte la demande déclarée par le pétitionnaire.

Le financement des fouilles

Il repose sur le paiement du prix de la prestation, fixé par contrat entre l'aménageur et l'opérateur. Dans certains cas, l'aménageur peut bénéficier d'une aide financière du Fonds national pour l'archéologie préventive.

6. Qu'est-ce que le Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) ?

Il s'agit d'un fonds prévu pour financer des opérations de fouilles, sous certaines conditions. Les recettes du fonds sont constituées par un prélèvement sur le produit de la redevance d'archéologie préventive. La part de redevance qui lui est affectée ne peut être inférieure à 30%. Elle est fixée chaque année par décision conjointe du ministère de la Culture et du ministère du Budget. Ce fonds finance des prises en charge et des subventions.

- Les prises en charge par le FNAP concernent, de droit, les travaux de fouilles archéologiques induits par la construction de logements à usage locatif, construits ou améliorés avec le concours financier de l'État, au prorata de la surface hors œuvre nette effectivement destinée à cet usage, ainsi que les constructions de logements réalisés par une personne physique pour elle-même, y compris lorsque ces constructions sont effectuées dans le cadre d'un lotissement ou d'une zone d'aménagement concerté.

• Les subventions peuvent être accordées par l'État aux personnes projetant d'exécuter des travaux qui ont donné lieu à l'édition d'une prescription de fouille d'archéologie préventive, pour faciliter la conciliation entre la préservation du patrimoine archéologique et le développement des territoires, en particulier ruraux. Elles peuvent financer au maximum 50% du coût de la fouille. Les demandes de subventions sont instruites à l'échelon central, par la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA). La décision d'attribution qui relève de la compétence du ministre, doit être conforme avec des critères définis par une commission spécialement constituée pour établir les règles de fonctionnement du FNAP.

2 - Pour en savoir plus :

Direction régionale des Affaires culturelles Service Régional de l'Archéologie,
Le Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent,
69283 Lyon CEDEX 01
tel : 04 72 00 44 50

3 – Zone archéologique de saisine

Arrêté n° 04-167

- Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme, Commune de Lyon (69)

- Vu le code du patrimoine, notamment son livre V ;

- Vu le décret n°2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1er et 13 ;

- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 422-3-1 ;

- Considérant le patrimoine archéologique très riche, connu sur la commune de Lyon, qui atteste d'une occupation humaine du site dès la fin de la période glaciaire, en particulier dans le secteur de Vaise où des vestiges anthropiques datant de l'Épipaléolithique (10000 à 8000 ans av. JC.) au second âge du Fer (450-50 av. JC.) ont été retrouvés ; ainsi que la colonie romaine fondée par Lucius Munatius Plancus en 43 av. JC. sur la colline de Fourvière, devenue capitale de la Gaule Lyonnaise, et les édifices du Haut Moyen Âge, du Moyen Âge et l'habitat de la Renaissance

Arrêté :

Article 1er :

Sur la commune de Lyon est déterminée une zone géographique en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1° de l'article 1er du décret n°2002-89 susvisé,

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation, annexés au présent arrêté.

Article 2

tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles - Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 Lyon Cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actifs administratifs de la Préfecture du Rhône et transmis par le Préfet du département du Rhône au maire de Lyon qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan délimitant la zone et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Lyon et à la Préfecture du Rhône.

Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont proscrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département du Rhône et le maire de la commune de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

4 – Notice de présentation de la zone archéologique de saisine

Le décret 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones archéologiques de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, a été définie sur le territoire de la ville de Lyon, une zone dont la délimitation s'appuie sur le passé archéologique très riche de la ville, lequel peut être résumé comme suit :

- Les interventions d'archéologie préventive menées ces 20 dernières années à Lyon, ont considérablement renouvelé l'histoire de la topographie de la ville.

- Les témoins les plus anciens d'une occupation humaine sont constitués par de nombreux silex taillés (armatures de flèches, harpons, outils...) attribués aux populations de la fin de la période glaciaire, à l'Épipaléolithique (de 10 000 à 8000 ans av. J.-C.) et au Mésolithique (de 8000 à 6000 av. J.-C.). Ils ont été retrouvés à Vaise, lors des fouilles préalables au périphérique nord de Lyon. Les études environnementales précisent que les installations humaines correspondant à ces vestiges étaient probablement localisées sur les hauteurs voisines, et que ces silex ont été transportés au bas des versants par ravinement.

Au Néolithique (5000 à 2500 av. J.-C.), plusieurs occupations sont attestées dans différents lieux de la plaine de Vaise, où des vestiges structurés et mobiliers se succèdent au long de cette période qui voit l'émergence de l'agriculture et de l'élevage. Depuis 1985, ce sont plusieurs gisements qui ont été mis au jour lors des travaux de construction du métro à Gorge de Loup, ou sur des friches industrielles rue du

Souvenir, rue du Docteur Horand, au quartier Saint-Pierre, et plus récemment avant la réalisation du périphérique nord, rue Mouillard et rue du 25e RTS.

C'est encore dans le 9^{ème} arrondissement, que des vestiges d'habitat de l'âge du Bronze (2000 à 800 av. J.-C.) ont été mis en évidence à plusieurs reprises, à Gorge-de-Loup, Place de Paris, rue du Souvenir, dans le quartier de l'Industrie. Les fouilles du périphérique nord ont également livré, sur un secteur de près de 5000 m², plusieurs ensembles de vestiges correspondant à des petites unités d'habitation, séparées par des palissades, et entourées de foyers, de silos de stockage de céréales et des fosses de rejets. Mais l'on a aussi trouvé des vestiges de cette période, où les activités humaines se diversifient et où les structures sociales se complexifient, en rive gauche du Rhône, dans le 7^{ème} arrondissement, qui a livré deux gisements, rue du Père Chevrier et rue des Trois-Pierres.

Là encore, les observations sur le paléoenvironnement pour cette période dans la plaine de Vaise, indiquent une tendance à la diminution du couvert forestier du fait des activités humaines, accentuant les phénomènes de ravinement et de destruction par érosion.

L'occupation du premier âge du Fer (800 - 450 av. J.-C.) est tout aussi bien représentée à Vaise, dans la continuité des installations antérieures, avec, toutefois, moins de vestiges structurés : rue Gorge-de-Loup, quartier Saint-Pierre, rue du Docteur Horand et rue Marietton.

En revanche, des structures construites au second âge du Fer (450 à 50 av. J.-C.) ont été étudiées rue Marietton et rue du Souvenir. Sur ce dernier site, il s'agit de plusieurs bâtiments édifiés en pierre et qui s'inscrivent à l'intérieur d'une enceinte. Les matériaux utilisés attestent, sinon d'une romanisation, encore précoce pour la Gaule au II^e s. av. J.-C., d'échanges commerciaux et techniques : tegulae et imbrices, enduits peints, dalles en calcaire du Midi. Ils sont une preuve supplémentaire de l'occupation du site de Lyon, bien antérieurement à la fondation de la colonie par un lieutenant de César, Lucius Munatius Plancus, en 43 av. J.-C.

Cette colonie va se développer sur la colline de Fourvière, pour devenir, sous l'empereur Auguste, la capitale de la Gaule Lyonnaise et jouer de fait le rôle de capitale des Gaules, par sa position éminente dans l'organisation administrative, politique et religieuse de l'ensemble de la Gaule. C'est à Agrippa que l'on doit le réseau routier en étoile de la Gaule dont le centre est Lugdunum, avec quatre grandes voies qui partent vers les grandes destinations militaires et commerciales : voies d'Aquitaine, du Rhin, de l'Océan et de la Narbonnaise, et dont quelques tronçons ont pu être repérés. Il faut bien sûr ajouter la voie d'Italie, par le compendium de Vienne, et dont les vestiges ont été mis au jour rue du Père Chevrier.

Est-il nécessaire de rappeler que c'est à Fourvière que se situent les principaux monuments publics de Lugdunum : forum, théâtre, Odéon, thermes, sanctuaire du culte impérial... En revanche, la localisation du cirque demeure inconnue tout comme celle de l'atelier monétaire et de la caserne abritant la cohorte urbaine qui en avait la garde. Les fouilles récentes infirment ou précisent les interprétations et les datations de certains de ces édifices, établies par une longue tradition. Ainsi, le grand ensemble édifié près du théâtre et dénommé «sanctuaire de Cybèle», aurait été en fait, dans l'une de ces phases d'occupation, le prétoire, c'est à dire la vaste demeure du gouverneur de la province.

L'alimentation en eau de la ville haute était assurée par quatre aqueducs, construits avec une haute technicité par les ingénieurs romains : l'aqueduc des Monts d'Or, celui du Gier, de l'Yzeron et de la Brévenne, et dont certains vestiges sont encore visibles sur le territoire de Lyon.

Un autre lieu d'importance se situe sur les pentes de la Croix-Rousse. Il s'agit du sanctuaire fédéral, inauguré par Drusus en 12 av. J.-C., où se réunissaient le 1er août de chaque année, les délégués des 60 peuples de la Gaule. Sa localisation précise demeure incertaine, mais il est probable qu'il s'élevait aux abords de la rue Burdeau, non loin de la rue des Tables-Claudienne, dont le nom vient de la découverte du fameux texte de l'empereur Claude, aujourd'hui conservé au musée gallo-romain.

A proximité est érigé l'amphithéâtre où furent suppliciés les martyrs chrétiens, dont la célèbre Blandine, en 177.

A côté des édifices publics antiques, les fouilles ont mis au jour nombre de vestiges d'habitats privés : dans le clos du Verbe Incarné, dans l'enceinte de l'hôpital du Calvaire, rue des Farges, où encore rue Berthet au pied du vallon de Trion... Même dans la Presqu'île, traversée par des bras du Rhône, et donc dans un secteur soumis aux crues du fleuve, des habitats sont observés dès la première moitié du Ier siècle. Pour le IIe siècle, on note les traces de nombreux travaux visant à rehausser le niveau du sol pour échapper aux inondations. Les observations géomorphologiques permettent de retracer l'évolution de cet environnement instable soumis aux caprices des cours d'eau.

Des ateliers de potiers antiques ont été repérés sur la colline de Fourvière, à Loyasse et à la Sarra, mais c'est en rive gauche de la Saône qu'ils sont les plus nombreux, au plus près d'une voie de transport : quai Saint-Vincent, montée de la Butte, aux Subsistances, rue de la Muette où l'on a également mis au jour des ateliers de verriers... Récemment, c'est encore le 9ème arrondissement, qui a enrichi cet annuaire, avec deux sites, rue Cottin et rue du Chapeau Rouge. Ce dernier atelier était installé à l'emplacement d'une carrière de schiste, dont les matériaux avaient servi dès le début de notre ère à la

construction des maisons et des infrastructures.

Les périodes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age sont représentées à Lyon par les édifices paléochrétiens de Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Laurent-de-Choulans et du Groupe Episcopal. Des observations ponctuelles sur l'habitat privé de ces périodes ont été effectuées place Benoît Crépu, rue Pierre-Audry, place des Célestins, rue des Chartreux...

La période médiévale est bien représentée dans la Presqu'île, en rive droite de la Saône et à l'île Barbe. Des fouilles importantes concernant cette période ont été réalisées lors de la construction des parcs de stationnement souterrain : place des Terreaux, de la Bourse, de la République et des Célestins. Les édifices religieux ont fait, et font encore à l'occasion de travaux de restauration, l'objet d'études archéologiques : Saint-Jean, Saint-Nizier, Sainte-Blandine à Ainay et plus récemment Saint-Paul.

Au Moyen-Age, le bourg de la Guillotière se développe en rive gauche du Rhône, grâce à la construction dès le XIIe siècle d'un solide pont en bois, et parallèlement on constate l'établissement de nombreuses maisons fortes sur cette même rive : Béchevelin, Gerland, château de Champagne, fort la Motte...

La marque de la Renaissance est encore très présente dans le paysage actuel de Lyon, à Saint-Jean, à Saint-Georges, rue Mercière... A plusieurs reprises, ce patrimoine bâti exceptionnel a pu bénéficier, lors de travaux de réhabilitation, d'études archéologiques associant recherches en archives et observations de terrain permettant de mieux connaître l'évolution historique du bâti lyonnais et son insertion dans le tissu urbain. Les meilleurs exemples en sont l'Hôtel de Gadagne, qui abrite le Musée d'histoire de la Ville, et la maison du Chamarié située 37, rue Saint Jean.

3-e. Fiche d'accompagnement pour travaux en AVAP

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT POUR TRAVAUX EN AVAP

IDENTIFICATION DU BATIMENT

Adresse des travaux
.....
.....

Coordonnées du ou des propriétaires :

Bâtiment repéré en catégorie C1 C2 C3 non repéré dans l'AVAP

DESCRIPTIF DE L'ETAT DES LIEUX

1- Documents graphiques, renseignant le bâtiment ou la parcelle, joints à la présente fiche :

- iconographie ancienne (photographies, cartes postales, gravures, etc.)
- plans réalisés par un professionnel (préciser le nom de l'auteur et la date de réalisation)
- plans réalisés par le ou les propriétaires
- photographies récentes en couleur

2- Description sommaire du bâtiment

Nombre de volumes composant le bâtiment principal :

Nombre d'étage du bâtiment principal :

Liste des annexes sur la parcelle :

.....

.....

.....

3- Date de construction et matériaux employés

Merci d'indiquer si vous les connaissez :

La date de construction de l'édifice :

Les dates des différentes campagnes de travaux :

1 - Nature des travaux :

2 - Nature des travaux :

3 - Nature des travaux :

Les matériaux de construction employés :

pour les maçonneries : maçonnerie enduite en pierre apparente rejointoyée en pierres sèches
 pierre de lave en arkose en granite

pour les enduits : à la chaux traditionnelle au ciment en crépis présence de décors peints ou de badigeons

pour la charpente : bois charpente métallique structure béton

pour la couverture : tuile canal traditionnelle tuile romane mécanique tuile plate mécanique tuile vernissée
 ardoise, lauze couverture métallique verrière

pour les menuiseries : bois aluminium fer/acier PVC composite bois/aluminium

pour les occultations : volet bois volet PVC volet métallique volet roulant bois volet roulant PVC
 volet roulant tissu

4- Avez-vous connaissance d'éléments anciens dans le bâtiment ou sur la parcelle faisant l'objet de la demande de travaux ?

- | | | | | |
|---|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> porte ou baie ancienne | <input type="checkbox"/> élément de sculpture | <input type="checkbox"/> escalier (pierre ou bois) | <input type="checkbox"/> cheminée | <input type="checkbox"/> pierre d'évier, fontaine intérieure |
| <input type="checkbox"/> four à pain | <input type="checkbox"/> dallage pierre | <input type="checkbox"/> parquet | <input type="checkbox"/> lambris, décor bois | <input type="checkbox"/> poutre apparente, frise |
| <input type="checkbox"/> fresque, peinture murale | <input type="checkbox"/> abreuvoir, mangeoire | <input type="checkbox"/> fontaine extérieure | <input type="checkbox"/> banc en pierre | <input type="checkbox"/> jardinière, vasque |
| <input type="checkbox"/> balcon en ferronnerie | <input type="checkbox"/> grille | <input type="checkbox"/> autre éléments métalliques | <input type="checkbox"/> autre (à préciser) | |

5- Description de l'état sanitaire

toiture :	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> assez bon état	<input type="checkbox"/> mauvais état
façade :	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> assez bon état	<input type="checkbox"/> mauvais état
menuiserie	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> assez bon état	<input type="checkbox"/> mauvais état
ferronnerie	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> assez bon état	<input type="checkbox"/> mauvais état

TRAVAUX ENVISAGES SUR LE BÂTIMENT OU LA PARCELLE

1- Quels types de travaux envisagez-vous ?

- travaux d'entretien/de réparation
- travaux d'amélioration thermique
- travaux d'aménagement intérieur
- travaux d'aménagement intérieur avec création de pièce d'eau
- travaux d'extension/d'agrandissement
- autres (à préciser)

2- Informations sur les travaux envisages

Description sommaire des travaux :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si les travaux nécessitent des démolitions, merci de le préciser et d'expliquer ce choix :

.....

.....

.....

INFORMATION SUR LA REALISATION DES TRAVAUX

- | | |
|--|---|
| Avez-vous fait appel à un concepteur professionnel pour le projet | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Allez-vous faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Allez-vous faire appel à des entreprises professionnelles ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Allez-vous réaliser la totalité ou certains travaux vous-même ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Avez-vous déjà demandé des devis ? (si oui merci d'en joindre la copie au dossier) | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Souhaitez-vous demander un « label » à la Fondation du patrimoine ¹ ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

